



Politiques agricoles : suivi et évaluation 2011

PAYS DE L'OCDE ET ÉCONOMIES ÉMERGENTES



Politiques agricoles : suivi et évaluation 2011

PAYS DE L'OCDE ET ÉCONOMIES ÉMERGENTES



Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2011), *Politiques agricoles : suivi et évaluation 2011 : Pays de l'OCDE et économies émergentes*, Éditions OCDE.

http://dx.doi.org/10.1787/agr_pol-2011-fr

ISBN 978-92-64-10653-6 (imprimé)

ISBN 978-92-64-10660-4 (PDF)

Collection : *Politiques agricoles : suivi et évaluation*

ISSN 2221-738X (imprimé)

ISSN 2221-7398 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © Thinkstock/iStockphoto.com.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.

© OCDE 2011

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

Avant-propos

Le présent rapport Politiques agricoles : Suivi et évaluation 2011 – Pays de l'OCDE et économies émergentes suit et évalue l'évolution des politiques agricoles dans les pays de l'OCDE et dans cinq économies émergentes : Afrique du Sud, Brésil, Chine, Russie et Ukraine*. Le rapport inclut aussi le Chili et Israël, qui ont adhéré à l'OCDE en 2010. L'Estonie et la Slovaquie sont aussi devenues membres en 2010 et sont, comme les autres pays membres de l'Union européenne, incluses dans le chapitre de l'Union européenne.

L'OCDE utilise un système cohérent de mesure et de classification du soutien agricole – les estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs (ESP et ESC) et les indicateurs connexes. Ceux-ci offrent une bonne compréhension des politiques agricoles dont la complexité va croissant et servent de base à leur suivi et à leur évaluation par l'OCDE.

Le résumé fait la synthèse des principales conclusions du rapport. La Partie I décrit l'évolution générale des politiques agricoles et du soutien lié aux politiques dans les pays de l'OCDE et les économies émergentes. Le chapitre 1 de la Partie I fait ressortir les différences structurelles entre les économies comprises dans ce rapport ainsi que le développement du rôle des économies émergentes dans le paysage agricole mondial. Il vise à fournir le contexte de l'évaluation actuelle de l'évolution des politiques dans les pays de l'OCDE et les économies émergentes. Le chapitre 2 de la Partie I décrit l'évolution générale des politiques agricoles et des mesures de soutien connexes dans les pays de l'OCDE et les économies émergentes. La Partie II résume l'évolution des politiques agricoles dans chaque pays de l'OCDE (l'Union européenne étant considérée dans son ensemble) et dans chaque économie émergente. La Partie III contient des tableaux détaillés des indicateurs de soutien à l'agriculture couvrant aussi bien les pays de l'OCDE que les économies émergentes.

Le Résumé et la partie I sont publiés sous la responsabilité du Comité de l'Agriculture de l'OCDE. Le reste de l'ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

* Les politiques agricoles de ces pays ont auparavant fait l'objet d'un suivi dans le rapport intitulé Politiques agricoles des économies émergentes : Suivi et évaluation. Une condition préalable au suivi des politiques est un examen des politiques agricoles nationales ait été entrepris par l'OCDE.

Remerciements

Cette édition a été préparée par la direction des échanges et de l'agriculture de l'OCDE avec la participation active des pays membres et des économies émergentes. Les membres suivants du Secrétariat de l'OCDE ont contribué à la rédaction de cet ouvrage: Václav Vojtěch (coordinateur), Jesús Antón, Ken Ash, Lars Brink, Jonathan Brooks, Carmel Cahill, Andrea Cattaneo, Dimitris Diakosavvas, Dalila Godoy-Cervantes, Hsin Huang, Hyunchul Jeong, Joanna Komorowska, Shingo Kimura, Andrzej Kwieciński, Martin von Lampe, Wilfrid Legg, Roger Martini, Alexandra de Matos Nunes, Catherine Moreddu, Olga Melyukhina, Kevin Parris, Michael Plummer, Raed Safadi, Véronique de Saint-Martin, Hiroki Sasaki, Frank van Tongeren et Jonghyun Yoo. Alexandra de Matos Nunes a coordonné la préparation des principaux tableaux et graphiques. L'assistance statistique a été apportée par Florence Bossard, Joanna Komorowska, Clarisse Legendre, Christine Le Thi, Lætitia Reille, Véronique de Saint-Martin et Noura Takroui-Jolly. Le Secrétariat a été assuré par Françoise Bénicourt, Marina Giacalone-Belkadi, Anita Lari et Delphine Malbranc-Duclos. L'assistance technique ainsi que la programmation nécessaire à la préparation de la base de données des ESP/ESC ont été fournies par Eric Espinasse et Frano Illicic.

Un certain nombre d'experts locaux ont communiqué de très utiles informations pour la préparation des chapitres sur les économies émergentes : Chine – Xiande Li (Institut d'économie agraire, Académie chinoise des sciences agricoles) et Guoqiang Cheng (Institut de l'économie du marché, Centre de recherche et développement du Conseil d'État de Chine); Russie – Ekaterina Gataulina, Vasily Uzun, Renata Yanbykh (Institut russe de recherche agricole et de l'informatique) et Roman Romashkin (Université d'État de Moscou); Afrique du Sud – André Jooste (Conseil national pour les marchés agricoles) et David Spies (North-West University); Ukraine – Irina Kobouta (Institut pour l'économie et des prévisions de l'Académie des sciences de l'Ukraine).

Ce livre contient des...



StatLinks 

**Accédez aux fichiers Excel®
à partir des livres imprimés !**

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>.

Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien.

Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.

Agriculture : nourrir la planète

L'année 2011 marque le 50^e anniversaire de l'OCDE. C'est pour nous l'occasion d'évoquer les étapes franchies par l'agriculture depuis les années 1960, la manière dont l'OCDE a contribué à cette évolution et les défis à relever dans ce secteur au XXI^e siècle.

Le Comité de l'agriculture a été l'un des premiers à voir le jour dès la création de l'OCDE, en 1961. La fin du rationnement alimentaire remontait à quelques années seulement en Europe, et il fallait en priorité accroître la productivité agricole. Les agriculteurs sont allés au-delà des attentes. Ces dernières décennies, la production a enregistré une progression phénoménale, même pour les cultures les plus anciennes comme le blé par exemple. Les sources historiques montrent qu'en Angleterre, les rendements du blé à l'hectare sont passés d'une demi-tonne environ avant l'an 1000 à deux tonnes un millénaire plus tard. Il a suffi ensuite de 40 années pour parvenir au chiffre actuel de 6 tonnes à l'hectare. Au total, les superficies cultivées ont augmenté de quelque 12 % entre 1960 et 2000, mais la production a grimpé dans des proportions dépassant 100 % pour les céréales, 300 % pour les oléagineux et 200 % pour les fruits et légumes. La production de viande a suivi une tendance comparable. Alors que les prairies permanentes ont progressé de 10 % durant ces quatre décennies, la production de viande bovine s'est élevée de 90 % et celle de viande porcine a fait un bond de 240 %. Sur la même période, l'essor a été encore plus spectaculaire dans le cas de la volaille, soit plus de 650 %.

Il n'aurait pas été possible d'y parvenir en recourant aux pratiques d'alors qui exigeaient, pour produire plus, d'étendre l'espace consacré aux cultures et aux pâturages, soit par l'exploitation de sols de moindre qualité, soit par la conquête de nouveaux territoires. La solution a été l'intensification – le volume produit augmentant fortement par rapport à la superficie ou à la taille du cheptel.

Codes et normes

La production a pu augmenter grâce aux progrès scientifiques apportés aux « intrants » utilisés par les agriculteurs – semences, engrais, pesticides, etc. – et aux nouvelles méthodes employées pour sélectionner et élever les animaux, de même que pour organiser la production, le stockage et la distribution des produits agricoles. Les premiers travaux menés à l'OCDE y ont contribué, dans le prolongement des programmes lancés par l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) qui l'a précédée, instituée en 1947 pour administrer le Plan Marshall financé par les États-Unis. La réussite politique et économique du Plan s'explique en partie par son caractère pragmatique et l'aide concrète qu'il proposait. En 1945, par exemple, le nombre de tracteurs s'établissait à 25 000 seulement en France. Le Plan Marshall a permis de le faire passer à 200 000 en quatre ans. Mais un tracteur qui répond parfaitement aux besoins dans les vastes plaines du Midwest aux États-Unis ne convient pas nécessairement pour une petite ferme de montagne en Europe. S'ajoute le danger qu'il peut présenter pour le conducteur et les personnes travaillant à côté en cas de renversement. Les Codes normalisés de l'OCDE pour les essais officiels de tracteurs agricoles et forestiers ont servi de référence pour évaluer des milliers de modèles en service dans le monde entier, sans se limiter aux pays de l'OCDE – la Chine, l'Inde et la Fédération de Russie participent également au système.

Les normes visant les fruits et légumes constituent un autre apport essentiel de l'OCDE à l'industrie agricole et agroalimentaire. Le Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes offre un cadre reconnu par tous les pays pour le classement de plus de 40 produits, qui permet de simplifier les procédures d'importation et d'exportation, et d'accroître la transparence à la faveur de l'ouverture des marchés. Les exploitants et les exportateurs peuvent tendre vers certaines normes, et les importateurs savent ce qu'ils achètent. Des millions de consommateurs sur toute la planète y gagnent aussi. Compte tenu du Système de l'OCDE pour les semences et plants forestiers, 63 pays prennent désormais part aux codes et systèmes de l'OCDE.

Soutien aux agriculteurs et découplage entre mesures et production

Dans les années 1970 et 1980, les politiques agricoles de l'OCDE n'avaient plus à stimuler la production. Au contraire, on dressait souvent un tableau apocalyptique de l'agriculture, où des montagnes de beurre rancissaient lentement et des lacs de vin tournaient en vinaigre, tandis que le bœuf, les céréales et le lait invendables pesaient sur les deniers de l'État et maintenaient les prix alimentaires à des niveaux indûment élevés. En 1987 et 1992, les ministres réunis dans le cadre de l'OCDE ont résolu d'entreprendre des réformes permettant aux signaux du marché de jouer un plus grand rôle. L'idée était de sortir d'une situation dans laquelle les agriculteurs recevaient des subventions pour produire même s'il n'existait pas de débouchés pour leurs produits.

Les principes à retenir ont été précisés en 1998, lorsque les ministres sont convenus que les mesures devaient être : transparentes, pour une identification facile des objectifs, des coûts, des avantages et des bénéficiaires ; adaptées, n'allant pas au-delà du soutien nécessaire pour obtenir des résultats donnés ; flexibles et équitables ; et ciblées, en fonction de résultats spécifiques, et autant que possible « découplées ». Pour les responsables de l'élaboration des politiques, en particulier dans le contexte des négociations commerciales agricoles, une mesure est découplée dès lors qu'elle n'influe pas, ou guère, sur la production et les échanges. La réunion de 1998 a orienté l'action publique pendant plus d'une décennie, mais, de nouvelles questions se faisant jour, les ministres se sont réunis une nouvelle fois à l'OCDE en 2010 pour aborder les défis à relever au XXI^e siècle et les tendances décisives pour l'agriculture, englobant la sécurité alimentaire, le changement climatique, la « croissance verte », les prix alimentaires, l'évolution des normes sociales concernant la manière dont les aliments sont produits et consommés, la gestion du risque, sans oublier le rôle des échanges et de l'innovation dans le secteur.

L'OCDE a contribué à faire évoluer la conception de l'action publique, vouée à déterminer les biens à produire et en quelles quantités, en apportant des données impartiales sur le coût du soutien public. Tout d'abord, elle a fourni les chiffres objectifs dont les décideurs ont besoin pour connaître les montants réels en jeu. Des termes tels que « soutien », « subvention », « aide » et « aide à la production » sont souvent employés indifféremment. Les définitions normalisées facilitent les comparaisons internationales portant sur les efforts consentis par les pouvoirs publics, et sont par ailleurs utiles dans les négociations commerciales si un pays en accuse un autre de favoriser abusivement ses agriculteurs. Elles fournissent également une base pour évaluer l'efficacité des politiques et pour mesurer leur impact. Au sens de l'OCDE, le « soutien » désigne très précisément la valeur monétaire des transferts de ressources vers l'agriculture découlant des mesures

prises par les pouvoirs publics en faveur de cette activité. Il peut s'agir d'élever les revenus agricoles ou de réduire les coûts. Les transferts peuvent être financés par l'État ou par les consommateurs, et ils sont pris en compte dans les estimations de l'OCDE quel que soit l'objectif visé par la mesure.

Le principal indicateur est l'estimation du soutien aux producteurs (ESP), qui mesure la valeur des transferts aux agriculteurs découlant de l'ensemble des mesures gouvernementales. Il renvoie à la différence entre les chiffres effectifs des recettes et des prix agricoles et ceux qui prévaudraient en l'absence de mesure de soutien. En proportion de la valeur des recettes agricoles brutes (ESP en %) l'ESP a représenté 18 % en 2010 pour la zone OCDE, soit approximativement un cinquième des recettes, contre près de 40 % en 1987. Toutefois, les niveaux sont très disparates d'un pays à l'autre, puisqu'ils vont de 1 % à plus de 60 %.

Cet indicateur a été initialement élaboré avant les négociations commerciales du cycle d'Uruguay, lancé en 1986. Les exemptions prévues dans le système multilatéral régi par le GATT, remplacé depuis par l'OMC, étaient largement mises à profit, et les efforts déployés pour libéraliser les échanges agricoles avaient été peu concluants. Indirectement, les ESP ont fourni une base objective pour définir et concevoir les disciplines relatives à l'agriculture, et permis d'intégrer finalement le secteur au système commercial multilatéral. Les premiers travaux entrepris par l'OCDE pour modéliser les effets de l'ouverture des échanges multilatéraux ont aussi joué un rôle, en montrant qu'il pouvait y avoir tout intérêt à réduire la protection en agriculture, et que l'adoption d'une telle démarche dans un cadre multilatéral augmentait les gains et permettait de les répartir plus largement.

Le cycle d'Uruguay, prévu pour quatre ans, a en fait duré deux fois plus longtemps. Cela n'a probablement pas surpris les habitués des négociations agricoles, et des discussions longues et détaillées nécessaires pour trouver un terrain d'entente. Comme l'ont montré en l'occurrence les ESP, les données fiables et comparables et les analyses objectives qui font la réputation de l'OCDE peuvent arriver à point nommé pour aider les pays en présence à mieux cerner les problèmes et les défis rencontrés par chacun d'eux. Elles permettent d'examiner les questions de fond sur des bases claires, analytiques et factuelles.

L'un des apports les plus utiles dans ce domaine [la politique agricole] a été l'élaboration par l'OCDE de la définition et du calcul des équivalents subventions à la production (ESP)... Ainsi est-il devenu possible d'évaluer plus exactement et, surtout, de comparer les coûts réels du soutien apporté à l'agriculture dans les États membres et la CEE... En pratique, cela a changé la nature du débat sur les subventions agricoles, en montrant que nombre de mesures agricoles antérieures étaient en fait des subventions qui faussaient les échanges.

Peter Carroll et Aynsley Kellow, *The OECD: A Study of Organisational Adaptation*, Edward Elgar Publishing, 2011

Les 20 années écoulées ont profondément changé la manière dont les pouvoirs publics envisagent les politiques agricoles, comme en témoignent les niveaux et les mécanismes d'acheminement du soutien. La réforme apportée en 1992 à la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne a amorcé une réduction du soutien des prix et instauré des paiements directs aux agriculteurs. Le processus s'est poursuivi de façon systématique, si bien qu'aujourd'hui, plus de 90 % des paiements directs au revenu sont

accordés aux exploitants sans exigence de production. Les États-Unis ont commencé à réduire leurs niveaux de soutien et à découpler certains de ses mécanismes de soutien et mettent l'accent sur les problèmes agro-environnementaux dans leurs politiques. D'autres pays ont commencé à réduire progressivement la protection aux frontières, ce dont leurs consommateurs peuvent se réjouir. Les analyses de l'OCDE ont encouragé et facilité ces réformes. Le rapport publié en 2002 sous le titre « Un programme de réforme constructif » a posé les jalons d'une approche différente visant à corriger les défaillances du marché, à améliorer la compétitivité et les performances environnementales, tout en préconisant des mesures mieux ciblées et axées sur des objectifs plus explicites.

Repérer les problèmes qui se dessinent et réagir aux situations nouvelles

Si l'ESP a son importance pour l'élaboration des politiques, d'autres exemples sont à signaler, notamment : les travaux réalisés au fil des ans sur les revenus des ménages agricoles ; la mise au point d'une démarche analytique pour l'étude de la « multifonctionnalité » (les nombreux services et avantages dans lesquels l'agriculture joue un rôle, tels que la protection de l'environnement, la préservation des paysages ou l'emploi rural) ; et les travaux sur des aspects liés aux échanges agricoles, comme la concurrence à l'exportation, les préférences, le commerce d'État et les obstacles non tarifaires. Les dernières recherches en date ont porté sur des questions controversées telles que les biocarburants, ainsi que les causes et conséquences de la hausse et de l'instabilité des prix sur les marchés des produits agricoles (abordés ci-après). L'OCDE a été l'une des premières organisations internationales à attirer l'attention sur les problèmes liés à l'eau et à souligner la nécessité de revoir les incitations pour que la ressource réponde aux demandes concurrentes allant de pair avec l'accroissement démographique, l'urbanisation, l'industrialisation et l'agriculture.

Le Comité de l'agriculture de l'OCDE a aussi su parer promptement à des changements, géopolitiques et autres, lourds de conséquences pour le secteur. L'effondrement de l'Union soviétique et l'ouverture de l'Europe centrale et orientale ont revêtu une importance considérable en termes historiques et géopolitiques. Les milieux agricoles des pays de l'OCDE étaient idéalement placés à l'époque pour engager un dialogue avec ces pays. Le réseau Est-Ouest alors en place, à vocation surtout technique et agronomique, a été rapidement redéfini et transposé à plus grande échelle pour devenir le Groupe ad hoc sur les relations économiques Est-Ouest dans l'agriculture. Dans les années qui ont suivi, la situation agricole de chacun des pays d'Europe centrale et orientale a fait l'objet d'une étude approfondie, et des orientations détaillées ont été formulées pour les aider à appréhender le nouveau monde dans lequel ils s'inscrivaient. À la suite de ces travaux, les pays de la région ont pu à leur tour adhérer à l'OCDE, et certains sont entrés dans l'Union européenne.

De même, l'OCDE a donné suite sans tarder à la crise des négociations commerciales de Doha à Cancun, en 2003, lorsqu'une coalition de pays en développement a bloqué un accord qui, selon eux, laissait largement de côté leurs intérêts. L'examen approfondi des politiques de certains des acteurs clés du débat non membres de l'OCDE a permis d'étayer beaucoup plus solidement les discussions sur l'agriculture (le calcul de l'ESP a été effectué pour le Brésil, la Chine et l'Afrique du Sud). Les relations entre ces pays et les membres de l'OCDE ont pu ainsi être consolidées dans un cadre largement à l'abri des tensions liées aux négociations proprement dites.

Sécurité alimentaire et volatilité des prix

Rappelons que parmi les principales parties prenantes à ces négociations se trouvaient divers pays dont l'image était autrefois associée à des catastrophes humanitaires au plan alimentaire. Cependant les progrès de ces pays ne rendent pas pleinement compte de la réalité car la famine continue à sévir dans d'autres pays. Les décennies écoulées ont été marquées par plusieurs famines meurtrières. Au Bangladesh, selon certaines estimations, la faim a fait périr plus d'un million de personnes en 1974, et l'Éthiopie devait connaître le même sort dix ans plus tard, avec un nombre comparable de victimes d'après les Nations Unies. Ont suivi d'autres épisodes, au bilan moins lourd (encore que des spécialistes avancent l'hypothèse de plus de 3 millions de morts à l'issue de la famine de 1996 en Corée du Nord). L'insécurité alimentaire n'a pas disparu et, en 2008, l'envolée des prix alimentaires a suscité des émeutes en maints endroits. Plus récemment, la communauté internationale s'est mobilisée en été 2011 pour lutter contre la famine qui menaçait plusieurs pays dans la Corne de l'Afrique.

D'aucuns attribuent la volatilité des prix alimentaires au fait que les spéculateurs ont délaissé des marchés devenus moins intéressants après la crise financière pour se tourner vers les produits agricoles. L'un des points forts de l'OCDE, dans le domaine de l'agriculture comme dans d'autres, réside dans une démarche qui part des données pour tirer des conclusions concrètes après analyse. Or les données ne vont pas dans le sens des arguments expliquant la volatilité des prix uniquement par la spéculation, même si elle peut contribuer à accentuer les fluctuations de prix à court terme. En réalité, la volatilité des prix n'est pas imputable à un facteur unique. Elle met en cause à la fois : l'augmentation de la demande ; l'affectation des terres à la production de biocarburants en remplacement des cultures vivrières ; les fluctuations monétaires, suivant notamment les hauts et les bas du dollar des États-Unis ; des phénomènes météorologiques extrêmes comme les sécheresses et les inondations ; la hausse des prix pétroliers (qui élève le coût d'intrants à base de pétrole tels que les carburants/combustibles et les engrais) ; et des mesures gouvernementales telles que les restrictions commerciales. Qui plus est, les échanges ne portent que sur une part relativement faible des ressources vivrières mondiales, de sorte que les augmentations et diminutions des volumes disponibles à l'exportation peuvent se répercuter fortement sur les marchés.

Face à un ensemble si complexe de facteurs, les dispositifs publics doivent être très sophistiqués. À court terme, il faut aider les consommateurs et nations pauvres en associant des filets de sécurité sociale, une aide humanitaire, des outils de gestion des risques, des instruments financiers permettant de parer aux fluctuations monétaires, sans oublier les moyens voulus pour que les pays les plus démunis soient mieux à même de produire ou d'acheter leur nourriture. Les pauvres pâtissent le plus de l'instabilité des prix et sont particulièrement exposés à l'insécurité alimentaire. En fait, la faim est plus une question de pauvreté que d'offre alimentaire mondiale. L'épidémie d'obésité et le gaspillage massif d'aliments sont deux éléments montrant que les disponibilités sont amplement suffisantes pour tous. Le problème est que les pauvres n'ont pas les moyens de se procurer assez de nourriture.

Si les personnes qui souffrent de la faim sont plus nombreuses aujourd'hui par suite de la hausse des prix, ce fléau touchait déjà la majorité d'entre elles quand les prix étaient bas. La solution passe nécessairement par la croissance économique et l'élévation générale

des niveaux de vie. Il ressort des travaux d'analyse de l'OCDE sur le lien entre agriculture et développement que le passage à une économie moderne s'est accompagné dans tous les pays d'une diminution de la part de l'agriculture dans le PIB et dans l'emploi. Ce n'est pas parce que l'agriculture s'est appauvrie. Au contraire, la situation des agriculteurs s'est nettement améliorée, et joue un grand rôle dans la réduction de la pauvreté. C'est parce que les autres secteurs offrent des perspectives beaucoup plus intéressantes. Dans ces conditions, les engagements pris pour réformer les politiques et les stratégies, aussi bien intentionnés soient-ils, ne permettront pas de nourrir les populations concernées s'ils ne sont pas suivis par des initiatives d'amélioration dans un large éventail de domaines liés à l'agriculture, englobant l'enseignement et la formation, les infrastructures, ainsi que les compétences en matière de gestion et de commercialisation. Autrement dit, le secteur agricole a son importance, mais on voit mal comment il pourrait éradiquer la pauvreté, et donc la faim, à lui tout seul.

L'objectif devrait être de faire en sorte que les populations, et les pays, puissent acheter de quoi se nourrir, sans avoir forcément à couvrir leurs besoins. Les pays en développement ne réunissent pas tous les conditions physiques nécessaires pour assurer une production alimentaire suffisante, mais il en va de même pour certains pays développés. Le Japon, par exemple, est un grand importateur de produits alimentaires, étant entendu que cette solution est à sa portée parce qu'il exporte d'autres biens.

Éviter le scénario fatal

L'élaboration de projections à moyen terme pour les marchés agricoles – production, consommation, échanges et prix – est au cœur des travaux du Comité de l'agriculture de l'OCDE. Limitée au départ aux pays de l'OCDE et à des périodes relativement courtes, elle s'est étendue, en partenariat avec la FAO, au monde entier et porte désormais sur toute une décennie. Il s'agit d'une évolution notable car, pour l'essentiel, la croissance de la production et de la consommation dans le secteur est attendue en dehors de la zone OCDE dans les années à venir. De plus en plus, les Perspectives agricoles offrent un cadre qui permet de répondre à d'importantes questions, concernant notamment l'action des pouvoirs publics. Que se passerait-il si les prix pétroliers atteignaient un certain niveau ? Quelles seraient les conséquences d'une réforme des politiques applicables aux biocarburants dans les principaux pays de l'OCDE ? Ce type d'analyse permet aux pouvoirs publics de mieux percevoir les facteurs, macroéconomiques et autres, qui influent sur le secteur, ainsi que les répercussions possibles de leurs décisions en matière de politique agricole.

Les projections les plus récentes des Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO laissent espérer que le « scénario fatal » parfois annoncé ne va pas se concrétiser pour la sécurité alimentaire. La planète devrait compter 9 milliards d'habitants vers 2050, et l'accroissement démographique sera presque entièrement le fait des actuels pays en développement. Les disponibilités alimentaires devront donc augmenter dans ces pays de près de 60 % d'ici à 2030, et doubler d'ici à 2050, ce qui suppose des augmentations de la production alimentaire mondiale atteignant respectivement 42 % et 70 % pour ces deux échéances.

À en croire les pessimistes, si nous ne pouvons pas nourrir la population maintenant, nos chances de le faire lorsqu'elle aura augmenté de moitié sont bien minces, surtout si elle occupe plus de terres et consomme davantage d'eau. En outre, beaucoup d'habitants

seront plus riches qu'aujourd'hui, et se tourneront vers une alimentation de type occidental fondée sur des produits à forte intensité de ressources. Le changement climatique risque fort de compliquer encore la situation, les effets les plus dévastateurs étant à prévoir dans les régions les moins à même d'y faire face. En outre, la production vivrière pourrait entrer en concurrence avec les biocarburants et d'autres utilisations des terres à des fins non alimentaires.

Cet argument n'est pas nouveau. Depuis la publication des essais de Malthus sur la démographie, à la fin du XVIII^e siècle et au début du siècle suivant, des prévisions ont fait entrevoir un monde de plus en plus peuplé en proie à la famine. Elles ne se sont pas réalisées. La production a augmenté plus vite que la population, selon une tendance appelée à se poursuivre, et ce à partir d'atouts beaucoup plus solides.

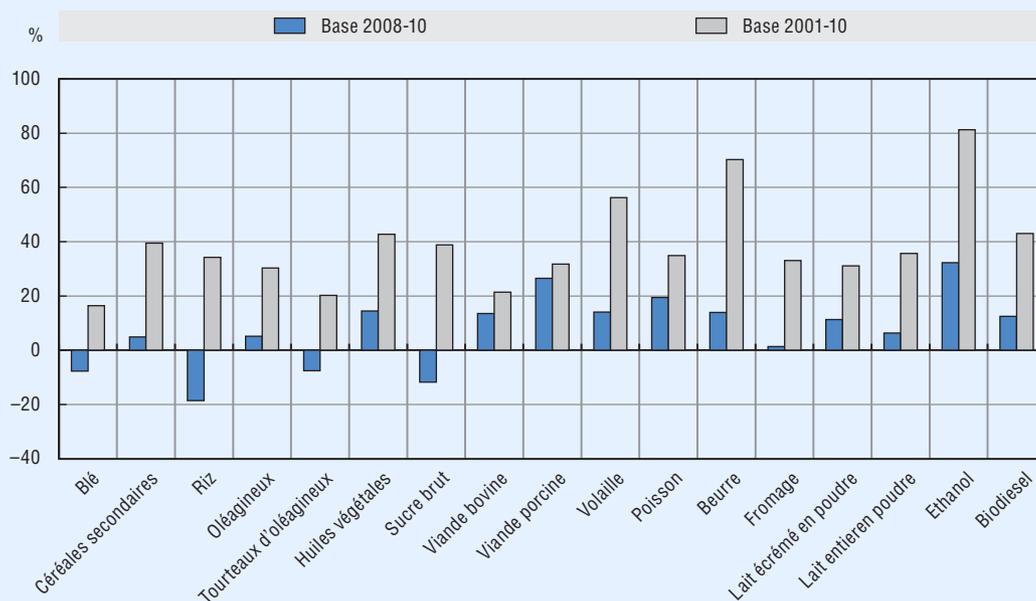
L'industrie alimentaire est efficiente, novatrice et mondialisée. Beaucoup des enjeux et des choix socio-économiques évoqués quotidiennement trouvent un écho dans les magasins et restaurants – évolution des comportements sociaux, nouvelles formes de travail, ingéniosité de la publicité et du marketing, impacts sur l'environnement, considérations éthiques, etc. Toutefois, l'agroalimentaire n'est comparable à d'autres secteurs que jusqu'à un certain point. Les bases mêmes de l'activité sont aléatoires : malgré tous les progrès réalisés, les agriculteurs ne savent jamais à coup sûr si leurs cultures vont pousser de façon satisfaisante. Et, indépendamment des incertitudes habituelles liées aux conditions météorologiques, la production alimentaire pourrait pâtir du changement climatique et d'autres facteurs environnementaux.

L'OCDE étudie l'impact environnemental de l'agriculture depuis des années déjà, et elle réfléchit à la manière dont les politiques peuvent accompagner au mieux les stratégies de gestion du risque des agriculteurs. De plus en plus, l'analyse s'étend à des problèmes de fond qui intéressent les pays émergents et en développement. La collaboration se resserre avec d'autres organisations dont les activités touchent l'alimentation, l'agriculture et le développement. Par exemple, dans un rapport établi conjointement par l'OCDE et la FAO pour la réunion des ministres de l'agriculture du G20 en 2011, dix organisations internationales ont formulé un certain nombre de recommandations pour parer aux conséquences qu'entraînent le niveau élevé et la volatilité des prix alimentaires pour les plus vulnérables. Figure également en bonne place le rôle de la recherche et de l'innovation dans la mise au point de solutions aux problèmes, notamment en ce qui concerne l'eau et la croissance de la productivité.

Comme nous l'avons souligné dans l'introduction, lorsque l'OCDE est née, en 1961, le souvenir du rationnement alimentaire était encore très présent. La politique agricole portait presque entièrement sur le développement quantitatif de la production. En un laps de temps relativement court, c'est l'abondance, et non plus la pénurie, qui est devenue problématique. Dans le monde en développement, en dépit d'un accroissement démographique rapide, les chiffres de la sous-alimentation sont d'abord allés en diminuant, en nombre d'habitants touchés comme en pourcentage de la population, même si la faim sévissait toujours dans certaines parties du monde. Ces dernières années, la tendance a commencé à s'inverser, en termes absolus et relatifs. L'accroissement démographique étant appelé à se poursuivre, compte tenu de la progression des richesses accompagnée d'une demande accrue de protéines animales, sans oublier les menaces que fait peser le changement climatique et les inquiétudes quant à la disponibilité des ressources en eau et en terres, la crainte des pénuries retient de nouveau toute l'attention.

On pourrait dire que le monde est revenu au point de départ, mais c'est un monde plus riche et plus avisé, qui dispose des moyens humains, financiers et technologiques voulus pour nourrir sa population.

Les prix de la totalité des produits agricoles de base seront plus élevés en moyenne sur la période 2011-20 que pendant la décennie précédente



Source : Secrétariats de l'OCDE et de la FAO.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932436803>

Table des matières

Liste des acronymes et abréviations	13
Résumé	17

Partie I

DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES AGRICOLES DANS LES PAYS DE L'OCDE ET LES ÉCONOMIES ÉMERGENTES

Chapitre 1. Nouveaux pays membres de l'OCDE et économies émergentes :	
une grande diversité	23
Introduction	24
Développement économique et structures agricoles dans les nouveaux pays membres de l'OCDE et les économies émergentes	24
Échanges agricoles	30
Intérêts communs des politiques agricoles	34
Notes	35
Chapitre 2. Évaluation des évolutions récentes des politiques et du soutien à l'agriculture	37
Principales évolutions de l'économie et des marchés	38
Principales évolutions des politiques agricoles	41
Évolution du soutien à l'agriculture	53
Évaluation du progrès de la réforme	72
Conséquences à tirer concernant l'action future des pouvoirs publics	74
Notes	77
References	77
Annexe 2.A1. Réunion du Comité de l'agriculture de l'OCDE au niveau des ministres de 2010	79
Annexe 2.A2. Définitions des indicateurs de soutien à l'agriculture de l'OCDE ...	81

Partie II

L'ESSENTIEL PAR PAYS

Chapitre 3. Australie	89
Chapitre 4. Canada	97
Chapitre 5. Chili	107
Chapitre 6. Union européenne	117
Chapitre 7. Islande	133
Chapitre 8. Israël	141
Chapitre 9. Japon	149

Chapitre 10. Corée	161
Chapitre 11. Mexique	169
Chapitre 12. Nouvelle-Zélande	177
Chapitre 13. Norvège	187
Chapitre 14. Suisse	195
Chapitre 15. Turquie	205
Chapitre 16. États-Unis	215
Chapitre 17. Brésil	227
Chapitre 18. Chine	237
Chapitre 19. Russie	251
Chapitre 20. Afrique du Sud	269
Chapitre 21. Ukraine	281
Annexe II.A1. Sources et définitions des indicateurs contextuels	295

Partie III

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DU SOUTIEN À L'AGRICULTURE DANS LES PAYS DE L'OCDE

• • •

Tableaux

Partie I.

1.1. Revenus, pauvreté et inégalités dans les nouveaux pays membres de l'OCDE et les économies émergentes	25
1.2. Consommation alimentaire dans les nouveaux pays membres de l'OCDE et les économies émergentes	26
1.3. Parts bilatérales dans les échanges agricoles entre les pays de l'OCDE et les BRIICS	32
2.1. OCDE : Estimations du soutien à l'agriculture	55
2.2. OCDE : Estimations du soutien à l'agriculture	56
2.3. Contribution à la variation de l'estimation du soutien aux producteurs par pays, 2009 à 2010	58

Partie II.

3.1. Australie : Indicateurs contextuels, 1995, 2009	91
3.2. Australie : Estimation du soutien à l'agriculture	93
4.1. Canada : Indicateurs contextuels, 1995, 2009	99
4.2. Canada : Estimation du soutien à l'agriculture	101
5.1. Chili : Indicateurs contextuels, 1995, 2009	109
5.2. Chili : Estimation du soutien à l'agriculture	111
6.1. Union européenne : Indicateurs contextuels, 1995, 2009	119
6.2. Union européenne : Estimation du soutien à l'agriculture	121
7.1. Islande : Indicateurs contextuels, 1995, 2009	135
7.2. Islande : Estimation du soutien à l'agriculture	137
8.1. Israël : Indicateurs contextuels, 1995, 2009	143
8.2. Israël : Estimation du soutien à l'agriculture	145
9.1. Japon : Indicateurs contextuels, 1995, 2009	151

9.2. Japon : Estimation du soutien à l'agriculture	153
10.1. Corée : Indicateurs contextuels, 1995, 2009	163
10.2. Corée : Estimation du soutien à l'agriculture	165
11.1. Mexique : Indicateurs contextuels, 1995, 2009	171
11.2. Mexique : Estimation du soutien à l'agriculture	173
12.1. Nouvelle-Zélande : Indicateurs contextuels, 1995, 2009	179
12.2. Nouvelle-Zélande : Estimation du soutien à l'agriculture	181
13.1. Norvège : Indicateurs contextuels, 1995, 2009	189
13.2. Norvège : Estimation du soutien à l'agriculture	191
14.1. Suisse : Indicateurs contextuels, 1995, 2009	197
14.2. Suisse : Estimation du soutien à l'agriculture	199
14.3. Suisse : Dépenses pour les paiements directs, 2008-10	202
15.1. Turquie : Indicateurs contextuels, 1995, 2009	207
15.2. Turquie : Estimation du soutien à l'agriculture	209
15.3. Turquie : Prix d'achat pour les céréales, le sucre et le tabac	211
15.4. Turquie : Taux de subvention aux exportations, 2010	213
16.1. États-Unis : Indicateurs contextuels, 1995, 2009	217
16.2. États-Unis : Estimation du soutien à l'agriculture	219
17.1. Brésil : Indicateurs contextuels, 1995, 2009	229
17.2. Brésil : Estimation du soutien à l'agriculture	231
18.1. Chine : Indicateurs contextuels, 1995, 2009	239
18.2. Chine : Estimation du soutien à l'agriculture	241
18.3. Chine : Prix d'achat minimum pour le riz et le blé, par tonne, 2007-10	243
19.1. Russie : Indicateurs contextuels, 1995, 2009	253
19.2. Russie : Estimation du soutien à l'agriculture	255
19.3. Russie : Quotas d'importation de viande en 2005-11	264
20.1. Afrique du Sud : Indicateurs contextuels, 1995, 2009	271
20.2. Afrique du Sud : Estimation du soutien à l'agriculture	273
20.3. Afrique du Sud : Nomenclature tarifaire de la SACU (février 2011)	278
21.1. Ukraine : Indicateurs contextuels, 1995, 2009	283
21.2. Ukraine : Estimation du soutien à l'agriculture	285

Partie III.

III.1a. OCDE : Estimation du soutien aux producteurs par pays	298
III.1b. Pays Emergents : Estimation du soutien aux producteurs par pays	300
III.2a. OCDE : Estimation du soutien aux consommateurs par pays	301
III.2b. Pays Emergents : Estimation du soutien aux consommateurs par pays	303
III.3a. OCDE : Estimation du soutien aux services d'intérêt général par pays	304
III.3b. Pays Emergents : Estimation du soutien aux services d'intérêt général par pays	305
III.4a. OCDE : Estimation du soutien total par pays	306
III.4b. Pays Emergents : Estimation du soutien total par pays	307
III.5a. OCDE : Composition de l'estimation du soutien aux producteurs par pays	308
III.5b. Pays Emergents : Composition de l'estimation du soutien aux producteurs par pays	311
III.6a. OCDE : Caractéristiques des politiques de soutien par pays	312
III.6b. Pays Emergents : Caractéristiques des politiques de soutien par pays	314
III.7a. OCDE : Composition de l'estimation du soutien aux services d'intérêt général	315

III.7b. Pays Emergents : Composition de l'estimation du soutien aux services d'intérêt général	317
III.8. OCDE : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit (USD)	318
III.9. OCDE : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit (EUR)	319
III.10. Australie : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit	320
III.11. Canada : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit	321
III.12. Chili : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit	322
III.13. Union européenne : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit (EU27)	323
III.14. Islande : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit	324
III.15. Israël : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit	325
III.16. Japon : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit	326
III.17. Corée : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit	327
III.18. Mexique : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit	328
III.19. Nouvelle-Zélande : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit	329
III.20. Norvège : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit	330
III.21. Suisse : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit	331
III.22. Turquie : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit	332
III.23. États-Unis : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit	333
III.24. Brésil : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit	334
III.25. Chine : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit	335
III.26. Russie : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit	336
III.27. Afrique du Sud : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit	337
III.28. Ukraine : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit	338
III.29. OCDE : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit (USD)	339
III.30. OCDE : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit (EUR)	340
III.31. Australie : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit	341
III.32. Canada : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit	342
III.33. Chili : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit	343
III.34. Union européenne : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit (EU27)	344
III.35. Islande : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit	345
III.36. Israël : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit	346
III.37. Japon : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit	347
III.38. Corée : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit	348
III.39. Mexique : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit	349
III.40. Nouvelle-Zélande : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit	350
III.41. Norvège : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit	351
III.42. Suisse : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit	352
III.43. Turquie : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit	353
III.44. États-Unis : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit	354
III.45. Brésil : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit	355
III.46. Chine : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit	356
III.47. Russie : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit	357
III.48. Afrique du Sud : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit	358
III.49. Ukraine : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit	359
III.50. Australie : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu	360

III.51. Canada : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu.	360
III.52. Chili : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu.	361
III.53. Union européenne : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu (EU27).	361
III.54. Islande : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu.	362
III.55. Israël : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu.	362
III.56. Japon : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu.	363
III.57. Corée : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu.	363
III.58. Mexique : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu.	364
III.59. Nouvelle-Zélande : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu.	364
III.60. Norvège : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu.	365
III.61. Suisse : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu.	365
III.62. Turquie : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu.	366
III.63. États-Unis : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu.	366
III.64. Brésil : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu.	367
III.65. Chine : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu.	367
III.66. Russie : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu.	368
III.67. Afrique du Sud : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu.	368
III.68. Ukraine : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu.	369
III.69. Contribution du Soutien des prix du marché aux variations de l'ESP par pays, 2009 à 2010	369
III.70. Contributions aux variations de prix à la frontière par pays entre 2009 et 2010	370

Graphiques

Partie I.

1.1. Évolution de la part de l'agriculture dans le PIB et dans l'emploi, 1990-2008 . . .	27
1.2. Consommation d'engrais azotés, phosphatés et potassiques, kg/ha de terre arable	29
1.3. Évolution du soutien aux producteurs, pays de l'OCDE et économies émergentes, 1995-2010	30

1.4. Commerce agricole	31
1.5. Parts de la production des principaux produits, par groupes de pays	33
1.6. Variations dans la consommation des produits végétaux et animaux (%)	34
2.1. Évolution de l'indice des prix des produits de base, 2001-2010.	41
2.2. Évolution des indicateurs du soutien de l'OCDE, 1986-2008.	54
2.3. OCDE et économies émergentes : Estimation du soutien aux producteurs par pays, 1995-97 et 2008-10.	60
2.4. OCDE et économies émergentes : Estimation du soutien aux consommateurs par pays, 1995-97 et 2008-10.	61
2.5. OCDE : Composition de l'estimation du soutien aux producteurs, 1986-2008 ..	62
2.6. Composition de l'estimation du soutien aux producteurs par pays, 2008-10	63
2.7. Coefficient national de protection des producteurs, par pays, 1995-97 et 2008-10 ..	64
2.8. OCDE : Transferts au titre d'un seul produit, 1995-97 et 2008-10	66
2.9. Soutien au titre de la production de produits de base par produit, par pays, 2008-10	67
2.10. Paiements au titre de l'utilisation d'intrants par pays, 2008-10	68
2.11. Composition de l'estimation du soutien aux services d'intérêt général, par pays, 2008-10.	70
2.12. Estimation du soutien total par pays, 1995-97 et 2008-10	71
2.13. OCDE : Variations dans le niveau et la composition du soutien aux producteurs ..	73
2.14. Variations dans le niveau et la composition du soutien aux producteurs dans les pays de l'OCDE, 1995-97 et 2008-10	73
2.15. Variations dans le niveau et la composition du soutien aux producteurs dans les économies émergentes, 1995-97 et 2008-10	74
 <i>Partie II.</i>	
3.1. Australie : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010	90
3.2. Australie : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010	91
3.3. Australie : Commerce agroalimentaire, 1995-2009	91
4.1. Canada : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010 ..	98
4.2. Canada : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010	99
4.3. Canada : Commerce agroalimentaire, 1995-2009	99
5.1. Chili : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1995-2010	108
5.2. Chili : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010	109
5.3. Chili : Commerce agroalimentaire, 1995-2009	109
6.1. Union européenne : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010.	118
6.2. Union européenne : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010 ...	119
6.3. Union européenne : Commerce agroalimentaire, 1995-2009.	119
7.1. Islande : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010 ..	134
7.2. Islande : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010	135
7.3. Islande : Commerce agroalimentaire, 1995-2009.	135
8.1. Israël : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1995-2010.	142
8.2. Israël : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010	143
8.3. Israël : Commerce agroalimentaire, 1995-2009	143
9.1. Japon : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010.	150
9.2. Japon : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010	151

9.3. Japon : Commerce agroalimentaire, 1995-2009	151
10.1. Corée : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010 . . .	162
10.2. Corée : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010	163
10.3. Corée : Commerce agroalimentaire, 1995-2009	163
11.1. Mexique : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1991-2010 .	170
11.2. Mexique : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010	171
11.3. Mexique : Commerce agroalimentaire, 1995-2009	171
12.1. Nouvelle-Zélande : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010	178
12.2. Nouvelle-Zélande : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010 . . .	179
12.3. Nouvelle-Zélande : Commerce agroalimentaire, 1995-2009	179
13.1. Norvège : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010 .	188
13.2. Norvège : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010	189
13.3. Norvège : Commerce agroalimentaire, 1995-2009	189
14.1. Suisse : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010 . . .	196
14.2. Suisse : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010	197
14.3. Suisse : Commerce agroalimentaire, 1995-2009	197
15.1. Turquie : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010 . .	206
15.2. Turquie : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010	207
15.3. Turquie : Commerce agroalimentaire, 1995-2009	207
16.1. États-Unis : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010	216
16.2. États-Unis : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010	217
16.3. États-Unis : Commerce agroalimentaire, 1995-2009	217
17.1. Brésil : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1995-2010 . . .	228
17.2. Brésil : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010	229
17.3. Brésil : Commerce agroalimentaire, 1995-2009	229
18.1. Chine : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010 . . .	238
18.2. Chine : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010	239
18.3. Chine : Commerce agroalimentaire, 1995-2009	239
19.1. Russie : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1995-2010 . . .	252
19.2. Russie : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010	253
19.3. Russie : Commerce agroalimentaire, 1995-2009	253
19.4. Russie : Allocations aux prêts bonifiés en 2002-10	258
19.5. Russie : Financement du programme d'état pour le développement de l'agriculture pour 2008-12	262
20.1. Afrique du Sud : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1995-2010	270
20.2. Afrique du Sud : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010	271
20.3. Afrique du Sud : Commerce agroalimentaire, 1995-2009	271
21.1. Ukraine : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1996-2010 . .	282
21.2. Ukraine : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010	283
21.3. Ukraine : Commerce agroalimentaire, 1995-2009	283
21.4. Ukraine : Droits de douane à l'importation pour certains produits agricoles avant et après adhésion à l'OMC	291

Liste des acronymes et abréviations

AACU	Accord sur l'agriculture issu du Cycle d'Uruguay
AANZFTA	Accord de libre échange entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande
APTA	Accord commercial Asie-Pacifique
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CAFTA	Accord de libre-échange entre la Chine et l'ASEAN
ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
ACRE	<i>Average Crop Revenue Election</i> (États-Unis)
AELE	Association européenne de libre-échange
AGOA	Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (<i>African Growth and Opportunity Act</i> ; États-Unis)
AgriBEE	Cadre pour l'émancipation économique des noirs dans l'agriculture (<i>Black Economic Empowerment Framework for Agriculture</i> ; Afrique du Sud)
ALE	Accord de libre-échange
APD	Aide publique au développement (Australie)
APE	Accord de partenariat économique
APTA	Accord commercial Asie-Pacifique (<i>Asia-Pacific Trade Agreement</i>)
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est (<i>Association of South East Asian Nations</i>)
BAF	Subvention d'articulation financière (<i>Bono de Articulación Financiera</i> ; Chili)
BM	Banque mondiale
BNDES	Banque nationale de développement économique et social (Brésil)
BRIICS	Brésil, Russie, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud
CASP	Programme global d'aide à l'agriculture (<i>Comprehensive Agricultural Support Programme</i> ; Afrique du Sud)
CCB	Commission canadienne du blé
CE	Commission européenne
CEDR	Commission d'État pour le développement et la réforme (Chine)
CEI	Communauté des États indépendants
CNR	Commission nationale de l'irrigation (<i>Comisión Nacional de Riego</i> ; Chili)
COMSA	Programme d'assurance agricole (<i>Comité de Seguro Agrícola</i> ; Chili)
CONADI	Commission nationale pour le développement indigène (<i>Corporación Nacional de Desarrollo Indígena – MIDEPLAN</i> ; Chili)
COOL	Indication obligatoire du pays d'origine (<i>Country of origin labeling</i> ; États-Unis)
CORFO	Agence de développement économique (<i>Corporación de Fomento a la Producción</i> ; Chili)
ETS	Échange de quotas d'émissions

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEAGA	Fonds européen agricole de garantie
FMI	Fonds monétaire international
FPT	Accords conjoints fédéraux, provinciaux et territoriaux (Canada)
GEIS	Système général d'incitation à l'exportation (<i>General Export Incentive Scheme</i> ; South Africa)
GRE	Gestion de risque des entreprises
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IDE	Investissement direct étranger
IG	Indications géographiques
INDAP	Institut national pour le développement de l'agriculture et de l'élevage (<i>Instituto Nacional de Desarrollo Agropecuario</i> ; Chili)
IPC	Indice des prix à la consommation
LARP	Projet de réforme foncière et agraire (<i>Land and Agrarian Reform Project</i> ; Afrique du Sud)
LRAD	Programme de redistribution foncière pour le développement agricole (<i>Land Redistribution and Agricultural Development</i> ; Afrique du Sud)
MAFISA	Dispositif de financement de la micro-agriculture en Afrique du Sud (<i>Micro-Agricultural Financial Scheme of South Africa</i>)
MAPA	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation (Brésil)
MDA	Ministère du développement agraire (Brésil)
MERCOSUR	Marché commun du Sud (<i>Mercado Común del Sur</i>)
MGS	Mesure globale du soutien
MIDEPLAN	Ministère chilien du Plan et de la Coopération
MINAGRI	Ministère chilien de l'Agriculture
MOP	Ministère chilien des travaux publics (<i>Ministerio de Obras Públicas</i>)
NAMC	Conseil national pour la commercialisation des produits agricoles (<i>National Agricultural Marketing Council</i> ; Afrique du Sud)
NPF	Nation la plus favorisée
NYBOT	New York Board of Trade
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Organisation des Nations Unies
OTC	Obstacles techniques au commerce
PAB	Production agricole brute
PAC	Politique agricole commune
PGB	Pratiques de gestion bénéfiques (Canada)
PGPM	Programme du prix minimum garanti (Brésil)
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PLAS	Stratégie proactive d'acquisition de terres (<i>Pro-Active Land Acquisition Strategy</i> ; Afrique du Sud)
PPA	Parités de pouvoir d'achat
PROCAMPO	Programme de paiements fondé sur la superficie historique (Mexique)

PROCHILE	Service de la DIRECON chargé de promouvoir les exportations chiliennes
PROGAN	Programme de paiements fondé sur le nombre d'animaux historique (Mexique)
Programa ABC	Programme pour une agriculture à faible émission de carbone (Brésil)
PRONAF	Programme national de renforcement de l'agriculture familiale (Brésil)
R-D	Recherche-développement
RMA	La loi de 1991 sur la gestion des ressources (<i>Resource management Act 1991</i> ; Nouvelle Zélande)
RPU	Régime de paiement unique (Union européenne)
RPUS	Régime de paiement unique à la surface (Union européenne)
SACU	Union douanière d'Afrique australe (<i>South African Customs Union</i>)
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe (<i>Southern Africa Development Community</i>)
SAFTA	Zone de libre-échange de l'Asie du Sud (<i>South Asian Free Trade Area</i>)
SAG	Service de l'agriculture et de l'élevage (<i>Servicio Agrícola Ganadero</i> ; Chili)
SARB	Banque de réserve d'Afrique du Sud (<i>South African Reserve Bank</i>)
SASA	Association sud-africaine du sucre (<i>South African Sugar Association</i>)
SFF	Fonds pour l'agriculture durable (<i>Sustainable farming fund</i> ; New Zealand)
SGS	Sauvegardes spéciales
SNAP	Programme d'assistance supplémentaire à l'alimentation (États-Unis)
SINOGRAIN	Entreprise d'État responsable des réserves céréalières (Chine)
SNCR	Système national de crédit rural (<i>Sistema Nacional do Crédito Rural</i> ; Brésil)
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
TNA	Taux nominal d'aide
TPP	Accord de partenariat trans-pacifique
TRA	Taux relatif d'aide
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne

Indicateurs du soutien établis par l'OCDE

CNP	Coefficient nominal de protection
CNS	Coefficient nominal de soutien
ESC	Estimation du soutien aux consommateurs
ESP	Estimation du soutien aux producteurs
ESSG	Estimation du soutien aux services d'intérêt général
EST	Estimation du soutien total
SPM	Soutien des prix du marché
TSP	Transferts au titre d'un seul produit

Monnaies

AUD	Dollar australien
BRL	Real brésilien
CAD	Dollar canadien
CHF	Franc suisse
CLP	Peso chilien
CNY	Yuan Ren-Min-Bi chinois
EUR	Euro
ILS	Shekel israélien
ISK	Couronne islandaise
JPY	Yen japonais
KRW	Wong koréan
MXN	Peso mexicain
NOK	Couronne norvégienne
NZD	Dollar néo-zélandais
RUB	Rouble russe
TRY	Lira turque
UAH	Hryvnia ukrainienne
USD	Dollar des États-Unis
ZAR	Rand sud-africain

Résumé

Un plus grand nombre de pays couverts

Ce rapport suit et évalue l'évolution des politiques agricoles dans les pays membres de l'OCDE, y compris le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovénie qui sont devenus membres de l'OCDE en 2010, ainsi que dans cinq économies émergentes qui sont des acteurs majeurs sur les marchés alimentaires et agricoles : Afrique du Sud, Brésil, Chine, Russie et Ukraine.

Des différences structurelles entre les pays, mais des intérêts communs des pouvoirs publics

Les 45 économies examinées dans ce rapport diffèrent s'agissant de leur niveau de développement, des caractéristiques de leur secteur agricole, ainsi que du choix de leurs instruments de politique et du niveau de soutien accordé, mais leurs pouvoirs publics ont beaucoup d'intérêts en commun. Au nombre desquels garantir un approvisionnement fiable en aliment sains, nourrissants et abordables, des revenus raisonnables pour les exploitations et les ménages agricoles, un secteur alimentaire et agricole productif et compétitif, et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Les transferts budgétaires accordés au secteur agricole demeurent stables...

L'augmentation de la charge pour les finances publiques des pays de l'OCDE à la suite de la crise économique et financière n'a pas entraîné de réduction ou d'augmentation significative des dépenses budgétaires consacrées au secteur agricole. Lorsque les paiements budgétaires ont été réduits, cela a habituellement résulté de la baisse des paiements contracycliques en conséquence de prix mondiaux élevés ou de la contraction des paiements au titre des calamités. La réduction de ces dépenses résulte de mécanismes automatiques et ne traduit pas une réorientation des politiques. Dans les économies émergentes, les transferts budgétaires sont relativement faibles mais augmentent dans certains cas. Les paiements directs aux agriculteurs jouent un rôle moins important que dans les pays de l'OCDE, tandis que les investissements dans les services d'intérêt général, tels que les infrastructures, représentent une part relativement plus importante des transferts budgétaires.

... tandis que le soutien des prix du marché diminue

Les prix élevés du marché mondial au cours de l'année 2010 ont entraîné une réduction de l'écart entre les prix intérieurs bénéficiant d'un soutien et les prix de référence mondiaux. Ce phénomène a été accentué ou atténué par les mouvements des taux de change dans certains pays. Comme dans le cas des transferts budgétaires, cette réduction de l'estimation du soutien est due à des mécanismes contracycliques automatiques, plutôt qu'à une réorientation des politiques.

Le soutien aux producteurs dans les pays de l'OCDE a atteint son niveau le plus bas en 2010

En 2010, le soutien aux producteurs dans les pays de l'OCDE s'est élevé à 227 milliards USD ou 172 milliards EUR, tel que mesuré par l'estimation du soutien aux producteurs (ESP). Ceci représente 18 % des recettes agricoles brutes totales, en baisse par rapport aux niveaux de 22 % atteint en 2009 et de 20 % atteint en 2008. C'est le niveau le plus faible observé depuis le milieu des années 1980 et cela confirme la tendance à la baisse à long terme.

Le soutien dans les économies émergentes est généralement bien inférieur à la moyenne de l'OCDE, mais varie dans le temps et d'un pays à l'autre

Le niveau de soutien (ESP en pourcentage) diffère entre les économies émergentes : le soutien agricole au Brésil est resté inchangé ces dernières années, à environ 5 % des recettes agricoles brutes totales ; le soutien en Chine a augmenté et, à 17 % en 2010, s'approche de la moyenne de l'OCDE ; en Russie, le soutien a atteint 22 % ces dernières années, un niveau supérieur à la moyenne de l'OCDE ; le soutien en Afrique du Sud diminue et est maintenant inférieur à 5 % ; en Ukraine, le soutien a oscillé aux alentours de 7 % ces dernières années. En Ukraine, en Russie et dans une certaine mesure en Chine, il convient d'interpréter ces moyennes avec soin car certains produits sont taxés tandis que d'autres sont soutenus.

Le soutien varie beaucoup d'un pays à l'autre de l'OCDE

Depuis 1995-97, le niveau de soutien a diminué dans tous les pays de l'OCDE à l'exception de la Turquie. En 2008-10, la Nouvelle-Zélande (1 %) et l'Australie (3 %) ont eu les niveaux les plus faibles, tandis que le Chili (4 %) rejoint maintenant ce groupe. Les États-Unis (9 %) sont actuellement plus proches des pays qui ont le niveau de soutien le plus faible. Israël et le Mexique (12 %) et le Canada (16 %) se situent également en dessous de la moyenne de l'OCDE. L'Union européenne (22 %) a réduit son niveau de soutien mais demeure au-dessus de la moyenne de l'OCDE. Le niveau de soutien en Turquie, qui était à l'inférieur à cette moyenne, lui est devenu supérieur (27 %). Malgré une certaine réduction, le soutien

demeure relativement élevé en Corée (47 %), en Islande (48 %), au Japon (49 %), en Suisse (56 %) et en Norvège (60 %).

La part du soutien à l'agriculture dans le PIB diminue en général avec la croissance de l'économie

Le soutien total au secteur agricole des pays de l'OCDE – un indicateur qui combine le soutien aux producteurs (ESP), le soutien aux services d'intérêt général au secteur agricole comme la recherche, les infrastructures, l'inspection, la commercialisation et la promotion, ainsi que les subventions à la consommation – s'élevait à 374 milliards USD (269 milliards EUR) en 2008-10. Cela équivaut à 0.9 % du PIB de l'OCDE, en baisse par rapport aux niveaux de 2.2 % enregistrés en 1986-88 et 1.4 % en 1995-97. Dans les économies émergentes, la part du soutien à l'agriculture dans le PIB est inférieure à la moyenne de l'OCDE, sauf en Chine (2.3 %). La part a augmenté au Brésil, passant de 0.2 % en 1995-97 à 0.6 % en 2008-10, tandis qu'en Russie, elle a diminué, passant de 2.6 % en 1995-97 à 1.6 % en 2008-10, et en Afrique du Sud de 1 % à 0.3 % au cours de la même période. Ces réductions traduisent davantage la croissance économique générale que la réduction du soutien total accordé à l'agriculture.

La tendance vers plus de découplage du soutien des décisions de production se poursuit dans les pays de l'OCDE...

L'importance des formes de soutien qui peuvent créer le plus de distorsions de la production et des échanges a diminué au cours du temps, au fur et à mesure que les pays se sont orientés vers l'octroi de paiements plus découplés aux agriculteurs. Le soutien provoquant le plus de distorsions, fondé sur les prix du marché, la production et l'utilisation d'intrants variables non assortie de contraintes, continue de représenter 51 % du soutien total aux producteurs, mais il est en baisse par rapport aux niveaux de 82 % atteint en 1986-88 et de 70 % atteint en 1995-97. Les paiements non liés à la production courante, ont augmenté ces dernières années pour atteindre 23 % des transferts totaux en 2008-10.

... tandis que les pays émergents ont davantage recours au soutien des prix du marché et que les transferts budgétaires financent principalement les services d'intérêt général

Dans les économies émergentes, le soutien est fondé principalement sur la production de produits de base (essentiellement soutien des prix du marché) et l'utilisation d'intrants, parfois ciblé vers les petits producteurs ou l'agriculture de subsistance. Une part relativement importante des dépenses budgétaires est consacrée à la fourniture de services d'intérêt général au secteur agricole, et finance principalement le développement des infrastructures, la formation et l'éducation.

L'augmentation de la demande mondiale, la hausse des prix, l'instabilité des marchés et les pressions exercées sur les ressources, plaident en faveur de nouvelles orientations des politiques

Les prix élevés d'aujourd'hui rémunèrent efficacement les producteurs et ébranlent la raison d'être déclarée des politiques traditionnelles de soutien des prix et de la production, bien que la hausse des prix à la production ne se traduise pas nécessairement par une hausse des revenus agricoles dans toutes les filières si les prix des intrants augmentent également, en particulier ceux de l'énergie et de l'alimentation animale, et si ces coûts ne peuvent pas être répercutés sur les consommateurs. Il convient d'explorer d'autres orientations pour les politiques, notamment de réorienter le soutien lié aux prix et à la production au bénéfice de mesures destinées à accroître les investissements publics, privés, et publics-privés dans une large gamme d'activités afin d'améliorer la productivité, la durabilité et la compétitivité à long terme de l'agriculture. Cependant, les restrictions à l'importation et les autres mesures qui soutiennent les prix intérieurs contribuent à l'instabilité des prix agricoles sur les marchés mondiaux. Les restrictions à l'exportation aggravent l'instabilité des prix mondiaux et les hausses de prix et elles dissuadent les agriculteurs d'augmenter la production dans les pays qui appliquent ces mesures. Il est nécessaire de prendre en considération le développement de politiques détaillées de gestion des risques qui fournissent aux producteurs un menu d'instruments à partir duquel ils peuvent faire leur choix pour répondre à leurs besoins spécifiques. L'action gouvernementale devrait cibler les risques de catastrophes mais ne devrait pas évincer la gestion par les agriculteurs eux-mêmes des risques normaux liés à leur activité et les outils de gestion du risque fondés sur le marché.

La majeure partie de la panoplie actuelle de mesures n'a pas pour objectif de s'attaquer aux questions d'instabilité, de sécurité alimentaire et d'utilisation des ressources. La hausse des prix à la production est une bonne nouvelle pour les producteurs, cependant elle contribue à augmenter la faim parmi les consommateurs vulnérables dans de nombreuses parties du monde. Cet argument plaide également en faveur d'un dépassement du « *statu quo* » en matière de stratégie adoptée par les pouvoirs publics afin de s'attaquer efficacement à la cause fondamentale de la faim – la pauvreté. Il est essentiel d'améliorer la cohérence des politiques agricoles, des échanges et du développement, et les méthodes de gestion des affaires publiques. Les discussions en cours au sein du G20 et d'autres forums internationaux examinent ces questions.

PARTIE I

**Développement des politiques
agricoles dans les pays
de l'OCDE et les économies
émergentes**

PARTIE I
Chapitre 1

Nouveaux pays membres de l'OCDE et économies émergentes : une grande diversité

La diversité des nouveaux pays membres de l'OCDE et des économies émergentes se retrouve dans la diversité structurelle des pays couverts par ce rapport de Suivi et évaluation ainsi que dans le rôle grandissant des économies émergentes dans l'agriculture mondiale. Ce chapitre porte sur les deux nouveaux pays membres de l'OCDE, le Chili et Israël, et sur les cinq économies émergentes couvertes par ce rapport : l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Russie et l'Ukraine. La première partie de ce chapitre est consacrée au développement économique et aux structures agricoles, en traitant des sujets tels que le dualisme des structures agricoles, la pauvreté et la malnutrition. La seconde partie du chapitre est consacrée aux marchés agro-alimentaires et au rôle grandissant des économies émergentes sur ces marchés.

Introduction

Les économies des pays de l'OCDE sont diverses, avec de grandes différences dans les niveaux de revenu et dans la composition structurelle de l'activité économique. Les secteurs agricoles reflètent et, en partie, déterminent cette diversité. L'augmentation du nombre de pays membres de l'Organisation, et l'élargissement du présent rapport, qui couvre maintenant des économies émergentes extérieures à la zone OCDE, accentuent l'hétérogénéité du point de vue des types de secteurs agricoles existants et de l'éventail correspondant de mesures faisant l'objet d'un suivi. Le présent chapitre met en évidence la diversité structurelle des pays couverts par le rapport et l'évolution du rôle des économies émergentes dans le paysage agricole mondial.

L'importance de l'agriculture pour l'économie dans son ensemble s'explique en partie par les niveaux de revenu, les pays pauvres engageant généralement une part plus importante de leurs ressources productives (la main-d'œuvre, en particulier) dans ce secteur. Un autre déterminant du rôle de l'agriculture dans l'économie est la dotation en facteurs, certains pays étant relativement bien pourvus en facteurs essentiels, notamment la terre et l'eau, tandis que, dans d'autres, ces éléments sont plutôt rares. Certains pays, généralement ceux avec des revenus plus bas, disposent aussi d'une main-d'œuvre agricole relativement nombreuse. Le niveau de revenu et la dotation en facteurs influent sur le volume de l'activité agricole, la composition de la production et la structure des exploitations (du point de vue de la taille, notamment). Ces différences influent elles-mêmes sur la nature des objectifs des politiques agricoles et leur importance relative.

Les pouvoirs publics cherchent à mettre en place des politiques agricoles permettant d'atteindre les objectifs nationaux tout en répondant aux préoccupations communes au plan international, notamment la nécessité de répondre à une demande mondiale croissante de denrées alimentaires pour nourrir une population qui s'établira sans doute à 9 milliards d'individus en 2050, conjuguée à la nécessité parallèle de réduire la pauvreté et la faim dans les pays en développement (un objectif à moyen terme du premier des Objectifs du millénaire pour le développement). Pour relever ces défis, il faudra accroître grandement la productivité, la production et les échanges, tout en respectant les engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre et en assurant l'utilisation durable des ressources. Les politiques à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs seront fonction du contexte et dépendront du niveau du développement économique et un éventail de facteurs structurels.

Développement économique et structures agricoles dans les nouveaux pays membres de l'OCDE et les économies émergentes

Les nouveaux membres de l'OCDE et les économies émergentes figurant dans ce rapport ont tous un revenu par habitant inférieur à la moyenne de la zone OCDE. Suivant la classification de la Banque mondiale, le Brésil, le Chili, la Russie et l'Afrique du Sud sont des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Les pays de l'OCDE classés dans

cette catégorie sont le Mexique, la Turquie et certains membres plus récents de l'Union européenne. Israël fait partie des pays à revenu élevé (comme la plupart des pays de l'OCDE). La Chine et l'Ukraine sont toutes deux classées parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, une catégorie à laquelle n'appartient aucun membre de l'OCDE. Dans les nouveaux pays membres et les économies émergentes, le PIB réel a progressé au moins deux fois plus vite qu'en moyenne dans la zone OCDE, avec de grandes différences, toutefois, dans le rythme de rattrapage des revenus réels par habitant (tableau 1.1).

Tableau 1.1. **Revenus, pauvreté et inégalités dans les nouveaux pays membres de l'OCDE et les économies émergentes**

	PIB par tête 2009, en USD constants 2000	Taux de croissance annuel moyen du PIB 1999-2009, en USD constants 2000	Ratio de la population pauvre (PPA) 2005		Gini ¹
			Disposant de moins de \$1.25 par jour	Disposant de \$2 par jour	
<i>Nouveaux membres de l'OCDE</i>					
Chili	6 083	3.7	2.0	2.4	0.52
Israël	21 806	3.6	Moins de 1 %	Moins de 1 %	0.39
<i>Économies émergentes</i>					
Brésil	4 399	3.3	7.8	18.3	0.55
Chine	2 206	10.3	15.9	36.3	0.42
Afrique du Sud	3 689	3.6	26.2	42.9	0.58
Russie	2 805	5.4	2.0	2.0	0.44
Ukraine	987	4.4	2.0	2.0	0.28
Moyenne OCDE	24 187	1.6	Moins de 1 %	Moins de 1 %	..

.. Non disponible.

1. Dernière année disponible.

Source : Principaux indicateurs du développement de la Banque mondiale.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455879>

Les économies du Brésil, du Chili et de l'Afrique du Sud sont parmi les pays où la répartition du revenu est la plus inégale, avec des coefficients de Gini supérieurs à 0.5, tandis que l'inégalité en Chine et en Russie est aussi marquée. La pauvreté absolue, telle qu'elle est définie par la Banque mondiale, représente un grave problème en Afrique du Sud et en Chine, avec des seuils de 1.25 USD et 2 USD par jour, et reste un problème de taille au Brésil. Des améliorations sensibles ont été relevées au Brésil et en Chine. De fait, le progrès en Chine a été tel que la part de la population vivant avec 1.25 USD par jour est descendue de 40 % en 1990 à 20 % en 2008. L'Afrique du Sud, en revanche, souffre d'un sérieux problème structurel, avec des revenus moyens par habitant relativement élevés et pourtant encore plus de 40 % de la population qui a moins de 2 USD par jour pour vivre, et il y a eu peu de progrès ces 20 dernières années. Le problème de la sous-alimentation existe encore en Afrique du Sud, au Brésil et en Chine, mais il touche, dans les trois cas, moins de 10 % de la population. La malnutrition, par contre, est un problème plus général que connaissent tant les pays de l'OCDE que les économies émergentes.

Exception faite d'Israël, les nouveaux membres et les économies émergentes examinés dans ce rapport consomment tous moins de calories que la moyenne dans la zone OCDE (tableau 1.2). Cependant, tous se situent au-dessus des apports journaliers recommandés en calories et en protéines (estimés, respectivement, à 2 880 calories pour un homme ayant une activité modérée, et à 2 200 pour une femme ayant une activité modérée, avec un apport recommandé de 55 g de protéines pour les hommes et de 45 g pour les femmes).

Tableau 1.2. **Consommation alimentaire dans les nouveaux pays membres de l'OCDE et les économies émergentes**

	Part du budget consacrée à l'alimentation ¹	Consommation alimentaire		
		Calories par jour (2007)	Protéines (g/jour)	% Sous-alimentés
<i>Nouveaux membres de l'OCDE</i>				
Chili	22.5	2 920.4	87.1	Moins de 1 %
Israël	17.2	3 527.5	125.6	Moins de 1 %
<i>Économies émergentes</i>				
Brésil	20.8	3 112.5	85.5	6.4
Chine	39.8	2 980.5	88.9	9.8
Afrique du Sud	25.0	2 998.5	80.9	Moins de 5 %
Russie	32.9	3 375.9	100.0	Moins de 1 %
Ukraine	53.5	3 223.7	88.3	Moins de 1 %
Moyenne OCDE	22.3	3 408.7	104.3	Moins de 1 %

.. Non disponible.

1. Dernière année disponible.

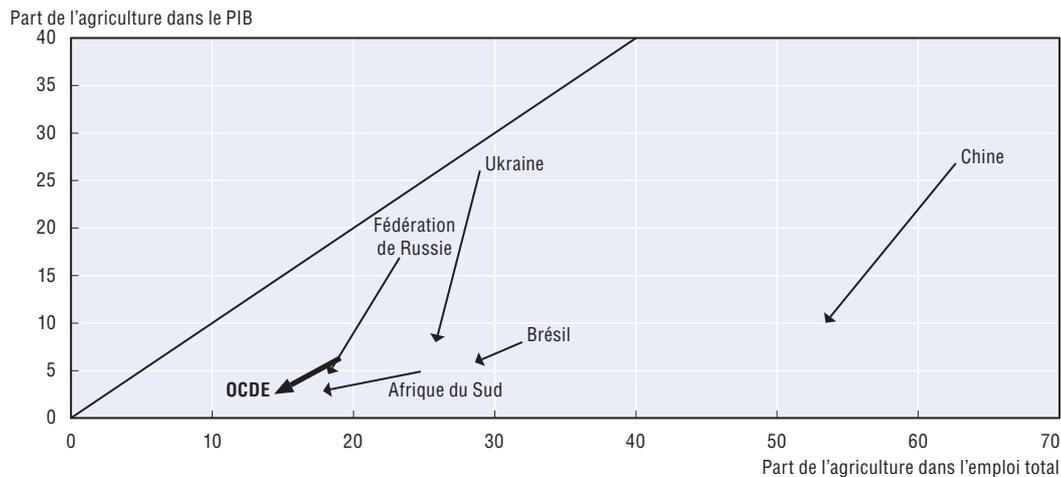
Source : FAOSTAT.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455898>

Dans les économies émergentes, les consommateurs dépensent généralement une part plus importante de leur budget en alimentation. Alors que ceux des pays de l'OCDE dépensent, en moyenne, environ 22 % de leur revenu en alimentation, les proportions sont nettement plus élevées en Chine (40 %), en Russie (33 %) et en Ukraine (54 %), où les revenus sont inférieurs à la moyenne de l'OCDE. Les pourcentages sont égaux ou inférieurs à la moyenne de l'OCDE au Brésil et au Chili (où les prix des produits alimentaires sont proches des niveaux internationaux) et en Israël (où les revenus sont élevés), et légèrement supérieurs en Afrique du Sud. Les prix de l'alimentation représentent généralement une préoccupation importante dans les pays où les achats alimentaires constituent un poste de dépense considérable. Dans de nombreux pays de l'OCDE, le pourcentage est relativement faible et ce sont les préoccupations concernant les revenus agricoles réels qui l'emportent.

En même temps, l'agriculture est plus importante pour l'économie globale dans les pays émergents que dans les pays à revenu élevé car ce secteur représente une plus forte part du PIB et de l'emploi. Pour les sept nouveaux pays pris en considération dans le rapport, la part de l'agriculture dans le PIB et dans l'emploi a diminué ces 20 dernières années ; au Brésil et en Afrique du Sud sa part dans l'emploi s'est contractée plus rapidement que sa part dans le PIB, mais moins vite en Chine, en Russie et en Ukraine (graphique 1.1). Dans le premier cas, ce phénomène s'explique par une hausse de la productivité du travail plus rapide dans l'agriculture que dans les autres secteurs, du fait, à la fois, d'améliorations directes de la productivité de la main-d'œuvre agricole et de gains indirects liés au départ de la main-d'œuvre moins productive de ce secteur. Il en résulte un rétrécissement de l'écart de revenu entre les agriculteurs et le reste de la société. Pour les pays de l'OCDE à revenu élevé, les revenus des agriculteurs ne sont pas systématiquement plus faibles que ceux des autres ménages une fois pris en compte les revenus non agricoles et les transferts publics¹.

Une autre caractéristique de l'agriculture dans les économies émergentes, qui apparaissent dans le présent rapport, est un dualisme des structures agricoles, comprenant des exploitations commerciales qui coexistent avec des exploitations plus petites, décrites diversement comme exploitations « familiales », « de petite taille », « de semi-subsistance » ou

Graphique 1.1. **Évolution de la part de l'agriculture dans le PIB et dans l'emploi, 1990-2008**

Source : Banque mondiale, Principaux indicateurs du développement de la Banque mondiale.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454302>

« paysannes ». Ces différences dans les structures agricoles reflètent des facteurs historiques et institutionnels, ainsi que des variations dans la dotation en facteurs. Comme dans les pays de l'OCDE, on observe de grands écarts dans la pression démographique qui s'exerce sur la terre, la Chine disposant de moins d'un demi-hectare de terres agricoles par habitant, et le Brésil, la Russie et l'Afrique du Sud disposant de plus d'un hectare par habitant. L'intensité de main-d'œuvre de la production agricole est indiquée par la population agricole par hectare de terres agricoles permanentes et arables, les systèmes d'agriculture intensive du Chili et de la Chine contrastant avec les systèmes relativement extensifs du Brésil, de la Russie et de l'Ukraine.

Ces variations vont de pair avec des différences notables dans la taille moyenne des exploitations (voir encadré 1.1). Le Brésil, la Russie et l'Ukraine se caractérisent généralement par des exploitations plus vastes (tout comme l'Australie, le Canada et les États-Unis). La Chine a la population la plus nombreuse du monde et la pression démographique sur les terres y est considérable, ce qui fait que la plupart des exploitations sont de petite taille (moins d'un hectare) – comme dans les autres pays d'Asie, notamment au Japon et en Corée. Le Chili et l'Afrique du Sud n'ont tous deux qu'une petite part de leur superficie qui convient à la production agricole, mais cette superficie limitée est fertile et adaptée à des cultures à valeur ajoutée élevée, comme la viticulture et l'horticulture, avec des exploitations de petite taille mais pas aussi petites que celles des pays où la pression démographique est intense.

Toutes choses égales par ailleurs, les exploitations de grande taille emploient généralement davantage de salariés, tandis que les petites exploitations fonctionnent principalement avec une main-d'œuvre familiale. Dans le cas du Chili, la plupart des grandes exploitations produisent des cultures à grande valeur ajoutée et en conséquence deux tiers de l'ensemble des ménages qui vivent de l'agriculture ont un emploi agricole salarié.

Les différences de taille des exploitations vont aussi de pair avec des variations dans l'intensité de la production et les problèmes environnementaux auxquels les pays sont

Encadré 1.1. Dualisme et taille des exploitations agricoles dans les économies émergentes

Les économies émergentes couvertes par ce rapport sont caractérisées par le dualisme de leurs exploitations agricoles. Une comparaison directe entre ces pays est difficile, car les définitions et les systèmes de classification divergent. Néanmoins, quelques caractéristiques d'ordre général s'imposent.

Au **Brésil**, 84 % des exploitations sont de type « familial » ; elles occupent pourtant à peu près 24 % de la superficie agricole totale, le reste étant représenté par des exploitations « commerciales ». La taille moyenne d'une exploitation familiale est de 18 ha, contre plus de 300 ha en moyenne pour les exploitations commerciales. On observe un dualisme analogue au **Chili**, où 95 % des exploitations sont « individuelles », par opposition à celles qui appartiennent à des sociétés, au secteur public ou à des collectivités. Ces exploitations occupent cependant à peine 29 % de la superficie agricole (15 millions ha), et sont d'une taille moyenne de 52 ha. À l'intérieur de ce groupe, les « petites exploitations » de moins de 12 ha bénéficient d'un soutien spécifique. Les exploitations en société couvrent une superficie légèrement moindre que les exploitations individuelles (13 millions ha), et leur taille moyenne dépasse 1 000 ha.

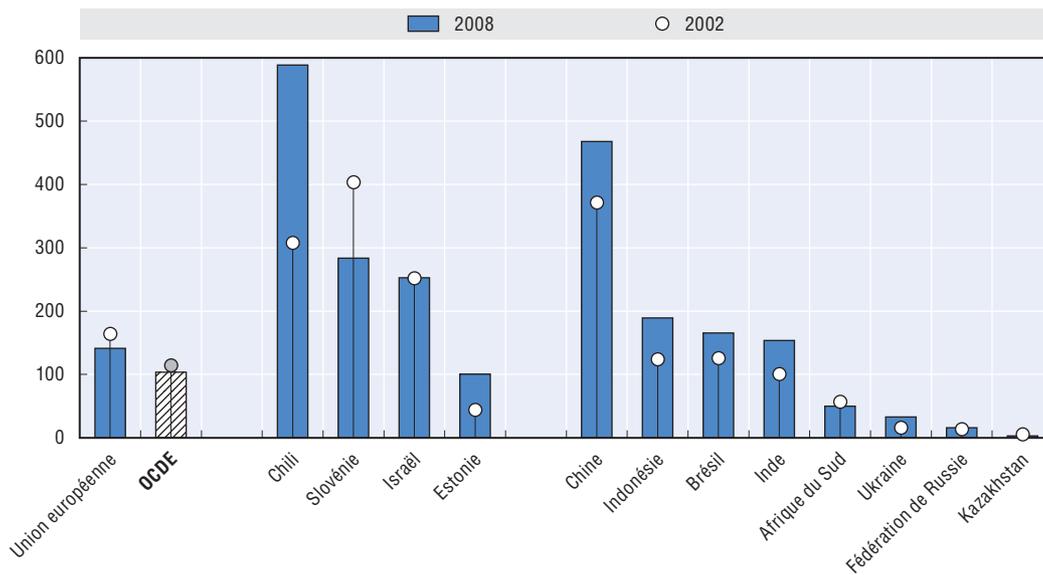
En **Afrique du Sud**, environ 80 % des terres agricoles sont occupées par des exploitations commerciales, et les 20 % restants par de petits exploitants (une ventilation analogue à celle observée au Brésil). Cependant, la moitié des exploitations commerciales rapportent moins de 300 000 ZAR (36 800 USD) par an, ce qui laisse penser que la plupart des exploitations commerciales d'Afrique du Sud sont des unités économiques relativement petites par rapport à celles des autres pays. Il existe quelque 240 000 petits agriculteurs qui font vivre plus de 1 million de travailleurs familiaux et offrent un emploi occasionnel à un autre demi-million de travailleurs. On dénombre en outre à peu près 3 millions de personnes appartenant à des ménages qui travaillent sur des exploitations communautaires et dont la production est principalement de subsistance.

En **Chine**, la taille des exploitations est beaucoup plus petite, 93 % d'entre elles couvrant moins de 1 ha, et 98 % moins de 2 ha. Ces petites exploitations occupent la majeure partie de la superficie agricole.

En **Russie**, un grand nombre de ménages ont une activité agricole sur des exploitations d'une taille moyenne de tout juste 0.4 ha, occupant 5 % des terres agricoles. Les exploitations familiales et paysannes couvrent 15 % des terres agricoles et ont une taille moyenne de 85 ha, tandis que les exploitations en société occupent 79 % des terres agricoles et ont une taille moyenne de plus de 3 800 ha pour les entreprises « moyennes et grandes » et 1 164 ha pour les « petites » entreprises.

En **Ukraine**, autour de 70 % de surface agricole totale et 90 % de terres arables sont dans la possession individuelle. La plus grande partie de ces terres est cependant louée à des exploitations en société d'une taille moyenne de plus de 2 000 ha. En Russie comme en Ukraine, les petits exploitants assurent à peu près la moitié de la production agricole, l'autre moitié provenant d'exploitations à grande échelle.

confrontés. L'intensivité de la production dans les différents systèmes est partiellement reflétée par l'utilisation d'engrais, qui est extrêmement élevée au Chili et en Chine, supérieure à la moyenne de l'OCDE en Israël et au Brésil, mais faible (moins de la moitié de moyenne de l'OCDE) en Russie, en Afrique du Sud et en Ukraine (graphique 1.2).

Graphique 1.2. **Consommation d'engrais azotés, phosphatés et potassiques, kg/ha de terre arable**

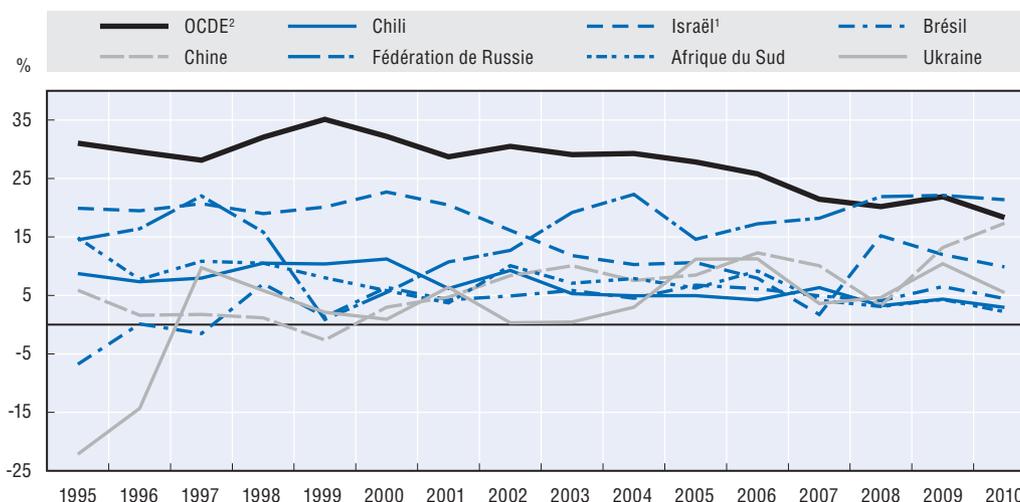
Source : FAO STAT.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454321>

Les grandes lignes des politiques agricoles sont liées aux niveaux de développement économique et à la structure de l'avantage comparatif. Dans le passé, les gouvernements des pays en développement taxaient souvent leur secteur agricole en maintenant bas les prix des produits alimentaires, le bien-être des consommateurs urbains primant sur les considérations relatives aux revenus agricoles. Toutefois, par suite de l'augmentation des revenus, cette tendance s'est estompée et de nombreux pays en développement à revenu intermédiaire soutiennent aujourd'hui les prix payés aux agriculteurs, taxant implicitement les consommateurs. Au fur et à mesure de leur enrichissement, ces pays disposent de ressources financières plus importantes pour soutenir leur secteur agricole et atteindre d'autres objectifs (en matière d'environnement durable, par exemple). Les nouveaux membres de l'OCDE figurant dans ce rapport, et les cinq économies émergentes, accordent tous un soutien effectif à leurs agriculteurs, même si le degré de soutien est, dans la plupart des cas, bien inférieur à la moyenne dans les pays de l'OCDE (graphique 1.3). Les exportateurs nets ont tendance à accorder un soutien modeste (comme le Brésil et le Chili), tandis que les niveaux de soutien sont relativement plus élevés parmi les importateurs nets. Pour les exportateurs nets, le taux de soutien a baissé ces dernières années alors que, pour certains importateurs nets, notamment la Chine et la Russie, il a augmenté. Les nouveaux membres de l'OCDE et les cinq économies émergentes recourent assez largement au soutien des prix du marché et aux paiements au titre des intrants comme formes de soutien à l'agriculture. Les formes de soutien plus découplées, telles que les paiements directs aux agriculteurs, sont moins utilisées que dans les pays de l'OCDE. On trouvera dans le chapitre suivant un examen plus détaillé du niveau et de la composition du soutien.

Graphique 1.3. **Évolution du soutien aux producteurs, pays de l'OCDE et économies émergentes, 1995-2010**

Part des recettes agricoles brutes



1. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
2. L'Autriche, la Finlande et la Suède sont incluses dans les totaux pour l'OCDE pour toutes les années et dans le total de l'UE à partir de 1995.
La Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque sont prises en compte dans les totaux OCDE pour toutes les années et dans les totaux de l'UE à compter de 2004. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE n'appartenant pas à l'OCDE.
Le Chili et Israël sont inclus dans le total OCDE à partir de 1995.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454340>

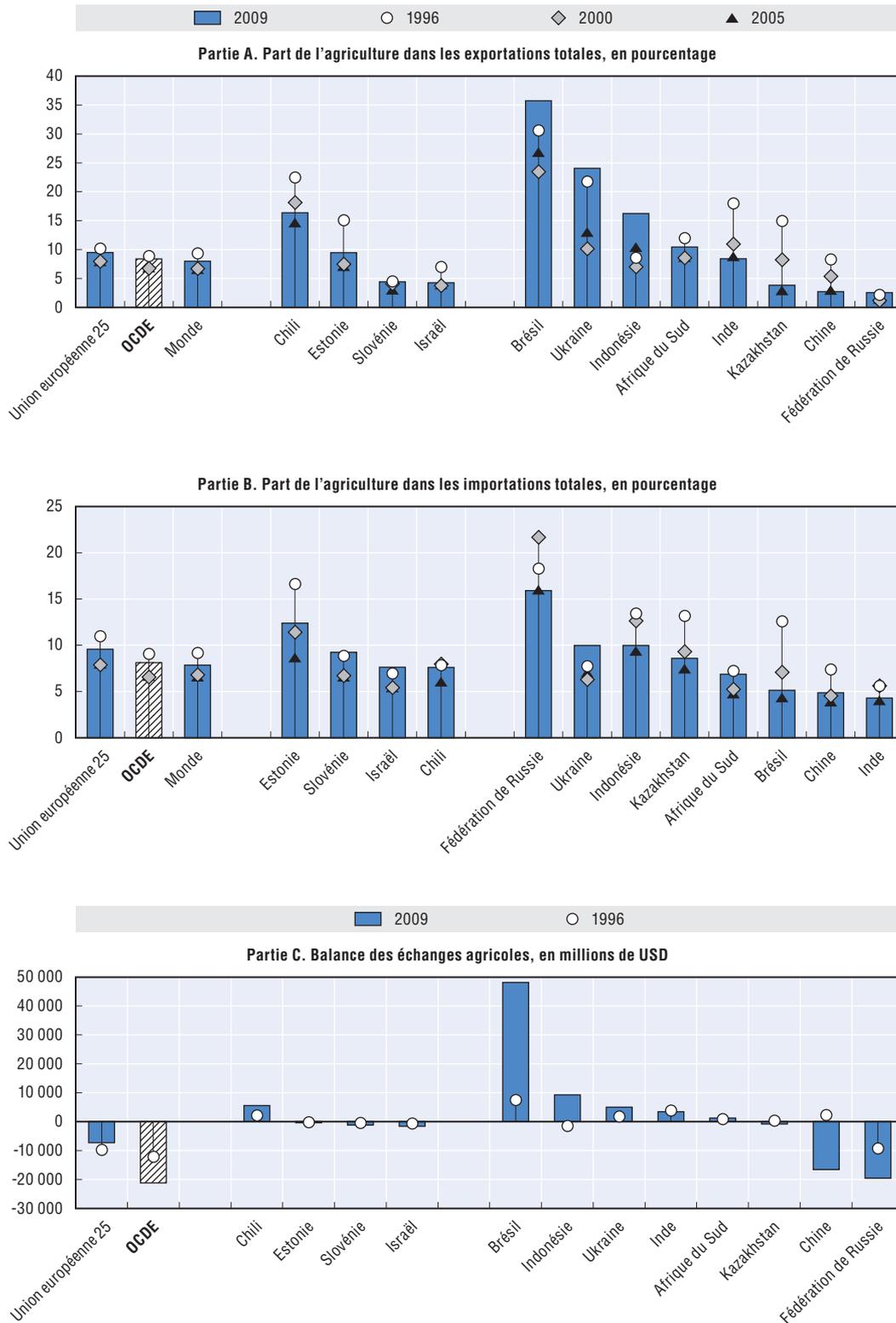
Échanges agricoles

Dans cette section, le nombre de pays examinés est étendu afin de prendre en considération d'autres économies émergentes qui sont des acteurs importants dans les échanges agricoles internationaux, à savoir l'Inde, l'Indonésie et le Kazakhstan². Les économies émergentes couvertes sont par conséquent les « BRIICS »³, plus le Kazakhstan et l'Ukraine, où des données comparables sont disponibles.

Les différences structurelles entre les pays, discutées dans la section précédente, ont des conséquences pour le volume et la composition de la production et de la consommation de produits agricoles, le solde étant représenté par les échanges nets (Graphique 1.4)⁴. Le Brésil, le Chili et l'Ukraine sont tous des exportateurs agricoles nets, les produits agricoles représentant au moins 15 % de l'ensemble des exportations, contre 5-10 % des importations, une différence qui fait que le secteur apporte une contribution majeure au solde commercial global. L'Indonésie est devenue un important exportateur net ces dernières années, tandis que l'excédent de l'Afrique du Sud est modeste. L'Inde reste un exportateur agricole net, mais depuis 1996 l'excédent diminue en proportion du solde commercial global du pays. La Chine, le Kazakhstan et la Russie sont des importateurs nets de produits agricoles. Dans le cas de la Russie, les importations agricoles représentent plus de 15 % de l'ensemble des importations.

Graphique 1.4. Commerce agricole

Part de l'agriculture dans les exportations totales, en pourcentage



Note : Les pays sont classés en fonction des niveaux de 2009. les données sur les échanges agricoles correspondent à la définition de l'OMC.

Source : OCDE, Base de données du commerce international (ITCS) et ComTrade de l'ONU.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932454359>

A la fois exportateurs et importateurs, les BRIICS deviennent plus importants pour les échanges agricoles mondiaux (tableau 1.3). Alors que le commerce entre pays de l'OCDE représentait 58 % des échanges agricoles mondiaux en 1999, en 2009 cette part avait diminué de plus de moitié. La part des BRIICS dans les exportations agricoles mondiales est passée de 8.9 % en 1999 à 14 % en 2009, tandis que celle des pays en développement non membres de l'OCDE a augmenté plus lentement, passant de 18.3 % à 21.2 %. Sur la même période, la part des BRIICS dans les importations agricoles mondiales est passée de 6.3 % à 10.9 %, tandis que la part correspondante des autres pays non membres de l'OCDE est passée de 21.2 % à 25.9 %. L'augmentation de la part des BRIICS dans les exportations agricoles mondiales a résulté principalement des exportations à destination d'autres BRIICS (notamment des exportations du Brésil vers la Chine), dont la part est passée de 0.9 % à 2.6 %, et des exportations à destination des autres pays en développement non membres de l'OCDE, dont la part est passée de 2.8 % à 5.9 % des exportations agricoles mondiales. Dans le cas des autres pays en développement non membres de l'OCDE, on a observé une progression notable des importations en provenance des BRIICS et de la part des échanges avec les autres pays en développement n'appartenant pas au groupe des BRIICS. De surcroît, pour les deux groupes, la part des échanges Sud-Sud (définis ici comme les échanges auxquels ne participent pas les pays de l'OCDE) dans les échanges agricoles mondiaux est passée de 12.8 % en 1999 à 21.1 % en 2009. Ce schéma est à peu près analogue à celui observé pour les échanges totaux, où la part des échanges entre pays extérieurs à la zone de l'OCDE est passée de 10.9 % à 20.9 %.

Tableau 1.3. **Parts bilatérales dans les échanges agricoles entre les pays de l'OCDE et les BRIICS**

		1999				2009			
		Importations				Importations			
		OCDE	BRIICS	Autres pays	Total	OCDE	BRIICS	Autres pays	Total
Exportations	OCDE	57.6	2.7	12.4	72.8	49.2	4.6	11.1	64.9
	BRIICS	5.2	0.9	2.8	8.9	5.5	2.6	5.9	13.9
	Autres pays	9.2	3.1	6.0	18.3	8.6	3.7	8.9	21.2
	Total	72.1	6.7	21.2	100.0	63.3	10.8	25.9	100.0

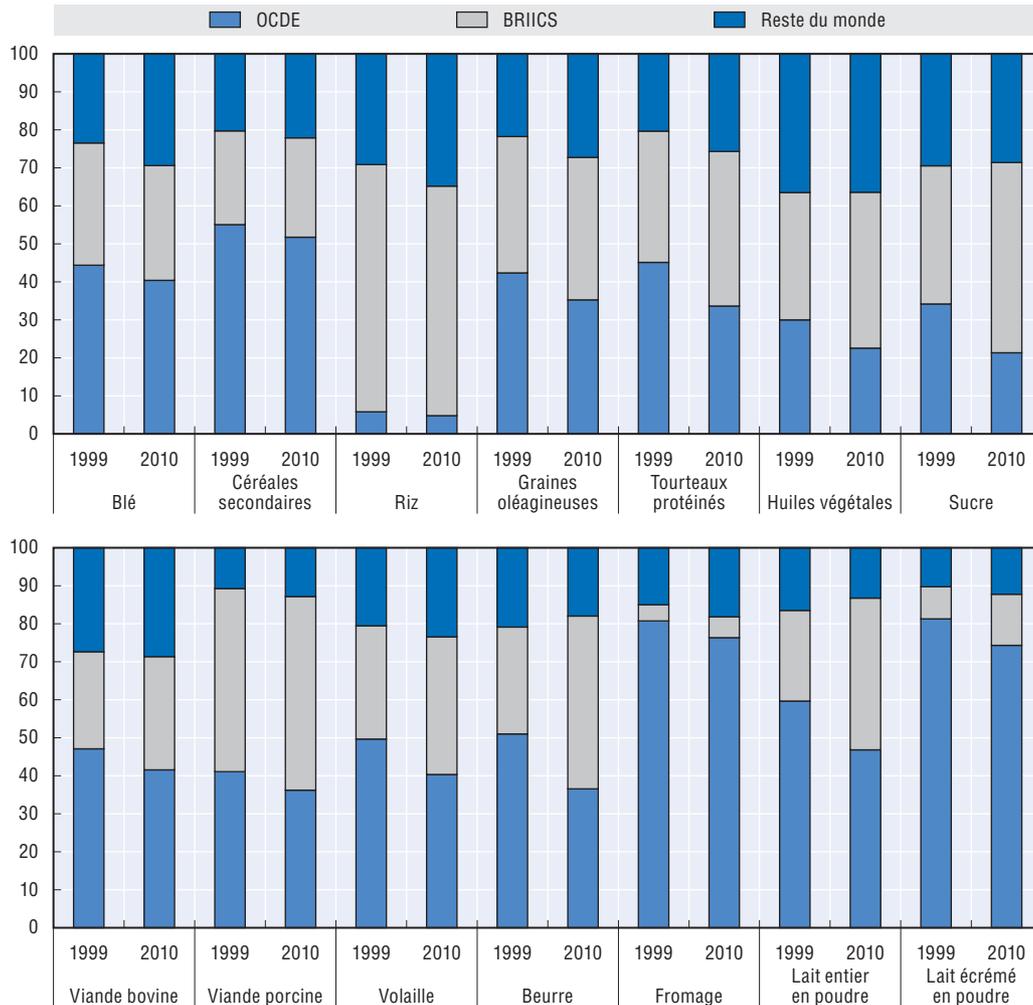
Source : OCDE, Base de données du commerce international (ITCS) et ComTrade de l'ONU.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455917>

Ces tendances reflètent des changements dans les parts de production et de consommation des différents produits. La Base de données Aglink OCDE/FAO montre, pour les principales catégories de produits, la diminution de la part des pays de l'OCDE dans la production mondiale. Pour certains produits, cette part a été prise par les BRIICS (huiles végétales, sucre, viande et volaille et produits laitiers, par exemple) ; pour d'autres (comme le blé et les céréales secondaires), d'autres pays en développement sont devenus collectivement plus importants (graphique 1.5).

Ce sont aussi les pays non membres de l'OCDE qui ont vu leur part dans la consommation croître le plus fortement, plus vite encore dans les BRIICS que dans les autres pays en développement n'appartenant pas à la zone OCDE pour les produits laitiers et le sucre, mais plus lentement pour les produits de l'élevage (graphique 1.6). La Chine et l'Inde représentant collectivement plus d'un tiers de la population mondiale y ont

Graphique 1.5. Parts de la production des principaux produits, par groupes de pays



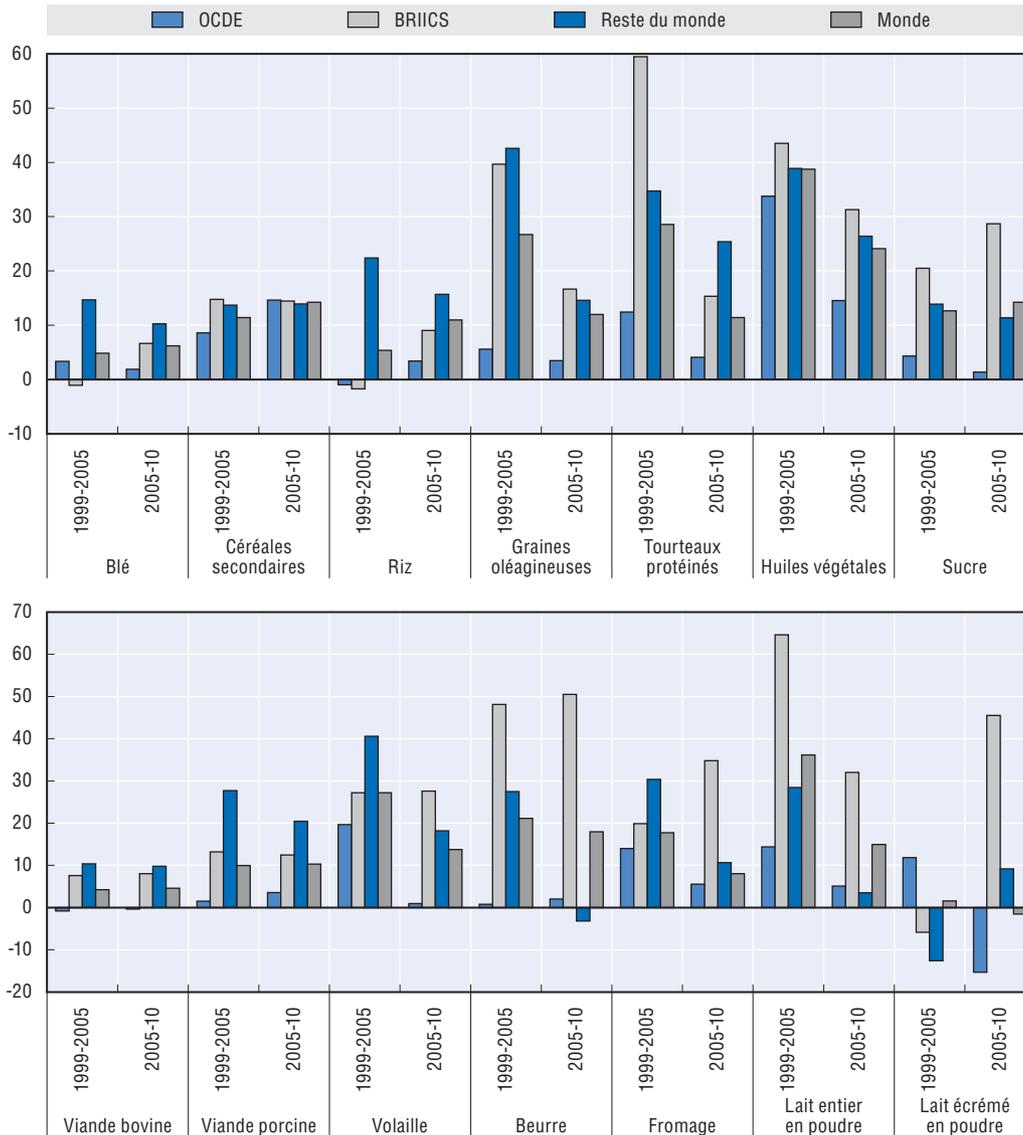
Source : OCDE, Base de données Aglink.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454378>

contribué pour beaucoup. La Chine accroît rapidement sa consommation de viande, tandis que l'Inde consomme davantage de produits laitiers.

La dynamique de la production, de la consommation et des échanges apparaît au niveau des pays. Le Brésil est le troisième plus grand exportateur agricole au monde, après l'UE et les États-Unis, avec plus de 50 milliards USD d'exportations agricoles par an. La Chine est en même temps le quatrième plus grand exportateur et le quatrième plus grand importateur (avec un déficit net), exportant des produits à forte intensité de main-d'œuvre et important des produits à forte intensité de terres, conformément à son avantage comparatif. L'Indonésie figure parmi les dix premiers exportateurs, tandis que l'Inde fait partie des dix principaux importateurs (tout en étant un exportateur net). Dans certains cas, des relations bilatérales particulières deviennent très importantes. En 2009, par exemple, 14 % des exportations agricoles totales du Brésil étaient destinées à la Chine (représentant 15 % des importations agricoles de la Chine), le Brésil destinant plus de la

Graphique 1.6. Variations dans la consommation des produits végétaux et animaux (%)



Source : Base de données Aglink de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454397>

moitié (55 %) de ses exportations de graines oléagineuses à la Chine (soit 34 % des importations chinoises de graines oléagineuses).

Intérêts communs des politiques agricoles

Les pays inclus dans ce rapport sont divers du point de vue de leur niveau de développement et du point de vue de l'importance et des caractéristiques structurelles de leur secteur agricole. Certaines des différences sont de nature systémique, liées à des écarts fondamentaux dans les niveaux de revenu. D'autres sont spécifiques à chaque pays, dépendant de la taille du pays et de sa dotation en facteurs.

Les grandes économies émergentes prennent une part de plus en plus prépondérante aux échanges agricoles internationaux et jouent déjà un rôle central dans la considération

de différents enjeux globaux. Leurs décisions concernant les politiques agricoles ont naturellement une influence sur leur situation domestique, mais elles ont aussi une influence au niveau global. D'autres économies, comme le Chili et Israël, ont peut-être moins de poids dans les agrégats mondiaux, mais leurs expériences peuvent être fort instructives quant à la façon d'aborder certains problèmes communs, tels que la question des revenus dans le secteur agricole « non commercial » (Chili), ou les approches à adopter concernant l'innovation et l'utilisation de ressources rares d'eau (Israël). Parmi les autres pays de l'OCDE, on trouve une large gamme d'enseignements sur le plan de l'action – aussi bien des succès que des échecs. Le soutien des politiques agricoles a traditionnellement été élevé – bien qu'il soit en diminution ces derniers temps – et les décisions prises par les pouvoirs publics continuent d'avoir des répercussions importantes aussi bien au niveau national que mondial.

Les caractéristiques structurelles diffèrent, et (comme nous le verrons en détail dans le reste de ce rapport) aussi bien le choix des instruments d'action que les niveaux de soutien qui les accompagnent sont divers, cependant les pouvoirs publics des économies examinées dans ce rapport ont beaucoup d'intérêts en commun. Tous ont intérêt à garantir un approvisionnement fiable en aliments sains et nourrissants à leurs citoyens, à un prix abordable ; tous souhaitent garantir que les agriculteurs soient en mesure de tirer un revenu raisonnable de leurs efforts ; tous souhaitent que les secteurs alimentaire et agricole de leur pays soient productifs, rentables et compétitifs ; et tous veulent s'assurer que les ressources naturelles sur lesquelles se fondent les approvisionnements en denrées alimentaires soient utilisées de façon durable, et demeurent disponibles pour les générations futures. Étant donné ces objectifs communs, la diversité des expériences concrètes sur le plan de l'action dans les 45 pays couverts dans ce rapport est une source potentiellement riche de connaissances et de compréhension des problèmes. Le chapitre suivant fera un premier pas en direction de l'exploitation de cette source d'information en examinant les évolutions récentes des politiques.

Notes

1. La ligne à 45° correspond au cas où la part de l'agriculture dans le PIB est la même que sa part dans l'emploi. Tous les pays se situent sous cette ligne, se caractérisent tous, à des degrés divers, par une productivité du travail relativement faible dans l'agriculture (surtout dans les pays émergents) et des revenus non agricoles importants (la principale explication dans les pays de l'OCDE à revenu élevé). La Russie et l'Ukraine se trouvaient dans une situation inhabituelle en 1990, avec une main-d'œuvre plus productive dans l'agriculture que dans les autres secteurs, par suite de l'effondrement de l'industrie à cette époque.
2. L'OCDE procède actuellement à des examens des politiques agricoles en Indonésie et au Kazakhstan, après quoi ces deux pays seront inclus dans le suivi régulier des politiques agricoles.
3. Brésil, Russie, Inde, Indonésie, Chine et Afrique du Sud.
4. Les données relatives aux échanges indiquées ici correspondent à la définition des échanges agricoles de l'OMC.

PARTIE I
Chapitre 2

Évaluation des évolutions récentes des politiques et du soutien à l'agriculture

La première partie du chapitre traite de la situation économique et l'évolution des marchés, qui constituent le cadre pour la mise en œuvre des politiques agricoles et du soutien au secteur agricole. La partie suivante offre un aperçu des principaux développements des politiques agricoles au cours des années 2009-10 dans les pays de l'OCDE et dans les économies émergentes incluses dans ce rapport : Afrique du Sud, Brésil, Chine, Russie et Ukraine. La partie finale du chapitre analyse le développement du soutien à l'agriculture (en utilisant la méthode ESP de l'OCDE) en termes de niveau et de composition du soutien et de son évolution dans le temps, pour les pays de l'OCDE et les économies émergentes intégrées au rapport.

Principales évolutions de l'économie et des marchés

L'économie mondiale a continué de donner des signes de reprise en 2010 après la récession qui avait commencé en 2008, les programmes de relance massifs mis en œuvre par les gouvernements commençant de porter leurs fruits sur fond de contraction de 4 % du PIB, de déclin de 12.5 % du commerce mondial et de montée du chômage jusqu'à 8.5 % dans la zone OCDE en 2009. Cependant, le redressement de l'activité ne se fait pas à la même vitesse partout. La croissance dans les économies avancées est restée bridée, avec un chômage élevé dans certains pays et des tensions financières et économiques dans la périphérie de la zone euro. L'expansion dans les économies émergentes est plus dynamique et des signes de surchauffe apparaissent, surtout au Brésil, en Inde et en Chine, où des pressions inflationnistes se font jour.

Les échanges mondiaux sont remontés au-delà de leur niveau d'avant la crise, l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale et l'Asie étant les principales locomotives de la croissance des exportations et des importations (OMC, 2011, 14 mars). Plusieurs pays (Corée, Japon, Israël, Russie, Suisse, Brésil et Afrique du Sud) sont intervenus sur les marchés monétaires en 2010 pour tenter de limiter l'appréciation de leur monnaie.

Les prix des produits de base ont atteint des sommets historiques lorsque la crise financière s'est déclenchée et ils ont fortement baissé avec la contraction économique mondiale. Les prix sont repartis à la hausse aux troisième et quatrième trimestres 2009. D'une année sur l'autre, les prix des produits alimentaires ont augmenté, à l'échelle mondiale, de 15 % et les prix des matières premières agricoles de 31 % entre 2009 et 2010 (FMI, 2011).

Le secteur agricole dans les pays de l'OCDE a certainement été affecté par la crise économique en 2009, mais moins que les autres secteurs. Les effets négatifs les plus prononcés se sont fait sentir dans les sous-secteurs où la demande de consommation est relativement élastique (la floriculture, par exemple) et dans ceux qui sont hautement tributaires du financement par l'emprunt (comme l'élevage porcin). À la fin de 2010, les revenus agricoles semblent s'être rétablis de leur chute en 2008-09. L'Union européenne, le Canada et les États-Unis font état de niveaux accrus de revenus agricoles pour l'ensemble du secteur, supérieurs à ceux d'avant la crise.

À la fin de 2010, les prix mondiaux des produits agricoles étaient proches de leurs sommets de 2007-08, avec des hausses moins marquées en Afrique et en Extrême-Orient en raison de niveaux de production nationaux généralement favorables. Les prix du maïs ont atteint des niveaux record, tandis que les prix du blé étaient inférieurs à leurs niveaux de 2008 et les prix du riz sont restés largement en-dessous du sommet atteint en 2007-08. Les prix des produits laitiers sont été exceptionnellement élevés en 2010 avec les prix du beurre qui ont dépassé leurs niveaux de 2007-08, les prix de la viande sont restés élevés (OCDE, 2011a). (Voir encadré 2.1 sur la volatilité des prix.)

La hausse des prix des produits agricoles a été induite par des conditions météorologiques défavorables dans un certain nombre de pays. La récolte de céréales en

Encadré 2.1. Pourquoi se préoccupe-t-on de l'instabilité des prix ?

La plupart des marchés agricoles se caractérisent par une instabilité des prix. Cela s'explique par trois principaux paramètres des marchés. Premièrement, la production agricole varie d'une période à l'autre en raison de chocs naturels tels que les conditions météorologiques et les maladies. Deuxièmement, la demande est relativement peu élastique par rapport aux prix et l'élasticité de l'offre est faible aussi, du moins dans le court terme. Pour rééquilibrer l'offre et la demande après un choc sur l'offre, les prix doivent par conséquent marquer d'assez fortes variations, surtout si les stocks sont bas. Troisièmement, la production agricole prenant beaucoup de temps, l'offre ne peut guère réagir aux fluctuations de prix dans le court terme, même si cela est beaucoup plus facile une fois le cycle de la production achevé. La réaction décalée de l'offre aux changements de prix peut causer des ajustements conjoncturels qui accentuent encore la variabilité pour les marchés en question. À part ces principaux paramètres des marchés, il y a d'autres facteurs qui peuvent avoir un effet sur l'instabilité des prix. Pour plus d'information, voir le chapitre 2 *Dossier spécial : Quelles sont les forces qui sous-tendent la volatilité des prix ?* du rapport *Perspectives Agricoles* de l'OCDE et de la FAO (OCDE, 2011a).

Les marchés des pays en développement n'ont souvent pas la capacité d'absorber les chocs intérieurs, et ils peuvent être soumis à une haute instabilité des prix intérieurs et locaux, même lorsque les marchés internationaux sont calmes. S'il est vrai que les chocs météorologiques, les maladies ou d'autres catastrophes naturelles et l'accès limité aux technologies jouent un rôle important, ces facteurs sont exacerbés par des marchés au fonctionnement souvent défaillant qui pourraient lisser les déficits de production. Une infrastructure médiocre, des coûts de transport élevés, l'absence de marchés du crédit ou de l'assurance peuvent ajouter à la difficulté initiale.

L'instabilité des prix alimentaires a des répercussions au niveau macroéconomique ainsi qu'au niveau (microéconomique) des consommateurs et des agriculteurs.

Au niveau macroéconomique, il est utile de distinguer entre pays importateurs et pays exportateurs. Pour les pays exportateurs hautement tributaires des produits de base agricoles, des prix exceptionnellement bas auront un impact immédiat sur la balance des paiements mais, au-delà de cet effet, l'incertitude peut nuire à l'investissement et se répercuter sur l'utilisation des capacités. Les pays importateurs, surtout les pays à faible revenu qui importent des denrées alimentaires, lorsqu'ils sont confrontés à des prix exceptionnellement élevés, peuvent aussi subir une dégradation de leur balance des paiements et une détérioration de leurs finances publiques. Les pays devant exporter davantage pour payer leurs importations, ces déficits peuvent entraîner une dépréciation du taux de change. Des mesures budgétaires telles que des allègements de droits à l'importation et de taxes sur les produits alimentaires, le subventionnement de la consommation alimentaire et le recours accru aux instruments de gestion des risques alourdissent les coûts budgétaires qui devront être financés par un accroissement des emprunts publics et un renforcement de la discipline budgétaire.

Au niveau microéconomique, des prix alimentaires plus élevés se répercutent sur les consommateurs, ce qui peut être désastreux pour les pauvres, en particulier dans les pays en développement où jusqu'à trois quarts de leur revenu total peut être dépensé en denrées alimentaires de base. Les effets immédiats sont évidents, mais il y a aussi des coûts à moyen terme pour les plus pauvres et les plus vulnérables, qui doivent dès lors se contenter d'aliments moins nutritifs et qui, financièrement, sont dans l'impossibilité de satisfaire d'autres besoins fondamentaux comme l'éducation et la santé. Un choc ponctuel sur les prix alimentaires peut ainsi faire basculer les personnes vulnérables en-dessous d'un seuil de pauvreté qu'elles sont incapable de surmonter. Si l'on se place du point de vue de l'offre, des prix élevés profitent aux producteurs nets et signalent la nécessité d'accroître la production. Les éleveurs peuvent parfois faire exception si les hausses de prix touchent principalement les céréales et les oléagineux utilisés comme aliment pour animaux et si ces coûts ne peuvent pas être répercutés sur les consommateurs. Des prix instables créent une incertitude qui elle-même a un impact sur les décisions d'investissement et de production.

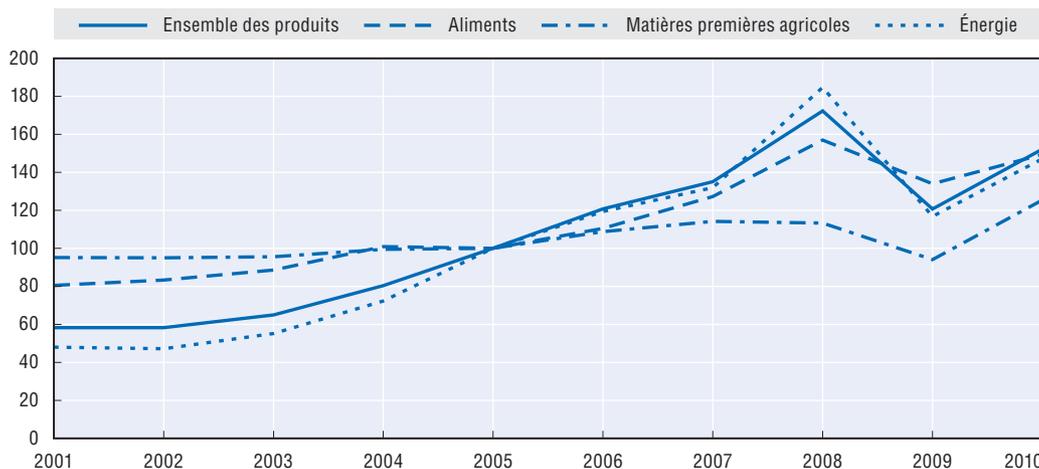
Encadré 2.1. Pourquoi se préoccupe-t-on de l'instabilité des prix ? (suite)

Investir dans l'amélioration de la productivité au niveau de l'exploitation et dans les industries d'aval, investir dans une infrastructure et dans des institutions qui étayent des marchés plus efficaces et éviter les restrictions commerciales qui empêchent les marchés internationaux de remplir leur rôle sont autant de mesures de politiques agricoles qui réduiraient l'instabilité des prix alimentaires sur les marchés nationaux et internationaux. Une plus grande transparence et une information plus poussée sur les marchés pourraient aussi aider à limiter l'instabilité lorsqu'elle est due à une information incomplète ou erronée. De meilleures politiques de gestion des risques, délimitant précisément le soutien public et les responsabilités privées, offrent des solutions efficaces pour lutter contre l'incertitude au niveau des exploitations. (voir l'encadré intitulé « Le risque »). Sur le long terme, c'est le développement et la progression des revenus qui permettront aux plus vulnérables d'échapper aux pires conséquences de l'instabilité des prix.

Russie a été réduite d'un tiers par la sécheresse ; des inondations ont endommagé les cultures au Canada, en Chine et en Australie. Après une accumulation progressive depuis 2008, les stocks mondiaux de céréales baissent, surtout en ce qui concerne le maïs, ce qui contribue aux anticipations de hausse des prix. La sécheresse qui sévit actuellement en Chine affecte les régions productrices de blé, ce qui laisse prévoir une demande accrue d'importation et, par conséquent, des pressions à la hausse sur les prix mondiaux. Les restrictions à l'exportation du blé maintenues par la Russie et l'Ukraine alors que les prix mondiaux sont élevés contribuent encore à accentuer le renchérissement sur les marchés internationaux. Les politiques relatives aux biocarburants ont continué de détourner de l'usage alimentaire une part importante de la production mondiale de maïs, de sucre et d'huiles végétales. En même temps, le niveau élevé des prix du pétrole, à plus de 100 USD par baril, a fait monter les prix des produits alimentaires, à la fois directement, en accroissant les coûts des intrants, et indirectement, en rendant la production de biomasse pour les carburants commercialement plus attractive (OCDE, 2011a).

Les prix élevés de l'alimentation attisent l'inflation dans les économies émergentes, notamment au Brésil, en Chine, en Inde, en Indonésie, en Russie et en Ukraine. Les prix élevés des produits de base contribuent à faire apparaître lentement des tendances inflationnistes dans la plupart des pays de l'OCDE (OCDE 2011b).

Le défi de politique macroéconomique, pour les pays de l'OCDE, consiste à rétablir des finances publiques saines sans compromettre la croissance et la reprise. Pour passer ainsi d'une croissance induite par l'action publique à une croissance autonome, il faudra prendre soin de retirer prudemment les mesures de relance budgétaire qui ont pu être mises en place. Dans certains pays, comme la Grèce, l'Islande, l'Irlande et le Portugal, le nécessaire assainissement des finances publiques ralentira probablement la croissance dans le court terme, mais des améliorations sont à attendre sur le long terme (OCDE 2011b).

Graphique 2.1. **Évolution de l'indice des prix des produits de base, 2001-2010**

Source : Fonds Monétaire International (2010).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454416>

Principales évolutions des politiques agricoles

Les politiques agricoles des 45 pays couverts répondent à des défis divers et suivent des trajectoires propres à chaque pays au fil du temps. La présente section décrit les principales évolutions de ces politiques en 2009-10. Des descriptions plus détaillées des politiques nationales se trouvent dans les chapitres par pays et dans des publications monographiques sur des politiques agricoles des différents pays et ne prétend pas résumer de façon exhaustive les mesures actuellement en vigueur.

Les éditions passées de ce rapport ont permis de noter un progrès, lent mais régulier, des réformes entreprises. Le niveau du soutien accordé à l'agriculture dans la zone OCDE est en baisse ; l'importance relative de la plupart des formes de soutien qui créent des distorsions diminue au fur et à mesure que les pays mettent en place des systèmes de paiements plus découplés aux agriculteurs. Ce progrès est plus ou moins rapide et important mais, dans l'ensemble, les principes de découplage du soutien par rapport à la production et de ciblage sur des défaillances spécifiques du marché semblent s'appliquer de plus en plus dans le cadre des politiques mises en œuvre par les pays de l'OCDE.

Les transferts budgétaires au secteur agricole restent stables dans les pays de l'OCDE...

Au cours de la crise financière et économique mondiale, les pays de l'OCDE n'ont pas recouru à des aides massives en faveur du secteur agricole pour faire face à la tempête. Certains gouvernements avaient mis en place des programmes d'aide relativement modestes et les dépenses n'avaient pas augmenté notablement. La charge accrue que la crise fait peser sur les finances publiques des pays n'a pas conduit pour le moment les pouvoirs publics à reconsidérer fondamentalement les dépenses budgétaires consacrées au secteur agricole. Dans les cas où les transferts budgétaires ont diminué, cela a été généralement en raison de réductions de paiements contracycliques dues au niveau élevé des prix, ou du fait de paiements moins importants en cas de calamités. Ces compressions de dépenses sont des mécanismes intégrés et ne reflètent pas une réorientation radicale des politiques.

... et, dans la plupart des économies émergentes, les paiements budgétaires sont en hausse

Les dépenses budgétaires occupent généralement une place moins prépondérante dans la panoplie de mesures de politique agricole dans les économies émergentes que dans les pays de l'OCDE. Les transferts fiscaux sont relativement faibles en comparaison des mesures de soutien des prix du marché, qui sont finalement payées par les consommateurs. Cependant, certaines des économies émergentes recourent de plus en plus à des mesures de soutien financées par des mesures fiscales.

Les paiements directs aux producteurs de céréales en **Chine** ne cessent d'augmenter depuis leur mise en place en 2004. En **Afrique du Sud**, le soutien aux réformes agraires, surtout pour les installations de population sur des terres redistribuées et pour les petits exploitants, constitue un élément important des ensembles de mesures appliqués. Les dépenses au titre de postes tels que l'infrastructure et les activités de recherche et développement augmentent et représentent une part plus importante du soutien total à l'agriculture au **Brésil**, en **Chine**, en **Afrique du Sud** et en **Ukraine**. En **Russie**, des montants énormes pour circonstances exceptionnelles ont été payés afin d'atténuer le double impact de la crise financière et des sécheresses en 2009 et 2010.

Pas de grands changements dans les cadres d'action...

L'**Union européenne**, les **États-Unis** et le **Canada** avaient tous décidé de mettre en place de nouveaux cadres pour leurs politiques agricoles en 2008, et leur mise en œuvre était bien avancée en 2009 et 2010. Au **Mexique**, l'important programme de soutien des revenus agricoles PROCAMPO a été prolongé jusqu'à 2012.

La Politique agricole commune (PAC) de l'**Union européenne** détermine les politiques de ses 27 États membres. On trouvera une analyse détaillée de la PAC dans OCDE (2011c). Les dernières modifications de la PAC ont été décidées en 2008 dans le cadre du « check-up », et leur mise en œuvre à partir de 2009 a entraîné un certain nombre de changements dans le Régime de paiement unique qui assure un paiement aux agriculteurs sans obligation de produire. Les principaux changements ont été l'intégration d'une partie des paiements directs qui étaient auparavant indépendants du paiement unique ; l'octroi d'une plus grande latitude aux gouvernements nationaux pour accorder une aide aux secteurs souffrant de problèmes particuliers (mesures dites de l'article 68) ; un déplacement légèrement accru de ressources du Pilier I au profit du Pilier II. Suite à cette « modulation », tous les agriculteurs recevant un montant supérieur à un certain seuil ont vu leurs paiements directs du Pilier I réduits de 7 % en 2009 et de 8 % en 2010 et l'argent a été transféré au budget du Pilier II consacré au développement rural. Il peut ainsi servir pour financer des programmes dans les domaines du changement climatique, des énergies renouvelables, de la gestion des ressources en eau, de la biodiversité, et des mesures d'accompagnement dans le secteur laitier. Certaines modifications ont été apportées en 2010 à la mise en œuvre des paiements nationaux directs complémentaires dans les États devenus membres de l'UE en 2004. Les mesures prises diffèrent d'un pays à l'autre, mais toutes se traduisent par des réductions considérables des paiements financés sur les budgets nationaux, tandis que les gouvernements peuvent maintenant utiliser la flexibilité offerte par l'article 68 pour les paiements adaptés aux besoins nationaux. En même temps, la mise en place progressive des paiements dans les nouveaux pays membres, en vue de les aligner sur le niveau de l'UE15, a conduit à des paiements plus élevés financés par les fonds de l'UE.

Comme prévu dans le « check-up », les quotas laitiers ont été relevés de 1 % en 2009/10 et de 1 % encore en 2010/11, et le système de gel obligatoire des terres appliqué en 1992 a été aboli. Les conditions d'écoconditionnalité ont été simplifiées et harmonisées entre les deux piliers de la PAC. Des modifications ont aussi été apportées aux politiques d'intervention sur le marché et les niveaux d'intervention ont été réduits ou fixés à zéro.

Aux **États-Unis**, les faits nouveaux signalés pour l'année 2010 traduisent essentiellement la poursuite de la mise en œuvre de la loi de 2008 sur l'alimentation, la conservation des ressources et l'énergie (Loi agricole de 2008), qui gouverne la politique agricole pour la période 2008-12. Cette loi continue de mettre l'accent sur les paiements directs, les paiements contracycliques et les programmes de prêts d'aide à la commercialisation pour les campagnes agricoles 2008-12, avec des ajustements des prix d'objectif et des taux de prêt pour certains produits. On trouvera une analyse détaillée de la Loi agricole de 2008 dans OCDE (2011d).

La Loi agricole de 2008 a mis en place un nouveau programme de garantie du chiffre d'affaires pour les productions végétales comme autre formule possible de paiements contracycliques, et elle remplace les anciennes mesures ponctuelles en cas de calamités par trois programmes sous-sectoriels : le *Programme d'aide aux cultures*, le *Programme d'aide en cas de pertes pour les éleveurs de volaille* et le *Programme d'aide au remplacement des arbres*.

Indépendamment de la mise en œuvre de la Loi agricole de 2008, quelques faits nouveaux ont été notifiés dans les domaines de l'assurance récoltes, de la sécurité alimentaire, des terres en exploitation et de la conservation des bassins versants, ainsi qu'un programme d'aides ponctuelles en cas de calamités, mis en œuvre au titre des pertes subies en 2008 et 2009.

Au **Canada**, la mise en œuvre du cadre « Cultivons l'avenir » a commencé en 2009. Les principales mesures de soutien sont appliquées par le biais du volet « gestion des risques de l'entreprises » (GRE) des accords bilatéraux entre les administrations fédérale et provinciales/territoriales concernant les détails et le financement du programme. Les quatre programmes GRE sont Agri-investissement, qui subventionne l'épargne des agriculteurs, Agri-stabilité, qui octroie des aides en cas de baisse des revenus, Agri-protection, qui offre une assurance contre les risques naturels, et Agri-relance, pour des aides ponctuelles en cas de calamités. Un certain nombre de programmes ont été mis en œuvre dans le cadre du dispositif Agri-relance afin d'aider les agriculteurs à faire face aux dommages subis par suite des inondations, des sécheresses et des maladies qui ont frappé les producteurs dans certaines régions du Canada.

Au **Mexique**, il a été décidé de maintenir le programme PROCAMPO, qui offre un soutien direct des revenus en fonction de la superficie antérieure plantée, au-delà de sa date limite initiale de 2008 et de l'appliquer jusqu'en 2012. Les nouvelles règles relatives à PROCAMPO ont été publiées en avril 2009, avec trois principaux changements. Premièrement, le taux des paiements a été rendu progressif à partir de 2009, ce qui assure des paiements plus élevés aux petits exploitants. Deuxièmement, il a été fixé un paiement maximum par agriculteur. Troisièmement, il a été décidé de réviser le registre foncier de PROCAMPO afin d'améliorer la qualité des données du programme.

En **Chine**, la stratégie de politique agricole reste centrée sur le développement de l'économie rurale. C'était la priorité principale du Plan quinquennal 2006-10 et elle figure aussi au centre du Plan quinquennal 2011-15, le 12^e de la Chine, qui vise à rééquilibrer la

croissance induite par les exportations en stimulant la demande intérieure, notamment par l'amélioration des revenus ruraux.

Aucune modification importante n'a été apportée aux cadres de politique agricole en **Afrique du Sud** et en **Ukraine**, et la **Russie** en est à sa quatrième année de mise en œuvre du cadre quinquennal qui se termine en 2012.

... mais quelques faits nouveaux sont à signaler

Le **Japon** a annoncé en mars 2010 un nouveau Plan fondamental pour l'alimentation, l'agriculture et les zones rurales. Ce plan relève l'objectif d'auto-provisionnement alimentaire et fixe de nouvelles orientations d'action, remplaçant l'ancien plan élaboré en 2005. Dans le cadre du nouveau Plan fondamental, un nouveau paiement de soutien aux revenus agricoles a été lancé en 2010 pour les riziculteurs, à titre expérimental pour un an. Ces paiements sont destinés à combler l'écart entre le prix moyen effectif payé aux producteurs et un niveau de référence du coût de production fixé à l'échelon national. Dans le cadre de ce dispositif contracyclique, le prix de référence à la production est le prix moyen payé aux producteurs à l'échelon national sur les trois années passées. Ce programme pilote est censé se poursuivre en 2011, étendant ces nouveaux paiements à des cultures d'altitude telles que le blé, l'orge et le soja. Les paiements directs aux agriculteurs à titre principal, qui sont fonction de la superficie antérieurement plantée, du revenu et de la production, ont été maintenus en 2010.

En **Corée**, des programmes de paiements directs ont été mis en œuvre dès le début des années 1990, en complément des mesures existantes de soutien des prix du marché. Il a aussi été décidé en 2009 de réorganiser les divers programmes de paiements directs et le pays est en train de tester la mise en œuvre d'un programme de stabilisation de revenus agricoles. Ce programme traite les risques de gestion au niveau de la ferme en octroyant un paiement qui pallie la différence au cas où le niveau du revenu agricole descend au dessous d'un seuil défini. Après la période de tests le programme devrait être mis en œuvre sur une échelle plus grande.

Au **Brésil**, l'élément central des politiques d'aide aux petits agriculteurs, le Programme national de renforcement de l'agriculture familiale (*Programa Nacional de Fortalecimento da Agricultura Familiar*, PRONAF), a été révisé notablement en 2010, après une série de réformes les années précédentes. Ce programme offre diverses facilités de crédit à différents types d'agriculteurs, et les réformes concernent les conditions d'accès à ces crédits préférentiels et leur mise en œuvre.

Un souci accru de rationalisation des politiques d'aide en cas de calamités

La bonne gouvernance est essentielle pour l'octroi d'aides en cas de catastrophes naturelles ou de maladies animales ou végétales touchant une part importante de la communauté agricole (encadré 2.2). Plusieurs pays de l'OCDE ont tenté de rationaliser leurs cadres d'aide en cas de catastrophes. L'**Australie** a procédé à un examen de l'ensemble de son action face à la sécheresse et met actuellement en œuvre des projets pilotes pour tenter de passer d'une approche axée sur l'aide en cas de crise à une approche de gestion des risques. Au **Canada**, les paiements ponctuels en cas de calamités qui existaient auparavant ont été institutionnalisés et regroupés dans des programmes au titre du cadre Agri-relance. La **Corée** a étendu la couverture des systèmes d'assurance contre les catastrophes naturelles et les **États-Unis** ont amélioré la cohérence générale de l'aide en cas de catastrophes, avec des règles *ex ante* plus claires concernant les conditions d'octroi des paiements.

Encadré 2.2. **Gestion des risques. Un nouvel objectif de politique agricole ?**

La crise économique mondiale a fait prendre davantage conscience au public des risques et des incertitudes. L'agriculture est souvent considérée comme un secteur particulièrement exposé aux risques, qu'il s'agisse de risques pour la production liés aux conditions météorologiques, aux maladies animales et végétales, ou des risques du marché, liés à la variabilité des prix des produits et des intrants, des risques écologiques dus à la pollution, et des incertitudes des politiques agricoles et des réglementations environnementales. Le changement climatique va sans doute modifier la répartition de ces risques dans le monde et peut-être, de ce fait, accroître la demande d'instruments de gestion des risques afin de faciliter l'adaptation. En même temps, l'instabilité des prix est devenue un problème majeur depuis la récente flambée. Des travaux récents dans ce domaine (OCDE, 2011) montrent que centrer l'action sur une source unique de risque n'est pas une approche efficace en matière de gestion des risques. Au lieu de chercher à réduire le risque agricole ou de stabiliser le revenu des agriculteurs, les pouvoirs publics devraient s'attacher à aider les agriculteurs à gérer le risque. Les politiques de gestion des risques sont plus efficaces si elles se limitent aux risques catastrophiques face auxquels les instruments du marché ne sont probablement pas efficaces.

Il n'existe pas d'ensemble de mesures optimal en matière de gestion des risques qui convienne à tous les pays, chaque pays ayant des risques et des institutions qui lui sont propres. Toutefois, une approche par **catégorie de risque** contribuerait à accroître l'efficacité des politiques car les risques présentent des caractéristiques différentes qui requièrent des réponses différenciées. Les variations *normales* de la production et des prix n'appellent pas de mesures publiques particulières et doivent être gérées directement par les agriculteurs. Les événements *catastrophiques* exceptionnels ne sont pas gérables par les agriculteurs et nécessitent donc une intervention des pouvoirs publics. Les risques intermédiaires peuvent être traités au moyen des *instruments* du marché, comme les assurances et les marchés à terme. Les politiques gouvernementales doivent offrir une aide correspondant à chaque catégorie de risque catastrophique mais elles ne doivent pas jouer ce rôle pour les risques qui entrent dans la catégorie des risques normaux et cessibles. Une assurance entièrement privée ne couvre que des risques limités dans la plupart des pays. Les pouvoirs publics peuvent contribuer au développement de ces marchés en mettant en œuvre un cadre réglementaire approprié et en stimulant la recherche, l'établissement de base de données et l'échange d'informations sur les risques.

Une bonne approche de la gestion publique des risques requiert une délimitation nette de la **frontière des risques catastrophiques** et un engagement du gouvernement à respecter cette frontière. Les agriculteurs prennent alors bien conscience des risques qu'ils ont à gérer, que ce soit au niveau de l'exploitation ou en utilisant les instruments du marché. Des définitions floues ou non restrictives de cette frontière affaiblissent les incitations à appliquer des stratégies anticipatives de gestion des risques. Les risques du marché sont exclus de l'aide en cas de calamités en Australie et en Nouvelle-Zélande, mais les frontières des catastrophes dues aux aléas climatiques sont souvent mal définies. En Australie, par exemple, les déclarations de « circonstances exceptionnelles » se multiplient, et l'Espagne offre des aides ponctuelles au-delà des indemnités d'assurance subventionnées.

Encadré 2.2. **Gestion des risques. Un nouvel objectif de politique agricole ?** (suite)

Les risques normaux et cessibles peuvent être gérés au niveau de l'exploitation et à l'aide des instruments du marché. Le soutien des prix, la **stabilisation des revenus** et les paiements contracycliques sont souvent utilisés pour atténuer ces risques, mais ils ont tendance à remplacer les propres stratégies de gestion des risques des agriculteurs, décourageant la diversification de la production et des sources de revenu ainsi que le recours aux instruments du marché. Ces programmes ne sont pas des politiques efficaces de gestion des risques et peuvent être contre-productifs en conduisant les agriculteurs à adopter des comportements plus risqués. Les dossiers fiscaux sont l'instrument le plus puissant dans les pays de l'OCDE pour surmonter les asymétries de l'information relative aux revenus. Le programme Agri-stabilité, au Canada, complète les dossiers fiscaux par un système très élaboré de collecte de données, mais il supprime les stratégies des agriculteurs et n'est pas efficace face aux risques catastrophiques nécessitant une réponse rapide. Une autre approche adoptée par plusieurs pays consiste à ajuster l'impôt sur le revenu et les aides sociales en fonction des conditions de l'agriculture ; par exemple, l'évaluation du patrimoine pour les propriétaires agricoles ou le recours à des incitations fiscales pour encourager l'épargne. Ces mesures peuvent contribuer à des stratégies plus efficaces de gestion des risques.

Un cadre de **bonne gouvernance** est essentiel pour gérer les risques catastrophiques. Face à une catastrophe, les gouvernements sont généralement confrontés à de sérieux problèmes d'information pour déterminer l'échelle du phénomène, tandis qu'ils sont soumis à une pression politique grandissante exigeant que des mesures soient prises. Il faut établir un ensemble de procédures et une définition claire de la responsabilité entre pouvoirs publics et producteurs, qui formeront un cadre d'urgence *ex ante* pour réduire l'*aléa moral*. Ce cadre fixera des critères précis de déclenchement de l'action et les types et les niveaux d'aide, l'objectif étant d'établir un juste équilibre entre les règles et les décisions discrétionnaires *ex post*. Il existe dans certains pays des systèmes d'assurance subventionnés utilisables en cas de catastrophes, qui ont pour avantages l'existence d'un contrat formel, la participation financière des agriculteurs, l'évaluation des dommages par des experts et un paiement relativement rapide d'indemnités. Ces programmes ne remplacent cependant pas pleinement une assistance *ad hoc*, et ils ne distinguent pas non plus clairement les risques catastrophiques des risques cessibles.

Pour apprendre plus

OCDE (2009): « Gestion des risques dans l'agriculture : Une approche holistique ».

OCDE (2010): « Analyse des risques au niveau des exploitations et stratégies et politiques de gestion des risques ».

OCDE (2011): « Rapport de synthèse sur la gestion des risques en agriculture » [TAD/CA/APM/WP(2011)4/FINAL].

Et une série d'études par pays de système de gestion de risque publié au cours de 2011 dans les documents de travail de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et la pêche sur l'Australie (document de travail n° 39), Canada (document de travail n° 40), Pays-Bas (document de travail n° 41), Nouvelle Zélande (document de travail n° 42) et Espagne (document de travail n° 43).

Note : Voir aussi la documentation de l'atelier sur la gestion de risques dans l'agriculture, Paris, 22-23 novembre, 2010.

De son côté, la **Russie** a dépensé des sommes énormes à titre d'aides exceptionnelles en 2009-10 pour faire face aux impacts conjugués de la crise financière, qui a causé des problèmes de trésorerie aux entreprises agricoles, aux détaillants et aux transformateurs, et des sécheresses de 2009 et 2010. L'aide financière aux industries d'aval a pris principalement la forme de crédits bonifiés. Les dispositifs de secours face aux catastrophes naturelles comportaient aussi une restructuration des crédits, l'indemnisation des pertes sur récolte et des subventions supplémentaires aux intrants. La majeure partie de cette aide exceptionnelle a été financée par le budget fédéral du fait que de nombreuses régions, confrontées à des contraintes budgétaires considérables, avaient du mal à faire face à leurs obligations de cofinancement. Cette récente expérience a conduit à revoir l'aide en cas de calamités en Russie, et un projet de loi fédéral sur les programmes subventionnés d'assurance contre les risques catastrophiques a été soumis en première lecture au Parlement en 2010. Cette démarche traduit la volonté de donner moins de poids aux aides ponctuelles en subordonnant tous les paiements aux producteurs à la souscription d'une assurance catastrophe.

Les interventions massives sur le marché représentent le principal moyen d'action dans certains pays...

Sur le long terme, on observe une réduction progressive du soutien des prix du marché dans les pays de l'OCDE même si, dans certains cas, les mesures faussant la production et les échanges dominant encore dans la panoplie d'instruments utilisée. Afin de soutenir les prix à la production intérieurs, les gouvernements interviennent sur les marchés à l'aide de divers instruments agissant à l'intérieur du pays ou à la frontière. Presque tous les pays de l'OCDE recourent à la protection aux frontières afin de relever les prix intérieurs. L'**Islande**, le **Japon**, la **Corée** et la **Suisse** sont parmi ceux qui utilisent le plus la protection à la frontière, sous forme de droits de douane et de contingents tarifaires. **Israël**, la **Norvège** et la **Turquie** recourent, en plus des mesures à la frontière, aux prix administrés, aux prix indicatifs et aux achats d'intervention pur maintenir certains niveaux de prix intérieurs.

Parmi les économies émergentes figurant dans le présent rapport, ce sont la **Chine** et la **Russie** qui pratiquent le plus le soutien des prix du marché. En **Chine**, les prix du marché sont soutenus principalement à l'aide de droits de douane, de contingents tarifaires et du commerce d'État, à quoi s'ajoutent des prix minimums garantis pour le riz et le blé. En **Russie**, les mesures touchant les prix sont spécifiques aux produits, certains produits étant taxés tandis que d'autres sont subventionnés, avec une protection à l'importation et des restrictions à l'exportation.

Les restrictions à l'exportation des céréales sont aussi une caractéristique notoire de la panoplie de mesures appliquées en **Ukraine**, mais l'adhésion de ce pays à l'OMC a intensifié la ré-instrumentation du soutien à l'agriculture, avec un moindre recours aux mesures à l'importation. Les politiques d'accès au marché sont limitées par l'accord d'adhésion à l'OMC et les paiements au titre du soutien intérieur sont limités par l'austérité budgétaire imposée par le biais d'accords de prêt et confirmation signés avec le FMI à partir de 2008.

Certains gouvernements procèdent à des interventions significatives sur le marché des biocarburants. Les mesures utilisées comprennent des obligations légales imposant l'utilisation d'une quantité ou d'un pourcentage précis de biocarburants ainsi que différentes formes de subventions aux consommateurs et producteurs de biocarburants (encadré 2.3).

Encadré 2.3. Des politiques meilleures concernant les biocarburants

Les pouvoirs publics fixent des obligations légales imposant l'utilisation d'une quantité ou d'un pourcentage précis de biocarburants. Par ailleurs, la production et la consommation de biocarburants est souvent subventionnée. Les subventions revêtent des formes diverses, allant d'aides financières aux agriculteurs pour la production de biomasse à des subventions à l'investissement, des prêts assortis de conditions favorables et des allègements fiscaux pour les producteurs et/ou les consommateurs de biocarburants. Ces obligations et subventions accroissent la demande de cultures fourragères et contribuent ainsi, à côté d'autres facteurs, au niveau plus élevé des prix alimentaires mondiaux.

Ces politiques de soutien peuvent créer ainsi un conflit entre l'utilisation des cultures en vue de la production de carburants et leur utilisation pour l'alimentation humaine et animale, même si l'impact sur les marchés du bétail sur pied est quelque peu atténué par les sous-produits de la production de biocarburants qui peuvent servir pour l'alimentation animale. Des obligations légales en matière de production de biocarburants risquent aussi d'accentuer l'instabilité des prix sur les marchés agricoles mondiaux.

Compte tenu du fait que les politiques de soutien des biocarburants ne sont pas les moyens les plus efficaces pour viser certains objectifs, tels que la réduction de l'utilisation de combustibles fossiles et des émissions de GES, les obligations et subventions concernant les biocarburants pourraient être réexaminées. Les échanges internationaux d'éthanol sont soumis à des droits à l'importation substantiels, et les normes liées au climat sont déjà appliquées à certains biocarburants et pourraient prendre de plus en plus d'importance dans l'avenir. Afin d'éviter les obstacles au commerce qui opèrent une discrimination entre produits nationaux et étrangers, l'élaboration et l'application de normes harmonisées au plan international mérite une haute attention.

Modifier les dispositions existantes qui stimulent la demande et l'offre de biocarburants est le meilleur moyen d'éviter des conflits induits par l'action publique entre l'utilisation comme aliment et l'utilisation comme carburant. Les politiques actuelles pourraient être remplacées par diverses mesures telles que : des marchés plus ouverts pour les combustibles renouvelables, les matières premières et les produits d'alimentation humaine et animale ; des efforts pour assurer que la production puisse avoir lieu là où elle peut se faire de la manière la plus viable du point de vue social et environnemental ; une recherche scientifique accrue sur les biocarburants de deuxième génération et d'autres moyens de réduire les émissions de carbone et de contribuer à la sécurité énergétique et alimentaire à l'échelle mondiale ; et des mesures visant à améliorer l'efficacité de l'utilisation d'énergie et, partant, à réduire la demande et à limiter la tension qui s'exerce sur des ressources limitées, notamment celles qui sont nécessaires à la production de denrées pour l'alimentation humaine et l'alimentation animale.

... et des pays continuent de rééquilibrer la structure de leur action

Certains pays de l'OCDE ont ré-instrumenté leurs politiques en réduisant progressivement le soutien des prix du marché et en privilégiant les paiements directs. Cela s'est soldé par le maintien d'un niveau relativement constant de soutien au secteur agricole, tandis que la composition de ce soutien crée moins de distorsions dans la production et dans les échanges. Le degré de distorsion du marché est particulièrement réduit si les paiements directs ne sont pas liés à une obligation de production. C'est le cas du Régime de paiement unique de l'**Union européenne**, qui, en 2009, a encore incorporé certains des paiements directs restants qui étaient liés aux niveaux de production. En **Suisse**, le financement des

réglementations relatives au marché a été réaffecté au financement de paiements directs aux agriculteurs, subordonnés à l'adoption de pratiques agricoles spécifiques concernant le bien-être animal, la performance environnementale et l'entretien du paysage.

Les **États-Unis** et le **Chili** sont aussi parmi les pays qui ont accru notablement la part des mesures plus découplées dans leur panoplie d'instruments.

Le **Japon** a récemment mis en place des programmes de paiements directs, et la **Corée** a récemment remanié son système de paiements directs. Dans les deux cas ces paiements complètent, plutôt que remplacent, les mesures existantes de soutien des prix du marché. Au **Japon**, les paiements directs sont ciblés sur les « agriculteurs à titre principal », tandis que la **Corée** s'oriente vers un système de paiements basés sur les revenus.

La **Turquie** a supprimé progressivement son système de soutien direct des revenus en 2009 et a augmenté les paiements au titre de la production et de la superficie cultivée.

Recentrage de l'action sur les problèmes liés au changement climatique

Un certain nombre de pays ont mis en œuvre de nouvelles politiques face au changement climatique pour le secteur agricole. Ces politiques sont généralement centrées à la fois sur l'*adaptation*, qui consiste à faire face aux conséquences du changement climatique, et sur l'*atténuation*, qui consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'agriculture (voir encadré 2.4).

Encadré 2.4. Une stratégie de croissance verte pour l'alimentation et l'agriculture

La croissance verte a été identifiée comme une des priorités par les Ministres de l'agriculture lors de leur réunion à l'OCDE en 2010. La réponse initiale de l'Organisation à la vision ministérielle fait ressortir les priorités d'action concernant l'agriculture primaire, la pêche et la filière alimentaire en amont et en aval.

Assurer une croissance verte pour l'alimentation et l'agriculture, c'est accroître la production tout en gérant avec soin des ressources naturelles rares, réduire l'intensité de carbone et les effets négatifs sur l'environnement tout au long de la filière alimentaire, renforcer la fourniture de services environnementaux tels que la séquestration du carbone et la lutte contre les inondations et la sécheresse, et préserver la biodiversité.

Le secteur agro-alimentaire réussit à approvisionner une population mondiale grandissante et en meilleure santé. La croissance de la productivité a été forte, supérieure au taux de croissance démographique. L'innovation et de bonnes pratiques de gestion ont amélioré les rendements des cultures et la productivité de l'élevage, l'aquaculture satisfait une part de plus en plus importante de la consommation totale de poisson et le prix réel des denrées alimentaires diminue sur le long terme. De nombreux agriculteurs et pêcheurs sont bien conscients de leur dépendance de la préservation des ressources naturelles et des écosystèmes, et les gouvernements commencent à réorienter leurs priorités d'action compte tenu des conséquences écologiques de la production et de la consommation de produits agricoles et alimentaires.

Malgré tout, dans certains pays et régions, les gains de productivité sont faibles et la croissance n'est pas durable. La pression s'intensifie sur les ressources naturelles en voie d'épuisement, notamment la terre, l'eau, les écosystèmes marins, les stocks halieutiques, les forêts et la biodiversité – qui sont essentielles pour une production durable. L'agriculture et la pêche sont particulièrement sensibles au changement climatique et devront s'adapter à l'évolution des précipitations, des températures et aux phénomènes météorologiques extrêmes.

Note : Pour plus de détails voir OCDE (2011e),

L'initiative **australienne** face au changement climatique pour les secteurs primaires couvre la période 2008-12 et vise à favoriser l'adaptation à l'aide d'une panoplie de mesures de soutien, notamment le financement de la recherche, l'aide au développement des compétences et au développement des stratégies au niveau des exploitations agricoles, l'aide financière à la gestion des effets du changement climatique, l'aide aux agriculteurs qui décident de quitter le secteur et de reprendre une activité non agricole, et la facilitation de la mise en place de réseaux communautaires.

Le **Brésil** a mis en place en 2010 un Programme d'agriculture à faible intensité de carbone (Programa ABC), axé sur l'atténuation du changement climatique. Un soutien est envisagé pour un certain nombre de pratiques visant à réduire les émissions de CO₂ en provenance de l'agriculture : régénération des pâturages endommagés, intégration des activités de culture, d'élevage et de sylviculture, fixation de l'azote, plantation de forêts et traitement des déchets animaux.

Au **Mexique**, un Programme spécial sur le changement climatique couvrant la période 2009-12 guide l'action publique en matière d'atténuation et d'adaptation. Il fixe plusieurs objectifs d'atténuation, tels que la conversion de terres agricoles marginales à l'arboriculture et à des cultures diversifiées, à la plantation de forêts et à l'utilisation comme terres naturelles protégées, la récolte de la canne à sucre verte, la production de bio-fertilisants et la réduction de 15 % de l'utilisation d'engrais, et la plantation d'arbustes et d'arbres sur les herbages. Des objectifs précis d'adaptation sont aussi fixés pour l'agriculture. Le programme ne définit pas de mesures spécifiques pour atteindre ces objectifs d'adaptation et d'atténuations, à l'exception de certains changements dans des mesures existantes comme le programme agro-environnemental PROGAN, qui concerne l'élevage.

La **Nouvelle-Zélande** élabore actuellement un mécanisme fondé sur les prix pour réduire les émissions de gaz à effet de serre émanant de l'agriculture. L'agriculture sera intégrée dans le Système d'échange de quotas d'émissions (ETS) en 2015, après la sylviculture, couverte par ce dispositif depuis 2008. L'inclusion du secteur agricole dans le Système d'échange de quotas d'émissions est généralement rendue difficile par la présence de nombreux petits producteurs dont il est impossible de mesurer les émissions. En Nouvelle-Zélande, ce problème est résolu en incluant dans l'ETS non pas les agriculteurs mais les transformateurs, comme les transformateurs de produits laitiers et de viande, les fabricants d'engrais et les importateurs, par exemple. La notification volontaire des émissions commence en 2011 et sera obligatoire à partir de 2012. L'ETS devrait être pleinement opérationnel pour l'agriculture à partir du 1^{er} janvier 2015. L'allocation initiale de droits d'émissions est gratuite pour les participants.

En **Norvège**, le nouveau Livre blanc sur l'Agriculture et le changement climatique spécifie des objectifs d'atténuation des effets des gaz à effet de serre pour le secteur agricole, notamment l'augmentation de la fixation du CO₂, et insiste sur la nécessité d'approfondir les connaissances en matière de fixation du carbone dans le sol, d'émissions de N₂O et d'émissions liées à l'élevage.

Le rôle de l'agriculture dans le développement est central pour les politiques de certains pays

Les politiques agricoles jouent un rôle central dans les politiques plus générales de développement économique de certaines des économies émergentes examinées dans le

présent rapport, ce qui fait que l'orientation de leurs politiques est différente de celle des pays de l'OCDE. Les politiques du **Chili** et de l'**Afrique du Sud** suivent deux axes : le secteur agricole commercial et exportateur est soutenu par des mesures générales de soutien comme le financement de la recherche et du développement, tandis que des mesures de soutien direct sont ciblées sur les besoins des ménages agricoles pauvres.

L'**Afrique du Sud** continue d'améliorer la réforme foncière en ciblant ses efforts sur les petits exploitants et les nouveaux arrivants qui ont un avenir commercialement viable. En **Chine**, on observe d'importants écarts de revenu entre les zones rurales et les zones urbaines, en raison d'une migration massive vers les villes. Les pouvoirs publics tentent de développer des industries rurales fondées sur l'agriculture afin d'améliorer les possibilités de revenu des populations rurales. Le système de paiements directs aux riziculteurs mis en place récemment, bien que modeste, assure un revenu supplémentaire qui réduit les incitations à quitter les zones rurales. Des mesures d'interventions au **Brésil**, qui comprennent des subventions de crédit et le soutien des prix, obéissent aux règles spécifiques qui les rendent plus accessibles aux petits producteurs.

Certains différends commerciaux de longue date au niveau international ont été réglés...

L'**Australie** a tout d'abord interdit les importations de pommes en provenance de **Nouvelle-Zélande** après l'apparition du feu bactérien en 1919. Le conflit commercial qui s'en est suivi et qui a duré près de 90 ans a été soumis à l'OMC en 2007 et était récemment près d'être résolu. À sa réunion du 17 décembre 2010, l'Organe de règlement des différends de l'OMC a adopté le rapport de l'Organe d'appel sur l'Australie concernant les mesures touchant l'importation de pommes en provenance de Nouvelle-Zélande. Par la suite, les deux pays ont décidé d'un commun accord que l'Australie appliquerait les conclusions de l'Organe de règlement des différends d'ici au 17 août 2011 et pourrait ainsi émettre des permis d'importation pour les pommes néo-zélandaises à partir de cette date suivant les conditions qui pourraient être fixées à l'issue de l'examen en cours.

Un autre différend de longue date a été résolu sous les auspices de l'OMC. En réponse à un groupe spécial de l'OMC sur les systèmes d'importation de bananes par l'**Union européenne**, un accord a été trouvé avec les pays d'**Amérique latine** sur le régime d'importation de bananes en décembre 2009. En vertu de cet accord, le droit de douane dans l'UE doit être progressivement réduit entre 2011 et 2017.

En mars 2011, l'**Union européenne** et le **Canada** ont signé un Protocole d'accord qui pourrait aboutir à la résolution du différend porté devant l'OMC par le Canada au sujet de l'interdiction par l'Union européenne frappant les importations de bœuf provenant d'animaux qui ont été traités avec des hormones de croissance. L'accord prévoit un accès au marché de l'Union européenne exempt de droits de douane pour le bœuf Canadien élevé sans hormones du fait d'une augmentation du contingent d'importation de l'UE pour la viande de haute qualité, alors que le Canada lèvera à son tour toutes les sanctions autorisées par l'OMC à titre de représailles sur les exportations de l'Union européenne et appliquées depuis 1999, en vertu d'une décision de l'Organe de règlement des différends. Un accord analogue avait été conclu avec les **États-Unis** en 2009, avec l'ouverture d'un contingent pour les producteurs américains et autres producteurs remplissant les conditions requises.

... et certains faits nouveaux sont intervenus à l'interface entre la sécurité alimentaire et les politiques commerciales

Les réglementations relatives à la sécurité alimentaire revêtent une importance croissante pour la politique commerciale. Le *Food Safety Modernization Act* des **États-Unis** oblige les importateurs américains à procéder à une vérification des fournisseurs étrangers axée sur les risques afin de s'assurer que les denrées alimentaires importées sont produites conformément aux prescriptions concernant l'analyse des risques et aux normes de sécurité des produits, et qu'elles ne sont pas frelatées ou mal étiquetées. En **Turquie**, plusieurs projets ont été mis en œuvre en vue d'harmoniser les normes nationales de sécurité et de qualité avec celles de l'Union européenne. La Loi sur les services vétérinaires, les contrôles phytosanitaires, l'alimentation humaine et l'alimentation animale a été promulguée en 2010 afin d'assurer la conformité de la législation turque avec les règles de l'UE. Parmi les mesures prises récemment, on peut citer l'amélioration des inspections à la frontière, l'identification des animaux et la préparation à réagir à des pandémies humaines et animales.

En tant que membres d'une union douanière nouvellement formée, la **Russie**, le **Bélarus** et le **Kazakhstan** élaborent actuellement des prescriptions sanitaires, phytosanitaires et vétérinaires uniformes et la réglementation correspondante. L'achèvement de ce processus est prévu pour 2012, et d'ici là les systèmes nationaux restent en vigueur. En 2009 et 2010, la **Russie** a temporairement restreint l'importation de divers produits en provenance de plusieurs pays pour des raisons sanitaires. On peut citer notamment l'interdiction, entre janvier et août 2010, des exportations de volailles des États-Unis, la Russie n'acceptant pas la substance utilisée par les producteurs américains pour désinfecter la viande, jusqu'à ce qu'une modification de ces procédures ait été décidée ; les importations de viande porcine en provenance de plusieurs états des États-Unis sont interdites en raison de la grippe porcine, et les exportations européennes de fruits et de légumes sont restreintes du fait que les niveaux de résidus agrochimiques dépassent les niveaux maximums autorisés par la Russie.

Les accords commerciaux préférentiels bilatéraux et autres continuent de se multiplier...

En 2009-10, tous les pays examinés dans le présent rapport ont conclu ou négocié au moins un accord commercial bilatéral, mais la plupart d'entre eux font partie de plusieurs accords.

L'ALE États-Unis-Corée a été renégocié et conclu en décembre 2010, et la Corée a signé un ALE avec l'Union européenne à la fin de 2010. L'Accord de libre-échange entre l'ASEAN, l'Australie et la Nouvelle-Zélande (AANZFTA) a été signé en février 2009. Des négociations ont commencé début 2010 en vue d'un Accord de partenariat trans-pacifique (TPP). Les pays prenant part actuellement à ces négociations sont l'Australie, le Brunei, le Chili, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, les États-Unis et le Vietnam. Le Japon envisage de s'y joindre. Un autre important accord préférentiel est l'Accord de libre-échange entre la Chine et l'ASEAN (CAFTA), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010 et qui prévoit de fortes réductions de droits de douane entre la Chine, le Brunei, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. D'ici à 2015, l'accord devrait être étendu aux quatre membres restants de l'ASEAN : le Cambodge, le Laos, le Myanmar et le Vietnam.

La Russie négocie son adhésion à l'OMC depuis 1993 et a récemment formé une union douanière avec le Belarus et le Kazakhstan, qui est entrée en vigueur le 6 juillet 2010. Outre

l'harmonisation du tarif extérieur, l'union douanière s'attache à aligner les réglementations relatives au commerce sur celles de l'OMC et de l'Union européenne. L'Ukraine a été invitée à en faire partie également, mais elle en est actuellement empêchée par ses négociations sur le libre-échange en cours avec l'Union européenne. L'Ukraine a déjà signé un ALE avec l'Association européenne de libre-échange (AELE) en 2010.

L'Union européenne a conclu un nouvel accord de libéralisation commerciale avec Israël en date du 1^{er} janvier 2010 et, depuis 2009, négocie un Accord économique et commercial général avec le Canada.

... mais les négociations du PDD relatives à un accord multilatéral piétinent

L'Accord du Cycle d'Uruguay sur l'agriculture, conclu en 1994, est toujours le système contraignant de règles qui fixe des limites au soutien intérieur à l'agriculture et consolide les politiques commerciales. Près de dix années de négociations à l'OMC dans le cadre du Cycle de Doha n'ont pas encore permis d'aboutir à un nouvel accord, et le progrès réalisé depuis 2008 semble particulièrement limité.

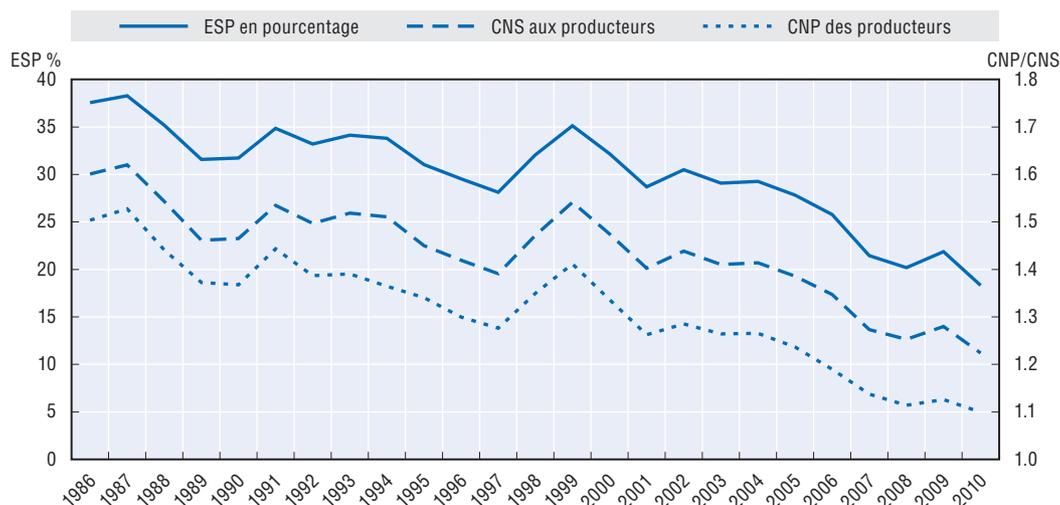
Évolution du soutien à l'agriculture

Cette partie du rapport donne une vue d'ensemble des faits nouveaux intervenus dans le domaine du soutien à l'agriculture. On examinera tout d'abord les niveaux de soutien pour la zone OCDE dans son ensemble, tels qu'ils sont mesurés par les indicateurs OCDE du soutien à l'agriculture. Les principaux facteurs de variation des niveaux de soutien entre 2009 et 2010 seront ensuite analysés, puis les formes sous lesquelles le soutien est accordé (c'est-à-dire sa composition). Contrairement à la zone OCDE, il n'est pas fourni de chiffres globaux concernant le soutien pour les économies émergentes, mais ces chiffres figurent, avec les données des pays de l'OCDE, dans l'analyse par pays. Enfin, le progrès à long terme de la réforme des politiques agricoles dans les pays couverts dans le rapport est évalué sur la base des variations du niveau et de la composition du soutien accordé.

Après une hausse en 2009, le soutien à la production dans la zone de l'OCDE a diminué pour tomber à un creux sans précédent en 2010

L'estimation du soutien aux producteurs en pourcentage (ESP en %) est le principal indicateur relatif utilisé pour mesurer le niveau de soutien accordé aux producteurs. Il exprime la valeur monétaire des transferts allant des consommateurs et des contribuables aux producteurs, en pourcentage des recettes agricoles brutes. L'ESP s'est établie à 20 % en moyenne sur la période 2008-10 pour la zone de l'OCDE, ce qui signifie qu'environ un cinquième des recettes agricoles brutes était représenté par le soutien dans ces pays. Au cours de cette période, l'ESP est passée de 20 % en 2008 à 22 % en 2009 (la première hausse après six années consécutives de baisse depuis 2002), pour retomber toutefois, en 2010, à 18 %, un creux sans précédent depuis le début de l'établissement des statistiques en 1986 (graphique 2.2 et tableaux 2.1 et 2.2).

Les autres indicateurs relatifs qui complètent l'ESP en % font apparaître une évolution analogue du soutien aux producteurs. Le coefficient nominal de soutien (CNS) à la production est le rapport des recettes agricoles brutes, soutien compris, aux recettes agricoles mesurées aux prix à la frontière. Le CNS à la production pour la zone de l'OCDE s'établissait à 1.22 en 2010, ce qui veut dire que les recettes agricoles étaient supérieures de 22 % à ce qu'elles auraient été en l'absence de soutien ; ce niveau est en baisse par rapport à 2009 (1.28) et inférieur aussi au creux de 1.25 enregistré en 2008. Le coefficient nominal

Graphique 2.2. **Évolution des indicateurs du soutien de l'OCDE, 1986-2008**

%PSE : Producer Support Estimate (left scale).

NPC : Producer Nominal Protection Coefficient (right scale).

NAC : Producer Nominal Assistance Coefficient (right scale).

Source : OCDE, Base de données ESP/ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454435>

de protection (CNP) des producteurs mesure plus précisément les distorsions de prix : c'est le rapport entre le prix à la production (y compris les paiements par unité produite) et le prix à la frontière, et il montre la majoration des prix due aux mesures à la frontière. Le CNP aux producteurs pour la zone de l'OCDE était de 1.10 en 2010, ce qui signifie que les agriculteurs des pays de l'OCDE ont reçu des prix qui étaient, en moyenne, supérieurs de 10 % aux niveaux internationaux (contre 12.6 % en 2009 et 11.4 en 2008).

L'évolution du soutien à l'agriculture sur le moyen terme révèle une diminution continue de l'ESP en %, qui est revenue de 37 % en 1986-88 à 30 % en 1995-97 et à 20 % en 2008-10. Les autres indicateurs suivent la même tendance. Le CNS aux producteurs est descendu de 1.59 en 1986-88 à 1.42 en 1995-97 et à 1.25 en 2008-10. Autrement dit, les recettes agricoles étaient supérieures de près de 60 % à ce qu'elles auraient été en l'absence de soutien en 1986-88, tandis qu'en 2008-10, la majoration était de 25 %. L'indicateur qui marque la baisse la plus notable est le CNP aux producteurs, qui est tombé de 1.49 en 1986-88, c'est-à-dire que les agriculteurs des pays de l'OCDE recevaient à cette époque des prix supérieurs de 50 % aux prix mondiaux, à 1.31 en 1995-97 et à 1.11 en 2008-10. Tous ces indicateurs réunis montrent que l'élément le plus important dans la réduction des niveaux globaux de soutien au secteur agricole dans la zone de l'OCDE a été la diminution des transferts opérés par le biais de mesures de soutien des prix à la production.

Les niveaux de soutien dans les économies émergentes sont inférieurs à la moyenne de la zone OCDE, mais ils évoluent différemment selon les pays

Quels sont les niveaux et l'évolution du soutien dans les économies émergentes par rapport à ceux observés dans la zone OCDE ? La comparaison n'est possible qu'à partir de 1995, année du début de l'établissement d'estimations du soutien pour les économies émergentes. En général, le niveau du soutien dans les économies émergentes est inférieur au niveau moyen dans la zone OCDE, mais il y a de grands écarts d'un pays à l'autre, tout comme on observe des différences à l'intérieur de la zone de l'OCDE. Le contraste est plus

Tableau 2.1. **OCDE : Estimations du soutien à l'agriculture**
Millions de USD

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	591 827	775 904	1 088 436	1 143 318	1 007 169	1 114 821
<i>dont part de produits SPM (%)</i>	72	71	66	67	67	65
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	559 139	761 526	1 028 802	1 097 406	954 237	1 034 762
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	239 160	254 048	246 287	261 074	250 523	227 265
Soutien au titre de la production des produits de base	196 353	178 608	114 285	117 783	118 178	106 893
<i>Soutien des prix du marché</i>	183 756	171 573	108 516	111 623	112 411	101 515
<i>Paiements au titre de la production</i>	12 596	7 034	5 769	6 161	5 767	5 379
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	20 171	24 041	32 797	34 182	31 640	32 569
<i>Utilisation d'intrants variables</i>	9 748	10 997	12 447	13 183	11 841	12 318
<i>avec contraintes sur les intrants</i>	743	417	438	485	307	521
<i>Formation de capital fixe</i>	6 859	7 384	11 088	11 912	10 848	10 504
<i>avec contraintes sur les intrants</i>	1 235	743	2 311	2 493	2 221	2 219
<i>Services utilisés sur l'exploitation</i>	3 563	5 661	9 262	9 087	8 951	9 748
<i>avec contraintes sur les intrants</i>	439	1 056	1 185	1 160	1 198	1 198
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev ¹ courants, production requise	18 735	41 778	35 663	38 237	35 437	33 315
<i>Au titre des Recettes / du Revenu</i>	2 052	1 435	4 258	3 966	4 620	4 187
<i>Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux</i>	16 683	40 343	31 405	34 271	30 817	29 128
<i>avec contraintes sur les intrants</i>	3 719	15 477	23 944	27 579	23 962	20 290
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	533	459	1 271	1 324	1 031	1 459
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	2 080	6 626	56 219	62 374	58 389	47 894
<i>Taux variables</i>	181	639	691	1 625	309	138
<i>avec exceptions concernant les produits</i>	0	0	544	1 333	240	60
<i>Taux fixes</i>	1 899	5 988	55 528	60 749	58 080	47 756
<i>avec exceptions concernant les produits</i>	1 561	4 917	26 057	26 446	25 712	26 014
Paiements selon des critères non liés à des produits de base	1 077	3 135	5 753	6 971	5 350	4 938
<i>Retrait de ressources à long terme</i>	1 076	2 951	4 431	5 778	3 991	3 525
<i>Production de produits particuliers autres que des produits de base</i>	1	183	1 061	907	1 090	1 184
<i>Autres critères non liés à des produits de base</i>	0	1	261	285	269	229
Paiements divers	211	-599	299	203	499	196
ESP en pourcentage	37	30	20	20	22	18
CNP des producteurs	1.49	1.31	1.11	1.11	1.13	1.10
CNS aux producteurs	1.59	1.42	1.25	1.25	1.28	1.22
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	36 914	65 178	91 372	83 805	90 926	99 385
Recherche et développement	3 551	5 561	8 260	8 442	8 106	8 234
Établissements d'enseignement agricole	842	1 635	2 460	2 354	2 272	2 754
Services d'inspection	1 045	1 547	3 540	3 417	3 416	3 787
Infrastructures	10 448	23 183	19 709	24 684	18 733	15 712
Commercialisation et promotion	13 164	27 442	53 928	41 299	54 836	65 648
Stockage public	5 872	3 518	770	898	858	555
Divers	1 993	2 292	2 704	2 711	2 705	2 696
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	12.5	19.0	24.5	22.2	24.0	27.1
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-159 898	-171 491	-86 376	-95 427	-86 814	-76 886
Transferts des consommateurs aux producteurs	-168 989	-167 937	-103 756	-110 167	-106 311	-94 789
Autres transferts des consommateurs	-22 205	-30 370	-19 544	-18 084	-18 069	-22 478
Transferts des contribuables aux consommateurs	19 674	24 600	36 421	32 407	37 044	39 813
Surcoût de l'alimentation animale	11 622	2 215	502	418	521	568
ESC en pourcentage	-30	-23	-9	-9	-9	-8
CNP des consommateurs	1.52	1.35	1.14	1.13	1.15	1.13
CNS aux consommateurs	1.42	1.30	1.10	1.10	1.10	1.08
Estimation du soutien total (EST)	295 748	343 826	374 081	377 286	378 493	366 463
Transferts des consommateurs	191 194	198 307	123 299	128 251	124 380	117 267
Transferts des contribuables	126 759	175 889	270 325	267 119	272 182	271 674
Recettes budgétaires	-22 205	-30 370	-19 544	-18 084	-18 069	-22 478
EST en pourcentage du PIB (%)²	2.21	1.41	0.88	0.86	0.92	0.85

p : provisoire. CNP : Coefficient Nominal de Protection. CNS : Coefficient Nominal de Soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Pour les produits SPM, se reporter aux notes des tableaux des différents pays présentés au chapitre 2.

2. L'EST en pourcentage du PIB de l'OCDE pour 1986-88 n'inclut pas la Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque dont le PIB n'est pas disponible pour ces dates.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455936>

Tableau 2.2. OCDE : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions de EUR

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	536 113	628 711	782 903	782 009	724 961	841 739
<i>dont part de produits SPM (%)</i>	72	71	66	67	67	65
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	506 114	616 349	739 586	750 607	686 860	781 290
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	216 990	205 377	176 831	178 570	180 327	171 595
Soutien au titre de la production des produits de base	178 074	144 239	82 112	80 562	85 064	80 709
<i>Soutien des prix du marché</i>	166 587	138 547	77 970	76 348	80 913	76 648
<i>Paiements au titre de la production</i>	11 487	5 692	4 142	4 214	4 151	4 061
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	18 269	19 503	23 582	23 380	22 774	24 591
<i>Utilisation d'intrants variables</i>	8 849	8 895	8 947	9 017	8 523	9 300
<i>avec contraintes sur les intrants</i>	683	334	315	332	221	393
<i>Formation de capital fixe</i>	6 203	5 973	7 962	8 148	7 808	7 931
<i>avec contraintes sur les intrants</i>	1 124	596	1 660	1 705	1 599	1 676
<i>Services utilisés sur l'exploitation</i>	3 217	4 636	6 673	6 216	6 443	7 360
<i>avec contraintes sur les intrants</i>	397	869	854	794	863	905
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev ¹ courants, production requise	17 102	33 766	25 605	26 153	25 508	25 154
<i>Au titre des Recettes / du Revenu</i>	1 907	1 172	3 067	2 713	3 326	3 162
<i>Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux</i>	15 195	32 594	22 538	23 441	22 182	21 993
<i>avec contraintes sur les intrants</i>	3 300	12 519	17 144	18 863	17 248	15 320
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	505	371	916	906	742	1 102
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	1 900	5 467	40 284	42 663	42 028	36 162
<i>Taux variables</i>	161	498	479	1 112	222	104
<i>avec exceptions concernant les produits</i>	0	0	376	911	173	45
<i>Taux fixes</i>	1 739	4 969	39 805	41 551	41 806	36 058
<i>avec exceptions concernant les produits</i>	1 417	4 099	18 746	18 088	18 507	19 641
Paiements selon des critères non liés à des produits de base	942	2 526	4 116	4 768	3 851	3 729
<i>Retrait de ressources à long terme</i>	941	2 376	3 162	3 952	2 872	2 662
<i>Production de produits particuliers autres que des produits de base</i>	1	149	766	620	785	894
<i>Autres critères non liés à des produits de base</i>	0	0	187	195	194	173
Paiements divers	198	-495	215	139	359	148
ESP en pourcentage	37	30	20	20	22	18
CNP des producteurs	1.49	1.31	1.11	1.11	1.13	1.10
CNS aux producteurs	1.59	1.42	1.25	1.25	1.28	1.22
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	33 437	52 747	65 936	57 321	65 448	75 040
Recherche et développement	3 216	4 501	5 942	5 774	5 835	6 217
Établissements d'enseignement agricole	762	1 342	1 775	1 610	1 635	2 079
Services d'inspection	946	1 261	2 552	2 337	2 459	2 859
Infrastructures	9 409	18 661	14 077	16 883	13 484	11 863
Commercialisation et promotion	11 959	22 233	39 095	28 248	39 471	49 567
Stockage public	5 294	2 876	550	614	617	419
Divers	1 851	1 873	1 946	1 854	1 947	2 035
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	12.5	19.0	24.5	22.2	24.0	27.1
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-144 706	-138 258	-61 937	-65 270	-62 489	-58 052
Transferts des consommateurs aux producteurs	-153 131	-135 566	-74 482	-75 353	-76 522	-71 570
Autres transferts des consommateurs	-20 055	-24 431	-14 116	-12 369	-13 006	-16 972
Transferts des contribuables aux consommateurs	17 852	19 969	26 297	22 166	26 664	30 061
Surcoût de l'alimentation animale	10 628	1 770	363	286	375	429
ESC en pourcentage	-30	-23	-9	-9	-9	-8
CNP des consommateurs	1.52	1.35	1.14	1.13	1.15	1.13
CNS aux consommateurs	1.42	1.30	1.10	1.10	1.10	1.08
Estimation du soutien total (EST)	268 278	278 093	269 064	258 057	272 439	276 696
Transferts des consommateurs	173 186	159 997	88 597	87 722	89 528	88 542
Transferts des contribuables	115 147	142 527	194 582	182 704	195 917	205 126
Recettes budgétaires	-20 055	-24 431	-14 116	-12 369	-13 006	-16 972
EST en pourcentage du PIB (%)²	2.21	1.41	0.88	0.86	0.92	0.85

p : provisoire. CNP : Coefficient Nominal de Protection. CNS : Coefficient Nominal de Soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu). Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Pour les produits SPM, se reporter aux notes des tableaux des différents pays présentés au chapitre 2.
2. L'EST en pourcentage du PIB de l'OCDE pour 1986-88 n'inclut pas la Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque dont le PIB n'est pas disponible pour ces dates.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455955>

grand encore en ce qui concerne l'évolution du soutien dans le temps. Tandis que le niveau du soutien a diminué régulièrement sur une longue période dans tous les pays de l'OCDE (à l'exception de la Turquie), l'évolution temporelle dans les économies émergentes suit des schémas très divers :

- Au **Brésil**, le soutien a d'abord augmenté puis est resté plutôt stationnaire ces toutes dernières années, avec une ESP très basse d'environ 5 % (graphique 17.1 dans la Partie II).
- En **Chine**, le soutien s'est accru et se rapproche de la moyenne de la zone OCDE (graphique 18.1 dans la Partie II).
- En **Russie**, le niveau du soutien a aussi augmenté et a atteint la moyenne de la zone OCDE au cours de ces toutes dernières années (graphique 19.1 dans la Partie II).
- En **Afrique du Sud**, le niveau de soutien a baissé et la diminution s'est nettement accélérée vers la fin de la période, les niveaux de soutien actuels étant très bas, inférieurs à 5 % (graphique 20.1 dans la Partie II).
- En **Ukraine**, le soutien varie quelque peu au fil des années mais il est resté autour de 10 %, ces dernières années (graphique 21.1 dans la Partie II). Néanmoins ce niveau de soutien relativement peu élevé masque de grandes variations de soutien entre les produits de base où certains produits sont taxés tandis que d'autres sont subventionnés.

Les variations du niveau du soutien en 2010 ont résulté essentiellement de fluctuations des prix mondiaux et des taux de change

Le changement des niveaux de soutien observé, tant du point de vue de la valeur nominale de l'ESP qu'en termes relatifs (l'ESP en %), a été due principalement à un changement du soutien des prix du marché (tableau III.1 dans la partie III). Le soutien des prix du marché (SPM) mesure en termes monétaires les transferts opérés en faveur des agriculteurs par le biais d'un décalage entre les prix intérieurs à la production et les prix de référence à la frontière.

La diminution du SPM a été le principal facteur de la baisse du soutien global au **Chili**, dans l'**Union européenne**, en **Islande**, en **Israël**, en **Corée** et en **Suisse**. Au **Canada**, une hausse du SPM a été compensée par une baisse des paiements budgétaires, de sorte que la réduction nette du soutien total a été faible, et aux **États-Unis**, ces deux éléments ont contribué à la diminution du soutien. À l'inverse, une hausse du SPM s'ajoutant à des paiements budgétaires plus élevés a accru l'ESP au **Japon**, au **Mexique**, en **Norvège** et en **Turquie**. En **Australie**, la baisse de l'ESP a été imputable presque entièrement à une réduction des paiements du fait de l'arrêt de certains versements importants pour calamités. Enfin, la **Nouvelle-Zélande** a vu le SPM augmenter, mais le niveau de départ était très bas et la hausse a résulté presque intégralement de la baisse des prix mondiaux de la volaille, conjuguée à une appréciation de la monnaie par rapport au dollar des États-Unis.

Pour les économies émergentes, la variations du soutien ont été imputables essentiellement à des variations du SPM, aussi bien pour les pays où le soutien total a été réduit (**Afrique du Sud**, **Ukraine**, **Brésil** et **Russie**) que pour la **Chine** où la variation du SPM a été le principal facteur à l'origine du fort accroissement du soutien, ce qui montre bien l'isolement des prix intérieurs par rapport aux marchés mondiaux et une appréciation continue du Yuan chinois. Dans tous les cas, la contribution des paiements budgétaires, qu'ils aient compensé ou amplifié la variation du soutien, a été peu importante, sauf pour l'**Afrique du Sud** où des dépenses accrues, principalement au titre de programmes liés à la réforme agraire, ont en partie compensé la réduction du SPM (tableau 2.3).

Tableau 2.3. Contribution à la variation de l'estimation du soutien aux producteurs par pays, 2009 à 2010

Valeur du soutien aux producteurs (ESP)			Contribution des :		Contribution des paiements budgétaires (PB) au titre de :							
			SPM	PB	La production	L'utilisation d'intrants	S/Na/Rec/Rev courants, production requise	S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	Critères non liés à des produits de base	Divers	
mns USD, 2010	Variation en % ¹		Variation en % de l'ESP, toutes les autres variables étant par ailleurs maintenues constantes									
Australie	952	-18.3	0.4	-18.7	0.0	-11.9	0.0	0.0	-6.8	0.0	0.0	
Canada	7 431	-0.2	3.9	-4.1	0.0	-0.3	-3.1	4.9	-2.7	-3.0	0.1	
Chili	302	-28.2	-21.7	-6.5	0.0	-7.5	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Union européenne ²	101 365	-11.0	-11.2	0.2	-0.6	1.0	-2.0	0.0	2.3	-0.1	-0.3	
Islande	120	-5.3	-7.1	1.7	0.5	0.7	0.1	0.4	0.0	0.0	0.0	
Israël ³	707	-16.1	-15.4	-0.7	-0.1	-0.4	-0.2	0.0	-0.1	0.0	0.0	
Japon	52 888	10.8	3.1	7.7	1.5	0.3	4.6	0.0	1.3	0.0	0.0	
Corée	17 461	-10.2	-11.5	1.3	0.0	0.3	1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	
Mexique	6 219	4.4	1.0	3.4	0.4	3.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	
Nouvelle-Zélande	76	30.8	31.8	-1.0	0.0	-0.8	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	
Norvège	3 635	3.8	0.8	3.0	0.3	0.4	1.6	0.6	0.0	0.0	0.0	
Suisse	5 391	-11.5	-12.0	0.5	0.1	-0.1	0.6	0.0	-0.3	0.0	0.1	
Turquie	22 138	6.4	3.0	3.4	1.8	-0.8	2.4	0.0	0.0	0.0	0.0	
États-Unis	25 551	-18.7	-7.6	-11.1	-2.8	0.8	-7.2	0.0	-1.7	0.0	0.0	
OCDE ⁴	227 265	-5.8	-6.2	0.4	-0.2	0.5	-0.8	0.1	0.9	-0.1	-0.1	
Brésil	7 118	-27.9	-24.0	-3.8	-3.2	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Chine	147 028	40.4	37.6	2.7	0.0	1.4	1.6	0.0	1.2	-1.4	0.0	
Russie	15 521	-8.6	-11.4	2.8	0.0	1.4	1.7	0.0	0.0	0.0	-0.2	
Ukraine	1 719	-30.1	-31.0	0.9	1.5	3.2	-3.8	0.0	0.0	0.0	0.0	
Afrique du Sud	398	-48.7	-57.6	8.8	0.0	11.6	-2.8	0.0	0.0	0.0	0.0	

1. Variation en monnaie nationale exprimée en pourcentage.

2. Union européenne 27.

3. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

4. Variations en monnaie nationale des ESP par pays exprimées en pourcentage pondérées par la part des ESP des pays dans la valeur de l'ESP de l'OCDE de l'année antérieure ; ces variations ne sont pas équivalentes à la variation de l'ESP dans l'OCDE exprimée dans une monnaie commune.

Source : OCDE, Base de données ESP/ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455974>

Une ventilation plus détaillée des variations du soutien des prix du marché confirme que les fluctuations des prix à la frontière libellés en dollars des États-Unis ont été les principaux facteurs de variation dans la plupart des pays examinés (tableaux III.69 et III.70). Il faut rappeler qu'après la hausse spectaculaire de 2007 et du début de 2008, les prix ont chuté par suite de la contraction économique mondiale au début de 2009 et qu'ils sont repartis à la hausse au second semestre de 2009 et au début de 2010. Ces évolutions de prix ont influé sur l'augmentation des niveaux de soutien en 2009 puis leur baisse en 2010, les prix intérieurs ne reflétant pas pleinement ces variations. Dans le contexte de la reprise qui a suivi la crise, un certain nombre de pays ont aussi vu leur monnaie s'apprécier par rapport au dollar des États-Unis en 2009 et 2010. Toutes choses égales par ailleurs, cette appréciation fait baisser les prix de référence mesurés en monnaie nationale et agit donc en sens opposé de la hausse des prix à la frontière (exprimés en monnaies nationales) en ce qui concerne l'estimation du SPM.

L'effet du niveau plus élevé des prix mondiaux des produits de base s'est fait sentir surtout au **Chili**, en **Corée** et aux **États-Unis**, où la forte hausse des prix à la frontière en 2010 a été le principal facteur à l'origine d'une baisse notable du soutien. Au Chili et en Corée, toutefois, cette diminution a été en partie atténuée par l'appréciation des monnaies locales par rapport au dollar des États-Unis. Le renchérissement des prix à la frontière a été sensible aussi en **Turquie**, au **Mexique** et en **Israël**, et son influence sur la réduction du soutien n'a été que partiellement compensée par une légère appréciation des monnaies locales. Au sein de **l'Union Européenne**, la dévaluation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis et une baisse des prix intérieurs en 2009 ont accentué le recul du soutien mesuré entraîné par la baisse des prix à la frontière.

L'effet du niveau plus élevé des prix mondiaux est encore plus marqué au **Brésil** et en **Afrique du Sud** où l'augmentation des prix à la frontière a été le principal facteur de la réduction du soutien. Une appréciation relativement forte des monnaies locales au **Brésil**, en **Chine** et en **Afrique du Sud** a partiellement annulé l'effet des prix plus élevés à la frontière.

Dans la zone OCDE, les niveaux de soutien restent très variables selon les pays...

Depuis 1995-97, le niveau du soutien a baissé dans tous les pays de l'OCDE, à l'exception de la **Turquie**. Malgré tout, il reste élevé dans de nombreux pays de l'OCDE (graphique 2.3). La **Nouvelle-Zélande** et l'**Australie** ont régulièrement les plus faibles ESP en %, le **Chili** entrant dans ce groupe en tant que nouveau membre de l'OCDE. Les récentes réductions du niveau du soutien rapprochent les **États-Unis** des pays où il est le plus bas. **Israël**, le **Mexique** et le **Canada** ont actuellement des niveaux de soutien inférieurs à la moyenne de la zone OCDE. **L'Union européenne** a réduit son niveau de soutien mais reste légèrement au-dessus de la moyenne de l'OCDE. Malgré une légère baisse, le soutien demeure relativement élevé en **Norvège**, en **Suisse**, au **Japon**, en **Islande** et en **Corée**.

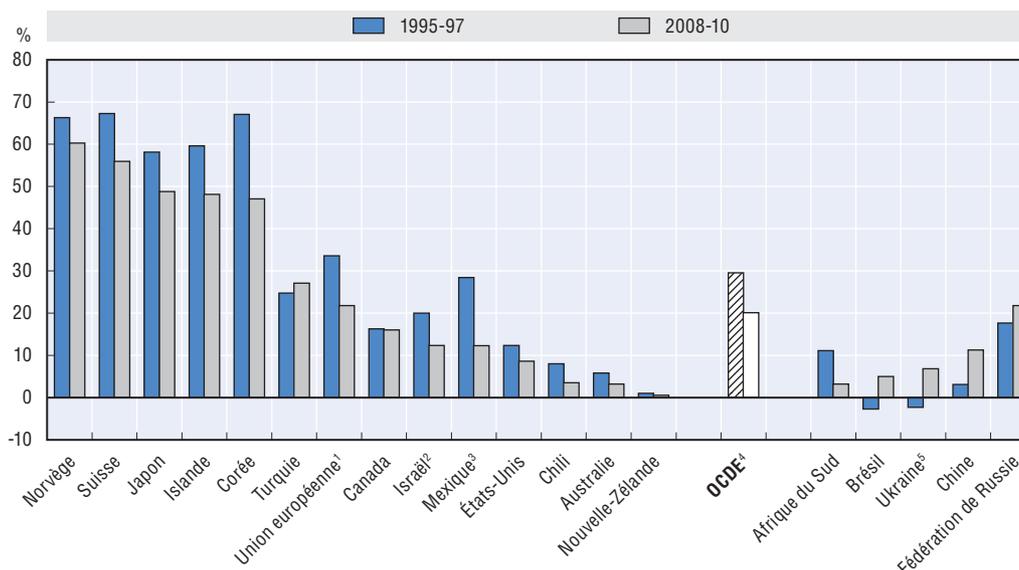
... et dans les économies émergentes les écarts se creusent, mais le niveau de départ est plus bas

Le niveau du soutien dans les économies émergentes est inférieur à la moyenne de la zone OCDE, sauf pour la **Russie** en 2008-10 (Graphique 2.3). Durant la période allant de 1995-97 à 2008-10, le soutien à l'agriculture a augmenté dans toutes les économies émergentes à l'exception de l'Afrique du Sud. **L'Afrique du Sud** accordait un soutien de 3 % en 2008-10, comparable à celui de l'Australie. Au **Brésil** et en **Ukraine**, les politiques agricoles sont passées d'une taxation moyenne nette du secteur agricole à un soutien, mais à des niveaux relativement bas. En 2008-10, l'ESP en % au Brésil s'élevait à 5 %, proche du niveau du Chili, et en Ukraine l'ESP en % était de 7 %, proche du niveau des États-Unis. L'augmentation du soutien en **Chine** a été forte ces toutes dernières années, et à 11 % en 2008-10, le niveau est proche de ceux du Mexique et d'Israël. Le niveau de soutien est traditionnellement le plus élevé en **Russie**, avec toutefois d'importantes variations selon les produits, et il est récemment passé au-dessus de la moyenne de la zone OCDE pour atteindre 22 % en 2008-10, niveau proche de celui de l'Union européenne.

Le coût des politiques pour les consommateurs a diminué suivant l'évolution du SPM

Le coût des politiques agricoles pour le consommateur reflète dans une large mesure le soutien des prix du marché, qui représente un transfert des consommateurs aux producteurs. L'estimation du soutien aux consommateurs (ESC) mesure la valeur monétaire de ces coûts, que l'on peut également exprimer en pourcentage des dépenses de

Graphique 2.3. OCDE et économies émergentes : Estimation du soutien aux producteurs par pays, 1995-97 et 2008-10



Les pays sont classés en fonction des niveaux de soutien pour 2008-10.

1. UE12 pour 1986-88 et UE27 pour 2008-10.
2. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
3. Pour le Mexique, 1986-88 est remplacé par 1991-93.
4. L'Autriche, la Finlande et la Suède sont incluses dans les totaux pour l'OCDE pour toutes les années et dans le total de l'UE à partir de 1995. La Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque sont prises en compte dans les totaux OCDE pour toutes les années et dans les totaux de l'UE à compter de 2004. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE n'appartenant pas à l'OCDE. Chili et Israël sont inclus dans le total OCDE à partir de 1995.
5. Pour l'Ukraine, la première moyenne couvre la période 1996-97.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

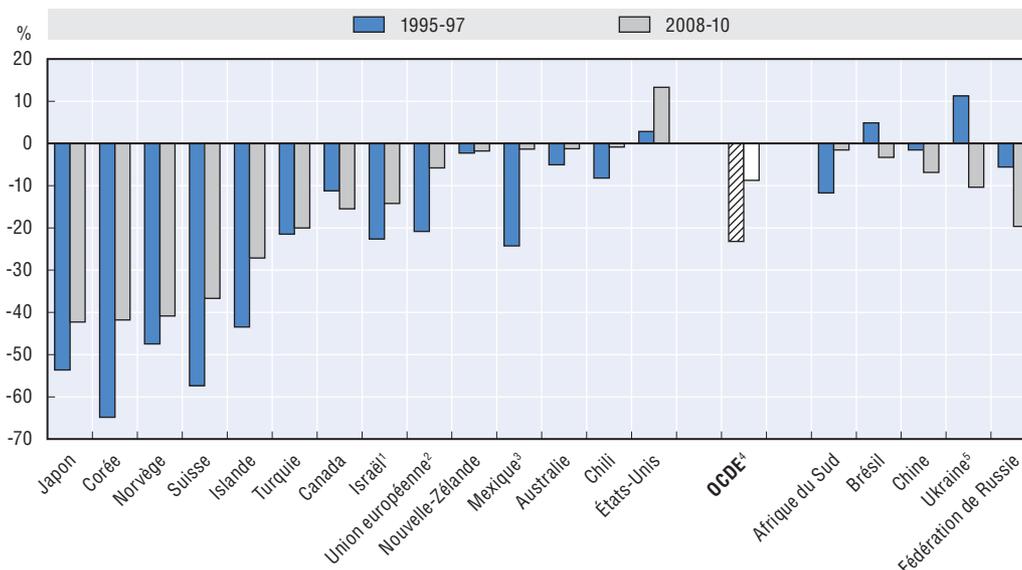
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454454>

consommation (mesuré aux prix départ exploitation) à l'aide de l'ESC en pourcentage. Une ESC ou une ESC en pourcentage négative indique qu'une taxe implicite est imposée aux consommateurs par les politiques agricoles qui soutiennent les prix intérieurs. L'ESC en pourcentage est négative dans tous les pays à l'exception des **États-Unis**, et dans tous les pays cette mesure montre une diminution de la taxe implicite payée par les consommateurs depuis 1986-88 (graphique 2.4 et tableau III.2). Dans le cas des **États-Unis**, les dépenses au titre des programmes d'aide alimentaire intérieure surpassent le coût pour le consommateur du soutien des prix du marché, et se traduisent donc par des transferts nets aux consommateurs. L'augmentation du soutien aux consommateurs en 2008-10 a été imputable d'une part à une augmentation des dépenses concernant l'aide alimentaire intérieure et d'autre part à une réduction de l'imposition des consommateurs du fait de diminution du SPM aux États-Unis.

Depuis 1995-97, l'ESC en % a diminué dans l'ensemble de la zone OCDE, la taxe implicite revenant de 23 % à 9 % en 2008-10¹. L'**Australie**, la **Nouvelle-Zélande**, le **Chili** et le **Mexique** avaient les plus faibles niveaux de taxation implicite des consommateurs en 2008-10. **Israël** et l'**Union européenne** ont enregistré une baisse notable et se situaient en-dessous de la moyenne de la zone OCDE en 2008-10. En revanche, l'ESC en % a augmenté au **Canada**, néanmoins elle reste à un niveau relativement peu élevé.

Graphique 2.4. OCDE et économies émergentes : Estimation du soutien aux consommateurs par pays, 1995-97 et 2008-10

En pourcentage des dépenses de consommation au départ de l'exploitation



Les pays sont classés en fonction des niveaux de soutien pour 2008-10. Une ESC en pourcentage négative correspond à une taxe implicite à la consommation.

1. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
2. UE12 pour 1986-88 et UE27 pour 2008-10.
3. Pour le Mexique, 1986-88 est remplacé par 1991-93.
4. L'Autriche, la Finlande et la Suède sont incluses dans les totaux pour l'OCDE pour toutes les années et dans le total de l'UE à partir de 1995.
5. La Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque sont prises en compte dans les totaux OCDE pour toutes les années et dans les totaux de l'UE à compter de 2004.
6. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE n'appartenant pas à l'OCDE. Chili et Israël sont inclus dans le total OCDE à partir de 1995.
7. Pour l'Ukraine, la première moyenne couvre la période 1996-97.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454473>

Dans les économies émergentes, l'imposition implicite des consommateurs est bien moins lourde qu'en moyenne dans la zone OCDE. En 1995-97, les premiers acheteurs au **Brésil** et en **Ukraine** recevaient des transferts des producteurs en raison du soutien négatif des prix du marché pour certains produits de base, cela implique aussi que les consommateurs de certains produits de base sont taxés tandis que les consommateurs d'autres produits de base sont subventionnés. En 2008-10, toutes les économies émergentes imposaient leurs consommateurs, quoique à des taux relativement peu élevés et très variables selon les produits. La taxation des consommateurs a été particulièrement allégée en **Afrique du Sud** tandis qu'elle s'est alourdie en **Chine** et en **Russie**.

La part du soutien au titre de la production diminue dans la zone de l'OCDE tandis que cette tendance est moins prononcée dans les économies émergentes...

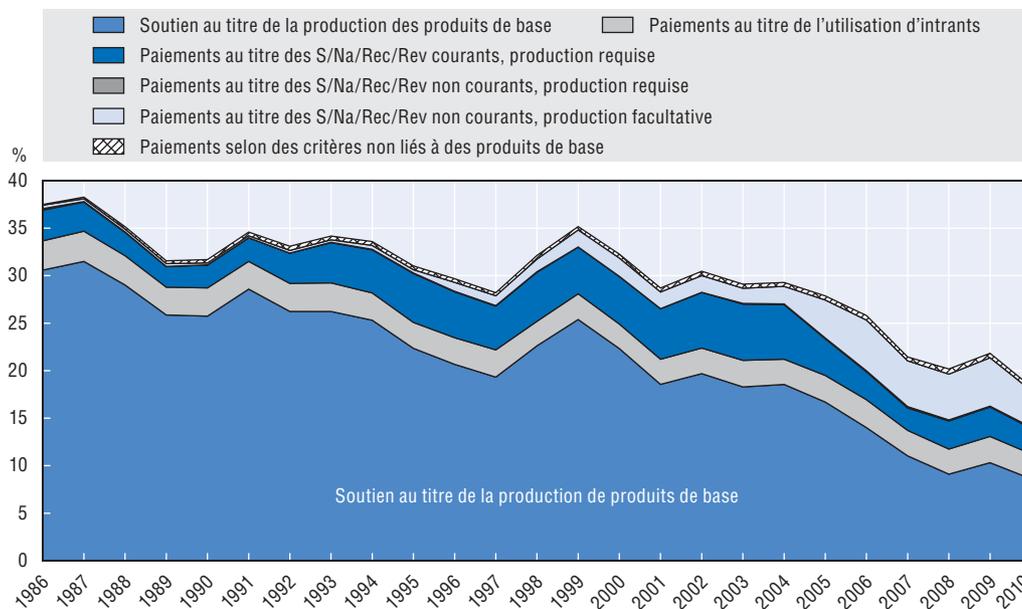
Le mode d'octroi du soutien aux agriculteurs évolue, comme le montre la composition de l'ESP selon les diverses catégories. Sur une longue période, la principale évolution dans la zone OCDE a été une réduction progressive du soutien au titre de la production. Le soutien au titre de la production, qui comprend le soutien des prix du marché et les

paiements au titre de la production, est considéré comme une des formes de soutien qui fausse le plus la production et les échanges, tout comme les paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables non assortis de contraintes. Il a longtemps représenté la majeure partie du soutien, avec une part de 82 % en 1986-88 et de 70 % en 1995-97. En 2008, ce type de soutien représentait moins de la moitié (46 %) du total et en 2010 cette tendance à la baisse se poursuivait (graphique 2.5). À l'autre extrémité du spectre, on trouve les paiements calculés selon des paramètres qui ne sont pas liés à la production courante. Ces paiements peuvent être versés au titre de la superficie non courante, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu et ne sont pas soumis à une obligation de production. Ils ont augmenté ces dernières années, leur part dans l'ESP passant de 1 % en 1986-88 à 3 % en 1995-97 pour devenir la deuxième plus importante catégorie de soutien (23 %) en 2008-10.

Dans les économies émergentes, le niveau de soutien est plus bas qu'en moyenne dans la zone OCDE, mais la majeure partie du soutien est accordée au titre de la production et de l'utilisation d'intrants. Ce n'est qu'au cours de ces toutes dernières années qu'ont été mises en place des formes de soutien moins couplées, telles que les paiements à la superficie et par tête de bétail ou les paiements calculés en fonction du revenu.

Graphique 2.5. OCDE : Composition de l'estimation du soutien aux producteurs, 1986-2008

En pourcentage des recettes agricoles brutes



Source : OCDE, Base de données ESP/ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454492>

... mais la réduction de la part du soutien créateur de distorsions dans la production et les échanges est inégale selon les pays

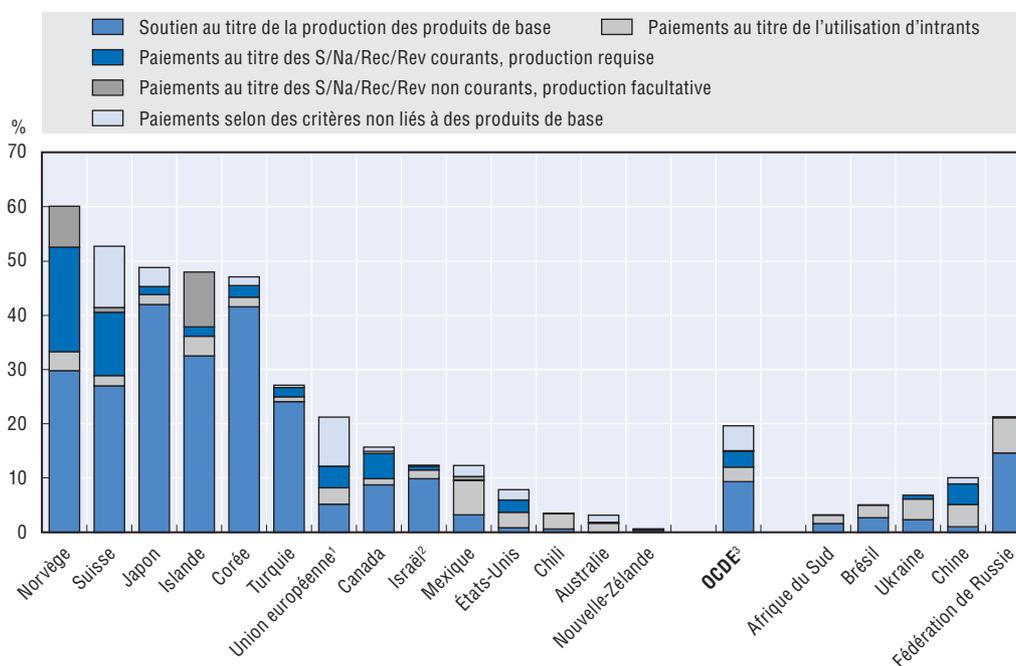
L'évolution moyenne de la composition du soutien dans la zone OCDE masque des différences notables entre les pays membres. Le **Mexique**, avec la mise en place des paiements PROCAMPO, et l'**Union européenne** avec l'adoption des mesures SPS, le **Chili** et les **États-Unis** sont les pays qui ont réduit le plus la part du soutien au titre de la production. Au **Mexique** et au **Chili**, l'augmentation des paiements au titre de l'utilisation d'intrants

contribuent aussi pour beaucoup à la tendance observée. Certains autres pays comme la **Norvège** et la **Suisse** n'ont réduit que faiblement leur niveau de soutien et ont diminué la part du soutien au titre de la production de produits de base (principalement le SPM) (graphique 2.6 et tableau III.5a).

Dans certains autres pays, le soutien des prix du marché résiste à la réforme, peut-être parce que le transfert est implicite et payé par les consommateurs, n'entraînant pas de paiements budgétaires explicites. Au **Japon** et en **Corée**, la réduction du soutien au titre de la production a été peu marquée et la part de ce soutien reste légèrement inférieure à 90 %. En **Israël** et en **Turquie**, la part du SPM a même augmenté. Au **Canada**, le SPM continue de représenter plus de la moitié du soutien, en raison principalement d'interventions sur le marché des produits laitiers.

Graphique 2.6. **Composition de l'estimation du soutien aux producteurs par pays, 2008-10**

En pourcentage des recettes agricoles brutes



Les pays sont classés en fonction de l'ESP en pourcentage pour 2008-10.

S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

1. UE27 pour 2008-2010.

2. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE n'appartenant pas à l'OCDE.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932454511>

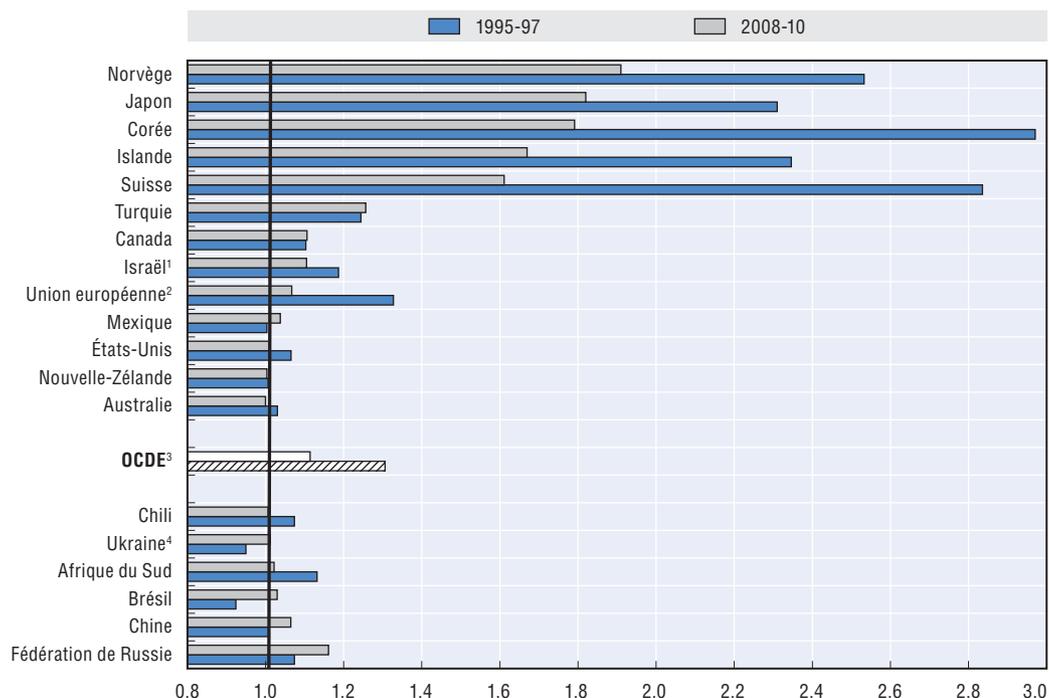
Dans les économies émergentes, la part du soutien au titre de la production (principalement le SPM) a augmenté au **Brésil** et en **Chine**, et dans les deux cas cette forme de soutien représente plus de 50 % du soutien total. En Chine, la hausse du SPM est le principal facteur à l'origine de l'accroissement très marqué du soutien observé ces toutes dernières années. En **Russie**, d'autres formes de soutien se sont accrues, de sorte que la part du soutien au titre de la production a légèrement diminué, mais elle reste supérieure

à 50 % du total. L'**Afrique du Sud** et l'**Ukraine** ont réduit considérablement la part du soutien au titre de la production ces toutes dernières années (graphique 2.6 et tableau III.5b). Pour toutes les économies émergentes, la part restante du soutien consiste principalement en paiements au titre de l'utilisation d'intrants. Au Brésil et en Afrique du Sud, ces formes de soutien sont ciblées essentiellement sur les petits exploitants, encore que la réduction de la taxe sur le carburant en Afrique du Sud soit offerte à tous les agriculteurs.

Globalement, le niveau de protection des prix diminue...

La réduction de la part du soutien au titre de la production est aussi illustrée par le CNP, qui mesure l'écart positif entre les prix intérieurs et les prix à la frontière (graphique 2.7 et tableau III.1). Le degré de protection a baissé sensiblement dans les pays où il était élevé au milieu des années 80 (**Suisse, Islande, Norvège, Corée et Japon**), même s'il existe encore un large potentiel de pousser plus loin la réforme afin de réduire le niveau de soutien et d'en améliorer la composition dans ces pays. De fait, la protection du marché est

Graphique 2.7. Coefficient national de protection des producteurs, par pays, 1995-97 et 2008-10



Les pays sont classés en fonction des niveaux pour 2008-10.

1. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
2. UE15 pour 1995-2003 ; UE27 pour 2007.
3. L'Autriche, la Finlande et la Suède sont incluses dans les totaux pour l'OCDE pour toutes les années et dans le total de l'UE à partir de 1995.
La Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la République tchèque sont prises en compte dans les totaux OCDE pour toutes les années et dans les totaux de l'UE à compter de 2004.
Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE n'appartenant pas à l'OCDE. Chili et Israël sont inclus dans le total OCDE à partir de 1995.
4. Pour l'Ukraine, 1995-97 est remplacé par la période 1996-97.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454530>

en nette baisse dans tous les pays à l'exception de la **Turquie**. En **Australie**, au **Chili**, en **Nouvelle-Zélande** et aux **États-Unis**, le niveau de protection du marché n'a jamais été élevé et, ces toutes dernières années, les prix intérieurs sont étroitement alignés sur les prix des marchés mondiaux.

Dans les économies émergentes, le CNP moyen est assez étroitement aligné sur les prix des marchés mondiaux pour le panier de produits considéré dans son ensemble, mais on observe parfois de grands écarts d'un produit à l'autre. En **Russie**, en **Ukraine** et, dans une certaine mesure, en **Chine**, certains producteurs ont été imposés tandis que d'autres ont bénéficié d'un soutien. Le CNP en 2008-10 indique un étroit alignement des prix intérieurs sur les prix des marchés mondiaux au **Brésil**, en **Ukraine** et en **Afrique du Sud**. En **Chine** et en **Russie**, le CNP accru indique que les prix reçus par les producteurs nationaux sont, en moyenne, supérieurs respectivement de 14 % et 13 % aux prix des marchés mondiaux.

... mais de nombreux produits continuent de bénéficier d'un soutien spécifique

Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) correspondent au soutien qui est ciblé sur des produits particuliers et crée ainsi des incitations à produire ces produits. Les TSP ont baissé notablement dans la zone OCDE depuis 1986-88 et ce, pour tous les produits pour lesquels le soutien est mesuré. Le TSP pour les céréales et les oléagineux avait déjà été fortement réduit au cours de la période allant de 1986-88 à 1995-97, tandis que pour certaines autres cultures, comme le riz et les plantes sucrières, la diminution a été plus progressive. Pour l'élevage, les TSP ont été réduits principalement sur la période 1995-97 à 2008-10. Pour la viande porcine, ils ont été augmentés, et ils restent stables pour la volaille (graphique 2.8 et tableaux III.8-III.21).

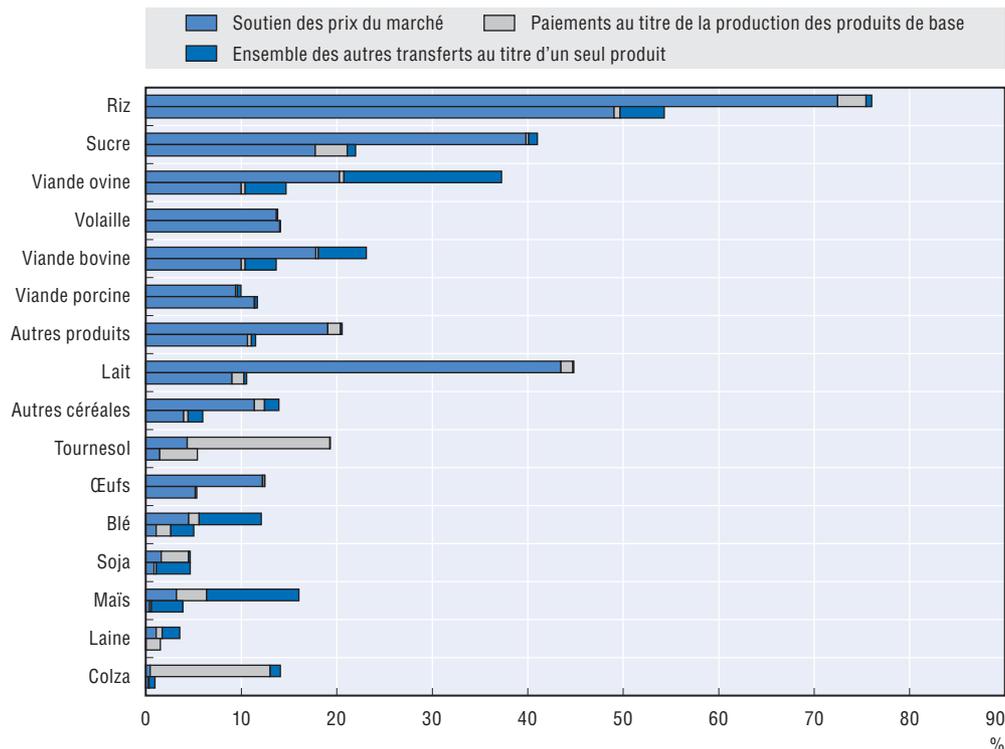
Le riz, le sucre et les produits de l'élevage continuent de bénéficier de niveaux élevés de TSP. Dans le cas du riz, le TSP en pourcentage des recettes brutes correspondant à des produits spécifiques dépassait 54 % pour l'ensemble de la zone OCDE en 2008-10. Le TSP versé sous forme de paiements par unité produite a perdu de l'importance, de sorte que le soutien des prix du marché est devenu la principale composante des TSP. La forte baisse du soutien des prix du marché observée pour le lait ces dernières années résulte de la hausse considérable des prix mondiaux des produits laitiers ; cela a fait descendre le TSP pour le lait d'environ 40 % en 2000-04 à 11 % en 2008-10.

Le lait, le sucre et le riz figurent aussi en tête des produits qui bénéficient d'un soutien spécifique dans les économies émergentes et, dans certains cas, les TSP représentent un élément important de l'ensemble de mesures de soutien. Au **Brésil**, ils représentent deux tiers de l'ESP, en **Afrique du Sud** 45 %. En **Russie** et en **Ukraine**, les TSP alternent entre taxation et soutien de certains produits, et calculer leur part moyenne dans l'ESP donne peu d'information.

La plupart des pays concentrent la majeure partie de leur soutien au titre de produits spécifiques sur l'élevage et le secteur laitier (graphique 2.9a). Le **Japon** et la **Corée** sont les seuls pays pour lesquels la production végétale (essentiellement le riz) absorbe la plus grande part de cette forme de soutien, tandis que le soutien au titre de produits spécifiques est divisé à parts à peu près égales en **Turquie**. Les réformes opérées dans l'**Union européenne** ont réduit la part du soutien apporté à des produits spécifiques.

En **Ukraine** et, dans une certaine mesure, en **Chine** et en **Russie**, la répartition du soutien au titre de produits spécifiques indique un niveau élevé de distorsion des prix sur

Graphique 2.8. **OCDE : Transferts au titre d'un seul produit, 1995-97 et 2008-10**
En pourcentage des recettes agricoles brutes pour chaque produit



Les pays sont classés en fonction des niveaux au cours de la période 2008-10. La barre supérieure représente la période 1995-97, la barre inférieure la période 2008-10.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454549>

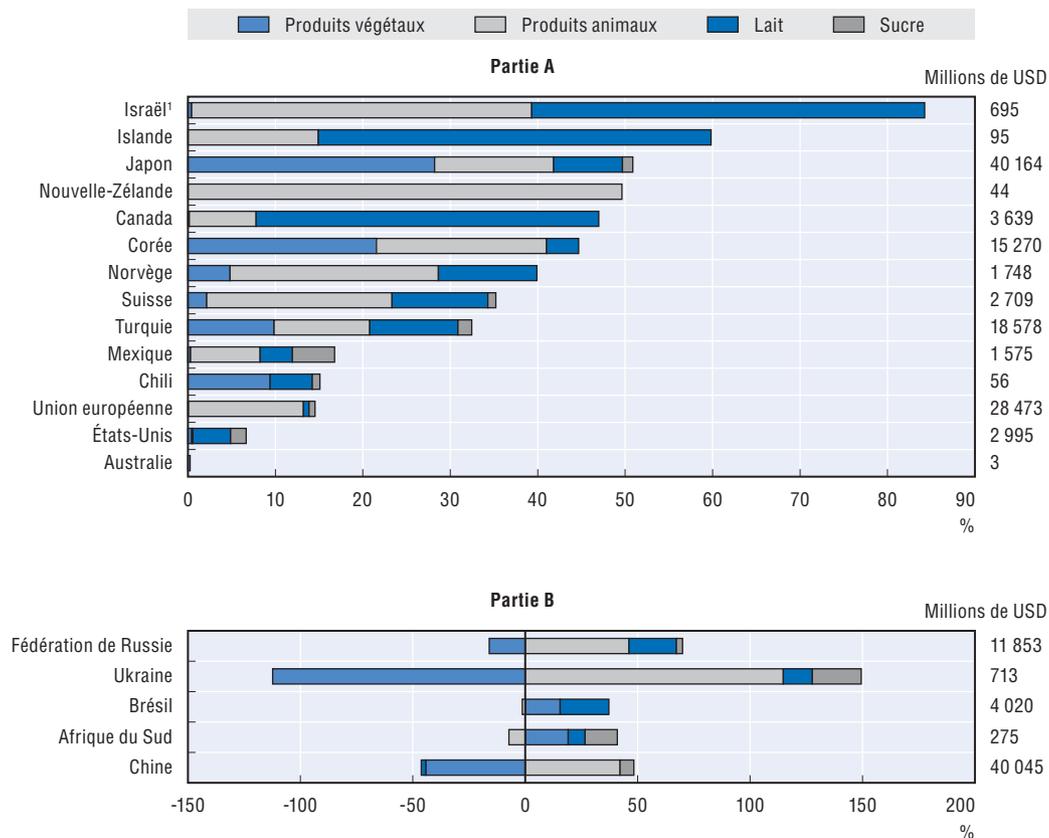
les marchés intérieurs. Les cultivateurs sont imposés implicitement tandis qu'un soutien est accordé à l'élevage, au lait et au sucre. Au **Brésil** et en **Afrique du Sud**, un TSP est accordé aux cultures et à la production de lait et, en Afrique du Sud, au sucre également, tandis que les éleveurs sont légèrement imposés par le biais du coût majoré des aliments pour animaux (graphique 2.9b).

Les paiements au titre de l'utilisation d'intrants couvrent un large spectre de mesures de soutien dans le pays de l'OCDE et représentent une des principales formes de soutien dans les économies émergentes

Les paiements entrant dans cette catégorie peuvent être ceux qui créent le plus de distorsions dans la production et qui représentent la forme la moins efficace de soutien des revenus des producteurs. En même temps, dans certains pays de l'OCDE, cette forme de soutien prend de plus en plus d'importance comme moyen de promouvoir des objectifs en matière de protection de l'environnement et de bien-être animal, d'améliorer l'efficacité de la production et d'assurer le changement structurel dans le secteur. Par contre, dans certaines économies émergentes, ce type de soutien est ciblé principalement sur les petits exploitants. Dans ces cas ces paiements visent souvent à atténuer les imperfections des marchés qui empêchent les petits exploitants d'utiliser les intrants permettant d'augmenter leur productivité. Les effets sur la production et sur les échanges dépendent

Graphique 2.9. **Soutien au titre de la production de produits de base par produit, par pays, 2008-10**

En pourcentage de l'ESP



1. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932454568>

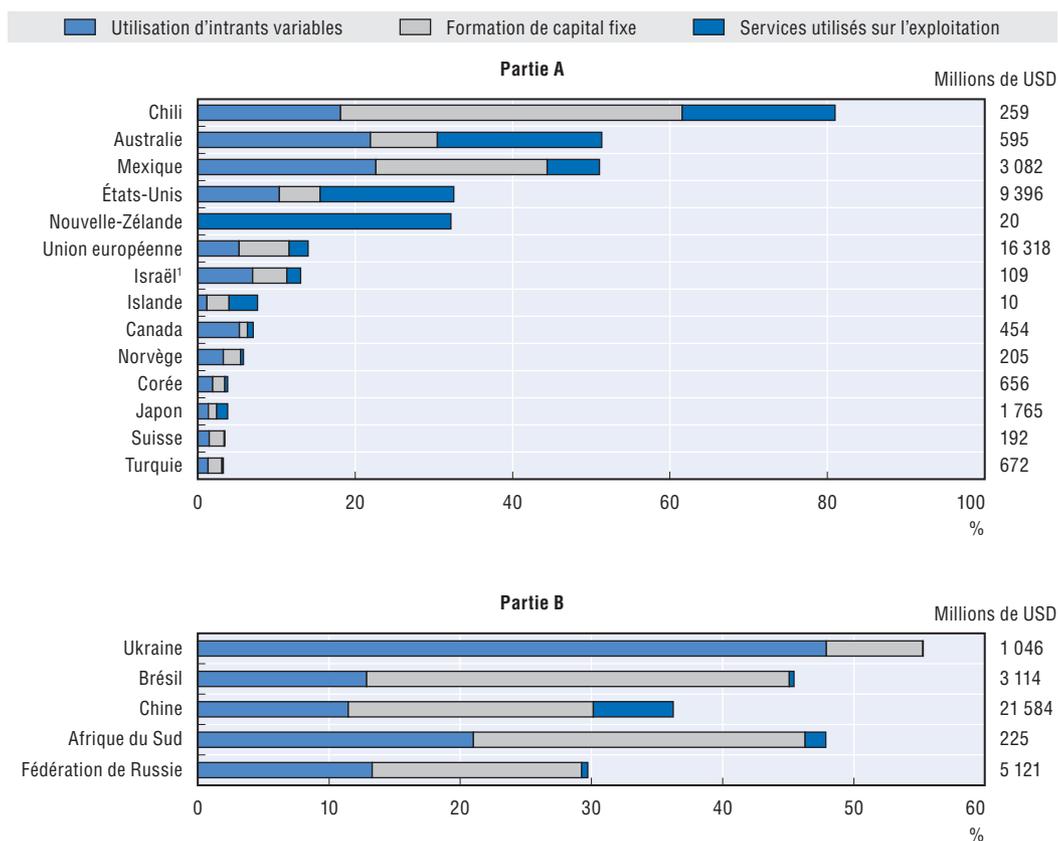
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932454587>

par conséquent de la forme sous laquelle le soutien est accordé, et cette catégorie couvre un spectre très étendu de mesures publiques. Les mesures de soutien visent trois objectifs principaux : il peut s'agir de soutenir, sans contraintes, l'utilisation d'intrants variables, comme le crédit, les engrais, le carburant ou l'eau – ces types de mesures abaissent les coûts de certains intrants et affectent les marchés des produits agricoles ainsi que les marchés des intrants. Leur efficacité en tant que transfert de revenu est généralement faible, une part importante du transfert accordé pouvant être soustraite du revenu de l'exploitation. Il peut s'agir aussi de soutenir la formation de capital fixe – soutien aux investissements sur l'exploitation. Dans certains pays de l'OCDE, le soutien à l'utilisation d'intrants variables et à la formation de capital fixe s'accompagne de contraintes concernant l'utilisation des intrants en question. Ces contraintes indiquent généralement que les mesures mises en place ont pour but de modifier les processus de production sur l'exploitation, les paiements étant subordonnés à l'adoption ou à l'abandon de certaines méthodes de production. Ces mesures sont motivées par le souci d'améliorer la performance environnementale de l'exploitation – réduction des risques liés à la pollution,

amélioration de la qualité des sols, des bâtiments d'élevage ou de la biodiversité, par exemple. Les paiements au titre de l'utilisation d'intrants peuvent aussi viser à offrir des services au niveau de l'exploitation. Il s'agit, dans la plupart des cas, de la lutte contre les maladies végétales et animales, de services de vulgarisation consistant à prodiguer des conseils aux producteurs en matière de production et de commercialisation, de l'essai de semences et d'analyse de sol, ou d'autres services pouvant améliorer l'efficacité et la rentabilité de l'agriculture.

Si l'on exprime les paiements au titre de l'utilisation d'intrants en pourcentage de l'ESP, le **Chili** est le pays qui y recourt le plus puisqu'ils y représentent près de 80 % du soutien total (graphique 2.10a). La majeure partie de ces paiements sert à soutenir l'investissement et une grande partie va aux petits exploitants. La part du soutien au titre de l'utilisation d'intrants est importante aussi en **Australie**, où prédominent les bonifications d'intérêts liées à la sécheresse, les services de vulgarisation et les mesures de lutte contre les maladies. Au **Mexique**, le soutien apporté au titre des coûts de la couverture du risque

Graphique 2.10. Paiements au titre de l'utilisation d'intrants par pays, 2008-10
En pourcentage de l'ESP



1. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
2. Union européenne 27.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454606>

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454625>

de prix et des investissements productifs sur l'exploitation prend de l'importance depuis quelques années. En **Israël**, le soutien au titre de l'utilisation d'intrants variables et au titre de l'investissement est important et souvent lié à l'utilisation d'eau dans l'agriculture. Aux **États-Unis**, les allègements de taxes sur les carburants, les aides en faveur des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et la vulgarisation sont les éléments majeurs de cette catégorie de soutien. En **Nouvelle-Zélande**, le soutien est centré principalement sur les mesures de lutte contre les maladies à la ferme. Dans les pays où les niveaux de soutien sont élevés et où le soutien au titre de la production a une part importante, la part des paiements au titre de l'utilisation d'intrants est relativement faible (**Islande, Norvège, Suisse, Japon** et **Corée**).

Les paiements au titre de l'utilisation d'intrants sont relativement importants dans toutes les économies émergentes (graphique 2.10b). C'est en **Ukraine** que leur part dans l'ESP totale est la plus grande (près de 60 %) et ils sont centrés sur l'utilisation d'intrants variables. Leur part est d'environ 45 % au **Brésil** et en **Chine**, où cette forme de soutien est destinée principalement à la formation de capital fixe au Brésil, tandis qu'en Chine elle est accordée pour les engrais et les pesticides ainsi que pour la formation de capital fixe. En **Russie** et en **Afrique du Sud**, la part de ce soutien est d'un peu moins de 30 % et il est réparti de façon égale entre l'utilisation d'intrants variables et l'investissement. En Afrique du Sud, la majeure partie du soutien à l'investissement va aux petits exploitants.

Le poids du soutien général au secteur agricole s'est accru...

La part du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) est passée de 12 % du soutien total à l'agriculture en 1986-88 à 19 % en 1995-97 et à 24 % en 2008-10. La part croissante du soutien fourni au secteur agricole dans son ensemble et non aux producteurs considérés isolément traduit une réorientation positive des dépenses au titre du soutien agricole. Ces réorientations peuvent procurer des avantages substantiels aux producteurs et aux consommateurs, et en même temps risquent moins de causer des distorsions dans la production et dans les échanges.

Exception faite du stockage public, une activité habituellement liée à l'application de mesures de soutien des prix du marché, toutes les composantes de l'ESSG ont augmenté au fil du temps. Les dépenses d'infrastructure soutiennent le secteur agricole en fournissant des services publics tels que les routes et d'autres moyens de transport de produits agricoles, des systèmes d'irrigation et d'autres installations utilisées pour la production et la commercialisation des produits agricoles. Dans certains cas, ces dépenses profitent aux zones rurales dans leur ensemble tandis que, dans d'autres, elles bénéficient plus directement aux producteurs. D'autres formes de soutien mesurées dans l'ESSG sont destinées à la recherche et au développement, aux établissements d'enseignement agricole et aux services d'inspection. En 2008-10, plus de la moitié des dépenses consacrées aux services d'intérêt général dans la zone de l'OCDE ont été classées comme soutien à la commercialisation et à la promotion, une catégorie qui a vu sa part croître sur le moyen terme. Les dépenses allouées à la recherche et au développement ont aussi augmenté, mais elles ne représentent toujours que moins de 10 % de l'estimation du soutien aux services d'intérêt général.

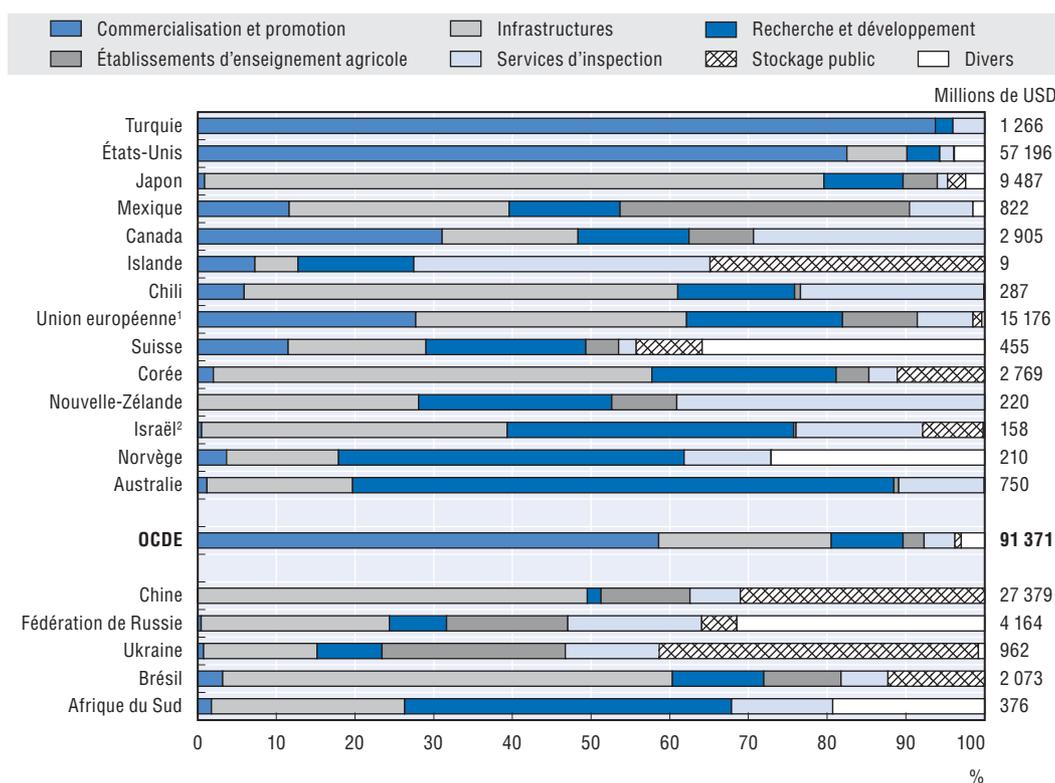
La moyenne pour la zone OCDE masque de grandes différences entre les pays dans la forme que revêt le soutien aux services d'intérêt général. En **Australie**, la majeure partie de ce soutien va à la recherche et au développement, principalement au *Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation* (CSIRO) (graphique 2.11). Au **Japon** et en **Corée**,

ce sont les dépenses d'infrastructure qui dominent du fait que l'État apporte une aide à l'entretien des rizières ainsi qu'à la lutte contre les inondations ; au **Chili**, une grande part des dépenses d'infrastructure va aux zones rurales moins développées.

Dans les économies émergentes, la part de l'ESSG dans le soutien total est plus élevée que dans les pays de l'OCDE. Elle est relativement stable dans tous les pays à l'exception de la **Chine**, où elle est revenue de 42 % en 1995-97 à 23 % en 2008-10 (en raison principalement de la part accrue de l'ESP dans le soutien total). En 2008-10, la part de l'ESSG dans le soutien total était aussi de l'ordre de 20 % au **Brésil** et en **Russie**, d'environ 30 % en **Ukraine**, et de quelque 40 % en **Afrique du Sud**. La majeure partie de dépenses consacrées aux services d'intérêt général en Chine est destinée à l'infrastructure, aux services d'inspection et de contrôle, et à l'entreposage public. Les investissements en infrastructure et dans la recherche et l'éducation sont les principales composantes des services fournis au secteur agricole au **Brésil**, en **Russie** et en **Afrique du Sud**. En **Ukraine**, la majeure partie des dépenses allouées aux services d'intérêt général va à l'entreposage public (graphique 2.11).

Graphique 2.11. **Composition de l'estimation du soutien aux services d'intérêt général, par pays, 2008-10**

En pourcentage de l'ESSG



Les pays sont classés en fonction des niveaux de Recherche et développement pour la période 2008-10.

1. Union européenne 27.
2. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

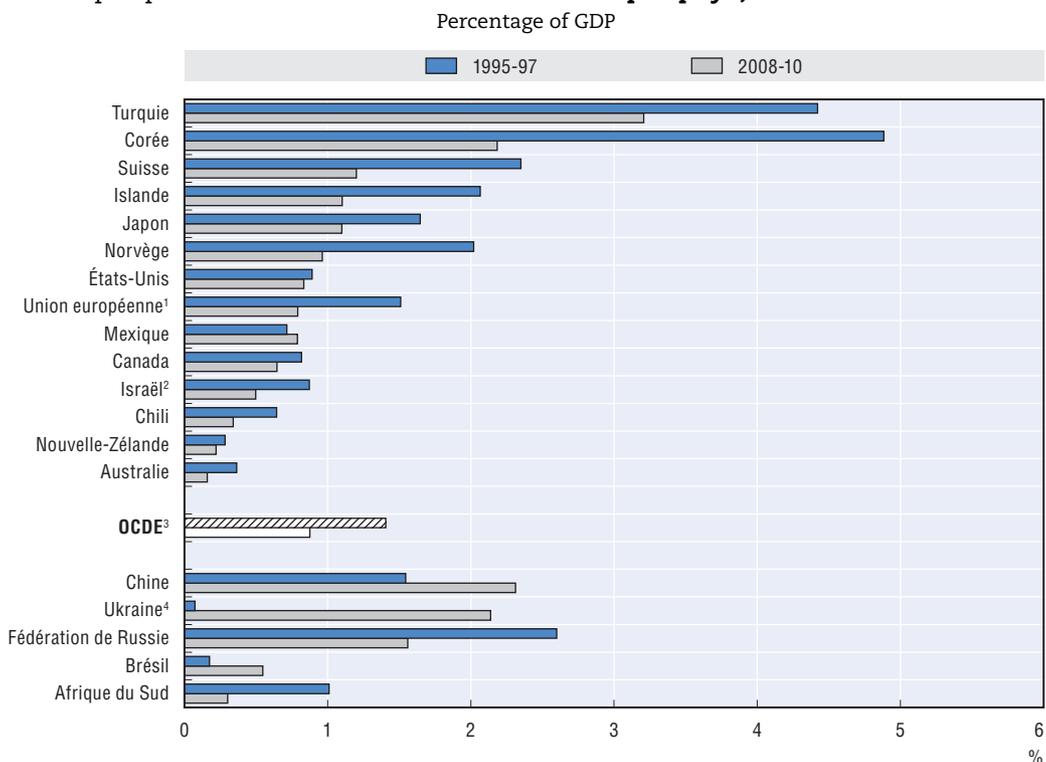
Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454644>

... et la charge total du soutien à l'agriculture a diminué pour les économies de l'OCDE...

Le soutien total octroyé au secteur agricole (Estimation du soutien total, EST) est l'indicateur le plus général du soutien puisqu'il correspond à la somme de l'ESP, de l'ESSG et des transferts budgétaires directs aux consommateurs. Il est plus facile d'évaluer la tendance de l'EST au fil du temps et d'établir des comparaisons entre pays lorsque cet indicateur est exprimé en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) total (EST en %). Dans la zone de l'OCDE, l'EST moyenne est revenue de 2.2 % du PIB en 1986-88 à 1.4 % en 1995-97 et à 0.9 % en 2008-10 (graphique 2.12 et tableau III.4). Cette part diminue régulièrement dans tous les pays de l'OCDE, en raison non seulement de réformes des politiques agricoles mais aussi de la perte d'importance du secteur agricole dans l'économie globale. On le voit en particulier en **Corée**, où la part des secteurs non agricoles dans l'économie a augmenté très fortement et où l'EST en pourcentage du PIB est tombée de 9 % à environ 2 %.

Graphique 2.12. Estimation du soutien total par pays, 1995-97 et 2008-10



Les pays sont classés en fonction des niveaux pour 2008-10.

1. UE15 pour 1995-2003 ; UE27 à partir de 2007.
2. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
3. L'Autriche, la Finlande et la Suède sont incluses dans les totaux pour l'OCDE pour toutes les années et dans le total de l'UE à partir de 1995.
Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE n'appartenant pas à l'OCDE. Chili et Israël sont inclus dans le total OCDE à partir de 1995.
4. Pour l'Ukraine, 1995-97 est remplacé par la période 1996-97.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454663>

... mais elle s'alourdit dans les économies émergentes

Dans les économies émergentes, l'EST en % est inférieure à la moyenne de la zone OCDE dans tous les pays sauf la **Chine**, où sa part dans le PIB est passée 1.55 % en 1995-97 à 2.3 % en 2008-10. Ce pourcentage s'est aussi accru au **Brésil**, mais à partir d'un niveau bas de 0.2 % en 1995-97, pour s'établir à 0.55 % en 2008-10. En **Russie**, l'EST en % est revenue de 2.6 % en 1995-97 à 1.6 % en 2008-10, et en **Afrique du Sud** elle est descendue de 1 % à 0.3 % sur la même période. Là où l'EST en % a diminué, c'était en raison notamment de taux de croissance très élevés du PIB, et là où elle a augmenté malgré une forte progression du PIB, c'est du à une intervention accrue. Par ailleurs, un niveau moyen faible de soutien global peut masquer une répartition extrêmement inégale du soutien entre les produits. Cela peut impliquer une mauvaise affectation des ressources.

Évaluation du progrès de la réforme

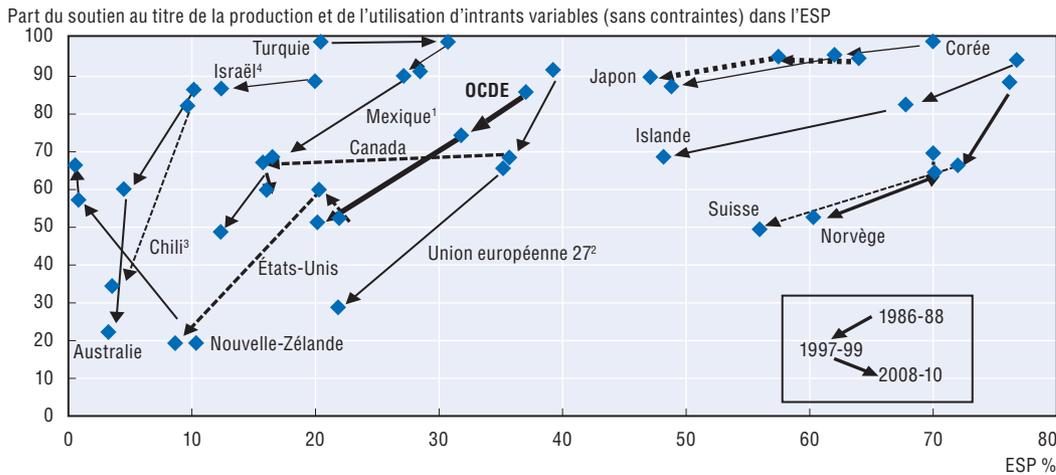
La tendance générale à l'atténuation des distorsions dans la production et les échanges se poursuit...

Le progrès réalisé depuis 1986-88 en matière de réduction des mesures qui créent des distorsions dans la production et les échanges est évalué du point du volume de soutien accordé (niveau) et des formes sous lesquelles il est octroyé (composition). Ces deux dimensions peuvent être illustrées à l'aide des indicateurs de l'ESP, le niveau du soutien étant indiqué par l'ESP en % et sa composition étant représentée par la part des formes de soutien qui faussent le plus la production et les échanges dans l'ESP totale. Cette dernière est égale à la somme des transferts d'ESP au titre de la production (soutien des prix du marché et paiements au titre de la production) et des paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables non assortis de contraintes². Le graphique 2.13 juxtapose ces deux dimensions de l'ESP et montre pour les pays de l'OCDE l'évolution dans le temps, faisant ressortir deux périodes, l'une allant de 1986-88 à 1997-99, et l'autre allant jusqu'à la période la plus récente 2008-10.

Dans la zone de l'OCDE, on note un progrès dans les deux dimensions de la réforme depuis 1986-88. L'ESP en % a baissé par étapes à peu près égales au cours des deux périodes : elle tombée de 37 % à 30 % sur la première et à 20 % sur la seconde. La part des formes de soutien qui créent le plus de distorsions dans la production et les échanges a aussi diminué, surtout au cours de la seconde période : elle revenue respectivement de 86 % de l'ESP totale à 70 % puis à 45 %. S'il est vrai que, dans la majorité des pays de l'OCDE, il y a eu du progrès dans les deux dimensions, le degré et le rythme de la réforme ont été inégaux (graphique 2.13).

Les graphiques 2.14 et 2.15 comparent les tendances dans l'évolution du niveau et de la composition du soutien pour les pays de l'OCDE et les économies émergentes examinées dans le présent rapport, au cours de la période allant de 1995-97 à 2008-10 (c'est-à-dire la période pour laquelle des données sont disponibles concernant les économies émergentes). Comme indiqué plus haut, le niveau du soutien et certaines de ses composantes sont en baisse dans tous les pays de l'OCDE, à l'exception de la **Turquie**, où le niveau du soutien s'est accru, et de la **Nouvelle-Zélande**, où la part des formes de soutien qui faussent le plus les échanges a augmenté, mais pour un niveau de soutien proche de zéro.

Graphique 2.13. OCDE : Variations dans le niveau et la composition du soutien aux producteurs



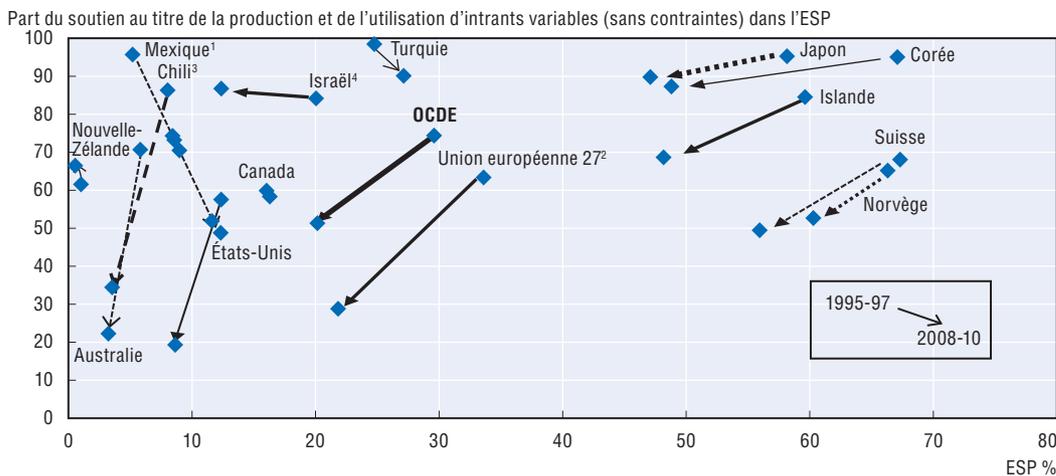
Le niveau de soutien est mesuré par l'ESP en pourcentage. La composition du soutien est représentée par la part dans les recettes agricoles brutes du Soutien des prix du marché, des paiements au titre de la production de produits de base ainsi que des paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables sans contrainte.

1. Pour le Mexique, les variations sont mesurées entre 1991-93, 1996-98 et 2008-10.
2. UE12 pour 1986-94 y compris l'ex-RDA à partir de 1990 ; UE15 pour 1995-2003 ; UE25 pour 2004-06 et UE27 à partir de 2007.
3. Pour le Chili, les variations sont mesurées seulement entre 1997-99 et 2008-10
4. Pour Israël, les variations sont mesurées seulement entre 1997-99 et 2008-10
5. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932454682>

Graphique 2.14. Variations dans le niveau et la composition du soutien aux producteurs dans les pays de l'OCDE, 1995-97 et 2008-10



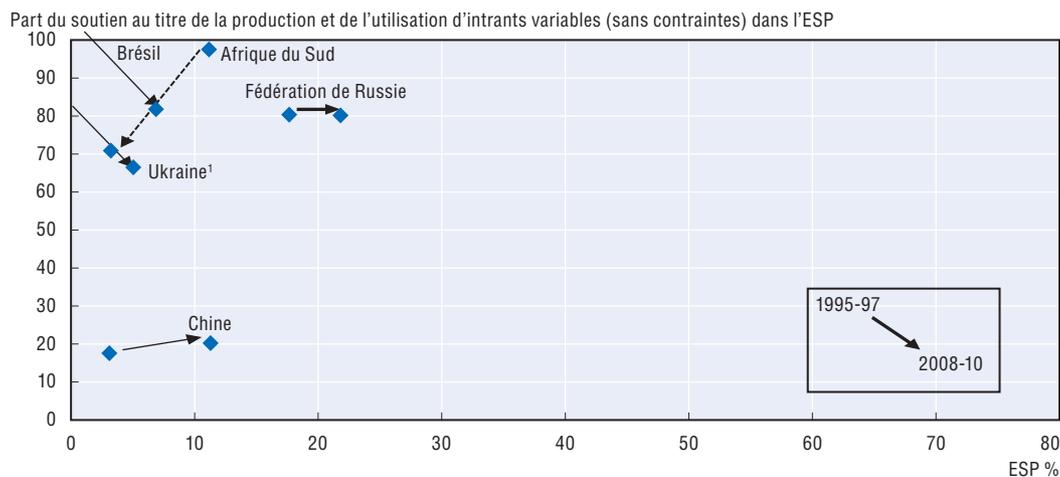
Le niveau de soutien est mesuré par l'ESP en pourcentage. La composition du soutien est représentée par la part dans les recettes agricoles brutes du Soutien des prix du marché, des paiements au titre de la production de produits de base ainsi que des paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables sans contrainte.

1. Pour le Mexique, les variations sont mesurées entre 1991-93, 1996-98 et 2008-10.
2. UE12 pour 1986-94 y compris l'ex-RDA à partir de 1990 ; UE15 pour 1995-2003 ; UE25 pour 2004-06 et UE27 à partir de 2007.
3. Pour le Chili, les variations sont mesurées seulement entre 1997-99 et 2008-10
4. Pour Israël, les variations sont mesurées seulement entre 1997-99 et 2008-10
5. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932454701>

Graphique 2.15. **Variations dans le niveau et la composition du soutien aux producteurs dans les économies émergentes, 1995-97 et 2008-10**



Le niveau de soutien est mesuré par l'ESP en pourcentage. La composition du soutien est représentée par la part dans les recettes agricoles brutes du Soutien des prix du marché, des paiements au titre de la production de produits de base ainsi que des paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables sans contrainte.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454720>

... et dans les économies émergentes le niveau du soutien s'élève à partir d'un niveau bas et la part des mesures créant le plus de distorsions reste élevé

Les évolutions sont différentes pour les économies émergentes puisque, pour tous les pays à l'exception de l'**Afrique du Sud**, le niveau du soutien a augmenté, sauf en **Russie** où il reste largement inférieur à la moyenne de la zone OCDE. Le **Brésil** et l'**Ukraine** sont passés de niveaux de soutien négatif à des niveaux positifs mais peu élevés. En **Chine**, le niveau du soutien s'est aussi accru pour avoisiner 10 % en 2008-10. Du point de vue de la composition, dans toutes les économies émergentes à l'exception de la Chine, la part des formes de soutien qui créent le plus de distorsions est relativement importante. Il convient toutefois d'interpréter ces pourcentages dans le contexte de faibles niveaux de soutien. Le relativement bas du soutien en **Ukraine** doit néanmoins être interprété dans la perspective du fait que certains produits de base sont taxés tandis que d'autres sont subventionnés, ce qui peut créer de faux signaux au producteurs de ces produits. Les politiques de soutien dans les économies émergentes sont dominées par les mécanismes liés à la production et aux intrants et, dans certains cas, ce soutien est ciblé sur les petits exploitants ou les régions pauvres et peut être considéré comme s'inscrivant dans le cadre de politiques de développement plus générales.

Conséquences à tirer concernant l'action future des pouvoirs publics

Les prix élevés des produits agricoles et l'instabilité accrue des marchés agricoles représentent actuellement une source importante de préoccupation des pouvoirs publics au niveau mondial, en particulier dans le contexte de l'amélioration de la sécurité alimentaire pour les populations vulnérables dans les pays en développement. La hausse des prix à la production ne se traduit pas nécessairement par une hausse des revenus agricoles dans toutes les filières si les prix des intrants augmentent également, en particulier ceux de l'énergie et de l'alimentation animale, et si ces coûts ne peuvent pas être répercutés sur les consommateurs. L'on s'attend généralement à voir ces niveaux

élevés de prix et cette instabilité grandissante persister, du moins dans le moyen terme. Selon les dernières projections à moyen terme OCDE/FAO, au cours de la décennie se terminant en 2019, les prix des produits végétaux et de la plupart des produits de l'élevage resteront supérieurs, tant en termes réels qu'en termes nominaux, à ce qu'ils étaient au cours de la décennie qui a précédé les variations brutales des cours en 2007-08. Si le taux de croissance de la production agricole ne suit pas celui de la demande, des pressions à la hausse continueront de s'exercer sur les prix. Un choc sur la demande ou sur l'offre, dans une situation où l'équilibre entre l'offre et la demande est déjà difficile à tenir et où les stocks sont peu importants, accentuera la variabilité des prix autour de la tendance à la hausse.

L'impact de l'action publique sur la demande et sur l'offre, et des politiques bien conçues, peuvent aider à relever les défis auxquels sont confrontés l'agriculture et le système alimentaire à l'échelle mondiale. Il faut commencer par réorienter les politiques qui mettaient l'accent sur le soutien des revenus agricoles afin de privilégier l'investissement dans l'amélioration de la productivité, de la rentabilité et de la compétitivité à long terme des exploitations et ce, de façon durable. L'investissement dans la recherche et développement, définie au sens large pour comprendre la vulgarisation, la promotion de l'adoption des technologies les plus performantes, et la formation et l'éducation, aura des effets positifs et pérennes sur l'agriculture et sur le revenu des ménages agricoles ; cependant, si des problèmes de revenu persistent, l'on pourra par la suite élaborer un large éventail de mesures relevant des politiques agricoles et autres pour répondre aux besoins temporaires ou à long terme spécifiques des ménages agricoles.

Le présent rapport montre que les gouvernements continuent de soutenir le secteur agricole, à des degrés très divers, mais une grande partie des mesures de soutien existantes décrites dans ce rapport ne visent pas à résoudre les problèmes actuels et revêtent des formes qui créent des distorsions sur les marchés, et elles sont donc plus dommageables que bénéfiques pour l'agriculture et le système alimentaire mondiaux.

Des prix élevés profitent à une grande partie du secteur agricole. La période actuelle de prix élevés sur les marchés mondiaux et sur les marchés intérieurs offre une occasion de réformer des politiques qui ont été conçues en vue de maintenir les prix intérieurs au-dessus des prix mondiaux. Lorsque les prix sont élevés et dépassent les prix d'objectif/administrés intérieurs, les politiques de soutien des prix n'incitent pas davantage à accroître la production et sont sans intérêt pour soutenir les revenus agricoles. Supprimer maintenant les mesures de soutien des prix du marché indiquerait clairement que les signaux de prix ne seront pas faussés dans l'avenir ; en même temps, les agriculteurs ont le temps qu'il faut pour s'adapter. Les pouvoirs publics peuvent ensuite s'attacher à assurer le bon fonctionnement des marchés et à élaborer des politiques globales de gestion des risques qui offrent aux producteurs une panoplie d'instruments parmi lesquels ils pourront choisir ceux qui répondent le mieux à leurs besoins particuliers.

Des prix alimentaires élevés sont désastreux pour les consommateurs pauvres. Parmi les réformes qui aideraient à alléger la charge pesant sur le budget des consommateurs, on pourrait envisager la levée des politiques concernant les biocarburants, qui créent une pression à la hausse sur les prix des produits de base en accroissant la demande de produits destinés à l'alimentation humaine et à l'alimentation animale. Il y a aussi de nombreuses mesures agissant du côté de l'offre dans le secteur agricole qui faussent la production et les échanges et qui empêchent d'atteindre l'objectif de sécurité alimentaire

sur le long terme. Ces politiques conduisent à une mauvaise affectation des ressources au plan intérieur et stimulent ou maintiennent artificiellement la production dans certaines régions où elle ne se justifie pas, et elles faussent la transmission des signaux de prix aux producteurs compétitifs dans d'autres régions. Cependant, que les prix soient un peu plus élevés ou un peu plus bas, il reste qu'une grande partie des habitants de la planète n'ont pas les moyens de nourrir leur famille. Cette situation requiert l'attention nationale et internationale, notamment afin de réduire la pauvreté dans de nombreux pays en développement, en particulier en améliorant les conditions générales requises pour une croissance et un développement économiques généralisés et, dans bien des cas, en investissant davantage dans l'agriculture des pays en développement. Des investissements bien ciblés amélioreraient à la fois les revenus ruraux et les approvisionnements alimentaires.

Des réductions permanentes des obstacles à l'importation et des subventions et restrictions à l'exportation amélioreraient encore les termes de l'échange pour de nombreux producteurs agricoles et inciteraient ceux qui en ont le potentiel à accroître leur production.

L'on s'accorde généralement à penser que l'objectif est d'avoir un secteur agricole compétitif, innovant et rentable qui respecte l'environnement et fournisse aux consommateurs du monde entier des quantités suffisantes de denrées alimentaires de bonne qualité et à prix raisonnable. Pour concrétiser cette vision, il faut réorienter les politiques dans la plupart des pays examinés dans le présent rapport. Créer des conditions laissant aux agriculteurs la plus grande liberté possible de réagir aux signaux du marché leur permettra de devenir plus innovants et plus compétitifs et réduira bon nombre des distorsions créées par les politiques actuelles. Il importe, dans le cadre de ce processus, d'adopter des formules de paiements plus découplés. Toutefois, lorsqu'on recourt à ce type de paiements, on confond souvent les objectifs de soutien des revenus et le redressement des défaillances perçues du marché. Il est possible d'améliorer l'efficacité, l'efficacité et l'équité des politiques en ciblant mieux les mesures sur certaines défaillances du marché.

Renforcer la croissance de la productivité est un élément central pour adapter, dans l'avenir, l'offre à une demande croissante. Les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour aider à améliorer le fonctionnement des systèmes nationaux et internationaux de connaissances agricoles. Leur rôle consiste notamment à financer la recherche et le développement, mais aussi à concevoir un système équilibré de droits de propriété intellectuelle. Le présent rapport montre que, dans tous les pays examinés, les dépenses de R&D représentent une part relativement faible des transferts au secteur agricole. Des investissements publics et privés accrus en R&D, notamment des services de vulgarisation et de conseil, pourraient être programmés en vue d'accroître les gains de productivité et de répondre aux défis que posent le changement climatique et une meilleure gestion des sols et des ressources en eau.

Comme autre exemple manifeste de rôle à jouer pour les pouvoirs publics, on peut citer les dépenses allouées à l'infrastructure, à l'irrigation et à d'autres aspects de ce genre qui peuvent aider au développement de l'économie et des marchés ruraux lorsqu'ils ne fonctionnent pas bien. Dans les économies émergentes figurant dans ce rapport, ce type de mesures représente déjà une part relativement importante dans les dépenses consacrées à l'agriculture.

La période à venir offre des possibilités longtemps attendues de changement dans de nombreux pays, dont plusieurs ont déjà entrepris de définir de nouveaux cadres à moyen terme pour leurs politiques agricoles. Les débats en cours dans le cadre du G20 sont favorables à un ensemble complet d'actions visant à améliorer le système agricole et alimentaire mondial, tant sur le court terme que sur le long terme. Dans le prolongement des réformes passées qui ont permis de restructurer et d'améliorer les modes de soutien au secteur agricole, l'élaboration de ces nouveaux cadres offre une occasion unique de rehausser encore l'efficacité et l'équité du soutien et d'investir dans un secteur agricole fort et compétitif.

Notes

1. Une chute de l'ESC ou de l'ESR en pourcentage n'entraîne pas directement une diminution des dépenses alimentaires pour le consommateur, comme le démontrent les récentes augmentations des prix des denrées. Elle indique simplement que le premier acheteur des produits agricoles primaires paye un prix qui est plus proche du prix du marché mondial. En effet, comme il a été précédemment mentionné, c'est la hausse récente du prix des matières premières agricoles qui explique la chute de cette taxe implicite versée par les consommateurs, mais les prix payés par les consommateurs ont augmenté dans de nombreux cas.
2. Les effets de distorsion de ces mesures sur la production et les échanges ont été démontrés dans les études suivantes : OCDE (2001), *Market effects of crop support measures*, Paris (disponible uniquement en anglais) ; et OCDE (2008), *La Conception et la mise en œuvre des politiques : rapport de synthèse*, Paris

References

- FMI, 2011, *Indices of primary commodities*, (10 mars 2011), www.imf.org/external/np/res/commod/index.asp.
- OCDE, 2011a, *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2011-2020*, Éditions OCDE, http://dx.doi.org/10.1787/agr_outlook-2011-fr.
- OCDE, 2011b, *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 88, novembre 2010, vol. 2010/2, Éditions OCDE, http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2010-2-fr.
- OCDE, 2011c, *Évaluation des réformes des politiques agricoles de l'Union européenne*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/978926412148-fr>.
- OCDE, 2011d, *Évaluation des réformes de la politique agricole aux États-Unis*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264096752-fr>.
- OCDE, 2011e, *A green growth strategy for food and agriculture – Rapport préliminaire*.
- OMC, 2011, *Short term merchandise trade statistics*, 14 mars 2011. www.wto.org/english/news_e/news11_e/rese_14mar11_e.htm.

ANNEXE 2.A1

Réunion du Comité de l'agriculture de l'OCDE au niveau des ministres de 2010

Axées sur l'avenir, les réflexions des ministres ont porté sur un champ très large. La sécurité alimentaire était au cœur des débats. À mesure que la population s'accroît et que les habitudes alimentaires évoluent, le système agroalimentaire sera-t-il en mesure de répondre à la hausse de la demande de produits alimentaires qui en découlera dans un monde où les sols et l'eau, entre autres ressources naturelles, sont déjà extrêmement sollicités, et dans lequel le changement climatique va engendrer de nouveaux problèmes ? La tâche des pouvoirs publics est de veiller à ce que les bonnes politiques et les bonnes institutions soient en place.

« Les ministres (...) sont convenus de s'appuyer sur les principes d'action qui avaient été définis en 1998 et de les compléter, reconnaissant que le premier impératif est d'assurer sur une base durable une offre d'aliments sains et nutritifs en quantités suffisantes pour une population mondiale croissante. (...) **Les ministres sont plus précisément convenus :**

a) qu'il est nécessaire d'adopter une **approche intégrée de la sécurité alimentaire** englobant la production intérieure, les échanges internationaux, les stocks, les filets de sécurité en faveur des pauvres, ainsi que d'autres mesures reflétant le niveau de développement et les richesses naturelles, tandis que la lutte contre la pauvreté et le développement économique sont essentiels pour apporter une solution durable à l'insécurité alimentaire et à la faim dans le monde à long terme ;

b) que la « **croissance verte** » offre des possibilités de contribuer à un développement économique, social et environnemental durable, que l'agriculture a un rôle important à jouer à cet égard, de même que l'ouverture des marchés, qui facilite le partage des technologies et des innovations propices à cette forme de croissance, et qu'il importe, dans ce contexte, de se garder de toute forme de protectionnisme ;

c) que le **changement climatique présente des défis et opportunités** pour le secteur agricole en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la séquestration du carbone et la nécessité de s'adapter.

Les pouvoirs publics doivent veiller à ce que :

d) les agriculteurs et les fournisseurs de produits alimentaires des pays développés comme des pays en développement soient à même de s'adapter efficacement à l'évolution de la demande des consommateurs et de la société en général, et à ce que la transmission des signaux-prix dans la filière alimentaire s'améliore, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle régionale ou internationale ;

e) les institutions et les cadres d'action publique et réglementaires soient en place pour permettre aux marchés des produits agricoles et alimentaires de fonctionner de façon rationnelle, efficace, transparente et équitable ;

f) des politiques appropriées soient mises en œuvre pour faciliter la gestion des risques au niveau des exploitations et des ménages agricoles et dans l'ensemble du secteur agroalimentaire, y compris, le cas échéant, en réaction aux incidences d'une instabilité extrême des prix sur les agriculteurs, tout en maintenant une répartition efficiente des responsabilités entre acteurs privés et acteurs publics ;

g) les politiques applicables au secteur agricole et alimentaire soient cohérentes avec les mesures à caractère général prises sur les plans macroéconomique, commercial et industriel ainsi que dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, de la consommation et de la politique sociale (y compris la santé et la nutrition), et à ce que les politiques menées par les pays développés soient cohérentes avec les efforts déployés pour aider les pays en développement ;

h) les échanges jouent un rôle dans l'équilibrage de l'offre et de la demande mondiales, et à ce qu'ils constituent une source fiable d'approvisionnement pour les pays dépendant des importations et un débouché fiable pour les fournisseurs compétitifs, moyennant l'instauration d'un système commercial multilatéral efficace, fonctionnant correctement et basé sur des règles, laquelle serait sensiblement facilitée si le Programme de Doha pour le développement aboutissait à une conclusion ambitieuse, équilibrée et globale ;

i) les politiques soutiennent les efforts déployés par les agriculteurs et les autres agents de la filière alimentaire en vue de gérer efficacement les ressources naturelles et de fournir des produits de base obtenus par des pratiques durables ;

j) les mesures d'incitation et de dissuasion puissent être conçues de façon efficace et transparente afin de refléter l'ensemble des coûts et avantages pour la société, afin d'améliorer les performances environnementales, en cohérence avec les règles et les engagements multilatéraux pour le commerce ; de faciliter l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ce phénomène ; de favoriser l'adaptation du système agricole et alimentaire aux pressions exercées sur les ressources, notamment les sols et l'eau ; de réduire les pertes et les déchets tout au long de la filière alimentaire ; d'assurer la fourniture de biens et services publics tels que les aménités rurales, la biodiversité, la préservation du paysage et des fonctions d'écosystème des terres ; et de contribuer au développement des zones rurales ;

k) le climat de l'investissement soit favorable, notamment en ce qui concerne l'investissement direct étranger dans les pays émergents ou en développement, en accord avec les principes internationalement admis ;

l) l'innovation, y compris le transfert des technologies, soit encouragée, afin d'accroître la productivité, d'améliorer l'efficacité, d'exploiter les ressources de façon plus durable, de lutter contre le changement climatique et de réduire les déchets, moyennant entre autres une protection équilibrée des droits de propriété intellectuelle et un cadre réglementaire propice à l'innovation et aux nouvelles technologies, ainsi qu'aux partenariats public-privé ;

m) la protection des consommateurs soit renforcée par l'élaboration et l'application de normes de sécurité des produits destinés à l'alimentation humaine et animale, qui soient efficaces, étayées par des données scientifiques et conformes aux accords internationaux ;

n) les politiques soient explicitement liées à des objectifs spécifiques ou à des bénéficiaires déterminés, tout en limitant la charge administrative pesant sur le secteur pour minimiser les coûts publics totaux et à ce que les mesures fassent régulièrement l'objet d'un suivi et d'une évaluation pour en garantir en toutes circonstances la pertinence, la rationalité économique et l'efficacité. »

Note : le texte en italique ci-dessus est extrait du Communiqué des ministres, qui peut être consulté dans son intégralité à l'adresse www.oecd.org/agriculture/ministerial.

ANNEXE 2.A2

Définitions des indicateurs de soutien à l'agriculture de l'OCDE

Indicateurs nominaux présentés dans ce rapport

Estimation du soutien aux producteurs (ESP) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables au titre du soutien aux producteurs agricoles, au départ de l'exploitation, découlant des mesures de soutien à l'agriculture, quels que soient leur nature, leurs objectifs ou leurs incidences sur la production ou le revenu agricoles. Elle comprend le soutien des prix du marché, les paiements budgétaires et les recettes budgétaires perdues, c'est-à-dire les transferts bruts des contribuables aux producteurs agricoles résultant des mesures fondées sur : le niveau effectif de la production, l'utilisation d'intrants, la superficie cultivée/le nombre d'animaux/les recettes/le revenu (en fonction ou indépendamment de leur niveau effectif), et des critères relatifs aux produits autres que les produits de base.

Soutien des prix du marché (SPM) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures créant un écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière d'un produit agricole donné, mesurés au départ de l'exploitation. Le SPM est également calculé par produit.

Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit (TSP aux producteurs) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables aux producteurs agricoles, mesurés au départ de l'exploitation, découlant des mesures liées à la production d'un produit particulier et subordonnant le versement du paiement au producteur à la production du produit désigné. Cette catégorie comprend des mesures à caractère plus général où les paiements sont définis par rapport à tel ou tel produit. Les TSP aux producteurs sont également calculés par produit.

Transferts au titre d'un groupe de produits (TGP) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts découlant des mesures octroyant des paiements sous réserve de la production d'un ou de plusieurs des produits figurant sur une liste donnée. Autrement dit, un producteur peut choisir parmi un éventail de produits et percevoir un transfert qui ne variera pas en fonction de sa décision.

Transferts au titre de tous les produits (TTP) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts découlant des mesures n'imposant aucune restriction sur le produit agricole produit, mais exigeant du bénéficiaire la production d'un produit de base de son choix.

Autres transferts aux producteurs (ATP) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts effectués dans le cadre de mesures non assorties d'une quelconque obligation de production de produits de base.

Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit (TSP aux consommateurs) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts des (aux) consommateurs de produits agricoles, mesurés au départ de l'exploitation, découlant des mesures liées à la production d'un produit particulier. Les TSP aux consommateurs sont également calculés par produit.

Estimation du soutien aux consommateurs (ESC) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts, au départ de l'exploitation, des (aux) consommateurs de produits agricoles découlant des mesures de soutien à l'agriculture, indépendamment de leur nature, de leurs objectifs ou de leurs incidences sur la consommation de produits agricoles. Lorsque l'ESC est négative, elle mesure la charge pour les consommateurs (taxe implicite) imputable au soutien des prix du marché (majoration des prix), dont les effets compensent et au-delà ceux des subventions à la consommation, lesquelles font baisser les prix acquittés par les consommateurs.

Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) : valeur monétaire annuelle des transferts bruts aux services d'intérêt général aux producteurs agricoles pris collectivement (comme la recherche, le développement, la formation, les services d'inspection, la commercialisation et la promotion), qui découlent des mesures de soutien à l'agriculture, indépendamment de leur nature, de leurs objectifs et de leurs incidences sur la production, le revenu ou la consommation agricoles. L'ESSG ne prend en compte aucun des paiements versés aux producteurs à titre individuel.

Estimation du soutien total (EST) : valeur monétaire annuelle de tous les transferts bruts des contribuables et des consommateurs découlant des mesures de soutien à l'agriculture, déduction faite des recettes budgétaires associées, quels que soient leurs objectifs et leurs incidences sur la production et le revenu agricoles, ou sur la consommation de produits agricoles.

Indicateurs présentés sous la forme d'un ratio et d'un pourcentage

ESP en pourcentage (ESP en %) : transferts pris en compte dans l'ESP en proportion de la valeur des recettes agricoles brutes (le soutien étant inclus dans le dénominateur).

TSP en pourcentage (TSP en %) : TSP par produit exprimés en proportion de la valeur des recettes agricoles brutes pour le produit considéré (le soutien étant inclus dans le dénominateur).

Part des TSP dans l'ESP totale (%) : part des transferts au titre d'un seul produit dans l'ESP totale. Cet indicateur est également calculé par produit.

Coefficient nominal de protection des producteurs (CNP des producteurs) : rapport entre le prix moyen perçu par les producteurs (au départ de l'exploitation), y compris les paiements par tonne effectivement produite, et le prix à la frontière (mesuré au départ de l'exploitation). Le CNP des producteurs est également calculé par produit.

Coefficient nominal de soutien aux producteurs (CNS aux producteurs) : rapport entre la valeur des recettes agricoles brutes, y compris le soutien et les recettes agricoles brutes (au départ de l'exploitation) évalués aux prix à la frontière (mesurés au départ de l'exploitation).

ESC en pourcentage (ESC en %) : transferts pris en compte dans l'ESC en proportion de la valeur des dépenses consacrées à la consommation de produits agricoles (aux prix au

départ de l'exploitation), nets des transferts des contribuables aux consommateurs. L'ESC en % mesure la taxe implicite (ou subvention si l'ESC est positive) à laquelle les consommateurs sont soumis par les politiques des prix agricoles.

Coefficient nominal de protection des consommateurs (CNP des consommateurs) : rapport entre le prix moyen acquitté par les consommateurs (au départ de l'exploitation) et le prix à la frontière (mesuré au départ de l'exploitation). Le CNP des consommateurs est également calculé par produit.

Coefficient nominal de soutien aux consommateurs (CNS aux consommateurs) : rapport entre la valeur des dépenses consacrées à la consommation de produits agricoles (au départ de l'exploitation) et leur valeur aux prix à la frontière.

EST en pourcentage (EST en %) : transferts pris en compte dans l'EST, exprimés en pourcentage du PIB.

ESSG en pourcentage (ESSG en %) : part des dépenses affectées aux services d'intérêt général dans l'estimation du soutien total (EST).

Encadré 2.A2.1. Définitions des catégories dans la nouvelle classification des ESP

Définition des catégories :

Catégorie A1, Soutien des prix du marché : transferts des consommateurs et des contribuables aux agriculteurs, qui découlent des mesures créant un écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière d'un produit agricole donné, mesuré au départ de l'exploitation.

Catégorie A2, Paiements au titre de la production : transferts des contribuables aux agriculteurs, qui découlent des mesures fondées sur le niveau effectif de la production d'un produit agricole donné.

Catégorie B, Paiements au titre de l'utilisation d'intrants : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures fondées sur l'utilisation d'intrants :

- **Utilisation d'intrants variables** : paiements réduisant le coût sur l'exploitation agricole d'un intrant variable donné ou d'un ensemble d'intrants variables.
- **Formation de capital fixe** : paiements réduisant pour l'exploitation, le coût d'investissement dans les bâtiments agricoles, les équipements, les plantations, l'irrigation, le drainage et l'amélioration des sols.
- **Services utilisés sur l'exploitation** : paiements réduisant le coût de l'aide et de la formation dispensée aux agriculteurs individuels sur des questions techniques, comptables, commerciales, sanitaires et phytosanitaires.

Catégorie C, Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur le niveau effectif des superficies cultivées, nombres des animaux, recettes et revenus.

Catégorie D, Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur les superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et revenus ne correspondant pas à la période en cours (c'est-à-dire fondées sur un niveau antérieur ou fixe), avec obligation de produire sans spécification de produit.

Encadré 2.A2.1. Définitions des catégories dans la nouvelle classification des ESP (suite)

Catégorie E, Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures reposant sur les superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et revenus *ne correspondant pas à la période en cours* (c'est-à-dire fondées sur un niveau antérieur ou fixe), la production effective d'un produit donné n'étant pas obligatoire, mais facultative.

Catégorie F, Paiements selon des critères non liés à des produits de base : transferts des contribuables aux producteurs agricoles, qui découlent des mesures ne reposant pas sur les paramètres relatifs aux produits de base (superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et revenus), l'utilisation des intrants, mais sur :

- **Le retrait de ressources à long terme :** transferts au titre du retrait à long terme de facteurs de production de produits de base. Les paiements répertoriés dans cette sous-catégorie se distinguent de ceux imposant un *retrait de ressources à court terme*, qui dépendent de critères relatifs à la production des produits de base.
- **La production des produits particuliers autres que les produits de base :** transferts alloués pour l'utilisation de ressources agricoles pour produire des biens et services spécifiques autres que des produits de base, qui sont produits au-delà des quantités requises par les réglementations en vigueur.
- **Autres critères non liés à des produits de base :** transferts accordés à tous les exploitants de manière égale, par exemple un taux forfaitaire ou un paiement fixe, et qui ne dépendent pas des superficies cultivées, nombre d'animaux, recettes et revenus paramètres relatifs à la production de produits de base, ou l'utilisation d'intrants.

Définitions des étiquettes :

Avec ou sans limitation de la production effective des produits de base et/ou des paiements : définit s'il existe ou non des limitations spécifiques de la production effective des produits de base associées à une mesure prévoyant des transferts à l'agriculture et s'il existe ou non des limitations des paiements sous la forme de limitations de la superficie ou du nombre d'animaux ayant droit à ces paiements. S'applique aux catégories A – F.

Avec taux de paiement variables ou fixes : Tout paiement est défini comme étant soumis à un taux variable lorsque la formule déterminant le niveau du paiement réagit à une variation du prix, du rendement, des recettes ou du revenu nets, ou du coût de production. S'applique aux catégories A – E.

Avec ou sans contraintes sur les intrants : définit s'il y a ou non des obligations spécifiques concernant les pratiques agricoles liées au programme en matière de réduction, de remplacement ou d'abandon de l'utilisation des intrants ou des restrictions portant sur les pratiques agricoles autorisées. S'applique aux catégories A – F. Les paiements avec contraintes sur les intrants sont eux-mêmes subdivisés en :

- Paiements dépendant du respect de conditions de base qui sont obligatoires (*avec obligatoire*).
- Paiements exigeant des pratiques spécifiques allant au-delà des conditions de base et facultatives (*avec facultatives*).
 - pratiques spécifiques liées aux problèmes environnementaux ;
 - pratiques spécifiques liées au bien être des animaux ;
 - autres pratiques spécifiques ;

Encadré 2.A2.1. Définitions des catégories dans la nouvelle classification des ESP (suite)

Avec ou sans exceptions concernant les produits de base : définit s'il y a ou non des interdictions de production de certains produits de base comme critères d'éligibilité aux paiements versés au titre des S/Na/Rec/Rev non courants. S'applique à la catégorie E.

Reposant sur la superficie cultivée, le nombre d'animaux, les recettes ou le revenu : définit l'attribut particulier (par exemple : superficie cultivée, nombre d'animaux, recettes ou revenu) sur lequel le paiement repose. S'applique aux catégories C – E.

Reposant sur un produit individuel, un groupe de produits ou tous les produits : définit si le paiement est accordé pour un produit individuel, un groupe de produits ou tous les produits. S'applique aux catégories A – D.

Indicateurs de décomposition

Décomposition de l'ESP

Variation de l'ESP en pourcentage : variation en pourcentage de la valeur nominale de l'ESP exprimée en monnaie nationale. La variation en pourcentage est calculée sur les deux dernières années de la série.

Contribution du SPM aux variations de l'ESP : variation en pourcentage de l'ESP nominale, toutes les autres variables étant par ailleurs maintenues constantes.

Contribution de l'écart de prix aux variations de l'ESP : variation en pourcentage de l'ESP nominale, les variables, autres que l'écart entre prix intérieurs et prix à la frontière, étant par ailleurs maintenues constantes.

Contribution de la quantité produite aux variations en pourcentage de l'ESP : variation en pourcentage de l'ESP nominale, toutes les variables, autres que la quantité produite, étant par ailleurs maintenues constantes.

Contribution des paiements budgétaires (PB) aux variations en pourcentage de l'ESP : variation en pourcentage de l'ESP nominale, toutes les variables, autres que les PB, étant maintenues constantes.

Contribution des éléments constitutifs des PB aux variations en pourcentage de l'ESP : variation en pourcentage de l'ESP nominale, toutes les variables autres qu'un élément donné des PB, étant maintenues par ailleurs constantes. Les éléments des PB comprennent les paiements au titre de la production, les paiements au titre de l'utilisation d'intrants, les paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise, les paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise, les paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative, les paiements selon des critères non liés à des produits de base et les paiements divers.

Décomposition des éléments participant à l'écart de prix

Variation en pourcentage du prix à la production : variation en pourcentage du prix à la production, mesuré au départ de l'exploitation, exprimé en monnaie nationale. La variation en pourcentage est calculée sur les deux dernières années de la série.

Variations en pourcentage du prix à la frontière : variation en pourcentage du prix à la frontière, mesuré au départ de l'exploitation, exprimé en monnaie nationale. La variation en pourcentage est calculée sur les deux dernières années de la série.

Contribution du taux de change à la variation en pourcentage du prix à la frontière : variation en pourcentage du prix à la frontière (mesuré à la sortie de l'exploitation), exprimé en monnaie nationale, toutes les variables, autres que le taux de change entre la monnaie nationale et l'USD, étant par ailleurs maintenues constantes.

Contribution du prix à la frontière exprimé en USD aux variations en pourcentage du prix à la frontière : variation en pourcentage du prix à la frontière, mesuré à la sortie de l'exploitation, exprimé en monnaie nationale, toutes les variables, autres que le prix à la frontière, mesuré à la sortie de l'exploitation, exprimé en USD, étant par ailleurs maintenues constantes.

Des informations plus détaillées sur les indicateurs, leurs utilisations et leurs limitations sont disponibles dans le document : *OECD's Producer Support Estimate and Related Indicators of Agricultural Support: Concepts, Calculation, Interpretation and Use (the PSE Manual)* (disponible en anglais exclusivement sur le site : www.oecd.org/agriculture/pse).

PARTIE II

L'essentiel par pays

PARTIE II
Chapitre 3

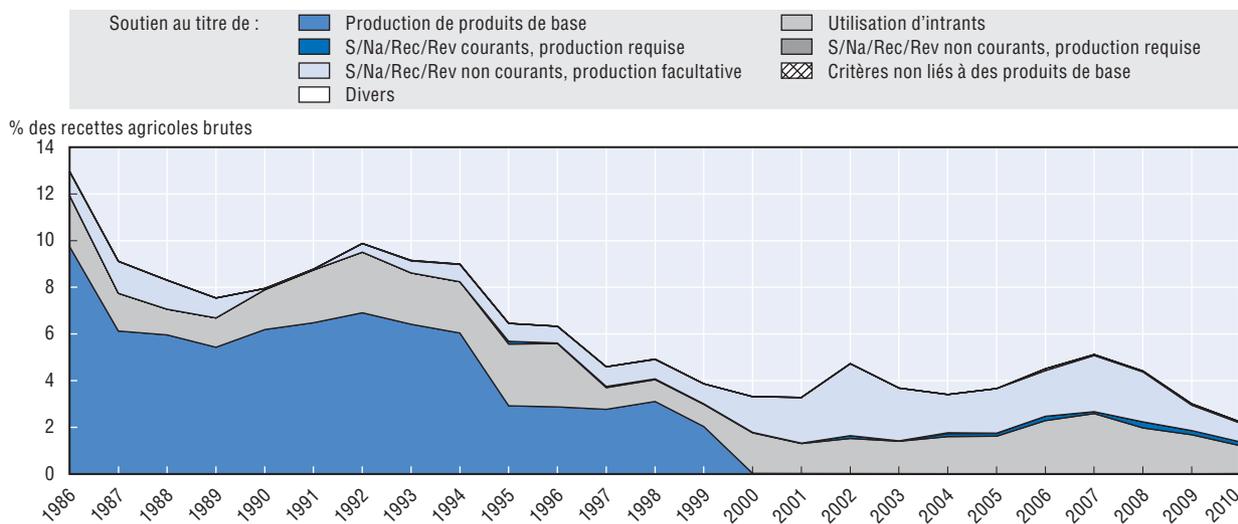
Australie

Le chapitre sur l'Australie contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation du soutien à l'agriculture en 2009-10 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2009-10.

Évaluation de l'évolution des politiques

- Des progrès notables et ininterrompus ont été accomplis depuis 1986-88 du point de vue de l'abolition des politiques à l'origine de distorsions de la production et des échanges agricoles.
- Les mesures de soutien aux producteurs qui subsistent correspondent pour l'essentiel au Programme d'aide en cas de circonstances exceptionnelles (*Exceptional Circumstances Program*). La baisse du soutien aux producteurs de ces dernières années met en lumière le caractère temporaire de ces versements, qui ne sont accordés qu'à la suite d'événements météorologiques rares et graves.
- Le maintien d'un fort soutien aux agriculteurs au travers des services d'intérêt général, en particulier dans le domaine de la recherche et du développement ouvre des perspectives de mise en œuvre d'approches novatrices dans le secteur agricole en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de mieux gérer les sols et de s'adapter au changement climatique.
- La nouvelle initiative lancée en 2009 pour protéger le milieu naturel de l'Australie donne aux populations locales, aux agriculteurs et aux autres gestionnaires des terres les moyens de relever le défi de produire des aliments et des fibres en appliquant des méthodes plus durables.
- Dans l'ensemble, les principaux défis consistent toujours à renforcer la viabilité économique de l'agriculture tout en assurant la conservation des ressources naturelles et en faisant face aux conséquences du changement climatique.

Graphique 3.1. **Australie : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010**



Source : Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932454739>

Informations contextuelles

L'économie de l'Australie se classe au 13^e rang mondial. Elle se caractérise par un PIB par habitant élevé et par des taux de chômage relativement faibles. L'Australie est le sixième pays au monde par la superficie de son territoire. Elle possède les sols les plus anciens et les moins fertiles : la plus grande partie des superficies totales est constituée de terres désertiques ou semi-arides couramment désignées par le terme « *outback* ». L'Australie n'en est pas moins un important producteur et exportateur de produits agricoles et elle maintient un solde des échanges agroalimentaires invariablement positif et d'un montant non négligeable. Le manque d'eau est un facteur limitant majeur en Australie, et l'agriculture représente une part élevée de la consommation d'eau.

Tableau 3.1. **Australie : Indicateurs contextuels, 1995, 2009***

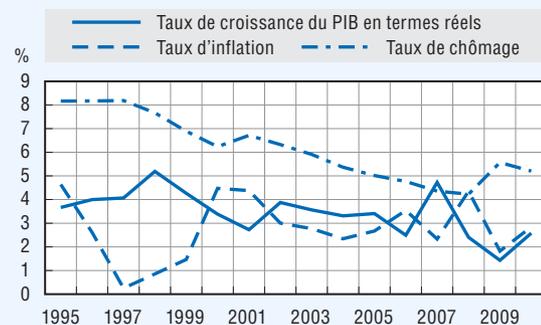
	1995	2009*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	382	972
Population (millions)	18	22
Superficie des terres (milliers de km ²)	7 682	7 682
Densité de la population (habitants/km ²)	2	3
PIB par tête, PPA (USD)	21 541	38 637
Commerce en % du PIB	14.5	16.1
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	3.8	2.5
Part de l'emploi agricole (%)	5.0	3.4
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	20.3	13.4
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	4.6	5.1
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	8 118	12 415
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	n.a.	n.a.
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	n.a.	n.a.
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	463 348	417 288
Part des terres arables dans la SA (%)	9	11
Part des terres irriguées dans la SA (%)	n.a.	1
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	67	54
Bilan de l'azote, Kg/ha	15	17

* ou dernière année disponible.

Sources : OCDE, Bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455993>

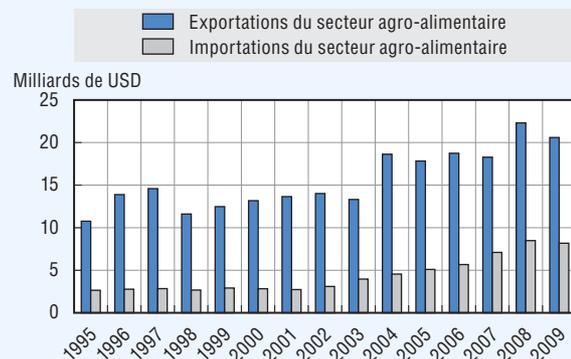
Graphique 3.2. **Australie : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010**



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454758>

Graphique 3.3. **Australie : Commerce agroalimentaire, 1995-2009**



Source : Base de données des échanges de l'OCDE, International Trade by Commodity Statistics.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454777>

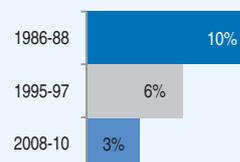
Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels sont fournies dans l'annexe II.1.

Évolution du soutien à l'agriculture

Le soutien aux producteurs accordé en Australie a diminué par rapport aux niveaux déjà relativement faibles de 1986-88, à tel point qu'il est désormais le second le plus bas au sein de la zone OCDE. Le recul plus récent du soutien entre 2008 et 2010 est principalement attribuable à une baisse des mesures d'aide déclenchées par des conditions de sécheresse.

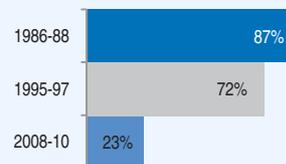
ESP en % des recettes (ESP en %)

Le soutien aux producteurs mesuré par l'ESP en pourcentage a baissé, passant de 10 % en 1986-88 à 3 % en 2008-10. La plus grande part de la baisse de ces dernières années est due à la diminution des paiements au titre du Programme de secours en cas de circonstances exceptionnelles et de la Bonification d'intérêts en cas de circonstances exceptionnelles.



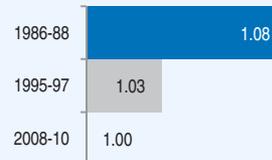
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

La part du soutien créant le plus de distorsions (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) a diminué considérablement, et représente 22 % de l'ESP en 2008-10. Cette part est actuellement dominée par la Bonification d'intérêts en cas de circonstances exceptionnelles. Le soutien du prix du marché est pratiquement nul.



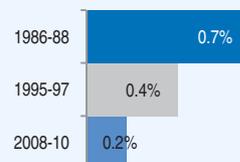
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

Les prix reçus par les agriculteurs en 1986-88 étaient 1.08 fois supérieurs à ce qu'ils auraient reçu sur la base des prix mondiaux, alors qu'ils étaient à parité avec les prix mondiaux en 2008-10.

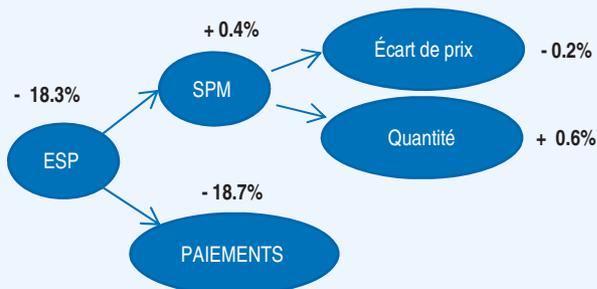


EST en % du PIB

Le soutien total, qui représentait 0.7 % du PIB en 1986-88, a baissé pour atteindre 0.2 % en 2008-10. La part des dépenses consacrées aux services d'intérêt général (ESSG) dans le soutien total (EST) a augmenté, passant de 6.5 % de l'EST en 1986-88 à 43.2 % en 2008-10.

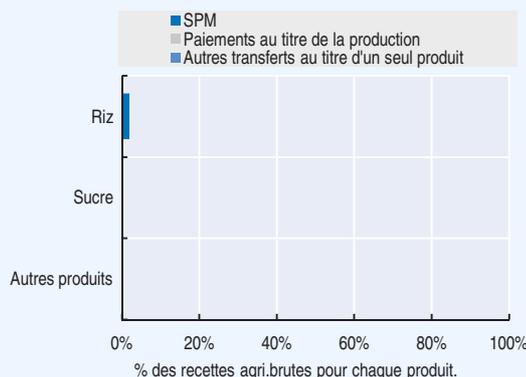


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2009 à 2010



Le niveau de soutien a diminué en 2010, presque exclusivement en raison de la réduction des paiements au titre des catastrophes naturelles. Le faible changement du soutien du prix du marché devrait être considéré dans le contexte d'un soutien du prix du marché pratiquement nul.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2008-10



Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) ne représentaient que 0.7 % de l'ESP. C'est pour le riz que la part des TSP était la plus élevée.

Tableau 3.2. **Australie : Estimation du soutien à l'agriculture**
Millions de AUD

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	19 888	28 441	42 901	42 092	41 005	45 607
<i>dont : dont part de produits SPM (%)</i>	86	75	72	72	72	72
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	7 368	11 622	20 457	21 334	19 675	20 363
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	2 026	1 697	1 417	1 943	1 271	1 038
Soutien au titre de la production des produits de base	1 452	837	4	1	3	8
Soutien des prix du marché	1 452	837	4	1	3	8
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	324	614	711	868	708	557
Utilisation d'intrants variables	306	376	325	506	305	163
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	5	33	113	115	112	113
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	13	205	273	248	290	281
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	0	19	89	115	76	76
Au titre des Recettes / du Revenu	0	19	89	115	76	76
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	250	227	592	942	460	374
Avec taux de paiement variables	250	137	233	455	101	141
avec exceptions concernant les produits	0	0	75	135	25	65
Avec taux de paiement variables	0	90	359	487	358	232
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	1	22	18	24	24
Retrait de ressources à long terme	0	0	22	18	24	24
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	1	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage	10	6	3	4	3	2
CNP des producteurs	1.08	1.03	1.00	1.00	1.00	1.00
CNS aux producteurs	1.11	1.06	1.03	1.05	1.03	1.02
General Services Support Estimate (GSSE)	132	511	889	918	882	867
Recherche et développement	132	385	611	584	632	617
Établissements d'enseignement agricole	0	0	5	5	5	5
Services d'inspection	0	26	97	95	98	98
Infrastructures	0	72	166	223	136	137
Commercialisation et promotion	0	27	10	12	10	10
Stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	6.5	25.6	43.2	35.1	46.3	52.5
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-971	-596	-256	-252	-257	-259
Transferts des consommateurs aux producteurs	-848	-386	-3	-1	-3	-5
Autres transferts des consommateurs	0	0	-4	-6	-5	0
Transferts des contribuables aux consommateurs	-123	-210	-249	-245	-250	-254
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0	0
ESC en pourcentage	-13	-5	-1	-1	-1	-1
CNP des consommateurs	1.13	1.03	1.00	1.00	1.00	1.00
CNS aux consommateurs	1.15	1.05	1.01	1.01	1.01	1.01
Estimation du soutien total (EST)	2 036	1 997	2 057	2 616	1 903	1 652
Transferts des consommateurs	848	386	7	7	8	5
Transferts des contribuables	1 188	1 611	2 054	2 615	1 900	1 647
Recettes budgétaires	0	0	-4	-6	-5	0
EST en pourcentage du PIB (%)	0.66	0.37	0.16	0.21	0.15	0.12
Déflateur du PIB 1986-88=100	100	133	200	198	196	206

p : provisoire. CNP : Coefficient Nominal de Protection. CNS : Coefficient Nominal de Soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Les produits SPM pour l'Australie sont : le blé, les autres céréales, le riz, les graines oléagineuses, le sucre, le coton, le lait, la viande bovine, la viande ovine, la laine, la viande porcine, la volaille et les œufs. Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456012>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Le secteur agricole australien est axé sur le marché et les prix intérieurs sont étroitement alignés sur les cours internationaux. Les produits de base ne bénéficient actuellement d'aucun soutien des prix du marché.

Le soutien agricole est principalement assuré au travers de programmes financés par le budget, de dispositions réglementaires et d'allègements fiscaux. Les programmes financés par le budget sont principalement utilisés à des fins d'ajustement structurel et pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

L'Australie étant le plus aride des continents habités de la planète, la gestion de l'eau y revêt une importance cruciale. Les propriétaires fonciers peuvent prétendre à un amortissement accéléré des investissements relatifs à la conservation des terres et des ressources en eau. Les dépenses de recherche et de développement sont en grande partie financées à l'aide des ressources générées par une taxation de l'industrie, complétées par des fonds issus du budget fédéral. Dans certaines circonstances exceptionnelles (sécheresses et inondations, par exemple), le gouvernement fédéral et les États peuvent prendre une série de mesures d'aide.

Politique intérieure

Les priorités du gouvernement australien consistent toujours pour l'essentiel à aider l'industrie à s'adapter et à s'ajuster aux conséquences du changement climatique et à maintenir sa productivité. Une nouvelle grande initiative a par ailleurs été lancée en 2009 en vue de protéger le milieu naturel de l'Australie.

Australia's Farming Future (« Avenir de l'agriculture australienne ») est l'initiative mise en œuvre par le gouvernement australien dans le domaine du **changement climatique** à l'intention des industries primaires. Elle fournit un financement sur une période de quatre ans (de juillet 2008 à juin 2012) en vue d'aider les producteurs primaires à s'adapter et à répondre au changement climatique. Les industries primaires australiennes sont confrontées à des problèmes à nul autre pareils dans le cadre d'un climat en évolution et elles pourraient devoir faire face à un large éventail de conséquences. Il peut s'agir de conséquences physiques (telles que la modification des régimes pluviométriques), sociales (telles que les mutations des structures des entreprises agricoles, tout comme de la démographie, de la santé et du bien-être des populations locales) ou économiques (telles que l'évolution des niveaux de productivité et des débouchés).

Australia's Farming Future vise à donner aux producteurs primaires les moyens de s'adapter et de s'ajuster aux impacts du changement climatique. L'initiative comprend plusieurs éléments :

- Le programme de recherche sur le changement climatique (*Climate Change Research Program*) finance des projets de recherche et des démonstrations au niveau des exploitations.
- *FarmReady* aidera l'industrie et les producteurs primaires à développer des compétences et des stratégies leur permettant de mieux faire face aux conséquences du changement climatique.
- Le programme d'ajustement au changement climatique (*Climate Change Adjustment Program*) aide les agriculteurs en difficulté financière à gérer les conséquences du changement climatique. L'analyse de l'activité agricole et le bilan financier des exploitations, de même que les conseils et la formation professionnels sont individualisés de manière à permettre aux agriculteurs de s'adapter au changement climatique et de fixer des objectifs et établir des plans d'action conçus pour améliorer leur situation financière. Les conseillers financiers intervenant dans les zones rurales peuvent aider

les agriculteurs bénéficiaires du programme à prendre des mesures pour améliorer leur rentabilité à long terme. Une aide à la réinstallation est fournie aux agriculteurs qui vendent leur exploitation pour se réinstaller dans d'autres secteurs d'activité que l'agriculture.

- Le soutien provisoire des revenus (*Transitional income support*) est lié au programme d'ajustement au changement climatique et fournit un soutien à court terme des revenus, ainsi que des conseils et des possibilités de formation aux agriculteurs en grande difficulté financière, pendant l'adaptation de leur exploitation à de nouvelles conditions, dont le changement climatique.
- Le programme *Community Networks and Capacity Building* (« réseaux communautaires et création de capacités ») vise à accroître les capacités de représentation et de direction des groupes cibles : les femmes, les jeunes, les Australiens d'origine indigène, et les personnes issues de contextes linguistiques et culturels divers.

En 2009, le gouvernement a commencé à mettre en œuvre l'initiative *Caring for our Country* (« Prendre soin de notre pays »), une série de programmes destinés à financer la **gestion environnementale** des ressources naturelles australiennes. Cette initiative aide les populations locales, les agriculteurs et les autres gestionnaires des terres à protéger le milieu naturel de l'Australie, et à produire des aliments et des fibres selon des méthodes durables *Caring for our Country* remplace ou inclut les programmes du Fonds pour le patrimoine naturel (*National Heritage Trust*), dont *Landcare*, *Bushcare* et *Rivercare*.

Le gouvernement australien a procédé à un vaste examen national de la politique mise en œuvre pour faire face à la sécheresse (*National Review of Drought Policy*). Cet examen s'est penché sur les aspects climatiques, économiques et sociaux des épisodes de sécheresse et des aides mises en place en Australie pour y répondre. Il s'est appuyé sur des consultations publiques aussi bien que sur des travaux d'experts. Aussi le gouvernement australien est-il en train de mener, en partenariat avec les autorités de l'Australie-Occidentale, une expérience pilote de mise en œuvre de mesures de réforme de la politique de lutte contre la sécheresse dans une partie de cet État. Cette expérience pilote doit couvrir la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Les mesures expérimentées dans le cadre de cette expérience pilote visent à passer d'une approche reposant sur la gestion des crises à une stratégie axée sur la gestion des risques. Elles ont pour but de préparer les agriculteurs, leurs familles et les populations rurales à faire face aux défis à venir, au lieu d'attendre qu'ils soient plongés dans la crise pour leur offrir un soutien.

La production de produits de base de l'Australie a été sensiblement affectée par des conditions climatiques défavorables depuis la mi-novembre 2010. D'après les estimations, les récentes inondations survenues dans l'Est de l'Australie ont réduit d'au moins 500 à 600 millions AUD (459 à 600 millions USD) la production agricole en 2010-11, et elles ont eu d'importantes répercussions sur la production de fruits et légumes, de coton, de sorgho-grain et de certaines cultures d'hiver. Les plus grandes pertes estimées ont touché le coton (environ 150 millions AUD, soit 138 millions USD) et les fruits et légumes (environ 225 millions AUD, soit 206 millions USD). L'impact sur l'élevage a été relativement modeste eu égard à la taille du cheptel national. Les perturbations des transports, qui ont entravé le ramassage du lait, et les dommages aux infrastructures, y compris les entrepôts de produits d'alimentation des animaux, paraissent être les principales répercussions sur les activités d'élevage. Pour ce qui est du secteur laitier, les inondations pourraient également accroître l'incidence des mammites et les pertes de production de lait du fait du stress. Les effets négatifs sur la valeur des exportations devraient être partiellement compensés par les récentes hausses des prix sur les marchés mondiaux.

De nouveaux dommages ont été subis lorsque le cyclone tropical Yasi a touché une partie de l'extrême nord du Queensland en février 2011, causant des dommages particulièrement

importants à la production de bananes et de sucre. On estime que les dommages infligés à la production agricole dans la région touchée par le cyclone tropical pourraient atteindre environ 300 millions AUD (275 millions USD). La production agricole totale de la zone en question était évaluée à 1.1 milliard AUD (1 milliard USD) en 2008-09.

Politique commerciale

Outre son approche multilatérale au sein de l'OMC, l'Australie a conclu ou est en train de négocier un certain nombre d'Accords de libre-échange (ALE) bilatéraux et régionaux. Sont ainsi actuellement en vigueur de vastes ALE signés par l'Australie avec la Nouvelle-Zélande (1983), Singapour (2003), les États-Unis (2005), la Thaïlande (2005), le Chili (2009) et conjointement avec la Nouvelle-Zélande et l'ASEAN (AANZFTA, 2010). Des accords bilatéraux séparés destinés à renforcer les liens créés par l'AANZFTA sont en cours de négociation avec la Malaisie et l'Indonésie. D'autres ALE bilatéraux sont actuellement en cours de négociation avec la Chine, la Corée, le Japon et le Conseil de coopération du Golfe. Une étude de faisabilité conjointe a été entreprise avec l'Inde, en vue d'entamer des négociations officielles.

En novembre 2008, le gouvernement a annoncé qu'il participerait aux négociations en vue d'un Accord de partenariat transpacifique. Des négociations ont été engagées à Melbourne, en Australie, en mars 2010. Participent actuellement à ces négociations l'Australie, Brunei, le Chili, les États-Unis, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Pérou et le Vietnam. Le but est d'élargir aux États-Unis d'Amérique et au Pérou l'actuel Accord de partenariat économique stratégique transpacifique conclu entre Brunei Darussalam, le Chili, la Nouvelle-Zélande et Singapour (entré en vigueur en 2006).

Les négociations en vue d'un nouvel accord économique et commercial au sein du Forum des îles du Pacifique (couramment dénommé *PACER Plus*) ont débuté en août 2009. Participent à ces négociations l'Australie, les Îles Cook, les États fédérés de Micronésie, Kiribati, Nauru, Niue, la Nouvelle-Zélande, Palau, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République des Îles Marshall, Samoa, les Îles Salomon, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

L'Australie participe à une série d'efforts visant à renforcer les compétences des pays en développement qui comptent parmi ses partenaires commerciaux dans des domaines tels que les pratiques de quarantaine, la mise en œuvre des obligations SPS, la biosécurité, la gestion durable des ressources, le bien-être animal et la politique commerciale. Ces programmes de coopération internationale ont pour but d'aider les partenaires commerciaux à développer leurs capacités stratégiques, techniques et opérationnelles dans les secteurs liés à l'agriculture, à la pêche, à la sylviculture et à l'alimentation. La majorité de ces activités de coopération internationale relèvent de l'aide publique au développement (APD).

PARTIE II

Chapitre 4

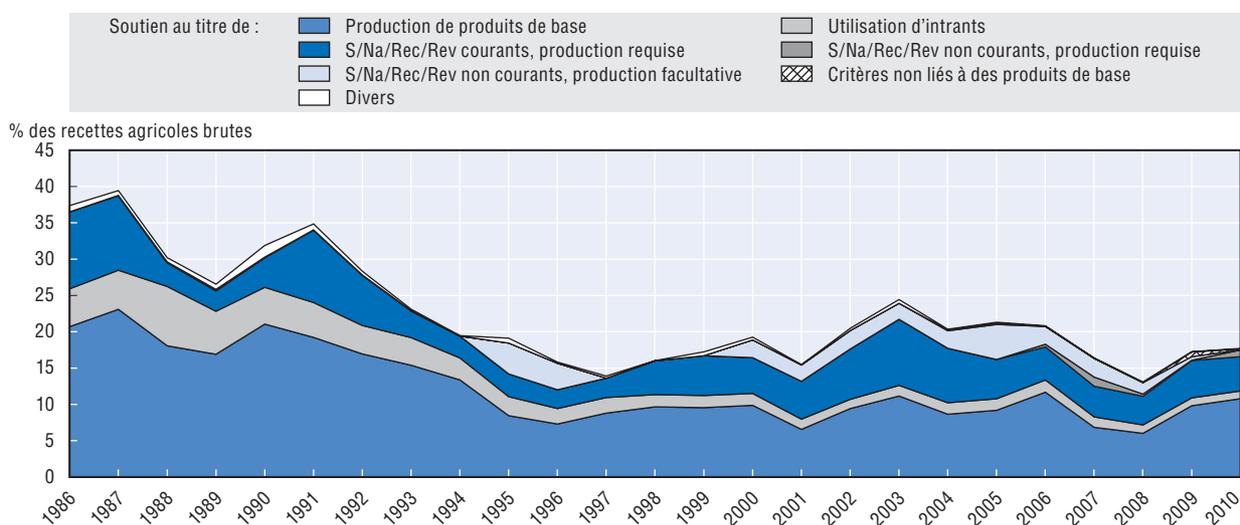
Canada

Le chapitre sur le Canada contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation du soutien à l'agriculture en 2009-10 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2009-10.

Évaluation de l'évolution des politiques

- Globalement, le soutien aux producteurs a sensiblement diminué depuis 1986-88 et la majorité des marchés agricoles sont concurrentiels. Les approches axées sur les politiques de soutien n'en sont pas moins désormais fermement ancrées, et la plupart des réformes de la dernière décennie ont impliqué un ajustement en finesse des programmes existants.
- Le secteur laitier et celui des volailles et des œufs continuent de bénéficier d'un fort soutien des prix, d'où une distorsion de la production et des échanges et une capitalisation du haut degré de rentes dans les quotas nécessaires pour produire dans le cadre du système de gestion de l'offre. Accroître le volume de quotas disponibles renforcerait l'orientation par le marché et réduirait ces rentes, qui agissent actuellement comme une barrière à l'entrée dans les secteurs soumis à un système de gestion de l'offre.
- Les politiques budgétaires sont désormais plus étroitement axées sur la gestion des risques encourus par les exploitations agricoles, débouchant sur plusieurs programmes dont les mandats et les impacts se recoupent partiellement. Malgré cela, il n'est pas clairement établi que la variabilité des revenus agricoles soit grandement réduite par ces programmes, et qui plus est, du point de vue des objectifs de gestion des risques, les agriculteurs paraissent moins intéressés par la stabilisation de leurs revenus que par le renforcement de leur capacité de rebondir.
- Les programmes destinés à répondre aux catastrophes au coup-par-coup sont désormais institutionnalisés dans le cadre actuel. C'est peut être là un bon moyen de faire face aux événements que les principaux instruments d'action ne permettent pas de gérer dans des conditions satisfaisantes. Leur mise en œuvre devrait toutefois être régie par un ensemble de principes *ex ante* clairement établis visant à atténuer les pressions pour qu'il y soit fait appel dans des situations auxquelles il pourrait être préférable de faire face au moyen des programmes déjà en vigueur.

Graphique 4.1. Canada : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010



Source : Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454796>

Informations contextuelles

Le **Canada** est un grand pays dont le nombre d'habitants est peu élevé par rapport à la superficie. Le Canada se classe au 7^{ème} rang des pays de l'OCDE du point de vue du PIB par habitant. L'inflation s'est élevée à 2.2 % en 2010 et le chômage à 7.6 %. L'agriculture demeure une importante composante de l'économie de certaines régions, mais dans l'ensemble le secteur agricole primaire représente moins de 2 % du PIB. Le Canada est exportateur net de produits agricoles et ses exportations agricoles occupent une place importante, puisqu'elles comptent pour 10 % des exportations. Le Canada est le troisième plus grand exportateur de blé, derrière les États-Unis et l'Australie. Plus de la moitié des exportations agricoles canadiennes sont destinées aux États-Unis et l'accès aux marchés revêt une importance cruciale pour le secteur. L'exploitation-type des prairies de l'Ouest canadien a une taille deux fois supérieure à la moyenne nationale et destine une large part de sa production aux marchés d'exportation. La plus grande partie de la production de lait est assurée dans l'est du Canada, qui se caractérise par des exploitations de taille plus modeste et par des cultures d'une plus grande diversité, parmi lesquelles des fruits, des légumes et du tabac.

Tableau 4.1. **Canada : Indicateurs contextuels, 1995, 2009***

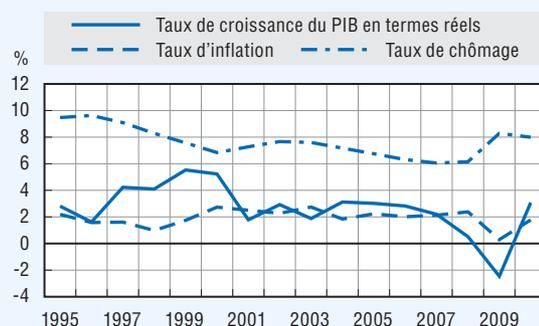
	1995	2009*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	590	1 338
Population (millions)	29	34
Superficie des terres (milliers de km ²)	9 094	9 094
Densité de la population (habitants/km ²)	3	4
PIB par tête, PPA (USD)	22 737	38 975
Commerce en % du PIB	30.1	23.8
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	2.9	1.6
Part de l'emploi agricole (%)	4.1	2.5
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	6.8	10.0
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	5.5	7.7
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	3 822	6 610
Part des prod. végétaux dans le prod. agricole (%)	n.a.	n.a.
Part des prod. animaux dans le production agricole (%)	n.a.	n.a.
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	67 994	67 600
Part des terres arables dans la SA (%)	67	67
Part des terres irriguées dans la SA (%)	n.a.	2
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	n.a.	10
Bilan de l'azote, Kg/ha	26	31

* ou dernière année disponible.

Sources : OCDE, Bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456031>

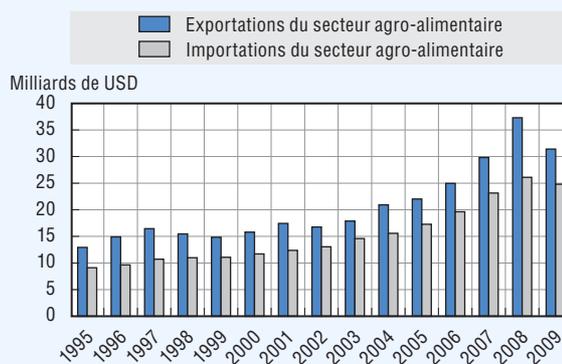
Graphique 4.2. **Canada : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010**



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454815>

Graphique 4.3. **Canada : Commerce agroalimentaire, 1995-2009**



Source : Base de données des échanges de l'OCDE, International Trade by Commodity Statistics.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454834>

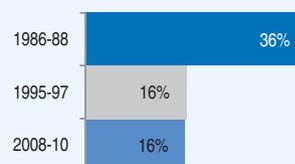
Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels sont fournies dans l'annexe II.1.

Évolution du soutien à l'agriculture

Le soutien agricole a sensiblement diminué au Canada depuis 1986-88, mais est demeuré stable ces dernières années à mesure que les programmes fédéraux-provinciaux ont été mis en place. Le soutien prend principalement la forme de paiements au titre du revenu destinés à faciliter la gestion des risques. La part des mesures de soutien qui génèrent le plus de distorsions de la production et des échanges, le CNP, et le pourcentage de l'ESP constitué de transferts au titre d'un seul produit (TSP) sont en grande partie déterminés par le soutien des prix du marché assuré au moyen de systèmes de gestion de l'offre en place de longue date pour le lait, la volaille et les œufs.

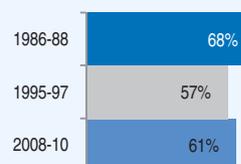
ESP en % des recettes (ESP en %)

Une réforme importante a réduit la part du soutien dans les recettes par rapport à la période 1986-88, mais la tendance de l'ESP en pourcentage est restée inchangée depuis le milieu des années 1990. Le soutien a été constamment inférieur à la moyenne de l'OCDE chaque année et le demeure en 2008-10.



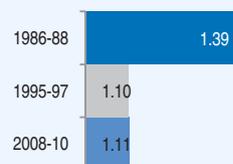
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

Le soutien des prix du marché des céréales a cessé depuis 1995, ce qui a réduit la part du soutien créant le plus de distorsions (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants). Actuellement, le SPM des produits laitiers constitue la majorité du soutien créant le plus de distorsions, ce qui rend la part du soutien créant le plus de distorsions en partie tributaire de l'évolution des prix internationaux des produits laitiers.



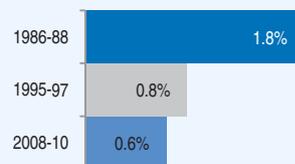
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

Depuis 1995, le CNP résulte en grande partie du SPM des produits laitiers, de la viande de volaille et des œufs. Les prix à la production des autres produits sont pour la plupart alignés sur les prix à la frontière.

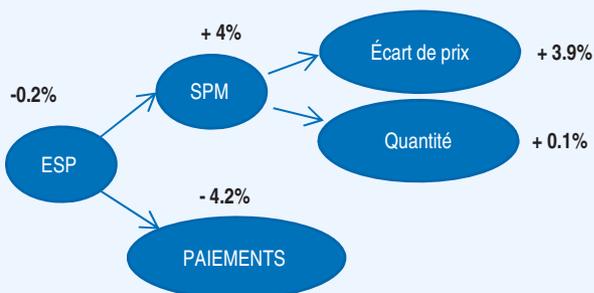


EST en % du PIB

L'EST nominale est demeurée stable, tandis que l'EST en % du PIB a diminué, pour atteindre 0.6 % du PIB en 2010. L'ESSG a augmenté, passant d'un huitième de l'EST en 1986-88 à plus d'un quart en 2010.

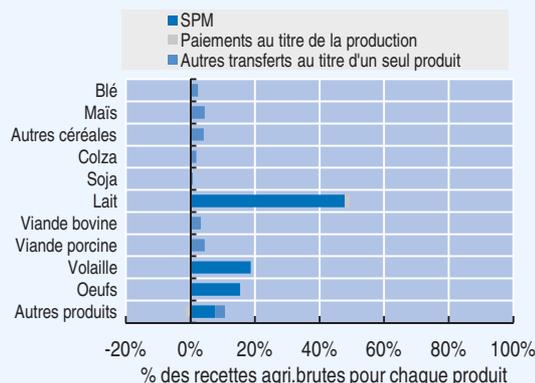


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2009 à 2010



La baisse des paiements au titre des catastrophes naturelles du programme Agri-Stabilité a été compensée par la hausse du soutien des prix du marché du lait, qui a résulté de la baisse des prix à la frontière des produits laitiers.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2008-10



Les transferts au titre d'un seul produit représentaient 73 % de l'ESP en 2010. Le soja a la part la plus faible des TSP dans les recettes par produit et le lait a la part la plus élevée.

Tableau 4.2. **Canada : Estimation du soutien à l'agriculture**
Millions de CAD

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	18 458	27 549	41 224	42 287	41 140	40 245
<i>dont : dont part de produits SPM (%)</i>	86	84	84	85	83	83
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	16 601	21 504	28 497	28 633	26 767	30 092
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	7 940	4 896	7 094	5 953	7 672	7 655
Soutien au titre de la production des produits de base	4 591	2 465	3 922	2 737	4 364	4 665
Soutien des prix du marché	4 116	2 296	3 921	2 735	4 364	4 665
Paiements au titre de la production	476	169	1	2	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	1 396	692	490	528	483	458
Utilisation d'intrants variables	795	345	370	369	370	372
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	575	328	68	84	62	59
avec contraintes sur les intrants	0	0	16	31	9	8
Services utilisés sur l'exploitation	26	19	51	75	51	27
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	1 787	840	2 041	1 794	2 285	2 044
Au titre des Recettes / du Revenu	632	459	1 120	950	1 291	1 120
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	1 155	382	921	844	994	924
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	183	137	17	396
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	790	314	719	217	7
Avec taux de paiement variables	0	733	5	16	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	58	309	703	217	7
avec exceptions concernant les produits	0	0	2	0	3	3
Paiements selon critères non liés à des produits de base	10	0	114	0	285	57
Retrait de ressources à long terme	10	0	114	0	285	57
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	155	109	29	38	21	29
ESP en pourcentage	36	16	16	13	17	18
CNP des producteurs	1.39	1.10	1.11	1.07	1.12	1.13
CNS aux producteurs	1.56	1.20	1.19	1.15	1.21	1.22
General Services Support Estimate (GSSE)	1 920	1 997	3 135	2 901	3 300	3 202
Recherche et développement	332	418	443	393	460	477
Établissements d'enseignement agricole	274	262	256	257	254	257
Services d'inspection	327	358	921	864	955	943
Infrastructures	438	325	538	564	448	601
Commercialisation et promotion	549	633	977	823	1 183	924
Stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	19.4	28.9	30.6	32.8	30.1	29.5
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-3 758	-2 415	-4 397	-3 055	-4 893	-5 241
Transferts des consommateurs aux producteurs	-4 062	-2 405	-3 909	-2 721	-4 351	-4 653
Autres transferts des consommateurs	-48	-25	-488	-334	-542	-588
Transferts des contribuables aux consommateurs	42	6	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	310	9	0	0	0	0
ESC en pourcentage	-23	-11	-15	-11	-18	-17
CNP des consommateurs	1.33	1.13	1.18	1.12	1.22	1.21
CNS aux consommateurs	1.30	1.13	1.18	1.12	1.22	1.21
Estimation du soutien total (EST)	9 902	6 899	10 228	8 855	10 973	10 858
Transferts des consommateurs	4 111	2 430	4 397	3 055	4 893	5 241
Transferts des contribuables	5 840	4 494	6 320	6 133	6 621	6 204
Recettes budgétaires	-48	-25	-488	-334	-542	-588
EST en pourcentage du PIB (%)	1.76	0.82	0.65	0.55	0.72	0.67
Déflateur du PIB 1986-88=100	100	125	165	166	162	167

p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Les produits SPM pour le Canada sont : le blé, le maïs, les autres céréales, les graines oléagineuses, le lait, la viande bovine, la viande porcine, la volaille et les œufs. Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456050>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

En vertu de la Constitution canadienne, les responsabilités en matière d'agriculture sont partagées par les autorités fédérales et provinciales. Depuis 2003, les principaux instruments d'action ont été mis en œuvre au travers d'accords conjoints fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT). Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) d'une durée de cinq ans a été remplacé en juillet 2008 *Cultivons l'avenir*, un accord-cadre quinquennal dont la pleine mise en œuvre a débuté en 2009 après la signature d'accords bilatéraux entre les autorités fédérales et celles des Provinces et des Territoires sur le détail des programmes et sur leur financement. *Cultivons l'avenir* s'achèvera le 31 mars 2013 et les travaux d'élaboration du cadre stratégique de programmation qui prendra le relais ont déjà démarré.

Les principales politiques de soutien sont mises en œuvre au travers du volet « gestion des risques de l'entreprise » (GRE) de ces accords. Les quatre programmes GRE sont les suivants : Agri-investissement, qui subventionne l'épargne agricole ; Agri-stabilité, qui fournit un certain soutien au titre de la baisse des revenus ; Agri-protection qui offre une assurance contre les risques de catastrophes naturelles ; et Agri-relance, qui propose une aide ponctuelle en cas de catastrophe naturelle. Trois de ces programmes remplacent des programmes similaires tels que le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et le Programme d'assurance-récolte tout en en préservant les principaux éléments. Le programme Agri-relance est un nouvel outil permettant d'évaluer les situations de catastrophe et de fournir des aides complémentaires en tant que de besoin pour aider les agriculteurs touchés à se remettre à flot. Le document intitulé « Examen thématique de la gestion des risques : Canada » [TAD/CA/APM/WP(2010)29] offre une description détaillée de ces mesures.

Cultivons l'avenir offre plus de souplesse aux provinces et aux territoires pour concevoir et mettre en œuvre des programmes non liés à la gestion des risques des entreprises et répondant aux priorités locales à l'appui de résultats nationaux partagés. Ainsi, au sein du Cadre stratégique pour l'agriculture, le Programme national de gérance agro-environnementale apporte un soutien financier à la mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) pour améliorer les performances environnementales et économiques des exploitations. Le gouvernement fédéral a déterminé le montant des ressources financières disponibles pour le programme dans chaque province et a fourni une liste d'activités éligibles (PGB) dont chaque province pourrait choisir de mettre en œuvre certaines ou l'intégralité d'entre elles. Les provinces ont désormais la possibilité de définir des PGB et de déterminer le niveau de soutien nécessaire. Les provinces peuvent également déterminer le niveau global des dépenses consacrées aux programmes de soutien aux PGB dans le respect des limites convenues dans l'accord-cadre, telles que la nécessité de privilégier la protection de l'environnement par rapport à l'innovation.

Un **soutien des prix du marché** est assuré pour les produits laitiers, la volaille et les œufs par le biais de mesures tarifaires et de contingents de production qui ne peuvent être négociés qu'au sein des provinces, en association avec un réseau d'organismes de fixation des prix intérieurs.

La Commission canadienne du blé (CCB) est officiellement chargée de commercialiser le blé et l'orge cultivés dans l'Ouest canadien, pour la consommation intérieure comme pour l'exportation. La CCB centralise le produit des ventes et le restitue aux producteurs par une série de paiements.

Politique intérieure

L'Ouest canadien a connu de graves inondations qui ont touché les plantations et les récoltes de cultures de plein champ au cours de la campagne agricole de 2010. Un certain nombre de programmes ont été mis en place pour répondre à cet événement météorologique. Certains d'entre eux se sont inscrits dans le programme Agri-relance, mais d'autres ont été mis en place par les gouvernements provinciaux. Le secteur de la viande de porc est demeuré aux prises avec l'augmentation des coûts des intrants et les bas prix des produits, et des programmes ont été lancés pour y remédier.

Le **programme de la Saskatchewan en faveur des fourrages et des produits d'alimentation des animaux** (*Saskatchewan Feed and Forage Program – SFFP*) aide les éleveurs et les producteurs de fourrages victimes des inondations dans cette province. Il assure le financement des transports et fournit une aide au réensemencement aux éleveurs victimes d'un excès d'eau dans le sol. Les producteurs bénéficient d'un taux de paiement spécifique par tonne et par mille parcouru ou par tête et par mille parcouru selon les différents types de produits d'alimentation animale ou d'animaux d'élevage transportés entre le 1^{er} juin 2010 et le 1^{er} août 2011. Le programme fournit également une aide financière aux producteurs de la Saskatchewan qui réensemencent du foin, des cultures fourragères ou des pâturages ayant souffert d'un excès d'eau dans le sol. Un paiement direct de 30 CAD par acre réensemencé (75 USD/hectare) sera versé aux producteurs qui répondent aux conditions requises pour les superficies fourragères réensemencées du 1^{er} juin 2010 au 1^{er} août 2011.

L'**Initiative d'aide aux producteurs des Prairies touchés par un excès d'eau dans le sol** (*Prairie Excess Moisture Initiative*) a été mise en place dans le cadre d'Agri-relance. Ce programme fournit une aide aux producteurs victimes d'un excès d'eau dans le sol et d'inondations au printemps 2010. Le programme a fourni aux producteurs une aide maximale de 30 CAD par acre (75 USD/hectare) au titre de l'adoption de mesures visant à protéger, à remettre en état et à gérer les terres agricoles ayant subi des dommages du fait des inondations de 2010. Les superficies remplissant les conditions requises pour en bénéficier étaient non ensemençées au 20 juin 2010, ou bien la culture ensemençée avait été détruite à la suite des inondations à la date du 8 juillet 2010, au moins 10 hectares ayant été ainsi touchés. Toutes les cultures sont admises à bénéficier de ce programme, à l'exception des cultures fourragères.

Le **Programme de restauration des terres non ensemençées dans l'Interlac manitobain** (*Manitoba Interlake Unseeded Land Restoration Program*) est un autre programme Agri-relance qui aide les producteurs en leur versant un paiement forfaitaire de 15 CAD par acre (38 USD par hectare) pour leur permettre de mieux supporter le coût de la restauration des terres après deux années d'inondations et d'excès d'eau dans le sol en 2008 et 2009. Le nombre d'acres susceptibles de bénéficier de ce programme est fonction de ceux que le producteur aura déclaré trop gorgés d'eau pour être ensemençés dans sa déclaration 2009 des superficies ensemençées. Les producteurs susceptibles d'en bénéficier étaient en production en 2009 et possèdent au moins 5 acres dans la zone concernée.

L'**Initiative de rétablissement des pâturages** est également une composante du programme Agri-relance. Cette initiative à frais partagés a fourni 50 CAD (51 USD) par tête pour les bovins reproducteurs et pour les autres animaux de reproduction en vue d'aider les éleveurs à acheter des produits d'alimentation animale en 2010 en attendant que les pâturages qui en ont été victimes se remettent de la sécheresse de 2008 et 2009. Les paiements sont fonction des animaux reproducteurs admis à bénéficier du programme habituellement mis à pâturer dans les zones désignées.

Analogue à Agri-investissement et à l'ancien programme CSRN, *Agri-Québec* a été mis en place en 2010. Il s'adresse à toutes les entreprises agricoles et aquacoles du Québec, à l'exception toutefois de celles productrices de lait, de volailles ou d'œufs. Les producteurs agricoles peuvent déposer 3 % de leurs ventes nettes ajustées (3,6 % pour l'aquaculture) sur un compte spécial et bénéficier d'un abondement des pouvoirs publics de montant équivalent. Les ventes nettes ajustées admises à bénéficier de ce programme sont plafonnées à 1,5 million CAD par exploitation.

Le programme d'**Assurance-stabilisation des revenus agricoles** (ASRA) du Québec a été révisé en vue de respecter les plafonds budgétaires établis en 2010. Un plafonnement des unités assurables et du montant annuel total des paiements versés a été instauré et le mode de calcul des coûts moyens a été révisé. Les gros producteurs sont en outre désormais tenus de prendre en charge une plus grande part du coût de la prime que les autres exploitations, de taille plus restreinte.

Afin de répondre aux demandes d'aide de la filière pour faire face aux problèmes de liquidité à court terme, le **Programme de réserve pour pertes sur prêts relatifs à l'industrie du porc** a été mis en place. Il visait à offrir un plus large accès au crédit aux éleveurs de porcs canadiens en créant un fonds sur lequel les prêteurs peuvent opérer des prélèvements en cas de défaillance. Pour chaque prêt enregistré dans le cadre du programme, une partie du montant du prêt est déposée sur un fonds de réserve détenu auprès du prêteur. Si un producteur fait défaut sur son prêt le prêteur peut prélever un certain pourcentage de son fonds de réserve, en fonction de la manière dont survient la défaillance. Le montant maximal des prêts garantis dans le cadre du programme est calculé sur la base d'un montant par animal de 85 CAD pour les porcs de marché, 30 CAD pour les porcelets sevrés et de 25 CAD pour les porcelets sevrés iso.

Pour aider les producteurs de porcs à quitter la filière, le **Programme de transition des exploitations porcines** a été mis en place. Les exploitations porcines qui étaient en production au 1^{er} avril 2009 et qui acceptaient de s'engager à mettre hors production toutes leurs installations d'élevage de porcs pendant trois ans sont admises à bénéficier de ce programme. Les éleveurs soumettent des offres indiquant les montants qu'ils consentent à accepter pour arrêter la production et les participants sont sélectionnés par voie d'adjudication.

Politique commerciale

En décembre 2008, le Canada a demandé l'ouverture de consultations au sujet des dispositions relatives à l'indication obligatoire du pays d'origine (COOL) adoptées aux **États-Unis** en vertu de la loi de 2008 sur l'Alimentation, la Conservation et l'Énergie (loi agricole de 2008). Ces dispositions exigent que les consommateurs soient informés du pays d'origine des produits couverts vendus au détail, notamment du bœuf et du porc. Lorsque l'OMC a rendu sa décision finale, le 12 janvier 2009, le Canada a indiqué qu'il ne prendrait pas d'autres mesures dans le cadre du processus de règlement des différends de l'OMC avant d'avoir évalué l'impact de la décision définitive relative à l'indication obligatoire du pays d'origine. Le Canada a cependant demandé de plus amples consultations dans le cadre de l'OMC le 7 mai 2009 du fait que la flexibilité précédemment envisagée dans le cadre de la législation avait été supprimée par la demande d'un étiquetage volontaire plus strict formulée dans la lettre adressée à l'industrie le 20 février 2009 par le ministre de l'Agriculture américain. Les travaux du groupe spécial chargé du règlement des différends suivent leur cours et les première et seconde réunions consacrées aux questions de fond ont été tenues avec les Parties en septembre 2010 et décembre 2010, respectivement. Le groupe spécial devrait remettre le rapport final aux Parties dès le milieu de 2011.

Le 23 novembre 2010, l'**Union européenne** (UE) a publié un avis dans le Journal officiel indiquant que le Canada était désormais inscrit sur la liste des pays tiers ayant accès à un contingent tarifaire

au titre de la nation la plus favorisée les autorisant à exporter jusqu'à 20 000 tonnes de bœuf sans hormones en exemption de droits. Les fonctionnaires canadiens et ceux de la Commission européenne ont par ailleurs mis la dernière touche à un protocole d'accord qui devrait instaurer un contingent tarifaire supplémentaire exempt de droits de 3 200 tonnes venant s'ajouter au contingent plus large accordé en application de la clause de la nation la plus favorisée (NPF).

Dans le domaine de la promotion des échanges, le **Programme Agri-marketing** verse des fonds de contrepartie aux associations nationales des secteurs agricole, agroalimentaire et des produits de la mer en vue de contribuer à soutenir des activités renforçant la capacité du secteur canadien à soutenir la concurrence sur les marchés internationaux tout en rehaussant et en tirant parti de la réputation du Canada en tant que « chef de file mondial offrant des produits et des services sûrs et de grande qualité ».

En 2009, le **Secrétariat à l'accès aux marchés** a été créé pour coordonner les initiatives gouvernementales celles de l'industrie, des provinces et des territoires afin de s'attaquer de manière dynamique et stratégique aux marchés actuels et nouveaux au profit des produits agricoles et agroalimentaires canadiens. Le Secrétariat est composé de membres du personnel d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et il travaille de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Depuis 2009, le Canada a mis en œuvre les Accords de libre-échange **Canada-AELE** et **Canada-Pérou**. Le Canada a également signé des Accords de libre-échange avec la **Colombie**, la **Jordanie** et le **Panama**, et a des négociations en cours avec le **groupe des quatre de l'Amérique centrale** (lancées en 2001), la **Corée** (lancées en 2005), le **Caricom** (lancées en 2007), la **République dominicaine** (lancées en 2007), **Singapour** (lancées en 2001), l'**Ukraine** (lancées en 2010), l'**Inde** (lancées en 2010) et le **Maroc** (lancées en 2011). Le Canada a également engagé des pourparlers préliminaires avec la **Turquie**. En 2009, le Canada a lancé des négociations en vue d'un Accord économique et commercial global avec l'**UE**, le second plus grand partenaire commercial du Canada après les États-Unis. Ces négociations constituent la principale initiative commerciale du Canada depuis la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain. Les pourparlers se poursuivent, l'objectif étant de les faire aboutir courant 2011.

PARTIE II

Chapitre 5

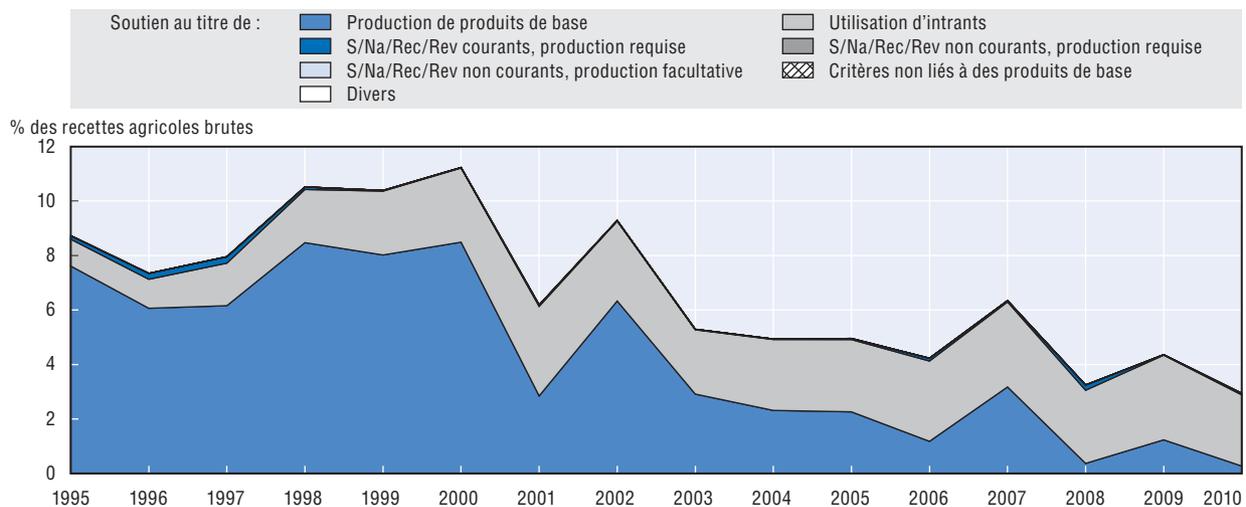
Chili

Le chapitre sur le Chili contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation du soutien à l'agriculture en 2009-10 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2009-10.

Évaluation de l'évolution des politiques

- La politique agricole chilienne génère peu de distorsions du marché, pratiquement aucune mesure de protection aux frontières n'étant mise en œuvre au cours de la période 2008-10 et les prix étant alignés sur ceux des marchés internationaux. Les mesures au niveau de l'exploitation visent principalement à soutenir les petits exploitants, au moyen de paiements destinés à accroître le capital agricole (infrastructures sur l'exploitation, irrigation et qualité des sols, par exemple) ainsi qu'à l'aide de crédits bonifiés. Il n'en reste pas moins que ces paiements ne représentaient globalement pas plus de 3 % des recettes agricoles brutes en 2008-10.
- Les dépenses consacrées au secteur agricole ont été facilitées par les fortes recettes tirées du cuivre, et leur augmentation s'est poursuivie en 2008-10, l'engagement général en faveur du développement de l'agriculture étant renforcé à la suite du ralentissement de l'économie mondiale et du tremblement de terre de février 2010. Les dépenses publiques en faveur de l'agriculture ont été de 50 % supérieures en 2008-10 par rapport aux trois années précédentes. La moitié de ces dépenses ont été consacrées aux services d'intérêt général destinés à développer l'agriculture dans son ensemble (principalement dans le domaine des infrastructures, de l'inspection et de la recherche) – soit une part près de deux fois supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE.
- La politique agricole du Chili s'attache de plus en plus à soutenir le développement de l'agriculture au moyen d'investissements de soutien plutôt qu'au travers d'interventions sur les marchés. À mesure que l'approche du développement de l'agriculture fait de moins en moins appel aux leviers de la politique agricole, la nécessité d'une coordination interministérielle et de solides systèmes d'évaluation des programmes prennent une importance croissante.

Graphique 5.1. Chili : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1995-2010



Source : Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454853>

Informations contextuelles

Le Chili est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, et il a enregistré un taux de croissance moyen du PIB réel de 4 % au cours des dix dernières années. Le pays possède une dotation limitée en terres agricoles, puisque seulement 2.3 millions d'hectares sur 15 millions d'hectares de terres agricoles sont consacrés aux cultures agricoles. Cependant, la Vallée centrale du pays jouit d'un climat idéal pour la viticulture et l'horticulture tempérée. Le secteur agricole représente 4 % du PIB, mais son importance économique est plus de deux fois supérieure après prise en compte de la valeur ajoutée dans les secteurs clés (tels que la viticulture). Le secteur apporte également une importante contribution aux exportations, les exportations agroalimentaires (hors produits de la pêche ou de l'exploitation des forêts) comptant pour 15 % à 20 % de l'ensemble des exportations. Par rapport à son poids dans le PIB, l'agriculture compte pour une forte part de l'emploi (12 %), reflétant la coexistence d'une agriculture de semi-subsistance et d'une agriculture commerciale, ainsi que l'importance d'une main-d'œuvre salariée peu qualifiée dans cette dernière. Les faibles revenus demeurent plus répandus dans le secteur agricole, mais des avancées notables ont été accomplies dans le sens d'une réduction de la pauvreté, et la pauvreté absolue (définie par des revenus moins de deux fois supérieurs au coût d'un panier de produits alimentaires de base) a quasiment été éradiquée.

Tableau 5.1. **Chili : Indicateurs contextuels, 1995, 2009***

	1995	2009*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	71	164
Population (millions)	14	17
Superficie des terres (milliers de km ²)	744	744
Densité de la population (habitants/km ²)	19	23
PIB par tête, PPA (USD)	7 455	14 495
Commerce en % du PIB	21.5	29.3
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	8.0	3.9
Part de l'emploi agricole (%)	15.7	12.3
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	17.9	15.6
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	7.2	7.4
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	1 775	5 253
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	64	63
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	36	37
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	15 330	15 737
Part des terres arables dans la SA (%)	14	8
Part des terres irriguées dans la SA (%)	n.a.	42
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	n.a.	78
Bilan de l'azote, Kg/ha	n.a.	71

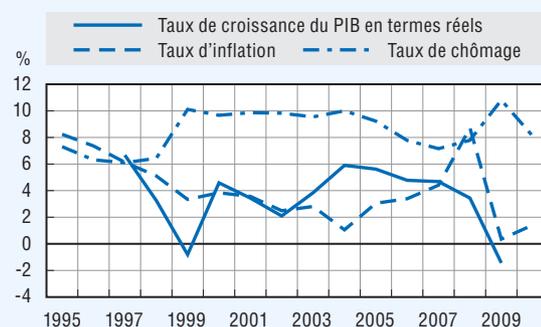
* ou dernière année disponible.

Sources : OCDE, Bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456069>

Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels sont fournies dans l'annexe II.1.

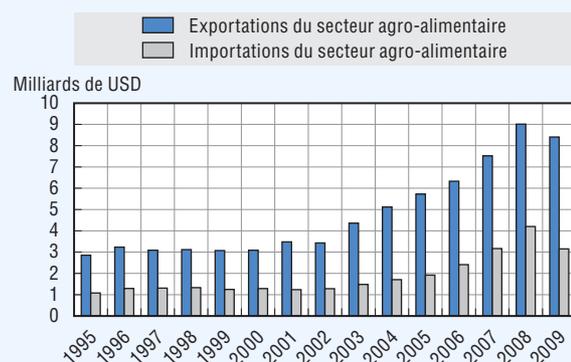
Graphique 5.2. **Chili : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010**



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454872>

Graphique 5.3. **Chili : Commerce agroalimentaire, 1995-2009**



Source : Base de données des échanges de l'OCDE, International Trade by Commodity Statistics.

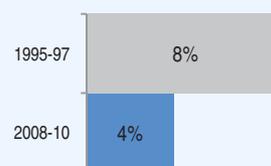
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454891>

Évolution du soutien à l'agriculture

Le Chili fournit actuellement un faible niveau de soutien à ses agriculteurs, et se caractérise par un soutien des prix du marché quasiment inexistant et par un CNP proche de l'unité. Les paiements aux agriculteurs sont principalement fonction de l'utilisation d'intrants (capitaux fixes et crédits). Les dépenses publiques consacrées à l'agriculture ont connu une tendance à la hausse, et les paiements au secteur dans son ensemble ont progressé plus vite que les paiements aux agriculteurs. Néanmoins, le soutien à l'agriculture ne fait peser sur l'économie qu'un modeste fardeau qui tend à diminuer au fil du temps.

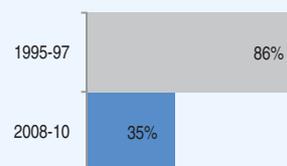
ESP en % des recettes (ESP en %)

Le soutien aux producteurs a été réduit, et la majeure partie du soutien est maintenant représentée par des paiements directs aux petits producteurs. L'ESP en pourcentage est parmi les plus bas dans la zone OCDE.



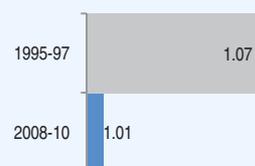
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

La part du soutien créant le plus de distorsions de production et du marché (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) a été aussi réduite, et le soutien lié à la production (le soutien des prix) et l'utilisation d'intrants variables est à peine au dessus d'un tiers du soutien total.



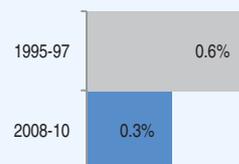
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

Les prix aux producteurs sont presque alignés sur les prix mondiaux, ce qui signifie peu ou pas de distorsions sur les marchés des produits agricoles.

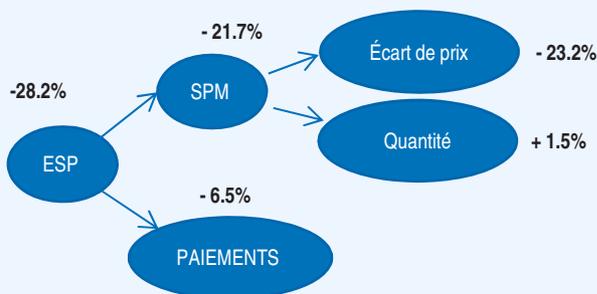


EST en % du PIB

En dépit de l'augmentation des dépenses agricoles, le soutien total à l'agriculture représente un fardeau diminuant pour l'économie. À peu près la moitié du soutien représente les services d'intérêt général, une part des plus élevées de l'OCDE.

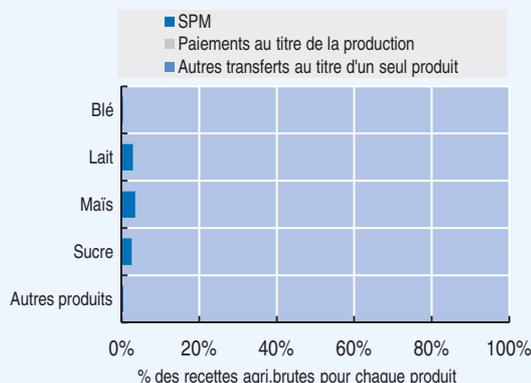


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2009 à 2010



Le niveau de soutien a chuté en 2010 principalement à cause de la réduction du soutien aux prix du marché en conséquence de la réduction de l'écart des prix.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2008-10



Les transferts au titre d'un seul produit sont très limités.

Tableau 5.2. Chili : Estimation du soutien à l'agriculture
Millions de CLP

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	2 098 835	4 775 320	4 456 114	4 768 042	5 101 805
<i>dont : dont part de produits SPM (%)</i>	65	66	72	63	63
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	2 110 811	4 583 667	4 458 213	4 484 162	4 808 625
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	170 102	172 508	148 960	214 511	154 052
Soutien au titre de la production des produits de base	140 034	30 646	16 918	60 763	14 256
Soutien des prix du marché	140 034	30 646	16 918	60 763	14 256
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	25 910	137 702	123 229	152 939	136 938
Utilisation d'intrants variables	6 697	30 598	26 293	31 390	34 113
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	9 825	74 211	64 626	86 150	71 857
avec contraintes sur les intrants	6 909	48 027	45 226	58 342	40 514
Services utilisés sur l'exploitation	9 389	32 893	32 311	35 400	30 968
avec contraintes sur les intrants	307	10 471	11 479	11 164	8 771
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	4 158	4 160	8 812	809	2 858
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	4 158	4 160	8 812	809	2 858
avec contraintes sur les intrants	4 158	4 160	8 812	809	2 858
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage	8	4	3	4	3
CNP des producteurs	1.07	1.01	1.00	1.01	1.00
CNS aux producteurs	1.09	1.04	1.03	1.05	1.03
General Services Support Estimate (GSSE)	32 672	153 002	112 976	180 378	165 651
Recherche et développement	8 723	21 949	21 081	22 990	21 775
Établissements d'enseignement agricole	362	1 097	984	1 355	953
Services d'inspection	400	37 877	13 536	50 826	49 269
Infrastructures	20 888	83 123	69 241	96 004	84 124
Commercialisation et promotion	2 078	8 774	7 793	9 052	9 478
Stockage public	0	0	0	0	0
Divers	220	182	343	151	52
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	16.1	47.0	43.1	45.7	51.8
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-172 494	-37 695	-29 109	-63 980	-19 995
Transferts des consommateurs aux producteurs	-141 015	-29 151	-16 918	-56 278	-14 256
Autres transferts des consommateurs	-33 146	-15 079	-19 979	-13 342	-11 916
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	1 667	6 535	7 788	5 640	6 178
ESC en pourcentage	-8	-1	-1	-1	0
CNP des consommateurs	1.09	1.01	1.01	1.02	1.01
CNS aux consommateurs	1.09	1.01	1.01	1.01	1.00
Estimation du soutien total (EST)	202 774	325 509	261 936	394 889	319 703
Transferts des consommateurs	174 161	44 230	36 897	69 621	26 173
Transferts des contribuables	61 759	296 359	245 018	338 611	305 447
Recettes budgétaires	-33 146	-15 079	-19 979	-13 342	-11 916
EST en pourcentage du PIB (%)	0.64	0.34	0.29	0.43	0.30
Déflateur du PIB 1995-97=100	100	189	179	186	204

p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Les produits SPM pour le Chili sont : le blé, le maïs, les pommes, les raisins, le sucre, les tomates, le lait, la viande bovine, la viande porcine et la volaille. Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456088>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Les paramètres fondamentaux de la politique agricole n'ont pas évolué au cours de la période 2008-10, malgré une certaine reformulation des objectifs à la suite du changement de gouvernement en mars 2010. Les objectifs déclarés continuent de mettre l'accent sur le renforcement de la compétitivité agricole, les investissements étant ciblés sur un certain nombre de domaines, dont notamment l'irrigation, et sur le maintien des excellentes conditions sanitaires et phytosanitaires du Chili. Au nombre des problèmes structurels auxquels il convient de remédier figurent l'accès au crédit, la réglementation du marché du travail, le transfert de technologies pour les petites et moyennes exploitations agricoles, et l'amélioration des informations sur le marché. Les autres domaines de priorité incluent la recherche et l'innovation, la viabilité économique, sociale et environnementale, ainsi qu'une plus grande transparence des marchés et un meilleur accès à ceux-ci. Qui plus est, le gouvernement entrant a élevé au rang de priorités la modernisation et la réforme institutionnelles, tout comme la nécessité d'adopter une approche interministérielle intégrée en matière de développement rural. L'Examen des politiques agricoles du Chili effectué en 2008 par l'OCDE a mis en lumière que les politiques agricoles chiliennes pourraient être améliorées dans ces deux derniers domaines de priorités. Cet examen a en particulier souligné la nécessité d'associer les ménages à faible revenu à des processus de développement plus larges au lieu de chercher des solutions purement sectorielles.

Au cours de la période 2008-10, l'économie chilienne a été accablée par une série de chocs, dont le pic atteint par les cours des denrées alimentaires en 2007-08, la crise financière et économique mondiale, et le tremblement de terre de février 2010. Le choc des prix alimentaires n'a donné lieu à aucune mesure de politique agricole en vue d'y remédier, mais un paiement en espèces de 20 000 CLP (environ 35 USD) a été versé aux personnes réunissant les conditions requises pour bénéficier de trois des programmes d'aide sociale du pays – représentant au total 1.4 millions de ménages, soit 40 % de l'ensemble des ménages. Le gouvernement a également pris des mesures pour contrer les effets de la crise économique sur l'agriculture, dont plus particulièrement une expansion des programmes de crédit (voir ci-dessous). Le tremblement de terre de 2010 a infligé des dommages estimés à 500 milliards CLP (près de 1 milliard USD) aux infrastructures agricoles et rurales du pays. Une série de mesures ont été prises en vue de reconstruire les systèmes d'irrigation et les infrastructures productives, et elles ont été mises en œuvre par la Commission nationale de l'irrigation (*Comisión Nacional de Riego*, CNR) et par l'Institut de développement agricole (*Instituto de Desarrollo Agropecuario*, INDAP). Au nombre de ces mesures figurent des paiements pour aider les petits agriculteurs à mener à bien la reconstruction, ainsi que des subventions aux individus et aux associations afin de réparer les infrastructures d'irrigation, etc. La capacité du Chili à financer ces investissements, tout comme d'autres, repose sur sa solide situation budgétaire, qui a été favorisée par les revenus importants (quoique variables) tirés du cuivre. Bien que les revenus du cuivre se soient en moyenne situés entre 5 milliards USD et 8 milliards USD entre 1996 et 2003, comptant pour environ 30 % des exportations de biens et services, ils ont atteint en moyenne 34 milliards USD entre 2006 et 2010, constituant près de la moitié de la valeur de l'ensemble des exportations.

Politique intérieure

La politique agricole chilienne n'impose guère de distorsions des marchés agricoles. Aucun instrument national n'a été utilisé en vue de soutenir les prix intérieurs, tandis que les politiques

tarifaires (voir ci-dessous) ont abouti à un CNP proche de un au cours de la période 2008-10. Les paiements au titre des intrants, qui sont principalement ciblés sur les petits agriculteurs, ont récemment eu tendance à se développer et ils ont compté en moyenne pour 3 % des recettes agricoles brutes au cours des trois dernières années.

De manière générale, il s'est produit une forte augmentation des dépenses publiques en faveur de l'agriculture. Les paiements aux agriculteurs (principalement au titre des intrants) ont atteint 134 milliards CLP en 2008-10, contre moins de 100 milliards CLP au cours des trois années précédentes, mais le rythme d'augmentation a été inférieur à celui des dépenses au titre des services d'intérêt général, et notamment des infrastructures et des services d'inspection. Par conséquent, si le soutien au producteur a compté pour plus de 70 % du soutien total en faveur du secteur au cours des années antérieures à 2007, sa part a progressivement diminué pour tomber à moins de 50 % en 2010. Les dépenses au titre des services d'intérêt général – principalement consacrées aux infrastructures et aux services d'inspection ont continué de progresser, et ont atteint un pic de 180 milliards CLP en 2009 – valeur plus de deux fois plus élevée qu'en 2007, ou n'importe quelle année auparavant.

L'irrigation constitue la principale catégorie de dépenses publiques, et elle a compté pour 28 % de l'ensemble des transferts en faveur du secteur en 2008-10. Environ 27 % de ces paiements ont été versés aux agriculteurs, et en majeure partie aux petits exploitants au travers de l'INDAP. Une nouvelle loi sur l'irrigation et le drainage (décembre 2009) accroîtra encore davantage les paiements aux petits agriculteurs. Une seconde grande catégorie de dépenses correspond à la protection sanitaire et phytosanitaire, qui est assurée par le Service de l'agriculture et de l'élevage (*Servicio Agrícola y Ganadero*, SAG). Les dépenses dans ce domaine ont représenté 17 % de l'ensemble des dépenses publiques en faveur de l'agriculture en 2008-10. Le Programme de régénération des sols constitue un autre programme majeur : comptant pour 7 % des dépenses en 2008-10, il est conjointement administré par l'organisme d'inspection, à savoir le SAG, et par l'INDAP. Les dépenses en faveur de ce programme ont progressé, et la part prise en charge par l'INDAP tend également à augmenter, ce qui souligne là encore un plus grand ciblage sur les petits agriculteurs. Une quatrième catégorie de dépenses est constituée par les dépenses en faveur des populations indigènes au travers de la « Corporation nationale de développement indigène » (*Corporación Nacional de Desarrollo Indígena*, CONADI), qui a représenté 8 % des dépenses budgétaires en faveur de l'agriculture en 2008-10.

Le Chili fournit également une série de paiements aux agriculteurs dans le but déclaré d'accroître la productivité agricole. En 2008-10 plus de 80 % de ces subventions ont été versées aux petits agriculteurs au travers de l'INDAP, le reste étant administré par la société de développement CORFO (*Corporación de Fomento a la Producción*). Environ 70 % de la part de l'INDAP se présentaient sous la forme de subventions en faveur du développement et de la modernisation des exploitations. Les 30 % restants visaient à renforcer les capacités de gestion des exploitations. La CORFO fournit des subventions aux exploitations de toutes tailles.

Trois institutions publiques fournissent des crédits aux agriculteurs : l'INDAP, BancoEstado et la CORFO. La plus grande partie des prêts directement accordés par l'État sont destinés aux petits agriculteurs, toujours au travers de l'INDAP. Les prêts de l'INDAP ont atteint un nouveau sommet de 36 milliards CLP en 2010, année où environ 38 000 agriculteurs ont bénéficié de crédits. L'INDAP soutient également les agriculteurs au travers de prêteurs commerciaux, au moyen d'un programme de subvention de la coordination financière (*Bono de Articulación Financiera*, BAF) qui couvre les coûts de transaction supportés par les institutions financières pour orienter les crédits en faveur des petits exploitants, ainsi que d'un Fonds de gestion déléguée (*Fondo de Administración*

Delegada, FAD) qui verse aux banques une compensation au titre des risques accrus qu'elles acceptent de supporter en traitant avec de petits exploitants. La part de subvention comprise dans les prêts directs et indirects de l'INDAP est relativement modeste et représente 12 % de la valeur du crédit fourni et seulement 1 % des dépenses publiques en faveur de l'agriculture.

Le Chili possède un programme d'assurance-récolte (COMSA), qui comporte une bonification représentant jusqu'à 85 % de la prime dans le cas des petits agriculteurs et jusqu'à 50 % dans celui des moyens et gros exploitants. Le budget global a augmenté d'un tiers en 2010. En 2008, les termes de l'assurance ont été ajustés pour tenir compte de la plus grande participation des moyens et gros exploitants. Le montant maximal de la bonification a été porté de 55 UF* à 80 UF (1.7 million CLP au taux actuel) et sa couverture a été élargie à de nouvelles cultures telles que les pommes, les avocats et les myrtilles.

Politique commerciale

Le Chili pratique pour l'essentiel le libre-échange, les droits appliqués à la NPF étant maintenus à 6 % depuis 2003. La majorité des échanges du Chili étant couverts par des accords de libre-échange, le taux de droits moyen appliqué est inférieur à 2 % tant pour les importations agricoles que pour celles d'autres produits.

Le système de fourchette de prix mis en œuvre par le Chili pour le blé, la farine de blé et le sucre fait figure d'exception, et lorsque les cours internationaux sont peu élevés, les taux de droits appliqués à ces produits ont généralement été supérieurs à ceux dont bénéficie la NPF. L'OMC a estimé en 2007 que, malgré une certaine réforme, le système de fourchette de prix pour le blé continuait à contrevenir aux règles commerciales multilatérales. Un projet de réforme du système de fourchette de prix pour le blé a été rejeté par le Congrès, et le nouveau gouvernement envisage de lui apporter d'autres modifications. Ces cinq dernières années, le haut niveau des cours mondiaux du blé a déclenché l'application du plafond du système de fourchette des prix et il s'en est suivi une réduction de 100 % du tarif dont bénéficie la NPF (ce qui implique un taux de droits effectif égal à zéro). Le système de fourchette de prix pour le sucre, qui a été réformé en relevant le tarif consolidé et en ouvrant un contingent tarifaire, a abouti à des réductions tarifaires pour la plupart des années et à l'application de contingents tarifaires en 2007, 2008 et 2009.

Depuis 2006, le Chili a appliqué des droits antidumping sur les importations de farine de blé en provenance d'Argentine, et il est prévu que le taux actuel de 17 % demeure en vigueur jusqu'en juillet 2011.

En 2009, la Commission des distorsions du Chili a mis en œuvre des mesures de sauvegarde provisoires consistant en un droit *ad valorem* de 15 % sur les importations de lait en poudre et de gouada. Ces mesures ont été appliquées pendant quatre mois au terme desquels la Commission n'a pas trouvé suffisamment d'éléments pour en justifier la mise en œuvre à titre définitif.

La seule mesure appliquée par le Chili dans le domaine des exportations vise à promouvoir ces dernières. Sa mise en œuvre est assurée par le Bureau de promotion des exportations (PROCHILE), dont le budget annuel a régulièrement augmenté pour atteindre plus de 9 milliards CLP en 2009 et en 2010.

* L'*Unidad de Fomento* (UF) est une unité de compte indexée utilisée pour établir le prix des articles destinés à la vente ou pour déterminer les montants à rembourser à une date ultérieure. Le taux de change entre l'UF et le peso chilien est constamment ajusté en fonction de l'inflation de sorte que la valeur réelle de l'UF demeure constante. L'UF a été créé en 1967 pour servir à déterminer le principal et les intérêts dans le cadre des prêts internationaux garantis en faveur du développement, faisant l'objet de réajustements en fonction des variations de l'inflation. En 2010, une UF valait aux alentours de 21 172 CLP.

Le Chili a continué à conclure de nouveaux accords commerciaux, dont un avec la Turquie qui est entré en vigueur en mars 2011 et d'autres avec la **Malaisie** et le **Nicaragua** qui ont déjà été signés et qui sont désormais devant le Parlement. Actuellement, des négociations sont en cours avec le **Vietnam** en vue de la signature d'un ALE et avec **l'Inde** dans le but d'élargir le champ d'application de l'actuel « Accord de portée partielle ». Une nouvelle zone de libre-échange en cours de négociation est celle du Partenariat transpacifique, une initiative impliquant l'élargissement et l'approfondissement de l'Accord initial entre quatre pays du pourtour du Pacifique, à savoir le **Chili**, **Brunei Darussalam**, la **Nouvelle-Zélande** et Singapour. Les négociations ont débuté en 2010 et ont compté sur la participation des membres des quatre pays fondateurs, et de ceux qui devraient se joindre au nouvel accord, à savoir les **États-Unis**, la **Malaisie**, le **Pérou**, le **Vietnam** et **l'Australie**. Cet accord est réputé être « de dernière génération », car son champ d'application ne se limite pas aux seules disciplines traditionnelles, mais couvre également le droit du travail, de l'environnement et de la concurrence, mais aussi parce que de nouvelles dispositions sont envisagées en vue de répondre aux priorités des petites entreprises, ainsi qu'aux problèmes de cohérence entre les diverses règles et aux impératifs de transparence.

PARTIE II
Chapitre 6

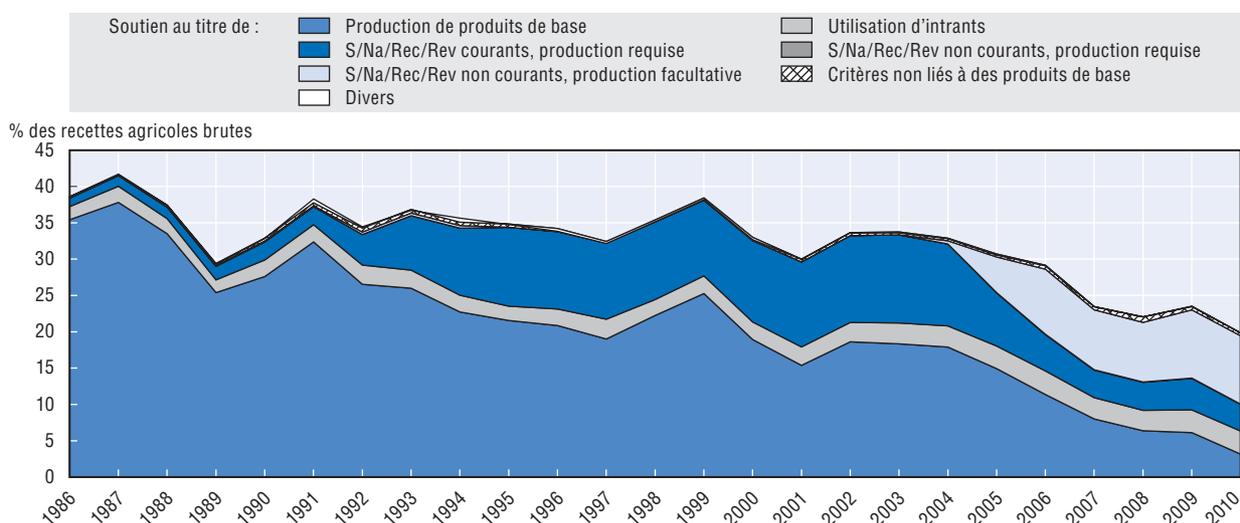
Union européenne

Le chapitre sur l'Union européenne contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation du soutien à l'agriculture en 2009-10 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2009-10.

Évaluation de l'évolution des politiques

- Dans l'ensemble, les réformes menées depuis la période 1986-88 ont accentué l'orientation par le marché du secteur agricole. Les montants auparavant élevés du soutien des prix du marché et des paiements au titre de la production ont été réduits de façon continue et progressive et le niveau d'aide a diminué. Les mesures à l'origine de distorsions de la production et des échanges comptent maintenant pour 29 % du soutien aux producteurs mesuré par l'ESP.
- La mise en œuvre de réformes récentes a réduit davantage l'intervention sur les marchés et les mesures de protection des marchés, tout en accroissant la part des paiements octroyés sans exigences de production, permettant ainsi aux producteurs de mieux répondre aux signaux du marché. Le ciblage devrait être renforcé, puisque les fonds transférés du premier pilier au deuxième pilier en vertu du bilan de santé de 2009 doivent être utilisés en vue d'atteindre certains objectifs spécifiques concernant par exemple le changement climatique, les énergies renouvelables, la gestion de l'eau, la biodiversité, ainsi que les innovations en la matière, tout comme pour restructurer le secteur laitier.
- À la suite du Bilan de santé de 2009, la moitié du soutien aux producteurs accordé n'est assorti d'aucune obligation de production. Toutefois, l'Article 68 offre la possibilité aux États membres de cibler des secteurs de production et des régions spécifiques en mettant en œuvre un soutien limité à certains produits particuliers.
- Du fait des réformes et des cours mondiaux élevés, les subventions à l'exportation sont d'un montant modeste et ne représentent que 1 % des dépenses du FEAGA. L'accès aux marchés pour les produits agricoles tend à s'accroître à la faveur d'un certain nombre d'accords bilatéraux et d'une diminution des taux de droits appliqués en cas de pénuries.
- Des progrès considérables ont été accomplis dans la réduction du niveau de soutien, ainsi que de la part des formes d'aide générant des distorsions de la production et des échanges, mais il faudra à l'avenir s'attacher à mieux cibler le soutien apporté.

Graphique 6.1. Union européenne : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010



Source : Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454910>

Informations contextuelles

L'Union européenne est la principale région économique et son PIB par habitant est inférieur à la moyenne de la zone OCDE. L'agriculture représente moins de 2 % du PIB et environ 5 % de l'emploi au sein de l'UE27, avec des écarts notables selon les États membres. L'Union européenne était importatrice nette de produits agroalimentaires jusqu'en 2009. Elle est le second exportateur et le plus grand importateur au monde de ces produits. En 2009, les produits agroalimentaires comptaient pour environ 6 % de l'ensemble des exportations de l'UE et pour 7 % de l'ensemble des importations de l'UE. La structure des exploitations et les systèmes de production sont très variables d'une région à l'autre au sein de l'UE. L'agriculture occupe aux alentours de la moitié du territoire et compte pour un quart environ de la consommation d'eau.

Tableau 6.1. Union européenne : Indicateurs contextuels, 1995, 2009*

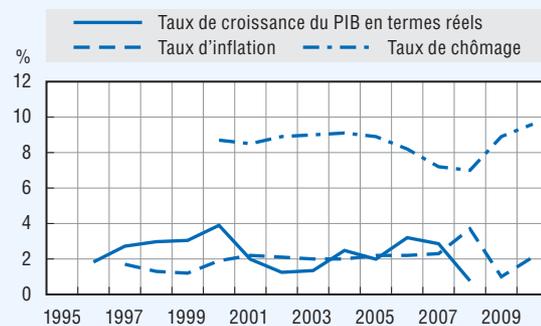
	1995	2009*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	8 742	16 369
Population (millions)	372	497
Superficie des terres (milliers de km ²)	3 128	3 843
Densité de la population (habitants/km ²)	114	119
PIB par tête, PPA (USD)	17 440	30 651
Commerce en % du PIB	20.6	27.6
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	2.7	1.8
Part de l'emploi agricole (%)	5.1	3.4
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	8.6	5.9
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	9.9	6.8
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	-10 429	-31 482
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	53	56
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	47	44
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	142 453	193 224
Part des terres arables dans la SA (%)	53	57
Part des terres irriguées dans la SA (%)	n.a.	n.a.
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	10	24
Bilan de l'azote, Kg/ha	n.a.	n.a.

* ou dernière année disponible.

Sources : OCDE, Bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456107>

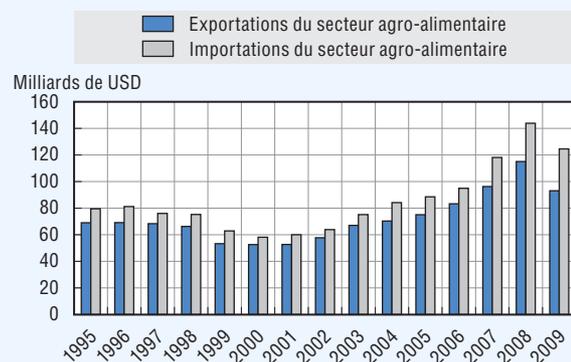
Graphique 6.2. Union européenne : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454929>

Graphique 6.3. Union européenne : Commerce agroalimentaire, 1995-2009



Source : Base de données des échanges de l'OCDE, International Trade by Commodity Statistics.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454948>

Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels sont fournies dans l'annexe II.1.

Évolution du soutien à l'agriculture

L'Union européenne a progressivement réduit son soutien à l'agriculture sur le long terme, et en particulier les formes d'aide à l'origine des plus fortes distorsions de la production et des échanges (à savoir celles au titre de la production et de l'utilisation d'intrants variables non assortie de contraintes), qui représentent désormais moins de 30 % du soutien aux producteurs. Le niveau des distorsions des prix a été sensiblement réduit comme l'illustrent les variations des CNP. La part des paiements accordés sans aucune obligation de produire s'est accrue pour atteindre 47 % du soutien total, et il en a été de même de la part des paiements ciblés sur les pratiques respectueuses de l'environnement et du bien-être des animaux.

ESP en % des recettes (ESP en %)

Le soutien aux producteurs (ESP en pourcentage) a diminué progressivement et constamment sur le long terme, en particulier depuis le milieu des années 90, et demeure légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE. Il a atteint 20 % en 2010, son plus bas niveau jamais enregistré, contre 22 % en 2008 et 24 % en 2009.

Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

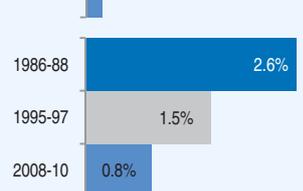
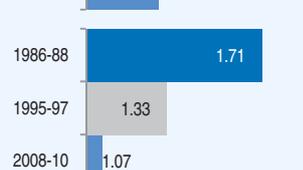
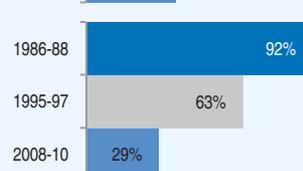
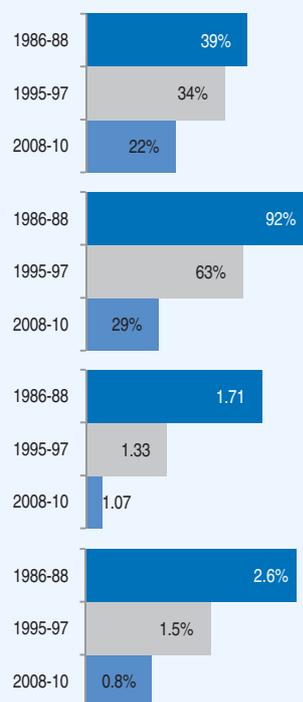
L'Union européenne a progressivement réduit les mécanismes de soutien des prix du marché et la protection aux frontières et a augmenté les paiements directs aux agriculteurs, principalement sans exigence de production. Les mesures créant le plus de distorsions de la production et des échanges (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) représentent moins de 30 % de l'ESP.

Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

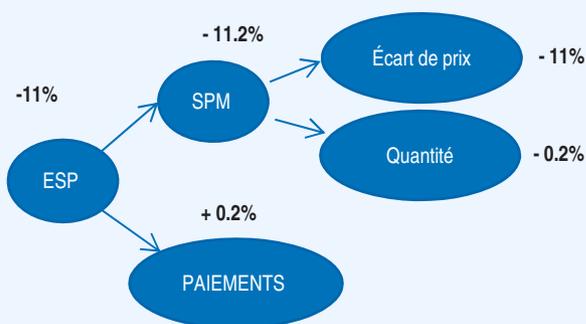
En moyenne, les prix reçus par les agriculteurs étaient supérieurs de 7 % aux prix du marché mondial en 2008-10. Les prix intérieurs des céréales, des graines oléagineuses, du lait, de la viande de porc et des œufs étaient étroitement alignés sur les prix à la frontière, tandis que les prix reçus par les producteurs de viande bovine, de viande ovine et de sucre étaient supérieurs d'environ 20 à 30 %, et ceux reçus par les éleveurs de volaille étaient supérieurs de plus de 50 %.

EST en % du PIB

Le soutien total s'élevait à environ 0.8 % du PIB en 2008-10 et les dépenses consacrées aux services d'intérêt général représentaient environ 11 % du soutien total.

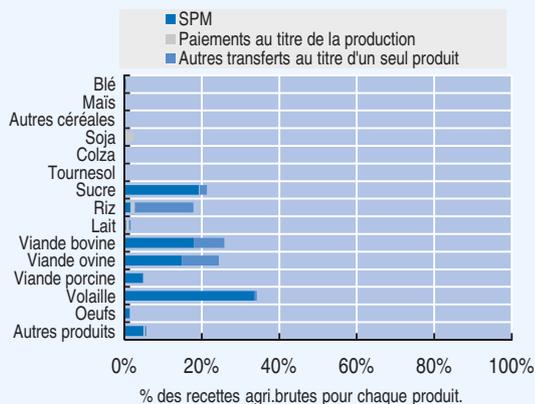


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2009 à 2010



La réduction du soutien entre 2009 et 2010 est principalement due à un resserrement de l'écart entre les prix intérieurs et aux frontières.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2008-10



Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) représentaient 28 % de l'ESP total. La part des TSP dans les recettes agricoles brutes par produit est nulle ou proche de zéro pour les céréales (à l'exception du riz), les graines oléagineuses et le lait, et supérieure à 20 % pour la viande de volaille, la viande bovine, la viande ovine et le sucre.

Tableau 6.2. **Union européenne : Estimation du soutien à l'agriculture**
Millions d'EUR

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	211 380	239 230	322 021	344 641	300 590	320 832
<i>dont : dont part de produits SPM (%)</i>	75	74	73	74	72	73
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	188 226	227 942	310 611	340 984	295 200	295 648
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	88 005	93 767	84 282	90 364	85 947	76 535
Soutien au titre de la production des produits de base	79 853	57 154	20 229	26 139	22 360	12 187
Soutien des prix du marché	74 791	53 639	19 370	25 170	21 278	11 663
Paiements au titre de la production	5 063	3 515	858	969	1 082	524
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	4 565	6 512	11 735	11 522	11 431	12 253
Utilisation d'intrants variables	872	2 292	4 404	4 527	4 172	4 513
avec contraintes sur les intrants	0	0	54	95	31	36
Formation de capital fixe	2 685	2 565	5 313	5 067	5 239	5 634
avec contraintes sur les intrants	0	86	513	696	440	405
Services utilisés sur l'exploitation	1 008	1 655	2 018	1 928	2 021	2 106
avec contraintes sur les intrants	82	427	26	32	35	11
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	3 195	29 776	15 231	15 777	15 812	14 104
Au titre des Recettes / du Revenu	132	64	515	321	588	635
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	3 063	29 711	14 716	15 456	15 224	13 469
avec contraintes sur les intrants	849	11 364	12 043	12 542	12 249	11 338
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	177	191	167	174
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	24	34 740	33 633	34 299	36 288
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	24	34 740	33 633	34 299	36 288
avec exceptions concernant les produits	0	0	13 706	13 815	13 350	13 953
Paiements selon critères non liés à des produits de base	428	988	2 097	3 099	1 644	1 549
Retrait de ressources à long terme	426	882	1 360	2 461	905	714
Production de produits particuliers autres que des produits de base	1	106	649	545	658	744
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	88	92	81	91
Paiements divers	-35	-687	73	3	234	-19
ESP en pourcentage	39	34	22	22	24	20
CNP des producteurs	1.71	1.33	1.07	1.08	1.08	1.04
CNS aux producteurs	1.65	1.51	1.28	1.28	1.31	1.25
General Services Support Estimate (GSSE)	8 273	8 640	10 859	12 676	9 845	10 056
Recherche et développement	1 059	1 479	2 127	2 145	2 129	2 109
Établissements d'enseignement agricole	169	693	1 016	948	908	1 193
Services d'inspection	171	241	757	728	713	831
Infrastructures	1 166	1 851	3 798	5 282	3 208	2 904
Commercialisation et promotion	1 557	2 250	2 995	3 326	2 689	2 970
Stockage public	4 114	1 865	122	195	165	6
Divers	38	260	43	52	34	43
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	8.2	8.1	11.3	12.1	10.1	11.5
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-65 589	-46 628	-18 107	-23 867	-20 029	-10 424
Transferts des consommateurs aux producteurs	-75 427	-51 454	-18 978	-24 732	-20 831	-11 372
Autres transferts des consommateurs	-1 501	-481	-469	-558	-618	-232
Transferts des contribuables aux consommateurs	4 442	3 931	1 341	1 424	1 421	1 179
Surcoût de l'alimentation animale	6 897	1 376	0	0	0	0
ESC en pourcentage	-36	-21	-6	-7	-7	-4
CNP des consommateurs	1.70	1.30	1.07	1.08	1.08	1.04
CNS aux consommateurs	1.56	1.26	1.06	1.08	1.07	1.04
Estimation du soutien total (EST)	100 720	106 337	96 483	104 464	97 214	87 770
Transferts des consommateurs	76 928	51 935	19 448	25 290	21 450	11 604
Transferts des contribuables	25 293	54 883	77 504	79 732	76 382	76 399
Recettes budgétaires	-1 501	-481	-469	-558	-618	-232
EST en pourcentage du PIB (%)	2.55	1.51	0.79	0.84	0.82	0.72
Déflateur du PIB 1986-88=100	100	140	178	179	176	180

p : provisoire. CNP : Coefficient Nominal de Protection. CNS : Coefficient Nominal de Soutien.

1. UE12 en 1986-94 inclut l'ex-RDA à partir de 1990 ; UE15 en 1995-2003 ; UE25 de 2004-06 ; UE27 à partir de 2007.

2. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Les produits SPM pour l'UE sont : le blé, le maïs, les autres céréales, le riz, les graines oléagineuses, le sucre, le lait, la viande bovine, la viande ovine, la viande porcine, la volaille, les œufs, les pommes de terre, les tomates, les plantes et fleurs, et le vin. Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456126>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

La politique agricole commune (PAC) repose sur deux piliers. Le premier définit et finance les organisations communes de marché, y compris le régime de paiement unique (RPU) et le régime de paiement unique à la surface (RPUS). Le deuxième, qui correspond au règlement sur le développement rural instauré par l'Agenda 2000, comprend diverses mesures cofinancées par les États membres de l'UE, dont les dispositifs agro-environnementaux, les paiements destinés aux zones défavorisées et les aides à l'investissement. Les fonds du premier pilier proviennent du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et ceux du deuxième pilier du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Le budget de l'UE en faveur de l'agriculture et du développement rural (titre 05) est passé de 55.2 milliards EUR (73.1 milliards USD) en 2009 à 56.8 milliards EUR (75.2 milliards USD) en 2010, dont 7 % étaient consacrées aux mesures de soutien des prix du marché, 70 % pour les paiements au titre du premier pilier et 24 % pour les mesures relevant du deuxième pilier.

La plupart des paiements au titre du premier pilier prennent la forme d'un paiement unique accordé sans exigence de production. Dans le cadre du RPU applicable dans l'UE15, ainsi qu'à **Malte** et en **Slovénie**, les droits à paiements sont fondés sur des références historiques, soit au niveau de l'exploitation individuelle (modèle historique), soit au niveau de la région (modèle régional), soit en combinant les deux (modèle hybride)¹. Jusqu'en 2013, un régime provisoire et optionnel, le RPUS, s'appliquera dans les autres États membres². Dans le cadre du RUPS, chaque hectare dans un état membre bénéficie d'un paiement d'un même montant. Cependant, les paiements liés à la réforme du régime relatif au sucre et de celui applicable aux fruits et légumes peuvent être fondés sur des références historiques. Dans les pays de l'UE15, certains paiements sont versés pour des produits particuliers, mais à compter de 2012 ils seront intégrés dans le paiement unique, sauf pour ce qui est de la prime à la brebis et de la prime à la vache allaitante, au cas où l'État membre décide de continuer ces paiements, et des paiements en faveur du coton. Pendant les dix années de la période transitoire, les nouveaux États membres qui ont rejoint l'Union européenne en 2004 ou en 2007 peuvent compléter les fonds de l'UE par des paiements directs nationaux complémentaires (PDNC) financés sur leurs budgets nationaux et limités par un plafonnement. Ceux-ci peuvent prendre la forme d'un paiement unique ou de paiements à l'hectare ou par tête de bétail liés à certains produits spécifiques. En vertu de l'article 68 du règlement relatif au bilan de santé, qui confère aux États membres la possibilité d'affecter 10 % du montant maximal de leurs dépenses budgétaires nationales dans le cadre du FEAGA à des fins particulières, les pays en question sont en droit d'instaurer des paiements en faveur de certains produits spécifiques.

Le premier pilier finance également les mesures suivantes de soutien des prix du marché. Un prix d'intervention s'applique aux céréales (à l'exception de l'avoine et du seigle). L'intervention publique est fixée à zéro pour l'orge, le maïs et le sorgho. Pour le blé, les achats au prix d'intervention applicable aux céréales sont plafonnés, une procédure d'adjudication étant appliquée au-delà de ce seuil. Le sucre est soutenu au moyen de quotas de production et d'un système de stockage privé lorsque les prix du marché tombent en-dessous des prix de « référence ». Dans le cas des céréales et du sucre, le régime de soutien du marché apporte une protection commerciale passant par des droits de douane, des contingents tarifaires et des subventions à l'exportation. Les fruits et légumes sont soutenus par l'intermédiaire de différentes mesures qui sont de plus en plus cofinancées par les producteurs, notamment les mécanismes

d'intervention en cas de crise mis en œuvre par les organisations de producteurs, un dispositif de prix d'entrée, et des droits *ad valorem*, mais pas de subventions à l'exportation.

Dans le cas du beurre et du lait en poudre écrémé, les prix d'intervention vont de pair avec des mesures de protection à l'importation et des subventions à l'exportation. Les quotas de production de lait sont en cours d'élimination progressive et leur complète abolition est prévue en avril 2015. Le marché de la viande bovine est soutenu au moyen de prix de base, de droits de douane, de contingents tarifaires et de subventions à l'exportation. Le soutien de la viande porcine passe par une protection à l'importation et des subventions à l'exportation. En ce qui concerne la viande ovine, le soutien englobe des droits de douane et des contingents tarifaires, la plupart des contingents spécifiques par pays étant assortis d'un droit nul. Concernant les œufs et la volaille, des contingents tarifaires et des subventions à l'exportation s'appliquent à ces produits. Du fait de ces mesures, les prix payés aux producteurs intérieurs ont été de 7 % supérieurs aux cours des marchés mondiaux en 2008-10, et le soutien ainsi généré (soutien des prix du marché) a représenté 23 % de l'estimation du soutien à l'agriculture.

Les fonds du second pilier sont mis en œuvre au moyen de plans de développement rural nationaux (ou régionaux), dans lesquels figurent les mesures retenues par les pays considérés et le financement correspondant. Les plans en cours couvrent la période 2007-13 et s'articulent autour de trois axes thématiques : 1) l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier ; 2) l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural ; 3) l'amélioration de la qualité de la vie dans les zones rurales et la diversification de l'économie rurale. L'axe 1 comprend des mesures en faveur de la modernisation des exploitations, de l'installation des jeunes agriculteurs, de la retraite anticipée, des exploitations agricoles de semi-subsistance soumises à une restructuration, de la formation professionnelle, des groupements de producteurs, de la valorisation des produits agricoles et sylvicoles et de la restauration du potentiel de production après une catastrophe naturelle. L'axe 2 comprend les mesures agro-environnementales et en faveur du bien-être animal, les aides aux agriculteurs installés dans des zones souffrant de handicaps naturels, au boisement, à la protection de la biodiversité dans des sites spécifiques, et aux investissements non productifs. L'axe 3 regroupe les mesures destinées à encourager la diversification vers des activités non agricoles, les activités touristiques, la création et le développement de micro-entreprises, les services ruraux et la conservation du patrimoine rural. Les plans de développement rural soutiennent aussi des projets entrant dans le cadre de l'approche LEADER (qui s'appuient sur une approche plurisectorielle et sur des partenariats locaux pour régler des problèmes locaux particuliers) ainsi que des activités d'assistance technique à la mise en œuvre des mesures relevant du deuxième pilier.

Conjointement, les paiements aux producteurs versés par l'UE et aux niveaux national et régional représentent plus des trois quarts de l'ESP. Ces paiements sont restés relativement stables entre 2009 et 2010 (+0.3 %). La diminution de 11 % de l'ESP a été principalement due à une réduction de 45 % du SPM à la suite de la hausse des cours mondiaux.

Politique intérieure

Les règlements relatifs au bilan de santé³ ont été officiellement adoptés et sont entrés en vigueur en janvier 2009. En conséquence, l'intervention en faveur de la viande porcine et l'aide au stockage privé de fromage ont été abolies en 2009/10. Les niveaux d'intervention ont été fixés à zéro au début de la campagne de commercialisation 2009/10 pour le blé dur et le riz, et l'année suivante pour l'orge et le maïs. Les achats d'intervention sont plafonnés à 3 millions de tonnes pour le blé, à 600 000 tonnes d'équivalent sucre blanc dans le cas du sucre, à 30 000 tonnes pour le

beurre et à 109 000 tonnes pour le lait écrémé en poudre. Au-delà de ces seuils, les achats s'effectuent par voie d'adjudication. Pour le beurre et le lait écrémé en poudre, les interventions publiques peuvent avoir lieu de mars à août, mais elles ont été prorogées par deux fois en 2009 (une première fois en juillet, puis de nouveau en octobre) jusque fin août 2010. L'aide à l'écoulement du beurre destiné à la consommation a été abolie et l'aide au lait écrémé en poudre utilisé comme aliment pour animaux et au lait écrémé destiné à la production de caséine sont désormais facultatives. En 2010, les interventions ont également été abolies pour le sucre et elles ont été remplacées par des aides au stockage privé comme prévu dans la réforme du sucre de 2006. L'adjudication de l'aide au stockage privé a été rouverte en juin 2009 pour l'huile d'olive et en février 2011 pour la viande de porc. Du fait des récentes réductions des prix d'intervention, les prix payés aux producteurs de riz, de sucre et de lait ont sensiblement diminué et étaient alignés sur les prix aux frontières en 2010. Dans le cas du sucre, c'est là le résultat tout à la fois d'une hausse des prix mondiaux à la frontière et d'une baisse des prix intérieurs. La part du SPM est tombée d'environ la moitié de l'ESP en 2004 à un quart en 2009 et à 15 % en 2010, principalement sous l'effet de la hausse des cours mondiaux.

Comme prévu dans le bilan de santé, les quotas de lait ont été augmentés de 1 % en 2009/10 puis de 1 % supplémentaire en 2010/11, et la jachère obligatoire imposée en 1992 a été supprimée.

La mise en œuvre du bilan de santé a entraîné un certain nombre de réformes du régime de paiement unique :

- Les paiements en faveur des grandes cultures et du houblon, de l'huile d'olive et du tabac et la prime de qualité pour le blé dur ont été intégrés dans les paiements uniques en 2010, tandis que l'intégration des autres paiements dont la suppression est prévue peut être reportée jusqu'en 2012⁴. La prime aux cultures énergétiques a de même été supprimée.
- L'aide aux secteurs rencontrant des situations spécifiques (mesures dites « de l'article 68 ») a été assouplie. Avant 2009, les États membres pouvaient conserver pour chaque secteur 10 % de l'enveloppe budgétaire nationale destinée aux paiements directs pour affecter ces fonds à des mesures environnementales ou pour améliorer la qualité et la commercialisation des produits dans le secteur en question. Depuis 2009, les paiements continuent d'être octroyés pour les mêmes raisons, mais ces fonds ne doivent plus obligatoirement être utilisés dans le secteur dont ils proviennent. Ils peuvent servir à soutenir les producteurs laitiers ainsi que les producteurs de viandes bovine, ovine et caprine et de riz dans les régions défavorisées, ou les types d'activités agricoles vulnérables. Ils peuvent aussi servir à promouvoir des mesures de gestion des risques, comme les systèmes d'assurance contre les catastrophes naturelles ou les fonds de mutualisation en cas de maladies animales. Enfin, les pays appliquant le RPUS peuvent également recourir à ce mécanisme. Sur une enveloppe budgétaire de 1.3 milliard EUR (1.7 milliard USD) prévue pour 2011, 20 % seront vraisemblablement affectés aux primes à la vache laitière, 17 % aux paiements au titre de la rotation des cultures, 13 % aux paiements versés en complément des primes aux ovins, 12 % aux subventions aux assurances, et 7 % aux compléments des primes aux bovins et à la vache allaitante.
- Les conditions d'**écoconditionnalité** ont été simplifiées et harmonisées entre les deux piliers de la PAC.
- Des crédits supplémentaires ont été transférés du premier pilier au deuxième pilier (« modulation ») : Avant 2009, une réduction d'aides directes de 5 % a été appliquée à tous les montants de plus de 5 000 EUR (6 622 USD) par ferme et les fonds correspondants étaient transférés au budget du programme de développement rural. Ce taux de réduction a été porté à

7 % en 2009 et à 8 % en 2010. Une réduction supplémentaire de 4 % était opérée sur les paiements d'un montant supérieur à 300 000 EUR (environ 400 000 USD) annuels. Ces fonds de modulation peuvent être utilisés par les États membres pour renforcer les programmes dans les domaines du changement climatique, des énergies renouvelables, de la gestion de l'eau, de la biodiversité, de l'innovation liée aux quatre domaines précédents et pour mettre en œuvre des mesures d'accompagnement dans le secteur laitier (voir ci-dessous). Dans les régions de convergence où le PIB moyen est inférieur, l'argent ainsi transféré est cofinancé par l'UE à un taux de 75 % et de 90 %.

Certaines modifications ont été apportées en 2010 en ce qui concerne la mise en œuvre des **PDNC**, en partie pour les mettre en conformité avec le règlement relatif au bilan de santé, en partie pour tenir compte des contraintes budgétaires. En **République tchèque**, le montant des paiements au titre des terres arables a été réduit de plus de la moitié et celui des paiements par unité de bétail a également été diminué. En **Estonie**, les PDNC qui étaient encore fonction de la superficie courante (cultures arables), ou de la superficie non courante, du quota laitier ou du nombre d'animaux (pour les graines de foin, les vaches laitières, les bovins de boucherie et une partie des PDNC pour les brebis) ont été calculés sur la base des droits antérieurs. En **Hongrie**, les paiements à l'hectare ont été abandonnés et des paiements pour les vaches laitières ont été fournis en vertu de l'article 68. Globalement, les dépenses nationales au titre des PDNC ont été divisées par cinq entre 2009 et 2010. En **République slovaque**, les paiements à l'hectare ont été abolis en 2010 et le niveau global des PDNC a été réduit de 60 % entre 2009 et 2010. En **Bulgarie** et en **Roumanie**, la part des PDNC provenant des fonds de développement rural de l'UE a diminué en 2010 et, à compter de 2011, ils seront financés par les budgets nationaux.

À la suite de ces réformes et de l'augmentation des paiements uniques dans les nouveaux États membres prévue durant les 10 années de la période de transition suivant l'adhésion (introduction progressive), la part des paiements uniques dans l'ESP est passée de 40 % en 2009 à 47 % en 2010 (contre 37 % en 2008).

La mise en œuvre des programmes de développement rural pour 2007-13 s'est poursuivie et a donné lieu à l'introduction d'un certain nombre de mesures, tels les paiements en faveur du bien-être des animaux, les aides au respect des normes, et les subventions pour l'adoption de systèmes d'assurance-qualité. Au cours de 2009 les États membres ont modifié leurs programmes de développement rural de manière à inclure des moyens de financement supplémentaires issus de la modulation (3.9 milliards EUR ou 5.2 milliards USD sur la période 2009-13) et du plan de relance de l'UE (1 milliard EUR ou 1.3 milliard USD), qui était axé sur la création et le renforcement de l'infrastructure à large bande dans les zones rurales. Tous les programmes avaient été approuvés par le Comité du développement rural dès janvier 2010. La majeure partie de ces 4.9 milliards EUR (6.5 milliards USD) a été concentrée dans les domaines de la biodiversité (31.2 %) et de la gestion de l'eau (26.9 %), tandis que la restructuration du secteur laitier en a reçu 14.5 %, et les mesures liées au changement climatique 14.2 %, dont 40 % pour le renforcement des énergies renouvelables. Les États membres ont décidé d'investir 35 % des fonds fournis par le plan de relance de l'UE dans les infrastructures à large bande.

En septembre 2010, la Commission européenne a décidé d'accroître le cofinancement par l'UE des programmes nationaux d'aide à l'apiculture dans le domaine de la lutte contre les maladies, du repeuplement des ruches, de la recherche appliquée et de l'assistance technique. Le montant des fonds disponibles s'élèvera donc à 32 millions EUR (42 millions USD) par an pour la période 2011-13, contre 6 millions EUR (8 millions USD) pour 2008-10.

En décembre 2010, les États membres sont parvenus à un accord sur de nouvelles règles d'étiquetage des produits alimentaires, qui sera à présent examiné par le Parlement européen. Les mesures proposées comprennent : l'indication obligatoire de l'origine pour les volailles, le porc et l'agneau, une taille de police de caractères d'au moins 1.2 mm, et une indication obligatoire de la teneur en matières grasses, en glucides, en protéines, en sucres et en sel exprimée pour 100 grammes/100 millilitres ou en pourcentage des apports recommandés. En juillet 2010, un nouveau logo biologique européen a été lancé. En janvier 2011, l'Italie a rendu obligatoire l'indication de l'origine pour tous les produits alimentaires.

Suite aux bas prix des produits laitiers au début de l'année 2009, un certain nombre de mesures ont été prises au niveau de l'UE comme au plan national en vue d'aider le secteur laitier. Outre la restructuration de l'aide apportée par les fonds de développement rural mentionnés ci-dessus, la Commission a ouvert le régime d'aide au stockage privé de beurre et elle a prorogé les périodes d'intervention, réactivé les subventions à l'exportation de janvier à novembre 2009, et autorisé les États membres à verser jusqu'à 70 % des paiements directs aux agriculteurs 6 semaines à l'avance. Une enveloppe d'aide supplémentaire de 300 millions EUR (397 millions USD) en faveur des producteurs laitiers a été accordée. Les fonds sont répartis entre les États membres en fonction de leur profil effectif de production de lait. Le programme « Lait aux écoles » a été renforcé en élargissant la gamme de produits et la fourchette d'âge des enfants auxquels il s'adresse.

Un soutien national a été autorisé en vertu du Cadre temporaire pour les aides d'État, qui permettait le versement de 15 000 EUR (environ 20 000 USD) par agriculteur jusqu'en mars 2011. Aussi la Commission a-t-elle donné son accord à des programmes visant à soutenir les exploitants agricoles touchés par la crise économique en **Autriche** (1.2 million EUR, soit 1.6 million USD), en **Bulgarie** (10.3 millions EUR), en **Finlande** (22 millions EUR), en **Flandre belge** (2.7 millions EUR), en **France** (700 millions EUR), en **Hongrie** (18.2 millions EUR), en **Italie** (320 millions EUR), en **Lituanie** (2.9 millions EUR), en **République slovaque** (3.9 millions EUR), en **Roumanie** (30 millions EUR), au **Royaume-Uni** (23 millions EUR) et en **Slovénie** (3.8 millions EUR). Ce soutien bénéficie principalement aux éleveurs.

La **France** a mis en place un certain nombre de mesures d'aide au sauvetage, principalement sous la forme de bonifications d'intérêts. Notamment, un vaste programme d'aide aux grandes exploitations a été annoncé en octobre 2009. Il inclut 1 milliard EUR (1.3 milliard USD) de prêts bénéficiant d'un soutien de 650 millions EUR (860 millions USD) devant permettre de réduire les taux d'intérêt de 1.5 % pendant cinq ans et de 1 % pour les jeunes agriculteurs. Un programme de 200 millions EUR (265 millions USD) vise également à réduire les intérêts sur les prêts préalablement contractés par les agriculteurs. Les cotisations de sécurité sociale tout comme diverses charges fiscales et certains frais d'assurance seront également allégés, les avantages ainsi consentis s'élevant à environ 400 millions EUR (530 millions USD). Des mesures de soutien exceptionnelles ont aussi été accordées dans d'autres États membres au cours de cette période.

Les mesures nationales (autres que les paiements complémentaires dans les nouveaux États membres) ont inclus des crédits bonifiés, des allègements des taxes sur les combustibles et des paiements en cas de catastrophe en vue d'indemniser les agriculteurs des dommages provoqués par les événements climatiques (tels que les inondations d'Europe centrale en 2010), les animaux sauvages (comme en **Estonie**) ou par les parasites et les maladies (comme en **Bulgarie**). En **Pologne**, des réformes ont été apportées aux règles d'octroi des prêts agricoles bonifiés. En **Suède**, la taxe sur les engrais chimiques a été supprimée et des règles plus strictes ont été mises en place concernant l'épandage de fumier et d'autres engrais organiques dans les zones vulnérables. Les déductions

fiscales sur le gazole utilisé dans les machines agricoles et sylvicoles ont été réduites, alors que la taxe sur l'énergie appliquée sur le gazole a été relevée.

Au **Danemark**, le gouvernement a adopté en 2009 un « plan de croissance verte » de 1.8 milliard EUR (2.4 milliards USD) en vue de soutenir les investissements écologiques dans l'agriculture danoise jusqu'en 2015. Au nombre des nouvelles initiatives figurent : un nouveau modèle de **régulation del'azote** destiné à en réduire les émissions dans l'environnement (telles que l'instauration de zones tampons sans pulvérisations, sans engrais et sans cultures, ainsi que de zones humides, et un meilleur ciblage des taxes sur les pesticides) ; le renforcement du rôle du secteur agricole en tant que source d'énergie verte au travers du soutien à la création de centrales de production de biogaz et à la plantation de cultures énergétiques ; l'accroissement des fonds destinés à soutenir la conversion à l'agriculture biologique ; la levée de la plupart des restrictions à l'acquisition de propriétés agricoles ; une organisation et un ciblage plus cohérents de la recherche dans le domaine de l'alimentation et de l'environnement, du développement et de l'innovation, et du financement des technologies vertes et de la création de valeur dans l'industrie alimentaire. La nouvelle législation sur les terres agricoles implique la suppression des limites quant au nombre maximal d'unités de bétail par exploitation et sur la superficie maximale détenue par un même exploitant ; la suppression de l'obligation légale que de 25 à 30 % de toute superficie cultivée appartienne à un exploitant unique ; la nouvelle possibilité de pratiquer l'élevage hors-sol ; ainsi que l'abolition de l'obligation légale que les propriétés agricoles soient la propriété personnelle d'agriculteurs qualifiés (les exploitations peuvent désormais être la propriété de sociétés à responsabilité limitée). Le **Luxembourg** a décidé d'instaurer un prix préférentiel pour l'eau utilisée à des fins agricoles.

Des stratégies de réponse au changement climatique ont été lancées dans de nombreux pays et de nombreuses régions.

Le 1^{er} janvier 2010, le nouvel Office de l'agriculture de l'**Estonie** a débuté ses activités. Il assure la supervision publique et est investi de pouvoirs régaliens dans le domaine de l'amélioration des terres, de la protection des végétaux, de l'action phytosanitaire, de la protection des obtentions végétales, des semences et du matériel de propagation des végétaux, de l'agriculture biologique, des engrais et des produits horticoles conformément aux dispositions de la loi et dans les limites de son champ d'application. La **France** a créé un consortium public de recherche sur l'alimentation et l'environnement réunissant deux instituts de recherche agronomique (le CIRAD et l'INRA), et quatre établissements universitaires : Montpellier SupAgro, l'École nationale vétérinaire de Toulouse, AgroCampus Ouest et AgroParisTech. Le **Luxembourg** s'est engagé dans une réforme de ses institutions de sécurité alimentaire et a créé un organe de coordination. Le 14 octobre, aux **Pays-Bas**, le ministère de l'Agriculture, de la nature et de la qualité des aliments a été fusionné avec le ministère des Affaires économiques pour constituer le nouveau ministère des Affaires économiques, de l'Agriculture et de l'Innovation.

D'après un rapport de l'UE sur l'aide humanitaire⁵, les dépenses de l'UE au titre de l'aide alimentaire se sont élevées à 330 millions EUR (458 millions USD) en 2009, contre 223 millions EUR (326 millions USD) en 2008. L'aide alimentaire a été intégralement fournie sous forme de dons et, en valeur, environ 80 % ont été achetés localement et au niveau régional.

Politique commerciale

En 2009 et 2010, les dépenses consacrées aux **subventions à l'exportation** se sont respectivement élevées à environ 650 millions EUR et 385 millions EUR (903 millions USD et 509 millions USD), contre 3.4 milliards EUR (4.2 milliards USD) en 2004 et 925 millions EUR

(1.4 milliard USD) en 2008. Cette baisse progressive est due aux réformes des régimes applicables au sucre, aux fruits et légumes, au vin et aux produits laitiers, ainsi qu'à la hausse des cours mondiaux. Les subventions à l'exportation pour le lait et les produits laitiers, qui n'avaient guère été utilisées en 2008, ont été réintroduites temporairement en 2009 pour le beurre, le fromage et le lait écrémé en poudre. D'après les plus récentes notifications de l'UE à l'OMC relatives aux subventions à l'exportation, l'Union européenne demeurait bien en-dessous du plafond qui lui est applicable dans le cadre de l'OMC pour la campagne de commercialisation 2007/08, tant globalement que pour la plupart des produits. Cependant, en volume, plus de 99 % du quota autorisé pour le sucre a été utilisé.

Pour ce qui est de l'**accès aux marchés**, les droits à l'importation sur le maïs, le sorgho et le seigle ont été fixés à zéro pour les campagnes de commercialisation 2010/11 du fait d'un mécanisme liant les droits à l'importation aux prix à la frontière. Les droits contingentaires sur le blé tendre de basse et moyenne qualité et sur l'orge destinée à l'alimentation des animaux ont été suspendus de mars à juin 2011. Les nouvelles règles relatives à l'importation de sucre, qui remplacent les anciens protocoles sur le sucre conclus avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), sont entrées en vigueur en octobre 2009. Les pays les moins avancés bénéficiaires des accords « Tout sauf les armes » se verront accorder un accès effectif en franchise de droits et non contingenté pour les exportations de sucre à destination de l'Union européenne. Les pays ACP ayant signé des Accords de partenariat économique bénéficieront également de ces conditions préférentielles. Du fait de la hausse des cours mondiaux du sucre, un contingent tarifaire d'importation exceptionnel a été ouvert jusqu'au 30 septembre 2011, dans le cadre duquel les droits à l'importation de sucre applicables à la Nation la plus favorisée ont été suspendus.

D'après les plus récentes notifications de l'UE à l'OMC, en 2008/09, les contingents tarifaires à l'importation ont été remplis à 80-100 % pour 40 % des quotas alors que les importations ont représenté de zéro à 5 % du quota pour 38 % d'entre eux, notamment pour les bovins sur pied, les carcasses de porc et de la viande conservée, de la viande de poulet, et la plupart des produits laitiers à l'exception du cheddar. En 2009, 57 % des quotas ont été remplis à 80-100 %, alors qu'un quart d'entre eux n'étaient remplis que de zéro à 5 %. Tel a par exemple été le cas des ovins sur pied, du manioc, des patates douces, du gluten de maïs, de sorgho, de brisures de riz ou de son de céréales.

D'après les plus récentes notifications de l'UE à l'OMC, le mécanisme de sauvegarde spéciale fondé sur les prix a été déclenché pour certaines viandes de volaille et pour des produits à base d'œufs et de sucre durant la campagne 2008/09. Durant cette même période, ce mécanisme a été mis en œuvre pour certains fruits et légumes. Le mécanisme de sauvegarde spéciale fondé sur le volume n'a par contre pas été utilisé.

Un nouveau règlement de l'UE sur les importations de denrées alimentaires et de produits d'alimentation des animaux impose aux États membres de désigner des points d'entrée pour les envois de marchandises à destination de l'Union européenne. Des contrôles renforcés seront mis en œuvre, tant sur les documents que sur les marchandises importées.

À la suite de la constitution d'un Groupe spécial de l'OMC chargé d'examiner les dispositions de l'UE en matière d'importation de **bananes**, un accord a été trouvé en décembre 2009 avec les pays d'**Amérique latine** concernant le régime applicable aux importations de bananes. En vertu de cet accord, les tarifs douaniers sur les importations doivent être progressivement ramenés de 176 EUR (233 USD) par tonne à 114 EUR (151 USD) par tonne d'ici 2017. Il a été rétroactivement abaissé à 148 EUR (196 USD) par tonne en décembre 2009 et de nouvelles réductions devraient avoir

lieu chaque année depuis 2011 jusqu'en 2017 selon l'échéancier suivant : 143 EUR, 136 EUR, 132 EUR, 127 EUR, 117 EUR et 114 EUR.

En juillet 2009, l'Union européenne et le Canada ont signé un règlement définitif pour résoudre un différend porté devant l'OMC concernant les produits génétiquement modifiés (GM), qui avait débuté en 2003 lorsque le **Canada**, les **États-Unis** et l'**Argentine** se sont plaints que l'Union européenne bloquait l'approbation des produits GM en faisant traîner en longueur les procédures d'approbation. En mars 2011, l'Union européenne et le **Canada** ont signé un accord mettant fin au différend entre les deux parties concernant le bœuf aux hormones. Il prévoit un plus grand accès aux marchés pour le bœuf canadien dans l'Union européenne grâce à un accroissement de 1 500 tonnes du contingent d'importation dans l'UE de viande de grande qualité. En contrepartie, le Canada renonce à toutes les mesures de rétorsion autorisées par l'OMC sur les exportations de l'UE. Un accord similaire a été atteint avec les États-Unis en 2009, avec l'ouverture d'un contingent de 20 000 tonnes pour les États-Unis et les autres producteurs remplissant les conditions requises. La seconde étape de l'accord entre l'UE et les États-Unis devrait entraîner la transformation de ce contingent d'importation en un quota permanent de 45 000 tonnes, tandis que l'accord entre l'UE et le Canada prévoit également un accroissement du contingent canadien.

En septembre 2009, l'Union européenne a signé quatre **Accords de partenariat économique** provisoires avec **Maurice**, les **Seychelles**, le **Zimbabwe** et **Madagascar**. Ils remplacent l'ancien système de préférences commerciales unilatérales accordées aux pays ACP, qui avait été jugé incompatible avec les règles de l'OMC.

Un Accord commercial multipartite entre l'Union européenne, la **Colombie** et le **Pérou** a été enclenché en mars 2010. En attendant les procédures d'approbation de part et d'autre, cela permettra une totale libéralisation d'une série de denrées alimentaires et de boissons, tout en créant des contingents tarifaires donnant lieu à l'application de droits peu élevés pour d'autres produits sensibles. L'Union européenne a garanti l'accès pour les produits laitiers et la viande de porc, tout en accordant un accès accru pour les bananes, le rhum et le sucre.

Plusieurs **accords bilatéraux** sont entrés en vigueur ou ont été conclus. Le nouvel accord de libéralisation des échanges entre l'Union européenne et **Israël** est entré en vigueur en janvier 2010 (voir le chapitre 7). En octobre 2010, l'Union européenne et la **Corée** ont signé un accord de libre-échange. L'accord entrera provisoirement en vigueur en juillet 2011.

Le nouvel accord régissant les échanges de vin entre l'**Australie** et l'Union européenne est entré en vigueur en septembre 2010. Il préserve le régime d'étiquetage du vin en place dans l'UE, prévoit une protection intégrale des indications géographiques de l'UE, y compris pour les vins destinés à l'exportation vers des pays tiers, et protège les mentions traditionnelles utilisées dans l'UE. Il prévoit également que l'Australie, dans l'année suivant l'entrée en vigueur de l'accord, mettra progressivement fin à l'utilisation de plusieurs appellations de produits de l'UE, telles que « Champagne » et « Porto ».

En janvier 2010, l'Union européenne et la **Norvège** ont conclu les négociations sur un accord visant à étendre la libéralisation des échanges bilatéraux de produits agricoles. Le projet d'accord, qui doit encore être ratifié par les autorités compétentes de chaque partie, s'inscrit dans le cadre du processus ordinaire de libéralisation progressive des échanges dans le secteur agricole prévu par l'accord sur l'Espace économique européen. En vertu de ce nouvel accord, tous les obstacles aux échanges des produits les moins sensibles seront supprimés. Pour les produits les plus sensibles tels que la viande, les produits laitiers, les fruits, les légumes et les plantes ornementales, certains contingents tarifaires et certaines réductions des droits de douane seront mis en place. À

la suite de cet accord et des précédents, environ 60 % des exportations de l'UE à destination de la Norvège seront totalement libéralisées (en termes de valeur des échanges).

En mai 2010, l'Union européenne est parvenue à un accord sur les échanges avec un groupe de **pays d'Amérique centrale** dont le **Panama**, le **Guatemala**, le **Costa Rica**, **El Salvador**, le **Honduras** et le **Nicaragua**. L'accord garantit une totale libéralisation des échanges pour les produits industriels et inclut certaines mesures d'ouverture pour les produits agricoles. En particulier, l'accès aux marchés s'accroît pour les produits laitiers originaires de l'Union européenne et pour les bananes, le bœuf et le riz en provenance des pays d'Amérique centrale.

En septembre 2010, la Commission européenne a adopté un projet de décision sur un accord commercial bilatéral entre l'UE et le **Maroc** pour les denrées agro-alimentaires et les produits de la pêche. Il a ensuite été transmis au Conseil et au Parlement européen pour approbation. Dans le secteur des produits agricoles, l'accord permettra une libéralisation immédiate correspondant à 45 % de la valeur des exportations de l'UE, ce chiffre passant à 70 % dans les dix ans. Le secteur des conserves alimentaires, des produits laitiers, des oléagineux et des fruits et légumes bénéficieront pleinement d'une libéralisation totale. Le secteur de la pêche sera ouvert aux produits de l'UE (91 % dans les cinq ans et 100 % dans les dix ans). Dans le secteur des produits agricoles transformés, une libéralisation totale par étapes est prévue dans les dix années à venir, sauf pour les pâtes alimentaires, qui feront l'objet d'une limitation quantitative. L'accord prévoit par ailleurs une libéralisation immédiate de 55 % des importations de l'UE en provenance du Maroc. Pour les produits considérés comme les plus sensibles, à savoir les tomates, les fraises, les courgettes, les concombres, l'ail et les clémentines, les concessions consenties ont été faites sous forme de contingents tarifaires.

Les négociations en vue d'un accord bilatéral entre l'UE et la **Suisse** sur la protection de leurs Indications Géographiques (IG) de produits agricoles et de denrées alimentaires ont abouti en décembre 2009. Ce projet d'accord couvre 800 IG actuellement enregistrées dans l'UE, et 22 IG enregistrées en Suisse. L'accord a été approuvé par le Conseil des ministres de l'UE en janvier 2011. Il s'appliquera après son approbation par le Parlement européen. En juillet 2010, l'Union européenne et la **Russie** ont convenu d'aligner les teneurs maximales en résidus de pesticides dans les fruits et légumes.

Des négociations en vue d'un accord de libre-échange sont en cours entre l'Union européenne et un certain nombre de pays tels que l'**Inde**, ou de groupes de pays (Euromed, ASEAN, Mercosur⁶). Des négociations ont été engagées avec le **Canada** en mai 2009, avec **Singapour** en décembre 2009, et avec la **Malaisie** en octobre 2010⁷.

Après le Monténégro en décembre 2008, un certain nombre de pays ont demandé à adhérer à l'Union européenne en 2009-10 : l'**Albanie** en mai 2009, l'**Islande** en juillet 2009, et la **Serbie** en décembre 2009. Les négociations en vue de l'adhésion ont été engagées avec l'**Islande** en juillet 2010, et se sont poursuivies avec la **Croatie** et la **Turquie**.

Notes

1. http://ec.europa.eu/agriculture/markets/sfp/pdf/2008_01_dp_capFVrev.pdf

2. Des 12 États membres qui ont adhéré à l'Union européenne en 2004 et 2007, six (l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovaquie) sont également membres de l'OCDE. Les six autres, qui n'étaient pas membres de l'OCDE, sont inclus dans le présent rapport, en particulier dans les indicateurs agrégés de l'UE, mais pas dans ceux relatifs à la zone OCDE.

3. Council Regulations (EC) No. 72/2009, 73/2009 and 74/2009.

4. Il s'agit en l'occurrence de la prime à l'abattage des bovins et de la prime aux bovins mâles, des paiements pour les fruits et légumes, des paiements pour les tomates (jusqu'en 2011), de la prime de qualité pour le riz, aide aux fruits à coque, les aides aux semences, aux protéagineux, aux producteurs de pommes de terre féculières, ainsi que les aides à la transformation du fourrage séché, de la fécule de pomme de terre, du lin et du chanvre.
5. http://ec.europa.eu/echo/files/media/publications/annual_report/annual_report_2009_en.pdf#page=97
6. Pour avoir plus d'informations sur l'état des négociations sur les échanges entre l'UE et Mercosur, voir le chapitre 17 sur le Brésil.
7. Un tableau indiquant l'état d'avancement des négociations commerciales bilatérales en cours et une carte des accords commerciaux en vigueur peuvent être trouvés à l'adresse suivante : http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/december/tradoc_118238.pdf

PARTIE II

Chapitre 7

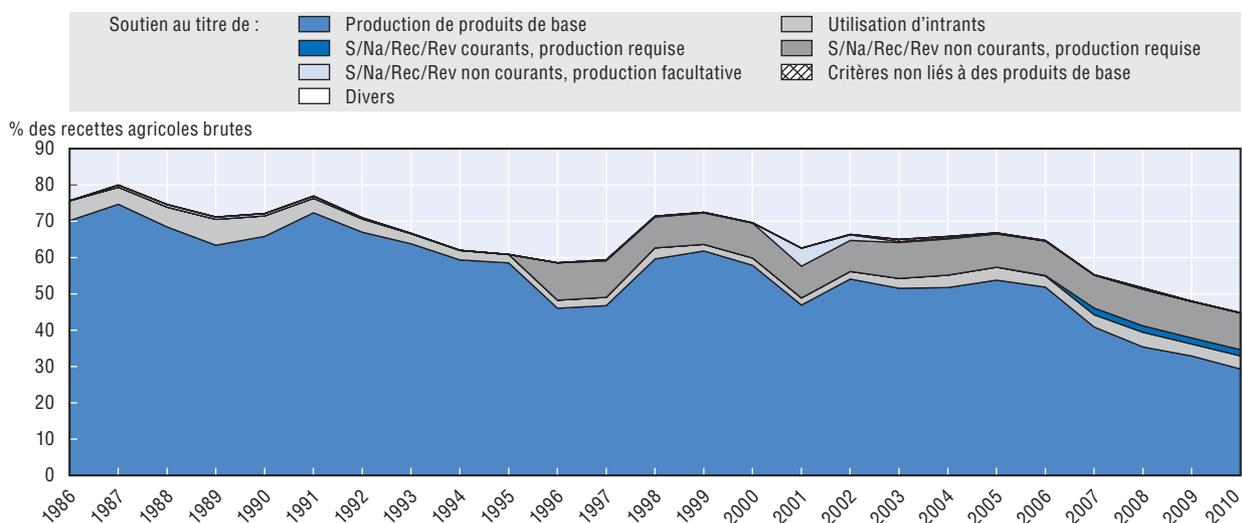
Islande

Le chapitre sur l'Islande contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation du soutien à l'agriculture en 2009-10 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2009-10.

Évaluation de l'évolution des politiques

- Les avancées en matière de réforme des politiques ont dans l'ensemble été limitées depuis 1986-88. Malgré une sensible diminution du niveau de soutien aux producteurs au cours des dernières années, il demeure bien supérieur à la moyenne de la zone OCDE.
- Le sensible affaiblissement de la couronne islandaise durant la période 2007-09 et la hausse des cours internationaux des produits les plus importants pour l'agriculture islandaise, à savoir les produits laitiers, ont entraîné une forte augmentation des prix aux frontières exprimés en monnaie nationale. En conséquence, le soutien des prix du marché a chuté et le soutien global aux producteurs, exprimé en pourcentage des recettes agricoles brutes, a significativement diminué.
- La panoplie d'instruments d'actions mis en œuvre en Islande demeure dominé par des mesures à l'origine de distorsions de la production et des échanges. Du fait de la modification apportée en 1996 aux paiements aux producteurs de viande ovine, et plus récemment suite au renouvellement d'un accord de six ans entre le gouvernement et l'Association des agriculteurs concernant le cadre de soutien à la production de viande ovine, entré en vigueur en 2008, il y a eu un mouvement vers des formes de soutien un peu plus découplées.
- Des efforts doivent encore être consentis pour réduire le niveau de soutien et pour poursuivre le développement de mesures plus efficaces et plus cohérentes. Ces mesures doivent cibler des objectifs politiques explicites, notamment en matière de protection de l'environnement, de manière à moins fausser la production et les échanges et à préserver les ressources naturelles.

Graphique 7.1. Islande : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010



Source : Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932454967>

Informations contextuelles

L'Islande est une économie relativement modeste, avec un PIB par habitant proche de la moyenne de la zone OCDE, une inflation légèrement supérieure à la moyenne et de faibles taux de chômage. Le récent ralentissement de l'économie a toutefois entraîné une sensible dégradation des performances économiques, avec une diminution du PIB par habitant et une augmentation des taux d'inflation et de chômage. D'environ 6 %, la part de l'agriculture (y compris la pêche) dans le PIB et dans l'emploi est relativement, bien que pas particulièrement, élevée, du fait de l'importance du secteur de la pêche¹. Depuis 2003, l'Islande a invariablement été importatrice nette de produits agroalimentaires (à l'exclusion des produits de la pêche), avec un solde des échanges agroalimentaires atteignant au total à -160 millions USD en 2009². L'agriculture islandaise est principalement tournée vers les productions animales, le lait et la viande ovine étant les produits les plus importants, puisqu'ils comptent à eux deux pour près de la moitié de la production agricole. L'horticulture, sous serre pour une bonne partie, joue également un certain rôle, et représente conjointement avec les pommes de terre et avec le rutabaga environ 5 % de la production agricole totale.

Tableau 7.1. **Islande : Indicateurs contextuels, 1995, 2009***

	1995	2009*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	7	12
Population (millions)	0.27	0.32
Superficie des terres (milliers de km ²)	100	100
Densité de la population (habitants/km ²)	3	3
PIB par tête, PPA (USD)	23 220	36 964
Commerce en % du PIB	25.3	31.6
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	11.1	5.9
Part de l'emploi agricole (%)	9.5	5.9
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	6.7	4.8
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	9.9	9.8
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	-54	-160
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	21	10
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	79	90
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	2 280	2 281
Part des terres arables dans la SA (%)	0.3	0.3
Part des terres irriguées dans la SA (%)	n.a.	n.a.
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	42	42
Bilan de l'azote, Kg/ha	7	7

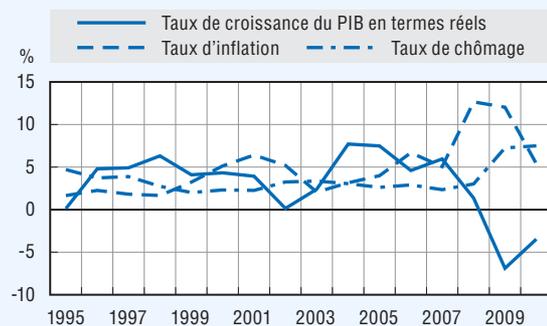
* ou dernière année disponible.

Sources : OCDE, Bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456145>

Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels sont fournies dans l'annexe II.1.

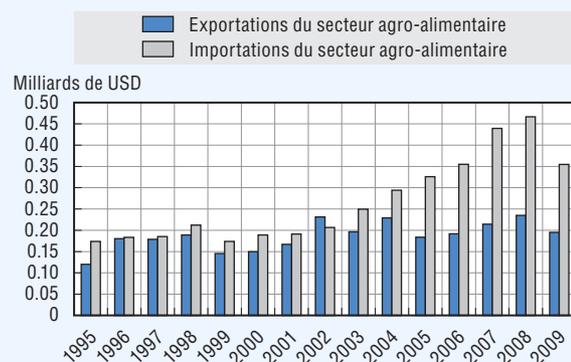
Graphique 7.2. **Islande : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010**



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932454986>

Graphique 7.3. **Islande : Commerce agroalimentaire, 1995-2009**



Source : Base de données des échanges de l'OCDE, International Trade by Commodity Statistics.

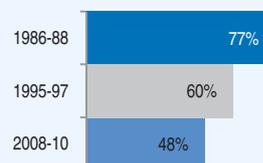
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455005>

Évolution du soutien à l'agriculture

Le soutien à l'agriculture en Islande a diminué, en particulier sous les formes à l'origine des plus grandes distorsions, mais son niveau n'en demeure pas moins élevé et les formes d'aide qui génèrent le plus de distorsions comptent encore pour les deux-tiers du soutien total. Le niveau des distorsions des prix mesuré par le CNP a été réduit, et les paiements directs, en grande partie fondés sur la production antérieure de produits de l'élevage, ont remplacé une partie des anciens mécanismes de soutien des prix.

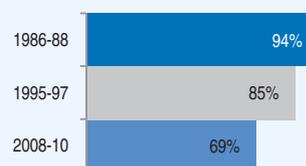
ESP en % des recettes (ESP en %)

L'Islande a réduit son soutien aux agriculteurs de presque 30 points de pourcentage entre 1986-88 et 2008-10. Malgré une réduction progressive à long terme, le soutien global demeure élevé (le triple de la moyenne de l'OCDE) en 2008-10. L'ESP en pourcentage a continué à diminuer entre 2008 et 2010, de 52 % à 45 %, respectivement.



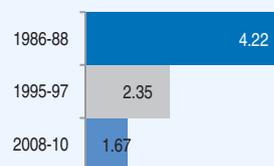
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

La part du soutien créant le plus de distorsions (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) dans l'ESP totale a considérablement chuté au cours des dernières décennies. Ceci traduit l'évolution des paiements accordés à la viande ovine vers des droits historiques au milieu des années 90 et la forte dévaluation de la Couronne depuis 2007. Le soutien fondé sur la production et les intrants variables représente encore les deux tiers du soutien total.



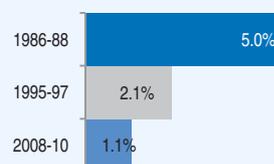
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

À long terme, le ratio du prix à la production (y compris les paiements unitaires au titre de la production) au prix à la frontière a été considérablement réduit, passant de plus de 4 en 1986-88 à 1.67 en 2008-10. La viande de volaille, le lait et les œufs enregistrent le CNP le plus élevé. Encore une fois, l'évolution des paiements accordés à la viande ovine et la dévaluation de la Couronne ont joué un rôle.

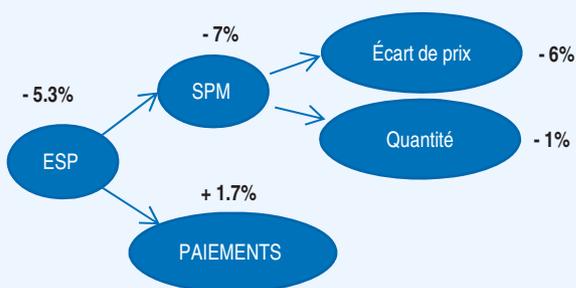


EST en % du PIB

Le soutien total s'élevait à 1.1 % du PIB en 2008-10 et les dépenses consacrées aux services d'intérêt général représentaient 6 % de l'estimation du soutien total (PSE+GSSE).

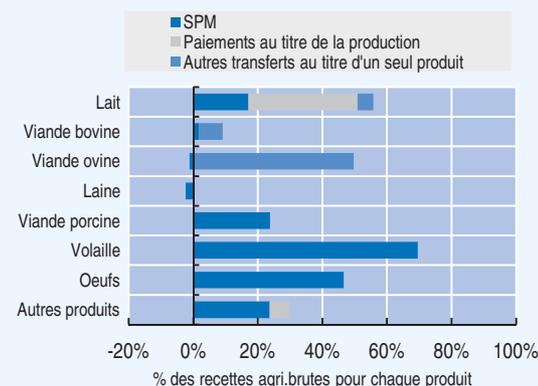


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2009 à 2010



Le niveau de soutien a diminué en 2010 en grande partie en raison du resserrement de l'écart entre les prix intérieurs et à la frontière (SPM) pour le lait résultant de la hausse du prix des produits laitiers sur les marchés internationaux.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2008-10



Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) représentaient 95 % de l'ESP totale. La part des TSP dans les recettes agricoles brutes par produit est la plus faible pour la laine (légèrement négative), et proche de 70 % pour la viande de volaille.

Tableau 7.2. **Islande : Estimation du soutien à l'agriculture**
Millions de ISK

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	9 644	10 326	21 931	20 698	22 460	22 637
<i>dont : dont part de produits SPM (%)</i>	80	74	83	83	83	83
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	8 388	9 706	19 620	18 640	19 948	20 273
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	7 896	8 820	15 214	15 606	15 428	14 609
Soutien au titre de la production des produits de base	7 312	7 459	10 276	10 696	10 574	9 557
Soutien des prix du marché	7 246	4 347	5 490	6 084	5 738	4 649
Paiements au titre de la production	66	3 112	4 786	4 612	4 836	4 909
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	536	337	1 151	1 219	1 059	1 174
Utilisation d'intrants variables	129	0	178	179	153	203
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	233	126	424	419	404	450
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	174	210	548	622	502	521
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	0	0	546	538	542	558
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	546	538	542	558
avec contraintes sur les intrants	0	0	2	0	0	5
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	1 011	3 181	3 039	3 220	3 285
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	48	14	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	48	14	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	48	14	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	0	61	115	33	35
Retrait de ressources à long terme	0	0	38	47	33	35
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	0	23	68	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage	77	60	48	52	48	45
CNP des producteurs	4.22	2.35	1.67	1.78	1.67	1.56
CNS aux producteurs	4.34	2.48	1.93	2.07	1.92	1.81
General Services Support Estimate (GSSE)	731	927	1 003	1 063	944	1 000
Recherche et développement	140	232	149	208	130	108
Établissements d'enseignement agricole	47	95	0	0	0	0
Services d'inspection	40	88	376	346	352	431
Infrastructures	91	187	54	56	55	52
Commercialisation et promotion	54	75	73	92	66	62
Stockage public	359	249	350	362	340	347
Divers	0	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	6.9	9.2	6.0	6.2	5.6	6.3
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-4 566	-4 068	-5 203	-5 715	-5 364	-4 529
Transferts des consommateurs aux producteurs	-6 421	-4 395	-5 537	-6 059	-5 728	-4 825
Autres transferts des consommateurs	-51	-35	-26	-4	0	-75
Transferts des contribuables aux consommateurs	1 906	363	361	348	364	371
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0	0
ESC en pourcentage	-70	-43	-27	-31	-27	-23
CNP des consommateurs	4.44	1.84	1.40	1.48	1.40	1.32
CNS aux consommateurs	3.50	1.77	1.38	1.45	1.38	1.29
Estimation du soutien total (EST)	10 533	10 110	16 578	17 017	16 737	15 980
Transferts des consommateurs	6 472	4 431	5 564	6 062	5 728	4 900
Transferts des contribuables	4 112	5 715	11 041	10 959	11 009	11 154
Recettes budgétaires	-51	-35	-26	-4	0	-75
EST en pourcentage du PIB (%)	5.01	2.07	1.10	1.15	1.12	1.04
Déflateur du PIB 1986-88-100	100	211	412	382	414	441

p : provisoire. CNP : Coefficient Nominal de Protection. CNS : Coefficient Nominal de Soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Les produits SPM pour l'Islande sont : le lait, la viande bovine, la viande ovine, la laine, la viande porcine, la volaille et les œufs. Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456164>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Le soutien demeure en grande partie assuré en Islande au moyen d'un soutien des prix, renforcé par des mesures aux frontières et par des quotas de production, ainsi qu'au travers de paiements sur la base de la production. Le cadre stratégique applicable à l'agriculture est fixé par des accords entre le gouvernement et l'Association des agriculteurs, dont chacun a été prorogé de deux ans dans le contexte du ralentissement de l'activité économique. Les politiques agricoles nationales concernent surtout l'élevage, et plus particulièrement la production de lait et de viande ovine, les deux produits de base les plus importants. Au cours des années 90, le gouvernement a supprimé tous les prix administrés sauf pour le lait (prix producteur et prix de gros, couplés avec des quotas de production)³. Les producteurs de lait continuent de percevoir des paiements sur la base de la production. Depuis 1996, les producteurs de viande ovine perçoivent des paiements sur la base des droits antérieurs, qui ont remplacé les paiements sur la base de la production dont ils bénéficiaient auparavant. Un système de soutien régional en faveur des producteurs de viande ovine mis en œuvre depuis 2008 fournit des paiements complémentaires qui sont par ailleurs un peu plus découplés de la production de produits de base. Un prélèvement est imposé sur le revenu agricole total de chaque exploitation et redistribué entre et au sein des divers organismes agricoles. Des contingents tarifaires assurent une certaine ouverture du marché à des produits agricoles comme la viande et les produits laitiers. Toutefois, seule une quantité limitée d'importations entre en concurrence avec les principales productions agricoles nationales. Des subventions à la consommation sont octroyées pour la laine au niveau du commerce de gros. Les mesures agro-environnementales sont pour l'essentiel axées sur la conservation des sols et sur la sylviculture, et prennent la forme de paiements pour lutter contre la désertification et l'ensablement, de la promotion d'une utilisation durable des sols, d'une récupération et d'une remise en état des sols dégradés.

Politique intérieure

Le renouvellement d'un accord de six ans entre le gouvernement et l'Association des agriculteurs, fixant le cadre du soutien à la production de viande ovine, a été signé au début de l'année 2007. Cet accord entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008 était supposé prendre fin le 31 décembre 2013 mais il a été prorogé en 2009 jusqu'au 31 décembre 2015. L'accord vise à simplifier le système de soutien aux producteurs de viande ovine en réformant les paiements directs, en facilitant l'accès des nouveaux entrants au secteur de l'élevage ovin, en maintenant le versement de paiements directs aux agriculteurs retraités de plus de 64 ans et en fournissant un soutien accru aux éleveurs d'ovins participant à des programmes d'assurance-qualité. Au 1^{er} juin 2009, l'obligation faite aux éleveurs d'ovins de contribuer aux exportations lorsque la production totale dépasse la demande intérieure a été supprimée. Le montant total des fonds budgétaires nécessaires à la réalisation de ces programmes a été évalué à 3.35 milliards ISK (38 millions USD, 26 millions EUR) pour l'année civile 2008, avec une diminution de 1 % en termes réels chacune des années suivantes.

L'accord actuel concernant le cadre du soutien aux producteurs laitiers est en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2005 et devait théoriquement prendre fin le 31 août 2012, mais il a été prorogé en 2009 jusqu'au 31 décembre 2014. Le soutien annuel se répartit entre un certain nombre de mesures mises en œuvre en 2005/2006 : paiements directs ; programmes d'alimentation des bovins et problèmes généraux de développement ; et paiements basés sur le nombre d'animaux. En outre,

au nombre des mesures de soutien mises en place en 2008 figurent un paiement ponctuel aux producteurs laitiers à proportion de leurs objectifs d'aide (34 millions ISK), des programmes d'élevage de bovins (25 millions ISK), la mise en culture des terres (30 millions ISK), et des fonds pour le développement (8 millions ISK).

Outre l'extension des accords sur la production de produits agricoles, l'indexation des paiements sur l'indice des prix à la consommation, précédemment prévue dans ces accords, a été suspendue à la suite du ralentissement de l'activité économique du pays. En conséquence, les paiements aux agriculteurs n'ont plus augmenté au même rythme que l'indice des prix. L'indice de référence sera cependant rétabli lorsque la conjoncture économique s'améliorera. Cela aura lieu par étapes, jusqu'à ce que les paiements soient de nouveau totalement liés à cet indice.

Une nouvelle réglementation, signée par le ministère des Pêches et de l'Agriculture en mai 2010, prévoit la possibilité de créer un marché des quotas laitiers. Une première approche faisant appel aux mécanismes de marché et prévoyant une totale possibilité d'échange des quotas laitiers et des droits à bénéficier d'un soutien qui leur sont associés sur l'ensemble du territoire de l'Islande a été mise en œuvre le 1^{er} décembre 2010, deux échéances étant particulièrement importantes pour ce marché : le 1^{er} avril et le 1^{er} novembre. La gestion du marché des quotas est assurée de manière centralisée par l'Autorité islandaise en matière alimentaire et vétérinaire (MAST), ce qui permet une plus grande transparence des échanges de quotas que par le passé.

L'accord établi dans la loi sur la l'agriculture, qui aurait normalement dû avoir une période de validité de cinq ans, a été prorogé de deux ans en octobre 2010 à la suite du ralentissement de l'activité économique. L'accord révisé prévoit l'affectation d'un montant total de 415 millions ISK pour 2011 et de 425 millions ISK pour 2012. Cela représente une baisse de 40 % par rapport à 2010 (687 millions ISK). L'Association des agriculteurs répartit cette enveloppe budgétaire entre le financement des services de conseil, des programmes de développement agricole et du Fonds pour la productivité agricole.

L'Islande a demandé à adhérer à l'Union européenne en juillet 2009. Les négociations d'adhésion ont débuté en juillet 2010.

Politique commerciale

L'ancien accord sur la production de viande ovine visant à limiter la production en l'assortissant de l'obligation d'exporter a été aboli à compter du 1^{er} juin 2009.

Notes

1. La part de l'agriculture, à l'exclusion de la pêche, dans le PIB n'était que de 1.3 % en 2008.
2. Dans le même temps, l'Islande est un important exportateur net de poisson et de produits dérivés, avec des exportations nettes qui ont dépassé 1.4 milliard USD en 2009.
3. Les prix de gros sont encore gérés pour environ 50 % du lait et des produits laitiers.

PARTIE II

Chapitre 8

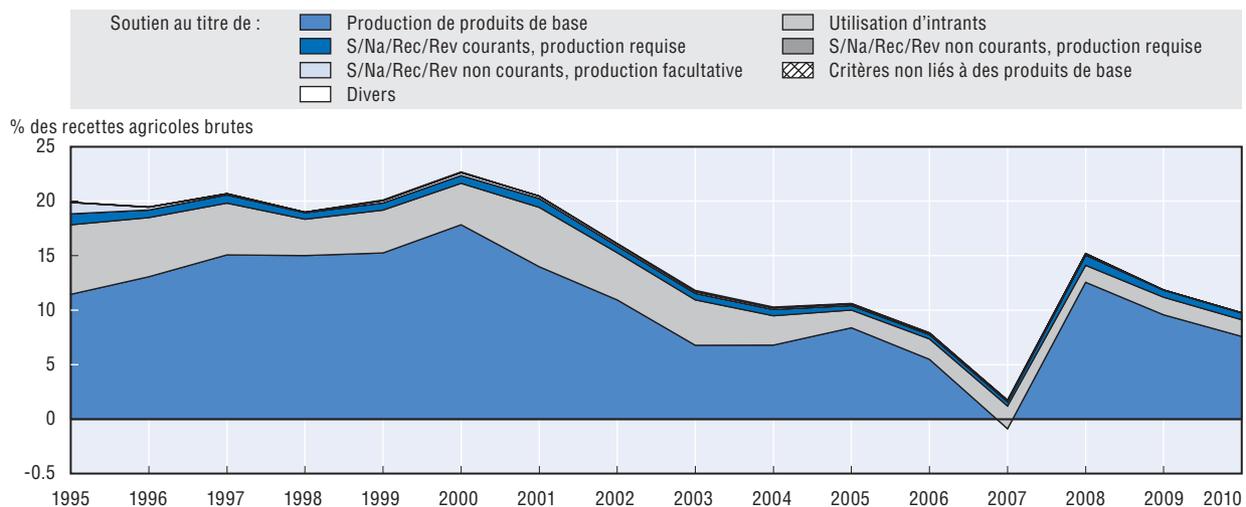
Israël

Le chapitre sur Israël contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation du soutien à l'agriculture en 2009-10 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2009-10.

Évaluation de l'évolution des politiques

- Depuis 1995, Israël a réduit le soutien à l'agriculture pour le ramener à un niveau environ deux fois inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Cette baisse est en partie due aux progrès de la réforme de la politique intérieure et par une moindre protection aux frontières à la suite d'accords bilatéraux de libéralisation des échanges. Cependant, la hausse des prix enregistrée ces dernières années sur les marchés mondiaux a contribué à la réduction de l'importance relative du soutien.
- S'il est vrai que le niveau du soutien à l'agriculture a eu tendance à diminuer, sa composition n'en continue pas moins de générer des distorsions de la production et des échanges. C'est principalement là une conséquence du maintien d'une forte protection aux frontières pour les produits agricoles de base, qui pousse les prix intérieurs à s'établir au-dessus des cours internationaux, ainsi que de la part relativement importante du soutien aux intrants agricoles.
- Le niveau de soutien, en particulier sous la forme de soutien des prix du marché, connaît de fortes fluctuations compte tenu que les prix intérieurs de certains produits de base sont administrés par le gouvernement au lieu de suivre les évolutions du marché. Il a donc pour effet de retarder l'alignement sur les cours mondiaux et peut même favoriser une évolution inverse.
- Bon nombre de réformes des politiques pourraient être engagées en vue de renforcer encore davantage l'efficacité du secteur agricole et sa compétitivité internationale à un moindre coût pour les contribuables et les consommateurs. Outre les réformes structurelles, telles que la diminution des fardeaux administratifs qui pèsent sur les transactions effectuées sur le marché des terres agricoles, Israël pourrait réduire et simplifier les tarifs applicables aux importations de produits agricoles et pourrait prendre de nouvelles mesures visant à assouplir le système de planification de la production dans le secteur de l'élevage.
- Les performances environnementales de l'agriculture ont été contrastées et pourraient être encore améliorées, en particulier en ce qui concerne l'efficacité d'utilisation de l'eau. À cet égard, le respect des conditions de l'accord passé en 2006 entre le gouvernement et les agriculteurs en vue de poursuivre la hausse des prix de l'eau en vue de couvrir les coûts moyens de la production d'eau dès 2015 revêt une importance cruciale.

Graphique 8.1. Israël : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1995-2010



Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Source : Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455024>

Informations contextuelles

Israël possède une économie de taille relativement modeste mais en croissance rapide au cours des deux dernières décennies. Son PIB par habitant est légèrement inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. La part de l'agriculture dans l'emploi total et dans le produit intérieur est tombée à environ 2 %. Elle n'en continue pas moins de représenter plus de 50 % de la consommation d'eau annuelle, et l'utilisation des ressources en eau constitue la principale préoccupation environnementale pour le secteur. Les terres arables sont un autre facteur rare, puisque les quantités moyennes disponibles sont seulement de 0.04 hectare par habitant. La moitié des terres arables sont irriguées. Israël se distingue des autres pays développés dans le sens où les ressources foncières et en eau appartiennent pratiquement toutes à l'État. Les communautés coopératives, principalement les *kibboutz* et les *mochav*, dominent la production agricole, puisqu'elles en représentent environ 80 %. Le secteur agroalimentaire est fortement intégré aux marchés internationaux et se caractérise par des exportations de fruits et légumes essentiellement, et des importations de céréales et de graines oléagineuses, dont la culture exige de vastes superficies, ainsi que de certains autres produits de base comme la viande bovine et le sucre. Le déficit commercial pour les produits agroalimentaires a eu tendance à se creuser ces dernières années.

Tableau 8.1. **Israël : Indicateurs contextuels, 1995, 2009***

	1995	2009*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	96	195
Population (millions)	5	7
Superficie des terres (milliers de km ²)	20	20
Densité de la population (habitants/km ²)	264	347
PIB par tête, PPA (USD)	16 764	27 902
Commerce en % du PIB	24.7	24.4
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	2.1	1.9
Part de l'emploi agricole (%)	2.9	1.6
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	7.0	4.3
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	6.6	7.5
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	-522	-1 503
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	60	58
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	40	42
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	573	504
Part des terres arables dans la SA (%)	60	60
Part des terres irriguées dans la SA (%)	45	52
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	63	57
Bilan de l'azote, Kg/ha	n.a.	n.a.

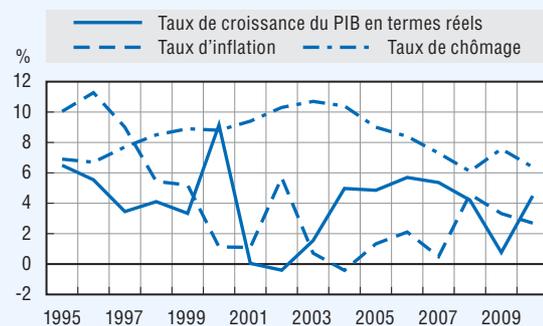
* ou dernière année disponible.

Sources : OCDE, Bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456183>

Notes : Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international. Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels sont fournies dans l'annexe II.1.

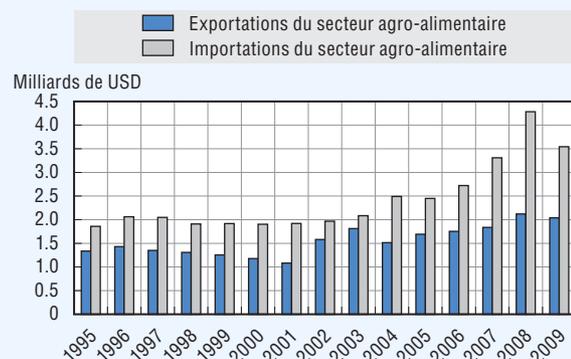
Graphique 8.2. **Israël : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010**



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455043>

Graphique 8.3. **Israël : Commerce agroalimentaire, 1995-2009**



Source : Base de données des échanges de l'OCDE, International Trade by Commodity Statistics.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455062>

Évolution du soutien à l'agriculture

Israël a réduit son soutien à l'agriculture depuis 1995, mais la part des formes de soutien qui créent le plus de distorsions demeure très élevée. Qui plus est, le niveau de soutien des prix du marché demeure sujet à de fortes fluctuations compte tenu que les prix intérieurs de certains produits de base sont toujours administrés par le gouvernement, de sorte que leurs ajustements sont soit retardés, soit découplés des évolutions des marchés internationaux.

ESP en % des recettes (ESP en %)

Israël a réduit son soutien à l'agriculture dont le niveau est maintenant légèrement inférieur à la moyenne de l'OCDE. Après une augmentation sensible en 2008, notamment due à une augmentation des prix administrés, l'ESP en pourcentage a diminué en 2009 et 2010.

Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

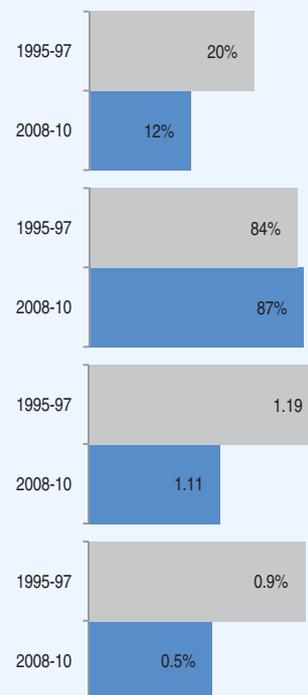
Tandis que le niveau de soutien a baissé, les mesures de soutien créant le plus de distorsions de production et de marché (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) dominant en représentant 87 % du soutien total.

Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

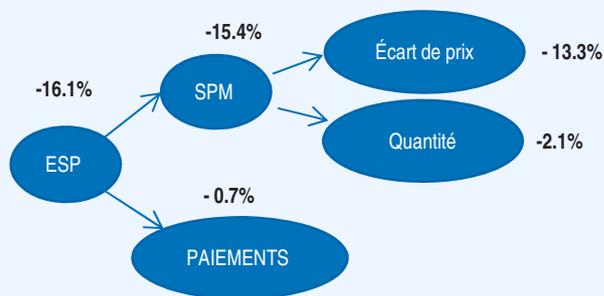
Les prix reçus par les producteurs étaient en moyenne 11 % au dessus des prix observés sur le marché mondial en 2008-10.

EST en % du PIB

Le soutien total représentait 0.5 % du PIB en 2008-10, la moyenne de l'OCDE étant de 0.9 %, et le financement des services d'intérêt général représentait 16 % du soutien total.

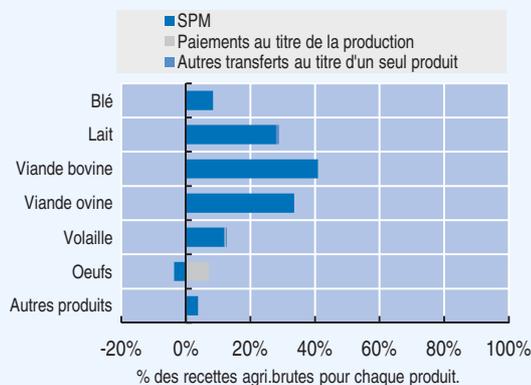


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2009 à 2010



Le niveau de soutien a diminué en 2010, principalement à cause de la réduction de l'écart entre les prix domestiques et les prix mondiaux (SPM).

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2008-10



Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) représentaient 81 % de l'ESP total. La part du TSP dans les recettes brutes pour le produit est la plus basse dans le cas des fruits et légumes, et la plus haute pour la viande bovine, viande ovine et le lait.

Note : Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Tableau 8.2. Israël : Estimation du soutien à l'agriculture
Millions de ILS

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	11 651	25 542	24 980	25 581	26 065
<i>dont : dont part de produits SPM (%)</i>	72	81	81	83	79
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	9 274	18 904	18 369	18 214	20 129
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	2 517	3 232	3 908	3 147	2 640
Soutien au titre de la production des produits de base	1 669	2 592	3 231	2 515	2 029
Soutien des prix du marché	1 604	2 528	3 164	2 452	1 968
Paielements au titre de la production	65	64	67	63	61
Paielements au titre de l'utilisation d'intrants	688	411	400	423	409
Utilisation d'intrants variables	457	214	155	258	229
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	183	141	182	114	128
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	48	55	62	51	52
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	102	194	240	174	169
Au titre des Recettes / du Revenu	97	171	213	155	146
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	5	23	27	19	23
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	56	35	37	35	32
Avec taux de paiement variables	0	35	37	35	32
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	56	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0
Paielements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paielements divers	2	0	0	0	0
ESP en pourcentage	20	12	15	12	10
CNP des producteurs	1.19	1.10	1.13	1.10	1.09
CNS aux producteurs	1.25	1.14	1.18	1.14	1.11
General Services Support Estimate (GSSE)	390	597	489	624	677
Recherche et développement	152	215	197	215	234
Établissements d'enseignement agricole	3	2	2	2	2
Services d'inspection	56	95	88	93	104
Infrastructures	11	236	156	262	289
Commercialisation et promotion	59	3	4	2	2
Stockage public	108	46	42	47	47
Divers	0	1	0	3	1
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	13.4	15.6	11.1	16.5	20.4
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-2 128	-2 671	-2 766	-2 831	-2 417
Transferts des consommateurs aux producteurs	-1 756	-2 295	-2 672	-2 223	-1 989
Autres transferts des consommateurs	-391	-371	-77	-607	-428
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	20	-5	-16	0	0
ESC en pourcentage	-23	-14	-15	-16	-12
CNP des consommateurs	1.30	1.17	1.18	1.18	1.14
CNS aux consommateurs	1.29	1.17	1.18	1.18	1.14
Estimation du soutien total (EST)	2 907	3 829	4 397	3 771	3 317
Transferts des consommateurs	2 147	2 666	2 750	2 831	2 417
Transferts des contribuables	1 151	1 534	1 725	1 548	1 328
Recettes budgétaires	-391	-371	-77	-607	-428
EST en pourcentage du PIB (%)	0.87	0.50	0.61	0.49	0.41
Déflateur du PIB 1995-97=100	100	144	138	145	147

p : provisoire. CNP : Coefficient Nominal de Protection. CNS : Coefficient Nominal de Soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Les produits SPM pour Israël sont : le blé, le coton, l'arachide, les tomates, les poivrons, les pommes de terre, les avocats, les bananes, les oranges, les pamplemousses, les raisins, les pommes, le lait, la viande bovine, ovine, la volaille et les œufs. Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456202>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Depuis la fin des années 80, Israël a progressivement diminué l'ampleur des politiques fondées sur l'octroi de subventions, la planification centralisée des filières agricoles, l'attribution de quotas de production, le contrôle des prix et la protection à l'importation. Mais les pouvoirs publics continuent d'intervenir dans la répartition des facteurs de production essentiels : la terre, l'eau et la main-d'œuvre étrangère. Certaines filières telles que celles du lait ou des œufs ont certes fait l'objet de réformes sectorielles spécifiques, mais elles n'en continuent pas moins à bénéficier de prix garantis et de quotas visant à garantir leur rentabilité pour tous les producteurs. Des prix minimums sont également établis pour les producteurs de blé. Par ailleurs, plusieurs produits alimentaires de base, dont principalement les produits laitiers, les œufs et le pain, sont soumis à des contrôles des prix à la consommation.

Les producteurs d'œufs et de poulets de chair établis dans des zones périphériques bénéficient de paiements directs. Des mesures de soutien des revenus sont fournies aux producteurs de blé en vue de favoriser l'agriculture pluviale et de préserver les espaces ouverts.

L'eau demeure subventionnée. Les agriculteurs ont bénéficié d'un accès à l'eau à des tarifs plus faibles que les autres utilisateurs et bénéficient d'une indemnisation au titre de la réduction des quotas d'eau douce alloués à l'agriculture, ainsi que d'un allègement de la taxe sur l'extraction d'eau. La subvention aux intrants variables doit être supprimée en 2015. Le secteur agricole en Israël continue d'adapter sa production aux réductions progressives des allocations en eau douce fournies par l'Agence nationale des eaux (*National Water Authority*). Ces réductions sont dues aux faibles précipitations de ces dernières années et font également partie d'un vaste programme au niveau national. Le secteur agricole est prié de diversifier ses sources d'alimentation vers d'autres types comme l'eau recyclée ou saumâtre. Ces sources alternatives représentent déjà la majorité de l'eau attribuée à l'agriculture en Israël.

Des subventions en capital sont fournies en vue de développer le secteur des exportations agricoles et d'encourager la diffusion des technologies de pointe. Les agriculteurs qui participent au programme de soutien des investissements sont également en droit de bénéficier d'allègements de l'impôt sur le revenu et d'un amortissement accéléré. Depuis 2009, un nouveau programme de soutien des investissements est mis en œuvre en vue d'une substitution partielle de la main-d'œuvre étrangère dans le secteur agricole.

Les régimes d'assurance destinés aux agriculteurs sont subventionnés et le gouvernement a l'intention d'intensifier cette politique en accroissant la participation de l'État au subventionnement des primes et d'en accroître l'ampleur en l'élargissant à de nouvelles cultures. Actuellement, les agriculteurs bénéficient d'une compensation de 80 % de la prime d'assurance multirisque et de 35 % de la prime d'assurance contre les catastrophes naturelles.

Du fait de la mise en œuvre de l'Accord sur l'agriculture issu du Cycle d'Uruguay (AACU), Israël possède désormais un régime commercial plus transparent et plus ouvert. Cependant, la forte protection des produits agroalimentaires au moyen de mesures tarifaires aux frontières demeure un instrument majeur de soutien des producteurs agricoles. En vertu de l'AACU, Israël a mis en place des contingents tarifaires pour le blé, les matières grasses, les noix, les pruneaux, le maïs, les jus d'orange et d'autres agrumes, la viande bovine et ovine et divers produits laitiers.

Politique intérieure

Israël applique des **prix administrés** pour le lait, les œufs et le blé. Le niveau des prix administrés par rapport au prix mondiaux a une forte influence sur le niveau de soutien mesuré. Les prix garantis pour le lait et les œufs sont établis sur la base des coûts de production moyens et, bien que régulièrement mis à jour, leur niveau et leur sens de variation s'écartent assez sensiblement des niveaux et des évolutions des prix en vigueur sur les marchés internationaux. Un prix garanti pour le lait était ainsi inférieur au prix de référence en 2007, mais il a alors été relevé de 17 % en 2008. Cela a coïncidé avec une forte baisse de 35 % du prix de référence, d'où un considérable avantage de prix en faveur des producteurs de lait israéliens. En 2009 et 2010 le prix garanti pour le lait a été réduit, mais il est demeuré sensiblement supérieur au prix de référence à la frontière. Les œufs ont connu une situation relativement similaire, les prix garantis et les prix de référence à la frontière évoluant dans des sens de variation divergents en 2008 et 2009. Les prix minimums pour le blé sont basés sur le prix du marché au Kansas, ajusté pour tenir compte de la qualité et des coûts de transport. Des variations des prix pourraient se produire en cours d'année selon l'évolution des marchés internationaux, mais ces corrections étant décalés dans le temps, le niveau et le sens de variation des prix peuvent diverger comme cela a par exemple été le cas en 2009.

Au cours des deux dernières décennies, il s'est produit une forte augmentation du nombre de travailleurs étrangers employés dans l'agriculture israélienne. Leur nombre total et leur répartition sont strictement réglementés par le gouvernement, qui prévoit de réduire le nombre de permis de travail alloués au secteur agricole pour le ramener de 25 900 en 2008 à 18 900 d'ici 2015. En contrepartie, les agriculteurs bénéficieront d'un **soutien aux investissements** pendant 5 à 6 ans (le taux de subvention pouvant atteindre jusqu'à 40 % de l'investissement) pour remplacer la main-d'œuvre par des machines. Le programme a commencé à être mis en œuvre en 2009, avec un budget initial de 0.6 million ILS (0.17 million USD) qui a ensuite été porté à 31.6 millions ILS (9 millions USD) en 2010. Au total, les dépenses budgétaires pour ce programme devraient s'élever à 250 millions ILS (64 millions USD) sur l'ensemble de la période 2009-14. Un montant supplémentaire de 30 millions ILS (8 millions USD) sera fourni pour la recherche et le développement en vue d'accroître la mécanisation sur la période 2010-16. Le gouvernement soutient également l'emploi de 1 500 travailleurs israéliens en lieu et place de travailleurs étrangers dans le secteur agricole, en y consacrant 30 000 ILS par travailleur pendant trois ans. Les dépenses budgétaires totales prévues à cet effet devraient s'élever à 45 millions ILS (12 millions USD) sur l'ensemble de la période 2010-16.

Conformément à l'accord passé en 2006 entre le gouvernement et les agriculteurs en vue de poursuivre la hausse des redevances d'eau acquittées par les exploitants agricoles de sorte qu'elles finissent par couvrir les coûts moyens de production de l'eau d'ici 2015 (coûts de fonctionnement et de maintenance et dépenses de capital fixe), les agriculteurs bénéficient actuellement d'un **soutien aux investissements dans les économies d'eau** et dans les techniques d'irrigation. Le soutien accordé à ce programme a quasiment été multiplié par deux, passant de 55 millions ILS (15 millions USD) en 2008 à 105 millions ILS (27 millions USD) en 2009 et qui sont restés à un niveau élevé de 106 millions ILS (28 millions USD) en 2010.

Dans la catégorie des services d'intérêt général, la plus forte progression des dépenses a pu être observée dans le domaine des **investissements dans les projets liés à l'eau**, passés de 124 millions ILS (35 millions USD) en 2008 à 216 millions ILS (55 millions USD) en 2009 puis à 278 millions ILS (75 millions USD) en 2010.

Politique commerciale

Le **profil des droits de douane** appliqués par Israël aux produits agricoles est extrêmement variable, les taux de droits étant très élevés, et parfois même prohibitifs pour des produits tels que les produits laitiers, la viande, les œufs et certains fruits et légumes, alors qu'ils sont par contre faibles, voire nuls, pour d'autres produits de base tels que les céréales secondaires, les oléagineux et le bœuf congelé. Le système tarifaire est complexe et comporte un grand nombre de droits *non ad valorem*. D'après le plus récent rapport de l'OMC sur l'examen des politiques commerciales d'Israël, la moyenne simple des tarifs appliqués à la NPF dans le cas des produits agricoles (au sens de l'OMC) était de 32.9 % en 2005 contre une moyenne de 5.1 % pour les produits non agricoles (OMC, 2005). Cependant, une grande partie des échanges agroalimentaires a lieu dans le cadre de divers accords de libre-échange (les plus importants étant ceux conclus avec l'UE et avec les États-Unis) qui accordent un accès préférentiel au marché israélien, bien souvent en franchise de droits.

Un nouvel **accord de libéralisation des échanges** entre l'**Union européenne** et Israël est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Des progrès notables ont été accomplis dans le sens d'une totale libéralisation des échanges de produits agricoles frais et transformés, de part et d'autre. Pour ce qui est des produits agricoles les plus sensibles tels que le sucre ou les fruits et légumes, un meilleur accès aux marchés a été rendu possible pour les deux parties. Par conséquent, les contingents tarifaires en franchise de droits ont été accrus, la période d'application du tarif en vigueur hors saison a été étendue, et de nouveaux contingents tarifaires ont été créés pour le foie d'oie, les yaourts, la viande ovine, les citrons, les oranges, les mandarines, les raisins, les melons, les kiwis, les abricots, les cerises, les pêches, les olives, les fraises en conserve, et l'huile de soja. En outre, faute d'une clause de *statu quo* pour les produits agricoles, Israël a accepté de consolider les taux de droits appliqués à un niveau maximum inférieur aux taux consolidés accordés à la NPF pour environ 200 lignes tarifaires.

Pour les produits agricoles transformés, une totale libéralisation de 95 % des échanges en valeur a pu être convenue pour les deux parties. Pour les produits frais cette part est inférieure à 80 %. Pour le reste des produits sensibles, certaines préférences supplémentaires ont été négociées sous la forme de contingents tarifaires ou d'une réduction des droits de douane (produits de confiserie, biscuits, vermouths, alcools de vin et colles à base d'amidon).

PARTIE II
Chapitre 9

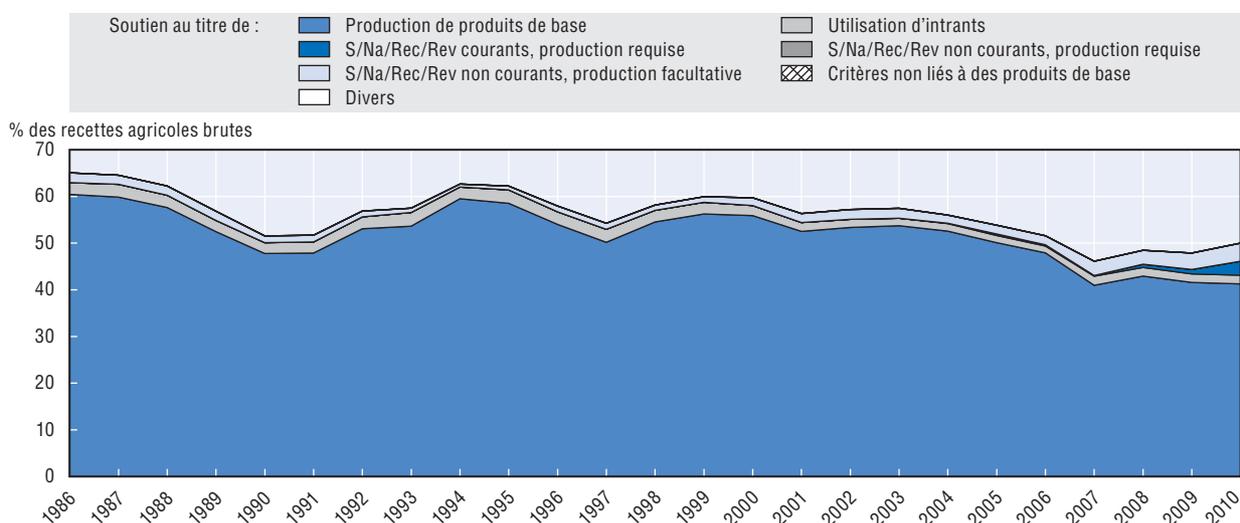
Japon

Le chapitre sur le Japon contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation du soutien à l'agriculture en 2009-10 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2009-10.

Évaluation de l'évolution des politiques

- Globalement, l'orientation par le marché a quelque peu progressé, avec un recul du soutien aux producteurs depuis 1986-88, qui demeure toutefois deux fois supérieur à la moyenne observée pour les pays de l'OCDE. Une part importante du soutien est assurée sous la forme d'un soutien des prix du marché, en particulier pour le riz. Outre les mesures aux frontières, le système d'ajustement de la production de riz maintient les prix à un niveau élevé en limitant l'offre.
- Un nouveau paiement de soutien des revenus agricoles a été lancé en 2010 dans le cadre d'un programme pilote en faveur des exploitations rizicoles dont il est prévu d'élargir la couverture aux cultures de montagne (telles que le blé, l'orge et le soja) à compter de 2011. Les paiements sont destinés à couvrir les coûts de production habituels de ces produits. Le nouveau paiement de soutien des revenus est ciblé sur certains produits de base et s'adresse à toutes les exploitations rizicoles à vocation commerciale, quelle qu'en soit la taille. Il s'écarte donc de la ligne de conduite fixée par une récente réforme visant à réorienter le soutien de manière à le cibler non plus tant sur des produits particuliers que sur certaines exploitations dont la taille demeure inférieure à un seuil fixé au préalable.
- Le gouvernement a réduit la régulation des prix des produits agricoles. Cependant, les mesures de protection à la frontière demeurent élevées, et les effets réels sur l'estimation du soutien au producteur restent limités. L'annonce de la « Politique de base en matière de partenariats économiques de vaste ampleur » (*Basic Policy on Comprehensive Economic Partnerships*) par laquelle le gouvernement s'engage à s'attacher à conclure des accords de partenariat économique de haut niveau et à renforcer le secteur agricole constitue une évolution favorable à une réforme des politiques agricoles plus axée sur le marché.
- En dépit de certains progrès, la part de soutien fourni par les mesures qui entraînent le plus de distorsions reste toujours élevée. Le nouveau programme pilote offrant des paiements de soutien des revenus destinés aux exploitations rizicoles ne contribue pas à réduire le haut niveau de soutien des prix du marché dont bénéficie le riz. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour infléchir le niveau élevé de soutien et accroître l'accès au marché, tout en s'orientant vers des politiques plus découplées, mieux ciblées sur les objectifs en matière de revenus agricoles, de développement rural et d'environnement.

Graphique 9.1. Japon : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010



Source : Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455081>

Informations contextuelles

Le Japon est un pays où les terres sont rares et où seulement 30 % du territoire sont propres à l'agriculture ou à une utilisation urbaine. L'importance de l'agriculture dans l'économie japonaise est relativement faible, sa part dans le produit intérieur brut étant tombée à 1.4 % en 2009, alors que sa part dans l'emploi est légèrement supérieure à 4 %. Le Japon est le plus grand importateur net de produits agroalimentaires au monde. La part des importations agroalimentaires dans l'ensemble de ses importations est d'environ 9 %, alors que la part des exportations agroalimentaires dans l'ensemble de ses exportations est inférieure à 1 %. La structure du secteur agricole fait la part belle aux exploitations familiales de taille relativement restreinte. La majorité des terres agricoles sont constituées de rizières irriguées. La production du secteur de l'élevage est tributaire des importations de produits d'alimentation des animaux et sa part dans la production agricole totale a tendance à s'accroître au fil du temps.

Tableau 9.1. Japon : Indicateurs contextuels, 1995, 2009*

	1995	2009*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	5 264	5 033
Population (millions)	126	128
Superficie des terres (milliers de km ²)	365	365
Densité de la population (habitants/km ²)	344	350
PIB par tête, PPA (USD)	22 512	34 132
Commerce en % du PIB	7.4	11.3
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	1.9	1.4
Part de l'emploi agricole (%)	5.7	4.2
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	0.4	0.5
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	12.1	8.8
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	-38 980	-45 449
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	75	68
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	25	32
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	5 443	4 628
Part des terres arables dans la SA (%)	85	93
Part des terres irriguées dans la SA (%)	54	55
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	66	66
Bilan de l'azote, Kg/ha	175	169

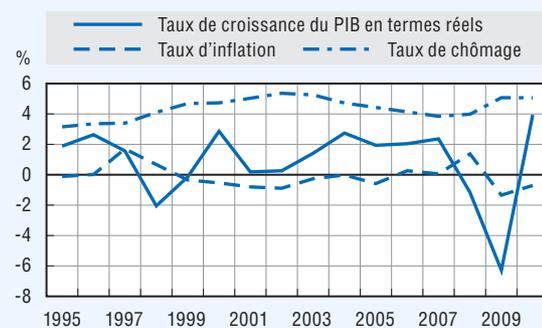
* ou dernière année disponible.

Sources : OCDE, Bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456221>

Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels sont fournies dans l'annexe II.1.

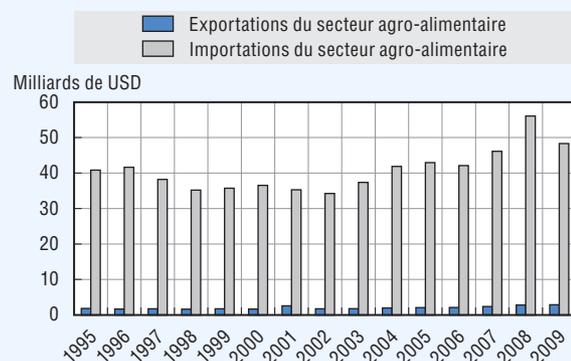
Graphique 9.2. Japon : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455100>

Graphique 9.3. Japon : Commerce agroalimentaire, 1995-2009



Source : Base de données des échanges de l'OCDE, International Trade by Commodity Statistics.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455119>

Évolution du soutien à l'agriculture

Le Japon a progressivement réduit son soutien à l'agriculture et plus récemment la part des formes de soutien générant le plus de distorsions de la production et des échanges. Cependant, le soutien demeure deux fois supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE et les formes de soutien qui génèrent le plus de distorsions représentent la plus grande partie de l'ensemble. Les prix perçus par les agriculteurs se sont rapprochés de ceux en vigueur sur les marchés mondiaux comme en atteste le CNP. La part des paiements directs dans l'ESP a tendance à s'accroître depuis quelques années, en particulier sous la forme de paiements à l'hectare ou en fonction des revenus.

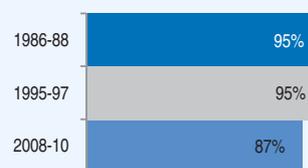
ESP en % des recettes (ESP en %)

Le soutien aux producteurs (ESP en pourcentage) a diminué progressivement et constamment au cours du temps, mais il demeure plus de deux fois supérieur à la moyenne de l'OCDE. La réduction de l'ESP en pourcentage ces dernières années est principalement due à la baisse du prix intérieur du riz résultant de l'abolition du régime de prix administrés et de la contraction de la consommation intérieure de riz.



Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

Le Japon a réduit les mécanismes de soutien des prix du marché et augmenté les paiements directs aux agriculteurs. Cependant, les mesures créant le plus de distorsions de la production et des échanges (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) représentent encore 87 % de l'ESP en 2008-10.



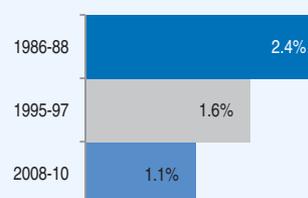
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

Les prix reçus par les agriculteurs étaient environ 2.65 fois supérieurs aux prix mondiaux en 1986-88, mais le ratio était retombé à 1.82 en 2008-10.

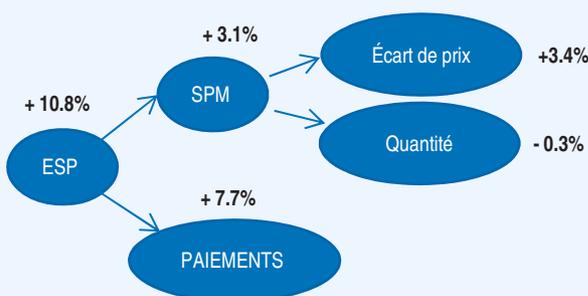


EST en % du PIB

Le soutien total s'élevait à environ 1.1 % du PIB en 2008-10 et les dépenses consacrées aux services d'intérêt général représentaient environ 17 % du soutien total.

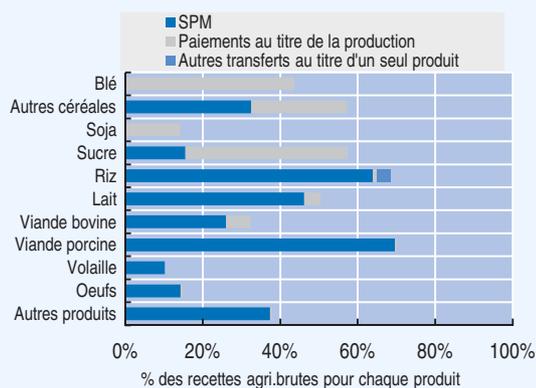


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2009 à 2010



Le niveau de soutien a augmenté en 2010, principalement en raison de l'introduction de nouveaux paiements directs tels que le programme de soutien du revenu pour la riziculture.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2008-10



Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) représentaient 88 % de l'ESP totale en 2008-10. Le riz a continué à être le produit bénéficiant du soutien le plus élevé, tel que mesuré par le TSP aux producteurs, et représentait 33 % des TSP totaux en 2008-10.

Tableau 9.2. **Japon : Estimation du soutien à l'agriculture**
Milliards de JPY

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	10 610	10 128	8 258	8 466	8 049	8 258
<i>dont : dont part de produits SPM (%)</i>	68	68	68	67	69	68
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	14 298	15 070	11 499	11 672	11 165	11 661
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	7 267	6 239	4 420	4 428	4 191	4 642
Soutien au titre de la production des produits de base	6 740	5 822	3 798	3 923	3 639	3 831
Soutien des prix du marché	6 519	5 651	3 621	3 758	3 488	3 617
Paielements au titre de la production	221	171	177	165	152	213
Paielements au titre de l'utilisation d'intrants	299	298	167	169	159	172
Utilisation d'intrants variables	149	124	58	63	61	52
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	129	153	46	60	55	25
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	21	21	62	46	44	96
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	0	0	142	64	84	279
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	69	56	76	76
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	73	8	8	202
avec contraintes sur les intrants	0	0	3	3	3	3
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	228	119	313	272	308	360
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	228	119	313	272	308	360
avec exceptions concernant les produits	228	119	187	148	182	231
Paielements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paielements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage	64	58	49	48	48	50
CNP des producteurs	2.65	2.31	1.82	1.83	1.80	1.83
CNS aux producteurs	2.78	2.40	1.95	1.94	1.92	2.00
General Services Support Estimate (GSSE)	1 267	2 057	911	1 133	1 007	592
Recherche et développement	46	69	85	87	87	82
Établissements d'enseignement agricole	29	29	37	41	38	33
Services d'inspection	8	10	11	11	11	11
Infrastructures	1 090	1 834	727	932	822	428
Commercialisation et promotion	22	27	9	17	7	2
Stockage public	43	63	20	20	19	19
Divers	29	24	22	26	23	16
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	14.9	24.7	17.1	20.4	19.4	11.3
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-8 910	-8 080	-4 860	-4 971	-4 750	-4 861
Transferts des consommateurs aux producteurs	-6 422	-5 603	-3 624	-3 759	-3 491	-3 620
Autres transferts des consommateurs	-2 483	-2 503	-1 243	-1 217	-1 266	-1 246
Transferts des contribuables aux consommateurs	-16	26	2	2	2	2
Surcoût de l'alimentation animale	11	0	4	3	5	4
ESC en pourcentage	-62	-54	-42	-43	-43	-42
CNP des consommateurs	2.66	2.17	1.73	1.74	1.74	1.72
CNS aux consommateurs	2.65	2.16	1.73	1.74	1.74	1.71
Estimation du soutien total (EST)	8 519	8 321	5 333	5 563	5 200	5 235
Transferts des consommateurs	8 906	8 106	4 867	4 976	4 757	4 866
Transferts des contribuables	2 096	2 718	1 709	1 804	1 709	1 615
Recettes budgétaires	-2 483	-2 503	-1 243	-1 217	-1 266	-1 246
EST en pourcentage du PIB (%)	2.38	1.65	1.10	1.10	1.10	1.09
Déflateur du PIB 1986-88=100	100	109	95	96	96	94

p : provisoire. CNP : Coefficient Nominal de Protection. CNS : Coefficient Nominal de Soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Les produits SPM pour le Japon sont : le blé, les autres céréales, le riz, les graines oléagineuses, le sucre, le lait, la viande bovine, la viande porcine, la volaille, les œufs, les pommes, les choux, les concombres, les raisins, les mandarines, les poires, les épinards, les fraises et la ciboule. Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456240>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Au Japon, les politiques agricoles reposent sur le soutien des prix du marché assuré à l'aide de droits de douane et de contingents tarifaires et sur des paiements au titre de la production. Des contingents tarifaires sont appliqués aux principaux produits agricoles, tels que le riz, le blé, l'orge et les produits laitiers. Le Bureau de la politique générale en matière d'alimentation (*General Food Policy Bureau – GFPB*) du ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche (*Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries – MAFF*) est chargé des importations de riz effectuées au titre de l'engagement en matière d'accès minimal pris par le Japon aux termes de l'Accord du cycle d'Uruguay sur l'agriculture de l'OMC. Outre les mesures aux frontières, le mécanisme d'ajustement de la production de riz, qui limite l'offre sur le marché, contribue à maintenir à un niveau plus élevé les prix intérieurs du riz.

La quasi-totalité des prix administrés ont été abolis sauf pour la viande de porc, de bœuf et de veau. En contrepartie, des paiements au titre de certains produits particuliers ont été mis en place pour les principales cultures (telles que le riz, le blé, l'orge et le soja). En 2007, ces paiements ont été abandonnés au profit de transferts moins axés sur certains produits particuliers, fondés par exemple sur les superficies exploitées par le passé ou sur les pertes de revenus, tout en réservant ceux-ci à certains exploitants à titre principal (potentiellement viables) afin de favoriser l'ajustement structurel.

Un soutien budgétaire a été apporté pour répondre principalement aux besoins en matière d'équipements dans des domaines tels que l'irrigation, le drainage et le réaménagement des terres agricoles. Les dépenses d'infrastructure ont cependant été réduites d'environ la moitié en 2010 du fait en partie du financement des nouveaux paiements directs. Les programmes agro-environnementaux incluent des mesures incitant les agriculteurs à adopter des pratiques agricoles écologiquement viables qui permettent de réduire les quantités d'engrais et de pesticides utilisées, ainsi que des paiements directs pour les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Des versements directs sont effectués au profit des agriculteurs des zones vallonnées et montagneuses afin de prévenir la déprise agricole et de préserver les rôles multifonctionnels de l'agriculture.

Le nouveau *Plan fondamental pour l'alimentation, l'agriculture et les zones rurales* élaboré en 2010 fixe des objectifs plus ambitieux en matière d'auto-provisionnement, dont le taux doit atteindre 50 % de l'offre de calories d'ici 2020, contre 41 % en 2008. Ce nouveau Plan fondamental expose les nouveaux axes des politiques agricoles à moyen terme : 1) la mise en place d'un nouveau paiement direct de soutien des revenus des agriculteurs, 2) la conversion à un système de production plus apte à répondre aux exigences des consommateurs en matière de qualité et de sécurité, et 3) l'appui aux initiatives des agriculteurs pour développer leurs activités en les élargissant aux secteurs de la transformation et de la vente au détail de denrées alimentaires en vue d'ouvrir davantage de perspectives pour les zones rurales. En vertu du nouveau Plan fondamental, de nouveaux paiements de soutien des revenus agricoles ont été instaurés au bénéfice des riziculteurs en 2010. Les principaux cadres d'action existants ont été maintenus en place tout au long de 2010, y compris les paiements directs pour les agriculteurs à titre principal et le mécanisme d'ajustement de la production de riz.

Politique intérieure

En vertu du nouveau Plan fondamental, **un nouveau paiement de soutien des revenus agricoles des riziculteurs** a été mis en place en 2010 en tant que programme pilote limité à une seule année. En vue de permettre aux exploitations rizicoles de poursuivre leurs activités, ce paiement vise à combler l'écart entre les prix aux producteurs et les coûts à la production. Toutes les exploitations rizicoles ayant antérieurement effectué des ventes peuvent bénéficier de ce paiement et sont tenues de respecter les objectifs d'ajustement de la production assignés à chaque exploitant. Les paiements sont fondés sur la superficie effective consacrée à la production de riz et se composent de deux éléments : un paiement préétabli et un paiement subordonné au niveau des prix. Le paiement préétabli annoncé était de 15 000 JPY (171 USD) par dixième d'hectare, eu égard à l'écart entre le coût de production standard et le prix aux producteurs, et il a été versé à la fin de 2010. Le coût de production standard correspond au coût de production moyen national des sept années précédentes calculé après exclusion des valeurs extrêmes, et il comprend l'intégralité du coût des intrants achetés, de la main-d'œuvre salariée et de la location des terres, ainsi que 80 % du coût théorique de la main-d'œuvre familiale. Le prix aux producteurs standard est égal au prix au producteur moyen des trois dernières années à l'échelle nationale. Le paiement subordonné au niveau des prix est déclenché lorsque le prix aux producteurs moyen de l'année en cours passe en dessous du prix aux producteurs standard. Le paiement subordonné au niveau des prix a été déclenché en 2010 et un montant supplémentaire de 15 100 JPY (172 USD) par dixième d'hectare a été versé fin mars 2011. Environ 1.2 million d'exploitations rizicoles ont participé à ce programme en 2010. Ce programme pilote devrait se poursuivre en 2011 et étendre ces nouveaux paiements de soutien des revenus aux producteurs de cultures de montagne telles que le blé, l'orge et le soja. Les paiements directs destinés aux exploitants à titre principal fondés sur les superficies exploitées par le passé, sur les pertes de revenus ou encore sur les volumes de production ont été maintenus en 2010.

Le **programme d'ajustement de la production de riz**, qui limite l'offre en assignant des objectifs de production aux exploitations rizicoles et maintient les prix à un niveau supérieur à ceux qui assureraient l'équilibre de l'offre et de la demande sur les marchés, a été reconduit en 2010. Le MAFF a annoncé la **nouvelle règle opérationnelle en matière de constitution de stocks de riz** applicables à compter de l'exercice budgétaire 2011. L'objectif concernant le niveau de constitution de stocks intérieurs de riz n'est pas modifié et demeure fixé à un million de tonnes. Dans le cadre de la règle actuellement en vigueur, le stock est renouvelé de manière discrétionnaire pour maintenir le volume des stocks au niveau fixé pour objectif. La nouvelle règle exige que le MAFF retire tous les ans du marché 0.2 million de tonnes de riz avant le moment de la récolte et les vende en tant que produit d'alimentation des animaux ou à des fins de transformation après les avoir conservé cinq ans dans les stocks, alors qu'en vertu des précédentes règles opérationnelles le stock était vendu sur le marché des produits d'alimentation de base. L'écoulement des stocks sur le marché intérieur du riz sera limité aux situations d'urgence en cas de pénurie.

Le **système de traçabilité du riz** a été établi en 2009, après la découverte que le riz détérioré vendu par le gouvernement à d'autres fins que la consommation humaine avait été illégalement écoulé auprès des transformateurs de denrées alimentaires et des brasseries. Afin d'assurer une bonne commercialisation du riz et pour permettre de suivre à la trace les voies empruntées pour en assurer la commercialisation dans les situations d'urgence, la nouvelle loi sur la traçabilité du riz exige que les producteurs, les grossistes et les détaillants de riz et de produits transformés à base de riz enregistrent certaines informations sur toutes les transactions (telles que la date, le lieu

Encadré 9.1. Japon : Nouveau Plan fondamental pour l'alimentation, l'agriculture et les zones rurales

La Loi fondamentale sur l'alimentation, l'agriculture et les zones rurales exige que le gouvernement établisse le Plan fondamental, qui doit être révisé environ tous les cinq ans. Le nouveau Plan fondamental annoncé en mars 2010 révisait les objectifs en matière d'auto-approvisionnement en denrées alimentaires et établissait de nouvelles orientations stratégiques, se substituant au plan précédent élaboré en 2005.

Le nouveau Plan fondamental fixe **des objectifs plus ambitieux en matière d'auto-approvisionnement en denrées alimentaires, dont le taux doit atteindre 50 % de l'offre de calories d'ici 2020**, contre un taux observé de 41 % en 2008, alors que le précédent Plan fondamental prévoyait de parvenir à 45 % à l'horizon 2015. Le plan définit également un objectif d'auto-approvisionnement exprimé en pourcentage de la valeur des productions, lequel doit atteindre 70 % d'ici 2020.

Le Plan met l'accent sur les nouvelles orientations stratégiques. Premièrement, le Plan établit la nécessité de définir une base permettant à tous les exploitants motivés de poursuivre leurs activités agricoles afin que l'agriculture puisse jouer son rôle social : assurer un approvisionnement stable en denrées alimentaires et remplir ses rôles multifonctionnels tels que la fourniture de services environnementaux. Le Plan annonce par conséquent une réorientation de la politique mise en œuvre en vue de créer un climat d'ensemble dans le secteur agricole garantissant que tous les exploitants motivés puissent poursuivre leurs activités, y compris ceux à temps partiel et ceux à la tête de petites exploitations. En second lieu, le Plan propose de réorienter la politique mise en œuvre de manière à 1) promouvoir une production qui réponde aux divers besoins des consommateurs et 2) encourager les initiatives des agriculteurs visant à développer leurs activités en les élargissant aux secteurs de la transformation et de la vente au détail de denrées alimentaires issues de leur propre production agricole en vue d'ouvrir davantage de perspectives de revenus pour les zones rurales. Le Plan clarifiait la réorientation des politiques en vue de renforcer et de maintenir en activité les divers agriculteurs démontrant leur motivation. Le plan définit également d'autres grands axes stratégiques : la sauvegarde des terres agricoles productives et de l'efficacité de leur utilisation ; une vaste politique de revitalisation des zones rurales ; la mise en place d'un vaste programme de sécurité alimentaire ; une participation active à la fixation des normes internationales ; la promotion de pratiques agricoles durables assurée efficacement la protection de l'environnement ; l'aide au développement.

Sur la base de ces nouveaux principes d'action, le Plan suggère de mettre en œuvre trois politiques essentielles : 1) l'instauration de paiements de soutien des revenus, 2) la revitalisation des zones rurales en soutenant les nouvelles initiatives commerciales des agriculteurs et des autres acteurs visant à tirer parti de toutes les ressources rurales disponibles, y compris la biomasse, les énergies renouvelables, ainsi que les paysages et le patrimoine culturel des zones rurales, 3) le renforcement de la qualité et de l'innocuité des denrées alimentaires et des autres produits agricoles « répondant aux besoins des consommateurs » en prenant des mesures reposant sur les connaissances scientifiques à tous les stades de la filière agroalimentaire, dont l'élaboration de codes de conduite pour les agriculteurs et les transformateurs et la promotion des bonnes pratiques agricoles (BPA), des systèmes d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP), ainsi que de la traçabilité.

d'origine et les parties à la transaction) et les conservent pendant trois ans. Les détaillants et les restaurants sont également tenus de communiquer le lieu d'origine du riz et des produits transformés à base de riz soit directement (par exemple sur l'étiquette), soit indirectement (par exemple par l'impression du numéro de contact destiné à cet effet). En 2009, l'**Agence des questions de consommation** a été créée au sein du Bureau du Cabinet en vue de centraliser les informations sur tous les problèmes liés à la consommation et de prendre les mesures nécessaires. Les compétences en matière de réglementation de l'étiquetage des denrées alimentaires sont également centralisées au sein de l'Agence.

Tous les prix administrés des produits de l'élevage sont demeurés constants depuis juillet 2008. Le niveau plancher de la fourchette de stabilisation des prix de la viande de bœuf et de porc étaient de 815 000 JPY (8 587 USD) et 400 000 JPY (4 214 USD) par tonne, respectivement. De même, tous les prix garantis par tête de bétail fixés pour les veaux sont demeurés inchangés : 310 000 JPY (3 226 USD) pour le Wagyu noir ; 285 000 JPY (3 003 USD) pour le Wagyu brun ; 204 000 JPY (2 149 USD) pour les autres races à viande ; 181 000 JPY (1 907 USD) pour les races mixtes ; et 116 000 JPY (1 222 USD) pour les races laitières. Le gouvernement a plafonné à 1.85 million de tonnes le lait de transformation couvert par les paiements directs en 2010, soit 0.1 million de tonnes de moins qu'en 2009, mais le montant du paiement est demeuré inchangé à 11 850 JPY (125 USD) par tonne depuis juillet 2008.

En 2010, de nouveaux **paiements directs** pour les éleveurs-naisseur et les engraisseurs de **bovins**, ainsi que pour les éleveurs de **porcs** ont été mis en place dans le cadre des réformes des politiques pour garantir la poursuite des activités des exploitants existants. Venant s'ajouter aux paiements compensatoires pour les veaux, ce paiement indemnise les éleveurs-naisseur de races à viande lorsque les prix des veaux tombent en dessous d'un seuil de déclenchement fixé en vue couvrir les coûts de production, y compris 80 % du coût de la main-d'œuvre familiale. Le montant du paiement est déterminé tous les trimestres pour trois types de veaux (Wagyu noir, Wagyu brun et autres races à viande) en vue de compenser 75 % de l'écart entre le prix de déclenchement et le prix moyen des veaux au cours du trimestre. Les paiements directs destinés aux engraisseurs de bovins compensent également 80 % de l'écart entre le coût de production moyen à l'échelle nationale (y compris le coût de la main-d'œuvre familiale) et les recettes effectives tirées du fonds mutuel, auquel les pouvoirs publics apportent une contribution de 75 %. Le montant du paiement est annoncé tous les trimestres pour les divers types de bovins (races à viande, races mixtes et races laitières). De même, le nouveau paiement destiné aux éleveurs de porcs couvre 80 % de l'écart entre le coût de production et le prix du marché en faisant appel au fonds mutuel, au sein duquel la contribution du producteur est complétée par une contribution de même montant versée par les pouvoirs publics. Le montant des paiements par tête est fixé tous les trimestres.

En avril 2010, **un foyer de fièvre aphteuse** s'est déclaré dans la préfecture de Miyazaki, ce qui constituait le premier cas enregistré au Japon dans les dix dernières années. Le gouvernement a réagi immédiatement en prenant des mesures de quarantaine d'urgence (restrictions à la circulation des animaux, réforme des animaux infectés et désinfection). En mai 2010, le gouvernement a procédé pour la première fois au Japon à une **vaccination d'urgence** en vue d'éviter une plus large propagation de la fièvre aphteuse à d'autres régions. Le dernier cas d'infection par la fièvre aphteuse a été détecté en juillet 2010. Au total, environ 289 000 têtes de bétail bovin et porcin ont été réformées, y compris tous les animaux vaccinés. Les producteurs ont bénéficié d'une compensation intégrale de la valeur marchande des bêtes réformées. Le gouvernement a en outre fourni une indemnisation financière des pertes associées aux autres mesures de quarantaine et il a aidé les exploitants à reprendre rapidement leurs activités. La Loi stipulant les mesures de quarantaine à prendre d'urgence pour faire face aux cas de fièvre aphteuse a été promulguée en juin 2010 en vue de renforcer les mesures de quarantaine obligatoires et de fournir une aide financière aux producteurs.

La **Loi sur les terres agricoles** a été modifiée en 2009 en vue de faciliter l'entrée de nouveaux acteurs dans le secteur, qu'il s'agisse d'exploitants individuels ou de sociétés, ainsi que pour renforcer la réglementation applicable à l'abandon des terres et à leur conversion à des fins non agricoles. Les mesures mises en œuvre ont notamment consisté à : permettre à toute société de prendre à bail des terres ; assouplir la condition relative à la superficie minimum pour ce qui est de l'acquisition de terres pour les nouveaux entrants ; alourdir les sanctions applicables en cas de conversion illicite des terres à des fins non agricoles ; et introduire des contrats de location des terres sur une longue durée pouvant atteindre jusqu'à 50 ans.

Encadré 9.2. Japon : Réponse au Grand tremblement de terre dans l'est du Japon

Le 11 mars 2011, des tremblements de terre d'une extrême violence ont frappé la partie orientale du Japon, déclenchant un vaste tsunami qui a ravagé le littoral. Le gouvernement a immédiatement pris des mesures en vue d'assurer la stabilité des approvisionnements alimentaires, déclarant que le riz ne viendrait nullement à manquer dans le pays, des quantités suffisantes étant détenues dans les stocks publics et privés (environ 3 millions de tonnes au total). Environ 23 600 hectares de terres agricoles (soit approximativement 1 % de l'ensemble des terres agricoles) ont été inondés à la suite du tsunami et les équipements de production correspondants (tels que les infrastructures d'irrigation) ont été gravement endommagés. Le gouvernement s'attache actuellement à préparer le plan de reconstruction du secteur de l'agriculture, des forêts et de la pêche dans les zones affectées, et notamment un nouveau plan d'aménagement de l'espace destiné à déplacer les zones résidentielles vers des zones situées à plus grande altitude et à rassembler les terres agricoles dans une zone particulière afin de permettre la pratique d'une agriculture efficiente à plus grande échelle.

L'accident à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi provoqué par le tsunami a suscité des craintes concernant la contamination des denrées alimentaires par des radionucléides. Le gouvernement a immédiatement pris des mesures pour empêcher la distribution de denrées alimentaires dépassant le niveau provisoire de radionucléides conformément à la Loi sur l'hygiène des aliments (*Food Sanitation Act*). Le gouvernement a également engagé un suivi de la contamination des denrées alimentaires dans les préfectures potentiellement touchées, compte tenu de l'éloignement par rapport à la centrale nucléaire, des résultats du suivi de la radioactivité dans l'air et sur le terrain. Le gouvernement a également restreint les plantations de riz dans les rizières situées dans les zones affectées, en fonction des résultats de l'analyse des facteurs de transmission du sol au riz brun et des niveaux de Césium radioactif dans le sol des rizières. Cependant, les surfaces sujettes à cette restriction se trouvent dans les zones avec interdiction d'accès, les zones d'évacuation, et les zones en préparation pour une évacuation urgente, le riz ne peut donc pas être cultivé dans ces zones. Les producteurs dont les produits ont été exclus du marché par des procédés légaux ou pour d'autres raisons devraient bénéficier d'une compensation financière. Eu égard aux craintes concernant l'innocuité des aliments, certains pays ont imposé des mesures sanitaires à l'encontre des exportations de denrées alimentaires en provenance du Japon (interdiction des importations, exigence de certification, contrôles renforcés, etc.).

Politique commerciale

Les restrictions quantitatives applicables aux importations de riz ont été supprimées et remplacées par un système de contingents tarifaires en 1999. En 2010, le taux de droits hors contingent était de 341 000 JPY (2 928 USD) par tonne, le contingent tarifaire pour le riz était fixé à 767 000 tonnes (sur la base du riz brun) tandis que la marge maximale applicable aux importations de riz était limitée à 292 000 JPY (2 507 USD) par tonne. L'**aide alimentaire** aux pays en développement, qui inclut du riz produit sur place et du riz importé, s'est élevée à environ 110 000 tonnes durant l'exercice budgétaire 2008. Les contingents tarifaires japonais n'ont encore pas été pleinement utilisés en 2009-10 pour certains produits, notamment le lait écrémé en poudre destiné à la restauration scolaire et à l'alimentation animale, le lactosérum concentré riche en minéraux, le lactosérum destiné aux préparations pour nourrissons et à l'alimentation animale, le beurre et l'huile de beurre destinée à des utilisations précises ainsi que les arachides. Le Japon a appliqué des mesures de sauvegarde spéciales en 2009-10 pour le riz, l'orge, les amidons et féculs, l'inuline, le beurre de crème de lait, le yaourt, les tubercules de konnyaku, la farine, ainsi que certaines préparations alimentaires.

Le Japon a déjà mis en œuvre des Accords de partenariat économique conclus avec le Mexique, les Philippines, la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie, Brunei, Singapour, l'ASEAN, le Chili, la Suisse

et le Vietnam, il a signé un accord avec l'Inde en février 2011 et conclu les négociations avec le Pérou en 2010. En novembre 2010, le Japon a annoncé l'adoption de la « **Politique de base en matière de partenariats économiques de vaste ampleur** » (*Basic Policy on Comprehensive Economic Partnerships*) afin de s'attacher plus activement à conclure des accords de partenariat économique de haut niveau. Elle engage le gouvernement à intensifier ses efforts pour faire aboutir les négociations en cours en vue de la signature d'un accord de partenariat économique avec l'Australie, à reprendre les négociations visant à un accord de partenariat économique entre le Japon et la Corée, qui sont actuellement suspendues, et à œuvrer en faveur de la mise en place de partenariats économiques régionaux tels que l'accord de libre-échange entre la Chine, la Corée et le Japon. Le Japon procède en outre actuellement à des consultations avec les pays qui participent aux négociations en vue d'un Accord de partenariat transpacifique afin de réunir les informations requises pour mener un débat interne approfondi pour décider s'il convient ou non de se joindre à ces négociations. Le Japon a par ailleurs accéléré les procédures en vue d'engager au plus tôt des négociations avec l'UE.

Le traitement des produits agricoles a été l'un des principaux enjeux de nombre de ces négociations. La Politique de base reconnaît que l'agriculture est le secteur qui a le plus de probabilités d'être négativement touché par les accords commerciaux et souligne qu'il est impératif de prendre des mesures courageuses qui permettront d'exploiter pleinement les potentialités de l'agriculture japonaise, par exemple en améliorant sa compétitivité et en recherchant de nouveaux débouchés à l'étranger. La Politique de base a par ailleurs affirmé l'intention de promouvoir la réforme des politiques agricoles préalablement au partenariat économique de haut niveau avec les principaux pays et les principales régions. Le « Quartier général pour les actions visant à promouvoir la revitalisation de l'agriculture et de l'alimentation » (*Headquarters for promoting the revitalization of food and agriculture*) a été créé au sein du Cabinet afin de prendre des mesures visant à favoriser une agriculture durable et forte qui puisse permettre la réalisation de deux objectifs des pouvoirs publics : développer les accords de partenariat économique de haut niveau et accroître le taux d'auto approvisionnement en denrées alimentaires et revitaliser l'activité agricole et les communautés rurales. L'élaboration d'un principe de base de réforme des politiques était prévue aux alentours de juin 2011. Le « Quartier général » prévoyait d'établir un plan d'action à moyen et à long terme vers octobre 2011 et de le mettre en œuvre sans délai. Cependant, en mai 2011, le gouvernement décida d'établir une nouvelle feuille de route prenant en compte le calendrier général de revitalisation du Japon et les progrès dans la restauration et la reconstruction après le « Grand tremblement de terre ».

PARTIE II

Chapitre 10

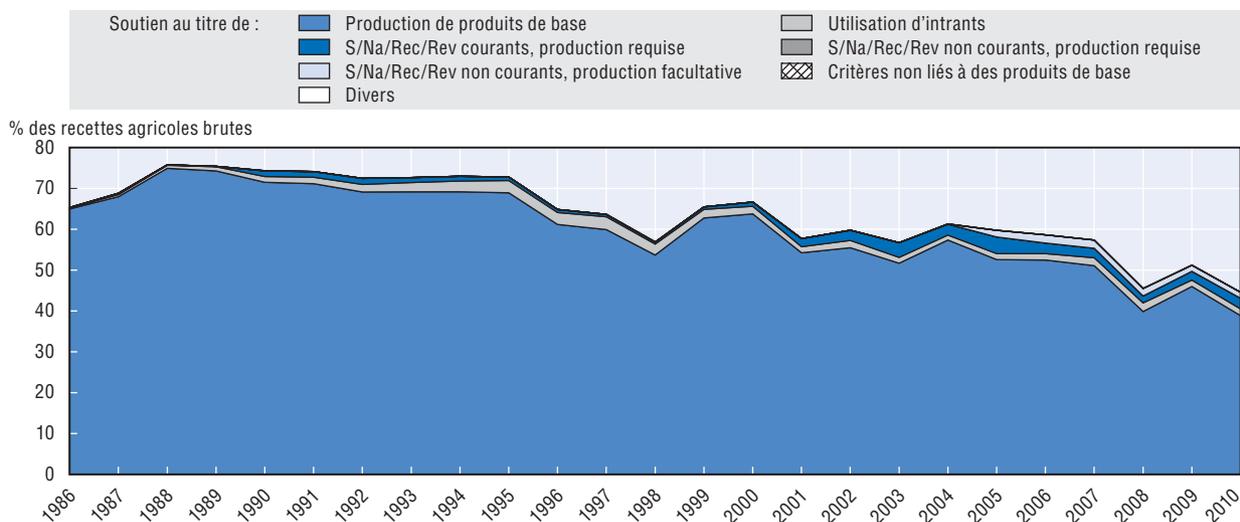
Corée

Le chapitre sur la Corée contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation du soutien à l'agriculture en 2009-10 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2009-10.

Évaluation de l'évolution des politiques

- Dans l'ensemble, quelques avancées ont été réalisées vers des politiques plus axées sur le marché. Le niveau du soutien aux producteurs mesuré par l'ESP a sensiblement reculé en 2010 en raison d'une forte hausse des cours mondiaux du riz alors que les prix intérieurs du riz subissaient une baisse. Le soutien aux prix du marché représente une part importante du soutien aux producteurs, bien que la part du soutien résultant des paiements directs ait augmenté ces dernières années.
- Le développement du système d'information sur la traçabilité et l'augmentation des paiements directs en faveur de l'agriculture respectueuse de l'environnement constituent des réponses à l'intérêt croissant des consommateurs pour la sécurité des aliments et pour les produits biologiques. L'accent récemment mis sur la croissance verte pourrait aboutir à l'adoption de mesures plus efficaces face au changement climatique.
- Des progrès considérables ont été accomplis dans la réduction du niveau de soutien, mais il faudra à l'avenir s'attacher à améliorer l'accès aux marchés et à mieux cibler le soutien apporté. Des efforts ont été déployés pour intégrer les différents systèmes de paiements directs afin d'en accroître l'efficacité. De nouveaux efforts doivent toutefois être mis en œuvre pour réduire le niveau des paiements directs et pour mieux les cibler.

Graphique 10.1. Corée : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010



Source : Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455138>

Informations contextuelles

La Corée se caractérise par un PIB par habitant relativement élevé, par une croissance dynamique et par de faibles taux de chômage. La Corée est un pays où les terres sont rares et la densité démographique élevée, et où seulement 17 % du territoire est utilisé à des fins agricoles. L'importance de l'agriculture dans l'économie a eu tendance à décroître, sa part dans le produit intérieur brut étant tombée à 2.6 % en 2009, alors que sa part dans l'emploi s'élève à 7.4 %. La Corée est l'un des plus grands importateurs nets de produits agroalimentaires au monde. La part des importations agroalimentaires dans l'ensemble de ses importations est légèrement supérieure à 4.5 %, alors que la part des exportations agroalimentaires dans l'ensemble de ses exportations est inférieure à 1 %. La plupart des exploitations sont de petites exploitations familiales possédant moins de 2 hectares de terres agricoles.

Tableau 10.1. Corée : Indicateurs contextuels, 1995, 2009*

	1995	2009*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	531	834
Population (millions)	45	49
Superficie des terres (milliers de km ²)	99	97
Densité de la population (habitants/km ²)	457	502
PIB par tête, PPA (USD)	13 342	27 658
Commerce en % du PIB	24.5	41.2
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	6.0	2.6
Part de l'emploi agricole (%)	12.4	7.4
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	1.3	0.9
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	6.8	4.6
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	-7 561	-11 737
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	77	60
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	23	40
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	2 048	1 805
Part des terres arables dans la SA (%)	87	86
Part des terres irriguées dans la SA (%)	44	46
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	63	55
Bilan de l'azote, Kg/ha	258	251

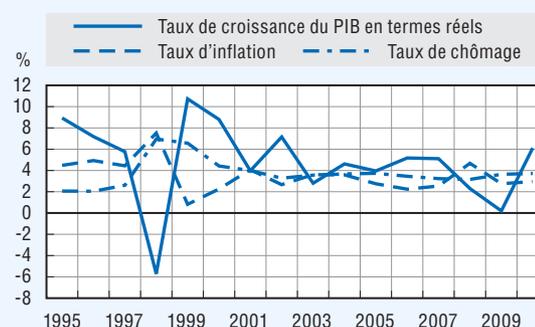
* ou dernière année disponible.

Sources : OCDE, Bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456259>

Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels sont fournies dans l'annexe II.1.

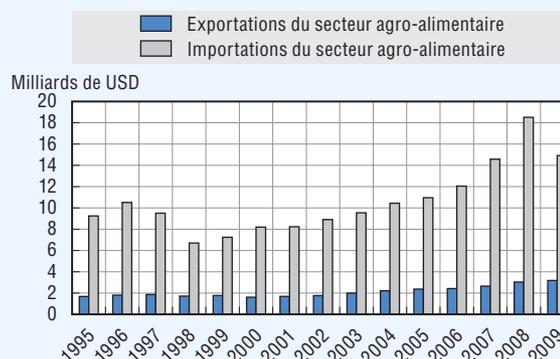
Graphique 10.2. Corée : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455157>

Graphique 10.3. Corée : Commerce agroalimentaire, 1995-2009



Source : Base de données des échanges de l'OCDE, International Trade by Commodity Statistics.

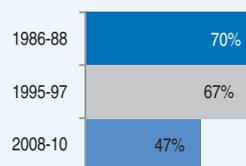
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455176>

Évolution du soutien à l'agriculture

La Corée a réduit son soutien à l'agriculture, en particulier depuis le milieu des années 90. Le soutien demeure toutefois relativement élevé et les formes de soutien qui génèrent le plus de distorsions de la production et des échanges représentent encore 90 % de l'ensemble. Le niveau de distorsion des prix a par contre été réduit comme en attestent les coefficients nominaux de protection (CNP).

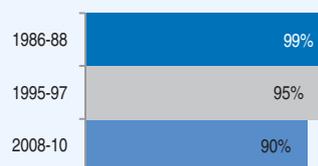
ESP en % des recettes (ESP en %)

La Corée a réduit son soutien à l'agriculture de façon plus importante entre 1995-97 et 2008-10. Malgré cette réduction, le soutien global demeure relativement élevé (plus du double de la moyenne de l'OCDE) en 2008-10. L'ESP en pourcentage a augmenté de 6 points de pourcentage en 2009 (51 %) et a reculé à 45 % en 2010.



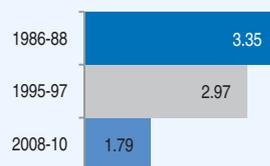
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

Les mesures créant le plus de distorsions de la production et des échanges (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables non assortie de contraintes) dominent encore et représentent environ 90 % du soutien total aux agriculteurs en 2008-10.



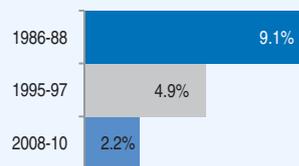
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

Le ratio des prix à la production au prix à la frontière a été progressivement réduit. Dans l'ensemble, les prix payés au secteur agricole étaient 1.8 fois supérieurs aux prix mondiaux en 2008-10, comme l'indique le CNP. Le soja et la viande de porc ont les CNP les plus élevés.

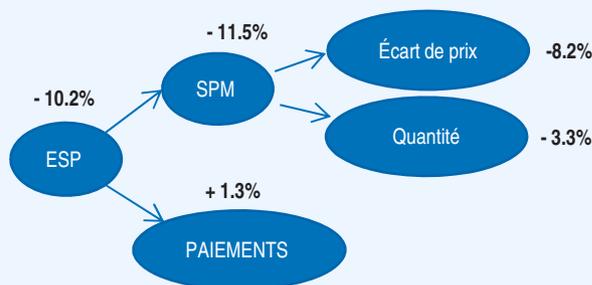


EST en % du PIB

La part du soutien total dans le PIB a été considérablement réduite et s'élevait à 2.2 % du PIB en 2008-10. Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général représentaient 14 % de l'EST au cours de la même période.

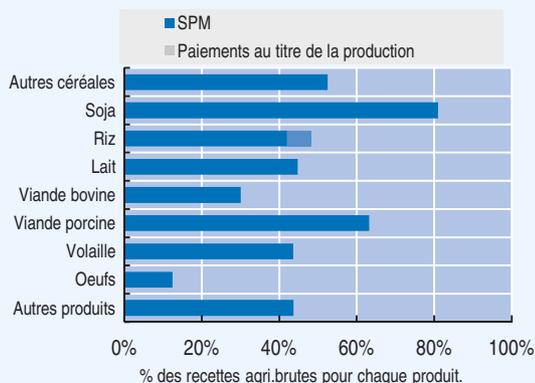


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2009 à 2010



Le niveau de soutien a diminué en 2010, principalement en raison de la réduction du soutien du prix du marché, qui a été seulement en partie compensée par l'augmentation des paiements. La réduction de l'écart de prix résultant de la hausse des prix mondiaux est le principal facteur à l'origine de la baisse du SPM.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2008-10



Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) représentaient 91 % de l'ESP. La part des TSP dans les recettes agricoles brutes par produit est supérieure à 50 % pour le soja et la viande de porc, et elle est la plus faible pour les œufs aux alentours de 10 %. Pour les autres produits, elle s'élève à environ 40 %.

Tableau 10.2. Corée : Estimation du soutien à l'agriculture
Milliards de KRW

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	13 624	27 747	40 921	38 470	41 600	42 692
<i>dont : dont part de produits SPM (%)</i>	72	64	56	57	58	52
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	14 367	30 693	48 816	46 964	46 624	52 858
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	9 645	19 277	20 393	18 541	22 464	20 175
Soutien au titre de la production des produits de base	9 551	18 199	18 006	16 248	20 180	17 589
Soutien des prix du marché	9 551	18 199	18 006	16 248	20 180	17 589
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	70	871	765	861	689	746
Utilisation d'intrants variables	23	136	379	479	325	332
avec contraintes sur les intrants	3	11	63	39	63	86
Formation de capital fixe	44	725	310	319	286	325
avec contraintes sur les intrants	0	70	44	31	49	52
Services utilisés sur l'exploitation	3	10	77	63	78	89
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	24	206	936	689	941	1 179
Au titre des Recettes / du Revenu	24	196	329	381	295	312
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	11	607	308	646	867
avec contraintes sur les intrants	0	0	50	29	52	68
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	686	743	653	661
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	686	743	653	661
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage	70	67	47	45	51	45
CNP des producteurs	3.35	2.97	1.79	1.73	1.94	1.70
CNS aux producteurs	3.40	3.09	1.90	1.83	2.05	1.80
General Services Support Estimate (GSSE)	1 202	2 876	3 253	3 211	3 407	3 141
Recherche et développement	52	275	760	813	700	768
Établissements d'enseignement agricole	5	47	135	116	138	151
Services d'inspection	21	80	116	118	116	114
Infrastructures	374	2 121	1 814	1 733	1 969	1 740
Commercialisation et promotion	0	12	64	57	65	69
Stockage public	394	341	364	374	419	298
Divers	357	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	11.0	12.8	13.7	14.7	13.1	13.4
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-9 425	-19 748	-20 307	-18 910	-21 745	-20 266
Transferts des consommateurs aux producteurs	-9 304	-17 861	-17 863	-15 986	-20 180	-17 422
Autres transferts des consommateurs	-181	-2 148	-2 501	-2 980	-1 629	-2 895
Transferts des contribuables aux consommateurs	59	260	57	56	64	51
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0	0
ESC en pourcentage	-66	-65	-42	-40	-47	-38
CNP des consommateurs	2.94	2.91	1.73	1.68	1.88	1.62
CNS aux consommateurs	2.93	2.89	1.72	1.68	1.88	1.62
Estimation du soutien total (EST)	10 906	22 413	23 704	21 809	25 935	23 367
Transferts des consommateurs	9 484	20 009	20 364	18 966	21 809	20 317
Transferts des contribuables	1 603	4 552	5 841	5 823	5 755	5 945
Recettes budgétaires	-181	-2 148	-2 501	-2 980	-1 629	-2 895
EST en pourcentage du PIB (%)	9.12	4.88	2.18	2.12	2.44	2.00
Déflateur du PIB 1986-88=100	100	190	259	250	259	267

p : provisoire. CNP : Coefficient Nominal de Protection. CNS : Coefficient Nominal de Soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Les produits SPM pour la Corée sont : les autres céréales, l'ail, le chou chinois, le piment, le riz, les graines oléagineuses, le lait, la viande bovine, la viande porcine, la volaille et les œufs. Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456278>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Des droits de douane et un vaste éventail de contingents tarifaires sont appliqués sur la base d'accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux. Plus récemment, des programmes de paiements directs ont été introduits, tandis que le système de constitution de stocks publics de riz acheté et écoulé aux prix en vigueur sur le marché a été maintenu. En 2009, cinq types de programmes de paiements directs ont été mis en œuvre à différentes fins, dont un paiement direct pour le soutien des revenus des riziculteurs, un paiement direct en faveur de l'agriculture respectueux de l'environnement, un paiement direct pour les régions les moins favorisées, et un paiement direct de conservation des paysages ruraux. La loi fondamentale sur l'agriculture, les zones rurales et l'industrie alimentaire a été adoptée en 2007 et définit les grands principes d'action applicables dans le domaine de l'agriculture. Les politiques de développement rural de la Corée se répartissent en deux catégories : l'amélioration des conditions de vie des habitants des zones rurales et le renforcement de la vitalité économique des régions rurales. Elles associent bon nombre de ministères et d'organismes publics dans des domaines tels que l'éducation, les services médicaux, les routes, le logement, l'approvisionnement en eau potable ou les infrastructures internet. Depuis 2004, le gouvernement applique un programme intégré global en faveur de villages appelés à devenir des pôles ruraux au fort potentiel de croissance.

Politique intérieure

En 2008, le ministère a pris des mesures strictes de contrôle et de surveillance en vue de réduire au minimum les paiements aux propriétaires terriens ne réunissant pas les conditions requises pour en bénéficier.

La mise en œuvre simultanée des divers types de programmes de paiements directs en réduisait l'efficacité et suscitait des doutes quant à leur équité compte tenu que la plupart de ces aides étaient concentrées sur le riz. Pour y remédier, le gouvernement envisage la réorganisation à long terme des différents paiements directs en les intégrant au sein de deux grands programmes : *Paiements directs dans l'intérêt public* et *de la gestion*. Les pouvoirs publics testent la mise en œuvre du programme de *Paiements directs pour la stabilisation du revenu agricole*, qui est un programme destiné à traiter le risque de gestion au niveau de l'exploitation en subventionnant une part de l'écart entre le revenu annuel de l'exploitation et le revenu cible de l'exploitation.

Un vaste plan destiné à développer l'industrie alimentaire a été élaboré en décembre 2008, en vue d'assurer le développement mutuel de l'agriculture et de l'industrie alimentaire. Ce plan d'action a été annoncé en janvier 2009 et il réduit les barrières à l'entrée des entreprises non agricoles dans le secteur de l'agriculture. Par cette stratégie, le gouvernement vise à encourager l'offre de produits agricoles sains auxquels les consommateurs nationaux et étrangers puissent se fier, ainsi qu'à développer l'industrie exportatrice de denrées alimentaires. La Corée accorde un haut degré de priorité au renforcement de la compétitivité du secteur alimentaire, y compris l'agriculture et les industries de transformation des aliments.

En 2009, une priorité consistait à soutenir les investissements privés dans les sociétés agricoles*. Dans le cadre des efforts pour attirer les investissements dans les sociétés agricoles, la part maximale des investissements d'acteurs extérieurs au secteur agricole a été portée de 75 % à 90 %. En conséquence, en 2009, le nombre de sociétés agricoles s'est accru de 8.2 % par rapport à l'année précédente pour atteindre au total 6 824. Le nombre d'employés au sein des sociétés agricoles a augmenté de 6.5 % pour atteindre 37 700, et la superficie moyenne des exploitations a

progressé de 27.3 % pour atteindre 11.1 ha par société. En 2010, le gouvernement a créé un fonds de 60 milliards KRW (52 millions USD) dans l'intention d'attirer davantage d'investissements et de capitaux externes dans les divers secteurs agricoles, y compris l'industrie de commercialisation des denrées alimentaires et celle des intrants agricoles. Grâce à la réforme de la Loi sur les terres agricoles en novembre 2009, le gouvernement a également assoupli les restrictions relatives à la possession de terres agricoles par les sociétés agricoles de même que les réglementations applicables à la conversion des terres.

En 2009, le projet de soutien à l'autonomisation, le projet de promotion de l'industrie locale et le projet de promotion de produits spécialisés ont été fusionnés au sein du projet de promotion de la vitalisation des zones rurales. Au travers de la convergence des industries primaires, secondaires et tertiaires, le gouvernement s'attache à soutenir la création d'emplois et à revitaliser les économies rurales. Le montant du soutien fourni pour ce projet s'est élevé à 329.1 milliards KRW (284 millions USD) en 2009 pour 142 préfectures couvertes.

Les programmes de protection des revenus des ménages agricoles en cas de catastrophes naturelles ont été renforcés. Un dispositif d'assurance-récolte a été mis en place dès 2001 pour certaines productions, dont des fruits, à commencer par les pommes et les poires. En 2009, l'éventail des produits susceptibles d'en bénéficier a été porté à une vingtaine de variétés, dont le riz, la patate douce, le maïs, l'ail, et les prunes depuis 2008. Le gouvernement prévoit d'élargir l'éventail de produits couverts par l'assurance à 30 produits de base en 2011. En 2009, 32 968 exploitations ont souscrit cette assurance, soit une progression de 7.4 % par rapport à l'année précédente, et la superficie des terres couvertes par l'assurance a augmenté de 31.4 % entre 2008 et 2009 pour atteindre 26 388 ha. Pour ce qui est de l'élevage, un dispositif d'assurance est en place depuis 1997. En 2009, ce dispositif couvrait la plupart des types d'élevage et son budget s'élevait à 43 milliards KRW (30 millions USD).

Le paiement direct en faveur de l'agriculture respectueuse de l'environnement a abouti à une rapide augmentation des superficies titulaires d'une certification attestant de la mise en œuvre de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Les superficies de terres où des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sont mises en œuvre sont passées de 0.2 % de la superficie totale des terres agricoles en 2001 à 12.2 % en 2009. Un paiement direct pour les pratiques d'élevage respectueuses de l'environnement a en outre été introduit en 2009. Ce paiement lié à la production est versé aux exploitations d'élevage certifiées HACCP qui produisent des produits de l'élevage biologiques et sans antibiotiques. Les producteurs de variétés coréennes de bovins, de bovins laitiers, de porcs et de poulets sont admis à bénéficier de ce programme. Au total, 748 millions KRW (647 000 USD) ont été versés en 2010 au titre de l'année 2009, et une enveloppe budgétaire de près de 3 milliards KRW (2.5 millions USD) devrait être affectée à ce programme pour l'année 2010.

Depuis 2001, le gouvernement coréen a mis en œuvre la Certification des produits agricoles respectueux de l'environnement, qui se répartissent en trois catégories : produits agricoles biologiques, produits agricoles sans pesticides, et produits agricoles à faible teneur en pesticides. L'utilisation d'engrais chimiques a fortement diminué, de 410 kg/ha en 1998 à 267 kg/ha en 2009. À compter de 2010 cette certification devient plus restrictive, puisqu'aucun nouveau certificat ne sera délivré pour les produits agricoles à faible teneur en pesticides, cette catégorie de produits certifiés devant disparaître en 2015. Un système de traçabilité de la viande bovine a été mis en

* Les sociétés agricoles sont des exploitations agricoles constituées en sociétés créées par plusieurs agriculteurs individuels et comptant également sur des investissements privés provenant d'autres secteurs que l'agriculture.

place en 2004, aboutissant à une augmentation de la part de marché de la viande bovine produite dans le pays, passée de 44.2 % en 2004 à 50 % en 2009. En juin 2009, le système de traçabilité de la viande bovine a été étendu au stade de la distribution en vue de couvrir tous les stades de la commercialisation de la viande bovine : la transformation, la distribution et la vente au détail. Un examen plus large du système de traçabilité était prévu en 2010.

Le gouvernement coréen a créé la Commission présidentielle sur la croissance verte et établi en 2009 la Stratégie quinquennale nationale pour une croissance verte. En outre, en avril 2010, le gouvernement a établi la Loi-cadre pour une croissance verte et sobre en carbone, qui couvre notamment le secteur de l'agriculture, dans le cadre de la politique pour une croissance verte et sobre en carbone.

À la suite de la découverte de vaches et de porcs atteints de fièvre aphteuse en novembre 2010, le gouvernement a procédé à l'abattage de plus de 3 millions de porcs et de bovins pour éviter la propagation de la maladie à tout le pays et il a également interdit, à titre préventif, à toutes les exploitations situées dans un rayon de moins de 20 kilomètres des animaux contaminés, de vendre ou de faire sortir de ce périmètre aucun de leurs animaux. Par la suite, des mesures de vaccination ont été prises à partir de janvier 2011. La maladie a été maîtrisée après la seconde vague de vaccinations, et elle a entraîné des dommages estimés à environ 3 billions KRW (2.6 milliards USD). Le gouvernement coréen a donc modifié la Loi sur la lutte contre les maladies infectieuses des animaux domestiques et décidé de prendre une série de mesures de soutien en faveur des exploitants victimes de la fièvre aphteuse, dont un allègement de la taxe sur le revenu. Le gouvernement envisage également une vaccination régulière de l'ensemble des animaux tous les six mois pendant les trois à cinq prochaines années en vue de prévenir l'apparition d'autres foyers de la maladie.

Politique commerciale

À la suite de négociations multilatérales sur le riz menées en 2004, le contingent tarifaire pour le riz doit passer de 225 575 tonnes en 2005 à 408 700 tonnes en 2014. Le contingent tarifaire pour le riz augmentera de 20 347 tonnes par an, pour atteindre 327 311 tonnes en 2010. En vertu des négociations sur le riz menées au sein de l'OMC en 2004, la Corée doit accroître son accès minimum aux marchés du riz et une certaine partie du riz importé doit être directement vendu aux consommateurs chez les détaillants.

L'accord de libre-échange (ALE) avec l'Inde est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010. La Corée fait actuellement partie de quatre autres ALE bilatéraux et régionaux, avec le Chili, le Singapour, l'AELE et l'ASEAN. Fin 2010, la Corée a conclu un ALE avec l'Union européenne ainsi qu'avec le Pérou. L'accord avec l'Union européenne a été ratifié par le Parlement en mai 2011 et l'accord avec le Pérou est en cours de ratification. L'ALE avec les États-Unis a été renégociée et conclu en décembre 2010, le délai fixé pour l'élimination des droits de douane sur les importations de viande de porc étant repoussé de 2014 à 2016.

Des négociations en vue de la signature d'ALE sont actuellement en cours avec le Canada, le Mexique, le Conseil de coopération du Golfe (Arabie Saoudite, Émirats arabes unis, Oman, Qatar, Bahreïn et Koweït), l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Colombie, et la Turquie. Des négociations avec d'autres pays sont à l'étude.

PARTIE II

Chapitre 11

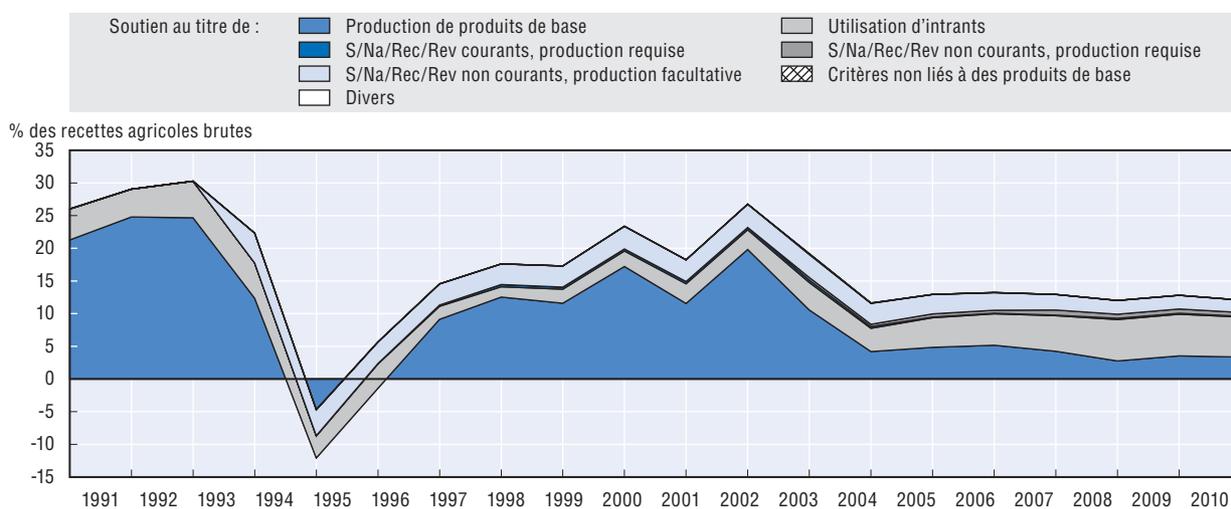
Mexique

Le chapitre sur le Mexique contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation du soutien à l'agriculture en 2009-10 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2009-10.

Évaluation de l'évolution des politiques

- Le Mexique a sensiblement réformé ses politiques agricoles au cours des deux dernières décennies comme en atteste son ESP en pourcentage. Le soutien des prix du marché a été réduit et des paiements générant moins de distorsions ne reposant pas sur la superficie courante ou sur le nombre courant d'animaux ont été mis en œuvre. Cependant, depuis l'an 2000, les paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables ont augmenté et le programme de paiements compensatoires baptisé *Ingreso Objetivo* (« revenu cible ») n'a pas été aboli malgré le niveau élevé des prix du marché ces dernières années. Au contraire, les subventions aux nouveaux programmes de couverture des prix se sont accrues depuis 2005.
- La réforme a été centrée sur la libéralisation des échanges et sur les paiements directs. PROCAMPO a été élaboré en 1994 et a joué un rôle important en tant que programme transitoire de soutien des revenus auquel il était prévu de mettre fin en 2008. Il a été prorogé jusqu'en 2012 sans que ses objectifs soient redéfinis. Seules de légères modifications de ses règles de mise en œuvre ont été décidées en 2009.
- La cohérence entre les politiques agricoles et les objectifs environnementaux demeure faible bien que des objectifs pour l'agriculture aient été définis dans le Programme spécial sur le changement climatique 2009-12. Les importantes subventions en constante progression dont bénéficie l'électricité destinée au pompage d'eau paraissent ainsi aller à l'encontre de l'objectif de réduction de la consommation d'eau.
- La tentative du *Programa Especial Concurrente* (PEC) pour adopter une stratégie intégrée en matière de développement des zones rurales – y compris dans des domaines tels que les infrastructures, la santé, l'éducation, l'action sociale ou la protection de l'environnement – n'est pas parvenue à offrir un instrument de planification suffisamment puissant pour permettre de mettre en œuvre une stratégie véritablement horizontale.
- Le Mexique devrait axer ses politiques sur le renforcement des investissements du secteur et de l'économie dans son ensemble dans les infrastructures et l'innovation, tout en améliorant la cohérence horizontale entre des domaines d'action tels que l'agriculture, l'environnement, le développement rural et la réduction de la pauvreté.

Graphique 11.1. Mexique : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1991-2010



Source : Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455195>

Informations contextuelles

Le Mexique est la douzième économie mondiale et constitue un grand pays par le nombre d'habitants (108 millions) comme par la superficie. Après quelques années d'instabilité monétaire au milieu des années 90, l'économie mexicaine a connu une inflation relativement faible et un taux de change plus stable ces dernières années. Le secteur agricole produit 3.9 % du PIB mais occupe 13 % de la population. Le Mexique est importateur net de produits agroalimentaires (déficit commercial de 3 milliards USD en 2009), et la part des importations agroalimentaires dans ses importations totales s'élève à 8 %. Les terres arables représentent 24 % de l'ensemble des terres agricoles, dont 6 % sont irrigués. Le système de propriété collective des terres (*ejidos*) couvre la moitié du territoire du Mexique et, malgré de récentes réformes, la vente de ces terres est subordonnée à l'approbation de l'assemblée des membres de l'*ejido*.

Tableau 11.1. Mexique : Indicateurs contextuels, 1995, 2009*

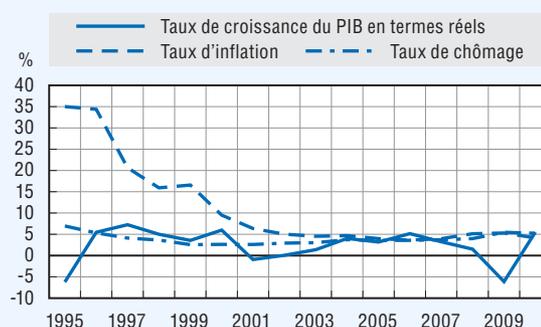
	1995	2009*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	335	883
Population (millions)	90	108
Superficie des terres (milliers de km ²)	1 944	1 944
Densité de la population (habitants/km ²)	47	55
PIB par tête, PPA (USD)	7 536	14 501
Commerce en % du PIB	22.7	26.3
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	5.4	3.9
Part de l'emploi agricole (%)	23.8	13.5
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	7.3	6.7
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	7.2	7.9
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	613	-3 119
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	62	55
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	37	45
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	107 200	102 500
Part des terres arables dans la SA (%)	23	24
Part des terres irriguées dans la SA (%)	6	6
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	85	76
Bilan de l'azote, Kg/ha	22	22

* ou dernière année disponible.

Sources : OCDE, Bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456297>

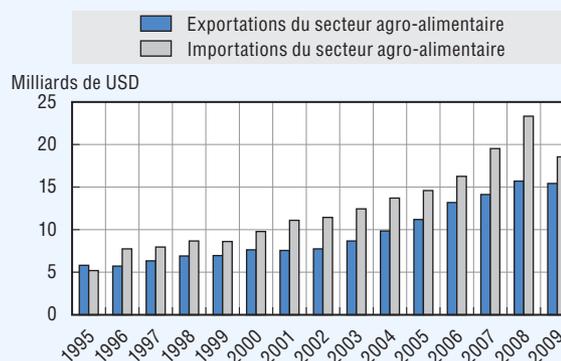
Graphique 11.2. Mexique : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455214>

Graphique 11.3. Mexique : Commerce agroalimentaire, 1995-2009



Source : Base de données des échanges de l'OCDE, International Trade by Commodity Statistics.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455233>

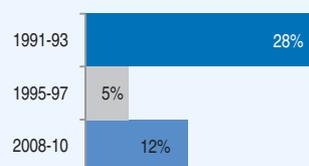
Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels sont fournies dans l'annexe II.1.

Évolution du soutien à l'agriculture

Le Mexique a entrepris une vaste réforme de politique agricole au cours des deux dernières décennies qui s'est traduite par une réduction de moitié du montant du soutien par rapport à 1991-93 et par un réaménagement du soutien qui subsiste de manière à privilégier les formes de soutien générant moins de distorsions. Le niveau de distorsion des prix a ainsi été ramené à seulement 4 % en 2008-10, comme en atteste le coefficient nominal de protection. Cependant, depuis l'an 2000, le Mexique a accru les paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables, et en particulier les subventions en faveur de l'électricité et des contrats de couverture des prix.

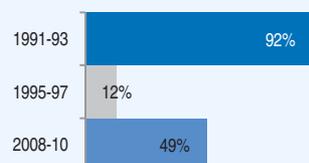
ESP en % des recettes (ESP en %)

Le soutien mesuré par l'ESP en pourcentage a été réduit, passant de 28 % au cours de la période de référence 1991-93 à 12 % en 2008-10, bien en dessous de la moyenne de 20 % pour l'OCDE. Les politiques de libéralisation des échanges ont conduit à réduire considérablement la protection aux frontières et l'intervention sur les prix.



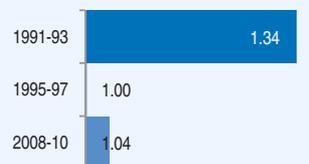
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

Le soutien des prix du marché a été réduit et réaffecté aux paiements directs au titre de la superficie et du nombre d'animaux non courants (programmes PROCAMPO et PROGAN) et les mesures créant le plus de distorsions (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) ont été réduites à 49 % du soutien en 2008-10. Cependant, au cours de la dernière décennie, le soutien fondé sur l'utilisation des intrants a augmenté.



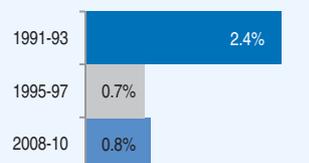
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

Dans l'ensemble, les prix reçus par les agriculteurs étaient supérieurs de 4 % aux prix mondiaux, contre 34 % en 1991-93. Les produits qui avaient un CNP relativement élevé en 2008-10 étaient le sucre (15 %), la viande de volaille (11 %) et le lait (6 %). La période 1995-97 présente des estimations du soutien des prix très faibles et parfois négatives en raison d'une grande instabilité des taux de change.

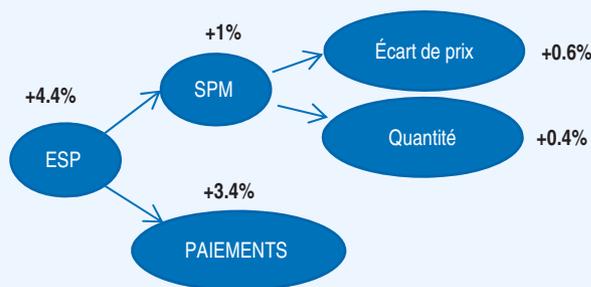


EST en % du PIB

Le soutien total s'élevait à 0.8 % du PIB, légèrement en dessous de la moyenne de 0.9 % enregistrée par l'OCDE. Le soutien aux services d'intérêt général représentait 10 % de l'EST, bien en dessous de la moyenne de 24 % pour l'OCDE.

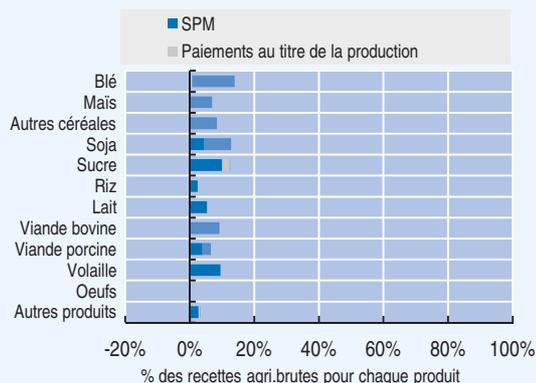


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2009 à 2010



Le niveau du soutien a augmenté de 4 % en 2010, principalement en raison des paiements directs.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2008-10



Seuls trois produits ont reçu des transferts spécifiques supérieurs à 10 % : le blé (14 %), le sucre (12 %) et les graines de soja (12 %). Le TSP du principal aliment de base, le maïs, a diminué, passant de 43 % en 1991-93 à 7 % en 2008-10.

Tableau 11.2. **Mexique : Estimation du soutien à l'agriculture**
Millions de MXN

	1991-93	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	86 539	182 276	551 008	528 995	531 707	592 322
<i>dont : dont part de produits SPM (%)</i>	69	70	67	67	67	68
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	82 475	181 410	620 434	629 753	593 096	638 453
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	25 995	12 953	74 735	70 406	75 247	78 553
Soutien au titre de la production des produits de base	21 540	289	19 626	16 209	20 806	21 864
Soutien des prix du marché	21 380	211	17 900	13 572	19 681	20 446
Paiements au titre de la production	160	79	1 727	2 638	1 125	1 418
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	4 445	5 729	38 107	37 082	37 415	39 822
Utilisation d'intrants variables	2 296	2 373	16 911	16 340	15 818	18 576
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	1 680	2 340	16 258	15 419	17 425	15 929
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	469	1 016	4 937	5 323	4 172	5 317
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	10	234	932	1 143	879	773
Au titre des Recettes / du Revenu	0	100	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	10	134	932	1 143	879	773
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	3 759	3 661	3 835	3 781
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	6 701	12 311	12 310	12 311	12 312
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	6 701	12 311	12 310	12 311	12 312
avec exceptions concernant les produits	0	9	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage	28	5	12	12	13	12
CNP des producteurs	1.34	1.00	1.04	1.03	1.04	1.04
CNS aux producteurs	1.40	1.06	1.14	1.14	1.15	1.14
General Services Support Estimate (GSSE)	3 407	3 529	10 205	9 316	10 315	10 984
Recherche et développement	339	637	1 428	1 361	1 641	1 283
Établissements d'enseignement agricole	550	849	3 784	3 098	3 409	4 845
Services d'inspection	0	156	801	1 176	507	721
Infrastructures	809	866	2 855	2 380	3 357	2 828
Commercialisation et promotion	322	218	1 173	1 253	1 350	915
Stockage public	1 210	487	0	0	0	0
Divers	177	317	164	48	51	392
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	10.6	16.8	10.4	9.7	10.0	11.6
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-19 400	-760	-8 466	-961	-3 055	-21 382
Transferts des consommateurs aux producteurs	-21 871	-1 829	-18 128	-13 353	-20 247	-20 783
Autres transferts des consommateurs	-770	-3 513	-3 197	-4 147	0	-5 444
Transferts des contribuables aux consommateurs	2 629	4 515	12 816	16 539	17 162	4 746
Surcoût de l'alimentation animale	612	67	43	0	29	98
ESC en pourcentage	-24	1	-1	0	-1	-3
CNP des consommateurs	1.38	1.02	1.04	1.03	1.04	1.04
CNS aux consommateurs	1.32	0.99	1.01	1.00	1.01	1.03
Estimation du soutien total (EST)	32 032	20 997	97 756	96 261	102 724	94 283
Transferts des consommateurs	22 642	5 342	21 325	17 500	20 247	26 227
Transferts des contribuables	10 160	19 169	79 628	82 907	82 477	73 500
Recettes budgétaires	-770	-3 513	-3 197	-4 147	0	-5 444
EST en pourcentage du PIB (%)	2.38	0.72	0.79	0.79	0.86	0.72
Déflateur du PIB 1991-93=100	100	202	606	581	605	631

p : provisoire. CNP : Coefficient Nominal de Protection. CNS : Coefficient Nominal de Soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Les produits SPM pour le Mexique sont : le blé, le maïs, les autres céréales, le café, les haricots, les tomates, le riz, les graines oléagineuses, le sucre, le lait, la viande bovine, la viande porcine, la volaille et les œufs. Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456316>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Au cours de la période 2009-10, aucun changement notable n'a été apporté au Mexique au cadre stratégique applicable à l'agriculture. Les orientations et les instruments d'action avaient été définis par le Programme sectoriel de développement de l'agriculture pour la période 2007-12, dont les grands objectifs avaient trait au développement rural, à l'approvisionnement alimentaire, aux revenus agricoles et à une plus grande durabilité. Le programme global de développement rural PEC (*Programa Especial Concurrente*) pour 2007-12 est constitué d'une série d'initiatives de différents ministères et organismes publics jouant un rôle dans le développement rural dans des domaines tels que l'agriculture, les infrastructures, la santé, l'éducation, l'action sociale et la protection de l'environnement. La Stratégie mexicaine face au changement climatique pour la période 2009-12 a été publiée en 2009 et fixe des objectifs ambitieux dans le domaine de l'agriculture.

Le Mexique assure un soutien des prix du marché pour certains produits de base au moyen de droits de douane et de contingents tarifaires, mais ce type de soutien a sensiblement reculé au cours des deux dernières décennies du fait des réductions des mesures commerciales dans le cadre de l'OMC, de l'ALENA, ainsi que d'autres accords commerciaux. Le programme *Ingreso Objetivo* vise à fournir des paiements au titre des cultures sur la base de leur volume de production. Toutefois, vu qu'il s'agit de paiements compensatoires, ils n'ont guère été déclenchés au cours des trois dernières années du fait du niveau relativement élevé des prix du marché. Le Mexique possède deux grands programmes de paiements fondés sur des paramètres historiques : PROCAMPO est fondé sur la superficie historique et a été mis en place en 1994 ; lancé en 2003, PROGAN est fondé sur le nombre d'animaux historique et impose des conditions de production respectueuses de l'environnement. Le Mexique fournit également des paiements au titre des investissements au sein de l'exploitation ou du capital fixe au travers du programme d'investissement dans les actifs productifs et de la politique de soutien aux crédits accordés aux agriculteurs. Les paiements au titre de la consommation d'énergie (électricité et carburant) et ceux destinés à subventionner les contrats de couverture des prix ont récemment pris une importance accrue et constituent désormais les principaux programmes de soutien de l'agriculture. Des subventions en faveur de l'assurance-récolte sont en outre fournies au travers de AGROASEMEX. Les subventions en faveur de la consommation de denrées de première nécessité ciblées sur les familles pauvres sont fournies au travers des magasins ruraux de DICONSA ainsi qu'au travers de LICONSA (pour le lait). Globalement, le Mexique a sensiblement réduit le soutien des prix du marché au profit de paiements directs fondés sur des paramètres historiques et il a plus récemment accru les dépenses consacrées aux paiements au titre des intrants, qu'il s'agisse de capital fixe ou d'intrants variables.

Politique intérieure

Le Programme sectoriel pour la période 2007-12 proroge le programme PROCAMPO au-delà de la date d'expiration initialement prévue, qu'il reporte de 2008 à 2012. Trois principaux changements effectués dans le cadre de **PROCAMPO** ont été publiés en avril 2009. Premièrement, le taux des paiements a été rendu plus progressif à compter de 2009, un nouveau taux spécial ayant été instauré au titre du programme *Alianza* qui donne lieu au versement de 1 300 MXN (103 USD) par hectare de terre non irriguée (pendant la période printemps-été) pour les producteurs possédant moins de cinq hectares, soit environ 67 % de l'ensemble des bénéficiaires. Ce chiffre doit être comparé au taux préférentiel de 1 160 MXN (92 USD) précédemment en place

jusqu'en 2009 et au taux normal valable pour le reste des exploitations, d'un montant de 963 MXN (76 USD). Ce dernier taux est demeuré constant en termes nominaux depuis 2007. Deuxièmement, un nouveau plafond de 100 000 MXN (8 000 USD) par agriculteur a été fixé. Troisièmement, une révision du cadastre pour les besoins de PROCAMPO a été décidée en vue d'améliorer la qualité des données sur lesquelles repose le programme. Cette révision sera progressivement mise en œuvre. En 2009 la superficie bénéficiant du programme PROCAMPO est passée de 12.0 à 13.2 millions d'hectares. Les dépenses totales devraient tomber de 16.6 milliards MXN (1 229 millions USD) en 2009 à 15.2 milliards MXN (1 203 millions USD) en 2010. La possibilité de capitaliser les paiements futurs dans un seul paiement anticipé sous réserve de la mise en œuvre d'un projet d'investissement (PROCAMPO Capitaliza) n'est plus disponible depuis 2009.

Le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement rural, de la Pêche et de l'Alimentation (SAGARPA) met en œuvre une série de programmes liés à la gestion du risque de prix. Le programme *Ingreso Objetivo* a été le principal instrument d'action de 2001 à 2006, mais il n'a guère été déclenché depuis. Les paiements au titre de la production de haricots secs ont atteint 935 millions MXN (74 millions USD) en 2010, tandis que de nouveaux paiements visant à encourager la production de carthame, de maïs et de blé dans certaines régions ont été mis en œuvre pour un coût total de 687 millions MXN (54 millions USD) en 2010. Au cours des cinq dernières années, le **programme de couverture des prix** est passé de 421 millions MXN (39 millions USD) en 2005 à 7 660 millions MXN (606 million USD) en 2010. Ce programme opère en association avec le programme de soutien à l'agriculture sous contrat. Il permet aux agriculteurs et aux acheteurs de bénéficier d'un contrat assorti de prix stables libellés en dollars des États-Unis, tout en offrant la possibilité de tirer profit de la hausse des prix au moment de la récolte par le biais d'une clause de rachat. Le programme finance de 40 % à 100 % du coût de ces options sur contrat.

PROGAN est le principal programme agro-environnemental, avec des dépenses de 3 781 millions MXN (299 millions USD) en 2010. Le programme de conservation des sols et de l'eau a regroupé en 2008 plusieurs programmes destinés à soutenir les investissements dans des infrastructures améliorant l'efficacité de la gestion de l'eau ; les dépenses ont été ramenées au cours des deux dernières années de 894 millions MXN (80 millions USD) en 2008 à 773 millions MXN (61 millions USD) in 2010. Dans le même temps, les dépenses consacrées au subventionnement de l'électricité, principalement pour le pompage de l'eau, devraient passer de 5 509 millions MXN (408 millions USD) en 2009 à 6 804 millions MXN (539 millions USD) en 2010. Cela contraste avec l'objectif de réalisation d'économies d'eau dans l'agriculture énoncé dans le cadre de la stratégie face au changement climatique. Des dépenses non négligeables atteignant 1 003 millions MXN (79 millions USD) devraient également soutenir en 2010 l'investissement dans la production de biocarburants et d'énergies renouvelables.

En août 2009, le **Programme spécial relatif au changement climatique 2009-12** a été rendu public par le gouvernement et ce dispositif de planification intersectorielle fixait des objectifs spécifiques et ambitieux dans le domaine de l'agriculture à l'horizon 2012. Plusieurs objectifs d'atténuation ont été fixés et quantifiés, y compris du point de vue de leur impact sur les émissions d'équivalent CO₂ : une modification de l'utilisation des terres agricoles marginales (548 000 hectares de cultures arbustives et de cultures de diversification, de forêts et d'espaces naturels protégés) ; la récolte en vert de la canne à sucre (188 000 hectares) ; la production d'engrais biologiques et la réduction de 15 % de l'utilisation d'engrais ; et la plantation d'arbres et de buissons dans les pâturages au travers de PROGAN (30 plants par bête). Le chapitre sur l'adaptation ne mentionne pas l'agriculture dans les sections relatives à l'énergie ou à l'eau. Il n'en existe pas moins des objectifs spécifiques d'adaptation pour l'agriculture : réduire la vulnérabilité de l'agriculture (en assurant 9 millions d'hectares contre les catastrophes naturelles, en diminuant de

3 000 millions de mètres cubes d'eau la consommation d'eau actuelle dans l'agriculture, en accroissant de 2.8 % par an la productivité de l'eau d'irrigation) ; moderniser l'infrastructure d'irrigation sur 1.7 millions d'hectares ; procéder à des recherches sur la vulnérabilité de l'agriculture aux changements climatiques selon les différentes zones géographiques ; et réduire la vulnérabilité de l'élevage (en assurant 5 millions d'animaux contre les catastrophes naturelles, et en garantissant que 91 % de la superficie consacrée à l'élevage soit exempte de maladies).

La création d'un **Centre national des ressources génétiques** était également prévue dans le programme d'adaptation au changement climatique. Situé dans l'État de Jalisco, il assumera les fonctions de centre de recherches sur la biodiversité et de banque de ressources génétiques pour les agriculteurs.

Politique commerciale

En décembre 2008, le Mexique a demandé l'ouverture de consultations au sein de l'OMC au sujet des dispositions relatives à l'indication obligatoire du pays d'origine (COOL) adoptées aux **États-Unis** en vertu de la loi agricole de 2008. Le Mexique considère que ces dispositions sont incompatibles avec certaines des obligations contractées au sein de l'OMC en vertu des accords du GATT ainsi que des accords sur les obstacles techniques au commerce et sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. Le Canada a également demandé en 2008 l'ouverture de consultations concernant les mêmes dispositions et s'est joint en mai 2009 aux consultations demandées par le Mexique. Un Groupe spécial a été constitué en mai 2010 pour examiner les deux procédures engagées par le Mexique et le Canada et son rapport est attendu pour le milieu de l'année 2011.

Les **réductions tarifaires** décidées en mai 2008 face au niveau élevé des prix sont demeurées en vigueur depuis. Elles comprennent notamment des droits de douane à l'importation fixés à zéro pour la totalité des importations de blé, de maïs et de riz ; la réduction de moitié des droits applicables dans la limite du contingent d'importation de lait en poudre (62 %) ; des exonérations de droits de douane pour le sorgho et les tourteaux de soja ; et un nouveau contingent tarifaire assorti de droits de douane égaux à zéro pour l'importation de 100 000 tonnes de haricots secs.

PARTIE II
Chapitre 12

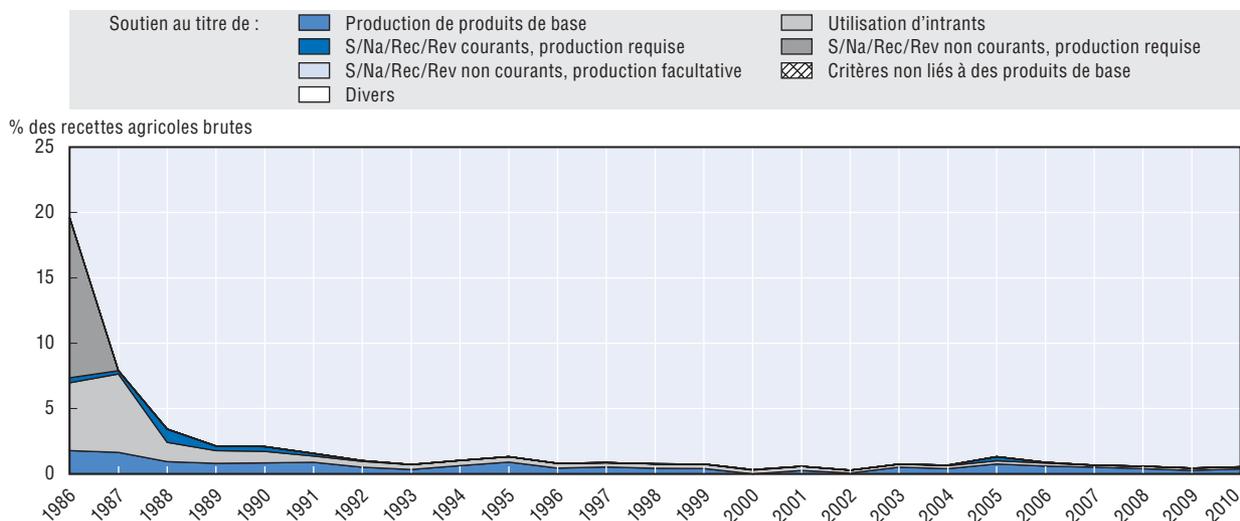
Nouvelle-Zélande

Le chapitre sur la Nouvelle-Zélande contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation du soutien à l'agriculture en 2009-10 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2009-10.

Évaluation de l'évolution des politiques

- Très peu des politiques de la Nouvelle-Zélande créatrices de distorsions de la production et des échanges antérieures aux années 1986-88 sont encore appliquées aujourd'hui. Le niveau de soutien aux producteurs est actuellement le plus faible de l'OCDE. La plupart des prix intérieurs sont alignés sur les prix mondiaux et seuls sont dispensés des paiements au titre de la lutte contre les maladies animales et de l'aide en cas de catastrophes naturelles ou climatiques de grande ampleur.
- Presque tous les secteurs ont été déréglementés suite aux réformes des offices publics de producteurs et de commercialisation. Toutes les restrictions concernant qui est habilité à exporter des produits laitiers ont été éliminées avant la fin 2010. Zespri, entreprise néo-zélandaise, est seule autorisée systématiquement à exporter les kiwis produits en Nouvelle-Zélande vers les marchés autres que l'Australie. D'autres groupes ont la possibilité d'exporter en collaboration avec Zespri, ou indépendamment vers l'Australie.
- De cadres nationaux régissant la qualité et l'allocation des terres et de l'eau ont été mis en place afin de favoriser une gestion durable des ressources naturelles et biologiques. Les dispositions en vigueur prévoient d'étendre à l'avenir le système d'échange de droits d'émission au secteur agricole pour que ce mécanisme fondé sur les prix encourage la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues aux activités agricoles. Les efforts consentis pour définir de nouvelles approches marchandes destinées à remédier aux problèmes d'environnement offrent l'occasion de promouvoir un développement écologiquement viable.

Graphique 12.1. Nouvelle-Zélande : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010



Source : Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455252>

Informations contextuelles

L'économie néo-zélandaise est comparativement très tributaire du commerce international. La Nouvelle-Zélande est invariablement exportatrice nette de produits agroalimentaires. Ses importations agroalimentaires représentent à peu près 10 % de ses importations totales, et ses exportations agroalimentaires plus de 50 % de ses exportations totales. La Nouvelle-Zélande est le plus grand exportateur mondial de produits laitiers et de viande ovine. Le poids relatif de l'agriculture dans l'économie est un peu plus élevé en Nouvelle-Zélande que dans la plupart des autres pays de l'OCDE, le secteur comptant pour plus de 5 % du PIB et 7 % des emplois. Les systèmes d'exploitation néo-zélandais reposent principalement sur le pâturage tout au long de l'année.

Tableau 12.1. Nouvelle-Zélande : Indicateurs contextuels, 1995, 2009*

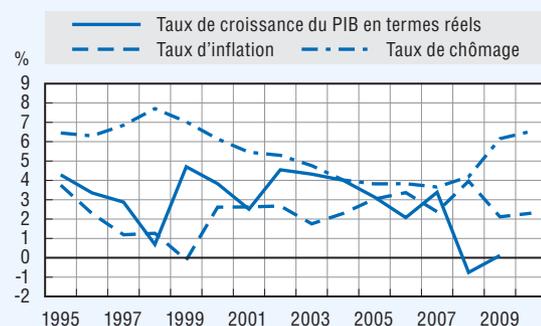
	1995	2009*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	61	116
Population (millions)	4	4
Superficie des terres (milliers de km ²)	263	263
Densité de la population (habitants/km ²)	14	16
PIB par tête, PPA (USD)	17 143	27 036
Commerce en % du PIB	22.7	21.7
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	7.2	5.5
Part de l'emploi agricole (%)	9.7	7.2
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	43.4	53.4
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	7.8	10.7
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	4 888	10 589
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	n.a.	n.a.
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	n.a.	n.a.
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	14 975	11 374
Part des terres arables dans la SA (%)	11	4
Part des terres irriguées dans la SA (%)	n.a.	4
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	n.a.	57
Bilan de l'azote, Kg/ha	37	47

* ou dernière année disponible.

Sources : OCDE, Bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456335>

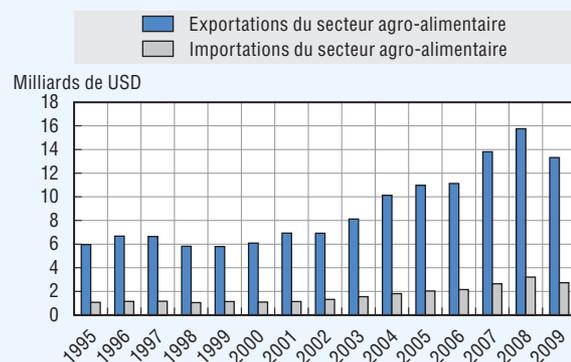
Graphique 12.2. Nouvelle-Zélande : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455271>

Graphique 12.3. Nouvelle-Zélande : Commerce agroalimentaire, 1995-2009



Source : Base de données des échanges de l'OCDE, International Trade by Commodity Statistics.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455290>

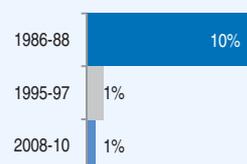
Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels sont fournies dans l'annexe II.1.

Évolution du soutien à l'agriculture

Tourné vers l'exportation, le secteur agricole néo-zélandais obéit aux règles du marché. Les prix intérieurs des produits agricoles sont alignés sur les prix mondiaux. Le niveau de soutien est le plus faible parmi les pays de l'OCDE et la plupart des mesures, qui consistent à fournir des services d'intérêt général à l'agriculture, sont destinées à l'ensemble du secteur.

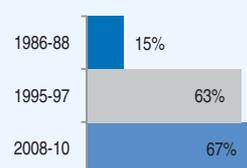
ESP en % des recettes (ESP en %)

Le soutien aux producteurs (ESP en pourcentage) s'élevait à 1 % en 2008-10, en baisse par rapport aux 10 % enregistrés en 1986-88, et s'est situé au niveau le plus bas des pays de l'OCDE depuis les réformes agricoles du milieu des années 1980.



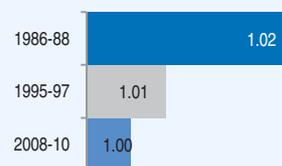
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

La part combinée des formes de soutien créant le plus de distorsions (au titre de la production des produits de base et de l'utilisation d'intrants variables non assortie de contraintes) dans l'ESP a augmenté, passant de 15 % en 1986-88 à 67 % en 2008-10. Toutefois, le niveau des formes de soutien créant le plus de distorsions est le plus faible de tous les pays de l'OCDE.



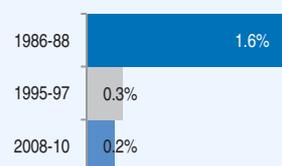
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

D'une manière générale, les recettes totales du secteur agricole étaient identiques à ce qu'elles auraient été aux prix mondiaux en 2008-10.

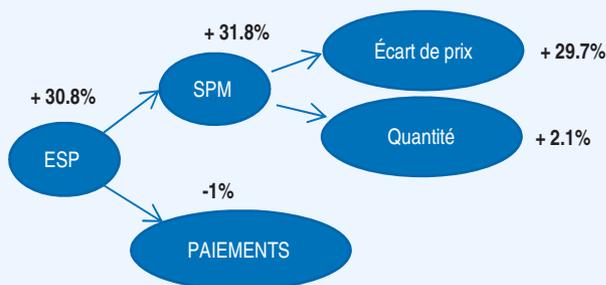


EST en % du PIB

Le soutien total s'élevait à environ 0.2 % du PIB en 2008-10 et les dépenses consacrées aux services d'intérêt général représentaient environ 77 % du soutien total.

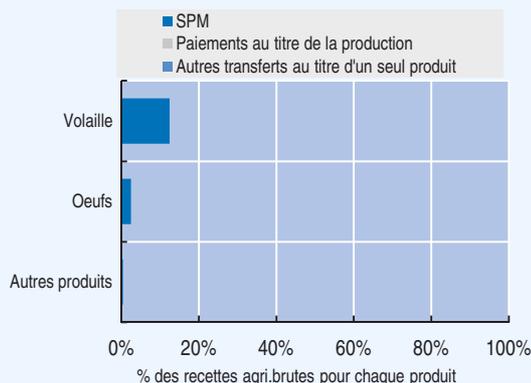


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2009 à 2010



Le niveau de soutien a augmenté en 2010 en raison de l'accroissement de l'écart entre les prix intérieurs et à la frontière (SPM), dû principalement à la baisse des prix internationaux de référence des œufs et de la viande de volaille.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2008-10



Les transferts aux producteurs au titre d'un seul produit représentaient 13 % pour la viande de volaille, 3 % pour les œufs et zéro pour tous les autres produits en 2008-10.

Tableau 12.2. **Nouvelle-Zélande : Estimation du soutien à l'agriculture**
Millions de NZD

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	6 860	9 669	18 007	16 733	17 989	19 298
<i>dont : dont part de produits SPM (%)</i>	72	72	75	74	74	76
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	1 683	2 321	3 577	3 662	3 495	3 575
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	781	96	95	99	80	105
Soutien au titre de la production des produits de base	110	60	63	67	49	74
Soutien des prix du marché	107	60	63	67	49	74
Paielements au titre de la production	3	0	0	0	0	0
Paielements au titre de l'utilisation d'intrants	314	35	30	31	30	29
Utilisation d'intrants variables	3	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	271	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	40	35	30	31	30	29
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	42	1	1	1	1	0
Au titre des Recettes / du Revenu	42	1	1	1	1	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	315	0	1	0	1	1
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Paielements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paielements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage	10	1	1	1	0	1
CNP des producteurs	1.02	1.01	1.00	1.00	1.00	1.00
CNS aux producteurs	1.12	1.01	1.01	1.01	1.00	1.01
General Services Support Estimate (GSSE)	203	183	322	316	309	341
Recherche et développement	102	110	79	90	70	76
Établissements d'enseignement agricole	0	6	26	26	29	24
Services d'inspection	54	43	126	113	120	145
Infrastructures	47	22	90	87	89	94
Commercialisation et promotion	0	0	0	0	0	0
Stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	0	1	0	0	0	0
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	20.6	65.6	77.2	76.2	79.4	76.4
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-105	-53	-63	-69	-49	-72
Transferts des consommateurs aux producteurs	-102	-53	-62	-66	-49	-72
Autres transferts des consommateurs	-3	0	-1	-3	0	0
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0	0
ESC en pourcentage	-6	-2	-2	-2	-1	-2
CNP des consommateurs	1.07	1.02	1.02	1.02	1.01	1.02
CNS aux consommateurs	1.07	1.02	1.02	1.02	1.01	1.02
Estimation du soutien total (EST)	984	279	417	415	390	446
Transferts des consommateurs	105	53	63	69	49	72
Transferts des contribuables	882	226	354	348	341	374
Recettes budgétaires	-3	0	-1	-3	0	0
EST en pourcentage du PIB (%)	1.61	0.28	0.22	0.22	0.21	0.23
Déflateur du PIB 1986-88=100	100	131	177	174	175	181

p : provisoire. CNP : Coefficient Nominal de Protection. CNS : Coefficient Nominal de Soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Les produits SPM pour la Nouvelle-Zélande sont : le blé, le maïs, les autres céréales, le lait, la viande bovine, la viande ovine, la laine, la viande porcine, la volaille et les œufs. Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456354>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Le soutien à l'agriculture en Nouvelle-Zélande relève essentiellement des dépenses consacrées aux services d'intérêt général, telles celles allouées à la recherche agricole et à la biosécurité dans le cadre de la lutte contre les ravageurs et les maladies. Une part importante des coûts afférents aux activités réglementaires et opérationnelles, dont les contrôles aux frontières, est supportée par leurs bénéficiaires. Les exploitants peuvent recevoir une aide destinée à compenser des pertes de capacité de production en cas de catastrophes naturelles ou climatiques de portée nationale auxquelles les assurances privées, les organisations locales d'exploitants et les autorités locales n'ont pas les moyens de faire face. Dans le cas d'une catastrophe naturelle de moyenne ou de grande ampleur, les exploitants peuvent prétendre à l'équivalent de l'assurance chômage pendant une période limitée, si leurs revenus descendent en dessous d'un certain seuil. Les importations de certains produits (e.g. les œufs, la volaille et les produits des abeilles) sont interdites. Ces mesures sont imposées aux frontières pour prévenir l'introduction de certains ravageurs et maladies. La donnée de base des ESP contient les estimations du soutien des prix du marché pour les œufs et la volaille.

Par le passé, la commercialisation de la plupart des produits agricoles était largement contrôlée par les offices publics de producteurs et de commercialisation. Les réformes adoptées dans le dernier quart du XX^e siècle ont libéralisé la quasi-totalité des secteurs. Les offices publics de commercialisation ont tous été démantelés, et la participation aux activités commerciales liées au secteur agricole a été déréglementée. L'exportation de produits laitiers était réglementée dans des cas très précis, notamment celui des exportations à destination de pays dont les autorités avaient imposé des restrictions aux importations. Avant la fin 2010, toutes les restrictions résiduelles sur l'exportation des produits laitiers ont été levées. Ceci a marqué la fin des droits exclusifs de *Fonterra Co-operative Group* (*Fonterra*) à des marchés d'exportation restreints, qui s'est opérée sur une période de deux ans. La part de marché de *Fonterra* est passée d'environ 97 % en 2002 à 90 % en 2010, ce qui devrait permettre une diminution accrue de sa part de marché. La loi octroie à *Zespri* un droit d'exportation automatique pour les kiwis à destination de tous les marchés hormis le marché australien, ce qui lui confère un avantage commercial substantiel. Les sociétés qui prétendent exporter des kiwis sur les marchés autres qu'australien doivent obtenir l'autorisation de l'Office néo-zélandais du kiwi (*New Zealand Kiwifruit Board*) pour les commercialiser en partenariat avec *Zespri*. L'approbation peut leur être acquise malgré les objections de *Zespri* mais seulement si l'Office néo-zélandais du kiwi estime que les exportations prévues augmenteront le rendement (rapport) global moyen à l'industrie. La loi de 1987 sur la Commission des exportations horticoles (*Horticulture Export Authority Act*) crée les conditions d'une collaboration entre les agriculteurs et les exportateurs qui ont préalablement choisi de se soumettre à ce cadre législatif, dans l'optique de mettre en place une commercialisation efficace des exportations horticoles.

De nombreuses activités telles que les études et le développement de marchés, l'assurance qualité et la protection de la santé des animaux et des végétaux sont financées par des **prélèvements acquittés par les producteurs** et collectés par des organisations sectorielles en vertu de la loi de 1990 relative aux prélèvements applicables aux produits de base (*Commodity Levies Act 1990*). Selon cette loi, ces prélèvements ne peuvent être imposés qu'avec l'accord des producteurs, qui décident eux-mêmes de leur affectation. À de très rares exceptions près, les fonds ainsi perçus ne peuvent financer des opérations de commerce ou d'échange. Les organismes

collecteurs doivent renouveler tous les six ans le mandat les autorisant à percevoir les prélèvements, moyennant un référendum réalisé auprès des assujettis.

Les deux principaux **instruments agro-environnementaux** sont la loi de 1991 sur la gestion des ressources (*Resource Management Act 1991 – RMA*) et le Fonds pour l'agriculture durable (*Sustainable Farming Fund – SFF*). La première a pour but de promouvoir une gestion durable des ressources physiques et naturelles, notamment les sols, l'eau, l'air, la biodiversité et le milieu littoral, au profit des générations actuelles et futures. La plupart des responsabilités qui en découlent incombent aux conseils régionaux et municipaux. Sont notamment concernés la réglementation en matière d'environnement, les programmes de partage des coûts de conservation des sols, les ouvrages de drainage et de lutte contre les inondations, et les programmes de lutte contre les végétaux et animaux nuisibles. Le SFF finance des projets locaux qui visent à améliorer les performances productives et environnementales des secteurs nécessitant des ressources foncières.

Les mesures récemment adoptées en Nouvelle-Zélande concernent la recherche et l'innovation, le développement durable, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réforme du secteur laitier, la gestion de l'eau et la biosécurité. Le partenariat pour la croissance du secteur primaire (*Primary Growth Partnership – PGP*), lancé en 2009, a initié un partenariat public-privé destiné à financer la recherche et l'innovation pour la croissance et la viabilité des activités du secteur primaire. La réforme du secteur laitier s'est poursuivie, dans le but de garantir la concurrence et d'améliorer l'efficacité du marché des produits laitiers. Dans le domaine de la biosécurité, de nouvelles initiatives visant à établir un registre national de la propriété rurale et un système d'identification des animaux ont pour objectif d'améliorer la capacité à répondre rapidement aux risques. Du point de vue des échanges, la Nouvelle-Zélande participe activement à des négociations sur des accords de libre échange bilatéraux et régionaux, notamment dans l'optique de faire évoluer l'accord commercial P4 vers un Partenariat transpacifique (*Trans-Pacific Partnership – TPP*) incluant aussi les États-Unis, l'Australie, le Pérou, la Malaisie et le Vietnam.

Politique intérieure

La **loi sur la restructuration du secteur laitier** (*Dairy Industry Restructuring Act – DIRA*) est un régime réglementaire pro-concurrentiel. Elle oblige le **groupe coopératif Fonterra** à garantir l'entrée et la sortie libres des coopératives, collectionner le lait des fermiers qui le demandent, et à mettre jusqu'à 600 millions de litres de lait cru à la disposition des transformateurs indépendants à un prix réglementé (actuellement le prix du lait à la production majoré de 0.10 NZD par kilogramme de matière sèche lactique). Suite à une étude menée en 2007/08, la DIRA a été modifiée en 2010 afin de permettre au ministre de l'Agriculture d'utiliser un système d'enchères, ou toute autre méthode, pour déterminer le prix et l'allocation du lait cru réglementé. Une nouvelle révision de la réglementation sur le lait cru est prévue en 2011. En outre, le ministère de l'Agriculture et des Forêts (MAF) a ouvert une consultation en février 2011 sur les éventuels amendements à apporter à la DIRA afin de permettre aux exploitants d'échanger les parts coopératives de Fonterra ; en l'état actuel de la loi, Fonterra émet et rachète les parts en fonction des décisions de livraison des producteurs.

Lancé en 2009, le **partenariat pour la croissance du secteur primaire** (*Primary Growth Partnership – PGP*) est une initiative associant les pouvoirs publics et le secteur privé, destinée à financer d'importants programmes de recherche et d'innovation. Il a pour objectif de stimuler la croissance économique et la viabilité des secteurs primaire, forestier et alimentaire néo-zélandais. Chaque programme financé dans ce cadre donne lieu à un investissement conjoint des secteurs

privé et public. La contribution du secteur privé doit être au moins égale à celle de l'État. Les secteurs habilités à participer au PGP sont l'élevage et les cultures ; l'horticulture ; la production de poisson, mollusques et crustacés ; la foresterie et les produits du bois ; et le secteur de la transformation des aliments. Les investissements peuvent porter sur tous les maillons de la chaîne de valeur, notamment l'enseignement et le développement des compétences, la recherche-développement, le développement de produits, la commercialisation, le développement commercial et le transfert de technologie. Par exemple, le PGP va allouer 5 millions NZD (7 millions USD) par an au nouveau Centre de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture, qui va se concentrer sur le développement de technologies qui réduisent les émissions et améliorent l'efficacité et la productivité des exploitations. Ses sujets d'étude incluent les émissions de méthane dues aux animaux d'élevage et à la gestion des déchets ; l'hémioxyde d'azote produit par les animaux d'élevage et les engrais azotés ; et le carbone du sol en agriculture et horticulture.

Le **système d'échange de droits d'émission** (*Emissions Trading Scheme – ETS*) introduit un mécanisme fondé sur les prix destiné à gérer les gaz à effet de serre et joue un rôle majeur dans la politique de la Nouvelle-Zélande sur le changement climatique. La sylviculture est soumise au dispositif depuis 2008 et l'agriculture le sera pleinement à son tour en 2015, un système de déclaration volontaire étant mis en place dès 2011. Dans le cadre de ce programme, les émetteurs de gaz à effet de serre (méthane et hémioxyde d'azote) doivent soit réduire leurs émissions, soit acheter des « New Zealand Units » (NZU) afin de les compenser. Dans l'agriculture, les participants seront moins les exploitants individuels que les transformateurs et agrofournisseurs, par exemple les transformateurs de produits laitiers et de viande, et les fabricants et importateurs d'engrais. Les participants appartenant au monde agricole peuvent déclarer leurs émissions en 2011 sur la base du volontariat, mais de 2012 à 2014, ils auront l'obligation de le faire. À partir du 1^{er} janvier 2015, ils seront tenus de faire une déclaration et d'acquiescer des NZU afin de compenser les émissions à la fin de chaque année calendaire. À partir de 2015, ils déclareront leurs émissions et abandonneront des NZU, mais ils auront la possibilité de recevoir gratuitement des NZU de l'État, ce qui réduira le coût de leur participation. L'allocation démarrera à 90 % d'un niveau de référence (moyenne des émissions par unité de produit en un an ou sur plusieurs années, à définir) et diminuera progressivement de 1.3 % tous les ans à partir de 2016. L'ETS doit être révisé tous les cinq ans par une instance indépendante. La première révision est programmée en 2011. Le gouvernement néo-zélandais étudie actuellement les moyens de récompenser les technologies d'atténuation visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole dans le cadre de l'ETS.

En conséquence d'un réexamen plus large, la **loi sur la gestion des ressources** (*Resource Management Act – RMA*) a été modifiée en octobre 2009. Cette première phase de la réforme de la RMA visait à réduire les retards, les coûts et les incertitudes liés aux processus d'évaluation environnementale prévus par la loi. Elle a abouti à la création de l'Autorité de protection de l'environnement (*Environmental Protection Authority – EPA*), chargée de fonctions de réglementation environnementale. La seconde phase de la réforme est en cours. Elle comprend une refonte du système de planification urbaine et de planification des infrastructures, ainsi qu'une définition plus précise des activités concrètes de l'EPA.

Le **Fonds pour l'irrigation des collectivités** (*Community Irrigation Fund – CIF*) a été établi en 2007 afin d'aider les collectivités rurales en difficulté à gérer les risques liés à l'approvisionnement en eau, dans le cadre des initiatives néo-zélandaises en matière de durabilité et de changement climatique. La liste des activités financées a été étendue à l'élaboration des stratégies de gestion de l'eau des collectivités locales en 2009, puis aux études d'ingénierie en juin 2010. La subvention

finance au maximum la moitié des dépenses à consentir pour mobiliser le soutien des investisseurs et des collectivités locales en vue de créer de nouveaux réseaux d'irrigation et d'améliorer les performances des réseaux existants, et au maximum la moitié des coûts des stratégies régionales de gestion de l'eau des collectivités locales. Ce fonds concurrentiel de 5.7 millions NZD doit être utilisé sur huit ans (2008/09 à 2015/16). Le CIF a été supplémenté par le Fonds pour l'irrigation accélérée (Accelerated Irrigation Fund – AIF) établi le 9 mai 2011. L'AIF est doté d'un budget de 35 millions NZD pour une période de 5 ans à partir du 1 juillet 2011.

Le **ministère de l'Agriculture et des Forêts (MAF)** et l'**Autorité néo-zélandaise de la sécurité des aliments (New Zealand Food Safety Authority – NZFSA)** ont été regroupés en 2010, la nouvelle structure étant opérationnelle à partir du 1^{er} février 2011. La NZFSA est devenue le pôle chargé de la sécurité des aliments au sein du MAF. Cet organisme unique se concentre sur l'amélioration de l'intégrité et des performances de la chaîne de valeur biologique.

FarmsOnline (FOL) est une nouvelle initiative visant à établir et à administrer un registre national de la propriété rurale, qui doit être opérationnel à partir de mars 2011. Il a pour objectif d'apporter de l'aide aux individus et aux collectivités du monde rural en cas de problème en matière de biosécurité ou de catastrophe naturelle. Le FOL conservera les coordonnées exactes, tenues à jour, des propriétés rurales en Nouvelle-Zélande. Le **National Animal Identification and Tracing (NAIT)** est un système d'identification et de traçabilité des animaux qui associe les individus, les propriétés et les animaux. En permettant de repérer rapidement et précisément les animaux et les propriétés infectés, le NAIT améliorera la capacité de la Nouvelle-Zélande à réagir et à limiter les dommages en cas d'alerte biologiques, et à rassurer la population sur l'innocuité des aliments. Le système NAIT doit commencer à fonctionner en novembre 2011 et doit initialement couvrir le bétail et les cervidés. Les étiquettes RFID (identification par radiofréquence) approuvées par le NAIT deviendront obligatoires dès que la législation sera entrée en vigueur et que le dispositif sera opérationnel. NAIT Ltd est la société privée qui mettra en œuvre ce système.

Politique commerciale

La première priorité en matière de politique commerciale agricole consiste à établir des règles plus souples dans le cadre des **négociations du cycle de Doha** de l'OMC. Prévenir l'introduction d'obstacles techniques au commerce injustifiés est également un des principaux objectifs. Lors de sa réunion du 17 décembre 2010, l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC a adopté le rapport de l'Organe d'appel sur l'Australie, intitulé Mesures affectant l'importation de pommes en provenance de Nouvelle-Zélande. Ultérieurement, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont convenues que l'Australie mettrait en œuvre les conclusions de l'ORD avant le 17 août 2011. Ce délai doit permettre à l'Australie de se donner les moyens nécessaires pour délivrer des permis d'importation pour les pommes néo-zélandaises à partir de cette date, sur la base de toutes conditions pouvant découler de la révision en cours de sa politique.

En 2008, la Nouvelle-Zélande avait conclu des **Accords de libre-échange (ALE)** avec l'**Australie**, **Singapour**, la **Thaïlande**, le groupe P4 (qui compte aussi **Singapour**, **Brunei** et le **Chili**) et la **Chine**. L'Accord de libre-échange Australie-Nouvelle-Zélande-ANASE (AANZFTA) a été signé en février 2009. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010 pour huit des douze pays membres, puis en janvier 2011 pour trois des quatre signataires restants. L'ALE bilatéral avec la Malaisie est entré en vigueur en août 2010. L'Accord de partenariat économique renforcé entre la Nouvelle-Zélande, **Hong-Kong** et la **Chine** a été signé et est entré en vigueur en janvier 2011. Cet accord complète l'ALE existant avec la Chine et crée la possibilité d'utiliser davantage Hong-Kong comme plateforme d'échanges avec la Chine continentale. Cinq autres ALE sont en cours de négociation, notamment

avec la Corée, l'Inde, le **Conseil de coopération du Golfe (Arabie Saoudite, EAU, Oman, Qatar, Bahreïnet Koweït)** et l'union douanière Russie-Bélarus-Kazakhstan. Des discussions sont en cours dans l'optique de faire évoluer l'accord commercial P4 vers un Partenariat économique stratégique transpacifique incluant aussi les **États-Unis**, l'**Australie**, le **Pérou**, la **Malaisie** et le **Vietnam**.

PARTIE II

Chapitre 13

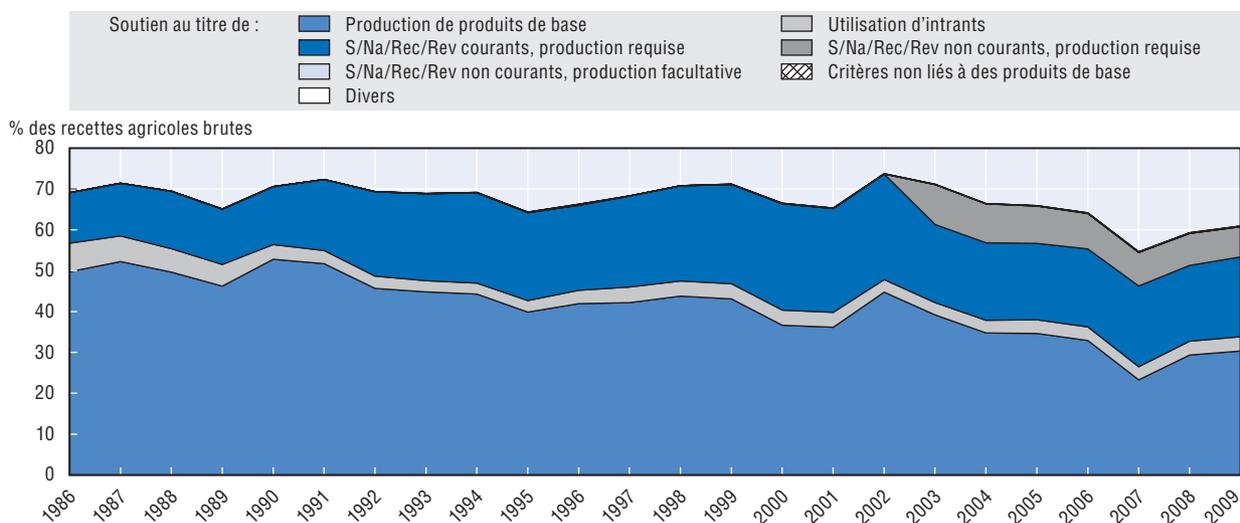
Norvège

Le chapitre sur la Norvège contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation du soutien à l'agriculture en 2009-10 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2009-10.

Évaluation de l'évolution des politiques

- De manière générale, peu de réformes ont été conduites pour faire une plus grande place au marché depuis 1986-88. Le niveau du soutien a légèrement baissé. On observe également un recul du soutien au titre de la production des produits de base, en particulier des paiements au titre de la production, mais en revanche les paiements au titre de facteurs de production courants ont augmenté. Si la part des formes de soutien qui entraînent le plus de distorsions s'est réduite de manière sensible, elle représente toujours plus de la moitié du total. L'agriculture norvégienne demeure l'une des plus protégées de la zone OCDE et des efforts plus importants doivent être accomplis pour réduire la part du soutien lié à la production et améliorer l'accès au marché.
- Les réformes telles que l'abolition du prix administré pour la viande bovine et une flexibilité accrue de la location de quotas laitiers vont dans le sens d'un renforcement de l'orientation par le marché.
- Les mesures destinées à améliorer les performances environnementales de l'agriculture, comme le nouveau plan d'action visant à réduire les risques liés à l'utilisation de pesticides, qui met l'accent sur la gestion intégrée des végétaux, sont des jalons importants sur la voie d'une production plus durable.
- Le Livre blanc norvégien sur l'agriculture et le changement climatique a mis en évidence la nécessité de renforcer la recherche sur les possibilités d'atténuation dans le secteur agricole. Les initiatives que prendra la Norvège pour promouvoir le développement des connaissances, y compris par le biais de la coopération scientifique internationale, pourraient offrir la possibilité de mettre à la disposition des agriculteurs un éventail de moyens leur permettant de participer à la lutte contre le changement climatique.

Graphique 13.1. Norvège : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010



Source : Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455309>

Informations contextuelles

La Norvège présente le PIB par habitant le plus élevé de la zone OCDE. Elle affiche des taux d'inflation et de chômage relativement faibles. Du fait que le climat est froid, que la plupart des sols sont fins et que le relief est montagneux, seule une petite fraction du territoire est cultivée. L'agriculture représente une part assez restreinte du PIB (1.2 %) et de l'emploi (2.8 %). En conséquence, la Norvège présente de manière constante un important déficit des échanges agroalimentaires. Structuellement, le secteur se caractérise par des exploitations familiales relativement petites, dont beaucoup se trouvent dans des endroits isolés. La consommation d'eau imputée à l'agriculture comprend celle de la filière pêche, qui utilise beaucoup d'eau douce dans la transformation des produits.

Tableau 13.1. **Norvège : Indicateurs contextuels, 1995, 2009***

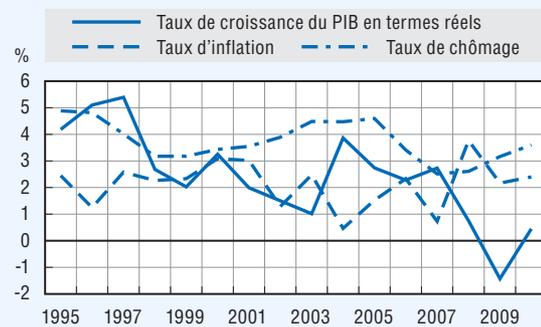
	1995	2009*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	149	379
Population (millions)	4	5
Superficie des terres (milliers de km ²)	304	305
Densité de la population (habitants/km ²)	14	16
PIB par tête, PPA (USD)	23 597	58 717
Commerce en % du PIB	25.0	24.4
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	3.1	1.2
Part de l'emploi agricole (%)	5.4	2.8
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	1.3	0.6
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	6.2	8.0
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	-1 500	-4 650
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	n.a.	n.a.
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	n.a.	n.a.
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	1 127	1 024
Part des terres arables dans la SA (%)	88	82
Part des terres irriguées dans la SA (%)	n.a.	n.a.
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	n.a.	30
Bilan de l'azote, Kg/ha	98	76

* ou dernière année disponible.

Sources : OCDE, Bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456373>

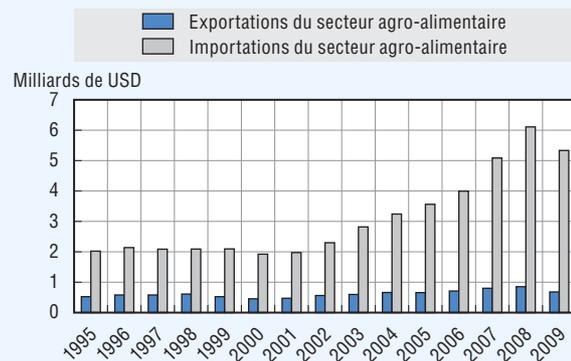
Graphique 13.2. **Norvège : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010**



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455328>

Graphique 13.3. **Norvège : Commerce agroalimentaire, 1995-2009**



Source : Base de données des échanges de l'OCDE, International Trade by Commodity Statistics.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455347>

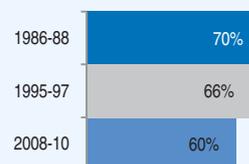
Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels sont fournies dans l'annexe II.1.

Évolution du soutien à l'agriculture

Des progrès modestes ont été réalisés en ce qui concerne la réduction du niveau du soutien et la modification de sa composition. Cependant, la part du soutien au titre de la production des produits de base reste élevée, et le soutien des prix du marché y est prépondérant. Les paiements au titre de la production ont diminué ces dernières années pour atteindre environ un tiers du niveau de 1986-88, mais les paiements au titre des facteurs de production courants continuent à représenter une part importante de l'ESP.

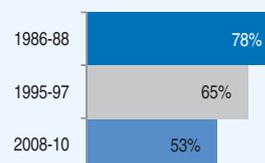
ESP en % des recettes (ESP en %)

Le soutien aux agriculteurs a diminué de 10 points de pourcentage, passant de 70 % en 1986-88 à 60 % en 2008-10. L'ESP en pourcentage a été stable au cours de ces dernières années, s'échelonnant entre 59 % en 2008 et un niveau estimé à 61 % en 2010.



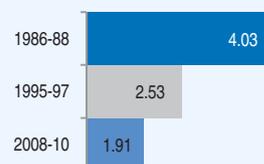
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

Bien que la part du soutien créant le plus de distorsions (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) dans l'ESP ait considérablement diminué, elle continue néanmoins à représenter plus de la moitié du soutien total. Le soutien du prix du marché continue à dominer la part du soutien créant le plus de distorsions.



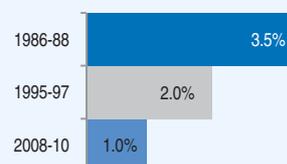
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

Les prix reçus par les agriculteurs (CNP) étaient 1.9 fois supérieurs à ceux du marché mondial en 2008-10. Ceci représente une réduction importante par rapport à 1986-88. La viande de volaille et la laine ont les CNP les plus élevés.

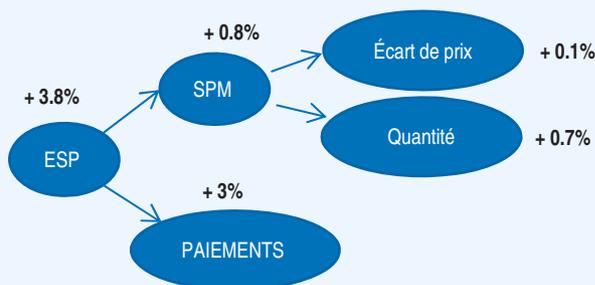


EST en % du PIB

Le soutien total s'élevait à 1 % du PIB en 2008-10. Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (ESSG) représentaient 9 % de l'estimation de soutien total (ESP+ESSG).

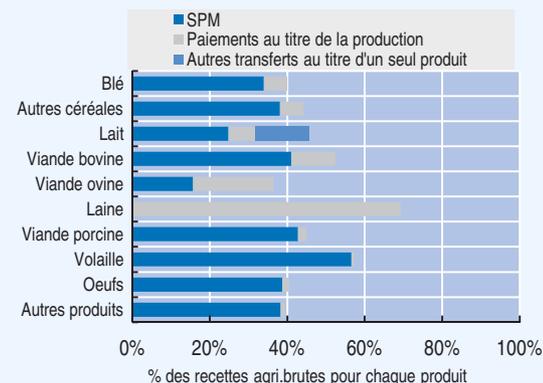


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2009 à 2010



Le niveau de soutien a augmenté en 2010, bien que seulement légèrement, principalement en raison de la hausse des paiements budgétaires. La hausse modeste de la contribution du soutien du prix du marché traduit une légère augmentation de la contribution du niveau de production.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2008-10



Les transferts au titre d'un seul produit représentaient 54 % de l'ESP totale. La part des TSP dans les recettes brutes par produit était la plus élevée pour la laine et la plus faible pour la viande ovine.

Tableau 13.2. **Norvège : Estimation du soutien à l'agriculture**
Millions de NOK

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	17 354	18 232	22 772	22 423	22 523	23 370
<i>dont : dont part de produits SPM (%)</i>	73	77	78	77	77	79
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	17 899	18 129	23 318	22 871	23 514	23 570
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	19 078	19 246	21 163	20 345	21 174	21 969
Soutien au titre de la production des produits de base	13 780	11 997	10 465	10 078	10 544	10 774
Soutien des prix du marché	9 177	8 444	8 828	8 437	8 939	9 109
Paiements au titre de la production	4 603	3 554	1 637	1 641	1 605	1 665
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	1 721	960	1 231	1 165	1 219	1 308
Utilisation d'intrants variables	1 020	551	682	653	681	714
avec contraintes sur les intrants	0	1	0	0	0	0
Formation de capital fixe	628	339	464	430	454	508
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	73	70	84	82	84	87
avec contraintes sur les intrants	2	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	3 577	6 254	6 761	6 366	6 789	7 127
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	896	853	881	954
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	3 577	6 254	5 865	5 513	5 908	6 173
avec contraintes sur les intrants	0	104	536	513	539	556
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	2 652	2 689	2 568	2 698
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	34	54	46	53	62
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	34	49	42	48	57
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	5	5	5	6
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage	70	66	60	59	61	61
CNP des producteurs	4.03	2.53	1.91	1.79	2.00	1.94
CNS aux producteurs	3.33	2.97	2.52	2.45	2.56	2.54
General Services Support Estimate (GSSE)	848	1 053	2 134	2 001	2 139	2 262
Recherche et développement	472	630	935	887	1 006	912
Établissements d'enseignement agricole	0	0	0	0	0	0
Services d'inspection	33	173	236	249	163	297
Infrastructures	133	78	304	286	307	319
Commercialisation et promotion	210	150	78	86	74	74
Stockage public	0	22	0	0	0	0
Divers	0	0	581	493	591	660
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	4.0	5.1	9.0	8.8	9.0	9.2
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-9 050	-8 343	-9 343	-8 720	-9 849	-9 459
Transferts des consommateurs aux producteurs	-11 289	-9 038	-9 873	-8 893	-10 387	-10 339
Autres transferts des consommateurs	-960	-548	-422	-357	-669	-239
Transferts des contribuables aux consommateurs	1 522	542	462	456	468	463
Surcoût de l'alimentation animale	1 677	700	490	75	739	656
ESC en pourcentage	-55	-47	-41	-39	-43	-41
CNP des consommateurs	3.18	2.13	1.79	1.68	1.89	1.81
CNS aux consommateurs	2.24	1.91	1.69	1.64	1.75	1.69
Estimation du soutien total (EST)	21 448	20 840	23 759	22 802	23 782	24 694
Transferts des consommateurs	12 249	9 585	10 295	9 251	11 056	10 578
Transferts des contribuables	10 159	11 803	13 886	13 909	13 395	14 355
Recettes budgétaires	-960	-548	-422	-357	-669	-239
EST en pourcentage du PIB (%)	3.49	2.02	0.96	0.91	1.00	0.99
Déflateur du PIB 1986-88=100	100	128	230	233	223	234

p : provisoire. CNP : Coefficient Nominal de Protection. CNS : Coefficient Nominal de Soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Les produits SPM pour la Norvège sont : le blé, les autres céréales, le lait, la viande bovine, la viande ovine, la laine, la viande porcine, la volaille et les œufs. Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456392>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

La politique agricole est inspirée par le Livre blanc (1999-2000) sur la *production agricole et alimentaire norvégienne*, lequel définit les orientations de la politique agricole norvégienne et met l'accent sur la nécessité de donner une plus large place au consommateur, à la sécurité des aliments et à la multifonctionnalité de l'agriculture. Le gouvernement accorde une priorité particulière à l'augmentation des revenus des exploitations familiales (de taille moyenne), des agriculteurs à temps plein et de ceux des zones rurales, à la prévention de la disparition des terres agricoles et des pâturages, à la promotion de l'agriculture biologique et au renforcement de la protection sociale et de l'investissement.

Les mesures aux frontières et les paiements budgétaires sont les principaux instruments de soutien public à l'agriculture en Norvège. La plupart des produits bénéficient d'un soutien des prix du marché sous la forme de prix de gros indicatifs. Ces prix indicatifs et la plupart des paiements sont décidés chaque année dans le cadre de négociations entre les pouvoirs publics et des représentants des producteurs. Des quotas de production ont été instaurés en 1983 pour le lait. La Norvège a supprimé la plupart de ses contingents tarifaires en 2000, lorsque les taux applicables dans la limite des contingents ont été amenés au niveau des droits consolidés de l'OMC. Les droits de douane applicables à la grande majorité des produits sont compris entre 100 % et 400 %, bien qu'un régime de « périodes d'ouverture » permette des importations à taux réduits dès lors que les prix intérieurs dépassent les seuils établis.

Par ailleurs, plusieurs autres mesures de soutien restent en vigueur : paiements à l'hectare, par tête de bétail, compensatoires, etc. Pour une large part, ces paiements sont modulés en fonction de la région et de la taille de l'exploitation. Les prélèvements acquittés par les producteurs servent à financer les activités de commercialisation, notamment les subventions à l'exportation de produits de l'élevage, tandis que les exportations de produits transformés vers l'UE et les activités de commercialisation des produits horticoles sont financées directement par l'État.

Politique intérieure

Chaque année, le gouvernement négocie avec les deux organisations d'agriculteurs afin de définir les orientations de la politique agricole à mettre en œuvre l'année suivante. Un accord a été conclu en mai 2010.

Les principales modifications apportées à l'accord précédent de mai 2009 sont les suivantes :

- une hausse des **prix indicatifs**, avec une incidence budgétaire totale de 420 millions NOK (69.5 millions USD), à compter du 1^{er} juillet 2010 ;
- un relèvement de 375 millions NOK (62 millions USD) du soutien budgétaire en 2011 par rapport à 2010 ;
- une augmentation des aides aux petites exploitations herbagères et aux exploitations situées en zone rurale ;
- des modifications du **régime de subventions au transport des bovins, ovins et porcins**, et une augmentation de ces subventions ;
- une augmentation du soutien au titre du **Programme environnemental national** de 150 millions NOK (24.8 millions USD) afin de préserver les paysages cultureux ;
- des modifications des programmes en faveur du **bien-être animal**.

Les **programmes de soutien et de commercialisation** destinés à la filière bovine ont été modifiés à compter du 1^{er} juillet 2009. Le Parlement a décidé de supprimer les prix indicatifs administrés pour la viande bovine le 1^{er} juillet 2009. Comme les prix du marché de la viande bovine ne sont plus soutenus par un prix indicatif, les mesures associées comme les subventions à l'exportation et le stockage des excédents ont également été abandonnées.

Le système de **quotas laitiers** sert à réguler la production de lait en fonction de la situation du marché. Aucune augmentation permanente des quotas n'est envisagée pour l'année démarrant le 1^{er} mars 2011. Toutefois, les exploitants sont autorisés, à titre provisoire, à relever leur production de 2 % par rapport à leur quota annuel. Les quotas en surplus peuvent être donnés en location et, afin d'utiliser la totalité des capacités de production, les quotas peuvent être pris en location. Environ 70 millions de litres ont été loués par approximativement 1 200 exploitants en 2010.

La Commission ayant pour objectif d'étudier les effets des évolutions récentes et des évolutions futures éventuelles dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire a remis son rapport en mars 2011. Selon le rapport, la chaîne commerciale alimentaire norvégienne se caractérise par une forte concentration dans le commerce de détail, de gros et de chainons d'offre. La commission a conclu que les chaînes qui chapeautent la commercialisation ont accru leur pouvoir de négociation sur les fournisseurs. Parmi les propositions de la commission se trouve une loi sur les négociations et les pratiques de commerce équitable dans le secteur de l'épicerie, un médiateur pour le secteur de l'épicerie, un portail internet d'information sur l'épicerie, de l'étiquetage alimentaire, des amendements aux dispositions de contrôle des fusions à apporter à la loi sur la concurrence ainsi qu'une étude sur les restrictions à la propriété dans le secteur commercial de l'épicerie.

Depuis 2006, les autorités norvégiennes et les producteurs d'aliments travaillent ensemble sur un projet de **traçabilité des aliments** à l'échelle nationale (*eTrace*). L'objectif est d'élaborer une infrastructure électronique nationale permettant un échange efficace des informations dans toute la chaîne alimentaire d'ici la fin de 2011. Le système sera confié au secteur industriel à cette date.

Une nouvelle loi sur le **bien-être des animaux** est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010 en remplacement de la loi précédente, qui datait de 1974. Elle permet l'adoption de réglementations définissant les « compétences » des détenteurs d'animaux. Elle crée également une nouvelle obligation générale d'alerter les autorités compétentes lorsqu'il existe des raisons de penser que des animaux sont soumis à des mauvais traitements ou sont victimes de négligences graves en matière d'environnement, de surveillance et de soins. Afin d'améliorer la mise en œuvre et le respect de ces dispositions, l'autorité de contrôle s'est vue attribuer une gamme plus large de moyens d'intervention et de nouvelles sanctions administratives ont été créées. En cas d'infractions graves, l'autorité de contrôle peut interdire aux exploitants toute activité impliquant des animaux, ou même la détention d'animaux.

Les **écotaxes** sur les pesticides sont modulées en fonction d'une classification des risques que les produits présentent pour la santé et l'environnement, et du degré d'exposition. Ces taxes, qui ont été relevées d'environ 25 % en 2005, sont restées stables depuis lors. Un nouveau plan d'action sur la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides (2010-14) a été établi, reposant sur les principaux éléments du précédent. Ce nouveau plan d'action est davantage axé sur la gestion intégrée des végétaux.

Au chapitre du **développement rural**, la politique agricole norvégienne prévoit plusieurs programmes destinés à stimuler l'innovation, ainsi que la création de nouvelles activités sur les exploitations et de nouveaux emplois dans les zones rurales. Un cadre national définit des lignes directrices pour l'établissement des stratégies régionales sur la base desquelles sont financés des

projets locaux de développement d'activités et de développement rural. Les financements proviennent principalement du Fonds de développement agricole (poste budgétaire 1150.50.11 de l'Accord sur l'agriculture). En 2011, ce fonds dispose d'un budget de 1 130 millions NOK (186.9 millions USD), contre 1 098 millions NOK (181.7 millions USD) en 2010.

La foresterie et les **bioénergies** sont des domaines importants de l'action publique qui relèvent également de la responsabilité du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le Livre blanc sur l'agriculture et le changement climatique a été soumis au Parlement norvégien (Storting) en 2009. Il a été débattu, et il a reçu un fort soutien et a fait l'objet d'un large consensus dans plusieurs domaines. En ce qui concerne l'atténuation du changement climatique dans le secteur agricole, des objectifs précis ont été fixés dans le Livre blanc précédent, datant de 2007. L'un des principaux sera de réduire l'impact climatique et environnemental de la production de différents biens, par unité produite, compte tenu de la valeur nutritive des différentes denrées alimentaires. Un autre objectif est d'augmenter le piégeage du CO₂ en agriculture par le biais de mesures ciblées. Le Livre blanc présente des mesures et des instruments permettant de réaliser le potentiel technique de réduction des émissions de 1.1 million de tonnes d'équivalent CO₂ auquel il est fait référence dans l'analyse de l'atténuation de 2007 de l'Autorité de lutte contre la pollution.

Le Livre blanc a mis en évidence la nécessité d'approfondir l'étude de la séquestration du carbone dans les sols, des émissions de N₂O et des émissions provenant de l'élevage. La production agricole n'est pas possible sans émissions de méthane et de N₂O. Ainsi, selon les pouvoirs publics, il est nécessaire de renforcer la recherche et le développement des connaissances, notamment par le biais de la coopération scientifique internationale, afin que les mesures d'atténuation des émissions reposent sur des bases plus solides. La Norvège a pour objectif d'être parmi les pays les plus en pointe en matière de production de savoir dans ce domaine.

Politique commerciale

L'article 19 de l'accord sur **l'Espace économique européen** (EEE) prévoit que les parties contractantes procèdent, tous les deux ans, à un examen des conditions de leurs échanges de produits agricoles. De nouvelles dispositions ont été adoptées dans ce cadre en janvier 2010 et elles doivent être mises en œuvre en juillet 2011.

Des **Accords de libre-échange** sont en cours de négociation entre l'**AELE** et respectivement l'**Inde**, l'**Indonésie**, l'union douanière **Russie-Bélarus-Kazakhstan** et **Hong-Kong**, et entre la Norvège et la Chine. Ces négociations portent sur tous les produits agricoles transformés et certains produits agricoles de base. Des accords ont été signés en 2008 avec la **Colombie** et en 2009 avec le **Conseil de coopération du Golfe**, l'**Albanie** et la **Serbie**. Un autre a été conclu avec l'**Ukraine** en 2010.

PARTIE II

Chapitre 14

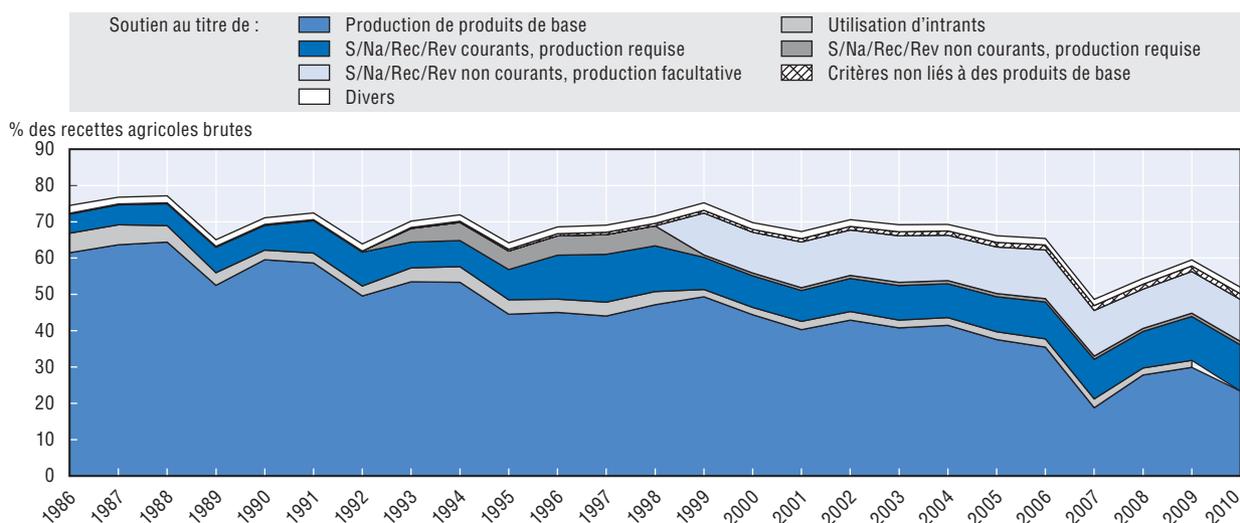
Suisse

Le chapitre sur la Suisse contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation du soutien à l'agriculture en 2009-10 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2009-10.

Évaluation de l'évolution des politiques

- Globalement, des progrès ont été réalisés en matière d'orientation par le marché, même si le niveau de soutien demeure relativement élevé. On observe une baisse graduelle du soutien depuis 1986-88, la part du soutien des prix du marché diminuant progressivement. Toutefois, les mesures qui faussent la production et les échanges représentent encore la moitié du soutien en 2008-10.
- La suppression des contrôles sur les prix du lait et l'élimination du système de quotas laitiers en 2009 contribueront à améliorer l'efficacité économique du secteur. La suppression des subventions à l'exportation de produits agricoles primaires en 2010 et l'adoption d'une gestion plus souple et plus transparente des contingents tarifaires, ainsi qu'une nouvelle réduction de certaines barrières tarifaires, renforceront également le rôle des marchés dans l'amélioration de l'efficacité économique.
- Les économies réalisées sur les dépenses budgétaires destinées à financer la régulation du marché (par exemple, la suppression des subventions aux exportations) ont été réaffectées au financement des paiements directs aux agriculteurs. Une part croissante de ces versements revêt la forme de *paiements directs écologiques*, axés sur le bien-être des animaux, l'environnement et les paysages. Ces paiements sont subordonnés à la mise en œuvre de certaines pratiques agricoles et font partie des formes de soutien potentiellement les moins génératrices de distorsions de la production et des échanges.
- L'abandon progressif des mesures de soutien des prix du marché et l'augmentation des paiements directs (dans le cadre de la réforme « Politique agricole 2011 ») sont conformes aux principes de réforme édictés par les ministres des pays de l'OCDE. Toutefois, des efforts restent à accomplir pour réduire le niveau général de soutien et mieux cibler les paiements directs, dans l'optique de répondre plus efficacement aux préoccupations de la société.

Graphique 14.1. Suisse : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010



Source : Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455366>

Informations contextuelles

L'économie suisse affiche l'un des PIB par habitant les plus élevés et des taux d'inflation et de chômage relativement faibles. L'importance relative de l'agriculture dans l'économie de la Suisse est faible : sa part dans le produit intérieur atteint environ 1 % et elle représente un peu moins de 4 % des emplois. Cette situation découle principalement du haut degré de développement des secteurs de l'industrie et des services. La Suisse est depuis longtemps importatrice nette de produits agroalimentaires. La part des importations de ces produits dans les importations totales se situe autour de 6 %, alors que la part des exportations dans les exportations totales s'établit à peu près à 4 %. Structurellement, les exploitations familiales, relativement petites, occupent une place prépondérante dans le secteur. La plupart des zones agricoles sont exploitées de manière extensive. Les terres arables représentent 26 % de la superficie agricole, et les terres irriguées environ 2 %.

Tableau 14.1. Suisse : Indicateurs contextuels, 1995, 2009*

	1995	2009*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	316	493
Population (millions)	7	8
Superficie des terres (milliers de km ²)	40	40
Densité de la population (habitants/km ²)	176	191
PIB par tête, PPA (USD)	26 622	42 783
Commerce en % du PIB	25.6	33.3
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	2.1	1.2
Part de l'emploi agricole (%)	4.4	3.9
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	3.3	4.1
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	7.0	6.6
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	-2 930	-3 161
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	45	49
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	55	51
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	1 076	1 056
Part des terres arables dans la SA (%)	27	26
Part des terres irriguées dans la SA (%)	2	2
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	n.a.	n.a.
Bilan de l'azote, Kg/ha	73	68

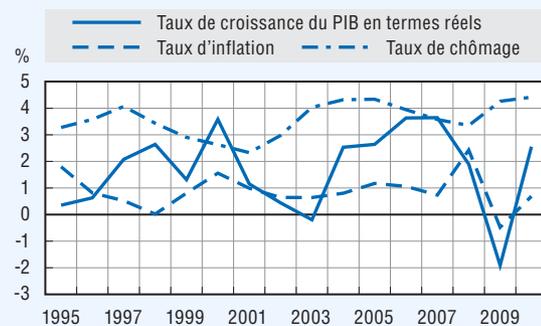
* ou dernière année disponible.

Sources : OCDE, Bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456411>

Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels sont fournies dans l'annexe II.1.

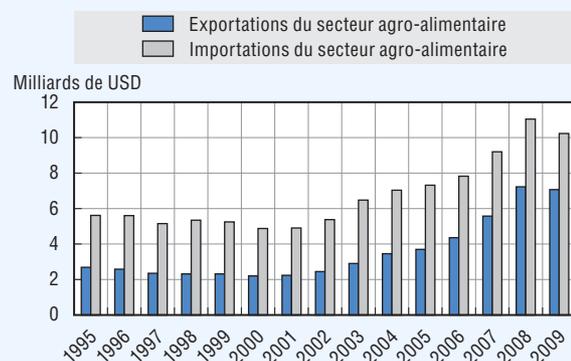
Graphique 14.2. Suisse : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455385>

Graphique 14.3. Suisse : Commerce agroalimentaire, 1995-2009



Source : Base de données des échanges de l'OCDE, International Trade by Commodity Statistics.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455404>

Évolution du soutien à l'agriculture

Depuis 1986–88, la Suisse a progressivement réduit son soutien à l'agriculture et en particulier les formes de soutien les plus génératrices de distorsions de la production et des échanges. Toutefois, le soutien demeure élevé et les formes qui entraînent le plus de distorsions représentent environ la moitié du total. Comme le montre le CNP, les prix sont nettement moins faussés. Parmi les paiements directs, les paiements par tête de bétail et à la surface dominant, mais une part croissante des paiements est axée sur le bien-être des animaux et l'environnement.

ESP en % des recettes (ESP en %)

La Suisse a réduit son soutien aux agriculteurs de 20 points de pourcentage entre 1986-88 et 2008-10. Malgré une réduction progressive à long terme, le soutien global demeure élevé (2.8 fois la moyenne de l'OCDE) en 2008-10. L'ESP en pourcentage a augmenté de 6 points de pourcentage en 2009 (60 %) et est redescendu à 54 % en 2010.

Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

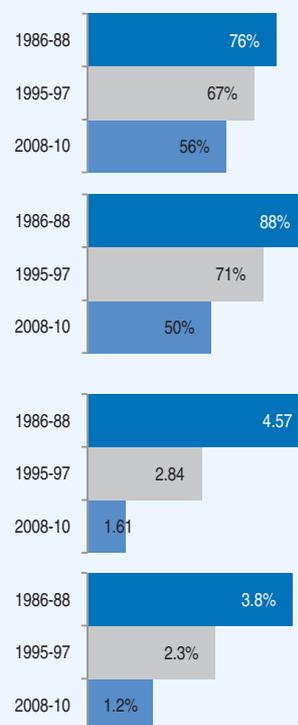
Bien que des dépenses budgétaires consacrées au financement des mesures de soutien des prix du marché aient encore été réaffectées aux paiements directs au titre des réformes PA 2011, les formes de soutien créant le plus de distorsions de la production et des échanges (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) représentent encore environ la moitié de l'ESP.

Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

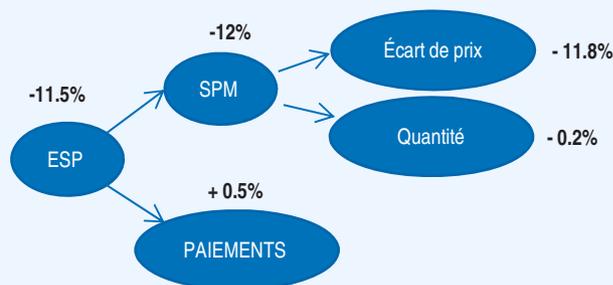
À long terme, le ratio du prix à la production au prix à la frontière a été considérablement réduit. Dans l'ensemble, les prix payés au secteur agricole étaient 1.6 fois supérieurs aux prix mondiaux en 2008-10, comme l'indique le CNP. La viande de volaille, les œufs et la viande de porc ont les CNP les plus élevés.

EST en % du PIB

Le soutien total s'élevait à 1.2 % du PIB en 2008-10 et les dépenses consacrées aux services d'intérêt général représentaient 7.5 % de l'estimation du soutien total.

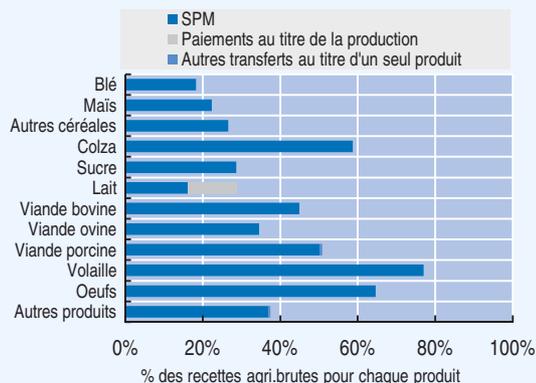


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2009 à 2010



Le niveau de soutien a diminué en 2010, principalement en raison de la baisse du soutien des prix du marché, puisque l'écart entre les prix intérieurs et mondiaux a diminué à cause de la hausse des prix mondiaux.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2008-10



Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) représentaient 49 % de l'ESP totale. La part des TSP dans les recettes agricoles brutes par produit est la plus faible pour les céréales avec environ 20 % des recettes par produit et elle est supérieure à 50 % pour les graines oléagineuses, la viande de porc, la viande de volaille et les œufs.

Tableau 14.2. Suisse : Estimation du soutien à l'agriculture
Millions de CHF

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	9 482	8 236	7 350	7 851	7 231	6 966
<i>dont : dont part de produits SPM (%)</i>	84	84	69	73	69	67
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	11 661	9 613	9 012	9 643	8 828	8 567
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	8 335	7 240	6 002	6 035	6 350	5 621
Soutien au titre de la production des produits de base	6 918	4 796	2 906	3 088	3 192	2 439
Soutien des prix du marché	6 876	4 713	2 618	2 793	2 913	2 150
Paiements au titre de la production	42	83	288	295	280	289
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	561	411	206	213	207	198
Utilisation d'intrants variables	454	309	87	90	90	81
avec contraintes sur les intrants	0	180	15	15	15	14
Formation de capital fixe	70	78	113	111	113	116
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	36	25	5	11	4	1
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	612	1 203	1 244	1 117	1 287	1 328
Au titre des Recettes / du Revenu	15	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	597	1 203	1 244	1 117	1 287	1 328
avec contraintes sur les intrants	340	1 050	1 233	1 106	1 276	1 316
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	28	569	97	92	98	101
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	1 210	1 201	1 226	1 205
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	1 210	1 201	1 226	1 205
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	61	158	150	162	164
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	61	158	150	162	164
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	216	200	180	176	179	187
ESP en pourcentage	76	67	56	54	60	54
CNP des producteurs	4.57	2.84	1.61	1.62	1.72	1.49
CNS aux producteurs	4.20	3.07	2.28	2.19	2.47	2.17
General Services Support Estimate (GSSE)	688	591	487	488	481	492
Recherche et développement	135	126	99	97	98	101
Établissements d'enseignement agricole	38	38	20	20	20	21
Services d'inspection	14	15	11	11	11	11
Infrastructures	137	84	85	89	83	85
Commercialisation et promotion	45	45	56	54	55	58
Stockage public	103	83	41	43	39	41
Divers	216	200	175	175	175	175
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	6.8	6.6	7.5	7.4	7.0	8.0
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-7 609	-4 910	-3 297	-3 605	-3 498	-2 790
Transferts des consommateurs aux producteurs	-7 097	-5 047	-2 571	-2 780	-2 830	-2 103
Autres transferts des consommateurs	-1 975	-1 244	-801	-919	-736	-747
Transferts des contribuables aux consommateurs	1 089	1 052	35	74	25	6
Surcoût de l'alimentation animale	374	328	39	20	43	54
ESC en pourcentage	-72	-57	-37	-38	-40	-33
CNP des consommateurs	4.52	2.89	1.60	1.62	1.68	1.50
CNS aux consommateurs	3.57	2.35	1.58	1.60	1.66	1.48
Estimation du soutien total (EST)	10 113	8 883	6 524	6 598	6 856	6 119
Transferts des consommateurs	9 072	6 291	3 371	3 699	3 566	2 849
Transferts des contribuables	3 016	3 836	3 953	3 817	4 026	4 016
Recettes budgétaires	-1 975	-1 244	-801	-919	-736	-747
EST en pourcentage du PIB (%)	3.77	2.35	1.20	1.21	1.28	1.11
Déflateur du PIB 1986-88-100	100	125	141	141	141	140

p : provisoire. CNP : Coefficient Nominal de Protection. CNS : Coefficient Nominal de Soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Les produits SPM pour la Suisse sont : le blé, le maïs, les autres céréales, les graines oléagineuses, le sucre, le lait, la viande bovine, la viande ovine, la viande porcine, la volaille et les œufs. Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456430>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

La période 2009-10 a vu la poursuite de la mise en œuvre des réformes décidées dans le cadre de la réforme de la politique agricole 2011 (PA 2011) qui a démarré en 2008. La principale caractéristique de la PA 2011 est une nouvelle réduction de 30 % des dépenses budgétaires allouées au soutien des prix du marché (2008-11 par rapport à 2004-07). Les dépenses ont été réaffectées aux paiements directs accordés au titre des services agricoles (par exemple, la préservation de paysages à valeur culturelle ou le bien-être des animaux), pour le bétail consommant des fourrages grossiers, et afin de compenser des conditions de production difficiles. Toutes les subventions à l'exportation pour les produits agricoles de base ont été supprimées au 1^{er} janvier 2010, alors que celles concernant certains produits agricoles transformés ont été maintenues. Toutes les garanties publiques concernant les prix et les ventes avaient déjà été abolies en 1999. Les droits de douane perçus sur les importations d'aliments pour animaux et de céréales destinées à la consommation humaine ont été réduits en 2009. Concernant les céréales fourragères et les aliments pour animaux, les importations demeurent assujetties à des droits de douane calculés sur la base de prix de seuil variables. Malgré des réductions progressives, les mesures à l'importation consistent en une combinaison de droits de douane élevés et de contingents tarifaires avec de tarifs réduits pour la plupart des produits. Le soutien des prix du marché qui en résulte représente la moitié de l'estimation du soutien à l'agriculture.

Il existe deux grandes catégories de paiements directs. Les *paiements directs généraux* sont principalement accordés sous la forme de paiements par hectare de terres agricoles et de paiements par tête de bétail. Ils comprennent également les paiements aux agriculteurs exerçant dans des conditions difficiles. Les *paiements directs écologiques* prennent essentiellement la forme de paiements à la surface et par tête de bétail accordés aux agriculteurs qui mettent volontairement en œuvre des pratiques agricoles plus rigoureuses que celles imposées par les réglementations publiques, et le versement des paiements directs généraux et écologiques est subordonné à des *prestations écologiques requises* (PER) (écoconditionnalité). Une part relativement importante des paiements directs écologiques est versée sous la forme de *contributions éthologiques* destinées à encourager l'adoption volontaire de pratiques visant à améliorer le bien-être des animaux. Globalement, la part des paiements directs dans l'ESP totale augmente progressivement et représentait plus de la moitié du soutien en 2008-10.

Politique intérieure

Le système des **quotas laitiers** a été aboli pour tous les producteurs laitiers le 1^{er} mai 2009, à l'issue d'une période de transition qui s'est étendue du 1^{er} mai 2006 au 30 avril 2009. Durant cette période un producteur laitier avait, une fois par an, la possibilité de quitter le système de quotas individuels (le 1^{er} mai 2006, 2007 et 2008). Il était toutefois obligé soit de devenir membre d'une nouvelle organisation de producteurs laitiers ou d'une organisation de producteurs et de transformateurs laitiers, et son quota individuel était transféré à ces organisations. Les producteurs de lait, qui ont quitté le système de quotas individuels durant la période de transition, ont eu l'obligation de conclure un contrat d'une durée minimale d'un an avec leur acheteur de lait. Depuis le 1^{er} mai 2009, tous les producteurs laitiers ont l'obligation de conclure un tel contrat. Cette obligation restera en vigueur jusqu'au 30 avril 2015 ; les producteurs qui vendent leur lait directement aux consommateurs finaux et les producteurs produisant du fromage ou autre produits laitiers à la ferme en sont exemptés.

Les dépenses au titre du **soutien des prix** (suppléments de prix, soutien des prix intérieurs et restitutions à l'exportation) pour les produits laitiers ont été réduites en 2009 de 15 % par rapport à 2008, pour atteindre 294 millions CHF (271 millions USD). Les dépenses prévues au budget de 2010 ont été réduites à nouveau de 2 % pour atteindre 289 millions CHF (266 millions USD). En 2010, cette dépense ne concernait que le supplément versé pour le lait transformé en fromage (256 millions CHF, soit 236 millions USD) et le supplément accordé lorsque ce lait a été produit sans utilisation d'ensilage (33 millions CHF, soit 30 millions USD). Les autres formes d'intervention sur les marchés laitiers, comme les **subventions à l'exportation** et les suppléments de prix pour le beurre et le lait écrémé en poudre, ont été sensiblement réduites en 2009 et abolies en 2010. En revanche, un **prélèvement temporaire** sur les producteurs laitiers (0.01 CHF/kg de lait livré aux laiteries, jusqu'au 30 avril 2010) a été introduit afin de financer l'élimination des excédents de beurre. Ce prélèvement est basé sur un accord entre les différents agents de la filière laitière. Toutefois, en raison des mesures aux frontières le prix payé aux producteurs laitiers reste 46 % au dessus des prix du marché mondial (CNP des producteurs) en 2008-10.

La structure des programmes et les conditions d'éligibilité appliquées pour les paiements directs généraux et les paiements directs écologiques sont demeurées largement inchangées dans le cadre la PA 2011 (en vigueur depuis 2008). En ce qui concerne les paiements directs généraux, on a observé des changements dans les niveaux de paiements au sein de programmes spécifiques et le plafond des paiements par exploitation a été relevé. Le taux de base des **paiements à la surface** a été réduit en 2009 et le taux complémentaire pour les terres ouvertes et les cultures pérennes a été majoré en 2009 et 2010. On a observé une augmentation notable des niveaux de paiements par tête de bétail en 2009, afin de compenser la réduction de l'intervention sur le marché du lait. Dans le domaine des paiements directs écologiques, les taux ont été réduits pour certains *paiements de compensation écologique*, par exemple au titre des *jachères florales*, des *jachères tournantes* et des *bandes culturales extensives*. La largeur de la bande tampon est passée de 3 à 6 mètres. Les paiements pour l'estivage ont été augmentés.

Le tableau 14.3 présente une vue d'ensemble des divers programmes de paiements en 2008-10. Environ 80 % du total des paiements sont consacrés aux *paiements directs généraux*, qui ont augmenté de 10 % en 2009, principalement du fait d'une hausse sensible des paiements pour le bétail. Les **paiements à la surface** par hectare de terres agricoles demeurent le premier poste des paiements directs généraux, dont ils ont représenté environ 55 %. L'autre poste important et en augmentation des paiements directs généraux est le paiement par unité de gros bétail (UGB) pour les animaux consommant des fourrages grossiers. D'autres paiements sont accordés au titre de la garde d'animaux dans des conditions difficiles (par exemple des zones vallonnées et montagneuses). **Les paiements par tête de bétail** pour les animaux consommant des fourrages grossiers et les animaux élevés dans des conditions difficiles représentent ensemble 40 % des paiements directs généraux. Les 5 % restants de paiements directs généraux sont versés pour soutenir l'exploitation de terrains en pente en zone de montagne.

Les *paiements directs écologiques* ont progressé de 5 % en 2009 et de 6 % en 2010. Environ 40 % de ces paiements sont consacrés à l'amélioration du **bien-être des animaux** et ils ont été relativement stables en 2009 et 2010. Environ un cinquième des *paiements directs écologiques* sont alloués à la *compensation écologique* (paiements pour les prairies extensives, surfaces à litière, haies, jachères florales et tournantes, bandes culturales extensives et arbres fruitiers haute tige) et 10 % sont versés au titre des *contributions au sens de l'ordonnance sur la qualité écologique* (OQE). Les paiements effectués au titre de la compensation écologique ont été relativement stables en 2009 et 2010, alors que les contributions à la qualité écologique ont progressé de manière régulière (mais

Tableau 14.3. Suisse : Dépenses pour les paiements directs, 2008-10

Type de paiement	2008	2009	2010p	Variation en %	
				2008 à 2009	2009 à 2010p
Paiements directs généraux	1 987	2 190	2 213	10.2	1.1
<i>dont :</i>					
Paiements à la surface	1 201	1 226	1 205	2.0	-1.7
Garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	406	509	522	25.3	2.5
Paiements pour conditions de production difficiles :	380	454	474	19.6	4.4
<i>Garde d'animaux dans des conditions difficiles</i>	277	352	360	27.5	2.2
<i>Exploitation de terrains en pente</i>	92	90	103	-1.9	14.0
<i>Surface viticole en pente</i>	12	12	11	0.9	-1.7
Paiements directs écologiques	539	566	600	5.0	6.0
<i>dont :</i>					
Compensation écologique	123	123	131	0.0	6.6
Contributions pour la qualité écologique	43	55	63	27.4	14.8
Culture extensive de céréales et de colza	31	29	38	-4.6	29.2
Culture biologique	28	28	31	-0.4	9.7
Sorties régulières en plein air (des animaux)	161	163	160	1.6	-1.8
Systèmes de stabulation respectueux des animaux	56	59	59	5.9	-0.8
Estivage	92	98	101	6.9	3.1
Protection des eaux, utilisation durable des ressources naturelles	6	10	18	54.0	86.6
Total	2 526	2 756	2 813	9.1	2.1

p : provisoire.

Notes : les paiements directs sont subordonnés au respect de normes environnementales et pratiques de gestion agricole.

Taux de change du CHF en USD : 2008 – 1 084 ; 2009 – 1 086 ; 2010 – 1 043.

Source : Office fédéral de l'agriculture, Rapport agricole 2009, 2010, Berne.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456449>

à partir d'un niveau inférieur). Les autres paiements écologiques destinés à soutenir l'agriculture extensive et **biologique** ont également progressé en 2010.

En 2008, la PA 2011 a instauré un nouveau programme axé sur l'*utilisation durable des ressources naturelles*. Le programme finance (à hauteur de 80 % des coûts, dans le cadre de programmes de 6 ans) des projets élaborés par les autorités locales visant à une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources naturelles dans certaines régions ou certaines branches. Environ 10 millions CHF par an sont prévus pour ces projets. Depuis le lancement du programme, les paiements sont passés de 1 million CHF en 2008 à 4 millions CHF en 2009, puis à 12 millions CHF en 2010.

Politique commerciale

Les importations de produits agroalimentaires de la Suisse sont régulées par des **droits de douane sur les importations** combinant des droits de douane relativement faibles dans le cadre des quotas et élevés hors quotas dans le cas d'un dispositif de **contingents tarifaires**. Ces derniers s'appliquent à un certain nombre de produits agricoles et alimentaires de base, en particulier la viande, les produits laitiers, les pommes de terre, les fruits, les légumes, les céréales panifiables et le vin. Les volumes des contingents tarifaires notifiés à l'OMC affichent tous des taux d'utilisation élevés (100 % pour la plupart, voire plus). Depuis 1999, les volumes des contingents tarifaires alloués sont transférables d'un importateur à un autre. Le système de vente aux enchères des contingents tarifaires a été progressivement étendu, en particulier dans le secteur de la viande, en remplacement des *prescriptions d'achat national*. En 2007 et 2008, tous les contingents tarifaires ont été alloués par adjudication, avec quelques exceptions pour les viandes bovine et ovine (90 % des contingents ont été alloués aux

enchères). Depuis 2009, la vente aux enchères s'applique également au beurre et au lait en poudre. La clause de sauvegarde spéciale n'a pas été invoquée pendant la période 2008-10.

En 2009, les **subventions à l'exportation de produits agricoles de base** se sont appliquées principalement aux produits laitiers (3.2 millions CHF, soit 2.9 millions USD) et aux animaux vivants (6.9 millions CHF ou 6.3 millions USD). Elles ont été définitivement supprimées dans leur totalité le 1^{er} janvier 2010. La Suisse compense le handicap des prix des produits agricoles transformés découlant des prix plus élevés des produits agricoles de base incorporés produits sur son territoire (comme les produits laitiers, la farine de blé ou les œufs) par un système de **droits d'importation et de subventions à l'exportation de produits agricoles transformés** selon les produits incorporés. En 2009 et 2010, elle a alloué 93 millions CHF (86 millions USD) et 77 millions CHF (74 millions USD) respectivement au financement des subventions à l'exportation de produits agricoles transformés. Ce système doit être progressivement supprimé d'ici 2013 sous l'effet des nouvelles règles du Cycle de Doha pour le développement.

Conformément à l'**accord commercial** bilatéral conclu avec l'**Union européenne** et entré en vigueur le 1^{er} juin 2002, les droits de douane bilatéraux applicables à divers produits agricoles ont été abaissés. Pour le fromage, les protections à la frontière ont été progressivement réduites, jusqu'à leur abolition complète en 2007. Depuis le 1^{er} juin 2007, le commerce du fromage est donc complètement libéralisé entre la Suisse et l'UE. En novembre 2008, la Suisse et l'UE ont engagé des négociations en vue de la libéralisation totale des échanges dans le secteur agroalimentaire. Ces négociations se sont poursuivies pendant les deux années suivantes. En tant que membre de l'AELE, la Suisse a mis en œuvre des Accords de libre-échange avec le **Canada** (1^{er} juillet 2009), la **Serbie** (1^{er} octobre), et l'**Albanie** (1^{er} novembre) ; a conclu des accords en 2009 avec la **Colombie** et le **Conseil de coopération du Golfe** (CCG), en 2010 avec le **Pérou** et l'**Ukraine**, et en 2011 avec le **Hong-Kong** ; et participe à des négociations de libre-échange en cours entre l'AELE et, respectivement, l'**Inde**, l'**Indonésie** et l'union douanière **Russie/Bélarus/Kazakhstan**, la **Bosnie-Herzégovine** et le **Monténégro**. Sur une base bilatérale, la Suisse a mis en œuvre un Accord de libre-échange avec le Japon (1^{er} septembre 2009) et a entamé des négociations de libre-échange avec la **Chine**. Les accords et négociations mentionnés ici portent sur tous les produits agricoles transformés et sur certains produits agricoles de base.

Des **préférences tarifaires** sont accordées aux importations en provenance des pays en développement, dans le cadre d'un système conçu à cet effet. Consécutivement à l'initiative du gouvernement helvétique visant à supprimer totalement les droits de douane sur tous les produits en provenance des pays les moins avancés (PMA), toutes les importations agricoles en provenance des PMA sont exemptes de droits et de quotas depuis septembre 2009.

PARTIE II

Chapitre 15

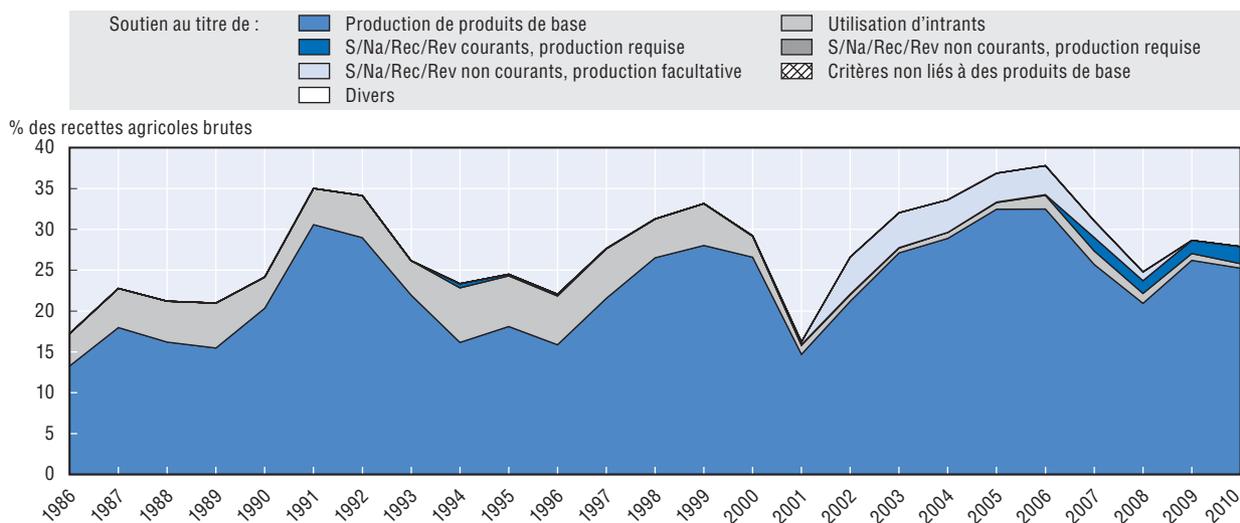
Turquie

Le chapitre sur la Turquie contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation du soutien à l'agriculture en 2009-10 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2009-10.

Évaluation de l'évolution des politiques

- Dans l'ensemble, la réforme des politiques a enregistré depuis 1986-88 des avancées inégales vers une plus grande orientation par le marché. Des changements d'orientation fréquents ont été appliqués au coup par coup, dans un contexte macroéconomique de forte inflation. La part du soutien aux producteurs dans les recettes agricoles brutes (ESP en pourcentage) est passée de 20 % en 1986-88 à 27 % en 2008-10, ce qui est supérieur à la moyenne de l'OCDE.
- En 2010, en dépit de prix mondiaux élevés, l'accroissement des paiements au titre de la production a fait augmenter la production et aggravé les distorsions des échanges dans les secteurs de la viande bovine et ovine, et de la volaille et des œufs.
- Bien que le système de soutien en fonction du bassin prenne en compte l'avantage comparatif régional, et qu'en modulant les paiements compensatoires selon la localisation il puisse mener à une répartition spatiale plus efficace de la production, l'efficacité de transfert de ce type de soutien est très faible et seule une petite partie des versements profite aux producteurs.
- Le retrait de l'État de la production, de la transformation et de la commercialisation du sucre, du tabac et du thé, prévu en 2013, est encourageant, mais des efforts plus importants restent à fournir pour transformer les entreprises commerciales d'État et les unions de coopératives de vente de produits agricoles qui subsistent en véritables entreprises commerciales.

Graphique 15.1. Turquie : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010



Source : Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455423>

Informations contextuelles

Du point de vue macroéconomique, la Turquie a connu un niveau élevé d'inflation qui s'est stabilisé sous les 10 % ces dernières années. Le niveau de chômage est lui aussi relativement élevé. Les conditions climatiques et géographiques dans le pays permettent une large gamme d'activités agricoles. La Turquie est largement autosuffisante en matière de denrées alimentaires. La production agricole, en particulier la production végétale, s'est rapidement développée ces vingt dernières années. Prépondérantes, les cultures représentent environ 75 % de la valeur de la production agricole, dont environ 44 % sont imputables aux fruits et légumes. Nonobstant divers goulets d'étranglement structurels, comme la prédominance d'exploitations de petite taille et de subsistance/semi-subsistance, et les taux élevés d'illettrisme parmi les agriculteurs, la Turquie est, globalement, un important exportateur de produits agricoles et se classe en l'occurrence au 7^{ème} rang mondial des producteurs. Ses principaux partenaires commerciaux sont l'Union européenne, les États-Unis et le Moyen Orient. La part de l'agriculture dans l'emploi est passée de 43 % en 1995 à 25 % en 2009, mais elle reste le premier secteur d'emploi. La contribution de l'agriculture au PIB a fléchi, passant de 12 % en 1995 à 8.5 % en 2009. Le secteur a assuré 12 % des exportations et a été à l'origine de 5 % des importations en 2009.

Tableau 15.1. **Turquie : Indicateurs contextuels, 1995, 2009***

	1995	2009*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	228	616
Population (millions)	62	72
Superficie des terres (milliers de km ²)	770	770
Densité de la population (habitants/km ²)	80	96
PIB par tête, PPA (USD)	7 126	13 952
Commerce en % du PIB	12.6	19.7
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	11.9	8.5
Part de l'emploi agricole (%)	43.4	26.2
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	19.9	10.3
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	9.6	5.4
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	874	2 940
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	n.a.	57
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	n.a.	43
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	39 493	39 122
Part des terres arables dans la SA (%)	62	55
Part des terres irriguées dans la SA (%)	8	9
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	75	75
Bilan de l'azote, Kg/ha	33	29

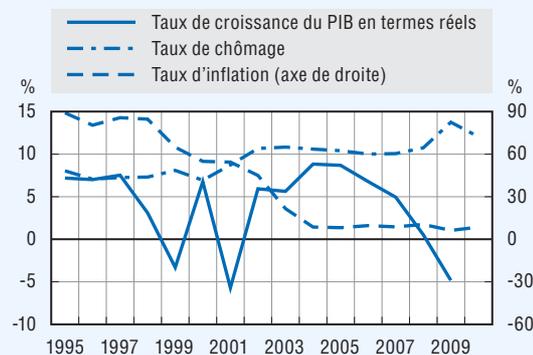
* ou dernière année disponible.

Sources : OCDE, Bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456468>

Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels sont fournies dans l'annexe II.1.

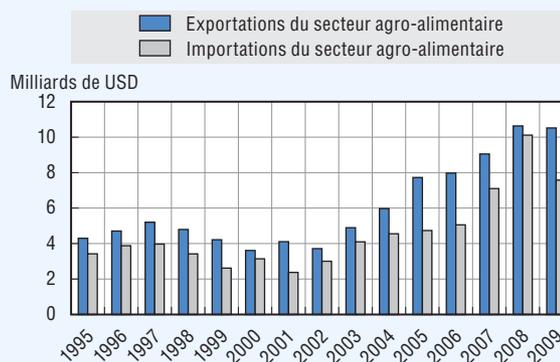
Graphique 15.2. **Turquie : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010**



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455442>

Graphique 15.3. **Turquie : Commerce agroalimentaire, 1995-2009**



Source : Base de données des échanges de l'OCDE, International Trade by Commodity Statistics.

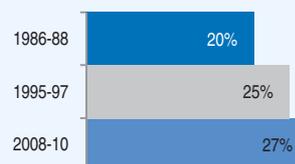
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455461>

Évolution du soutien à l'agriculture

La Turquie a mis en place d'ambitieuses réformes depuis la fin des années 90. Toutefois, le soutien demeure plus élevé que la moyenne dans la zone OCDE et les formes qui provoquent le plus de distorsions dominent. Les paiements directs découplés ont été abolis en 2009, alors que les paiements au titre de la production de produits de base et de la superficie ont augmenté.

ESP en % des recettes (ESP en %)

En 2010, le soutien aux producteurs (ESP en pourcentage) a diminué d'un point de pourcentage par rapport à 2009, pour s'établir à 28 %. Il a augmenté entre 1986-88 et 2008-10, passant respectivement de 20 % à 27 %, niveau qui est supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE.



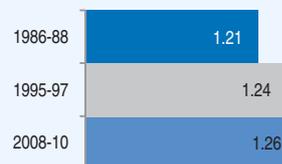
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

Les mesures créant le plus de distorsions (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) de la production et des échanges représentaient presque la totalité du soutien aux producteurs en 1986-88, cependant en 2008-10 elles en représentaient 90 %. La réduction des formes de soutien créant le plus de distorsions a été compensée par l'augmentation des paiements de soutien direct du revenu (éliminés en 2009). En 2010, les paiements au titre de la production et de la superficie courante ont augmenté.



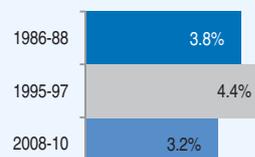
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

Les prix reçus par les agriculteurs en 2008-10 étaient supérieurs d'environ 26 % aux prix reçus sur le marché mondial. Ils étaient supérieurs de 21 % en 1986-88.

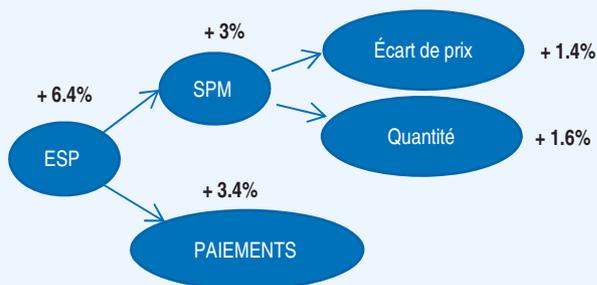


EST en % du PIB

Le soutien aux services d'intérêt général à l'agriculture s'élevait à environ 6 % en 2008-10. La part du soutien total à l'agriculture dans le PIB est demeurée aux alentours de 3.2 % en 2008-10, un niveau pratiquement inchangé par rapport à la période 1986-88.

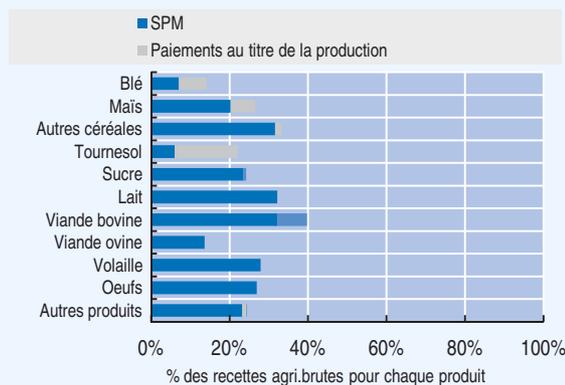


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2009 à 2010



Le niveau de soutien a augmenté en 2010 en raison de l'accroissement de l'écart entre les prix intérieurs et à la frontière (SPM), ainsi qu'à l'augmentation du montant des paiements.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2008-100



La part des transferts au titre d'un seul produit a augmenté, passant de 78 % du soutien aux producteurs en 1986-88 à 90 % en 2008-10. Les TSP s'élevaient à 40 % pour la viande bovine et à 32 % pour le lait.

Tableau 15.2. **Turquie : Estimation du soutien à l'agriculture**
Millions de TRY

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	18	2 924	106 514	101 142	104 699	113 703
<i>dont : dont part de produits SPM (%)</i>	57	64	53	52	53	53
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	15	2 612	101 121	91 528	93 827	118 008
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	4	796	30 296	26 504	31 200	33 184
Soutien au titre de la production des produits de base	3	603	26 992	22 397	28 539	30 039
Soutien des prix du marché	3	593	25 225	20 748	26 999	27 929
Paiements au titre de la production	0	10	1 767	1 649	1 540	2 110
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	1	189	952	1 289	910	656
Utilisation d'intrants variables	1	182	389	347	452	368
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	0	6	505	868	413	234
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	0	1	58	74	45	54
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	0	4	1 973	1 679	1 751	2 488
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	72	49	65	103
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	4	1 901	1 630	1 687	2 385
avec contraintes sur les intrants	0	0	6	5	4	10
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	380	1 139	1	1
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	380	1 139	1	1
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage	20	25	27	25	29	28
CNP des producteurs	1.21	1.24	1.26	1.28	1.25	1.23
CNS aux producteurs	1.26	1.33	1.37	1.33	1.40	1.39
General Services Support Estimate (GSSE)	0	222	1 854	1 391	2 615	1 556
Recherche et développement	0	4	38	40	44	31
Établissements d'enseignement agricole	0	0	0	0	0	0
Services d'inspection	0	7	70	71	66	72
Infrastructures	0	1	0	0	0	0
Commercialisation et promotion	0	202	1 746	1 281	2 505	1 452
Stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	0	6	0	0	0	0
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	7.6	21.8	5.8	5.0	7.7	4.5
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-3	-584	-20 077	-20 201	-18 347	-21 682
Transferts des consommateurs aux producteurs	-3	-580	-19 240	-20 494	-18 658	-18 569
Autres transferts des consommateurs	0	-33	-1 307	-153	-144	-3 623
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	0	29	470	446	455	510
ESC en pourcentage	-19	-21	-20	-22	-20	-18
CNP des consommateurs	1.26	1.29	1.26	1.29	1.25	1.23
CNS aux consommateurs	1.24	1.28	1.25	1.28	1.24	1.23
Estimation du soutien total (EST)	4	1 018	32 150	27 896	33 815	34 740
Transferts des consommateurs	3	613	20 547	20 647	18 802	22 192
Transferts des contribuables	1	438	12 910	7 402	15 157	16 171
Recettes budgétaires	0	-33	-1 307	-153	-144	-3 623
EST en pourcentage du PIB (%)	3.76	4.42	3.21	2.93	3.55	3.15
Déflateur du PIB 1986-88-100	100	13 840	387 732	365 698	385 084	412 415

p : provisoire. CNP : Coefficient Nominal de Protection. CNS : Coefficient Nominal de Soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Les produits SPM pour la Turquie sont : le blé, le maïs, les autres céréales, les graines oléagineuses, le sucre, les pommes de terre, les tomates, les raisins, les pommes, le coton, le tabac, le lait, la viande bovine, la viande ovine, la volaille et les œufs. Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456487>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Les objectifs stratégiques de la loi sur l'agriculture de 2006 sont d'accroître la productivité et la compétitivité et de garantir l'approvisionnement alimentaire. Ce texte crée également l'assise juridique pour certains systèmes de gestion nécessaires à la mise en œuvre de l'acquis communautaire. Les outils de soutien agricole envisagés pour concrétiser les objectifs stratégiques comprennent des paiements directs, des paiements compensatoires, des indemnités, des mesures en faveur de la production animale (pour les cultures fourragères, l'insémination artificielle, les primes pour le lait, les régions d'élevage sans risque, l'apiculture, la pêche), l'appui à l'assurance récolte, le soutien au développement rural et la mise hors production de terres à des fins écologiques. Des fonds seront en outre alloués à certains soutiens au crédit ainsi qu'à la recherche-développement.

Des droits de douane à l'importation, complétés par des prix d'achat fixés pour les céréales, le sucre et le tabac, viennent soutenir la production intérieure. Des subventions à l'exportation s'appliquent à divers produits, dont les fruits et légumes frais et transformés, les produits alimentaires dérivés, la viande de volaille et les œufs. Des quotas de production sont appliqués aux usines de transformation de betteraves sucrières.

Des paiements compensatoires (« primes ») – basés sur les coûts de production et les prix mondiaux et intérieurs – sont accordés pour l'huile d'olive, les graines oléagineuses, le maïs, le coton, le thé, les céréales et les légumes secs. Les producteurs de thé sont partiellement indemnisés (70 %) des frais induits par les mesures rigoureuses d'élagage nécessaires pour maîtriser les quantités produites. Des indemnités sont également accordées aux producteurs de pommes de terre et aux éleveurs en cas de manque à gagner.

Par ailleurs, des paiements sont versés, en fonction des superficies, pour les cultures fourragères, l'agriculture biologique, les noisettes, les semences certifiées, et l'utilisation de carburants et d'engrais. La plupart des agriculteurs sont exonérés de l'impôt sur le revenu. Les subventions à l'utilisation d'intrants prennent essentiellement la forme de bonifications d'intérêts et de paiements pour améliorer les animaux et les capacités de production des exploitations (nivellement des terres, drainage, amélioration et protection des sols et remembrement, par exemple). Des aides financières sont accordées afin de faciliter la restructuration et la transformation des coopératives agricoles de vente et de leurs unions en organismes indépendants, financièrement autonomes et pratiquant l'autogestion.

Différentes dispositions réglementaires concernent la pollution de l'eau et des sols, et assurent la protection des zones humides. Des campagnes d'information sont organisées aux niveaux national et régional pour aider les exploitants à lutter contre la désertification et à réduire les rejets d'éléments nutritifs. Le gouvernement joue un rôle majeur en termes d'investissement dans les infrastructures, notamment pour l'irrigation.

Pour une analyse détaillée de l'évolution de l'action publique en Turquie, voir OCDE (2011), *Évaluation des réformes de la politique agricole en Turquie*.

Politique intérieure

Les **prix d'achat**, qui sont déterminés par les offices de commercialisation en fonction des prix mondiaux, du coût de production et de la situation du marché intérieur, ont augmenté en 2010 par rapport aux prix de 2009 (tableau 15.3).

Tableau 15.3. Turquie : Prix d'achat pour les céréales, le sucre et le tabac

Produit	2007		2008		2009		2010		Variation du prix en TRY	
	TRY/t	USD/t	TRY/t	USD/t	TRY/t	USD/t	TRY/t	USD/t	2008/09	2009/10
									%	%
Blé										
Dur, Anatolie	440	338	592	456	458	296	505	326	-23	10
Vitreux, blanc	425	327	500	385	458	296	505	326	-8	10
Vitreux, rouge Anatolie	425	327	592	456	458	296	505	326	-23	10
Orge	320	246	400	308	369	239	417	270	-8	13
Seigle	300	231	400	308	369	239	417	270	-8	13
Avoine	315	242	-	-	-	-	-	-	-	-
Maïs	302	232	371	286	432	279	484	313	16	
Betterave à sucre	103	79	108	83	116	75	118	76	7	2
Thé	640	492	737	567	790	511			7	
Noisette	5 150	3 962	4 000	3 080	-	-	-	-	-	-
Tabac, Egée A	5 760	4 431	6 206	4 778	6 684	4 321	6 696	4 329	8	

Source : Gouvernement turc, Resmi Gazete [journal officiel], Ankara, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456506>

Le dispositif de **soutien direct des revenus** a été supprimé en 2009. Cependant, chaque exploitant inscrit au registre national des agriculteurs a reçu une « prime au gazole » de 35.8 TRY (24 USD) par hectare et une « prime à l'engrais » de 42.5 TRY (28 USD) par hectare, en moyenne, en 2010. La part du soutien à l'élevage, qui représentait 7 % du total des dépenses budgétaires en 2004, selon la définition du ministère de l'Agriculture et des Affaires rurales, a augmenté, passant à 22 % en 2010.

Un nouveau programme de **paiements transitoires** destiné à réduire la production de noisettes a été annoncé pour la période 2009-12, remplaçant les précédentes mesures d'intervention publique. Les producteurs agréés recevront environ 1 000 USD par hectare pendant trois ans (150 TRY/ha/an), la compensation pour les producteurs non agréés étant légèrement supérieure durant la première année de participation. Les zones de production de noisettes sont définies au niveau des districts. L'objectif du gouvernement est d'optimiser la qualité des noisettes, de soumettre toute la production à agrément et d'amener les superficies à 432 000 ha, moyennant l'arrachage de 237 000 ha non agréés.

En 2009, des **indemnités** ont été versées aux producteurs de pommes de terre pour compenser les pertes de revenu liées à l'interdiction de cette culture dans les zones touchées par la gale verruqueuse. Aucune indemnité n'a été accordée aux producteurs de betteraves sucrières en 2010 et les quotas de production ont été maintenus à leur niveau de 2002, soit 2.2 millions de tonnes en équivalent sucre.

Les **paiements compensatoires** (« primes »), en termes nominaux, ont augmenté en 2010 par rapport à 2009 pour tous les produits, les hausses les plus importantes concernant l'orge (257 %), le soja (92 %), le blé (86 %) et le colza (47 %). La part des paiements compensatoires dans le budget du soutien à l'agriculture, selon la définition du ministère de l'Agriculture et des Affaires rurales, devrait atteindre 32 % en 2010 (elle était de 11 % en 2004). Depuis 2010, les primes aux cultures sont modulées en fonction de 30 bassins agricoles répartis dans le pays. Les frontières de ces bassins agricoles ont été établies en 2009, sur la base d'un modèle complexe élaboré par le ministère de l'Agriculture et des Affaires rurales, dont les estimations projettent une augmentation de la

production agricole de 7.1 millions de tonnes dans les bassins, en comparaison avec le système actuel.

Le **dispositif de subventions à l'assurance** de 1996, qui est ouvert à tous les producteurs et qui couvre les dégâts causés par la grêle et les gelées dans les vergers et les élevages, y compris avicoles, est resté en vigueur. Le gouvernement rembourse 50 % du montant de la prime. En 2010, 366 410 polices d'assurance ont été délivrées et 89.4 millions TRY (60 millions USD) ont été versés en indemnités. En 2010, 662 000 hectares et 188 437 animaux étaient couverts.

Les agriculteurs peuvent obtenir des **prêts** à des taux préférentiels de la banque Ziraat (TCZB) et des *coopératives de crédit agricole*. La bonification est comprise entre 25 % et 100 % du taux de crédit agricole en vigueur de TCZB. La différence entre le taux en vigueur et les taux consentis aux agriculteurs est versée par le Trésor à TCZB et aux coopératives de crédit agricole. Les entreprises agricoles peuvent bénéficier des bonifications d'intérêt.

Dans le cadre du nouveau dispositif d'incitations à l'investissement mis en place en 2009, des allègements fiscaux, des réductions des charges sociales dues par les employeurs, des attributions gratuites de terrains, des exonérations de TVA, des exemptions de droits de douane et des bonifications d'intérêt sont proposés pour certains projets sectoriels (y compris dans le domaine agricole) sur une base régionale. Les mesures sectorielles sont plus généreuses dans les régions défavorisées que dans les régions un peu plus développées.

Concernant le **développement rural**, le programme de développement rural participatif, auquel il a été mis fin en 2008, a été remplacé par le programme de soutien des investissements dans le développement rural. Financé par le budget national, ce dernier a pour objectif de soutenir les activités locales de transformation de produits agricoles à petite échelle, de commercialisation, de production de machines et de diverses activités non agricoles, ainsi que la réhabilitation des infrastructures de service public dans des zones rurales reculées. Des projets vont être mis en œuvre dans 81 provinces, dans les domaines d'investissement suivants : le séchage et le stockage du maïs ; la collecte, la réfrigération et le traitement du lait ; le stockage, le traitement et le conditionnement des fruits et légumes ; la construction de serres utilisant des sources d'énergie alternatives (énergies géothermique, solaire, éolienne, etc.) ; la transformation de la viande, le traitement et le conditionnement des légumineuses alimentaires, et la transformation et le conditionnement des produits d'apiculture. En vertu du programme destiné au secteur privé, les exploitants individuels et d'autres particuliers exerçant une activité rurale artisanale pourraient y participer, de même que les groupements d'agriculteurs, les coopératives et d'autres organisations agricoles. Les investissements proposés par le secteur privé seront subventionnés à hauteur de 50 % et ceux du secteur public de 75 %.

Plusieurs projets ont été mis en œuvre pour harmoniser les normes nationales en matière de **sécurité et de qualité des aliments** avec les normes communautaires. La *loi sur les services vétérinaires, la protection phytosanitaire, les denrées alimentaires et les aliments pour animaux* a été promulguée en 2010 afin que la législation turque dans ces domaines soit conforme à celle de l'UE. Depuis 2006, des projets ont été soutenus pour contribuer à la transformation structurelle du secteur agricole, moyennant notamment une aide technique financée par le budget national et/ou des sources internationales (exemples : restructuration des postes d'inspection frontaliers, marquage et vaccination des ovins et caprins, préparation et intervention en cas de grippe aviaire et de pandémie humaine, restructuration et renforcement des systèmes de contrôle et de sécurité des aliments). En complément du **système d'identification des bovins** établi en 2004 pour la première fois en Turquie, le système d'identification des **ovins** et **caprins** a été instauré en 2009. Le projet concernant les postes d'inspection frontaliers et le projet de lutte contre la rage, lancés

en 2007 dans le cadre d'une coopération financière entre la Turquie et l'Union européenne, se sont achevés fin 2010.

Politique commerciale

Le taux moyen des **droits de douane** sur les produits agricoles a augmenté, passant de 46 % en 2009 à 50 % en 2010. Les hausses les plus importantes ont concerné les animaux vivants, les produits laitiers, les préparations à base de viande et de poisson, et le sucre et les confiseries à base de sucre. Les **restrictions à l'importation** de bovins sur pied et de viande bovine ont été partiellement levées en 2009.

Les **subventions à l'exportation** pour les produits agricoles ont été annoncées dans le Journal officiel de mars 2008 et ont été appliquées aux exportations versées durant l'année civile 2010. En 2010, 16 groupes de produits, sur les 44 éligibles aux termes des engagements de la Turquie dans le cadre de l'OMC, en ont bénéficié (tableau 15.4). Ces subventions sont acquittées aux exportateurs sous la forme de déductions des sommes dues aux organismes publics, telles les taxes ou les charges sociales, ou de leur facture de télécommunications et d'énergie. Le montant de ces subventions se situe entre 10 % et 20 % de la valeur des exportations, sur 15 % à 100 % des exportations des produits éligibles.

Tableau 15.4. **Turquie : Taux de subvention aux exportations, 2010**

Produit	Taux (USD/tonne)	Part de la quantité exportée éligible à la subvention (%)
Fleurs coupées (fraîches)	205	40
Légumes, surgelés (sauf pommes de terre)	79	45
Légumes (déshydratés)	370	40
Fruits (congelés)	78	45
Conserves, purées	63	35
Miel	65	32
Préparations de fruits homogénéisées	75	100
Jus de fruit (concentrés)	150	15
Huile d'olive	40	100
Poisson préparé ou en conserve	250	100
Viande de volaille (sauf abats comestibles)	186	41
Œufs	15 USD/1 000 pièces	65
Produits de viande de volaille en conserve	250	50
Chocolat et autres préparations alimentaires à base de chocolat	119	48
Biscuits et gaufres	119	18
Macaroni, vermicelles	66	32

Source : Sous-secrétariat au commerce international, Ankara.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456525>

PARTIE II

Chapitre 16

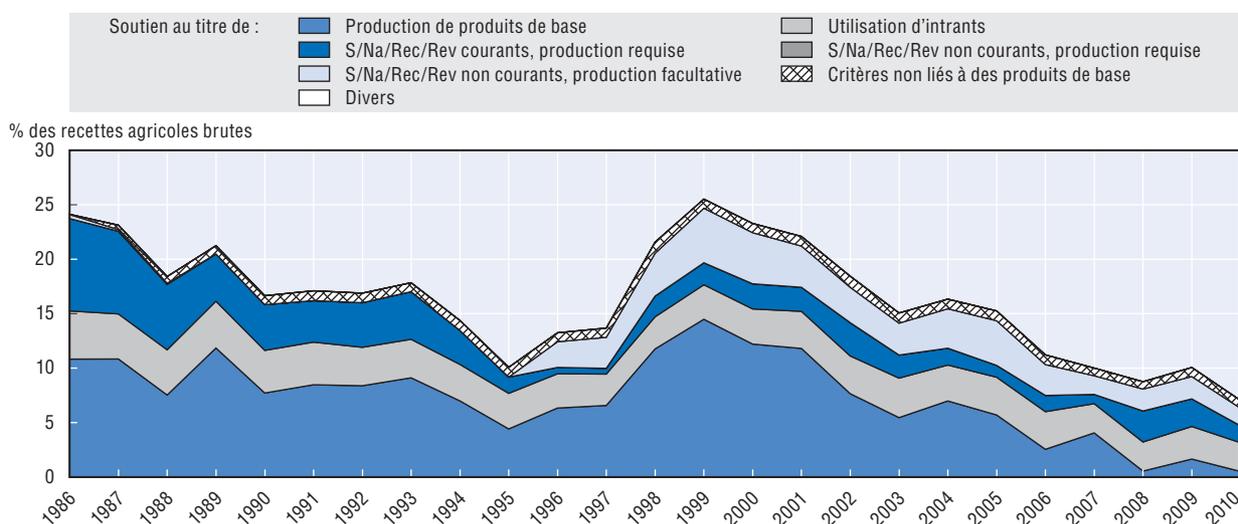
États-Unis

Le chapitre sur les États-Unis contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation du soutien à l'agriculture en 2009-10 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2009-10.

Évaluation de l'évolution des politiques

- Dans l'ensemble, les niveaux de soutien aux producteurs et de protection aux frontières ont diminué sensiblement depuis 1986-88 ; seuls deux autres pays de la zone OCDE affichent désormais un niveau de soutien aux producteurs plus bas qu'aux États-Unis. Depuis 2002, néanmoins, ce recul est surtout imputable à la hausse des cours mondiaux des produits agricoles de base.
- Les secteurs du lait et du sucre bénéficient toujours d'un soutien des prix élevé, qui perpétue les distorsions du marché dans ces secteurs, néanmoins le soutien des prix du lait a été réduit ces dernières années en raison des prix élevés sur les marchés mondiaux.
- Indépendamment du caractère de plus en plus systématique de l'assurance contre les catastrophes naturelles, la cohérence des nouveaux programmes d'assistance en cas de catastrophes, introduits par la Loi agricole de 2008, avec les programmes d'assurance récolte, mérite une attention accrue, en ce qui concerne leur capacité de rendre inutile les aides ponctuelles en cas de catastrophe, et, de manière générale l'efficacité par rapport à son coût de la nouvelle approche de la gestion des risques au niveau de l'exploitation, qui prend en compte cette dernière dans son intégralité.
- Bien que les efforts déployés par les pouvoirs publics pour promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement aient été renforcés et que le suivi et l'évaluation des programmes agroenvironnementaux soient désormais très au point, la cohérence des politiques agricoles et de conservation reste primordiale.
- Globalement, le renforcement de la compétitivité et de l'efficience et l'évolution des priorités – comme le changement climatique et la sécurité alimentaire – associés aux problèmes budgétaires rencontrés dans le cadre de l'assainissement des finances publiques en cours, pourraient nécessiter de réévaluer le rapport coût-efficacité des programmes axés sur les produits de base, qui sont alloués d'une façon inégale entre les secteurs et les exploitations.

Graphique 16.1. États-Unis : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010



Source : Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932455480>

Informations contextuelles

Les États-Unis sont la première économie mondiale, avec un PIB par habitant élevé et des taux d'inflation et de chômage faibles (même si ce dernier s'est accru ces dernières années). Les États-Unis sont l'un des plus importants producteurs de produits agricoles du monde et, en plus de disposer d'un très vaste marché intérieur, ils en sont le premier exportateur mondial. En outre, la part de la production qui est exportée est plus de deux fois plus élevée dans l'agriculture que dans n'importe quel autre secteur aux États-Unis, et l'excédent commercial agricole est un important stimulant pour l'économie du pays. Du fait de la taille du secteur, les politiques agricoles des États-Unis exercent une forte influence sur les marchés agricoles mondiaux. Les principales productions sont les céréales, les oléagineux, les bovins, les produits laitiers, la volaille, et les fruits et légumes. Le secteur primaire joue cependant un rôle mineur et dont l'importance va décroissant au sein de l'économie des États-Unis dans son ensemble, ne contribuant que pour 1 % au PIB et ne fournissant un emploi qu'à 1.8 million de personnes – soit 1.3 % de la population active totale.

Tableau 16.1. États-Unis : Indicateurs contextuels, 1995, 2009*

	1995	2009*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	7 415	14 119
Population (millions)	263	307
Superficie des terres (milliers de km ²)	9 159	9 147
Densité de la population (habitants/km ²)	29	33
PIB par tête, PPA (USD)	27 606	47 186
Commerce en % du PIB	9.1	9.4
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	1.6	1.4
Part de l'emploi agricole (%)	2.9	1.4
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	10.9	9.8
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	4.4	5.0
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	29 850	23 187
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	62	64
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	38	36
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	420 139	411 200
Part des terres arables dans la SA (%)	43	41
Part des terres irriguées dans la SA (%)	5	5
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	41	40
Bilan de l'azote, Kg/ha	40	33

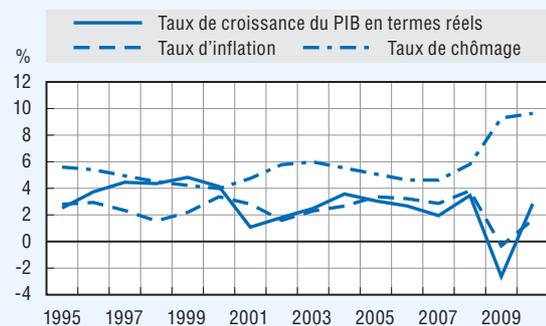
* ou dernière année disponible.

Sources : OCDE, Bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456544>

Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels sont fournies dans l'annexe II.1.

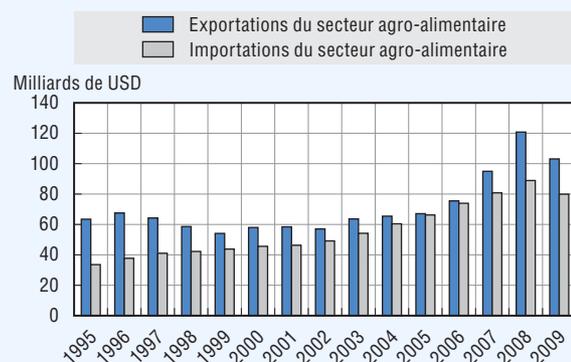
Graphique 16.2. États-Unis : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455499>

Graphique 16.3. États-Unis : Commerce agroalimentaire, 1995-2009



Source : Base de données des échanges de l'OCDE, International Trade by Commodity Statistics.

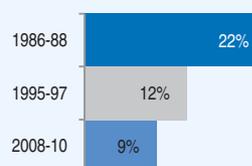
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455518>

Évolution du soutien à l'agriculture

Eu égard à sa taille et en comparaison avec ceux d'autres pays de l'OCDE, le secteur agricole américain reçoit un soutien relativement modeste. Au cours de la période 2007-10 le niveau du soutien aux producteurs classait les États-Unis à l'antépénultième rang au classement des pays membres et était inférieur de plus de moitié à la moyenne de l'OCDE. En outre, le processus de réforme s'est caractérisé par une forte réorientation vers des formes de soutien qui engendrent moins de distorsions de la production et des échanges. Malgré tout, il reste beaucoup à faire pour donner une plus grande place au marché dans le secteur agricole dans la préparation de la prochaine loi agricole.

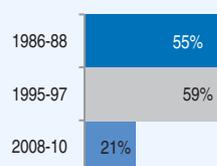
ESP en % des recettes (ESP en %)

En 2010, le soutien aux producteurs (ESP en pourcentage) s'est établi à 7 %, soit une baisse par rapport au niveau de 10 % enregistré en 2009, déclenchée principalement par la forte réduction du soutien au titre de la production de lait. L'ESP en pourcentage a chuté, passant de 22 % in 1986-88 à 9 % en 2008-10, ce qui est moins que la moitié de la moyenne de l'OCDE.



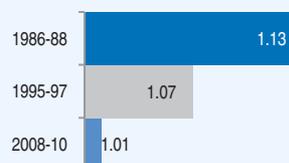
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

La part des mesures créant le plus de distorsions (soutien au titre de la production des produits de base et paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables non assortie de contraintes) dans l'ESP a diminué, passant de 53 % en 1986-88 à 22 % en 2008-10.



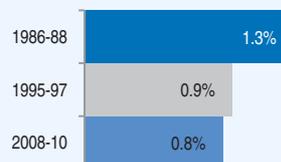
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

Les prix à la production étaient supérieurs de 13 % aux prix mondiaux en 1986-88 et de seulement 1 % en 2008-10.

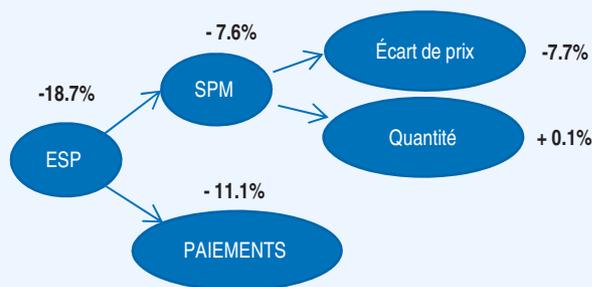


EST en % du PIB

Le soutien total à l'agriculture représentait 0.8 % du PIB en 2008-10. La part du soutien aux services d'intérêt général à l'agriculture a augmenté, passant de 23 % du soutien total en 1986-88 à 37 % en 2008-10.

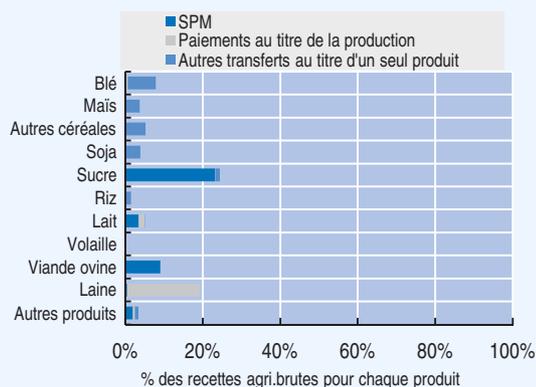


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2009 à 2010



Le niveau de soutien a diminué en 2010, en raison de la diminution des paiements ainsi que de la réduction de l'écart entre les prix intérieurs et à la frontière (SPM), attribuée principalement à l'augmentation des prix mondiaux des produits, les prix intérieurs restant inchangés.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2008-10



La part des transferts aux producteurs au titre d'un seul produit a diminué, passant de 71 % de l'ESP en 1986-88 à 29 % en 2008-10. La part des TSP dans les recettes agricoles était la plus élevée pour le sucre et la laine.

Tableau 16.2. États-Unis : Estimation du soutien à l'agriculture
Millions de USD

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	143 469	200 325	314 013	318 311	284 652	339 075
<i>dont : dont part de produits SPM (%)</i>	72	70	73	72	71	75
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	132 032	176 428	264 988	271 892	240 399	282 673
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	36 411	26 614	29 151	30 477	31 423	25 551
Soutien au titre de la production des produits de base	16 188	12 488	2 995	1 925	5 175	1 886
Soutien des prix du marché	13 077	12 337	2 068	784	3 910	1 511
Paielements au titre de la production	3 111	151	927	1 142	1 265	375
Paielements au titre de l'utilisation d'intrants	7 061	6 638	9 396	9 294	9 328	9 568
Utilisation d'intrants variables	3 697	3 088	2 988	3 058	2 901	3 005
avec contraintes sur les intrants	739	264	305	305	214	397
Formation de capital fixe	1 233	553	1 494	1 375	1 495	1 613
avec contraintes sur les intrants	1 233	536	1 463	1 355	1 472	1 563
Services utilisés sur l'exploitation	2 131	2 997	4 914	4 861	4 931	4 949
avec contraintes sur les intrants	349	543	1 129	1 092	1 130	1 166
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	12 231	1 825	7 819	9 910	7 910	5 638
Au titre des Recettes / du Revenu	912	721	1 174	1 380	1 352	791
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	11 319	1 104	6 645	8 530	6 558	4 847
avec contraintes sur les intrants	2 565	557	6 550	8 455	6 463	4 732
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	338	3 824	6 415	6 996	6 396	5 852
Avec taux de paiement variables	0	0	480	1 220	221	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	480	1 220	221	0
Avec taux de paiement variables	338	3 824	5 935	5 776	6 176	5 852
avec exceptions concernant les produits	0	3 824	4 981	4 821	5 222	4 898
Paielements selon critères non liés à des produits de base	592	1 839	2 525	2 352	2 614	2 608
Retrait de ressources à long terme	592	1 839	2 404	2 219	2 479	2 513
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	121	134	135	95
Paielements divers	0	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage	22	12	9	9	10	7
CNP des producteurs	1.13	1.07	1.01	1.01	1.02	1.01
CNS aux producteurs	1.28	1.14	1.09	1.10	1.11	1.08
General Services Support Estimate (GSSE)	13 682	25 678	57 196	45 088	56 651	69 849
Recherche et développement	1 131	1 479	2 298	2 356	2 245	2 293
Établissements d'enseignement agricole	0	0	1	1	1	0
Services d'inspection	384	570	1 007	953	1 004	1 065
Infrastructures	422	395	4 145	5 226	2 912	4 297
Commercialisation et promotion	10 645	21 715	47 575	34 389	48 318	60 018
Stockage public	0	52	18	9	20	24
Divers	1 100	1 468	2 153	2 154	2 151	2 152
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	22.7	36.6	47.7	43.2	46.4	52.3
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-3 794	4 452	30 624	27 124	29 357	35 390
Transferts des consommateurs aux producteurs	-12 746	-12 129	-2 053	-783	-3 875	-1 500
Autres transferts des consommateurs	-1 432	-1 243	-956	-973	-734	-1 160
Transferts des contribuables aux consommateurs	10 089	17 816	33 632	28 880	33 967	38 050
Surcoût de l'alimentation animale	294	8	0	0	0	0
ESC en pourcentage	-3	3	13	11	14	14
CNP des consommateurs	1.12	1.08	1.01	1.01	1.02	1.01
CNS aux consommateurs	1.03	0.97	0.88	0.90	0.88	0.87
Estimation du soutien total (EST)	60 182	70 108	119 979	104 446	122 041	133 450
Transferts des consommateurs	14 177	13 372	3 009	1 756	4 610	2 660
Transferts des contribuables	47 436	57 979	117 926	103 662	118 166	131 951
Recettes budgétaires	-1 432	-1 243	-956	-973	-734	-1 160
EST en pourcentage du PIB (%)	1.26	0.89	0.83	0.73	0.86	0.91
Déflateur du PIB 1986-88=100	100	128	169	167	169	171

p : provisoire. CNP : Coefficient Nominal de Protection. CNS : Coefficient Nominal de Soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Les produits SPM pour les États-Unis sont : le blé, le maïs, les autres céréales, le riz, les graines oléagineuses, le sucre, le coton, le lait, la viande bovine, la viande ovine, la laine, la viande porcine, la volaille et les œufs. Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456563>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

En matière de production végétale, les principaux instruments de la politique agricole sont les paiements directs, les paiements contracycliques, un dispositif de garantie du chiffre d'affaires pour les productions végétales (*Average Crop Revenue Election – ACRE*), et des mesures de soutien des prix revêtant la forme d'avances sur récolte pour les céréales, le riz, le coton upland, les graines oléagineuses, les arachides et les légumes secs (petits pois chiches, lentilles et pois secs). Les paiements directs sont calculés en fonction de taux prédéterminés et de la production passée. Les paiements contracycliques dépendent des prix courants et aussi de la production passée. Aucun de ces paiements n'est assorti d'exigences de production courante. Les paiements au titre du programme ACRE – qui sont une alternative aux paiements contracycliques, avec une réduction de 20 % des paiements directs et une réduction de 30 % du prêt aux commodités de base – dépendent de la superficie cultivée et du revenu par rapport à une moyenne mobile de référence. Le sucre bénéficie d'un contingent tarifaire ainsi que d'avances sur récolte et de quotas de commercialisation. Les produits laitiers sont supportés par des achats publics de beurre, de lait écrémé en poudre et de fromage cheddar à des prix minimum et par des droits de douane, des contingents tarifaires et des subventions à l'exportation. Quand les prix deviennent inférieurs aux prix indicatifs, un versement est effectué par tonne de lait commercialisée dans la limite d'un plafond de production par exploitation. Il existe aussi un système de prêts pour aider la commercialisation de la laine, du mohair et du miel, ainsi que des protections aux frontières, notamment sous forme de contingents tarifaires, pour les viandes bovine et ovine. Depuis l'adoption de la loi agricole de 1985, l'éligibilité à la plupart des paiements prévus par les programmes fédéraux couvrant les produits de base est soumise au principe de l'écoconditionnalité.

Les programmes en faveur de l'environnement occupent une place importante et croissante dans la politique agricole. L'objectif est surtout de convertir les terres agricoles très sujettes à l'érosion à des usages conservatoires agréés (y compris en les mettant hors production sur une longue durée) et de recréer des zones humides sur certaines surfaces cultivées ; on incite aussi les cultivateurs et les éleveurs à adopter des pratiques moins préjudiciables à l'environnement. Bien que la mise hors culture des terres reste la principale stratégie, on met de plus en plus l'accent sur la protection écologique des terres agricoles utilisées (surfaces en exploitation). La production d'éthanol est encouragée par un crédit d'impôt, par des droits de douane à l'importation et par une obligation à la consommation. Les activités de recherche et d'assistance technique s'orientent davantage vers la sécurité des aliments et la promotion de pratiques agricoles durables. Des paiements et des prêts en cas de catastrophes naturelles, des aides pour la gestion des pâturages publics et les infrastructures d'irrigation, des bonifications d'intérêts et des avantages fiscaux sont également accordés.

La loi de 2008 sur l'alimentation, la conservation et l'énergie (*Food, Conservation and Energy Act*) (Loi agricole de 2008) constitue le socle de la politique agricole pour la période 2008-12. Elle maintient largement le système de soutien des prix et des revenus agricoles instauré par la loi agricole de 2002 pour les cultures sous programme (c'est-à-dire les céréales, les oléagineux, le riz et le coton), avec toutefois certaines modifications. Elle met toujours l'accent sur les paiements directs, les paiements contracycliques et les programmes de prêts au titre de l'aide à la commercialisation pour les campagnes 2008 à 2012, mais ajuste les prix indicatifs et les taux de prêts pour certains produits de base.

Par ailleurs, la loi agricole de 2008 crée un nouveau dispositif de garantie du chiffre d'affaires pour les productions végétales (programme ACRE) et remplace les mesures ponctuelles en cas de calamités avec des mesures statutaires. De nouvelles dispositions sont prévues pour promouvoir la commercialisation et la compétitivité des produits de l'horticulture et de l'élevage. De plus, la loi agricole de 2008 prolonge et renforce bon nombre de programmes en faveur des énergies renouvelables initialement créés par celle de 2002, prorogeant notamment les droits de douane applicables aux importations d'éthanol. Elle prévoit en outre davantage de crédits pour la plupart des programmes d'aide alimentaire intérieure, en particulier le programme de bons d'alimentation, désormais dénommé programme d'assistance supplémentaire à l'alimentation (Supplemental Nutrition Assistance Program – SNAP). Davantage de crédits sont également prévus pour la quasi-totalité des programmes agroenvironnementaux et elle élargit l'éventail des problèmes auxquels ceux-ci doivent s'attaquer, sans leur apporter pour autant de modifications majeures. Pour une analyse détaillée de la loi agricole de 2008, voir OCDE (2011), *Évaluation des réformes de la politique agricole aux États-Unis*.

Politique intérieure

De nombreuses évolutions de l'action publique signalées pour 2010 renvoient à l'application des programmes de la loi agricole de 2008, mais de nouveaux changements ont eu lieu dans les domaines de l'assurance récolte, de la sécurité des aliments, de la conservation des terres exploitées et des bassins versants, et un programme d'aides ponctuelles au titre des catastrophes naturelles a été mis en œuvre pour les pertes subies en 2008 et 2009.

Concernant le **dédommagement en cas de calamités**, le *programme d'aides aux récoltes* (Crop Assistance Program – CAP) prévoit jusqu'à 550 millions USD d'aides pour les producteurs, dans les comtés éligibles, de riz, de coton upland, de soja et de patates douces en cas de pertes dues à un excès d'humidité ou à des problèmes du même ordre survenus en 2009. Au titre du CAP, les producteurs devaient justifier d'une perte d'au moins 5 % en 2009 afin de recevoir les paiements, qui sont calculés sur la base d'un taux prédéterminé multiplié par la superficie concernée sur l'exploitation (ou la superficie prévue mais sur laquelle la culture n'a pas pu avoir lieu). Les taux de paiement par acre étaient de 31.93 USD pour le riz à grain long ; 52.46 USD pour le riz à grain moyen/court ; 15.62 USD pour le soja ; 155.41 USD pour les patates douces ; et 17.70 USD pour le coton upland.

Dans le cadre du programme ponctuel d'aides aux éleveurs de volaille pour perte de contrat (*Poultry Loss Contract Grant Assistance Program – PGAP*), jusqu'à 60 millions USD seront distribués sous la forme d'une subvention aux États dont les producteurs ont perdu des contrats à cause de la faillite d'un intégrateur en décembre 2008. Ces aides sont destinées aux producteurs dont le contrat a été rompu entre le 1^{er} mai 2008 et le 1^{er} juillet 2010, et qui n'ont pas pu conclure de nouveau contrat par la suite. Afin de respecter le budget, les paiements se basent sur les recettes les plus récentes du producteur, sur une période de 12 mois, multipliées par un facteur de paiement, et ces derniers ne dépassent pas 95 % des recettes des 12 derniers mois du producteur. Le revenu brut corrigé moyen est pris en compte et les paiements sont plafonnés, comme dans les programmes d'aide en cas de catastrophe.

Le programme d'aide au remplacement des arbres (*Tree Assistance Program – TAP*) s'adresse aux producteurs d'arbres fruitiers et aux pépiniéristes (y compris pour les sapins de Noël, les arbustes et la vigne destinés à la commercialisation) qui replantent ou remettent en état les arbres, arbustes et pieds de vigne endommagés ou détruits par des catastrophes naturelles. Le TAP est un programme de remboursement des coûts, les paiements couvrant jusqu'à 70 % des coûts de

replantation, et 50 % des coûts d'élagage, d'élimination et des autres procédures connexes. Pour en bénéficier, les producteurs doivent avoir subi une perte de récolte d'au moins 15 % du fait d'une catastrophe naturelle, après prise en compte de la mortalité normale. L'aide est accordée pour des superficies allant jusqu'à 500 acres. Les producteurs doivent également avoir acquis une police ou un plan d'assurance prévu par la loi fédérale sur l'assurance récolte (Federal Crop Insurance Act) ou le programme d'aide au titre des cultures non assurées en cas de calamité, ou – pour 2008 –, avoir obtenu une dispense de cette obligation et acquitté une redevance administrative. Les pertes éligibles sont celles qui se sont produites à partir du 1^{er} janvier 2008 et avant octobre 2011.

En 2010, l'Agence de gestion des risques (*Risk Management Agency – RMA*) a renégoциé son accord concernant la fourniture des **assurances récoltes** avec les compagnies d'assurance. Le nouvel accord de réassurance (*Standard Reinsurance Agreement*), en vigueur pour la campagne 2011, maintient globalement la structure des subventions d'administration et de fonctionnement (A&O) des précédents accords, mais supprime la possibilité de versements publics injustifiés en cas de flambée des prix des produits de base en limitant le niveau des paiements d'administration et de fonctionnement que le secteur est autorisé à recevoir. La modification des conditions de réassurance par la RMA ramène à environ 14.5 % le rendement moyen à long terme prévu pour les compagnies. La RMA a également accru le rendement dans les États historiquement mal desservis pour inciter financièrement les compagnies d'assurance à y développer leurs activités. L'agence est aussi revenue à une protection en excédent de pertes par État pour les activités plus risquées, fournissant ainsi aux compagnies une meilleure couverture de réassurance. Les pouvoirs publics prévoient que le nouvel accord permettra d'économiser 6 milliards USD sur les dix prochaines années, dont les deux tiers iront au financement du déficit fédéral et le tiers restant à celui des programmes de gestion des risques et de conservation de priorité immédiate.

Les paiements au titre du remboursement des frais de transport pour les agriculteurs et éleveurs géographiquement désavantagés (*Reimbursement Transportation Cost Payment for Geographically Disadvantaged Farmers and Ranchers – RTCP*), prévus dans la loi agricole de 2008, ont été financés en 2010 pour la première fois, à hauteur de 2.6 millions USD. Le programme rembourse les producteurs d'une partie des coûts de transport de leurs produits agricoles, ou autres frais liés au transport, sur un exercice budgétaire. Peuvent en bénéficier les agriculteurs et éleveurs géographiquement désavantagés de Hawaï et d'Alaska, ou de régions isolées.

La loi agricole de 2008 a permis la création du programme pour la qualité du blé dur (*Durum Wheat Quality Program – DWQP*), pour les années budgétaires 2009-12, afin d'indemniser les producteurs de cette céréale à hauteur de 50 % du coût réel de l'achat et de l'application de fongicides pour lutter contre la fusariose de l'épi. Le programme a été financé pour la première fois en 2010, à hauteur de 3 millions USD.

Le Comité consultatif sur les produits laitiers (*Dairy Industry Advisory Committee*) a été chargé d'une étude sur la volatilité des prix du lait et la rentabilité des élevages laitiers. Il a adressé au ministère de l'Agriculture des recommandations sur les mesures envisageables à cet égard pour répondre aux besoins du secteur tant à court terme qu'à long terme.

Le programme biologique national (*National Organic Program – NOP*) a été modifié pour clarifier l'utilisation des pâturages dans l'élevage biologique de ruminants. Les principales modifications sont les suivantes : les animaux doivent être mis à l'herbe durant la saison de pâturage, qui doit être d'au moins 120 jours par an ; l'herbe doit représenter au moins 30 % de la matière sèche ingérée durant la saison de pâturage ; les producteurs doivent disposer d'un plan de gestion des pâturages et gérer les pâturages comme une autre culture afin de satisfaire les exigences alimentaires des animaux pâturant et de préserver la qualité du sol et de l'eau ; et, la norme de

30 % de la matière sèche ingérée ne s'applique pas lors de la période d'engraissement, qui ne doit pas excéder 120 jours. Le bétail doit avoir accès aux pâturages lors de la phase de finition.

Il a été mis fin en février 2010 au Système national d'identification des animaux (*National Animal Identification System – NAIS*), qui a été remplacé par le Dispositif de traçabilité des maladies animales (*Animal Disease Traceability Framework – ADTF*). Contrairement au NAIS, l'ADTF se concentre exclusivement sur la santé des animaux, ne concerne pas les problèmes de sécurité des aliments comme l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et ne suit que les animaux qui donnent lieu à des échanges entre les États. L'ADTF s'appuiera sur les marques auriculaires pour suivre les animaux, et non sur les implants électroniques utilisés par le NAIS.

En matière de **sécurité des aliments**, plusieurs mesures ont été mises en œuvre. Entrée en vigueur en 2010, une nouvelle loi de modernisation de la sécurité sanitaire des aliments (*Food Safety Modernization Act*) modifie la loi fédérale sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques (*Federal Food, Drug, and Cosmetic Act – FFCA*) dans l'optique d'élargir les activités en matière de sécurité des aliments du ministère de la Santé et des Services sociaux, notamment de donner au ministre le pouvoir d'ordonner un rappel d'aliments. La loi dispense certains établissements qui vendent des aliments directement aux consommateurs, comme les étals aux bords des routes, les marchés de producteurs ou les participants à un programme agricole financé par la collectivité, de certaines exigences spécifiées. Les importateurs américains ont l'obligation de réaliser une vérification axée sur les risques des fournisseurs étrangers afin de garantir que les denrées alimentaires importées sont produites conformément aux exigences en matière d'analyse des risques et aux normes de sécurité des aliments, et qu'elles ne sont pas falsifiées ou mal étiquetées. Le ministre est autorisé à : (1) exiger un certificat selon lequel un produit alimentaire importé ou proposé à l'importation est conforme aux exigences pertinentes de cette loi ; et (2) conclure des arrangements et des accords avec des gouvernements étrangers dans le but de faciliter l'inspection des installations étrangères enregistrées. La loi exige que les denrées alimentaires soient interdites d'entrée aux États-Unis, dans le cas où le propriétaire, l'exploitant ou le représentant d'une installation de production ou le pays étranger rejette la demande d'inspection de ladite installation.

De nouvelles normes de performance visant à réduire la présence des salmonelles et de campylobacter chez les jeunes poulets (poulets de chair) et les dindes ont été annoncées le 10 mai 2010. De nouvelles réglementations de la FDA pour lutter contre les salmonelles dans les œufs en coquille sont entrées en vigueur en juillet 2010. Les grands producteurs (50 000 poules ou plus) ont été obligés de s'y conformer immédiatement, mais les producteurs plus modestes (avec au moins 3 000 poules) peuvent retarder leur mise en conformité jusqu'en juillet 2012. Les producteurs qui possèdent moins de 3 000 poules sont exemptés de ces dispositions, qui exigent des producteurs qu'ils achètent leurs poussins et jeunes poules uniquement auprès de fournisseurs qui surveillent la présence de salmonelles ; établissent des mesures visant à prévenir la contamination par des pathogènes au sein de l'exploitation ; réalisent régulièrement des tests pour détecter la présence de *Salmonella enteritidis* ; écartent les œufs contaminés de la consommation humaine ou leur font subir une transformation supplémentaire ; désinfectent les poulaillers contaminés par *Salmonella enteritidis* ; et réfrigèrent les œufs pendant le stockage et le transport.

En février 2010, le ministère de l'Agriculture a annoncé de nouvelles initiatives visant à améliorer la sécurité des denrées alimentaires achetées pour le programme national de repas scolaires (*National School Lunch Program*), lesquelles prévoient de nouvelles exigences en matière d'achat et établissent une tolérance zéro pour la contamination par la salmonelle et la souche

O157:H7 d'E. coli ; des échantillonnages et des analyses plus fréquents du produit fini ; et des normes plus strictes pour les parures utilisées dans l'élaboration du bœuf haché. Des fonds ont également été alloués à la création d'un centre d'excellence pour la recherche en matière de sécurité des aliments dans les écoles.

En matière d'**environnement**, les inscriptions ont débuté en mai 2010 pour le programme d'encouragement aux pratiques respectueuses de l'environnement (*Transition Incentives Program – TIP*), un nouveau dispositif relevant du titre relatif à la conservation de la loi agricole de 2008, visant à encourager les propriétaires ou exploitants retraités ou prenant leur retraite, qui participent au programme de mise en réserve des terres fragiles (*Conservation Reserve Program – CRP*), à mettre leurs terres à disposition d'agriculteurs ou d'éleveurs débutants ou socialement désavantagés, en leur octroyant une rente équivalente jusqu'à deux ans de paiements dont ils bénéficiaient dans le cadre du CRP. Pour pouvoir en bénéficier, le TIP exige que l'agriculteur ou l'éleveur retraité ou prenant sa retraite ait des terres inscrites au CRP qui se trouvent dans la dernière année de contrat ; accepte d'autoriser l'agriculteur ou l'éleveur débutant ou socialement désavantagé à mettre en place des mesures d'amélioration et de conservation des terres, et accepte de conclure la vente ou la location à long terme (5 ans au minimum) des terres avant le 1^{er} octobre de l'année d'expiration du contrat CRP. Au 30 novembre, 372 contrats TIP portant sur plus de 52 000 acres avaient été signés, près de 5 millions USD étant alloués aux paiements des loyers annuels.

Un programme de prêts au titre de la conservation (*Conservation Loans – CL*), introduit par la Loi agricole de 2008, a été lancé pour mettre des prêts par l'Agence de service aux agriculteurs (*Farm Service Agency – FSA*) à disposition des agriculteurs et des éleveurs qui souhaitent appliquer des pratiques de préservation des ressources sur leurs terres. Ces pratiques doivent être approuvées par le Service de conservation des ressources naturelles (*Natural Resources Conservation Service – NRCS*), comme l'installation de structures idoines ; la mise en place d'une couverture forestière ; la mise en œuvre de mesures pour la protection de l'eau ; l'établissement ou l'amélioration de pâturages permanents ; la conversion à la production biologique ; la gestion des effluents d'élevage, et l'adoption d'autres pratiques, techniques ou technologies de conservation émergentes ou existantes. Les fonds sont disponibles dans la limite de 300 000 USD pour les prêts directs et jusqu'à 1 119 000 USD pour les prêts garantis (avec ajustement pour l'inflation).

L'enregistrement des candidatures au nouveau programme de gestion de la conservation (*Conservation Stewardship Program – CSP*), qui a été autorisé par la loi agricole de 2008 et qui fait suite au programme de conservation et de protection (*Conservation Security Program*), a commencé en août 2009. Grâce à l'expérience acquise lors de la première année et aux remarques des partenaires et du public, plusieurs modifications ont été apportées aux règles du programme en 2010, notamment les suivantes : i) le ministère de l'Agriculture est en train de mettre en place un mécanisme à deux vitesses, avec un taux de paiement pour les activités de conservation existantes et un autre plus élevé pour les activités nouvelles ; on espère ainsi encourager les producteurs à multiplier les activités, afin de générer davantage de bénéfices pour l'environnement ; ii) dans le cas des opérations conjointes, la limite totale des contrats a été portée de 200 000 USD à 400 000 USD, le plafond des paiements annuels passant quant à lui de 40 000 USD à 80 000 USD, de manière à rapprocher l'indemnisation de ces opérations des coûts induits par les niveaux requis de bénéfice pour l'environnement ; iii) afin d'encourager directement la participation de petits producteurs, auparavant mal servis, le paiement minimum a été fixé à 1 000 USD ; iv) une nouvelle catégorie appelée « terres labourables transformées en pâturages » a été créée et assortie d'un paiement plus élevé que pour les « pâturages », du fait que les producteurs qui convertissent des terres cultivables au pâturage renoncent à une part plus importante de leurs revenus ; v) en

réponse aux remarques abondantes du public, la définition de la « rotation des cultures respectueuse des ressources » a été révisée pour exiger l'utilisation de graminées et/ou de légumineuses.

En matière de protection des habitats naturels, le programme d'incitation à l'accueil bénévole du public et à la protection des habitats (*Voluntary Public Access and Habitat Incentive Program – VPA-HIP*) prévoit le versement de loyers ou apporte un appui sous différentes formes, comme des services techniques ou de conservation, aux propriétaires terriens qui, en retour, permettent au public de chasser, de pêcher ou de pratiquer d'autres loisirs sur leurs terres. Jusqu'à 50 millions USD sont mis à disposition par le VPA-HIP pour l'exercice budgétaire 2012 dans 26 États.

En ce qui concerne la protection des bassins versants, une initiative interinstitutionnelle de rétablissement des Grands Lacs a été lancée pour s'attaquer aux principaux problèmes de la région, notamment les espèces aquatiques envahissantes, la pollution diffuse et les sédiments contaminés. Un montant d'environ 34 millions USD a été alloué au financement de mesures de conservation dans les bassins prioritaires des États de la région des Grands Lacs. Une nouvelle stratégie fédérale de protection et de réhabilitation de l'environnement dans la région de Chesapeake a été dévoilée. Elle comprend des réglementations visant à restaurer la qualité de l'eau, à mettre en place de nouvelles pratiques de conservation sur 4 millions d'acres de terres agricoles, à protéger 2 millions d'acres de terres non exploitées et à rétablir des huîtres dans 20 affluents de la baie.

Concernant le **développement rural**, les initiatives « *Regional Innovation* » et « *Great Regions* » orientent les financements assurés par les programmes existants de manière à encourager les approches régionales et collaboratives. Elles canalisent les aides sur les six domaines prioritaires du ministère de l'Agriculture, notamment les énergies renouvelables, les systèmes alimentaires régionaux, les télécommunications à large bande et autres infrastructures visant à aider les entrepreneurs et à étendre les marchés, la facilitation de l'accès au capital, et l'utilisation novatrice des ressources naturelles.

Sur le plan de l'**aide alimentaire intérieure**, le programme pilote d'incitations en faveur d'une alimentation saine (*Healthy Incentives Pilot Programme*) a été mis en place grâce à l'enveloppe de 20 millions USD prévue par la loi agricole de 2008 pour financer une enquête visant à déterminer si les incitations destinées aux participants au programme d'assistance supplémentaire à l'alimentation (SNAP) (antérieurement le programme de bons d'alimentation) faisaient augmenter leurs achats d'aliments sains. Ce programme pilote, qui réduit le coût des fruits et légumes de presque un tiers, ambitionne de faire bénéficier 7 500 foyers participant au SNAP, choisis au hasard, de mesures incitatives. L'initiative de financement pour une alimentation saine (*Healthy Food Financing Initiative*) consacre quant à elle plus de 400 millions USD à des programmes déjà établis pour encourager l'ouverture d'épiceries dans des zones rurales ou urbaines mal desservies.

Politique commerciale

La loi de 2009 sur la relance économique et le réinvestissement (*American Recovery and Reinvestment Act – ARRA*) a reconduit et modifié le programme d'aide aux agriculteurs au titre de l'adaptation à l'évolution des échanges (*Trade Adjustment Assistance – TAA*). Mise en œuvre en 2010, cette nouvelle version du programme, prévoyait le versement de prestations aux producteurs de produits agricoles de base et aux pêcheurs qui étaient en mesure de justifier de pertes du fait de la concurrence des importations au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2008 au 31 décembre 2010. Les groupes de producteurs peuvent engager une démarche en vue de

démontrer que les prix nationaux moyens de leurs produits, le volume ou la valeur de leur production ou encore leurs recettes ont baissé de plus de 15 % par rapport à la moyenne des trois campagnes précédentes, et qu'une augmentation des importations a contribué notablement à cette diminution. Une fois ces éléments établis, chaque producteur du groupe peut demander à recevoir des informations gratuites, une aide technique et un paiement en espèces afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'ajustement des activités dans le cadre du programme TAA pour les agriculteurs.

En matière d'**aide alimentaire internationale**, pour l'exercice budgétaire 2010, 10 millions USD ont été alloués au développement et aux essais sur le terrain de nouveaux produits enrichis en oligoéléments, conçus pour satisfaire les besoins énergétiques et nutritionnels des populations bénéficiant du programme international McGovern-Dole (McGovern-Dole International Food for Education and Child Nutrition).

Concernant les **accords commerciaux**, des dispositions ont été arrêtées le 3 décembre 2010 en vue de l'examen par le Congrès de l'accord de libre-échange entre la **Corée** et les **États-Unis**. Cet accord prévoit de nouveaux engagements principalement axés sur le secteur automobile, mais aussi un report de 2014 à 2016 de la suppression des droits de douane coréens sur les importations de viande porcine congelée américaine (2016 au lieu de 2014).

PARTIE II

Chapitre 17

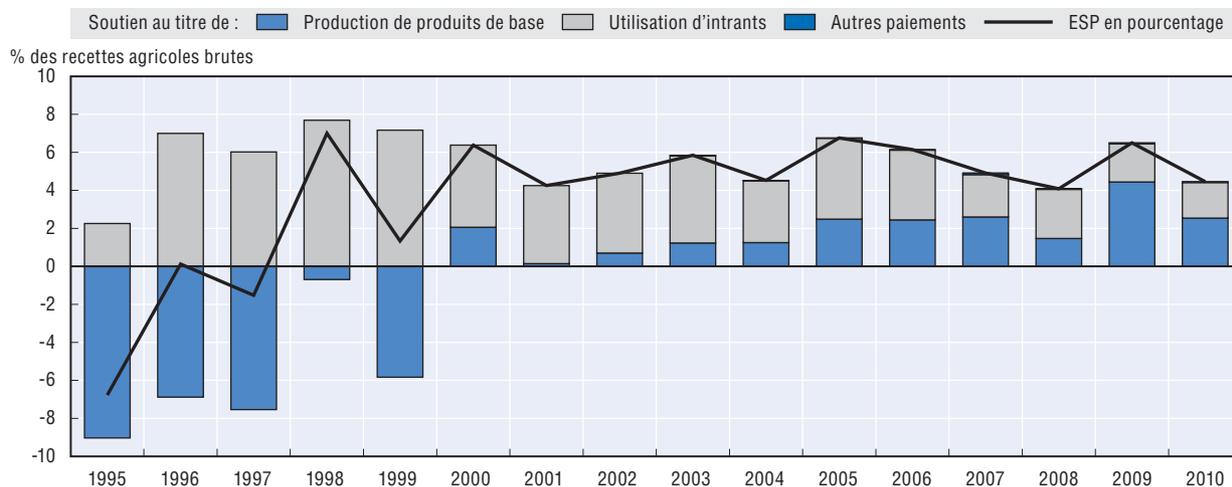
Brésil

Le chapitre sur le Brésil contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation du soutien à l'agriculture en 2009-10 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2009-10.

Évaluation de l'évolution des politiques

- Le Brésil offre un niveau de soutien relativement faible à ses agriculteurs, malgré une large gamme de politiques en matière de prix et de crédits.
- Les soutiens des prix sont pour la plupart ciblés par région, dans l'optique de soutenir les petits agriculteurs ainsi que les fermes commerciales dans les régions distantes des principaux centres de consommation et des ports. Les mécanismes actuels de protection sociale pourraient protéger plus efficacement les revenus et des investissements directs dans les infrastructures pourraient soutenir l'expansion d'une agriculture rentable de manière plus efficiente.
- On observe une forte intervention dans le secteur du crédit par le biais de bonifications d'intérêts, et de l'obligation qu'ont les banques d'allouer au moins 25 % de leurs dépôts à vue à des crédits accordés au secteur agricole. Le système brésilien d'orientation du crédit profite aux bénéficiaires des subventions et n'a que peu d'impact sur les agriculteurs plus importants qui peuvent emprunter sur les marchés internationaux. Cependant, il constitue une charge pour les exploitations de taille moyenne et les autres secteurs qui sont obligés d'emprunter sur le marché national aux taux du marché, et des réformes pourraient diminuer la mauvaise affectation des ressources et abaisser les taux moyens.
- La faiblesse des infrastructures met un frein au développement de l'agriculture brésilienne, mais le financement est modeste par rapport au soutien apporté à l'agriculture, et davantage d'investissements dans les réseaux de transport et les infrastructures rurales sont nécessaires.
- Le Brésil a lancé une série d'initiatives visant à remédier aux problèmes environnementaux, à atténuer le changement climatique et à s'adapter à celui-ci. En outre, les programmes de soutien agricole sont désormais assortis de critères environnementaux et de durabilité. Ces dispositions réglementaires sont susceptibles de jouer un rôle grandissant, étant donné le rythme de croissance de la production et l'expansion de la superficie agricole dans le Centre Ouest.

Graphique 17.1. **Brésil : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1995-2010**



Source : Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455537>

Informations contextuelles

Le Brésil est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure qui a affiché une croissance forte ces dernières années, avec pour résultat un revenu par habitant qui dépasse aujourd'hui 10 000 USD par an. Toutefois, l'inégalité des revenus est importante et la pauvreté persiste, 13 % de la population vivant avec moins de 2 USD par jour. Le pays est doté d'importantes ressources agricoles, sa superficie agricole n'étant surpassée que par celles de la Chine, de l'Australie et des États-Unis. Le secteur représente environ 6 % du PIB, mais il y a une forte valeur ajoutée et les produits agroalimentaires sont à l'origine de plus de 38 % des exportations. Ces dix dernières années, l'excédent commercial du secteur agroalimentaire s'est accru et dépasse désormais 50 milliards USD, un montant à rapprocher du déficit net de 30 milliards USD pour tous les autres biens et services. L'Union européenne est le plus grand marché pour les exportations agroalimentaires, avec une part de 29 %, alors que la Chine se classe désormais à la deuxième place avec une part de 14 %.

Tableau 17.1. **Brésil : Indicateurs contextuels, 1995, 2009***

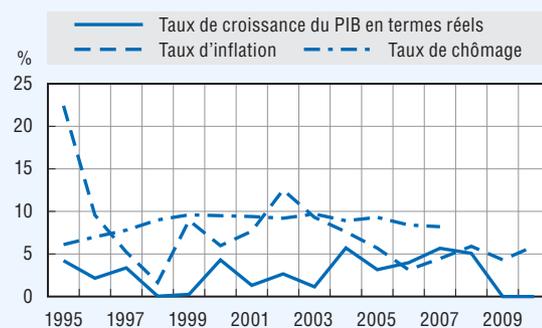
	1995	2009*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	770	1 593
Population (millions)	162	194
Superficie des terres (milliers de km ²)	8 459	8 459
Densité de la population (habitants/km ²)	19	23
PIB par tête, PPA (USD)	6 466	10 466
Commerce en % du PIB	6.5	8.8
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	5.8	5.9
Part de l'emploi agricole (%)	26.1	19.3
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	29.3	35.7
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	12.4	5.1
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	6 976	48 086
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	n.a.	64
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	n.a.	36
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	258 472	264 500
Part des terres arables dans la SA (%)	22	23
Part des terres irriguées dans la SA (%)	n.a.	n.a.
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	n.a.	n.a.

* ou dernière année disponible.

Sources : OCDE, Bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456582>

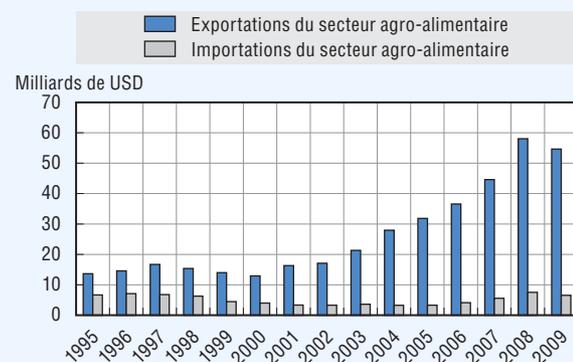
Graphique 17.2. **Brésil : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010**



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455556>

Graphique 17.3. **Brésil : Commerce agroalimentaire, 1995-2009**



Source : Base de données des échanges de l'OCDE, International Trade by Commodity Statistics.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455575>

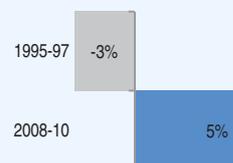
Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels sont fournies dans l'annexe II.1.

Évolution du soutien à l'agriculture

Le Brésil offre un faible niveau de soutien à ses agriculteurs, avec un coefficient nominal de protection proche de l'unité. La plupart des paiements aux agriculteurs sont alloués sous la forme de bonifications d'intérêts, mais leur montant est peu élevé par rapport à la valeur de la production. Les dépenses gouvernementales dans le domaine agricole sont restées constantes ces dernières années, et le soutien total représente une charge modeste et stable pour l'économie.

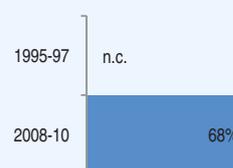
ESP en % des recettes (ESP en %)

Le Brésil accorde un niveau de soutien relativement bas à ses producteurs avec l'ESP en pourcentage autour de 5 % en 2008-10. Le niveau de soutien était bas depuis que le Brésil a arrêté de taxer ses producteurs (illustré par un ESP négatif) au milieu des années 1990.



Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

Plus des deux tiers du soutien sont octroyés par des mesures créant le plus de distorsions de la production et du marché (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants). Il s'agit principalement des mesures de soutien des prix et des subventions aux crédits.



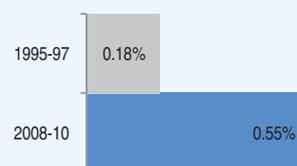
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

Les prix reçus par les agriculteurs en 2008-10 étaient supérieurs de 3 % par rapport aux prix mondiaux. Cela contraste avec la situation du milieu des années 1990 quand les prix domestiques étaient légèrement inférieurs aux prix mondiaux.

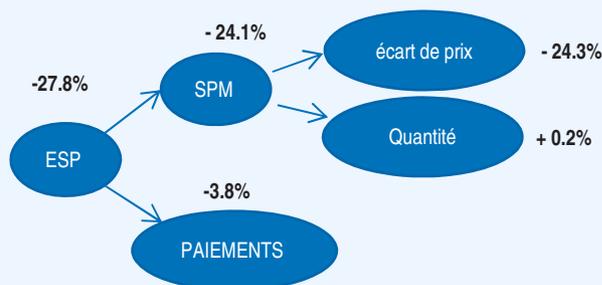


EST en % du PIB

Le soutien total était en moyenne 0.55 % du PIB en 2008-10, ce qui représente un fardeau relativement modeste pour l'économie. La part de dépenses consacrées aux services d'intérêt général dans le soutien total était de 22 %, légèrement en dessous de la moyenne de l'OCDE.

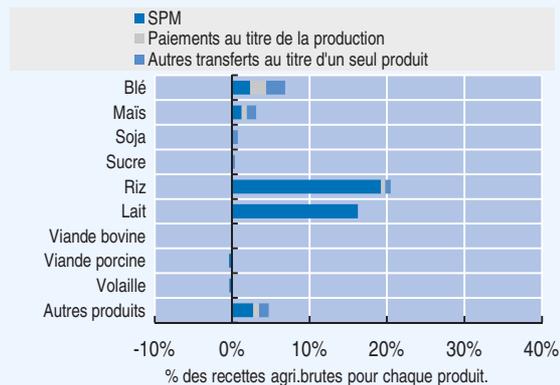


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2009 à 2010



Le niveau du soutien a diminué en 2010, principalement en raison de la réduction du SPM. Cette réduction est due presque exclusivement à la diminution de l'écart des prix, quand l'augmentation des prix mondiaux n'a pas été reflétée dans les prix domestiques.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2008-10



Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) dominent pour le riz et le lait, et représentent deux-tiers de l'ESP.

Tableau 17.2. **Brésil : Estimation du soutien à l'agriculture**
Millions de BRL

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	54 586	262 753	252 278	260 819	275 161
<i>dont : dont part de produits SPM (%)</i>	73	79	79	80	79
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	52 157	194 617	190 495	191 808	201 550
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	-1 473	13 507	10 619	17 372	12 529
Soutien au titre de la production des produits de base	-4 481	7 602	3 808	11 866	7 131
Soutien des prix du marché	-4 555	6 908	3 025	10 938	6 761
Paiements au titre de la production	75	694	782	929	370
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	3 007	5 789	6 722	5 375	5 268
Utilisation d'intrants variables	1 673	1 636	1 990	1 534	1 384
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	1 200	4 107	4 687	3 796	3 839
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	134	46	46	46	46
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	0	116	89	130	130
Au titre des Recettes / du Revenu	0	116	89	130	130
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage	-3	5	4	7	4
CNP des producteurs	0.92	1.03	1.02	1.05	1.03
CNS aux producteurs	0.97	1.05	1.04	1.07	1.05
General Services Support Estimate (GSSE)	2 914	3 849	3 518	3 805	4 224
Recherche et développement	483	457	251	419	700
Établissements d'enseignement agricole	192	379	333	377	426
Services d'inspection	109	229	215	227	245
Infrastructures	1 697	2 188	2 180	2 188	2 196
Commercialisation et promotion	8	122	109	122	136
Stockage public	425	474	429	473	521
Divers	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	200.1	21.4	24.6	17.3	23.7
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	2 537	-6 421	-2 514	-10 592	-6 157
Transferts des consommateurs aux producteurs	2 774	-6 816	-2 879	-10 858	-6 711
Autres transferts des consommateurs	-265	-434	-274	-514	-514
Transferts des contribuables aux consommateurs	15	663	140	780	1 068
Surcoût de l'alimentation animale	13	166	498	0	0
ESC en pourcentage	5	-3	-1	-6	-3
CNP des consommateurs	0.95	1.04	1.02	1.06	1.04
CNS aux consommateurs	0.95	1.03	1.01	1.06	1.03
Estimation du soutien total (EST)	1 456	18 018	14 277	21 957	17 821
Transferts des consommateurs	-2 509	7 250	3 152	11 372	7 225
Transferts des contribuables	4 230	11 202	11 398	11 099	11 110
Recettes budgétaires	-265	-434	-274	-514	-514
EST en pourcentage du PIB (%)	0.18	0.55	0.47	0.69	0.49
Déflateur du PIB 1995-97=100	100.0	272.0	255.6	270.3	290.1

p : provisoire. CNP : Coefficient Nominal de Protection. CNS : Coefficient Nominal de Soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Les produits SPM pour le Brésil sont : le blé, le maïs, le riz, le soja, le sucre, le lait, la viande bovine, la viande porcine, la volaille, le coton, le café. Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456601>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Deux institutions distinctes interviennent dans la conduite de la politique agricole : le ministère de l'Agriculture (MAPA) et le ministère du Développement agricole (MDA). Le premier est en charge de l'agriculture commerciale, le second des petites exploitations familiales.

Le MAPA établit un plan annuel de gestion des cultures et de l'élevage qui fixe les objectifs et les modalités de soutien pour l'année. Durant les années 2008-10, ce soutien a compris le crédit rural à un taux d'intérêt contrôlé, des prix garantis et une assurance rurale. Des politiques structurelles et environnementales ont été définies, concernant notamment le zonage agricole ainsi que le soutien aux coopératives, aux biocarburants et à la production biologique. Le MDA dirige la réforme foncière et est responsable du programme national de soutien à l'agriculture familiale (*Programa Nacional de Fortalecimento da Agricultura Familiar*, PRONAF), principal instrument du soutien aux petits exploitants. Le nombre d'agriculteurs inscrits au PRONAF continue de s'accroître et les modalités du programme ont été sensiblement modifiées en 2010.

Les prix garantis sont utilisés pour soutenir la production dans les zones récemment mises en valeur jusqu'à ce que les infrastructures et les activités connexes soient en place et que l'exploitation devienne rentable en elle-même (c'est-à-dire à même de tirer parti d'économies d'échelle externes). Ils servent aussi à lisser les prix dans le temps et à apporter un soutien aux agriculteurs les plus pauvres. Ces interventions sont par nature génératrices de distorsions, mais les limites fixées aux volumes de production éligibles et le ciblage des régions les moins développées permettent de maîtriser ces dernières. La politique du crédit est utilisée pour pallier le niveau élevé des taux d'intérêt du marché au Brésil, mais il s'agit d'un instrument de politique structurelle qui est utilisé aussi en dehors du secteur agricole. Les bonifications d'intérêt sont modestes par rapport à la valeur de la production (pas plus de 1 %), mais la distorsion la plus importante vient du fait que les pouvoirs publics font obligation aux banques d'allouer 29 % de leurs dépôts à vue à des crédits au secteur agricole ou de transférer un montant équivalent à la Banque centrale sans intérêt. Face à la crise de liquidité ce taux a été augmenté de 25 à 29 %, pour une période d'une année à partir du 1^{er} juillet 2010. Il est prévu que ce taux sera réduit de 1 % chaque année jusqu'à revenir au taux initial de 25 %.

Ces dernières années, toute une série d'incitations et de réglementations ont été introduites pour remédier aux problèmes environnementaux et aux problèmes liés au changement climatique. En 2010/11, plusieurs initiatives ont été regroupées sous l'égide du programme pour une agriculture à faible émission de carbone, intitulé *Programa ABC*.

Les pouvoirs publics continuent à soutenir les biocarburants par le biais de l'obligation de mélanger de l'éthanol à l'essence destinée aux transports et du biogazole au gazole. La plupart des voitures neuves vendues au Brésil sont des véhicules de type « flex-fuel », capables d'utiliser de l'essence, de l'éthanol ou un mélange en toute proportion. En 2010, plus de 10 millions de voitures étaient pourvues de moteurs flex-fuel.

Politique intérieure

Les pouvoirs publics brésiliens appliquent un ensemble de **prix minimum garantis**. L'effet global reste modeste, avec un CNP s'établissant en moyenne à 1.03 sur la période 2008-10, mais le soutien des prix du marché représentait néanmoins un peu plus de la moitié des transferts en faveur des agriculteurs sur cette période. Le coût pour les contribuables de ce mécanisme de

soutien des prix (dénommé « soutien à la commercialisation ») a chuté, passant de 4.2 milliards BRL (2.1 milliards USD) en 2009 à 1.4 milliard BRL (630 millions USD) en 2010.

Le gouvernement s'efforce de réduire la formation de stocks par l'intermédiaire de trois programmes, qui ont été peu utilisés ces dernières années, en partie du fait des prix élevés sur le marché. L'un d'eux, dénommé PEP (*Prêmio para o Escoamento de Produto*), repose sur un système de paiements de « péréquation » pour les grossistes qui acceptent de payer au producteur un prix minimum spécifié. La prime de péréquation, autrement dit la subvention, est déterminée par voie d'enchères entre les grossistes, une valeur maximale étant fixée par le gouvernement. Ce programme se traduit par un soutien modeste des prix du blé et du maïs, et par des paiements conséquents aux grossistes, avec une valeur maximale fixée par le gouvernement. Le PROP (*Prêmio de Risco para Aquisição de Produto Agrícola oriundo de Contrato Privado de Opção de Venda*) est un programme similaire qui offre une prime aux sociétés commerciales dans le cadre d'un contrat à option de vente, c'est-à-dire lorsque la livraison se fait à un moment ultérieur. Cet instrument fait office de mécanisme de couverture pour l'exploitant. Toutefois, aucun paiement gouvernemental n'a eu lieu en 2008-10. Le PEPRO (*Prêmio Equalizador do Produto*) est un troisième programme qui offre un paiement de péréquation directement à l'agriculteur et fonctionne comme un paiement compensatoire en versant au vendeur (qu'il s'agisse d'un producteur ou d'une coopérative) la différence entre le prix de référence et le prix obtenu aux enchères. Cet instrument a été utilisé pour le coton en 2007-09, mais n'a pas été utilisé en 2010.

Le gouvernement achète également aux exploitations agricoles familiales à des prix supérieurs à ceux du marché, ce qui n'a que peu d'impact sur la moyenne des prix dans l'ensemble de l'économie. Depuis 2010, les exploitations agricoles familiales se sont vu attribuer 20 % des ressources au titre du programme du prix minimum garanti (PGPM). Il n'existait auparavant aucune précision quant aux sommes dont disposait le gouvernement pour ces exploitants. Dorénavant, les exploitations agricoles familiales recevront 1 milliard de BRL (566 millions de USD) des 5.2 milliards de BRL (2.9 milliards de USD) que compte au total l'allocation pour le PGPM. Ce programme permet à la Compagnie nationale d'approvisionnement (CONAB) d'acheter les surplus de production afin de réduire les fluctuations de prix.

Environ 36 % des paiements directs et soutien aux agriculteurs prennent la forme de bonifications d'intérêt, qui sont allouées par l'intermédiaire du système de crédit officiel, le SNCR (*Sistema Nacional de Crédito Rural*). La majorité de ces paiements va aux crédits d'investissement (à la fois pour les moyens et grands producteurs et les coopératives, ainsi que pour les petits exploitants sous l'égide du programme PRONAF) et le reste aux crédits de trésorerie. Les prêts accordés par le SNCR ne représentent qu'une part minime de la totalité des emprunts contractés par le secteur, la majorité étant financée par des sources non bancaires, telles que les entreprises agroalimentaires nationales, et par les bailleurs de fonds internationaux.

Des prêts à la commercialisation, d'un montant relativement faible, sont accordés par l'intermédiaire de l'*Empréstimo do Governo Federal* (EGF) et d'autres programmes de prêts. Les cultures bénéficiaires sont, par ordre d'importance, le maïs, le blé, le riz et le coton. Le soutien au titre des doubles récoltes faisant succéder le maïs au soja s'accroît progressivement, le maïs récolté dans ce cadre représentant désormais 40 % de la production totale.

Divers changements institutionnels ont eu lieu, notamment l'introduction d'un nouveau programme pour la durabilité des investissements, qui est financé par la banque nationale de développement BNDES, moyennant une subvention du Trésor, et qui remplace le programme MODERFROTA, qui finance les acquisitions de tracteurs et de machines agricoles. De la même manière, un nouveau programme PRONAMP (*Programa Nacional de Apoio ao Médio Produtor Rural*)

remplace le programme de création de revenus et d'emplois PROGER RURAL, et offre des crédits d'investissement aux exploitations agricoles de taille moyenne à des taux bonifiés.

Durant la période 2008-10, le programme PRONAF a subi une série de réformes. Auparavant, les petites exploitations familiales bénéficiant du programme étaient regroupées en cinq catégories, de A à E, les modalités de soutien variant de l'une à l'autre. Les catégories C, D et E ont été fusionnées en 2010, avec pour conséquence qu'il n'existe plus aujourd'hui que trois catégories. La catégorie A comprend les exploitants installés grâce à la réforme agraire. La catégorie B comprend les plus petits exploitants, dont le revenu familial brut sur les douze derniers mois doit être inférieur à 6 000 BRL (3 400 USD). Ce groupe remplit les conditions pour bénéficier du microcrédit. Le nouveau groupe « agriculture familiale » (précédemment les groupes C, D et E) inclut les familles d'exploitants disposant de revenus bruts se situant entre 6 000 BRL et 110 000 BRL (62 000 USD) dans les 12 derniers mois. Environ 1.8 million d'agriculteurs sont classés dans la catégorie B et perçoivent des microcrédits, alors qu'environ la moitié de ce nombre répond à la définition des « exploitants familiaux » plus importants. Chaque année, les agriculteurs peuvent recevoir jusqu'à 130 000 BRL (73 600 USD) de crédits d'investissement et 50 000 BRL (28 000 USD) de crédits de trésorerie par commodité, et au total, ils peuvent emprunter jusqu'à 230 000 BRL (130 000 USD). En 2010, le taux d'intérêt a été abaissé à une moyenne de 2.5 % et est ainsi demeuré constant en termes réels.

Dans le cadre de la nouvelle structure, PRONAF apporte un soutien continu aux exploitants, sans « ajustement » automatique (on ne part plus du principe que les dispositions applicables au crédit agricole en général permettent systématiquement aux petits exploitants de prospérer). Des modifications ont également été apportées aux modalités de crédit : les charges financières sont désormais fonction de la valeur des prêts accordés et les emprunteurs qui remboursent dans les délais ne touchent plus de prime.

La valeur élevée de l'encours de la **dette agricole** est un problème de longue date au Brésil, qui remonte à la période d'hyperinflation d'avant 1995, lorsque les producteurs étaient pris dans un étau entre contrôle des prix à la production d'une part et envolée des prix des intrants d'autre part. On estime que l'encours de la dette atteint 75 milliards BRL (43 milliards USD). La dette agricole a été renégociée à plusieurs reprises. En 2008, une importante renégociation a abouti à une réduction des pénalités sur les arriérés de paiement, à une réduction des taux d'intérêts sur les sommes dues au titre des crédits d'investissement et de trésorerie, à un allongement des délais de paiement et à des réductions sur la dette en cours et les arriérés. Malgré ces nouvelles dispositions, la subvention implicite aux agriculteurs a décliné en 2008-10. Dans le cadre de la dernière renégociation en date, le gouvernement a octroyé aux banques certains droits en matière de renégociation de la dette (elles devaient auparavant demander une autorisation). Cette procédure limite les défauts de paiement et il leur est maintenant plus facile de satisfaire aux exigences en matière de prêts obligatoires (*exigibilidades*). Dans la mesure où les banques décident désormais des modalités de remboursement, il ne s'agit plus d'un domaine relevant de la politique publique ; la question primordiale est désormais de savoir dans quelle mesure le Trésor dédommage les banques ou les agriculteurs.

En 2005, le Brésil a créé le **programme d'assurance** rurale afin de soutenir le système d'assurance rurale privé existant. Leur principal outil consiste en une prime à l'assurance de la production agricole (plus aquaculture et sylviculture). La superficie couverte est passée de 1.6 million d'hectares en 2006 à 7.7 millions d'hectares en 2010, pour 65 000 bénéficiaires et un capital assuré de 1.1 milliard de BRL (623 millions d'USD). La subvention annuelle totale présente un excédent de 250 millions de BRL (125 millions d'USD). Une nouvelle loi portant sur l'assurance

rurale a été approuvée en 2010, autorisant le gouvernement fédéral à contribuer à un fond visant la couverture supplémentaire des risques d'assurance – « un fonds d'assurance catastrophe » qui devrait servir aux compagnies d'assurance et de réassurance.

De plus en plus, les programmes de soutien à l'agriculture au Brésil intègrent des **critères environnementaux et de durabilité**. Par exemple, les lois relatives au zonage agricole doivent être respectées afin de pouvoir bénéficier des mesures de soutien des prix et du crédit. Une série de programmes spécifiques a également été introduite dans le but de promouvoir des pratiques agricoles durables. Ces derniers incluent le programme PRODUSA, qui prévoit des crédits pour l'installation de plantations sur des sols improductifs ou dégradés ; le programme PROFFLORA, qui prévoit des crédits pour la plantation forestière (y compris pour la production d'huile de palme pour les biocarburants) ; et le programme MODERAGRO, qui prévoit des crédits destinés à moderniser les systèmes de production et à préserver les ressources naturelles (et qui regroupe plusieurs programmes existants).

Le programme pour une agriculture à faible émission de carbone (Programa ABC) a été lancé en 2010 dans le cadre d'une approche multisectorielle plus large visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter. Il en chapeaute plusieurs autres, relatifs au changement climatique, qui existaient déjà auparavant. Afin d'atteindre les objectifs en matière de CO₂, un soutien est envisagé pour un certain nombre de pratiques : la réhabilitation de pâturages dégradés (relevant de plusieurs programmes dont ceux mentionnés ci-dessus) ; l'intégration des activités de culture, d'élevage et de foresterie ; la fixation de l'azote ; la plantation de forêts ; et le traitement des déchets animaux.

Les pouvoirs publics apportent un soutien conséquent aux biocarburants. Ainsi, des prêts sont accordés par la BNDES pour la construction d'usines d'éthanol ; les véhicules flex-fuel qui fonctionnent avec toute combinaison d'éthanol et d'essence font l'objet d'incitations fiscales ; et l'essence comme le gazole doivent obligatoirement être mélangés dans une proportion donnée à des biocarburants. L'objectif du gouvernement selon lequel 5 % du gazole devait provenir de sources agricoles d'ici à 2013 est déjà atteint, et des propositions d'augmentation du ratio à 7 % sont en cours de discussion. La plus grande partie du biogazole est produite à partir d'huile de soja, mais l'utilisation de l'huile de palme (qui affiche un meilleur rendement énergétique) croît rapidement.

Une ligne de crédit spéciale de 2.31 milliards BRL (1.15 milliard USD) a été créée en 2009 pour le stockage de l'éthanol. Elle est administrée par la BNDES et des institutions financières agréées, qui appliquent un taux d'intérêt de 11.25 % par an. Les emprunteurs (notamment des usines, des distilleries, des négociants d'éthanol et des coopératives) doivent apporter une garantie correspondant à 150 % de la valeur du prêt au minimum.

Politique commerciale

Le Brésil est membre de l'union douanière MERCOSUR au même titre que l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay. Le MERCOSUR a signé des Accords de libre-échange (FTA) avec la plupart des pays d'Amérique Latine, hormis la Guyane et le Suriname. En 2007, il a signé son premier accord extrarégional avec Israël et en 2010, il a signé un Accord de libre-échange avec l'Égypte. Un accord entre MERCOSUR et l'Union européenne est en cours de négociation. La plupart des importations à partir des autres pays du MERCOSUR sont exemptés de droits de douane, tandis que le droit de douane moyen des importations agricoles en provenance de pays n'appartenant pas au MERCOSUR avoisine les 10 %.

L'un des objectifs actuels est de réduire la dépendance à l'égard des importations d'engrais. Le Brésil représente 6 % de la consommation mondiale d'engrais NPK, mais seulement 2 % de la production. 77 % de la totalité des engrais sont importés (91 % dans le cas du potassium) et la politique officielle est de réduire cette part en accroissant la production nationale.

PARTIE II

Chapitre 18

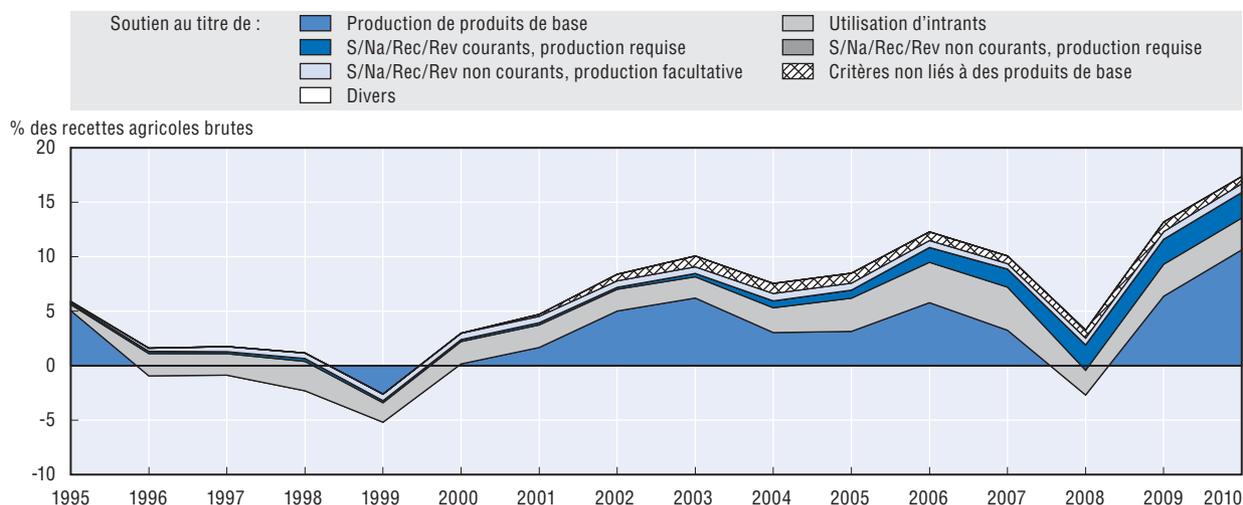
Chine

Le chapitre sur la Chine contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation du soutien à l'agriculture en 2009-10 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2009-10.

Évaluation de l'évolution des politiques

- Par rapport à la moyenne de la période 1995-97, le niveau de soutien aux producteurs agricoles a augmenté, mais est resté plus faible que la moyenne des pays de l'OCDE. Alors que les transferts des contribuables se sont accrus de manière constante, les transferts des consommateurs ont fortement fluctué, mais la tendance reste à la hausse.
- Le soutien négatif des prix du marché en 2008 s'explique notamment par la forte hausse des prix mondiaux, qui ne s'est cependant pas totalement répercutée sur le marché intérieur, en partie du fait des restrictions à l'exportation des céréales. Ces effets pénalisants des prix intérieurs relativement bas pour les producteurs agricoles ont été partiellement compensés par une hausse des transferts budgétaires en faveur des exploitants. En 2009 et 2010, la tendance à la hausse du soutien par les prix est repartie et a été accentuée par l'appréciation progressive du yuan.
- Le nombre et la portée des programmes prévoyant un soutien budgétaire à l'agriculture augmentent. Ces programmes prennent de plus en plus la forme de paiements directs de soutien des revenus. Cette évolution devrait aider à la réduction des distorsions de la production liées aux mesures de soutien à l'agriculture et devrait faire progresser les revenus des agriculteurs de manière plus efficace.
- Une part significative des transferts budgétaires est toujours allouée dans le but de minorer le coût des intrants agricoles, notamment des engrais chimiques. Non seulement ces paiements sont générateurs de distorsions, mais ils ont également des impacts négatifs sur l'environnement. Aussi l'arrêt de telles subventions, ou au moins leur conversion en paiements par unité de surface, est-il nécessaire pour faire évoluer les pratiques agricoles dans le sens de la protection de l'environnement.
- Les efforts consentis par la Chine pour améliorer les infrastructures rurales et faciliter l'accès des populations rurales aux services publics de base comme l'éducation, les soins de santé et la sécurité sociale doivent encore s'intensifier. Compte tenu du vieillissement de la population chinoise, en particulier dans les zones rurales, le nouveau régime rural de retraite introduit de manière expérimentale en 2009 est un pas dans la bonne direction.

Graphique 18.1. **Chine : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2010**



Source : Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455594>

Informations contextuelles

L'impressionnante croissance économique de la Chine en a fait la deuxième économie mondiale en 2010, mais en termes de PIB par habitant et de structure économique, la Chine demeure un pays en développement à revenu intermédiaire. L'agriculture est un secteur important : en 2009, sa part dans l'emploi total était de 38.1 % et sa contribution au PIB de 10.3 %. Ces chiffres sont le signe d'une faible productivité de sa main-d'œuvre, cinq fois moindre que celle observée dans le reste de l'économie. Cette productivité médiocre explique en partie pourquoi le revenu par habitant est trois fois plus bas dans les zones rurales que dans les zones urbaines. L'agriculture est beaucoup moins intégrée dans les marchés mondiaux que le reste de l'économie, comme en témoigne le fait qu'elle ne représente que 2.4 % des exportations totales de la Chine et 4.7 % de l'ensemble de ses importations. Ces dernières années, la Chine est devenue un important importateur net de produits agroalimentaires, en grande partie à cause de la forte augmentation de ses importations de soja. Structurellement, le secteur se caractérise par de très petites exploitations familiales d'à peine 0.6 hectare en moyenne. L'agriculture est le secteur qui utilise le plus d'eau : elle représente 62 % de la consommation totale.

Tableau 18.1. **Chine : Indicateurs contextuels, 1995, 2009***

	1995	2009*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	728	4 991
Population (millions)	1 211	1 346
Superficie des terres (milliers de km ²)	9 327	9 327
Densité de la population (habitants/km ²)	129	142
PIB par tête, PPA (USD)	1 514	5 970
Commerce en % du PIB	19.3	22.1
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	20.0	10.3
Part de l'emploi agricole (%)	52.2	38.1
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	7.7	2.4
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	8.2	4.7
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	551	-18 502
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	66	61
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	34	39
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	532 716	522 544
Part des terres arables dans la SA (%)	13	15
Part des terres irriguées dans la SA (%)	9	11
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	70	62

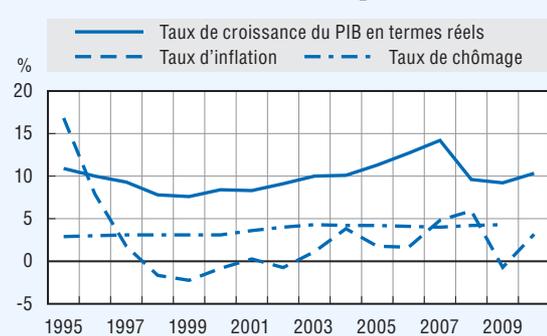
* ou dernière année disponible.

Sources : OCDE, Bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456620>

Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels sont fournies dans l'annexe II.1.

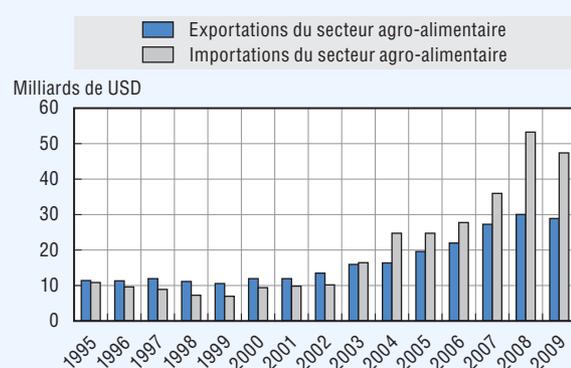
Graphique 18.2. **Chine : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010**



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455613>

Graphique 18.3. **Chine : Commerce agroalimentaire, 1995-2009**



Source : Base de données des échanges de l'OCDE, International Trade by Commodity Statistics.

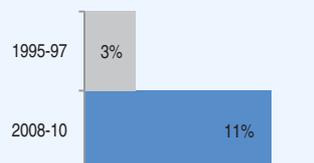
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455632>

Évolution du soutien à l'agriculture

La Chine a renforcé son soutien à l'agriculture. Bien que la part des formes de soutien les plus génératrices de distorsions demeure élevée, l'importance croissante des paiements forfaitaires par unité de surface est un phénomène positif. Le niveau de soutien fluctue fortement car les prix intérieurs de certains produits restent sujets à des interventions gouvernementales, comme des restrictions à l'exportation et des prix minimums.

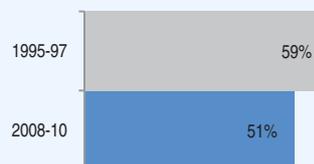
ESP en % des recettes (ESP en %)

La Chine a augmenté son soutien à l'agriculture, qui était en 2010 légèrement au dessus de la moyenne de l'OCDE. Après une réduction sensible en 2008, le PSE en pourcentage a augmenté de 10 points en 2009 et de 4 points en 2010.



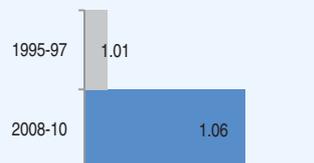
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

La part du soutien créant le plus de distorsions de production et du marché (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) a été réduite mais représente encore environ la moitié du soutien total.



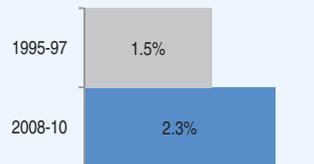
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (GNP)

Dans l'ensemble, les prix payés au secteur agricole étaient en moyenne de 6 % supérieurs aux prix observés sur les marchés mondiaux en 2008-10.

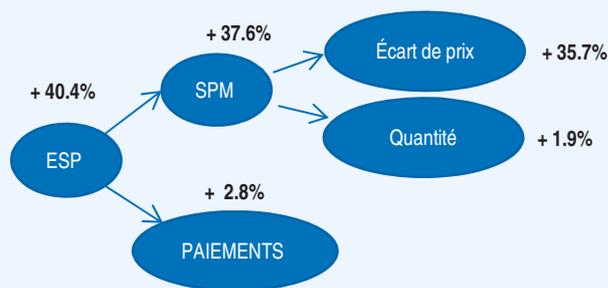


EST en % du PIB

Le niveau du soutien total représentait 2.3 % du PIB en 2008-10, ce qui est relativement élevé comparé à la moyenne de l'OCDE qui est de 0.9 %. Les services d'intérêt général représentaient 23 % du soutien total.

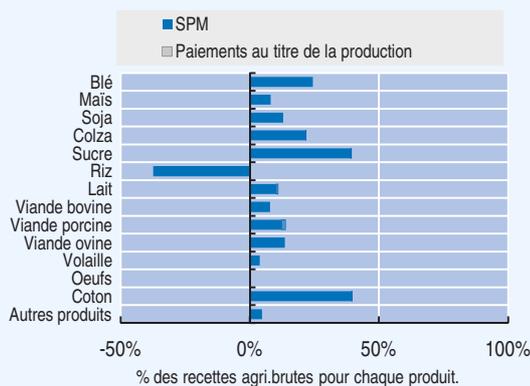


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2009 à 2010



Le niveau de soutien a augmenté en 2010, principalement en raison d'un plus grand écart entre les prix domestiques et les prix mondiaux.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2008-10



Les transferts au titre d'un seul produit (TSP) représentaient 12 % de l'ESP totale. La part des TSP est la plus faible pour le riz (dont les producteurs sont implicitement taxés) et la plus haute pour le sucre et le coton ou les TSP représente 40 % de recettes des producteurs.

Tableau 18.2. **Chine : Estimation du soutien à l'agriculture**
Millions de RMB

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	1 997 968	5 072 148	4 862 780	5 007 950	5 345 714
<i>dont : dont part de produits SPM (%)</i>	73	57	57	56	57
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	2 053 260	5 417 294	5 143 129	5 411 090	5 697 663
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	60 457	624 061	168 762	708 642	994 780
Soutien au titre de la production des produits de base	18 660	270 794	-139 352	342 526	609 209
Soutien des prix du marché	18 660	270 794	-139 352	342 526	609 209
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	31 931	147 580	117 504	157 711	167 524
Utilisation d'intrants variables	17 115	44 373	38 699	48 086	46 334
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	10 816	79 954	57 955	84 225	97 683
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	3 999	23 253	20 851	25 400	23 508
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	3 866	126 230	120 531	123 435	134 723
Au titre des Recettes / du Revenu	3 866	13 193	19 631	6 755	13 193
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	95 597	88 830	96 830	101 130
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	6 000	38 438	32 035	37 480	45 798
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	6 000	38 438	32 035	37 480	45 798
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	41 020	38 044	47 490	37 526
Retrait de ressources à long terme	0	41 020	38 044	47 490	37 526
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage	3	11	3	13	17
CNP des producteurs	1.01	1.06	0.97	1.08	1.14
CNS aux producteurs	1.03	1.13	1.03	1.15	1.21
General Services Support Estimate (GSSE)	46 121	187 304	163 533	194 079	204 299
Recherche et développement	447	3 297	2 574	3 405	3 912
Établissements d'enseignement agricole	3 303	21 092	19 161	23 078	21 037
Services d'inspection	2 214	12 101	9 782	12 491	14 031
Infrastructures	10 773	93 130	74 366	97 425	107 600
Commercialisation et promotion	0	63	30	60	100
Stockage public	29 384	57 620	57 620	57 620	57 620
Divers	0	0	0	0	0
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	42.4	23.1	49.2	21.5	17.0
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-27 360	-385 848	114 396	-505 670	-766 270
Transferts des consommateurs aux producteurs	-10 953	-288 666	142 590	-370 551	-638 038
Autres transferts des consommateurs	-12 804	-111 310	-8 638	-158 328	-166 963
Transferts des contribuables aux consommateurs	2 101	104	114	102	97
Surcoût de l'alimentation animale	-5 704	14 024	-19 670	23 107	38 635
ESC en pourcentage	-2	-7	2	-9	-13
CNP des consommateurs	1.02	1.08	0.97	1.11	1.16
CNS aux consommateurs	1.02	1.08	0.98	1.10	1.16
Estimation du soutien total (EST)	108 679	811 469	332 410	902 823	1 199 176
Transferts des consommateurs	23 757	399 976	-133 952	528 879	805 002
Transferts des contribuables	97 726	522 803	475 000	532 272	561 137
Recettes budgétaires	-12 804	-111 310	-8 638	-158 328	-166 963
EST en pourcentage du PIB (%)	1.55	2.31	1.06	2.65	3.01
Déflateur du PIB 1995-97=100	100.0	147.3	145.1	144.2	152.6

p : provisoire. CNP : Coefficient Nominal de Protection. CNS : Coefficient Nominal de Soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Les produits SPM pour la Chine sont : le blé, le maïs, le riz, le colza, le soja, le sucre, le lait, la viande bovine, la viande ovine, la viande porcine, la volaille, les œufs, le coton, les pommes et les arachides. Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456639>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Accroître la capacité de production céréalière de 50 millions de tonnes d'ici à 2020 afin de maintenir une autosuffisance en céréales de 95 % ; doubler les revenus des ménages ruraux d'ici à 2020 ; améliorer la sécurité des produits alimentaires ; assurer la protection de l'environnement ; renforcer la compétitivité agricole ; et améliorer les infrastructures sociales et techniques dans les zones rurales : tels sont les principaux objectifs concernant les « *san nong* », autrement dit les trois dimensions d'une même problématique que forment l'agriculture, les paysans et les campagnes. Pendant huit années consécutives, entre 2004 et 2011, les documents de la plus haute priorité, appelés les « documents n° 1 », ont privilégié divers aspects des problèmes concernant les *san nong*. La principale priorité du plan quinquennal 2006-10 était de « construire une nouvelle campagne socialiste ». L'économie rurale est également au centre du douzième plan quinquennal (2011-15), qui vise à rééquilibrer une croissance jusqu'ici largement alimentée par les exportations et l'investissement. L'amélioration du bien-être rural et l'élévation du revenu rural sont considérées comme indispensables à l'accroissement de la demande intérieure.

L'appui dont bénéficient les agriculteurs chinois passe principalement par le soutien des prix du marché, assuré par des droits de douane, des contingents tarifaires et le commerce d'État, ainsi que par des prix minimums garantis pour le riz et le blé et des interventions *ad hoc* sur un nombre croissant de marchés des produits agricoles. Alors que le montant des transferts qui en résultent est à la hausse depuis la fin des années 1990, il a fortement fluctué ces dix dernières années, en partie à cause des mesures prises par les pouvoirs publics pour équilibrer les intérêts des producteurs et des consommateurs dans un contexte de volatilité des prix sur les marchés internationaux. Ainsi, les prix mondiaux élevés des produits agricoles, comme en 2007 et 2008, n'ont été que partiellement répercutés sur les marchés intérieurs, ce qui a entraîné une baisse importante du soutien des prix du marché, en particulier en 2008 où il est devenu négatif. Il s'est fortement accru depuis lors.

Les transferts budgétaires en faveur des producteurs sont en hausse constante depuis la fin des années 1990 et prennent la forme de subventions à l'achat d'intrants (produits chimiques agricoles – en particulier engrais –, semences améliorées et machines agricoles) et, de plus en plus, de paiements directs forfaitaires par unité de surface. Les régimes d'assurance agricole subventionnés, mis en place en 2007, sont relativement nouveaux. En outre, des paiements attribués au titre de la reconversion de terres agricoles en forêts répondent à des préoccupations environnementales.

En ce qui concerne les services d'intérêt général, le stockage public des céréales est le poste le plus important. Vient ensuite un large éventail de programmes de soutien au développement des infrastructures agricoles, dont les installations d'irrigation et de drainage. Les mesures de soutien des revenus en général jouent un rôle important et sont renforcées par des dispositions qui limitent la hausse des prix de certains produits alimentaires, mais les subventions des prix des produits alimentaires en tant que telles sont modestes.

Le cadre institutionnel dans lequel s'inscrivent la formulation et la mise en œuvre des mesures agricoles reste complexe et fait intervenir au moins seize institutions gouvernementales. Des Groupes directeurs constitués de représentants de haut niveau du Parti communiste et d'organes du Conseil d'État s'efforcent d'assurer la coordination de l'ensemble. Cependant, comme leurs fonctions se chevauchent souvent et que les budgets dont ils disposent servent fréquemment des objectifs similaires, cette coordination reste difficile. En outre, depuis la réforme du système

fiscal en 1994, les administrations infranationales doivent participer sur leur propre budget au financement des coûts liés à la politique nationale et, dans les faits, elles sont devenues la principale source de transferts à cet égard. Comme les capacités financières de ces administrations infranationales ne sont pas égales à l'intérieur du pays, la mise en œuvre de certains programmes nationaux est ajustée aux conditions locales. De ce fait, bien qu'elles ne jouent aucun rôle particulier dans la formulation de l'action publique, ces administrations influent considérablement sur la façon dont les politiques sont effectivement mises en œuvre sur leur territoire (OMC, 2008).

Passée de 127.6 millions d'hectares en 2000 à 121.7 millions d'hectares en 2008, la superficie des terres arables continue de diminuer en Chine. La sécurité des approvisionnements en céréales restant la priorité absolue pour le gouvernement, une « ligne rouge » au-dessous de laquelle cette superficie ne doit pas tomber a été fixée à 120 millions d'hectares et la conversion des terres agricoles à d'autres usages est strictement contrôlée. Le régime de la propriété foncière n'a pas changé au cours des dernières années : les terres agricoles sont détenues par des collectivités villageoises qui concluent des baux fonciers avec les ménages individuellement, actuellement pour « au moins 30 ans ». Au cours de cette période, le ménage est juridiquement assuré de pouvoir occuper les terres, en faire usage et en tirer un profit, mais il ne peut pas les vendre, ni les gager.

Politique intérieure

Des **prix minimums des céréales** sont fixés chaque année par la Commission d'État pour le développement et la réforme (CEDR), en consultation avec d'autres institutions gouvernementales. Conçus pour aider à satisfaire la demande dans les provinces déficitaires en céréales, leur application est limitée géographiquement à 13 provinces excédentaires produisant environ 80 % des céréales destinées à être commercialisées, et dans le temps à quelques mois après la période de récolte.

SINOGRAIN (Office chinois des réserves de grains) et ses succursales, ainsi que les établissements provinciaux de gestion des réserves céréalières, étaient auparavant les seules entités de commercialisation chargées d'effectuer les achats d'intervention aux prix minimums. Depuis 2010, l'Office chinois des céréales, des huiles et des produits alimentaires) et la Compagnie chinoise de logistique des grains ont désormais le droit d'effectuer de tels achats.

En 2008-10, les prix minimums du riz et du blé ont été augmentés chaque année (tableau 18.3), indépendamment des variations sur les marchés internationaux. Ainsi, les prix du riz sont demeurés bien en dessous de ceux des marchés internationaux alors que ceux du blé ont été artificiellement gonflés et portés au-dessus des niveaux mondiaux en 2009 et en 2010.

Tableau 18.3. **Chine : Prix d'achat minimum pour le riz et le blé, par tonne, 2007-10**

	2007		2008		2009		2010	
	CNY	USD	CNY	USD	CNY	USD	CNY	USD
Riz								
Riz paddy Indica précoce	1 400	184	1 540	222	1 800	264	1 860	275
Riz paddy Indica semi-tardif et tardif	1 440	189	1 580	227	1 840	269	1 940	287
Riz paddy Japonica	1 500	197	1 640	236	1 900	278	2 100	310
Blé								
Blé blanc	1 440	189	1 540	222	1 740	255	1 800	266
Blé rouge et blé mixte	1 380	181	1 440	207	1 660	243	1 720	254

Source : Commission nationale pour le développement et la réforme.

Plusieurs autres produits agricoles font l'objet d'**interventions ponctuelles** menées par les pouvoirs publics à des prix prédéterminés, pour la plupart dans le but de stabiliser les prix du marché et de garantir un approvisionnement adéquat. En 2008-10, ces interventions ont concerné la canne à sucre, la betterave sucrière, le soja, le maïs, le colza, le coton et la viande porcine. Le riz est également couvert par de telles interventions si les quantités achetées aux prix minimums dans les provinces désignées sont jugées insuffisantes. Dès lors, les achats peuvent être réalisés dans certaines autres provinces, comme cela a été le cas en 2008.

Les prix minimums des céréales sont étroitement liés au **système de réserves céréalières** de la Chine, qui est placé sous la responsabilité générale de l'Administration nationale des grains. Alors que les données sur le niveau des stocks publics constitués à des fins de sécurité alimentaire ne sont pas faciles à obtenir, les données sur les coûts globaux du stockage public sont parfois publiées et, selon les informations disponibles, ces coûts sont restés stables à 57.6 milliards CNY (8.4 milliards USD) chaque année en 2008-10.

Des **paiements directs** ont été mis en œuvre au niveau national en 2004 pour soutenir la production céréalière et augmenter les revenus des producteurs céréaliers. Les paiements sont basés sur la surface en riz, en blé ou en maïs, et sont financés par le Fonds national de gestion des risques céréaliers. Ils ciblaient initialement 13 grandes provinces céréalières, mais ils ont par la suite été étendus à presque toutes les provinces. Néanmoins, toutes les superficies ne sont pas couvertes par ce système de subventions. Il incombe aux administrations locales de déterminer la « principale zone de production » qui est susceptible d'en bénéficier. En général, le taux de paiement est compris entre 10 et 15 CNY par *mu* (1/15 d'hectare) (22 à 33 USD/ha), en fonction des localités, mais dans certains endroits comme Beijing et Shanghai, les versements peuvent même dépasser 50 CNY par *mu* (109 USD/ha) car le financement de l'État peut être complété par des contributions locales. Le financement des paiements directs par l'État a progressé chaque année jusqu'en 2007, mais il s'est stabilisé à 15.1 milliards CNY (2.2 milliards USD) par an lors de la période 2007-10.

Financée par l'État, la **subvention globale aux intrants agricoles** a été introduite en 2006. Alors que son objectif est de dédommager les producteurs céréaliers des hausses des prix des intrants agricoles comme les engrais, les pesticides, les films plastiques et le gazole, elle est mise en œuvre sous la forme d'un paiement par unité de surface et la culture ne doit pas obligatoirement être une céréale. Cela en fait un paiement direct apportant un soutien aux revenus des agriculteurs. Les transferts budgétaires en faveur de ce programme sont depuis constamment en hausse : ils ont atteint 71.5 milliards CNY (10.3 milliards USD) en 2008, soit une augmentation de 160 % par rapport à 2007, puis 79.5 milliards CNY (11.6 milliards USD) en 2009 et 83.5 milliards CNY (12.3 milliards USD) en 2010. Il s'agit désormais des transferts budgétaires les plus importants en faveur de l'agriculture.

Les subventions visant à soutenir l'utilisation de semences de qualité améliorée et le développement des races animales améliorées, regroupées sous l'appellation « **paiement pour le développement de nouvelles variétés** », ont triplé, passant de 6.7 milliards CNY (0.9 milliard USD) en 2007 à 20.4 milliards CNY (3.0 milliards USD) en 2010. En plus du blé, du riz, du maïs et du soja, concernés dès le départ, le colza et le coton ont été ajoutés en 2007, les pommes de terre en 2009, l'orge en 2010 et, à titre expérimental, les arachides en 2010. En outre, le soutien au développement de races améliorées de porcs, de vaches laitières, d'ovins et de bovins à viande a également été ajouté au programme.

Alors que la subvention à l'unité est restée stable à 10 CNY par *mu* (22 USD/ha) pour le blé, le soja, le maïs, le riz Indica précoce et le colza, et à 15 CNY par *mu* (33 USD/ha) pour le coton, le riz

Indica semi-tardif et le riz Japonica, elle a augmenté pour le riz Indica tardif, passant de 7 à 15 CNY par *mu* en 2008. Pour les cultures nouvellement couvertes (pommes de terre, orge et arachide), le taux a été fixé à 10 CNY par *mu* (22 USD/ha). Outre l'élargissement de l'éventail des cultures bénéficiaires, la surface concernée pour chaque culture a augmenté sensiblement. Par exemple, dans le cas du blé, elle a été multipliée par deux en 2008, puis portée à la totalité en 2009. De la même manière, après la surface en riz en 2008, la surface en maïs et en coton est devenue éligible en totalité en 2009. Pour le soja, la surface prise en compte a d'abord quadruplé en 2008, puis toutes les terres sont devenues éligibles en 2009 dans le Liaoning, le Jilin, le Heilongjiang et la Mongolie intérieure.

Depuis mars 2009, le mécanisme de mise en œuvre de cette subvention peut varier en fonction des produits. Ainsi, pour les semences améliorées d'hybrides de riz, de maïs et de colza, les pouvoirs publics versent directement des espèces aux agriculteurs (sur leur compte bancaire) sur la base de la surface cultivée, et pour les semences améliorées de blé, de soja et de coton, la subvention peut prendre la forme d'un paiement direct ou d'une réduction du prix des semences. Elle est de plus en plus souvent versée directement aux agriculteurs, et il n'existe pas de suivi pour déterminer si le paiement est utilisé pour l'achat des semences ou pour d'autres dépenses.

En réponse à la baisse de la production en 2007, le gouvernement a créé plusieurs **programmes de soutien aux producteurs de viande porcine**. Leurs noms exacts, les crédits budgétaires qui y sont associés et les procédures de mise en œuvre sont parfois peu clairs, mais ils ont pour objectif d'apporter un soutien à la construction de porcheries de grande taille, aux races porcines de qualité supérieure (dans le cadre de paiement pour le développement de nouvelles variétés) et aux comtés spécialisés dans la production porcine et disposant d'excédents pouvant être vendus à d'autres. Le total des subventions dans le cadre de ces programmes a augmenté, passant de 5.6 milliards CNY (0.7 milliard USD) en 2007 à un montant estimé à 10.2 milliards CNY (1.5 milliard USD) en 2010. Les autres paiements visant à stimuler l'élevage comprennent des subventions pour l'amélioration génétique des vaches laitières (également dans le cadre du paiement pour le développement de nouvelles variétés) et pour les exploitations laitières de grande taille. Les transferts effectués à ce titre ont atteint des montants de 260 millions CNY (38 millions USD) et 430 millions CNY (64 millions USD), respectivement, en 2010. Depuis 2008, la subvention pour l'amélioration génétique a été étendue aux bovins à viande et ovins, mais les montants alloués à ces fins étaient modestes : 20 millions CNY (3 millions USD) pour les bovins à viande et 60 millions CNY (9 millions USD) pour les ovins en 2009.

En 2007, le gouvernement a lancé des **régimes d'assurance agricole** subventionnés expérimentaux, à la fois pour les éleveurs et les cultivateurs. En général, le coût des cotisations est partagé entre l'État, les autorités locales et les agriculteurs eux-mêmes. Les différentes participations peuvent varier en fonction des produits et des provinces, mais en moyenne, la part couverte par la subvention de l'État est passée de 35 % en 2008 à 40 % en 2009 et 2010. La part des autorités locales représente environ un tiers et le reste est à la charge des agriculteurs. La couverture géographique est progressivement passée de 6 provinces en 2007 à 23 en 2010 et le montant de la subvention de l'État s'est hissé de 2.2 milliards CNY (289 millions USD) en 2007 à 10.3 milliards CNY (1.5 milliard USD) en 2010.

Dans le cadre du **programme de conversion des terres agricoles en forêts**, des terres cultivées dans des régions fragiles d'un point de vue écologique sont mises hors production (il s'agit surtout de surfaces en céréales) et converties en pâturages ou forêts. Depuis 2004, les dédommagements accordés à ce titre sont versés en espèces par unité de surface. En 2007 de nouveaux critères de dédommagement ont été annoncés. Les agriculteurs reçoivent des paiements au taux de 70 CNY

auquel s'ajoutent 20 CNY d'allocation de subsistance par an pour chaque *mu* retiré de la production (177 USD/ha) dans les régions amont du fleuve Jaune en Chine du Nord et au taux de 105 CNY auquel s'ajoutent 20 CNY (246 USD/ha) dans les régions amont du Yangtze. La période pendant laquelle les terres mises hors culture sont subventionnées est fixée à deux ans pour les terres converties en pâturages, cinq ans pour les terres converties en forêts « économiques » et huit ans pour les terres converties en forêts « écologiques ». Des jeunes plants sont fournis gratuitement pour la reforestation.

Au cours de la période 1999-2009, le programme de conversion des terres agricoles en forêts a porté sur 27.7 millions d'hectares dans 25 provinces, pour un coût total de 233.2 milliards CNY (29 milliards USD). Seulement 6.7 millions d'hectares ont été convertis sur la période 2006-09, ce qui est très inférieur à l'objectif de 15.7 millions d'hectares fixé par le 11^e plan quinquennal (2006-10). Le ralentissement significatif de ces dernières années est largement dû à la montée des inquiétudes en matière de sécurité des approvisionnements en céréales. Pour 2010-11, il est prévu de consacrer à ce projet environ 200 milliards CNY (30 milliards USD), mais la plus grosse partie devrait être destinée au dédommagement de conversions d'ores-et-déjà opérées. En 2010, les crédits budgétaires relatifs à ce programme ont atteint 34.3 milliards CNY (5.1 milliards USD), contre 43.8 milliards CNY (6.4 milliards USD) en 2009.

À la subvention globale aux intrants s'ajoute un ensemble de mesures visant à **minorer le coût des engrais chimiques et à augmenter leur offre sur le marché intérieur**. Ces mesures incluent des tarifs préférentiels pour l'électricité et le gaz naturel utilisés par les producteurs d'engrais et pour le transport des engrais, ainsi qu'une exonération de TVA et de contribution au fonds pour la construction ferroviaire. Alors que les crédits alloués à la subvention globale aux intrants ont eu tendance à augmenter fortement ces dernières années (voir ci-dessus), les transferts visant à minorer le coût des intrants ont décliné sensiblement, passant de 89.5 milliards CNY (11.8 milliards USD) en 2007 à 35.6 milliards CNY (5.3 milliards USD) en 2010, selon les estimations. Les paiements versés par unité de surface sont beaucoup plus efficaces pour soutenir les revenus des exploitants et permettent à ces derniers de choisir comment dépenser ce revenu complémentaire. Par conséquent, ils faussent moins les marchés des intrants et sont moins nocifs pour l'environnement.

Si l'on tient compte des transferts à la fois de l'État et des autorités locales, la **subvention à l'achat de machines agricoles** a plus que triplé, passant de 5.6 milliards CNY (0.8 milliard USD) en 2008 à 17.8 milliards CNY (2.6 milliards USD) en 2010. Elle peut bénéficier à des agriculteurs individuellement, ainsi qu'aux ménages dits « spécialisés » et aux organisations fournissant des services liés aux machines agricoles. En 2008, la portée géographique du dispositif est passée des deux tiers environ des comtés agricoles à leur totalité. Les acheteurs de machines sont remboursés ou les vendeurs indemnisés à hauteur de 20 % à 30 % du prix d'achat. Le programme est mis en œuvre au niveau provincial et c'est aux autorités locales qu'il appartient de déterminer les types et les modèles de machines pouvant bénéficier d'une subvention.

Les **prêts à taux préférentiels** accordés aux organismes de commercialisation d'État pour financer l'achat et le stockage des grands produits agricoles de base ont été supprimés en février 2006. Actuellement, plutôt que d'accorder des taux préférentiels aux agriculteurs, la politique est d'assouplir les restrictions en matière de création de nouvelles institutions financières, notamment celles opérant dans les zones rurales. De ce fait, à la fin de 2009, 148 banques villageoises avaient vu le jour. En outre, après deux ans d'expérimentation dans cinq provinces et régions, le gouvernement a décidé de légaliser les micro-prêteurs en 2008. Une

nouvelle réglementation énonce des lignes directrices sur la création de sociétés de microcrédit et confie la supervision de ces dernières aux autorités des provinces.

Selon les données disponibles, le soutien global aux **infrastructures agricoles** a augmenté ces dernières années, passant de 43.2 milliards CNY (5.6 milliards USD) en 2007 à 107.6 milliards CNY (15.9 milliards USD) en 2010, en partie dans le cadre d'un programme de développement des infrastructures destiné à stimuler l'économie en 2008 et 2009. La plus grosse partie des crédits supplémentaires est passée par les programmes d'industrialisation de l'agriculture et d'encouragement des comtés grands producteurs de céréales, qui ont canalisé 15.8 milliards CNY (2.3 milliards USD) et 19 milliards CNY (2.8 milliards USD), respectivement, en 2010. Il existe en Chine de nombreux programmes, relevant pour la plupart de la responsabilité de la CEDR et du ministère des Finances, qui visent à soutenir à la fois les infrastructures agricoles et l'investissement dans les exploitations. Le principal d'entre eux, administré par le bureau d'État pour le développement de l'agriculture au sein du ministère des Finances, s'intitule Fonds et projets nationaux pour le développement général de l'agriculture. Il apporte son concours aux « principales régions agricoles et zones de production céréalières », déterminées sur la base de leur volume de production des produits agricoles essentiels. Les données disponibles suggèrent que les dépenses globales dans le cadre de ce programme ont stagné ces dernières années, mais il est demeuré le principal vecteur du soutien aux infrastructures agricoles et à l'investissement dans les exploitations en 2010 (35.6 milliards CNY, soit 5.3 milliards USD).

Politique commerciale

Les **droits de douane appliqués** par la Chine aux produits agricoles sont au niveau des droits consolidés dans le cadre de l'OMC et sont tous *ad valorem*. Toutefois, de temps à autre, les droits de douane appliqués sont ajustés pour limiter les répercussions de la volatilité des prix mondiaux sur les marchés intérieurs, comme cela a été le cas en 2007/08, lorsque les droits de douane sur certains produits agricoles et sur une large gamme de produits alimentaires ont été temporairement réduits.

Le taux NPF moyen appliqué aux produits agricoles (définition de l'OMC) est resté inchangé ces dernières années, à 15.2 %, alors qu'il était de 8.6 % en moyenne pour les produits non agricoles. Si les droits de douane sur les céréales (65 %-40 %), le sucre (50 %), le tabac (57 %) et certaines boissons (65 %-42.3 %) demeurent sensiblement supérieurs à la moyenne, ceux qui concernent les fruits, les légumes et les produits animaux, pour lesquels la Chine passe pour jouir d'un avantage comparatif, lui sont inférieurs.

Les importations de produits agricoles sont soumises à la **TVA**. Le taux appliqué aux produits agricoles est de 13 %, soit un taux inférieur de 4 points de pourcentage au taux de TVA général. Les produits agricoles produits et vendus directement par les paysans sont exonérés de TVA. Pendant la durée du 11^e plan quinquennal, les semences (plants), les alevins et les sources de semences d'animaux et de végétaux sauvages destinés à la reproduction, importés ou produits dans le pays, ont été exonérés de TVA, dans la limite de certaines quantités.

Les importations de céréales, de sucre, de laine, de coton et de certains engrais sont soumises à des **contingents tarifaires**. Ceux-ci concernaient, au total, 45 lignes tarifaires au niveau à huit chiffres en 2009, contre 55 en 2005.

Des produits comme le riz, le blé, le sucre, le tabac, le coton et certains engrais chimiques sont soumis au régime du **commerce d'État**. À l'exception du tabac, ils sont également soumis à des contingents tarifaires. Le système chinois de contingentement établit des critères en vertu desquels chaque contingent est attribué, pour une part, à une entreprise commerciale d'État (ECE),

et pour une autre, à une entreprise privée. En 2008, les ECE ont obtenu le droit d'importer 90 % du contingent de blé, 60 % de celui du maïs, 50 % de celui du riz, 70 % de celui du sucre et 33 % de celui du coton. Les importations de tabac restent un monopole d'État.

Certaines importations agricoles font l'objet d'exigences en matière de **licences automatiques ou non automatiques**. Les licences d'importation non automatiques sont utilisées pour respecter les obligations internationales de la Chine et pour administrer les contingents tarifaires. Tous les produits importés dans le cadre des contingents tarifaires sont soumis à ces mesures. Les licences automatiques étaient à l'origine appliquées pour surveiller les importations et concernent la volaille, les huiles végétales et le tabac. En août 2009, cette mesure a été étendue au lait frais, au lait en poudre et au petit lait. En outre, les importateurs chinois de produits laitiers doivent notifier leurs importations à la Chambre de commerce chinoise pour l'import-export de produits alimentaires, végétaux et animaux.

La Chine a accepté de supprimer ses **subventions à l'exportation** dans le cadre des engagements conclus avec l'OMC et elle a notifié à cette dernière que de telles subventions n'ont pas été appliquées ou rétablies depuis 2002.

Pour freiner l'inflation des prix alimentaires à l'intérieur du pays et garantir l'approvisionnement du marché national en céréales, le gouvernement a imposé des **taxes à l'exportation** temporaires, comprises entre 5 % et 25 %, sur 57 lignes tarifaires (niveau à huit chiffres) couvrant les céréales et les produits à base de leurs farines à partir de janvier 2008. Ces taxes ont été supprimées en grande partie en décembre 2008 et celles qui subsistaient l'ont été à la fin de juin 2009.

La Chine continue à imposer des **contingents d'exportation** globaux (c'est-à-dire indépendants de la destination) et des contingents d'exportation spécifiques à certaines destinations. En 2009, des contingents d'exportation globaux s'appliquaient au coton, aux céréales (maïs, riz et blé) et au thé. Des contingents spécifiques à certaines destinations restent en place pour les exportations d'animaux sur pied (bovins, porcs et poulets) vers les régions administratives spéciales de Hong Kong et Macao.

Les exportations de riz, de maïs, de coton et de tabac sont régies par le **commerce d'État**. Ces produits sont également soumis à des contingents d'exportation. Une partie de ces contingents, à l'exception du tabac, peut être exportée par des entreprises privées, sous réserve de l'obtention d'un agrément.

Concernant les autres produits agricoles, les exportateurs peuvent, en principe, bénéficier d'un **abattement de TVA** au moment de l'exportation. Les abattements varient selon les produits et sont souvent inférieurs au taux réglementaire de la TVA, ce qui peut être considéré comme un prélèvement sur les exportations. Alors que le taux réglementaire de la TVA sur les produits agricoles est fixé à 13 %, le taux d'abattement « habituel » pour ces produits est de 5 %. Quoi qu'il en soit, à partir du 20 décembre 2007, le gouvernement a décidé de supprimer les abattements pour l'exportation de 84 produits, dont le blé, le paddy, le riz (usiné), le maïs, d'autres céréales, le soja et les produits dérivés de leurs farines pour freiner la hausse des prix alimentaires. Par la suite, l'abattement sur les exportations d'huiles végétales a également été supprimé, à compter du 13 juin 2008. En mars 2011, la suppression des abattements de la TVA sur ces produits est toujours en place, ce qui décourage leur exportation.

La **zone de libre-échange entre la Chine et l'ASEAN** est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, annulant les droits de douane sur environ 90 % des catégories de produits échangés entre la Chine et Brunei, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. D'ici à 2015, l'accord sera élargi pour y inclure les quatre membres restants de l'ASEAN : le Cambodge, le Laos, Myanmar et le Vietnam. En conséquence de cet accord, la Chine va réduire ses droits de douane sur les

importations provenant des pays de l'ASEAN, pour passer du taux moyen de 9.8 % à 0.1 %. Dans le même temps, le taux moyen des droits de douane sur les produits chinois vendus dans les pays de l'ASEAN va être abaissé, passant de 12.8 % à seulement 0.6 %.

La Chine fait également partie de l'**accord commercial Asie-Pacifique (APTA)**, conclu pour faciliter les échanges entre les pays en développement de la région Asie-Pacifique. En 2009, en vertu de cet accord, 1 662 lignes tarifaires étaient soumises à des taux inférieurs aux taux NPF. En conséquence, le niveau moyen des droits de douane appliqués aux parties à l'APTA était de 8.9 %, comparé au taux NPF de 9.5 %. Ces dernières années, la Chine a également signé plusieurs accords bilatéraux de libre-échange, notamment avec la Nouvelle-Zélande (2008), Singapour (2008), le Pérou (2009) et le Costa Rica (2010). Des négociations en vue de la conclusion d'accords de libre-échange sont en cours avec l'Australie, le Conseil de coopération du Golfe, l'Islande et la Norvège. Le 1^{er} janvier 2009, la Chine a proposé unilatéralement des droits de douane préférentiels sur certains produits à 41 pays parmi les moins avancés. Elle a pour intention d'étendre ce dispositif à 95 % des importations provenant des pays les moins avancés.

PARTIE II

Chapitre 19

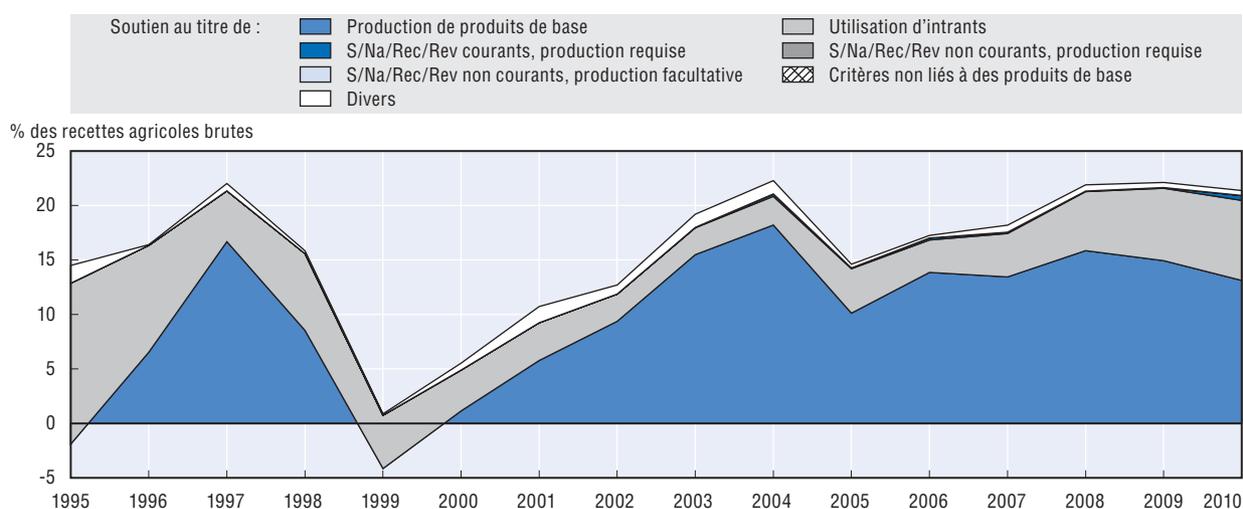
Russie

Le chapitre sur la Russie contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation du soutien à l'agriculture en 2009-10 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2009-10.

Évaluation de l'évolution des politiques

- Le soutien accordé aux producteurs a augmenté depuis le milieu des années 90 pour atteindre un niveau qui dépasse actuellement la moyenne de l'OCDE. Ce constat est le reflet d'un renforcement de la protection douanière pour les importations de produits agricoles essentiels et d'un accroissement des transferts budgétaires au secteur.
- Le soutien à l'agriculture a évolué sous l'effet d'une réorientation progressive des politiques vers le remplacement des importations. Une des priorités de l'action publique est notamment de stimuler la croissance de la production animale par la protection douanière et les investissements. L'augmentation récente et soudaine des prix de l'alimentation a ravivé les préoccupations sur la dépendance vis-à-vis des importations et a renforcé l'accent mis sur l'augmentation de l'offre alimentaire domestique. Une interdiction d'exportation sur les céréales mise en place durant la campagne 2010/11 a cependant eu pour effet de décourager les producteurs nationaux de céréales et a eu d'importantes répercussions sur les marchés internationaux.
- Les objectifs d'action déclarés ont été mis en œuvre moyennant un coût relativement élevé pour les contribuables et les consommateurs et des transferts du secteur des cultures au bénéfice du secteur de l'élevage. La majorité du soutien est accordée par le biais de subventions à la production et aux intrants variables, c'est-à-dire sous des formes qui peuvent créer le plus de distorsions.
- La récente augmentation du soutien à l'agriculture tient en partie à l'aide exceptionnelle importante attribuée en 2009-10. La crise économique mondiale de 2009 et des sécheresses locales cette même année, suivies d'une sécheresse plus grave encore en 2010, ont donné lieu à un supplément de subventions aux intrants et de crédits bonifiés.
- Les mesures prises dans le cadre de l'aide exceptionnelle ont fait naître des risques pour l'avenir, source de difficultés pour l'action publique. La restructuration des crédits a accru l'endettement des producteurs, ce qui a conduit à un renforcement de la politique publique de bonification d'intérêt. Un pilotage prudent des emprunts des agriculteurs serait indispensable pour éviter la spirale de l'endettement. Des fonds publics ont été redéployés au détriment de l'amélioration foncière, du développement rural, des infrastructures et des services agricoles. Si l'objectif est d'assurer un développement soutenu du secteur, il conviendrait de relancer la dynamique du soutien dans ces domaines.
- La politique agricole de la Russie se trouve à une croisée des chemins. Le principal programme national de politique agricole vient à échéance en 2012, et la préparation du programme suivant a commencé. Les négociations d'adhésion à l'OMC sont bien avancées, et les engagements du pays concernant la réduction des formes de soutien ayant des effets de distorsion sont en cours d'élaboration. Il serait particulièrement opportun de réorienter l'action publique de façon à abandonner le subventionnement des prix des intrants et des produits agricoles pour soutenir des améliorations à long terme de l'efficacité et de la compétitivité du secteur de même que créer une structure institutionnelle performante.

Graphique 19.1. Russie : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1995-2010



Source : Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455651>

Informations contextuelles

La Russie possède la plus grande surface du monde et offre une grande diversité de caractéristiques naturelles, économiques et sociales d'une région à l'autre et associe politiques fédérales et politiques régionales. Elle se classe au sixième rang des économies mondiales, avec un PIB par habitant (PPA) qui a plus que doublé depuis le milieu des années 90, et se place à la 69^{ème} place au monde en termes du PIB par habitant. Fortement touchée par la crise économique mondiale, l'économie russe a renoué avec la croissance en 2010. L'agriculture contribue au PIB autour de 5 % et attire 8 % de l'emploi. La Russie est l'un des premiers importateurs mondiaux de viande et de sucre, et elle est devenue un important exportateur de blé depuis le début des années 2000. La production agricole, qui se redressait régulièrement depuis la forte récession des années 90, a connu une chute de 12 % en 2010 après une grave sécheresse. La structure des exploitations est mixte, des exploitations commerciales à grande échelle coexistant avec de petites unités. Ces dernières dominent dans la production des pommes de terres et des légumes, et assurent plus de la moitié de la production de lait. Cependant cette production est dans sa majeure partie pour l'autoconsommation. Ces deux secteurs contribuent à peu près à parts égales à la production agricole totale. Plus d'un quart de la population vit dans des zones rurales, dont beaucoup sont confrontées au déclin économique et social et au dépeuplement. Les ménages consacrent environ un tiers de leurs dépenses de consommation finale à l'alimentation.

Tableau 19.1. **Russie : Indicateurs contextuels, 1995, 2009***

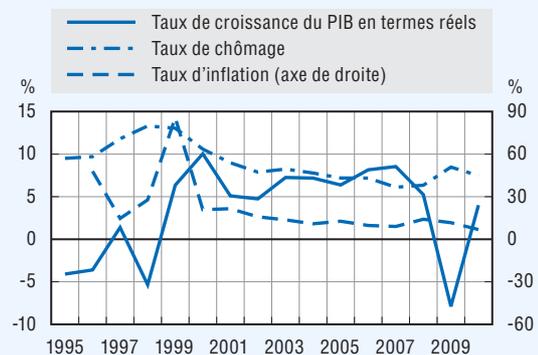
	1995	2009*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	310	1 222
Population (millions)	148	142
Superficie des terres (milliers de km ²)	16 378	16 378
Densité de la population (habitants/km ²)	9	9
PIB par tête, PPA (USD)	5 612	13 217
Commerce en % du PIB	19.2	19.2
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	7.6	4.9
Part de l'emploi agricole (%)	15.7	8.3
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	2.1	2.5
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	18.1	15.8
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	-9 235	-19 456
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	53	43
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	47	57
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	209 800	190 947
Part des terres arables dans la SA (%)	61	61
Part des terres irriguées dans la SA (%)	n.a.	n.a.
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	n.a.	n.a.

* ou dernière année disponible.

Sources : OCDE, Bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456658>

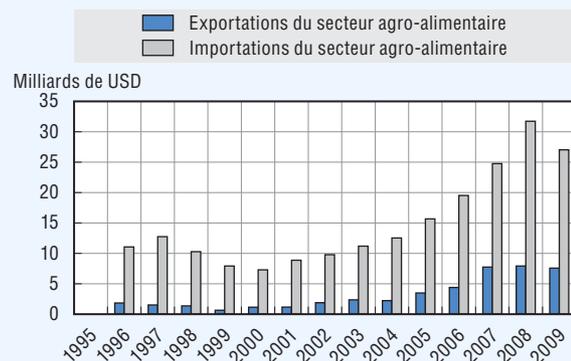
Graphique 19.2. **Russie : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010**



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455670>

Graphique 19.3. **Russie : Commerce agroalimentaire, 1995-2009**



Source : International Trade by Commodity Statistics (ITCS) Database.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455689>

Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels sont fournies dans l'annexe II.1.

Évolution du soutien à l'agriculture

La Russie a augmenté son soutien à l'agriculture sur le long terme. Environ les deux-tiers du soutien aux producteurs (ESP) sont liés au soutien aux prix du marché, pour l'essentiel sous la forme d'une protection douanière. Les éleveurs russes bénéficient aussi du fait que les prix des céréales sont inférieurs aux cours mondiaux. Les transferts budgétaires aux producteurs prennent essentiellement la forme de subventions aux intrants variables et aux investissements. Dans le cadre de l'aide exceptionnelle accordée au secteur en 2009-10, un supplément de subventions aux intrants et de crédits bonifiés a été attribué, ce qui a contribué à augmenter le niveau de soutien et à accroître la part des formes de soutien les plus génératrices de distorsions dans l'ESP. Presque un cinquième du soutien total à l'agriculture prend la forme des services généraux.

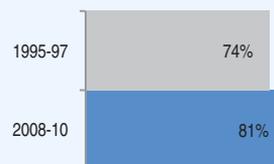
ESP en % des recettes (ESP en %)

L'ESP en pourcentage a augmenté de 18 % en 1995-97 à 22 % en 2008-10, et a dépassé la moyenne de l'OCDE (20 %). Le taux élevé de la croissance économique a contribué à l'augmentation des revenus des consommateurs et du gouvernement, et a rendu possible le renforcement des mesures aux frontières et des transferts plus importants à l'agriculture



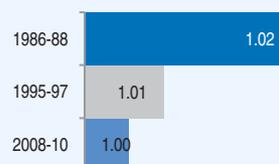
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

La part du soutien créant le plus de distorsions (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) a augmenté de 74 % à 81 % de l'ESP total. Il n'y a pas de transferts liés aux conditionnalités environnementales, la sécurité des consommateurs ou autres conditionnalités.



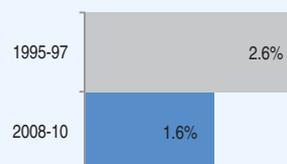
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

Les prix reçus par les agriculteurs en 2008-10 étaient en moyenne 16 % au dessus des prix des marchés mondiaux, en 1995-97 cet écart des prix était de 7 %. Cela reflète une protection à la frontière augmentée pour certains produits clés exposés à la concurrence des produits importés. Le CNP pour le porc a augmenté de 1.15 en 1995-97 à 1.99 en 2008-10, pour la volaille de 1.35 à 1.69, et de 1.48 à 1.55 pour le sucre.

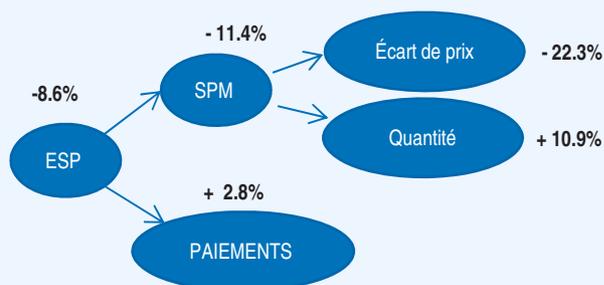


EST en % du PIB

Le soutien total à l'agriculture exprimé en % du PIB a été réduit de 2.6 % en 1995-97 à 1.6 % en 2008-10, car l'augmentation du PIB était plus forte que celle du soutien total.

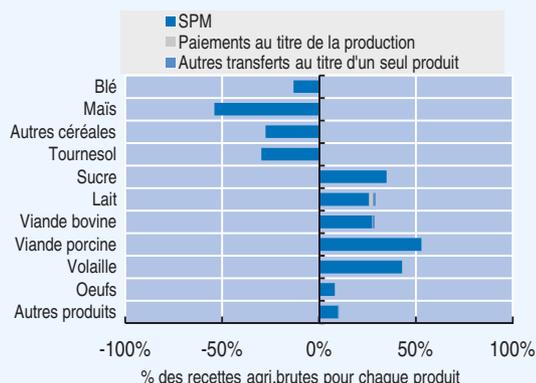


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2009 à 2010



L'ESP a diminué en 2010, principalement en fonction de la réduction du SPM, qui fut que partiellement compensé par les paiements budgétaires. En moyenne l'écart positif entre les prix a été réduit, du fait que les prix payés aux producteurs de céréales et oléagineux ont été réduits davantage en dessous des prix mondiaux. La production des céréales et oléagineux fut réduite en 2010 et les changements de quantité de ces produits (SPM négatif) contribuèrent à une augmentation du SPM total.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2008-10



Les TSP varient considérablement selon les produits. La plupart des produits animaux bénéficient de hauts niveaux de soutien, tandis que les grandes cultures (excepté le sucre) sont exposées aux transferts négatifs.

Tableau 19.2. **Russie : Estimation du soutien à l'agriculture**
Millions de RUB

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	191 374	2 125 880	2 209 616	2 154 139	2 013 886
<i>dont : dont part de produits SPM (%)</i>	88	79	79	80	79
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	233 694	2 616 076	2 558 226	2 573 149	2 716 853
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	39 317	501 503	517 548	515 534	471 428
Soutien au titre de la production des produits de base	17 767	337 474	374 822	348 190	289 410
Soutien des prix du marché	13 030	326 766	362 905	337 987	279 405
Paiements au titre de la production	4 737	10 708	11 917	10 203	10 005
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	19 958	148 376	128 105	155 005	162 018
Utilisation d'intrants variables	11 973	66 387	64 841	65 494	68 825
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	7 826	79 621	60 485	87 286	91 094
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	159	2 368	2 779	2 225	2 099
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	0	4 190	1 120	1 450	10 000
Au titre des Recettes / du Revenu	0	3 537	210	402	10 000
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	653	910	1 049	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	1 593	11 463	13 501	10 889	10 000
ESP en pourcentage	18	22	22	22	21
CNP des producteurs	1.07	1.16	1.18	1.17	1.13
CNS aux producteurs	1.22	1.28	1.28	1.28	1.27
General Services Support Estimate (GSSE)	10 625	120 260	116 268	160 280	84 230
Recherche et développement	329	8 140	6 730	8 691	9 000
Établissements d'enseignement agricole	934	17 193	14 743	18 337	18 500
Services d'inspection	827	19 298	18 730	20 534	18 630
Infrastructures	1 639	26 994	26 901	27 917	26 165
Commercialisation et promotion	124	514	363	612	567
Stockage public	0	5 385	640	9 637	5 878
Divers	6 771	42 735	48 163	74 553	5 490
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	21.3	19.3	18.3	23.7	15.2
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-18 847	-511 515	-611 294	-526 152	-397 100
Transferts des consommateurs aux producteurs	-10 715	-293 326	-340 095	-316 752	-223 132
Autres transferts des consommateurs	-5 748	-188 488	-215 026	-191 678	-158 760
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	-2 384	-29 701	-56 173	-17 722	-15 208
ESC en pourcentage	-6	-20	-24	-20	-15
CNP des consommateurs	1.06	1.23	1.28	1.25	1.16
CNS aux consommateurs	1.07	1.25	1.31	1.26	1.17
Estimation du soutien total (EST)	49 942	621 763	633 816	675 815	555 658
Transferts des consommateurs	16 463	481 814	555 121	508 430	381 892
Transferts des contribuables	39 226	328 437	293 720	359 063	332 527
Recettes budgétaires	-5 748	-188 488	-215 026	-191 678	-158 760
EST en pourcentage du PIB (%)	2.60	1.56	1.53	1.73	1.42
Déflateur du PIB 1995-97=100	100.0	790.7	1 171.6	1 200.4	0.0

p : provisoire. CNP : Coefficient Nominal de Protection. CNS : Coefficient Nominal de Soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Les produits SPM pour la Russie sont : le blé, l'orge, le maïs, le seigle, le tournesol, le sucre, les pommes de terre, le lait, la viande bovine, la viande porcine, la volaille et les œufs. Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456677>

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Le programme d'État pour le développement de l'agriculture entre 2008 et 2012 constitue le principal cadre où sont énoncées les mesures de soutien au secteur agricole russe. Il repose sur le principe du cofinancement des mesures par les autorités fédérales et régionales, moyennant des variations régionales importantes dans les taux de cofinancement. Il existe deux autres programmes fédéraux axés sur le développement social des zones rurales et sur la fertilité des sols. Les régions élaborent aussi leurs propres programmes agricoles qui comportent des mesures de soutien strictement régionales.

Parmi les principaux objectifs de la politique agricole énoncés dans le programme d'État figurent l'amélioration de la compétitivité et de la qualité des produits agricoles, le développement rural durable et l'amélioration du niveau de vie de la population rurale, ainsi que la conservation et la reconstitution des ressources naturelles utilisées dans l'agriculture (voir OCDE, 2009 pour de plus amples informations sur le programme d'État). Le programme d'État s'articule autour de deux grands axes d'action : encourager la production agricole nationale, et mettre un terme au déclin social des zones rurales, les deux processus étant considérés comme se renforçant mutuellement. Pour ce qui est d'accroître la production agricole, l'accent est mis plus particulièrement sur le secteur de l'élevage, dont la production a diminué de moitié au cours des années 90. La politique actuelle dans ce secteur est axée sur un remplacement progressif des importations de viande par des mesures aux frontières et par le soutien aux investissements.

La montée en flèche des prix alimentaires en 2008 a été suivie par la crise économique mondiale en 2009, des sécheresses locales cette même année, et une sécheresse encore plus grave en 2010. Ces chocs consécutifs ont eu des effets amplificateurs qui ont gravement affecté le secteur agricole russe. Les autorités publiques ont accordé une aide exceptionnelle importante en 2009 comme en 2010, et ont recouru à différentes mesures aux frontières. La gestion de la crise a aussi conduit à des redéploiements importants des dépenses consenties au titre du programme d'État par rapport aux objectifs initiaux, qui ont été accompagnés de coupes dans le financement de certains volets du Programme. Ces événements exceptionnels ont fait repasser la question de la sécurité alimentaire au premier plan des préoccupations des autorités publiques. Une « doctrine en matière de sécurité alimentaire », a été publiée début 2010 et établit des critères pour évaluer la sécurité alimentaire en termes des parts de la production nationale dans l'approvisionnement des marchés. Ces parts sont de l'ordre de 80 à 95 % et visent les produits suivants : céréales, sucre, huile végétale, viande et produits à base de viande, lait et produits laitiers, poisson et produits à base de poisson, et sel. Les autorités régionales ont été chargées d'élaborer leurs stratégies et programmes agricoles en tenant compte de cette doctrine. Ce document n'a toutefois pas un statut opérationnel comme le programme d'État, pour lequel des objectifs de financement sont fixés pour chaque mesure et l'exécution de ces objectifs est contrôlée.

La Russie utilise un large éventail d'instruments de politique de gestion des prix agricoles, dont des mesures de protection douanière, des restrictions à l'exportation, des interventions sur les prix intérieurs (limitées en fait aux céréales) et certaines subventions à la production. Divers paiements sont effectués au titre des intrants variables et fixes, notamment sous la forme de bonifications d'intérêts. Les producteurs agricoles bénéficient aussi de la restructuration de leur dette et d'allègements dans le domaine de la fiscalité et des cotisations sociales.

Politique intérieure

Le principal instrument du **soutien des prix** en Russie est la protection douanière, mais plusieurs autres mesures intérieures sont utilisées, dont les interventions sur le marché et les paiements par tonne.

Les pouvoirs publics peuvent procéder à des **interventions sur les marchés** des céréales (blé fourrager et blé meunier, orge fourragère, seigle et maïs), ce qui leur permet de retirer ou d'acheter des céréales si les prix du marché sortent de la fourchette d'intervention, établie entre prix minimums et prix maximums. Toutefois, ces prix ne jouent pas le rôle de prix garantis. Des restrictions peuvent être imposées sur les importations ou les exportations pendant les périodes d'intervention. À la suite d'une récolte exceptionnelle en 2008 et d'une récolte relativement importante en 2009, plus de 11 millions de tonnes de céréales ont été achetées au profit du fonds d'intervention, ce qui a provoqué une augmentation notable des coûts de stockage et d'assurance. Au premier semestre de 2010, de petites quantités de maïs provenant du fonds d'intervention ont été mises sur le marché (155 000 tonnes), puis en 2011 des céréales ont aussi été mises sur le marché pour atténuer les conséquences de la sécheresse de 2010.

Des **paiements par tonne**, financés sur les budgets régionaux, sont effectués pour la viande, le lait, les œufs et la laine commercialisés, le lait absorbant 80 % du total des paiements pour les produits animaux en 2009-10. Dans le secteur des cultures, les producteurs de lin et de chanvre reçoivent des paiements par tonne dans le cadre d'un programme fédéral destiné à relancer ce secteur, et certaines régions octroient aussi un soutien pour les céréales, les pommes de terre et diverses autres cultures. Les paiements par tonne constituent une part relativement restreinte dans le soutien global, représentant 2 % de l'ESP totale et 7 % des transferts budgétaires pris en compte dans l'ESP en 2008-10. Ces paiements forment aussi une petite part du soutien au titre de la production des produits de base, la majeure partie (97 %) provenant du soutien des prix du marché.

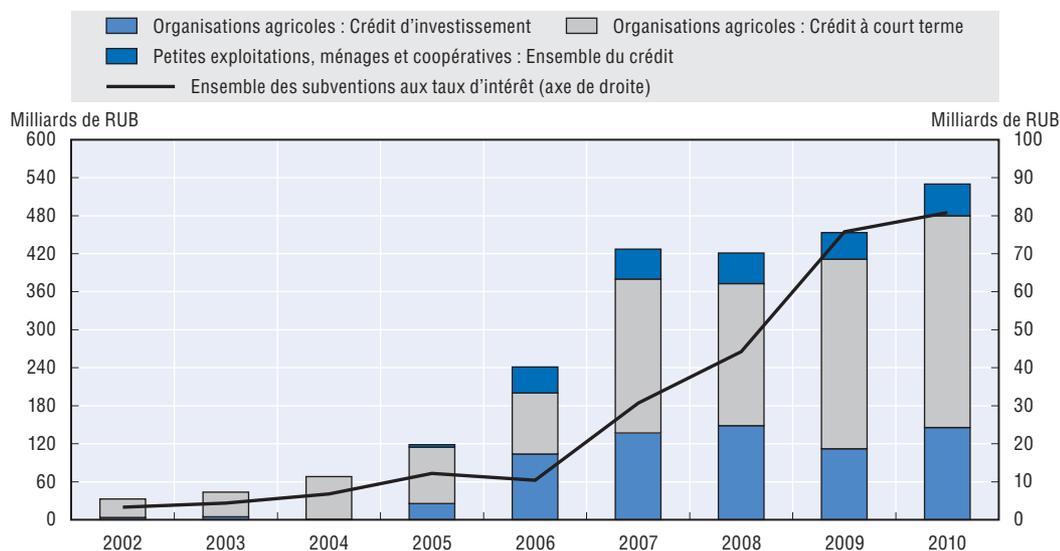
L'octroi de **crédits bonifiés** est l'une des principales mesures de soutien à l'agriculture, représentant 14 % de l'ESP totale en 2008-10. Ces crédits constituent aussi l'un des plus importants transferts budgétaires pris en compte dans l'ESP, leur part s'élevant à 43 %. Les bonifications prennent la forme de subventions au paiement des intérêts, qui sont cofinancées sur le budget fédéral et les budgets régionaux. Le taux de bonification est fixé à un niveau correspondant à une fraction du taux de refinancement de la banque centrale, cette fraction variant selon le type de bénéficiaire et le type de prêt. Les estimations disponibles pour la période entre 2007 et 2010 indiquent que les subventions ont réduit les taux d'intérêts des prêts occasionnels d'environ deux tiers. Ainsi par exemple, en 2010 la moyenne pondérée des taux d'intérêts non subventionnés sur les prêts couverts par des bonifications d'intérêt avoisinait les 13.1 % par an, réduits à 4.3 % par les subventions fédérales et régionales.

À l'origine, ces crédits bonifiés visaient surtout à subventionner les prêts à court terme accordés aux grandes exploitations, en général pour les travaux de semis et de récolte, et les prêts à court terme consentis aux transformateurs. Depuis le milieu des années 2000, le champ d'application et l'échelle de ce programme ont été considérablement accrus : les petits producteurs agricoles, leurs coopératives, et de nouveaux types d'activités d'aval sont devenus bénéficiaires ; les petits exploitants peuvent aussi bénéficier de bonifications d'intérêts de prêts pour développer des activités non agricoles. De surcroît, des bonifications d'intérêts ont été proposées pour des crédits non seulement à court terme, mais aussi à moyen et long terme. En 2010, l'extension du champ d'application des crédits bonifiés s'est poursuivie, plusieurs nouvelles activités d'investissement pouvant désormais en bénéficier (investissements dans la manutention et le

stockage des céréales, et dans les unités de production de semences de betteraves sucrières). Le montant des nouveaux crédits bonifiés consentis chaque année a considérablement augmenté par rapport à la période antérieure au programme d'État, passant de 114 milliards RUB (4.1 milliards USD) en 2005 à 530 milliards RUB (17.4 milliards USD) en 2010. En 2008-10, environ 90 % de ces montants ont été attribués à de grandes exploitations et à des emprunteurs du secteur d'aval, environ deux tiers correspondant à des prêts à court terme (graphique 19.4).

Le développement des crédits bonifiés s'est accompagné d'une augmentation importante des dépenses publiques consacrées aux bonifications d'intérêts (graphique 19.4). Leur montant total (en prenant en compte tous les types d'emprunteurs, tous les types de crédits, ainsi que les fonds fédéraux et régionaux) est passé de 44 milliards RUB (1.4 milliard USD) en 2008 et 76 milliards RUB (2.5 milliards USD) en 2009, à 81 milliards RUB (2.7 milliards USD) en 2010. Ces chiffres sont le reflet d'une augmentation annuelle des nouveaux prêts, de l'accumulation d'un stock de prêts à long terme arrivant à échéance au bout de cinq à dix ans, ainsi que du supplément de bonifications accordé en 2009-10 dans le cadre de l'aide exceptionnelle (voir ci-après). La majeure partie des bonifications proviennent du budget fédéral. En 2008-10, celui-ci a financé 82 % des bonifications accordées aux grands exploitants et aux emprunteurs du secteur d'aval, et 94 % de celles consenties aux petits exploitants, le reste du financement étant assuré par les budgets régionaux.

Graphique 19.4. **Russie : Allocations aux prêts bonifiés en 2002-10**



Source : Ministère de l'agriculture de la Fédération de Russie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455708>

Certaines sources russes insistent sur la contribution de la bonification des crédits à l'investissement pour la capitalisation du secteur de l'élevage, partie intégrante de la politique visant à développer l'autosuffisance en matière de produits d'origine animale : entre 2006 et 2010, 1 500 complexes d'élevage ont été modernisés ou construits dans le secteur laitier, 600 dans celui de l'élevage porcin, 343 dans celui de l'élevage avicole et 58 dans celui de l'élevage bovin. L'amélioration de l'accès au crédit a probablement facilité la gestion des déficits de trésorerie dans les entreprises agricoles.

En plus des bonifications d'intérêt, diverses **subventions aux intrants variables et à l'investissement** sont accordées. Globalement, cette forme de soutien représente une part du

soutien aux producteurs presque équivalente à celle des crédits bonifiés – 14 % de l'ESP et 44 % des transferts budgétaires pris en compte dans l'ESP en 2008-10. Parmi les principaux paiements figurent les subventions pour l'achat d'engrais minéraux et de produits chimiques, de gazole pour les travaux saisonniers, et de mélanges alimentaires, les subventions aux primes d'assurance récolte, les subventions au transport des semences vers les régions dont les conditions climatiques ne sont pas favorables aux cultures fourragères, ainsi que le dispositif de crédit-bail à des conditions préférentielles pour les machines et le cheptel. En plus de ces mesures ordinaires, d'autres mesures de soutien des revenus et de l'achat d'intrants ont été mises en œuvre dans le cadre de l'aide exceptionnelle consentie en 2009-10. Certaines subventions aux intrants sont aussi accordées dans le cadre de programmes spéciaux, comme ceux en faveur de la production et de l'utilisation de semences d'élite et de l'élevage d'animaux de race pure, ainsi que dans le cadre de deux nouveaux programmes sectoriels lancés en 2009 en vue de développer l'élevage de bovins et l'élevage laitier. Tous ces programmes spéciaux comportent une série de mesures destinées à réduire le coût des intrants achetés, des services et de l'entretien des animaux d'élevage.

Seules quelques activités spécifiques peuvent bénéficier de **paiements au titre du nombre d'animaux et de la superficie cultivée**. Ces paiements ont représenté respectivement 1 % de l'ESP totale et 3 % des transferts budgétaires pris en compte dans l'ESP en 2008-10. Le soutien au titre du nombre d'animaux est attribué aux éleveurs et aux acheteurs d'animaux de race pure (dans le cadre d'un programme général) et d'ovins (dans le cadre d'un programme spécifique à ce secteur). Ces paiements par tête de bétail sont aussi accordés aux éleveurs de rennes et aux producteurs de viande chevaline. Dans le secteur des cultures, un soutien à l'hectare est octroyé pour l'entretien et la création de plantations permanentes. Tous ces paiements ont été suspendus en 2010 pour des contraintes budgétaires qui ont entraîné un redéploiement des dépenses vers d'autres activités. Toutefois, ce soutien a été réinscrit au budget 2011.

Les organisations agricoles (personnes morales, à l'exclusion des ménages agricoles) bénéficient d'un certain nombre d'**avantages fiscaux**. Les deux tiers environ des organisations agricoles choisissent le régime de l'impôt agricole unique. Cet impôt est fixé à 6 % de la différence entre la valeur des recettes brutes et la valeur des dépenses des organisations agricoles. Les organisations qui s'acquittent de l'impôt agricole unique sont exonérées de l'impôt sur le revenu, de l'impôt foncier, de l'impôt social unique et de la TVA (sauf dans des cas bien précis). Les organisations agricoles qui n'ont pas opté pour ce régime bénéficiaire, au regard de l'impôt sur le revenu, d'un taux d'imposition nul sur les recettes tirées des produits agricoles primaires et transformés (le taux normal d'imposition du revenu étant de 20 %). Cet allègement fiscal est accordé jusqu'en 2012. En dehors des allègements fiscaux associés à l'impôt agricole unique, les produits agroalimentaires bénéficient d'autres avantages au niveau de la TVA. Un taux réduit de 10 %, au lieu du taux normal de 18 %, est appliqué aux bovins sur pied et à la volaille. Ce taux préférentiel est également appliqué à toute une série de produits alimentaires essentiels. Les ventes de plusieurs intrants agricoles, notamment les céréales fourragères et certains aliments pour animaux, sont aussi soumises au taux de TVA de 10 %.

Le secteur a reçu une **aide exceptionnelle** importante en 2009-10. Un des impacts immédiats de la crise financière de 2009 a été la désorganisation de la trésorerie des entreprises agricoles, détaillants et transformateurs commençant à retarder leurs paiements, tandis que les banques réduisaient leurs prêts et augmentaient les taux d'intérêt. Après la persistance de températures record tout au long du mois de juillet et du début du mois d'août, la sécheresse de 2010 a frappé 43 régions. La production céréalière totale a diminué de 31 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. La production d'orge, principale culture fourragère, a chuté de 52 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes. En outre, les perspectives pour la

campagne 2011 se sont considérablement détériorées en raison de conditions très défavorables pour les cultures d'hiver. Des pertes importantes ont été enregistrées dans les cultures fourragères, les fruits et les légumes, notamment les aliments de base essentiels tels que les pommes de terre. La sécheresse de 2010 a été précédée par une autre en 2009, qui a touché 16 régions rurales et nécessité une aide au titre des calamités.

Une partie des mesures exceptionnelles étaient axées sur l'atténuation de l'impact de la crise du crédit et l'attribution d'une aide financière aux emprunteurs des secteurs de la production et d'aval. En 2009, 46 milliards RUB (1.4 milliard USD) ont été consacrés à la capitalisation de la principale banque agricole *Rosselkhozbank*. Ces fonds ont été attribués en plus des 33 milliards RUB (1.3 milliard USD) alloués à la banque en 2008. Trente-sept entreprises agricoles et agroalimentaires ont été intégrées à la liste recensant dans l'ensemble de l'économie les entreprises pouvant bénéficier en priorité de garanties de prêts de la part des autorités fédérales. Les organisations agricoles et les entreprises d'aval disposant de crédits bonifiés se sont vu accorder une prolongation du délai de remboursement de leurs emprunts (de six mois pour les prêts à court terme et de trois ans pour les prêts à l'investissement), ainsi qu'une augmentation des bonifications d'intérêt dont le taux, fixé à deux tiers du taux de refinancement de la banque centrale, passe à 80 % de ce taux (atteignant 100 % pour les producteurs de lait et de viande bovine). Les producteurs touchés par la sécheresse de 2009 se sont vu accorder une prolongation du délai de paiement des intérêts. Après la sécheresse de 2010, les banques ont opéré une nouvelle restructuration des prêts dont ont pu bénéficier cette fois-ci non seulement les grands exploitants, mais aussi les petits exploitants et les coopératives. La décision de restructuration a été prise par les banques. Le gouvernement fédéral a entrepris de bonifier également les intérêts de ces prêts. En mars 2011, les prêts accordés dans le cadre de la sécheresse de 2010 et restructurés par les trois principales banques de prêt se montaient à 25 milliards RUB (0.8 milliard USD).

Une autre série de bonifications a concerné les machines agricoles et le bétail faisant l'objet de contrats de crédit-bail dans le cadre d'un programme fédéral spécifique. La société *Rosagroleasing*, qui met en œuvre ce programme, a bénéficié d'un transfert fédéral pour sa capitalisation. Les preneurs de crédit-bail se sont vu accorder divers types de prolongation de leur délai de remboursement ainsi qu'en 2010, des réductions du coût de l'assurance des machines qui fait partie des obligations contractuelles.

Parmi les mesures exceptionnelles prises en 2009-10 figuraient aussi les paiements au titre des calamités attribués aux producteurs pour compenser les pertes de récoltes, ainsi qu'un supplément de subventions aux intrants pour acheter des semences, des engrais minéraux et du carburant pour les travaux de semis et de récolte. L'état de l'offre d'aliments pour animaux était particulièrement préoccupant. Des pénuries s'étaient produites dans les régions directement touchées par la sécheresse de 2009, mais les effets de la sécheresse de 2010 ont été beaucoup plus vastes. La réduction de l'offre d'aliments pour animaux a fait naître un risque d'abattage massif que les pouvoirs publics n'ont pas jugé souhaitable, compte tenu des investissements réalisés ces dernières années pour stimuler la production animale. L'aide exceptionnelle a donc pris la forme notamment de subventions supplémentaires pour l'achat et le transport d'aliments pour animaux en vue d'en réduire le coût pour les élevages commerciaux, notamment les parcs d'engraissement et les complexes avicoles. Des financements supplémentaires sont prévus en 2011 pour les exploitations qui ont maintenu leurs effectifs tout au long de l'hiver 2011.

Toutes ces mesures intérieures ont été associées à une série de mesures aux frontières appliquées aux produits agroalimentaires exportés et importés.

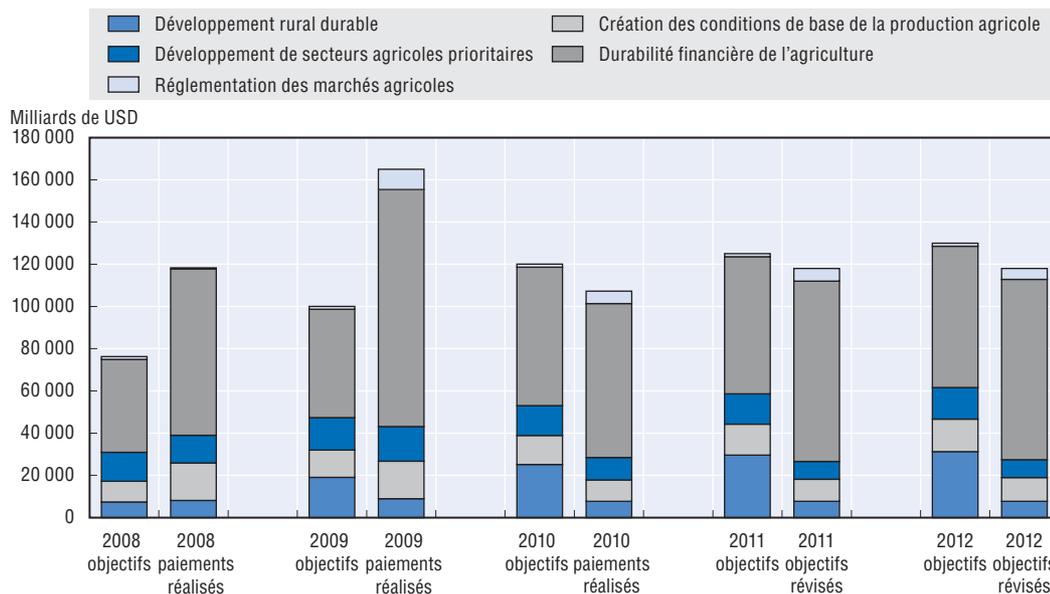
La majeure partie de l'aide exceptionnelle a été financée par le budget fédéral. Pendant la crise, de nombreuses régions ont été soumises à des contraintes budgétaires considérables qui les ont empêchées de satisfaire pleinement aux objectifs de cofinancement du soutien. Dans le cadre des aides liées à la crise de 2009, le cofinancement régional du soutien s'est trouvé réduit, ce qui a conduit à une augmentation des contributions fédérales. Ces dispositions resteront en vigueur jusqu'au terme du programme d'État en 2012. Le budget fédéral a aussi servi à financer des prêts à taux zéro et des subventions aux régions pour leur permettre de mettre en place les mesures d'aide évoquées ci-dessus. Les dépenses fédérales liées aux mesures au titre des calamités, dont les crédits bonifiés et autres formes de soutien, ont avoisiné 98 milliards RUB (3.1 milliards USD) en 2009 et 37 milliards RUB (1.2 milliard USD) en 2010.

Le graphique 19.5 met en évidence les trois premières années de mise en œuvre de l'actuel programme d'État, principal cadre du soutien intérieur en Russie. Son financement réel s'est écarté des objectifs initiaux, en termes à la fois de montant et de répartition entre les principaux volets du programme. Cet état de choses est dû pour l'essentiel au fait que les crédits bonifiés (le volet du programme relatif à la viabilité financière de l'agriculture) ont constitué un instrument important de l'aide exceptionnelle. Une grande part des financements a été allouée à cette fin, en particulier en 2009.

Parallèlement, le financement a été réduit pour les volets du programme, tels que le développement rural et le développement de sous-secteurs prioritaires (élevage d'animaux de race pure, plantations permanentes, production de lin et de colza, et élevage ovin et équin), et de nouvelles réductions sont prévues pour 2011-12. Par rapport aux objectifs initiaux, les financements de ces deux volets pendant les cinq années du programme seront réduits respectivement de 64 % et de 21 %. Le financement du volet portant sur la création des conditions indispensables à la production agricole (comportant des mesures visant à protéger les terres et à développer les services agricoles) a également fait l'objet d'une coupe en 2010, et il sera maintenu à ce niveau réduit jusqu'à la fin du programme.

En revanche, par rapport à l'objectif initial sur cinq ans, les dépenses consacrées aux crédits bonifiés vont presque doubler et celles destinées à la régulation des marchés agricoles (interventions pour les céréales, et suivi de l'offre et de la consommation) vont tripler. L'augmentation de ces dépenses dans les années à venir est en partie liée à la restructuration des prêts allongeant la durée des bonifications d'intérêts, en particulier pour les prêts à l'investissement. Toutefois, l'accès aux nouveaux prêts à l'investissement à des conditions préférentielles a été rendu plus difficile, ces prêts n'étant désormais accordés que pour les projets relevant de programmes régionaux ciblés. À compter de 2010, la décision de sélection des projets pouvant bénéficier de crédits bonifiés sera prise au niveau fédéral, sur la base de propositions régionales (auparavant, tant la sélection des projets que l'approbation des bonifications d'intérêt se faisaient au niveau régional).

Au bout de trois ans est apparue la question de la complexité des procédures de financement de ce programme. La coordination du financement global et de son cofinancement entre les autorités fédérales et régionales pour l'année en cours prend plusieurs mois, ce qui est source d'incertitudes considérables pour les producteurs quant aux types de paiements dont ils vont pouvoir disposer, à leur montant et à leur délai d'obtention. Les critères à remplir, ainsi que les taux et les procédures de paiement sont spécifiques aux régions, mais en 2009-10 les différences entre les régions ont été plus importantes. Ces procédures sont souvent complexes, ce qui crée des obstacles administratifs supplémentaires à l'accès au soutien.

Graphique 19.5. **Russie : Financement d'état pour le développement de l'agriculture pour 2008-12**

Source : GFR, gouvernement de la Fédération de Russie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455727>

L'actuel programme d'État vient à échéance en 2012, et un nouveau programme lui succédera pour 2013-20. Une série de documents conceptuels et de programmes spéciaux parus en 2009-10 donnent une indication des futures priorités de l'action publique. Si la croissance de la production animale intérieure va rester une priorité, les pouvoirs publics devraient mettre toutefois davantage l'accent sur le secteur de l'élevage et le secteur laitier comme en témoignent le lancement de programmes régionaux sur le développement de l'élevage laitier et de l'élevage de bovins, ainsi que la préparation de la stratégie nationale sur le développement de l'élevage de bovins à viande jusqu'en 2020.

Les récentes catastrophes naturelles ont fait remonter la question des risques agricoles dans la hiérarchie des préoccupations publiques. Selon les autorités, une attention particulière sera portée au système d'intervention pour les céréales et davantage de financements lui seront consacrés. De surcroît, un projet de loi fédérale relative à l'assurance subventionnée contre les catastrophes naturelles a fait l'objet d'une première lecture au Parlement en 2010. Ce projet de loi, qui témoigne d'une volonté d'abandonner les transferts ponctuels en introduisant un principe contractuel dans le dispositif d'aide en cas de catastrophes naturelles, propose de subordonner tous les paiements directs aux producteurs à la souscription d'une assurance contre les catastrophes naturelles.

La sécheresse a aussi accéléré l'élaboration d'un document conceptuel sur le système d'amélioration foncière en Russie jusqu'en 2020. Un autre document conceptuel récent concerne le développement durable des zones rurales jusqu'en 2020. Les dépenses consacrées à l'amélioration foncière et, plus particulièrement, au développement rural, étaient à l'origine celles qui devaient progresser le plus rapidement dans le programme d'État pour 2008-12, mais elles ont été considérablement réduites. On ne sait pas encore comment ces documents conceptuels se traduiront dans les programmes et les objectifs de financement futurs. D'une manière générale, si l'adhésion de la Russie à l'OMC est effective avant 2012, les éléments du prochain programme

d'État seront fixés conformément aux engagements souscrits par le pays en matière de soutien interne.

Politique commerciale

Mesures à l'importation – La Russie, qui est l'un des plus gros importateurs de produits agroalimentaires du monde, accuse un important déficit commercial dans ce domaine. Après un recul en 2009, les importations sont reparties à la hausse, creusant le déficit commercial agroalimentaire pour le porter à 25.2 milliards USD en 2010. Environ 90 % du total des importations russes proviennent de pays extérieurs à la Communauté des États indépendants (CEI). La viande et les produits à base de viande forment le groupe de produits importés le plus important, les importations de la zone hors CEI étant soumises à des **contingents tarifaires**.

Après 2008, la Russie a réduit le volume du contingent tarifaire, mais à un rythme et à un degré différents selon les types de viande (tableau 19.3). Les conditions d'accès au marché ont été particulièrement durcies pour les importations de volaille. Les contingents tarifaires pour l'ensemble des trois viandes sont restés sous-utilisés, ce qui a été aussi le cas en 2009-10. Cet état de fait s'explique en partie par le fait que la Russie a limité les livraisons de certains fournisseurs pour des raisons de sécurité alimentaire et d'ordre sanitaire. Les changements récents intervenus dans le régime des contingents tarifaires ont concerné leurs procédures d'attribution. Avant 2010, une part importante des contingents était attribuée de manière spécifique aux différents pays. Depuis la mi-2010, les autorités russes responsables de la gestion de l'attribution des contingents sont libres de réattribuer à d'autres fournisseurs les contingents propres à un pays pour toutes les viandes. En outre, à compter de 2011, le principe de l'attribution par pays ne sera plus appliqué au contingent pour la volaille. L'effet de cette disposition pourrait être que, pour ses importations de viande, la Russie se détourne encore davantage de ses fournisseurs « historiques » au profit de « nouveaux » fournisseurs.

Les importations de sucre vers la Russie sont soumises depuis longtemps à une forte protection douanière. Les importations de **sucre blanc** en provenance de pays extérieurs à la CEI sont frappées d'un droit de 340 USD la tonne, tandis que celles en provenance de la CEI sont exonérées de droit (s'il s'agit de sucre de betterave). Les importations de sucre blanc provenant d'Ukraine sont exclues du régime de l'entrée en franchise appliquée aux pays de la CEI : cette exclusion devrait être supprimée avant le 1^{er} janvier 2013. Jusqu'à cette date, les deux pays s'appliqueront mutuellement leurs droits NPF. Le Bélarus est le principal fournisseur de sucre blanc de la Russie. Les livraisons du Bélarus sont régies par des accords intergouvernementaux qui fixent les quantités d'importations annuelles et leur prix et désignent les fournisseurs bélarussiens agréés (appartenant tous à l'entreprise d'État bélarussienne). Entre 2008 et 2010, les livraisons annuelles du Bélarus à la Russie ont augmenté, passant de 100 000 à 184 000 tonnes, niveau supérieur à ceux convenus initialement. En 2011, le volume convenu d'importations a été fixé à 200 000 tonnes.

Un régime tarifaire différent est appliqué au **sucre brut**. Un prélèvement variable est appliqué, dont le montant est calculé sur la base d'un prix de référence pour le sucre brut, basé sur le cours mensuel moyen au New York Board of Trade (NYBOT), et qui peut fluctuer entre les valeurs minimale et maximale fixées. Le droit perçu diminue lorsque le cours augmente au NYBOT et inversement. En 2008-09, ce régime a connu de fréquents ajustements concernant la fourchette de variation du montant du prélèvement et les paramètres des droits saisonniers. En 2010, de nouveaux ajustements ont été introduits dans le cadre de l'Union douanière entre le Bélarus, le Kazakhstan et la Russie (voir ci-dessous). La fourchette des cours au NYBOT à partir de laquelle est

Tableau 19.3. Russie : Quotas d'importation de viande en 2005-11

	2005 ¹	2006	2007	2008	2009	2010 ²	2011 ²
Viande bovine fraîche et réfrigérée, 0201							
Contingents tarifaires milliers tonnes	27.5	27.8	28.3	28.9	29.5	30.0	30.0
Tarif applicable au contingent	15 % n.l. 0.2 EUR/kg	15 % n.l. 0.2 EUR/kg	15 % n.l. 0.2 EUR/kg	15 % n.l. 0.2 EUR/kg	15 % n.l. 0.2 EUR/kg	15 % n.l. 0.2 EUR/kg	15 % n.l. 0.2 EUR/kg
Tarif hors contingent	40 % n.l. 0.53 EUR/kg	55 % n.l. 0.7 EUR/kg	50 % n.l. 0.65 EUR/kg	45 % n.l. 0.6 EUR/kg	40 % n.l. 0.53 EUR/kg	50 % n.l. 1.0 EUR/kg	50 % n.l. 1.0 EUR/kg
Viande bovine congelée, 0202							
Contingents tarifaires milliers tonnes	430.0	435.0	440.0	445.0	450.0	530.0	530.0
Tarif applicable au contingent	15 %, n.l. 0.15 EUR/kg	15 %, n.l. 0.15 EUR/kg	15 %, n.l. 0.15 EUR/kg	15 %, n.l. 0.15 EUR/kg	15 %, n.l. 0.15 EUR/kg	15 %, n.l. 0.2 EUR/kg	15 %, n.l. 0.2 EUR/kg
Tarif hors contingent	40 %, n.l. 0.4 EUR/kg	55 %, n.l. 0.55 EUR/kg	52.5 %, n.l. 0.53 EUR/kg	50 %, n.l. 0.5 EUR/kg	40 %, n.l. 0.4 EUR/kg	50 %, n.l. 1.0 EUR/kg	50 %, n.l. 1.0 EUR/kg
Viande porcine fraîche, réfrigérée ou congelée, 0203							
Contingents tarifaires milliers tonnes	467.4	476.1	484.8	493.5	531.9	472.1	472.1
Tarif applicable au contingent	15 %, n.l. 0.25 EUR/kg	15 %, n.l. 0.25 EUR/kg	15 %, n.l. 0.25 EUR/kg	15 %, n.l. 0.25 EUR/kg	15 %, n.l. 0.25 EUR/kg	15 %, n.l. 0.25 EUR/kg	15 %, n.l. 0.25 EUR/kg
Tarif hors contingent	80 %, n.l. 1.06 EUR/kg	60 %, n.l. 1.0 EUR/kg	60 %, n.l. 1.0 EUR/kg	60 %, n.l. 1.0 EUR/kg	75 %, n.l. 1.5 EUR/kg	75 %, n.l. 1.5 EUR/kg	75 %, n.l. 1.5 EUR/kg
Coupes de viande porcine (peuvent aussi être importées dans le cadre du quota alloué à la viande porcine fraîche, réfrigérée ou congelée)							
Contingents tarifaires milliers tonnes	n.a.	n.a.	26.5	28		27.9	27.9
Tarif applicable au contingent	n.a.	n.a.	15 %, n.l. 0.25 EUR/kg	15 %, n.l. 0.15 EUR/kg	n.a.	15 %, n.l. 0.25 EUR/kg	15 %, n.l. 0.25 EUR/kg
Tarif hors contingent	n.a.	n.a.	60 %, n.l. 1.0 EUR/kg	60 %, n.l. 1.0 EUR/kg	n.a.	75 %, n.l. 1.5 EUR/kg	75 %, n.l. 1.5 EUR/kg
Volaille fraîche, réfrigérée ou congelée, 0207							
Contingents tarifaires milliers tonnes	1 090.0	1 130.8	1 171.2	1 211.6	952.0	780.0	350.0
Tarif applicable au contingent	25 %, n.l. 0.2 EUR/kg	25 %, n.l. 0.2 EUR/kg	25 %, n.l. 0.2 EUR/kg	25 %, n.l. 0.2 EUR/kg	25 %, n.l. 0.2 EUR/kg	25 %, n.l. 0.2 EUR/kg	25 %, n.l. 0.2 EUR/kg
Tarif hors contingent	No over-quota imports	60 %, n.l. 0.48 EUR/kg	60 %, n.l. 0.48 EUR/kg	60 %, n.l. 0.48 EUR/kg	95 %, n.l. 0.8 EUR/kg	80 %, n.l. 0.7 EUR/kg	80 %, n.l. 0.7 EUR/kg

n.l. : « mais pas inférieur à »; n.a. non applicable.

1. Les tarifs applicables hors contingent pour 2005 sont les tarifs appliqués entre juin et décembre.
2. Les contingents pour 2010 et 2011 sont ceux qui ont été mis en place dans le cadre de l'Union douanière entre le Belarus, le Kazakhstan et la Russie.

Source : Résolutions du gouvernement de la Fédération de Russie.

calculé le prélèvement variable a été modifiée, et la période de référence pour ces cours a été ramenée de trois à un mois. Début 2011, le droit a été fixé dans une fourchette comprise entre 140 et 270 USD la tonne, sur la base d'une fourchette de cours au NYBOT comprise entre 286.60 et 396.83 USD la tonne. Du 1^{er} mai au 31 juillet est appliqué un droit saisonnier réduit qui varie entre 50 et 250 USD la tonne et qui est calculé sur la base d'une fourchette de cours au NYBOT comprise entre 286.60 et 485.02 USD la tonne. Dans le cadre des mesures destinées à modérer les prix alimentaires, la période d'application du droit saisonnier réduit a été étendue en 2011 de façon à commencer le 1^{er} mars au lieu du 1^{er} mai.

Les importations de **produits laitiers** ont fait l'objet d'une réglementation active dans un contexte de forte chute des prix du lait en 2009. Le niveau du droit *ad valorem* ou du droit minimum spécifique (le cas échéant) a été augmenté pour plusieurs fromages, le lait écrémé en poudre, le lactosérum en poudre et le beurre. Les droits d'importation ont aussi été augmentés pour les huiles

végétales pouvant être utilisées comme produits de substitution de la matière grasse du lait dans le secteur agroalimentaire, et les prescriptions techniques relatives à ces importations ont été rendues plus strictes (forte augmentation du volume d'emballage minimum autorisé, par exemple). Le lait écrémé en poudre est importé en franchise depuis les pays de la CEI, essentiellement le Bélarus. Les volumes annuels des livraisons sont régis par un accord intergouvernemental (analogue à celui relatif au sucre). En 2009, un différend a éclaté avec le Bélarus quand ses approvisionnements ont été suspendus au motif qu'ils n'étaient pas conformes au nouveau règlement technique russe relatif au lait. Le compromis qui en est résulté prévoyait, par rapport à l'accord bilatéral initial, une réduction des livraisons à la Russie de lait écrémé en poudre mais une augmentation de celles de fromage et de crème. Les importations de produits laitiers de certains pays ont été suspendues pour des raisons techniques également en 2010 (en provenance du Bélarus de nouveau, ainsi que des États-Unis).

Une hausse des droits d'importation a été mise en œuvre pour la farine de soja (de 0 à 5 %), le manioc et l'amidon de maïs, le riz et la farine de riz, cette dernière augmentation faisant suite à une importante récolte intérieure en 2009.

Les changements opérés dans les mesures à l'importation comprenaient aussi des réductions des droits de douane sur certains produits importés, de façon à réduire la pression sur les prix alimentaires. La sécheresse de 2010 a gravement touché l'ensemble des cultures. C'est ainsi que la récolte de pommes de terre de 2010 a été inférieure d'un quart à celle de la moyenne des trois années précédentes. Du quatrième trimestre 2010 jusqu'à la mi-2011, les droits d'importation étaient supprimés pour les pommes de terre à l'état frais ou réfrigéré, les choux et le sarrasin, qui sont tous des aliments de base essentiels en Russie.

La Russie est devenue l'un des premiers exportateurs mondiaux de céréales : à la fin des années 2000, elle se classait au quatrième rang des fournisseurs de blé après les États-Unis, l'Union européenne et le Canada. Les céréales représentent environ les deux tiers des exportations agroalimentaires du pays. En fonction de l'offre de céréales et de la situation des prix alimentaires, le dispositif de régulation des exportations de céréales varie entre mesures de stimulation et restrictions. Les mesures de stimulation consistent habituellement en des réductions temporaires des tarifs ferroviaires pour le transport des céréales entre les régions productrices et leurs débouchés russes à l'exportation. C'est ainsi qu'à la suite de l'importante récolte de la campagne 2008/09, les tarifs ferroviaires ont été divisés par deux pendant une certaine période pour le transport de céréales depuis le district fédéral central de Russie. La possibilité d'introduire des subventions à l'exportation a aussi été examinée. Toutefois, avec la crise financière, le gouvernement s'est trouvé confronté à d'importantes contraintes budgétaires ; la dépréciation du rouble augmentant la compétitivité des exportations russes, ces subventions n'ont finalement pas été introduites.

Pendant l'envolée des prix des produits alimentaires en 2007-08, la régulation relative aux céréales a suivi un processus inverse : des droits à l'exportation ont été appliqués sur le blé et l'orge pour limiter la hausse des prix intérieurs. Après la sécheresse de 2010, une **interdiction des exportations de céréales** a été imposée le 15 août 2010. Elle visait le blé, le méteil, l'orge, le seigle, le maïs, la farine de blé et la farine de méteil, à l'exclusion des exportations prévues dans le cadre des accords internationaux et de l'aide humanitaire de la Russie. Cette interdiction devait durer jusqu'au 31 décembre 2010, mais quand l'ampleur des pertes de récolte a été connue avec davantage de certitude, elle a été prolongée jusqu'au 30 juin 2011 (la farine étant toutefois retirée de la liste des exportations interdites). L'interdiction a eu des retombées immédiates sur certains partenaires commerciaux historiques, en particulier les importateurs

de blé en Afrique du Nord qui ont dû rechercher des fournisseurs de remplacement. L'absence d'approvisionnements russes en céréales sur les marchés mondiaux durant la campagne 2010/11 a aussi été un facteur qui a contribué à une remontée des cours céréaliers mondiaux. La date définitive de la levée d'interdiction est restée vague pour finalement être annoncée pour juillet 2011. Au début de juin 2011, les stocks internes de céréales dépassaient les niveaux de fin de saison observés au cours des années 2000, tandis que les prix intérieurs des céréales se situaient bien en dessous du niveau mondial des marchés, ce qui signifie un substantiel manque à gagner dans le secteur céréalier. L'ouverture imminente des exportations suggère une hausse des prix des céréales, notamment dans une situation où les prix des céréales sont élevés sur le marché mondial. Ceci renforce la préoccupation des pouvoirs publics en termes d'inflation interne et suggère l'introduction de possibles droits de douane sur les céréales, de manière délibérée après l'expiration de l'interdiction d'exporter. Au moment où nous rédigeons ce rapport, rien n'a encore été annoncé.

Aucune modification n'a été apportée au régime d'exportations des oléagineux qui sont soumis à des droits à l'exportation depuis 1992. Les droits sont actuellement fixés pour le tournesol à 20 % mais sans pouvoir être inférieurs à 30 EUR la tonne, pour le soja à 20 % mais sans pouvoir être inférieurs à 30 EUR la tonne, et pour le colza à 15 % mais sans pouvoir être inférieurs à 30 EUR la tonne.

Relations commerciales – Une **Union douanière**, regroupant le **Bélarus**, le **Kazakhstan** et la **Russie**, est entrée en vigueur le 6 juillet 2010. Ces trois pays forment désormais un espace douanier commun doté d'un code des douanes unique. Environ 80 à 90 % du nombre total de lignes tarifaires du Code correspondent aux niveaux appliqués en Russie avant l'unification des droits de douane. Pour les autres, la Russie sera confrontée à des tarifs douaniers soit plus élevés soit plus bas. Ainsi, dans la filière agroalimentaire, les droits de douane seront augmentés pour la viande ovine, caprine et équine, et les conserves de viande salée, alors qu'ils seront abaissés pour l'alcool, les concentrés de jus de fruits tropicaux et les aliments pour nourrissons. Les modifications apportées après 2009 aux mesures aux frontières russes, qui ont été présentées ci-dessus, ont été mises en œuvre dans le cadre du régime commun de l'Union douanière. La Commission de l'Union douanière constitue l'organe de décision pour toutes les questions touchant au régime douanier dans l'Union.

Il sera procédé à une unification plus poussée des prescriptions sanitaires et phytosanitaires (SPS) au sein de l'Union douanière, ainsi que des règlements techniques (sur l'ensemble des 47 règlements techniques applicables dans le cadre de l'Union douanière, 13 concernant des produits agroalimentaires). D'après les responsables russes, cette unification tiendra compte des accords internationaux conclus par les pays (par exemple, avec l'Union européenne) et des pratiques de l'OMC.

La Russie se trouve à un stade avancé de ses **négociations d'adhésion à l'OMC**. Toutefois, le processus a marqué le pas avec l'annonce du projet de la Russie, du Bélarus et du Kazakhstan d'adhérer à l'OMC en tant que pays formant un espace douanier commun. Après une série de consultations avec des représentants de l'OMC, les trois pays ont décidé de poursuivre séparément leurs négociations d'adhésion. Du fait de la participation de la Russie à l'Union douanière, la plus grande partie des sections du rapport du Groupe de travail de l'accession de la Fédération de Russie nécessitent d'être revues.

En 2010-11, les travaux ont porté sur la recherche d'un accord portant sur des questions multilatérales et sur la révision du rapport du Groupe de Travail sur l'accession de la Russie. En avril 2011 plus de 30 sections avaient été révisées et sept restaient en suspens. Parmi ces dernières

une section sur les normes sanitaires et les réglementations techniques. Les résultats des accords bilatéraux sur les services ont été consolidés et seront annexés au Protocole d'accession de la Russie à l'OMC. Le tarif consolidé des exonérations de droits de douane sur les biens est en cours de préparation par le secrétariat de l'OMC.

Des questions multilatérales importantes n'ont pas encore fait l'objet d'un accord. Le niveau de soutien interne générateur de distorsions des échanges que la Russie sera en mesure d'accorder après l'accession continue de figurer parmi les questions au centre des négociations. Selon les informations du Ministère de l'agriculture russe de fin 2010, la position actuelle de la Russie consiste à accéder à l'OMC en souscrivant un engagement concernant la mesure globale du soutien total correspondant à 9 milliards USD et à maintenir ce niveau jusqu'en 2012 (année où prend fin l'actuel programme d'État pour le développement de l'agriculture). Le niveau d'engagement serait ensuite abaissé à 4.4 milliards USD entre 2013 et 2017. Certaines parties aux négociations considèrent qu'il conviendrait que soient appliqués des niveaux d'engagement réduits dès que la Russie aura accédé à la qualité de membre, compte tenu du niveau moyen du soutien ayant des effets de distorsion des échanges enregistré ces dernières années, ainsi que des réductions du type de celles opérées dans le cadre du Cycle d'Uruguay et des résultats d'autres négociations d'accession. Toutefois, la Russie ne propose plus d'établir une liste d'engagements en matière de subventions à l'exportation en agriculture. Les contingents tarifaires de la Russie concernant la viande, lorsque le pays sera membre de l'OMC, sont également devenus une question prépondérante dans les négociations en vue de l'accession. La Russie a déjà passé un accord avec les pays de l'OMC pour renégocier cette question après 2009.

PARTIE II
Chapitre 20

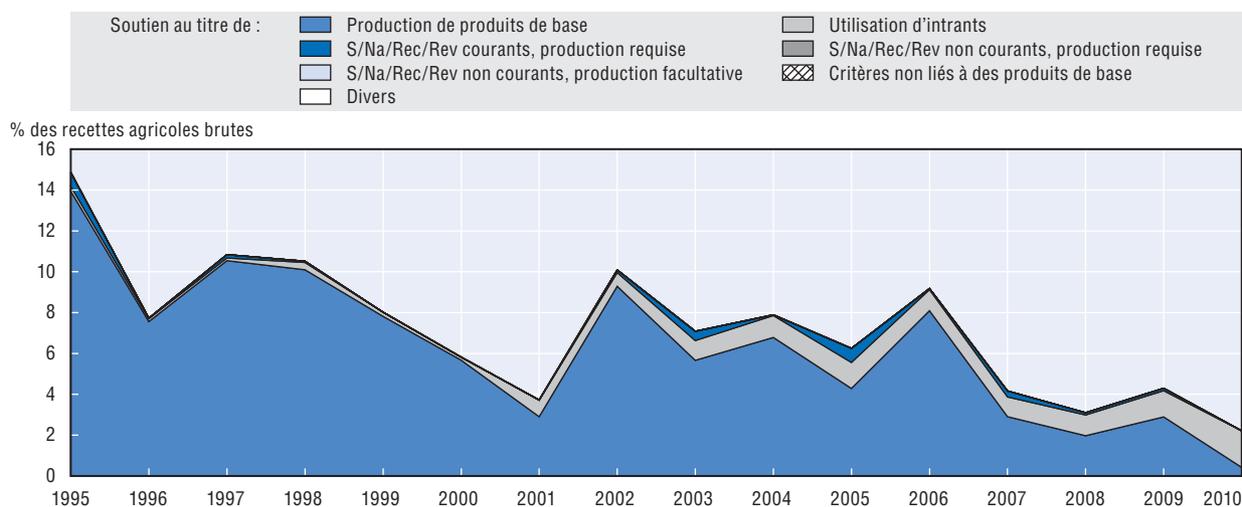
Afrique du Sud

Le chapitre sur l'Afrique du Sud contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation du soutien à l'agriculture en 2009-10 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2009-10.

Évaluation de l'évolution des politiques

- Les changements des politiques apportés dans le milieu des années 1990 ont permis une déréglementation de la commercialisation des produits agricoles, la libéralisation des marchés intérieurs et la réduction des obstacles aux échanges agricoles. Ces réformes ont réduit le soutien des prix du marché et le soutien budgétaire en faveur de l'agriculture commerciale. En revanche, l'augmentation des dépenses budgétaires a servi à financer la réforme foncière et à soutenir ses bénéficiaires : les nouveaux agriculteurs et le secteur des petits fermiers en général. Le niveau moyen de soutien en Afrique du Sud, mesuré par l'ESP en pourcentage, témoigne d'un degré d'intervention publique relativement faible. La tendance générale fait apparaître une réduction de ce soutien entre 1994 et 2010, même si des fluctuations apparaissent, dues aux variations du soutien des prix du marché.
- Les principales évolutions de la politique agricole et les principaux défis concernent la mise en œuvre de la réforme foncière. Durant la période 2008-10, de nouvelles mesures ont été mises en œuvre afin d'accélérer le rythme de la redistribution des terres et d'assurer la viabilité des exploitations en cours de création. Il s'agit notamment de la Stratégie proactive d'acquisition de terres (Pro-Active Land Acquisition Strategy) et de l'action menée désormais pour amener des partenaires stratégiques issus du secteur privé à participer au processus de renforcement des capacités et à la mise en place graduelle de programmes de développement rural dans les provinces.
- La population noire des zones rurales est particulièrement visée par les mesures de redistribution foncière, mais l'existence d'infrastructures de soutien adaptées et la formation du capital humain sont primordiales pour garantir la survie de ces nouveaux entrepreneurs. Le gouvernement s'efforce d'y pourvoir en déployant des programmes et des services d'appui judicieusement ciblés (notamment en recherche-développement) adaptés aux besoins des exploitations en phase de création. À cet égard, la participation des acteurs du secteur privé à la réforme foncière peut constituer un moyen efficace de mobiliser des ressources et de palier les faiblesses des programmes et des services de soutien mis en place par les autorités publiques. De plus, la mise en œuvre du Programme de développement rural peut aider à surmonter les problèmes rencontrés dans les zones rurales de manière plus générale.

Graphique 20.1. Afrique du Sud : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1995-2010



Source : Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455746>

Informations contextuelles

L'Afrique du Sud est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Toutefois, on observe d'importants écarts de revenus et la pauvreté persiste. Elle affiche un niveau d'inflation relativement modéré, mais le taux de chômage reste élevé et à la hausse. Le poids de l'agriculture dans l'économie est relativement modeste, sa contribution au PIB étant de 3 %, mais l'emploi dans l'agriculture représente presque 9 % de l'emploi total. L'Afrique du Sud est exportatrice nette de produits agroalimentaires. La part de ces produits dans le total des exportations se situe autour de 10 %, alors que leur part dans les importations est d'environ 7 %. Structurellement, les exploitations sont réparties en deux groupes bien distincts, avec d'une part un secteur bien développé et compétitif sur le plan international, composé d'exploitations commerciales, et d'autre part un grand nombre de petits exploitants. L'Afrique du Sud dispose d'une grande superficie agricole, mais 15 % seulement sont arables, le reste ne se prêtant guère qu'au pâturage extensif faute de ressources en eau suffisantes. L'agriculture représente environ 60 % de la consommation d'eau et la production horticole est l'un des principaux utilisateurs.

Tableau 20.1. **Afrique du Sud : Indicateurs contextuels, 1995, 2009***

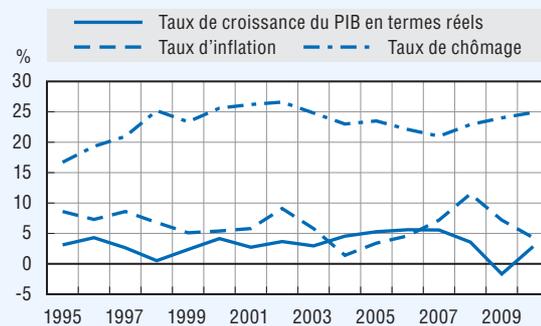
	1995	2009*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	168	284
Population (millions)	41	50
Superficie des terres (milliers de km ²)	1 214	1 214
Densité de la population (habitants/km ²)	32	40
PIB par tête, PPA (USD)	5 715	10 136
Commerce en % du PIB	16.4	20.7
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	3.9	3.0
Part de l'emploi agricole (%)	n.a.	8.8
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	8.0	10.1
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	7.3	6.6
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	292	1 197
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	n.a.	n.a.
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	n.a.	n.a.
Superficie agricole (SA) (milliers de ha)	99 525	99 378
Part des terres arables dans la SA (%)	15	15
Part des terres irriguées dans la SA (%)	n.a.	n.a.
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	n.a.	62

* ou dernière année disponible.

Sources : OCDE, Bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456696>

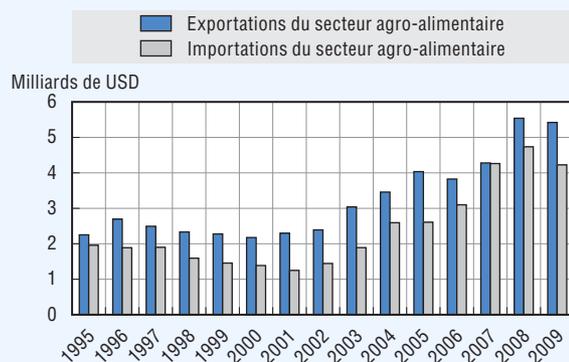
Graphique 20.2. **Afrique du Sud : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010**



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455765>

Graphique 20.3. **Afrique du Sud : Commerce agroalimentaire, 1995-2009**



Source : Base de données des échanges de l'OCDE, International Trade by Commodity Statistics.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455784>

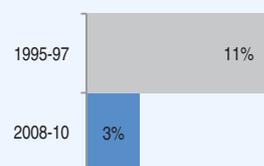
Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels sont fournies dans l'annexe II.1.

Évolution du soutien à l'agriculture

L'Afrique du Sud affiche des niveaux de soutien relativement faibles et en baisse. La part relativement élevée des formes de soutien qui provoquent le plus de distorsions doit être interprétée à la lumière du faible niveau de soutien mesuré par l'ESP. Le niveau de la distorsion des prix est modeste et depuis quelques années les prix intérieurs sont pratiquement alignés sur les prix mondiaux, comme l'indique le coefficient nominal de protection (CNP). La plupart des paiements budgétaires sont liés à la mise en œuvre de la réforme foncière et à l'aide apportée aux nouvelles exploitations.

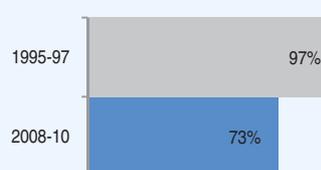
ESP en % des recettes (ESP en %)

Le niveau de soutien mesuré par l'ESP en pourcentage est relativement bas et a été encore substantiellement réduit récemment. Atteignant 3 % en 2008-10, il est bien au-dessous de la moyenne de l'OCDE (20 %).



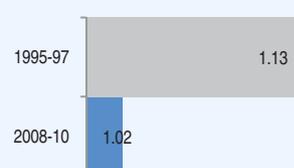
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

La part de soutien créant le plus de distorsions de la production et des échanges (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) a été réduite mais reste relativement élevée. Néanmoins cette part relativement élevée doit être interprétée dans le contexte du niveau très bas de l'ESP total.



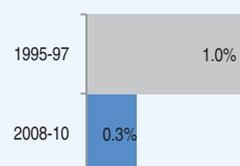
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

Le niveau relativement bas de la distorsion des prix (mesuré par le CNP) a été encore réduit et les prix payés aux producteurs sont presque alignés aux prix mondiaux en 2008-10. Le CNP était le plus élevé pour le sucre et pour le lait.

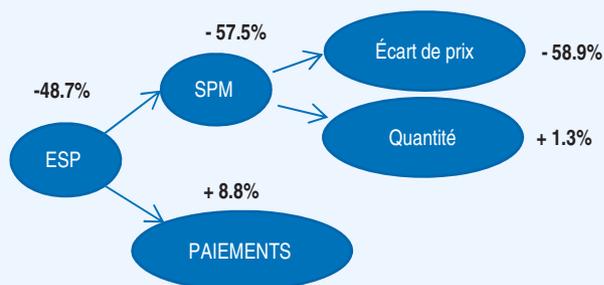


EST en % du PIB

Le soutien total représentait 0.3 % du PIB en 2008-10, et la part des dépenses consacrées aux services d'intérêt général était de 42 % dans cette même période.

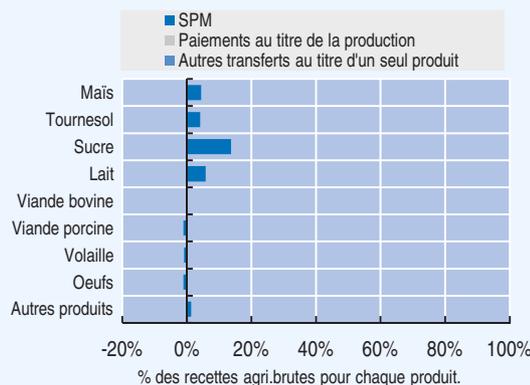


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2009 à 2010



Le niveau de soutien a diminué fortement en 2010, surtout grâce à une réduction du SPM, lié à une convergence des prix domestiques et prix aux frontières (due principalement à l'augmentation des prix mondiaux).

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2008-10



Les TSP représentaient 45 % de l'ESP. Sa part dans les recettes brutes des producteurs était la plus élevée pour le sucre (14 %), autour de 5 % pour le lait, le maïs et le tournesol, et proche de zéro pour les autres produits.

Tableau 20.2. **Afrique du Sud : Estimation du soutien à l'agriculture**
Millions de ZAR

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	37 243	127 307	122 111	130 379	129 431
<i>dont : dont part de produits SPM (%)</i>	74	75	76	74	75
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	34 730	120 959	118 779	122 546	121 553
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	4 064	4 139	3 826	5 679	2 911
Soutien au titre de la production des produits de base	3 905	2 272	2 435	3 825	555
Soutien des prix du marché	3 905	2 272	2 435	3 825	555
Paiements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	62	1 769	1 254	1 697	2 356
Utilisation d'intrants variables	30	800	658	837	904
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	30	912	561	809	1 367
avec contraintes sur les intrants	3	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	1	57	35	51	85
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	97	98	137	157	0
Au titre des Recettes / du Revenu	87	98	137	157	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	10	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage	11	3	3	4	2
CNP des producteurs	1.13	1.02	1.02	1.03	1.01
CNS aux producteurs	1.13	1.03	1.03	1.04	1.02
General Services Support Estimate (GSSE)	2 170	2 985	2 697	2 972	3 286
Recherche et développement	1 797	1 246	1 112	1 087	1 537
Établissements d'enseignement agricole	0	0	0	0	0
Services d'inspection	146	379	444	336	357
Infrastructures	141	731	642	795	758
Commercialisation et promotion	3	52	44	55	56
Stockage public	0	0	0	0	0
Divers	82	577	456	699	578
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	34.8	41.9	41.3	34.4	53.0
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-4 031	-1 852	-1 703	-3 403	-451
Transferts des consommateurs aux producteurs	-3 763	-2 122	-1 840	-3 746	-781
Autres transferts des consommateurs	-409	-19	-9	-48	0
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	141	289	147	391	330
ESC en pourcentage	-12	-2	-1	-3	0
CNP des consommateurs	1.14	1.02	1.02	1.03	1.01
CNS aux consommateurs	1.13	1.02	1.01	1.03	1.00
Estimation du soutien total (EST)	6 234	7 123	6 523	8 650	6 197
Transferts des consommateurs	4 172	2 142	1 850	3 794	781
Transferts des contribuables	2 471	5 001	4 682	4 904	5 416
Recettes budgétaires	-409	-19	-9	-48	0
EST en pourcentage du PIB (%)	1.01	0.30	0.29	0.36	0.26
Déflateur du PIB 1995-97=100	100.0	165.4	239.6	256.7	0.0

p : provisoire. CNP : Coefficient Nominal de Protection. CNS : Coefficient Nominal de Soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Les produits SPM pour l'Afrique du Sud sont : le blé, le maïs, le tournesol, le sucre, le lait, la viande bovine, la viande porcine, la viande ovine, la volaille, les œufs, les arachides, les raisins, les oranges et les pommes. Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456715>

Description de l'évolution des politiques

Principaux objectifs et instruments

Durant les années 1990, toute une série de réformes ont été entreprises afin de renforcer le rôle du marché dans l'orientation du secteur agricole et agroalimentaire. La loi de 1996 sur la commercialisation des produits agricoles a sensiblement diminué l'intervention de l'État dans la commercialisation des produits agricoles et la formation de leurs prix. En vertu de cette loi, le Conseil national pour la commercialisation des produits agricoles (*National Agricultural Marketing Council – NAMC*) est le principal organisme consultatif public œuvrant dans le domaine de la commercialisation des produits agricoles. Dans le cadre du système actuel, aucune intervention sur les marchés intérieurs n'est effectuée et aucune subvention à l'exportation n'est appliquée. Les seules mesures soutenant les prix intérieurs sont des droits de douane à l'importation. Le principal objectif de la réforme de la *politique commerciale* dans le secteur agricole était de favoriser l'intégration de celui-ci à l'économie mondiale afin de stimuler la concurrence et d'améliorer l'accès aux marchés, à la technologie et aux capitaux.

Les principaux objectifs de la réforme foncière engagée en 1994 consistent à réparer les injustices du passé, encourager la réconciliation et la stabilité, favoriser la croissance économique, améliorer le bien-être des ménages et atténuer la pauvreté dans les zones rurales. La restitution foncière, la redistribution des terres et le remaniement du régime foncier constituent les principaux axes de cette réforme. Dans le cadre de ce processus, plusieurs programmes ont été mis en place (comme le programme global d'aide à l'agriculture – *Comprehensive Agricultural Support Programme* – et les projets *Ilima/Letsema*), concernant entre autres le renforcement des capacités, les services de développement des savoirs et d'information, les moyens de production et les infrastructures agricoles et non agricoles. Toutefois, le rythme de la réforme foncière et la mise en œuvre des programmes associés sont limités par des contraintes budgétaires.

Un vaste cadre pour l'émancipation économique des noirs dans l'agriculture (*Black Economic Empowerment Framework for Agriculture – AgriBEE*) a été mis en place en 2006. Son objectif est d'éliminer la discrimination raciale dans le secteur agroalimentaire par la mise en œuvre d'initiatives généralisant la participation des Sud-Africains noirs à tous les niveaux de l'activité agricole et à chaque étape de la chaîne de valeur. Le principal mécanisme de mise en œuvre de ces principes est l'élaboration de codes de bonnes pratiques et le suivi de leur application.

La stratégie intégrée de sécurité alimentaire (*Integrated Food Security Strategy – IFSS*) introduite en 2002 repose sur un partenariat entre des acteurs publics et privés de la société civile et se concentre sur la sécurité alimentaire des ménages en tant que facteur clé de la sécurité alimentaire nationale. L'objectif de l'IFSS est de réduire de moitié le nombre de ménages touchés par l'insécurité alimentaire d'ici à 2015. L'une des approches stratégiques suivies est d'augmenter la production alimentaire des ménages en fournissant des services d'appui aux agriculteurs.

Politiques agricoles nationales

Mesures de soutien des prix et des revenus – La loi sur la commercialisation (*Marketing Act*) entrée en vigueur en 1997 prévoyait une très nette réduction des interférences dans la commercialisation et la formation des prix des produits agricoles, ainsi que de la réglementation et de la participation de l'État en la matière. Actuellement, tous les secteurs de la production agroalimentaire sont déréglementés, et le soutien des prix et des revenus ne passe pas par des dispositions applicables aux marchés intérieurs. Dans une certaine mesure, le marché de la canne à sucre et du sucre représente une exception à la règle, mais qui n'est pas due à une intervention

directe de l'État. En vertu de la loi sur le sucre et de l'accord sur l'industrie sucrière de 2000 conclu entre différents opérateurs de la filière sucrière, les exportations de sucre brut ne peuvent passer, encore aujourd'hui, que par un seul canal et chaque producteur dispose d'un quota qui détermine la quantité de sucre qu'il peut vendre sur le marché intérieur.

Subventions aux intrants – Dans le cadre d'un dispositif instauré en 2000, les agriculteurs bénéficient d'une restitution de la taxe sur le gazole et des prélèvements opérés sur ce carburant pour financer le fonds d'indemnisation des accidents de la route. Cette restitution s'applique à 80 % du montant total des achats éligibles affectés à la production primaire. Elle a augmenté de manière régulière, passant de 0.84 ZAR par litre en 2007 à 1.3 ZAR par litre (environ 12 % du prix de gros) en 2010. Quelques subventions sont également attribuées pour l'acheminement de l'eau vers les régions qui souffrent de sécheresse et des aides sont apportées pour la construction d'installations de pompage (forages).

Restitution foncière et redistribution foncière – Les initiatives visant à remédier aux déséquilibres hérités de la discrimination raciale dans l'accès aux terres et à la propriété foncière s'appuient essentiellement sur deux textes, à savoir la loi n° 126 de 1993 relative à l'attribution des terres et à son accompagnement (Provision of Land and Assistance Act) telle que modifiée, qui régit la redistribution foncière, et la loi n° 22 de 1994 relative à la restitution des droits fonciers (Restitution of Land Rights Act) qui régit la restitution des terres. À la fin de l'année budgétaire 2009/10, quelque 6.1 millions d'hectares avaient été transférés au titre des différents programmes de réforme foncière. En octobre 2009, dans le cadre du programme de restitution, la commission en charge des revendications foncières (*Land Claims Commission*) avait traité 95 % des 79 700 demandes reçues depuis 1994. Les dossiers en souffrance sont les plus complexes et concernent des zones rurales ; leur traitement nécessitera une augmentation des crédits budgétaires. Le ministère du Développement rural et de la Réforme foncière (*Department of Rural Development and Land Reform – DRDLR*) prévoit qu'il faudra encore dix ans pour les faire aboutir.

En 2009, le ministère a également révisé à la baisse les objectifs annuels de redistribution de terres agricoles dont la population blanche est propriétaire aux bénéficiaires de la réforme foncière, afin d'aligner ces objectifs sur la dotation budgétaire effective. Le DRDLR estime par ailleurs que, pour accélérer le processus, des modifications significatives devront être apportées à la procédure, fondée sur le consentement mutuel de l'acheteur et du vendeur. Il s'agira principalement de trouver d'autres modes d'acquisition des terres, moins coûteux, en associant tous les acteurs du secteur agricole à la réflexion.

Il est ressorti d'un examen des projets menés dans le cadre du programme de redistribution foncière pour le développement agricole (*Land redistribution for agricultural development – LRAD*) que moins de la moitié d'entre eux avaient abouti à la création d'une exploitation agricole viable permettant la subsistance des bénéficiaires. Pour sauver les exploitations vulnérables, le ministère a donc décidé de leur louer les biens meubles nécessaires, et a mandaté des partenaires stratégiques et à des tuteurs chargés d'assister les locataires et de les former. À partir de 2007, un nouveau programme intitulé Stratégie proactive d'acquisition de terres (*Proactive Land Acquisition Strategy – PLAS*) a efficacement remplacé le LRAD. Les terres nouvellement acquises dans le cadre de la PLAS ont été enregistrées au nom de l'État et données à bail à des bénéficiaires sélectionnés, qui en disposeront au terme d'une période convenue.

Le ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche (*Department of Agriculture, Forestry and Fisheries – DAFF*) et le DRDLR fournissent un soutien post-installation qui comprend des prêts à la production pour les nouveaux et les futurs agriculteurs. Ces dernières années, plusieurs programmes ont été mis en place afin d'accompagner les bénéficiaires de la réforme foncière, et

les petits exploitants en général, et de les aider à développer des activités commercialement rentables et des exploitations agricoles viables leur permettant de subvenir à leurs besoins.

Le programme global d'aide à l'agriculture (*Common Agricultural Support Programme – CASP*) instauré en 2004/05 offre une aide post-installation à certains bénéficiaires de la réforme foncière ou à d'autres agriculteurs noirs qui ont acquis des terres à l'aide de fonds privés. Il porte sur six grands domaines : i) gestion des savoirs et de l'information ; ii) assistance technique et consultative et services réglementaires ; iii) formation et renforcement des capacités ; iv) développement des activités et de la dynamique commerciale ; v) moyens de production et infrastructures sur l'exploitation et en dehors ; et vi) aide financière. En 2008/09, 715 millions ZAR (87 million USD) ont été dépensés pour financer les différentes activités du CASP, soit un tiers de plus que prévu par le budget. En 2009/10, le budget alloué pour financer le CASP était de 544 millions ZAR (64 million USD).

Le dispositif de financement de la micro-agriculture en Afrique du Sud (*Micro-Agricultural Financial Institutions of South Africa – MAFISA*) est un **mécanisme de microcrédit** qui permet aux agriculteurs, et notamment aux bénéficiaires des programmes de restitution, de redistribution et de réforme foncières, d'obtenir des financements. Il est administré par la Banque de crédit foncier (*Land Bank*) pour le compte du ministère de l'Agriculture. Les services provinciaux de l'agriculture ont également un rôle à jouer puisqu'ils sont chargés d'aider les clients potentiels à remplir les formulaires de demande et de diffuser les informations. Des commissions d'évaluation du crédit examinent les dossiers avant de les présenter aux institutions de financement du développement compétentes. À partir de 2008/09, le MAFISA a chargé huit intermédiaires financiers de distribuer 95 millions ZAR (11.5 million USD) à 12 600 nouvelles exploitations et coopératives pour les cultures de rente, l'élevage de volaille, de porcs, d'autruches et d'autres animaux, et le petit équipement agricole. Les prévisions concernant le nombre d'exploitants accédant aux prêts à partir de 2010/11 ont été abaissées à 6 000 par an, car les intermédiaires ne sont que huit au lieu des douze prévus. Les problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du dispositif ont été notamment des insuffisances dans le contrôle des processus d'évaluation et d'administration, et l'inexpérience en matière économique et financière des agents de développement agricole et des commissions d'évaluation au niveau provincial.

Au cours de la période 2008-10, de nouveaux programmes ont été mis en place pour soutenir le sous-secteur des petits exploitants et les bénéficiaires de la réforme foncière. Le *programme Ilima/Letsema* a été lancé en 2008/09 pour augmenter la production alimentaire, en particulier par le secteur des petites exploitations. Les services provinciaux de l'agriculture ont été chargés de distribuer les fonds sous forme de subventions conditionnelles, pour soutenir des projets de production spécifiques (**amélioration des réseaux d'irrigation**, par exemple) ainsi que des projets d'investissement sur les exploitations visant à accroître les capacités de production. La dotation budgétaire du programme était de 96 millions ZAR (11.6 million USD) en 2008/09, de 50 millions ZAR (6 million USD) en 2009/2010 et de 200 millions ZAR (27 million USD) en 2010/11. Le programme de mécanisation (*Mechanisation Programme*) a été instauré en 2010/11 avec pour objectif de remettre en marche des projets n'ayant pas abouti dans le cadre de la réforme foncière et de travailler avec les provinces, les municipalités et les chefs traditionnels afin de mettre en valeur les terres en friche. Ce programme national a débuté avec un budget de 420 millions ZAR (57 million USD) et il est prévu qu'environ 300 à 350 tracteurs dotés de l'équipement approprié soient achetés et gérés par les autorités publiques afin de fournir des **services de mécanisation** aux nouveaux exploitants. Dans certains cas, les nouveaux exploitants individuels pourront également recevoir des aides, en partie des subventions et en partie des prêts, pour l'achat de tracteurs.

Un programme global de développement rural (*Comprehensive Rural Development Programme – CRDP*) a été instauré en juin 2009 par le ministère du Développement rural et de la Réforme foncière (qui venait alors de remplacer le ministère des Affaires foncières). Le CRDP a été mis en place dans huit provinces et l'accent est surtout mis sur l'éducation et la formation, le développement des petites exploitations, la gestion des ressources en eau, les capacités de stockage, la promotion des coopératives et l'investissement dans les infrastructures sociales rurales (écoles, centres médicaux). La fonction du DRDLR par rapport au CRPD est dans une large mesure de coordonner les activités des autres administrations publiques et des parties prenantes privées. Globalement, 263 millions ZAR (31 million USD) ont été alloués en 2009/10 au financement du CRDP et pour 2010/11, la dépense est estimée à 256 millions ZAR (35 million USD).

Politique commerciale agroalimentaire

Mesures à l'importation – En Afrique du Sud, les principales mesures visant les importations de produits agricoles et agroalimentaires sont des **droits spécifiques et des droits ad valorem**. S'y ajoutent des **contingents tarifaires**, qui sont définis par pays et par produits, ainsi que des droits antidumping et des droits compensateurs. En qualité de membre de l'Union douanière d'Afrique australe (*Southern African Customs Union – SACU*), l'Afrique du Sud applique des droits de douane extérieurs communs fixés pour l'ensemble des membres.

Le droit moyen appliqué pour les produits agricoles est de 9.4 %, ce qui est très inférieur à la moyenne des droits consolidés dans le cadre de l'OMC (39.8 %) pour les produits agricoles. La protection tarifaire moyenne des produits agroalimentaires est inférieure à la moyenne globale de tous les produits. Le principe de la progressivité s'applique dans le secteur agroalimentaire, moyennant quoi les droits sont en général plus faibles pour les produits bruts que pour les produits transformés. Des droits *ad valorem* ou des droits spécifiques (ou une combinaison des deux) sont appliqués pour la plupart des produits agroalimentaires (tableau 20.3). Le **maïs** et le **blé** sont soumis à des taux de protection calculés en fonction de l'évolution des prix mondiaux. Les tarifs appliqués sont au taux zéro, quand les prix mondiaux dépassent le seuil de référence fixé.

Des **contingents tarifaires** existent pour toute une gamme de produits agricoles dans le cadre des engagements d'accès minimal aux marchés, les droits étant fixés à 20 % des taux consolidés. Pour certains produits, des droits de douane préférentiels sont accordés aux importations en provenance de l'Union européenne et des pays individuels de l'AELE, tandis que les importations originaires des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (*Southern Africa Development Community – SADC*) non membres de la SACU s'effectuent en franchise de droits. Les droits antidumping et les droits compensateurs n'ont pas été appliqués en 2008-10.

Mesures à l'exportation – Depuis juillet 1997, époque de la suppression du Système général d'incitation à l'exportation (*General Export Incentive Scheme – GEIS*), aucune **subvention à l'exportation** n'est appliquée aux produits agroalimentaires. Toutefois, le système de péréquation des prix du sucre appliqué par l'Association sud-africaine du sucre (*South African Sugar Association – SASA*) subventionne en pratique les exportations de sucre, les coûts étant supportés par les consommateurs de sucre locaux.

Le dispositif d'aide à la commercialisation et à l'investissement pour l'exportation (*Export Marketing and Investment Assistance – EMIA*) est un programme gouvernemental qui soutient les produits sud-africains sur les marchés étrangers. L'EMIA compense en partie les coûts incombant aux exportateurs dans le cadre d'activités visant à développer les marchés d'exportation des produits et services sud-africains, et à attirer de nouveaux investissements directs étrangers en Afrique du Sud.

Tableau 20.3. **Afrique du Sud : Nomenclature tarifaire de la SACU (février 2011)**

Ligne tarifaire	Description du produit	Taux consolidé en %	Taux contingentaire (20 % du taux consolidé)	Taux NPF	Droits préférentiels applicables aux produits provenant de l'UE
202	Viande bovine	69	13.8	40 % ou 240c/kg	40 % ou 240c/kg
203	Viande porcine	37	7.4	15 % ou 130c/kg	15 % ou 130c/kg
203.191	Côtes de porc	37	7.4	franchise	franchise
204	Mouton	95	19	40 % ou 200c/kg	40 % ou 200c/kg
204.5	Viande caprine	82	16.4	40 % ou 200c/kg	40 % ou 200c/kg
207.1	Viande de volaille	37	7.4	franchise	franchise
0207.14.10	parties désossées			5 %	0.65 %
401	Lait UHT en récipients de 1 litre ou moins	96	19.2	franchise	franchise
403.1	Yaourts aromatisés ou avec fruits	96	19.2	franchise	franchise
403.9				450c/kg plafonné à 96 % 500c/kg plafonné à 79 %	58,5c/kg plafonné à 12.5 % 500c/kg plafonné à 79 %
406	Fromage	95	19	500c/kg plafonné à 95 %	500c/kg plafonné à 95 % ³
1 001.1	Blé dur	21	4.2	franchise	franchise
1 001.9	Blé et musli ¹	72	14.4	franchise	franchise
1 003	Orge	41	8.2	franchise	franchise
1 004	Avoine	33	6.6	franchise	franchise
1 007	Sorgho à grains	33	6.6	3 %	franchise
1 101	Farine de froment (blé) ou de météil	99	19.8	franchise	franchise
1 102.2	Maïs ²	99	19.8	franchise	franchise
1 201	Fèves de soja, même concassées	40	8	8 %	franchise
1 206	Graines de tournesol, même concassées	47	9.4	9.40 %	franchise
1 207.2	Graines de coton	47		9.40 %	franchise
5 203	Coton, cardé ou peigné	60		15 %	1.95 %

1. Le droit de douane est devenu égal à zéro le 27 août 2010

2. Le droit de douane est devenu égal à zéro en décembre 2001

3. Un quota tarifaire de 5 000 tonnes (avec un facteur de croissance annuel de 3 %) avec une réduction de 50 % du NPF pour tous les fromages sauf le Gouda, le Cheddar et les fromages fondus où un taux 0 % est appliqué.

Source : Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456734>

Accords commerciaux – L'Afrique du Sud est l'un des membres fondateurs de l'**Union douanière d'Afrique australe** (Southern African Customs Union – SACU)¹. Il s'agit d'une **union douanière** complète, dotée de droits de douane extérieurs communs. Les premières versions de cet accord (1910 et 1969) établissaient le principe de la libre circulation des biens entre les États membres, en franchise de droits et sans contingentement, assortie de l'application de droits de douane extérieurs communs aux produits importés de pays tiers. Toutefois, cet accord prévoit également des restrictions à l'importation et à l'exportation au sein de l'union douanière, ainsi que l'application de droits afin de protéger les industries naissantes. Ces mesures d'exception ont pour objet de permettre aux États membres, et en particulier aux « BLNS »², de développer leur économie nationale. Elles ont été reconduites dans le nouvel accord signé en 2002 et entré en vigueur en 2004. Ce dernier a doté la SACU d'un nouveau cadre institutionnel y compris le Conseil des droits de douane et le Tribunal de la SACU.

En 1994, l'Afrique du Sud a adhéré à la **Communauté de développement de l'Afrique australe** (Southern African Development Community – SADC)³. L'accord de libre-échange de la SADC entre en vigueur par étapes entre 2000 et 2012. Pour sa mise en œuvre, la SADC a adopté le principe de l'asymétrie, avec l'élimination progressive des droits de douane des pays de la SACU en cinq ans (pour 2005), et de ceux des autres pays en 12 ans, d'ici à 2012. La **République démocratique du Congo** n'a pas encore adhéré au Protocole commercial, tandis que l'**Angola** n'a pas soumis son calendrier

de réduction des droits de douane. L'Afrique du Sud (SACU) est à jour dans son calendrier de mise en œuvre et 99.9 % des lignes tarifaires sont exemptes de droits de douane. Selon le calendrier de libéralisation, les autres pays de la SADC devaient avoir réalisé 85 % de leurs engagements en matière de réduction des droits avant la fin de 2010. Toutefois, certains pays ont pris du retard et d'autres ont demandé des dérogations.

Négociations relatives aux accords de partenariat économique (APE) entre la SADC et l'**Union européenne** – L'objectif de ces négociations consiste pour l'essentiel à remplacer les préférences commerciales unilatérales que l'UE accorde aux États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) en vertu de l'accord de Lomé (remplacé plus tard les Accords de partenariat de Cotonou) par des accords de libre-échange réciproques dans le cadre des règles de l'OMC. Le groupe SADC-APE comprend huit pays : tous les membres de la SACU auxquels s'ajoutent l'Angola et le Mozambique. Concrètement, pour l'Afrique du Sud, le volet commercial de l'accord de commerce, de développement et de coopération qui la lie à l'UE est la base des négociations SADC APE. L'application des APE entre l'UE et les États ACP devait en principe démarrer au 1^{er} janvier 2008, mais cela n'a pas été le cas pour les pays membres de la SADC. Par la suite, la CE et les États membres de la SADC concernés par les APE sont convenus de procéder en deux étapes et de commencer par conclure un accord temporaire avant de signer, à une étape ultérieure, un accord définitif. Ceci a été convenu afin de faire en sorte que les pays de la SADC concernés ne perdent pas le bénéfice de l'accès préférentiel au marché de l'UE après l'expiration de l'accord de Cotonou le 31 décembre 2007. Comme l'accord temporaire n'est pas encore mis en œuvre par la SADC, l'accord de commerce, de développement et de coopération demeure le cadre juridique des échanges commerciaux entre l'Afrique du Sud et l'UE. Les négociations en vue de la signature d'un APE complet entre la CE et les membres de la SADC continuent.

Accord de libre-échange SACU-AELE – En août 2005, la SACU a signé un Accord de libre-échange avec l'AELE. Afin de couvrir l'agriculture et d'assurer la compatibilité avec les règles de l'OMC, trois accords bilatéraux ayant trait aux produits agricoles de base (relevant des chapitres 1 à 24, à l'exclusion des produits agricoles transformés) ont été négociés avec chacun des États membres de l'AELE (l'accord avec la Suisse intégrant également le Liechtenstein). Ils sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 2008 et seront mis en œuvre sur une période de dix ans. Aux termes de l'accord principal, la SACU bénéficiera immédiatement d'un accès au marché de l'AELE en franchise de droits pour tous les produits concernés par l'accord, à l'exception des produits agricoles transformés. En retour, la SACU éliminera les droits à l'importation progressivement sur une période ne dépassant pas neuf ans, plus ou moins vite selon les produits. Au cours des négociations, la SACU a toutefois obtenu le droit d'exclure certains produits sensibles et l'adoption d'une clause empêchant les produits agricoles transformés qui peuvent faire l'objet de subventions à l'exportation de bénéficier des préférences prévues par cet accord (ces produits seraient échangés aux conditions de la nation la plus favorisée).

La loi américaine sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (*Africa Growth and Opportunity Act* – AGOA) ouvre le marché des **États-Unis** aux exportations des pays d'Afrique subsaharienne éligibles, en franchise de droits, sans contingentement et sans réciprocité. Des négociations en vue de l'instauration d'un accord de libre-échange global avec les États-Unis ont débuté en 2003 et sont toujours en cours. Elles ne semblent pas près d'aboutir, car les deux parties, tout en réaffirmant leur volonté de parvenir à un accord dans leur intérêt mutuel, ont reconnu par ailleurs qu'une série de questions de fond avaient surgi dans le cadre des négociations et qu'il était nécessaire de prendre le temps de les examiner en détail.

Un accord commercial préférentiel a été signé le 16 décembre 2004 entre la SACU et le **Mercosur** (*Mercado Común del Sur*), qui comprend l'**Argentine**, le **Brésil**, le **Paraguay** et l'**Uruguay**. Il s'agit du premier accord conclu par la SACU avec une autre entité économique régionale en développement postérieurement à la révision, en 2002, du texte qui la fonde. L'accord commercial préférentiel SACU-Mercosur a été renégocié par la suite afin d'en étendre la portée et de l'approfondir au bénéfice des plus petits pays des deux ensembles commerciaux. Ces négociations ont été conclues en mars 2009. L'accord final est en cours de ratification par les Parlements des pays signataires.

Notes

1. Les membres de la SACU sont le Botswana, le Lesotho, la Namibie, le Swaziland et l'Afrique du Sud.
2. Les pays membres de la SACU autres que l'Afrique du Sud : Botswana, Lesotho, Namibie et Swaziland (BLNS)
3. Les pays membres de la SADC sont : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, la République démocratique du Congo, les Seychelles, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

PARTIE II

Chapitre 21

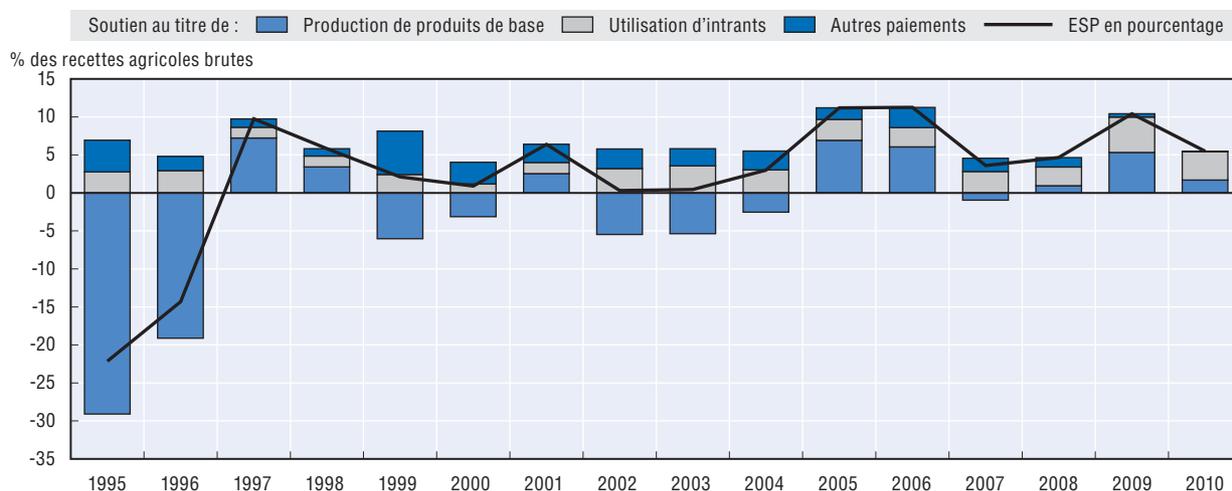
Ukraine

Le chapitre sur l'Ukraine contient une brève évaluation du développement des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture ; une information contextuelle sur le cadre dans lequel les politiques agricoles sont mises en œuvre et les caractéristiques du secteur agricole ; une évaluation du soutien à l'agriculture en 2009-10 et dans un plus long terme. Il est complété par une description de l'évolution des politiques agricoles en 2009-10.

Évaluation de l'évolution des politiques

- Le soutien accordé aux producteurs a été variable, tout en présentant une légère tendance à la hausse par rapport aux faibles niveaux du milieu des années 90. Le niveau global de soutien est peu élevé, mais ce constat masque en fait une taxation des secteurs exportateurs et un soutien aux secteurs importateurs. La majeure partie du soutien est fournie sous les formes les plus génératrices de distorsions pour la production et les échanges.
- L'économie de l'Ukraine a été fortement affectée par une instabilité intérieure et par la crise économique mondiale, ce qui l'a contrainte à faire appel à l'aide financière internationale. En 2009-10, la politique agricole a été déterminée, non par des stratégies sectorielles de long terme, mais par l'austérité budgétaire. Les objectifs de dépenses budgétaires ont été réduits, certains programmes traditionnels ne bénéficiant pratiquement plus de soutien. La mise en œuvre des engagements souscrits dans le cadre de l'OMC constitue un autre facteur déterminant de l'évolution récente des politiques. La majeure partie de ces engagements doit être concrétisée en 2011, ce qui implique des réductions importantes de la protection douanière et des restrictions à l'exportation.
- La nécessité de se conformer aux disciplines de l'OMC a aussi incité l'Ukraine à modifier les procédures relatives à certains paiements. Les modalités d'utilisation de la principale subvention aux intrants ont fait l'objet de modifications qui se sont traduites par une baisse du taux de subventionnement et par davantage de flexibilité pour les producteurs dans l'utilisation de cette subvention. L'intention de transformer une autre mesure importante appliquée au titre de la production en paiements au titre du nombre d'animaux ne s'est pas concrétisée. Les efforts menés pour abandonner progressivement les formes de soutien génératrices de distorsions sont encourageants, mais au lieu de prendre la forme d'ajustements apportés ponctuellement aux modalités de certains paiements, ils doivent s'inscrire dans une stratégie plus large destinée à renforcer la compétitivité du secteur.
- La pratique des restrictions à l'exportation pour des raisons de sécurité alimentaire est réapparue lorsque des contingents d'exportation ont été imposés fin 2010. Cette mesure s'est traduite par un manque à gagner pour le secteur céréalier et elle a probablement contribué à une hausse des cours internationaux des céréales, compte tenu du poids de l'Ukraine sur le marché mondial des céréales. Elle a aussi fait naître des préoccupations quant à sa conformité avec les dispositions de l'OMC.
- Il reste impératif de mettre en place en Ukraine un filet de sécurité efficace pour limiter le recours à des pratiques restrictives en matière d'échanges internationaux. Les objectifs sociaux peuvent être pris en charge plus efficacement par un soutien ciblé que par une intervention économique d'ordre général. Plus globalement, l'Ukraine reste confrontée au problème d'améliorer la stabilité et la prévisibilité de sa politique agricole.

Graphique 21.1. **Ukraine : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1996-2010**



Source : Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455803>

Informations contextuelles

L'Ukraine fait partie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Après avoir enregistré des taux de croissance élevés dans les années 2000, son PIB a diminué de 15 % en 2009, pour se redresser ensuite en 2010. Le pays est richement doté en ressources agricoles, notamment en terres arables fertiles, et il figure parmi les premiers exportateurs mondiaux de céréales et d'huiles végétales. L'agriculture a contribué au PIB à hauteur de 8 %, mais sa part dans l'emploi total équivaut à près de deux fois ce taux. Les résultats de l'agriculture sont restés instables au fil des années, la situation générale du secteur étant largement tributaire des variations annuelles du volume de la production céréalière. Les exploitations commerciales à grande échelle assurent environ 45 % de la production agricole totale, le reste étant fourni par les petites exploitations. À l'intérieur du secteur de l'agriculture à grande échelle, des segments modernes et compétitifs se sont rapidement développés, tandis que, dans les autres unités de production, l'efficacité est restée faible et les investissements sont demeurés insuffisants. Près d'un tiers de la population vit dans les zones rurales, caractérisées par un vieillissement démographique rapide, un chômage important et un taux de pauvreté élevé. Les dépenses pour l'alimentation représentent près de 50 % de dépenses des ménages.

Tableau 21.1. **Ukraine : Indicateurs contextuels, 1995, 2009***

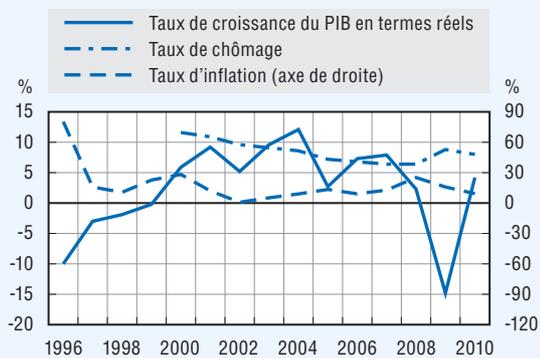
	1996	2009*
Contexte économique		
PIB (milliards de USD)	45	117
Population (millions)	51	46
Superficie des terres (milliers de km ²)	579	579
Densité de la population (habitants/km ²)	88	80
PIB par tête, PPA (USD)	2 900	7 270
Commerce en % du PIB	35.9	36.3
Agriculture dans l'économie		
Part du PIB agricole (%)	13.8	8.2
Part de l'emploi agricole (%)	21.9	15.6
Exportations agro-alimentaires (% des exp. totales)	21.5	24.0
Importations agro-alimentaires (% des imp. totales)	7.6	9.8
Caractéristiques du secteur agricole		
Balance commerciale agro-alimentaire (mns de USD)	1 763	5 048
Part des prod. végétaux dans la prod. agricole (%)	52	60
Part des prod. animaux dans la prod. agricole (%)	48	40
Superficie agricole (SA) (milliers d'ha)	41 840	41 292
Part des terres arables dans la SA (%)	79	79
Part des terres irriguées dans la SA (%)	6	5
Part de l'agriculture dans la consommation d'eau (%)	n.a.	n.a.

* ou dernière année disponible.

Sources : OCDE, Bases de données statistiques, Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale et données nationales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456753>

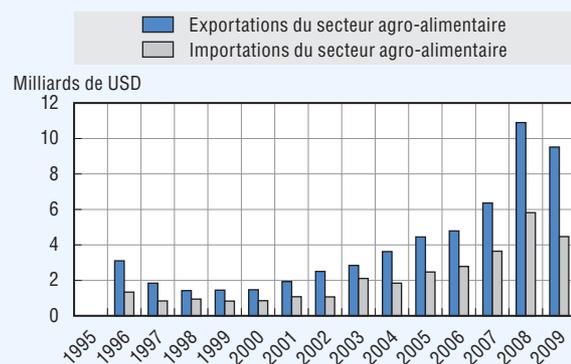
Graphique 21.2. **Ukraine : Principaux indicateurs macroéconomiques, 1995-2010**



Source : Statistiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455822>

Graphique 21.3. **Ukraine : Commerce agroalimentaire, 1995-2009**



Source : Base de données des échanges de l'OCDE, International Trade by Commodity Statistics.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455841>

Note : Les définitions détaillées et les sources des indicateurs contextuels sont fournies dans l'annexe II.1.

Évolution du soutien à l'agriculture

Le soutien accordé aux producteurs varie sous l'effet des fluctuations importantes SPM. Le niveau globalement peu élevé du soutien masque en fait la taxation de produits exportés et le soutien de produits importés. La majorité du soutien aux producteurs est fournie sous les formes les plus génératrices de distorsions. Globalement les prix des producteurs sont presque alignés aux prix mondiaux, mais cette moyenne dissimule des disparités importantes de protection entre produits. Un tiers du soutien total à l'agriculture sert à financer les services d'intérêt général. Le soutien total au secteur agricole fait peser sur l'économie un fardeau plus lourd pour l'économie qu'au milieu des années 1990.

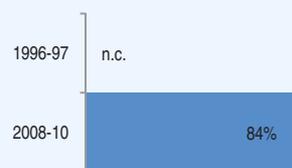
ESP en % des recettes (ESP en %)

Le soutien aux producteurs (l'ESP en pourcentage) était de 7 % en 2008-10, comparé à la taxation implicite des producteurs de 2 % en 1996-97. Le développement économique qui suivit une récession grave du début de la période de transition a fortifié les prix domestiques et a augmenté la capacité du gouvernement à soutenir le secteur par les dépenses budgétaires.



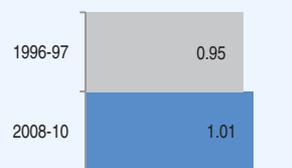
Soutien pouvant créer le plus de distorsions en % de l'ESP

La part du soutien créant le plus de distorsion (fondées sur la production et l'utilisation d'intrants variables – sans contraintes sur les intrants) représentait presque la totalité du soutien en 1996-97. En raison d'un soutien de prix négatif compensé que partiellement par des paiements le soutien créant le plus de distorsion représentait plus de 100 %. Avec l'introduction des paiements par hectare et par tête de bétail le niveau de ces formes de soutien a baissé à 84 % de l'ESP en 2008-10.



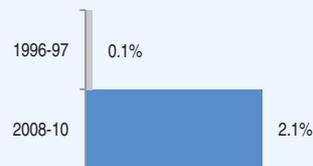
Ratio du prix à la production au prix à la frontière (CNP)

Les prix reçus par les producteurs étaient en moyenne 1 % au dessus des prix des marchés mondiaux en 2008-10, tandis qu'ils étaient 5 % au dessous des prix mondiaux en 1996-97. Néanmoins le CNP global cache la forte protection des prix pour le porc, la volaille et le sucre, ainsi que la taxation implicite de la production des céréales et des oléagineux.

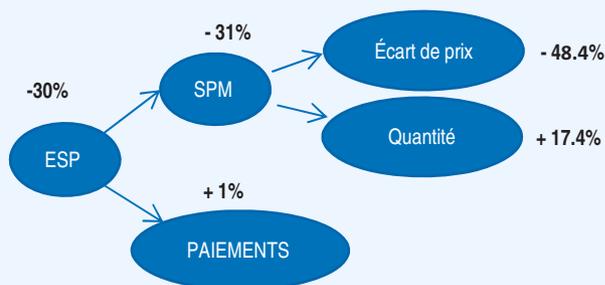


EST en % du PIB

Le soutien total à l'agriculture a atteint 2.1 % du PIB en 2008-10, en hausse du 0.1 % en 1996-97. Le soutien aux services d'intérêt général constituait environ un tiers du soutien total en 2008-10.

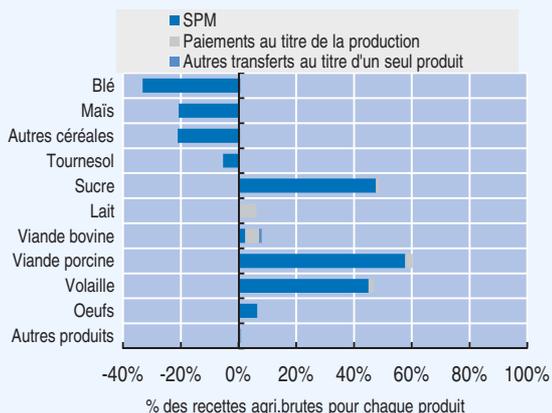


Décomposition de l'évolution de l'ESP, 2009 à 2010



L'ESP a diminué en 2010, presque exclusivement en raison de la réduction du SPM. En moyenne l'écart entre les prix domestiques et à la frontière a diminué, reflétant les changements de prix variés des commodités. L'effet de la réduction de l'écart des prix a été en partie mitigé par les changements des quantités produites des produits subventionnés ou taxés par les prix.

Transferts à des produits spécifiques (TSP), 2008-10



Les TSP varient considérablement selon les produits. Le porc, la volaille et le sucre bénéficient de transferts importants, tandis que les céréales et oléagineux sont taxés (transferts négatifs).

Tableau 21.2. **Ukraine : Estimation du soutien à l'agriculture**
Millions de UAH

	1996-97	2008-10	2008	2009	2010p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	24 847	194 935	170 838	176 329	237 637
<i>dont : dont part de produits SPM (%)</i>	87	82	80	82	82
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	18 200	128 941	113 338	121 136	152 349
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	-499	13 870	8 462	19 505	13 643
Soutien au titre de la production des produits de base	-1 435	5 307	1 714	9 979	4 227
Soutien des prix du marché	-1 459	2 917	-2 416	8 604	2 563
Paiements au titre de la production	25	2 390	4 130	1 375	1 664
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	555	7 499	4 475	8 695	9 326
Utilisation d'intrants variables	370	6 615	3 527	7 973	8 345
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	165	883	947	722	980
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Services utilisés sur l'exploitation	21	0	0	0	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	380	1 064	2 273	830	90
Au titre des Recettes / du Revenu	380	706	1 305	724	90
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	0	358	968	106	0
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions concernant les produits	0	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que des produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage	-2	7	5	10	5
CNP des producteurs	0.95	1.01	0.98	1.05	1.01
CNS aux producteurs	0.99	1.07	1.05	1.12	1.06
General Services Support Estimate (GSSE)	564	6 563	6 121	6 883	6 685
Recherche et développement	55	539	622	460	536
Établissements d'enseignement agricole	86	1 530	1 313	1 455	1 822
Services d'inspection	36	780	804	717	820
Infrastructures	363	943	843	904	1 083
Commercialisation et promotion	8	50	25	51	74
Stockage public	0	2 668	2 432	3 239	2 333
Divers	17	52	82	57	17
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	..n.d.	32.1	42.0	26.1	32.9
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	1 874	-12 714	-14 005	-16 911	-7 226
Transferts des consommateurs aux producteurs	1 978	-6 131	-4 971	-10 400	-3 021
Autres transferts des consommateurs	207	-4 073	-4 716	-4 740	-2 763
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	-311	-2 510	-4 318	-1 771	-1 442
ESC en pourcentage	11	-10	-12	-14	-5
CNP des consommateurs	0.92	1.09	1.09	1.14	1.04
CNS aux consommateurs	0.93	1.12	1.14	1.16	1.05
Estimation du soutien total (EST)	65	20 433	14 583	26 388	20 328
Transferts des consommateurs	-2 184	10 204	9 687	15 140	5 784
Transferts des contribuables	2 043	14 302	9 611	15 987	17 307
Recettes budgétaires	207	-4 073	-4 716	-4 740	-2 763
EST en pourcentage du PIB (%)	0.07	2.14	1.54	2.89	2.02
Déflateur du PIB 1996-97=100	100.0	442.0	621.3	704.7	0.0

p : provisoire. CNP : Coefficient Nominal de Protection. CNS : Coefficient Nominal de Soutien.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Les produits SPM pour l'Ukraine sont : le blé, le maïs, les autres céréales, le tournesol, le sucre, les pommes de terre, le lait, la viande bovine, la viande porcine, la volaille et les œufs. Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456772>

Description de l'évolution des politiques

Principaux cadres, objectifs et instruments d'action

Les documents les plus récents définissant les objectifs de la politique agricole de l'Ukraine ont été adoptés en 2005-08. La loi de 2005 sur les principes fondamentaux de la politique agricole de l'État jusqu'en 2015 définit les objectifs suivants : i) sécurité alimentaire ; ii) efficacité et compétitivité internationale du secteur agricole ; iii) développement intégré des zones rurales et amélioration de la situation sociale de la population rurale. L'introduction en 2007 du programme national axé sur le développement des campagnes ukrainiennes jusqu'en 2015 a constitué le premier effort d'élaboration et de mise en œuvre concertées des objectifs de la politique agricole. Ce programme définit plusieurs domaines d'action : amélioration de l'efficacité dans les secteurs des céréales, de la viande porcine et des produits laitiers ; création d'un marché foncier transparent ; amélioration de l'utilisation des terres agricoles ; développement des infrastructures commerciales ; réforme de l'enseignement agricole ; développement des réseaux ruraux de gaz et d'électricité, des logements et des soins de santé pour la population rurale. Ce programme identifie aussi les besoins de financement pour la mise en œuvre des mesures dans chacun des domaines, mais il n'a pas valeur de programme budgétaire contraignant.

L'action des autorités publiques en matière d'agriculture au cours de la période considérée a été déterminée, non par des stratégies sectorielles de long terme, mais par la nécessité de se conformer aux mesures d'austérité budgétaire. L'instabilité politique et économique intérieure qu'a connue l'Ukraine à la fin des années 2000 a coïncidé avec la crise économique mondiale, conduisant à une forte détérioration de la situation économique fin 2008. Le gouvernement ukrainien a fait appel à l'aide du FMI, qui a approuvé un accord de confirmation de deux ans (ligne de crédit) en faveur de l'Ukraine, et avec lequel il a signé un nouveau programme de prêts mi-2010. Sur le plan budgétaire, il a fallu procéder à des coupes non négligeables pour s'attaquer au déficit. Les dépenses budgétaires consacrées aux programmes de soutien agricole ont été réduites, en particulier en 2009. Des ajustements ponctuels ont été opérés dans les dépenses qui ne permettaient pas d'atteindre les objectifs initialement budgétés. Toutefois, les dépenses budgétaires ne constituent qu'une partie des transferts budgétaires en Ukraine, puisque certaines formes de soutien sont basées sur un manque à gagner sur les recettes fiscales. Si l'on tient compte de ces deux volets, les transferts budgétaires globaux sont restés relativement stables en termes nominaux entre 2008 et 2010, mais ils ont diminué de près de 17 % en termes réels.

Les paiements au titre de la production (production animale pour l'essentiel) et les subventions aux intrants sont les principaux instruments de soutien utilisés en Ukraine, représentant un peu plus de 70 % de l'ESP ukrainienne. La majeure partie de ce soutien prend la forme non de dépenses budgétaires réelles, mais d'un manque à gagner sur les recettes fiscales. Il consiste à recourir à des modalités particulières d'utilisation de la taxe à la valeur ajoutée (TVA) acquittée par les producteurs et les transformateurs agricoles. Les avantages fiscaux consentis aux producteurs agricoles constituent un autre type de soutien fondé sur le manque à gagner budgétaire. Au milieu des années 2000, l'Ukraine a commencé à introduire les paiements au titre de la superficie et du nombre d'animaux, mais cette forme de soutien a été récemment réduite car elle était basée sur des dépenses budgétaires réelles et a été soumise à des coupes budgétaires. Le pays fait aussi appel à toute une panoplie d'instruments de soutien des prix, parmi lesquels des mesures de protection douanière et de réglementation non tarifaire des échanges, ainsi que diverses formes de mesures intérieures sur les prix telles que la fixation de prix minimaux de référence, les achats directs par l'État et les prêts sur nantissement des stocks de céréales.

L'adhésion de l'Ukraine à l'OMC a intensifié la modification des instruments de soutien à l'agriculture. Le pays a souscrit des engagements concernant une réduction substantielle de la protection douanière pour les produits agroalimentaires et une diminution des restrictions à l'exportation en vigueur avant l'adhésion. Les engagements de l'Ukraine à l'égard de l'OMC concernent aussi le soutien interne : pour une année donnée, le niveau de la mesure globale du soutien total (MGS totale) ne peut être supérieur à 3.043 milliards UAH (383 millions USD au taux de change officiel moyen de l'année 2010). Le programme présidentiel de réformes économiques annoncé en 2010 met l'accent sur l'amélioration du système de subventions « conformément à l'Accord de l'OMC sur l'agriculture (réorientation des subventions vers la catégorie verte conformément à la méthode employée par l'OMC) ». Des modifications de certaines subventions agricoles importantes ont été envisagées et en partie mises en œuvre, dans le souci de respecter les disciplines de l'OMC.

Politique intérieure

L'Ukraine applique toute une série de **mesures internes de soutien des prix**. Le Fonds agraire est un organisme d'État responsable des interventions sur les marchés. Intervenant initialement sur les marchés céréaliers, ce Fonds a progressivement assuré d'autres fonctions, comme les interventions concernant le sucre, les achats et les ventes par l'État d'une série de produits agricoles et alimentaires, les contrats à terme, la transformation et le commerce de gros de la farine, et la vente de gazole et d'engrais minéraux aux producteurs agricoles. En 2009, 3 238 millions UAH (416 millions USD) ont été alloués au Fonds agraire pour procéder à des opérations d'achats et pour couvrir les coûts de stockage, et en 2010, 2 332 millions UAH (294 millions USD). Pour les opérations du Fonds agraire, les prix d'achat minimums et maximums officiels sont fixés pour les produits qui « font l'objet d'une réglementation des prix par l'État ». La liste exacte de ces produits et les périodes pendant lesquelles les prix administrés resteront en vigueur, sont définis par des résolutions gouvernementales spécifiques. En 2009-10, par exemple, cette liste comprenait le blé, le seigle, l'orge, le maïs, la farine et le sucre. Les prix minimums ne jouent pas le rôle de prix garantis mais servent de prix-planchers de référence pour les acteurs privés du marché. Après l'adhésion à l'OMC, les prix minimums ne doivent pas dépasser le niveau des prix du marché, conformément à l'engagement de l'Ukraine en matière de MGS.

Les interventions sur les prix sont activement pratiquées dans le secteur céréalier (associées à des mesures de protection aux frontières). Pour les campagnes 2009/10 et 2010/11, le Fonds agraire a procédé à des **achats de céréales** pour alimenter la réserve nationale, les objectifs d'achat officiels étant respectivement de 0.975 million et de 1.2 million de tonnes ; on ne dispose pas d'informations sur les volumes réellement achetés. En outre, le Fonds agraire a consenti des **prêts sur nantissement de stocks de céréales** en 2010. Dans le cadre de ce mécanisme, les céréaliers peuvent bénéficier de prêts à intérêts réduits contre le nantissement de stocks. En 2010, le taux d'intérêt était fixé à 60 % du prix d'achat minimum (en général, il ne peut être supérieur à 80 %). Le Fonds agraire est également intervenu pour régler les prix alimentaires par la transformation et la vente de farine à des prix administrés à des unités de fabrication de pain dont la liste a été établie et agréée par les autorités régionales, dans le cadre d'une politique générale visant à maintenir le prix du pain à un niveau bas. Les autorités régionales sont habilitées à plafonner la marge des grossistes et des détaillants pour les types de pain « importants sur le plan social ».

Le **régime de quota pour le sucre** est un autre élément important du système de soutien des prix en Ukraine. Un contingent de vente sur le marché intérieur est fixé chaque année pour le sucre de betterave (contingent A), ainsi qu'un prix minimum applicable aux quantités de betterave

sucrière et de sucre sous contingent. Les producteurs qui fournissent des betteraves sucrières dans le cadre de ce contingent reçoivent, outre le prix minimum, des paiements par hectare ensemencé (ces paiements ont été versés pour la première fois en 2008, puis seulement en 2010 : en 2009, ils ont été budgétisés mais n'ont pas été versés). Le principal changement provoqué par l'adhésion de l'Ukraine à l'OMC a été la suppression des contingents B et C, qui constituaient des restrictions quantitatives à l'exportation (le contingent B correspondait à la production destinée à l'exportation dans le cadre d'accords bilatéraux et à la reconstitution du contingent A, et le contingent C au reste du sucre exporté).

Les **paiements par tonne** représentent une part relativement importante du soutien : en 2008-10, ils constituaient 17 % de l'ESP totale et 22 % des transferts budgétaires inclus dans l'ESP. Durant ces trois années, environ 95 % des paiements au titre de la production ont été versés pour la production animale. Les paiements réels au titre de la production n'ont pas permis d'atteindre les objectifs budgétaires initialement fixés. Ainsi, les producteurs de viande bovine, de viande porcine et de volaille qui fournissent le secteur de la transformation ont reçu 10 % des paiements initialement budgétisés en 2009, tandis qu'en 2010 seuls les arriérés de 2009 ont été partiellement couverts. Les paiements par tonne pour plusieurs autres produits, dont les ovins, la laine, le lait biologique destiné à l'alimentation pour nourrissons, le miel et le vers à soie, ont connu une situation analogue : le financement en 2009 a été considérablement réduit par rapport aux objectifs initiaux, tandis qu'en 2010 il n'a pas été octroyé.

En plus de ces paiements basés sur des dépenses budgétaires réelles, des paiements par tonne sont accordés, qui sont basés sur un manque à gagner sur les recettes fiscales. Les transformateurs « **redirigent** » la **TVA** due sur les produits de la transformation du lait et de la viande vers les producteurs primaires qui les fournissent, au lieu de la transférer au budget de l'État. Ce transfert est mis en œuvre sous forme de majorations de prix dont bénéficient les producteurs de lait et de viande de la part des transformateurs. Ce mécanisme a été instauré à la fin des années 90 pour aider les producteurs de lait et de viande, mais il a aussi permis de lier plus étroitement les producteurs primaires à leurs zones d'approvisionnement traditionnelles. En 2009-10, le montant de la TVA « redirigée » a considérablement diminué. Avec l'adhésion de l'Ukraine à l'OMC, on s'est inquiété de l'impact de cette subvention sur l'engagement souscrit par l'Ukraine en matière de MGS, mais la décision officielle quant au maintien de ce mécanisme a été reportée. Celui-ci a finalement été maintenu jusqu'à la fin de 2010. Cette incertitude réglementaire a coïncidé avec la récession économique. Le recul des activités de transformation de la viande et du lait a réduit les volumes de produits soumis à TVA, et par conséquent le montant servant à majorer les prix payés aux producteurs. Il a été proposé de remplacer ce mécanisme par un nouveau dispositif dans le cadre duquel la TVA acquittée par les transformateurs serait cumulée dans un fonds centralisé et transférée aux producteurs sous forme d'un paiement par vache. Cette proposition n'a été appliquée qu'en partie : à partir de 2011, la TVA acquittée par les transformateurs est versée dans un fonds centralisé, mais la subvention continue à être assurée par tonne. Un plafonnement du montant annuel total de ces paiements a été introduit.

Les producteurs ukrainiens bénéficient de toute une série de **subventions aux intrants**. En 2008-10, elles représentaient 54 % de l'ESP ukrainien et 68 % des transferts budgétaires inclus dans l'ESP. Le **mécanisme d'accumulation de TVA** génère de loin la composante la plus importante du soutien au titre des intrants et le plus important paiement inclus dans l'ESP. Les producteurs agricoles peuvent accumuler la TVA sur leurs produits primaires et transformés dans un compte spécial et utiliser ces sommes à des fins de production. Jusqu'en 2008, les producteurs étaient seulement tenus de les affecter à l'achat d'intrants agricoles. Depuis 2009, ils ne doivent les utiliser que pour s'acquitter de la TVA sur les intrants achetés, le montant restant pouvant être consacré à

la réalisation d'autres objectifs de production. Ces transferts liés à la TVA constituent le seul type de soutien budgétaire à avoir augmenté en 2009-10 passant de 2.6 milliards UAH (493 millions USD) en 2008 à 7.7 milliards UAH (984 millions USD) en 2009 et environ 8 milliards UAH (1 milliard USD) en 2010. Les transferts liés la TVA ont représenté 81 % de l'ensemble du soutien au titre des intrants en 2008-10.

L'Ukraine met en œuvre divers autres programmes de soutien au titre des intrants, qui sont financés par des dépenses budgétaires réelles. À l'instar des autres formes de soutien basées sur les dépenses budgétaires réelles, ces transferts ont fait l'objet de réduction. Les **crédits bonifiés** relèvent d'un programme mis en place de longue date qui accorde des bonifications d'intérêt pour des prêts à court, moyen et long terme. Ils constituent une composante relativement peu importante, représentant 10 % de l'ensemble des subventions aux intrants en 2008-10. Il existe aussi des programmes d'**aide à l'investissement**, pour l'achat de machines agricoles complexes, par exemple. Deux nouveaux programmes d'aide aux investissements agricoles ont été lancés en 2010. L'un concerne des contrats de crédit-bail, à des conditions préférentielles, portant sur des génisses et des vaches de race pure, ainsi que sur des machines fabriquées en Ukraine. L'autre, qui vise l'amélioration des équipements dans le secteur de l'élevage, assure la prise en charge de la moitié des coûts de construction et de rénovation des exploitations et des complexes d'élevage. Ces deux programmes ont reçu respectivement 120 millions UAH (15 millions USD) et 350 millions UAH (44 millions USD) en 2010. Parmi les **autres paiements au titre des intrants** en 2009-10 figurent les subventions aux primes d'assurance, aux achats de semences, à la production de semences, et à la sélection des races. Les subventions aux engrais font aussi partie des subventions traditionnelles aux intrants, mais, malgré leur inscription au budget, elles n'ont pas été financées depuis 2008.

Les entreprises agricoles sont assujetties à un **impôt agricole fixe** calculé en proportion de la valeur du foncier agricole. Cet impôt a été mis en place en 1998, en remplacement de douze taxes auxquelles les exploitations agricoles étaient soumises en leur qualité d'entreprises, notamment l'impôt sur le revenu et les taxes foncières. Ce nouvel impôt avait pour objet d'alléger la pression fiscale exercée sur les producteurs afin de résoudre le problème chronique des arriérés d'impôts dans l'agriculture. Initialement adopté pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2009, il a cependant été maintenu dans le nouveau code des impôts de 2011. D'après certains analystes ukrainiens, les avantages de cet impôt se sont érodés depuis son introduction, entre autres parce que la part de la surface agricole utilisée a diminué, conduisant à une réduction de la part de terres imposables génératrices de recettes. D'autre part sur les douze taxes initiales que l'impôt agricole fixe a remplacées, il n'y en a plus que quatre qui sont appliquées.

Ceux qui paient un impôt agricole fixe bénéficient d'un **taux de cotisations réduit au Fonds de pension**. La différence entre le taux préférentiel et le taux standard du Fonds de pension (25.5 % et 33.3 % des salaires respectivement en 2009) est compensée par le budget de l'État. En 2009, cette compensation s'est élevée à 626 millions UAH (80 millions USD).

Environ 72 % des terres agricoles ont été privatisées au cours de la réforme foncière en Ukraine. Un total de 6.9 millions de personnes ont acquis des titres de propriété (parts foncières) dont 98 % ont reçu des actes officiels de propriété. Un **moratoire sur la vente de terres agricoles** est actuellement en place. Ce moratoire sera levé lorsque la loi cadastrale et la loi sur le marché foncier entreront en vigueur, ce qui ne devrait pas intervenir avant le 1^{er} janvier 2012. De récentes déclarations officielles semblent confirmer la perspective d'une levée du moratoire : c'est ainsi que le programme présidentiel de réformes économiques met l'accent sur la création avant fin 2012 d'un marché foncier agricole transparent, reposant sur un système cadastral unique.

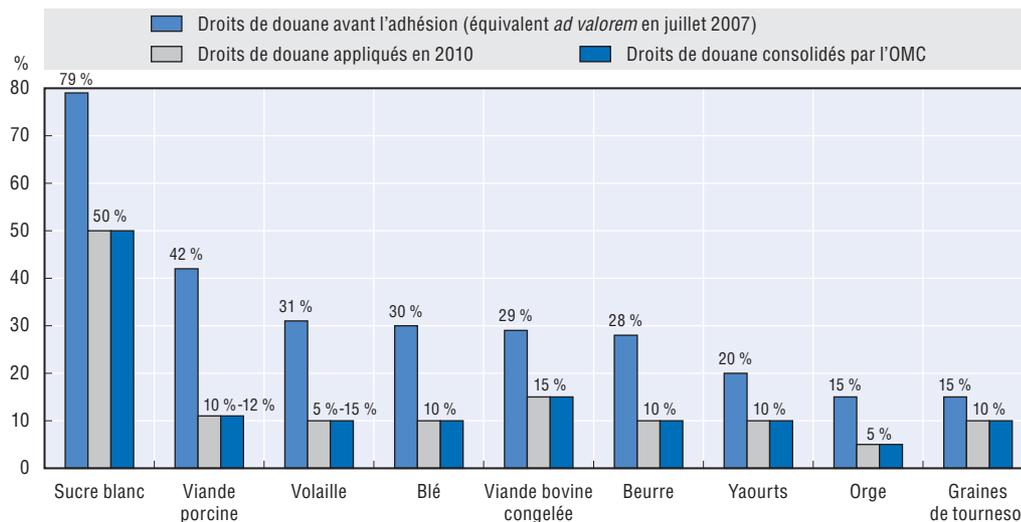
Politique commerciale

Les échanges agroalimentaires constituent une part importante de l'ensemble des échanges commerciaux de l'Ukraine, représentant près de 14 % des recettes totales du commerce extérieur en 2008-10. Au cours des dix dernières années, l'Ukraine est devenue l'un des premiers exportateurs mondiaux de céréales, d'oléagineux et d'huiles végétales. Depuis 2008, les échanges agroalimentaires se sont considérablement développés tant à l'importation qu'à l'exportation (graphique 2.13). L'augmentation des exportations a été particulièrement forte : en 2010, la part des exportations agroalimentaires dans les exportations totales de l'Ukraine a presque doublé. La croissance des échanges a été soutenue par une forte dépréciation de la hryvnia en 2009 (elle a perdu près d'un tiers de sa valeur par rapport au dollar américain). Une libéralisation du régime douanier à la suite de l'adhésion de l'Ukraine à l'OMC a donné un nouvel élan aux échanges. Enfin, des récoltes importantes de céréales et d'oléagineux en 2008/09 et en 2009/10 ont contribué à l'augmentation des échanges.

L'Ukraine est **membre de l'OMC** depuis le 16 mai 2008. Un travail considérable reste à faire pour mettre son socle réglementaire national en conformité avec ses engagements dans le cadre de l'OMC. Par exemple, le droit national relatif aux normes et à la certification, ainsi qu'à la protection des droits des consommateurs nécessite d'être modifié, et de nouvelles réglementations techniques sont à élaborer pour une liste de produits. Parmi les mesures post-adhésion figure aussi la préparation d'un nombre important de notifications et de renseignements pour transmission au Secrétariat de l'OMC.

Les engagements de l'Ukraine à l'égard de l'OMC prévoient une réduction importante du niveau moyen de protection contre les importations de produits agroalimentaires, la majorité des consolidations devant être réalisées en 2011 et certaines en 2012-13. La **réduction de la protection douanière** est mise en œuvre par l'abaissement du niveau maximal des droits de douane. C'est ainsi que le nombre de lignes tarifaires dont les taux de droits sont supérieurs à 15 % sera divisé par deux. Les taux des droits de douane consolidés maximums sont fixés pour le sucre (50 %) et l'huile de tournesol (30 %). Le graphique 2.14 montre que les consolidations tarifaires des produits agricoles essentiels ont été opérées en 2010. Pour les produits protégés tels que le sucre, la viande porcine et la volaille, les droits de douane ont été réduits d'un tiers, atteignant un niveau équivalent au quart de leur niveau avant l'adhésion, ce qui expose ces secteurs à une forte concurrence à l'importation. La réduction des droits d'importation pour les céréales est appréciable, mais elle n'a qu'un impact potentiellement réduit sur le marché intérieur car elle concerne les produits exportés.

L'Ukraine appliquait un régime de **contingent tarifaire pour le sucre de canne brut**, mais, en 2004, le net durcissement de ce régime a contribué à un effondrement des importations de sucre brut, provoquant ce que la presse ukrainienne a qualifié de « crise du sucre ». Depuis 2005, aucun contingent tarifaire n'est plus appliqué pour le sucre brut. Toutefois, dans l'accord conclu avec l'OMC, l'Ukraine s'est réservé le droit d'en appliquer un pour le sucre de canne brut (260 000 tonnes par an, porté à 267 800 tonnes en 2010, le droit contingentaire étant fixé à 2 % et hors contingent à 50 %). Un contingent tarifaire a été réintroduit en 2009 pour le sucre de canne brut, mais il est resté largement sous-utilisé. Seulement 40 000 tonnes sur les 264 000 tonnes du contingent ont été importées en raison de retards considérables dans l'octroi des licences d'importation. Les importations ont été également réduites par le niveau élevé des cours mondiaux du sucre, ce qui a contribué à une forte hausse des prix intérieurs du sucre en 2009. Le contingent de 267 800 tonnes a été instauré aussi en 2010 et a été utilisé à 87 %.

Graphique 21.4. **Ukraine : Droits de douane à l'importation pour certains produits agricoles avant et après adhésion à l'OMC**

Pour le calcul des droits de douane *ad valorem* d'avant l'adhésion, les droits spécifiques ont été convertis en équivalents *ad valorem* en utilisant les valeurs douanières des biens en 2006. Les codes des produits sont les suivants : 1001909930 pour le blé ; 100300 pour l'orge ; 1701991000 pour le sucre blanc ; 126009900 pour les graines de tournesol ; 0202100000 pour la viande bovine ; 0203000000 for la viande porcine ; 0207 pour la viande de volaille ; 0403109100 pour les yaourts ; et 0405101100 pour le beurre.

Source : Services douaniers de l'Ukraine (Ukraine's State Customs Service).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932455860>

Depuis 2008, l'Ukraine a mis en œuvre ses engagements concernant l'**abaissement progressif des droits d'exportation** dans le cadre de l'OMC. Le taux des droits d'exportation pour les graines de tournesol a diminué, passant de 14 % en 2008 à 12 % en 2010, et devrait être abaissé à 10 % en 2012. Avant l'adhésion à l'OMC, un droit de 50 % était imposé sur les exportations de bétail sur pied, et il devrait être abaissé de 5 points de pourcentage par an pour atteindre 10 % (en 2010, le taux de ce droit était de 40 %). Le droit sur les peaux brutes devrait être diminué de 1 % par an, de façon à ramener le taux antérieur à l'adhésion, qui était de 30 %, à un taux final consolidé de 20 % (en 2010, il s'établissait à 28 %).

Un autre engagement principal à l'égard de l'OMC porte sur les **restrictions quantitatives à l'exportation**. L'Ukraine a entrepris de se mettre en conformité avec les prescriptions de l'OMC relatives à l'application de ces mesures. Le pays a aussi souscrit un engagement concernant la suppression des restrictions aux échanges céréaliers en vigueur au moment de l'adhésion. Avant cette date, le contingentement des exportations de céréales et de graines de tournesol était périodiquement pratiqué comme moyen de faire face à de fortes baisses des approvisionnements nationaux, en particulier pour atténuer les effets de mauvaises récoltes sur les prix alimentaires. Entre 2006 et 2008, par exemple, des contingents sur les exportations de blé ont été réintroduits cinq fois. Le contingent total de céréales en vigueur entre juillet et octobre 2007 (couvrant le blé, l'orge, le seigle et le maïs) s'élevait à 12 000 tonnes, ce qui équivalait pratiquement à une interdiction d'exporter. Pendant une brève période consécutive à l'adhésion en 2008, un contingent a été imposé sur l'huile de tournesol (300 000 tonnes) et un contingent dissuasif sur les graines de tournesol (1 000 tonnes). Cette décision a été abrogée par le Président, comme étant en contradiction avec les engagements souscrits par l'Ukraine dans le cadre de l'OMC.

Aucune restriction quantitative sur les exportations n'a été appliquée en 2009 mais, en 2010, le gouvernement a de nouveau eu recours au contingentement des exportations de céréales. Des

contingents différents ont été fixés pour cinq céréales (blé, maïs, orge, seigle et sarrasin). Au départ, le volume total des exportations autorisées pour l'ensemble de ces céréales était limité à 2.7 millions de tonnes, pour la période comprise entre octobre 2010 et décembre 2010. Par la suite, l'exportation de volumes supplémentaires a été autorisée, ce qui a porté le contingent total à 6.2 millions de tonnes. Le contingentement a été introduit à la suite de la sécheresse qui, en 2010, a affecté l'Ukraine (ainsi que la Russie et le Kazakhstan). Cette situation a aggravé les inquiétudes du gouvernement concernant le prix du pain et les approvisionnements fourragers, compte tenu en particulier de l'importante hausse des prix intervenue ces dernières années en Ukraine. À l'origine, un contingent tarifaire devait être imposé jusqu'en juillet 2011, mais il a été levé pour le maïs, le blé et l'orge en mai-juin 2011. À partir du premier juillet 2011 et jusqu'au premier janvier 2012, cependant, les exportations des ces trois céréales seront assujetties à des droits de douane. Les exportations de seigle et de sarrasin continuent à être sujettes à des contingents jusqu'en juillet 2011. Dans l'ensemble, le contingent à l'exportation a donné lieu à un manque à gagner pour les exportateurs et les producteurs de céréales ; certains industriels ont aussi posé la question de sa conformité avec les dispositions correspondantes de l'OMC.

L'Ukraine a activement contribué à faire avancer la question des accords commerciaux bilatéraux et régionaux. Les négociations sur un **Accord d'association avec l'Union européenne** se sont poursuivies. Cet accord remplace l'Accord de partenariat et de coopération en vigueur depuis 1998, et les dispositions du Système généralisé de préférences (SGP). Les négociations relatives à ce nouveau cadre, qui ont débuté en mars 2007, prévoient la création d'une zone de libre-échange approfondi et complet entre l'Ukraine et l'Union européenne. Cet accord couvrira un large éventail de questions liées aux échanges commerciaux et permettra un rapprochement réglementaire approfondi. Un des objectifs partagés est de libéraliser jusqu'à 95 % des échanges, à l'exception de certains produits agricoles. Toutefois, la capacité de l'Ukraine à se conformer aux prescriptions sanitaires et phytosanitaires de l'UE demeure le principal obstacle à l'intégration commerciale.

En 2010, l'Ukraine a été invitée à rejoindre l'**Union douanière constituée entre la Russie, le Bélarus et le Kazakhstan**. Certaines études russes estiment que il pourrait être très avantageux économiquement pour l'Ukraine de faire partie de cette Union douanière, car elle pourrait bénéficier des exportations russes de pétrole en franchise de droits, de prix plus bas sur le gaz, et d'échanges commerciaux plus intenses avec les membres de l'Union. En l'état actuel des choses, cette proposition soulève des difficultés par rapport à l'accord de libre-échange actuellement négocié par l'Ukraine avec l'Union européenne. Si l'Ukraine devenait membre de l'Union douanière, l'Union européenne devrait instaurer une zone de libre-échange avec l'ensemble de l'Union douanière, et non avec tel ou tel de ses membres. En outre, l'Union européenne ne crée de zones de libre-échange avec aucun groupe régional de pays comportant des pays non membres de l'OMC (ce qui est actuellement le cas de la Russie, du Kazakhstan et du Bélarus). Dans ce contexte, le Président ukrainien a évoqué une formule de coopération à « trois plus un » entre l'Ukraine et l'Union douanière, qui ne ferait pas obstacle à la conclusion d'un Accord de libre-échange avec l'Union européenne.

Le 24 juin 2010, l'Ukraine a signé un **Accord de libre-échange avec l'Association européenne de libre-échange (AELE)**. Des réductions de droits seront mises en œuvre pendant une période de transition de dix ans, en établissant une distinction entre les produits « sensibles » et « non sensibles » (pour ces derniers, les droits pouvant être ramenés à zéro). Pour certains produits agricoles, des contingents tarifaires de faible volume seront appliqués par les membres de l'AELE (principalement la Suisse). Cet accord prévoit un suivi régulier, assorti d'ajustements possibles des dispositions. Il est convenu qu'il ne sera pas appliqué de mesures antidumping. L'Ukraine conserve

le droit de recourir à des droits d'exportation. Des **négociations bilatérales** sur la libéralisation des échanges sont aussi en cours avec **Singapour** et le **Canada**. Des consultations et des discussions sur d'éventuelles négociations de libre-échange avec la **Turquie**, la **Serbie**, la **Syrie**, **Israël**, le **Mexique**, l'**Algérie**, les **États du golfe Persique**, et certains autres États d'Afrique et d'Asie sont en cours.

Références

Agra Europe, différents numéros.

Agra Europe East, différents numéros.

Agronews (Russie), www.agronews.ru/.

Banque mondiale (2008), *Competitive Agriculture of State Control: Ukraine's Response to the Global Food Crisis*, Banque mondiale, Washington DC, mai 2008.

Banque mondiale/OCDE (2004), *Achieving Ukraine's Agricultural Potential: Stimulating Agricultural Growth and Improving Rural Life*, Banque mondiale, Washington DC et OCDE, Paris.

EIU (2011a), *Country Report: Russia*, Economic Intelligence Unit (EIU), Londres, Royaume-Uni, mars 2011.

EIU (2011b), *Country Report: Ukraine*, Economic Intelligence Unit (EIU), Londres, Royaume-Uni, mars 2011.

FAS USDA, *Grain Report*, différents numéros, Foreign Agricultural Service (FAS), Washington DC, www.fas.usda.gov/gainfiles/.

FSSS (2008a), *Russia in Figures*, Base de données en ligne, Services statistiques de la Fédération de Russie (FSSS), www.gks.ru/.

GRF (2007), *State Programme for Development of Agriculture and Regulation of Markets for Agricultural Food and Fibre Products and Foodstuffs for the Period 2008-12*, Gouvernement de la Fédération de Russie (GRF), www.mcx.ru/index.html?he_id=1003.

OCDE (2009), *Politiques agricoles des économies émergentes: Suivi et évaluation*, OCDE, Paris.

OCDE (2007), *Politiques agricoles des pays non membres de l'OCDE: Suivi et évaluation*, OCDE, Paris.

OMC (2008), *Examen des politiques commerciales, Rapport du secrétariat, Chine*, WT/TPR/S/199, 16 avril.

OMC (2010), *Examen des politiques commerciales, Rapport du secrétariat, Chine*, WT/TPR/S/230, 26 avril.

ANNEXE II.A1

*Sources et définitions des indicateurs contextuels***Tableau X.1.**

Produit intérieur brut – PIB (millions USD) : OCDE Base de données analytiques (Analytical DataBase, ADB), séries en valeur exprimées en monnaie nationale ; les données pour certains pays non membres, comme le Brésil, la Chine, la Russie, l'Afrique du Sud, sont également extraites de la base de données ADB ; les données de l'Ukraine proviennent de sources nationales et, pour l'année 2010, des projections de l'Economic Intelligence Unit (Ukraine rapport par pays, mars 2011, p. 19). Les taux de change Spot sont utilisés pour les conversions en USD.

Population (millions) : Bases de données sur OECD.stat, démographie et population, statistiques démographiques, population et statistiques vitales, séries sur la population totale estimée à mi-année. Pour certains pays de l'Union européenne, Chypre, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Slovaquie, la Bulgarie, et la Roumanie, les données proviennent d'EUROSTAT, population/démographie/démographie données nationales/population (démographie/pop). Pour les nouveaux pays membres ainsi que pour les pays non membres, la source est UNPP, Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Projections démographiques : Révision 2008 (Brésil, Chili, Chine, Israël, Russie, Afrique du Sud, Ukraine) <http://esa.un.org/unpp>.

Superficie des terres (milliers de km²) : FAO, Base de données sur l'utilisation des terres, superficie des terres (milliers ha) recalculée en milliers de km². La superficie des terres exclut les eaux continentales.

Densité de la population (habitants/km²) : Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale (WDI), densité démographique.

PIB par habitant, PPA (USD) : OECD.stat, Profils statistiques par pays 2010, PIB par habitant, dollars US, prix courants and PPA. Pour l'Ukraine, WDI, RNB moyen par habitant, PPA (USD internationaux courants).

Échanges en % du PIB : Données sur les échanges de la base de données de l'OCDE ITCS (International trade on commodity statistics). Données douanières ; Moyenne des échanges : (exports+imports)/2.

Part du PIB agricole (%) : OECD.stat, Profils statistiques par pays 2010 ; valeur ajoutée du secteur de l'agriculture, de la chasse, de la sylviculture et de la pêche en pourcentage de la valeur ajoutée totale. WDI pour l'Ukraine et l'Afrique du Sud, valeur ajoutée agricole (en pourcentage du PIB), où l'agriculture est définie par les catégories 1 à 5 de la classification ISIC et comprend la sylviculture, la chasse et la pêche, autant que la production végétale ou animale.

Part de l'emploi agricole (%) : WDI, Emploi dans le secteur de l'agriculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche.

Part des exportations agro-alimentaires dans les exportations totales (%) : Comtrade extraction SAS (mars 2011) à partir de la base de données ITCS de l'OCDE. L'extraction ne comprend ni les poissons ni les produits à base de poisson.

Part des importations agro-alimentaires dans les importations totales (%) : Comtrade extraction SAS (mars 2011) à partir de la base de données ITCS de l'OCDE. L'extraction ne comprend ni les poissons ni les produits à base de poisson.

Balance commercial agro-alimentaire (millions USD) : Comtrade extraction SAS (mars 2011) à partir de la base de données ITCS de l'OCDE. L'extraction ne comprend ni les poissons ni les produits à base de poisson.

Part de la production végétale dans la production agricole totale (%) : Part de la valeur de la production végétale (y compris l'horticulture) dans la production agricole totale. Données nationales.

Part de la production animale dans la production agricole totale (%) : Part de la valeur de la production animale dans la production agricole totale. Données nationales.

Superficie agricole (SA) (milliers ha) : FAO, Base de données sur l'utilisation des terres, superficie agricole.

Part des terres arables dans la SA (%) : FAO, Base de données sur l'utilisation des terres, part des terres arables en pourcentage des terres agricoles.

Part des terres irriguées dans la SA (%) : OCDE, Indicateurs environnementaux ; données nationales pour les économies émergentes (lorsqu'elles ont été fournies).

Part de la consommation d'eau agricole (%) : OCDE, Indicateurs environnementaux ; données nationales pour les économies émergentes (lorsqu'elles ont été fournies).

Bilan de l'azote (kg/ha) : OCDE, Indicateurs environnementaux (seulement pour les pays de l'OCDE). Non disponible pour les économies émergentes.

Graphique X.2 Principaux indicateurs macroéconomiques.

Taux de croissance du PIB réel (%) : OCDE Base de données analytiques (ADB), taux de croissance annualisé du PIB en termes réels et OECD.stat, Profils statistiques par pays 2010, taux de croissance du PIB en termes réels. Pour la Russie, l'Afrique du Sud et l'Ukraine, données nationales.

Taux d'inflation (%) : OCDE Base de données analytiques (ADB), variation annuelle moyenne de l'indice harmonisé des prix à la consommation (HICPs), EUROSTAT pour l'Union européenne. Pour la Russie, l'Afrique du sud et l'Ukraine, données nationales.

Taux de chômage (%) : OCDE Base de données analytiques (ADB), Statistiques de l'emploi ; EUROSTAT pour l'Union européenne, BIT, statistiques de la force de travail pour les économies émergentes et données nationales pour l'Afrique du Sud et la Chine.

Graphique X.3. Commerce international dans l'agro-alimentaire

Exportations agro-alimentaires (milliards USD) : Comtrade extraction SAS (mars 2011) à partir de la base de données ITCS de l'OCDE. L'extraction ne comprend ni les poissons ni les produits à base de poisson.

Importations agro-alimentaires (milliards USD) : Comtrade extraction SAS (mars 2011) à partir de la base de données ITCS de l'OCDE. L'extraction ne comprend ni les poissons ni les produits à base de poisson.

PARTIE III

**Tableaux récapitulatifs
du soutien à l'agriculture
dans les pays de l'OCDE**

Tableau III.1a. OCDE : Estimation du soutien aux producteurs par pays

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Australie						
Millions USD	1 447	1 284	1 189	1 623	991	952
Millions EUR	1 321	1 033	847	1 110	713	719
ESP en pourcentage	10	6	3	4	3	2
CNP des producteurs	1.08	1.03	1.00	1.00	1.00	1.00
CNS aux producteurs	1.11	1.06	1.03	1.05	1.03	1.02
Canada						
Millions USD	6 024	3 566	6 576	5 576	6 722	7 431
Millions EUR	5 490	2 874	4 754	3 814	4 838	5 611
ESP en pourcentage	36	16	16	13	17	18
CNP des producteurs	1.39	1.10	1.11	1.07	1.12	1.13
CNS aux producteurs	1.56	1.20	1.19	1.15	1.21	1.22
Chili¹						
Millions USD	..nd	416	323	285	384	302
Millions EUR	..nd	338	233	195	276	228
ESP en pourcentage	..nd	8	4	3	4	3
CNP des producteurs	..nd	1.07	1.01	1.00	1.01	1.00
CNS aux producteurs	..nd	1.09	1.04	1.03	1.05	1.03
Union européenne²						
Millions USD	97 318	116 088	117 628	132 115	119 405	101 365
Millions EUR	88 005	93 767	84 282	90 364	85 947	76 535
ESP en pourcentage	39	34	22	22	24	20
CNP des producteurs	1.71	1.33	1.07	1.08	1.08	1.04
CNS aux producteurs	1.65	1.51	1.28	1.28	1.31	1.25
Islande						
Millions USD	193	131	141	177	125	120
Millions EUR	174	106	100	121	90	90
ESP en pourcentage	77	60	48	52	48	45
CNP des producteurs	4.22	2.35	1.67	1.78	1.67	1.56
CNS aux producteurs	4.34	2.48	1.93	2.07	1.92	1.81
Israël³						
Millions USD	..nd	782	866	1 089	800	707
Millions EUR	..nd	635	618	745	576	534
ESP en pourcentage	..nd	20	12	15	12	10
CNP des producteurs	..nd	1.19	1.10	1.13	1.10	1.09
CNS aux producteurs	..nd	1.25	1.14	1.18	1.14	1.11
Japon						
Millions USD	49 754	58 891	46 834	42 829	44 784	52 888
Millions EUR	45 110	47 302	33 821	29 294	32 236	39 933
ESP en pourcentage	64	58	49	48	48	50
CNP des producteurs	2.65	2.31	1.82	1.83	1.80	1.83
CNS aux producteurs	2.78	2.40	1.95	1.94	1.92	2.00
Corée						
Millions USD	12 086	23 080	17 308	16 843	17 619	17 461
Millions EUR	10 848	18 630	12 462	11 520	12 682	13 184
ESP en pourcentage	70	67	47	45	51	45
CNP des producteurs	3.35	2.97	1.79	1.73	1.94	1.70
CNS aux producteurs	3.40	3.09	1.90	1.83	2.05	1.80
Mexique⁴						
Millions USD	8 437	1 589	6 034	6 313	5 572	6 219
Millions EUR	6 867	1 395	4 341	4 318	4 011	4 695
ESP en pourcentage	28	5	12	12	13	12
CNP des producteurs	1.34	1.00	1.04	1.03	1.04	1.04
CNS aux producteurs	1.40	1.06	1.14	1.14	1.15	1.14
Nouvelle-Zélande						
Millions USD	432	64	65	69	50	76
Millions EUR	413	52	47	47	36	57
ESP en pourcentage	10	1	1	1	0	1
CNP des producteurs	1.02	1.01	1.00	1.00	1.00	1.00
CNS aux producteurs	1.12	1.01	1.01	1.01	1.00	1.01
Norvège						
Millions USD	2 787	2 910	3 534	3 602	3 366	3 635
Millions EUR	2 518	2 358	2 544	2 464	2 423	2 744
ESP en pourcentage	70	66	60	59	61	61
CNP des producteurs	4.03	2.53	1.91	1.79	2.00	1.94
CNS aux producteurs	3.33	2.97	2.52	2.45	2.56	2.54
Suisse						
Millions USD	5 325	5 653	5 603	5 570	5 847	5 391
Millions EUR	4 800	4 567	4 030	3 810	4 209	4 071
ESP en pourcentage	76	67	56	54	60	54
CNP des producteurs	4.57	2.84	1.61	1.62	1.72	1.49
CNS aux producteurs	4.20	3.07	2.28	2.19	2.47	2.17

Tableau III.1a. OCDE : Estimation du soutien aux producteurs par pays (suite)

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Turquie						
Millions USD	3 940	8 289	20 905	20 407	20 170	22 138
Millions EUR	3 547	6 761	15 064	13 958	14 518	16 715
ESP en pourcentage	20	25	27	25	29	28
CNP des producteurs	1.21	1.24	1.26	1.28	1.25	1.23
CNS aux producteurs	1.26	1.33	1.37	1.33	1.40	1.39
États-Unis						
Millions USD	36 411	26 614	29 151	30 477	31 423	25 551
Millions EUR	33 299	21 765	20 919	20 846	22 618	19 292
ESP en pourcentage	22	12	9	9	10	7
CNP des producteurs	1.13	1.07	1.01	1.01	1.02	1.01
CNS aux producteurs	1.28	1.14	1.09	1.10	1.11	1.08
OCDE⁵						
Millions USD	239 160	254 048	246 287	261 074	250 523	227 265
Millions EUR	216 990	205 377	176 831	178 570	180 327	171 595
ESP en pourcentage	37	30	20	20	22	18
CNP des producteurs	1.49	1.31	1.11	1.11	1.13	1.10
CNS aux producteurs	1.59	1.42	1.25	1.25	1.28	1.22

Note : p: provisoire. nd: non disponible. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

1. La base de données pour le Chili commence en 1995.
2. UE12 en 1986-94 inclut l'ex-RDA à partir de 1990 ; UE15 en 1995-2003 ; UE25 en 2004-06 ; EU27 à partir de 2007.
3. La base de données pour Israël commence en 1995. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
4. Pour le Mexique, la période 1986-88 est remplacée par 1991-93.
5. L'Autriche, la Finlande et la Suède sont incluses dans les totaux OCDE pour toutes les années et dans l'UE à partir de 1995. La Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la République slovaque sont incluses dans les totaux OCDE pour toutes les années et dans l'UE à partir de 2004. Le Chili et Israël sont inclus dans le total OCDE à partir de 1995. Le total OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non membres de l'OCDE.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456791>

Tableau III.1b. Pays Emergents : Estimation du soutien aux producteurs par pays

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Brésil					
Millions USD	-1 557	7 198	5 787	8 688	7 118
Millions EUR	-1 226	5 195	3 958	6 253	5 374
ESP en pourcentage	-3	5	4	7	4
CNP des producteurs	0.92	1.03	1.02	1.05	1.03
CNS aux producteurs	0.97	1.05	1.04	1.07	1.05
Chine					
Millions USD	7 238	91 684	24 282	103 742	147 028
Millions EUR	5 744	67 432	16 608	74 674	111 013
ESP en pourcentage	3	11	3	13	17
CNP des producteurs	1.01	1.06	0.97	1.08	1.14
CNS aux producteurs	1.03	1.13	1.03	1.15	1.21
Russie					
Millions USD	7 452	17 520	20 813	16 225	15 521
Millions EUR	6 133	12 545	14 236	11 679	11 719
ESP en pourcentage	18	22	22	22	21
CNP des producteurs	1.07	1.16	1.18	1.17	1.13
CNS aux producteurs	1.22	1.28	1.28	1.28	1.27
Afrique du Sud					
Millions USD	1 036	512	463	674	398
Millions EUR	836	367	317	485	300
ESP en pourcentage	11	3	3	4	2
CNP des producteurs	1.13	1.02	1.02	1.03	1.01
CNS aux producteurs	1.13	1.03	1.03	1.04	1.02
Ukraine¹					
Millions USD	-285	1 943	1 606	2 503	1 719
Millions EUR	-159	1 400	1 099	1 802	1 298
ESP en pourcentage	-2	7	5	10	5
CNP des producteurs	0.95	1.01	0.98	1.05	1.01
CNS aux producteurs	0.99	1.07	1.05	1.12	1.06

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

1. Pour l'Ukraine, la première moyenne est remplacée par la période 1996-97.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456810>

Tableau III.2a. OCDE : Estimation du soutien aux consommateurs par pays

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Australie						
Millions USD	-699	-451	-216	-211	-201	-237
Millions EUR	-631	-365	-156	-144	-144	-179
ESC en pourcentage	-13	-5	-1	-1	-1	-1
CNP des consommateurs	1.13	1.03	1.00	1.00	1.00	1.00
CNS aux consommateurs	1.15	1.05	1.01	1.01	1.01	1.01
Canada						
Millions USD	-2 860	-1 758	-4 079	-2 862	-4 287	-5 087
Millions EUR	-2 586	-1 429	-2 962	-1 958	-3 086	-3 841
ESC en pourcentage	-23	-11	-15	-11	-18	-17
CNP des consommateurs	1.33	1.13	1.18	1.12	1.22	1.21
CNS aux consommateurs	1.30	1.13	1.18	1.12	1.22	1.21
Chili¹						
Millions USD	..nd	-422	-70	-56	-114	-39
Millions EUR	..nd	-342	-50	-38	-82	-30
ESC en pourcentage	..nd	-8	-1	-1	-1	0
CNP des consommateurs	..nd	1.09	1.01	1.01	1.02	1.01
CNS aux consommateurs	..nd	1.09	1.01	1.01	1.01	1.00
Union européenne²						
Millions USD	-72 556	-57 829	-25 508	-34 894	-27 825	-13 806
Millions EUR	-65 589	-46 628	-18 107	-23 867	-20 029	-10 424
ESC en pourcentage	-36	-21	-6	-7	-7	-4
CNP des consommateurs	1.70	1.30	1.07	1.08	1.08	1.04
CNS aux consommateurs	1.56	1.26	1.06	1.08	1.07	1.04
Islande						
Millions USD	-112	-60	-48	-65	-43	-37
Millions EUR	-102	-49	-35	-44	-31	-28
ESC en pourcentage	-70	-43	-27	-31	-27	-23
CNP des consommateurs	4.44	1.84	1.40	1.48	1.40	1.32
CNS aux consommateurs	3.50	1.77	1.38	1.45	1.38	1.29
Israël³						
Millions USD	..nd	-655	-713	-771	-720	-647
Millions EUR	..nd	-537	-511	-527	-518	-489
ESC en pourcentage	..nd	-23	-14	-15	-16	-12
CNP des consommateurs	..nd	1.30	1.17	1.18	1.18	1.14
CNS aux consommateurs	..nd	1.29	1.17	1.18	1.18	1.14
Japon						
Millions USD	-61 282	-76 199	-51 407	-48 077	-50 759	-55 386
Millions EUR	-55 381	-61 242	-37 080	-32 884	-36 536	-41 819
ESC en pourcentage	-62	-54	-42	-43	-43	-42
CNP des consommateurs	2.66	2.17	1.73	1.74	1.74	1.72
CNS aux consommateurs	2.65	2.16	1.73	1.74	1.74	1.71
Corée						
Millions USD	-11 786	-23 777	-17 257	-17 177	-17 055	-17 540
Millions EUR	-10 594	-19 120	-12 423	-11 749	-12 276	-13 244
ESC en pourcentage	-66	-65	-42	-40	-47	-38
CNP des consommateurs	2.94	2.91	1.73	1.68	1.88	1.62
CNS aux consommateurs	2.93	2.89	1.72	1.68	1.88	1.62
Mexique⁴						
Millions USD	-6 298	61	-668	-86	-226	-1 693
Millions EUR	-5 126	-48	-500	-59	-163	-1 278
ESC en pourcentage	-24	1	-1	0	-1	-3
CNP des consommateurs	1.38	1.02	1.04	1.03	1.04	1.04
CNS aux consommateurs	1.32	0.99	1.01	1.00	1.01	1.03
Nouvelle-Zélande						
Millions USD	-60	-35	-44	-49	-30	-52
Millions EUR	-56	-28	-31	-33	-22	-39
ESC en pourcentage	-6	-2	-2	-2	-1	-2
CNP des consommateurs	1.07	1.02	1.02	1.02	1.01	1.02
CNS aux consommateurs	1.07	1.02	1.02	1.02	1.01	1.02
Norvège						
Millions USD	-1 320	-1 261	-1 558	-1 544	-1 566	-1 565
Millions EUR	-1 195	-1 022	-1 122	-1 056	-1 127	-1 182
ESC en pourcentage	-55	-47	-41	-39	-43	-41
CNP des consommateurs	3.18	2.13	1.79	1.68	1.89	1.81
CNS aux consommateurs	2.24	1.91	1.69	1.64	1.75	1.69
Suisse						
Millions USD	-4 868	-3 848	-3 074	-3 326	-3 221	-2 675
Millions EUR	-4 382	-3 101	-2 205	-2 275	-2 318	-2 020
ESC en pourcentage	-72	-57	-37	-38	-40	-33
CNP des consommateurs	4.52	2.89	1.60	1.62	1.68	1.50
CNS aux consommateurs	3.57	2.35	1.58	1.60	1.66	1.48

Tableau III.2a. OCDE : Estimation du soutien aux consommateurs par pays (suite)

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Turquie						
Millions USD	-2 918	-6 075	-13 960	-15 554	-11 861	-14 465
Millions EUR	-2 628	-4 956	-10 032	-10 639	-8 537	-10 921
ESC en pourcentage	-19	-21	-20	-22	-20	-18
CNP des consommateurs	1.26	1.29	1.26	1.29	1.25	1.23
CNS aux consommateurs	1.24	1.28	1.25	1.28	1.24	1.23
États-Unis						
Millions USD	-3 794	4 452	30 624	27 124	29 357	35 390
Millions EUR	-3 494	3 550	22 135	18 552	21 131	26 721
ESC en pourcentage	-3	3	13	11	14	14
CNP des consommateurs	1.12	1.08	1.01	1.01	1.02	1.01
CNS aux consommateurs	1.03	0.97	0.88	0.90	0.88	0.87
OCDE⁵						
Millions USD	-159 898	-171 491	-86 376	-95 427	-86 814	-76 886
Millions EUR	-144 706	-138 258	-61 937	-65 270	-62 489	-58 052
ESC en pourcentage	-30	-23	-9	-9	-9	-8
CNP des consommateurs	1.52	1.35	1.14	1.13	1.15	1.13
CNS aux consommateurs	1.42	1.30	1.10	1.10	1.10	1.08

Note : p: provisoire. nd: non disponible. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

1. La base de données pour le Chili commence en 1995.
2. UE12 en 1986-94 inclut l'ex-RDA à partir de 1990 ; UE15 en 1995-2003 ; UE25 en 2004-06 ; EU27 à partir de 2007.
3. La base de données pour Israël commence en 1995. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
4. Pour le Mexique, la période 1986-88 est remplacée par 1991-93.
5. L'Autriche, la Finlande et la Suède sont incluses dans les totaux OCDE pour toutes les années et dans l'UE à partir de 1995. La Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la République slovaque sont incluses dans les totaux OCDE pour toutes les années et dans l'UE à partir de 2004. Le Chili et Israël sont inclus dans le total OCDE à partir de 1995. Le total OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non membres de l'OCDE.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456829>

Tableau III.2b. Pays Emergents : Estimation du soutien aux consommateurs par pays

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Brésil					
Millions USD	2 534	-3 388	-1 370	-5 297	-3 498
Millions EUR	2 062	-2 464	-937	-3 813	-2 641
ESC en pourcentage	5	-3	-1	-6	-3
CNP des producteurs	0.95	1.04	1.02	1.06	1.04
CNS aux producteurs	0.95	1.03	1.01	1.06	1.03
Chine					
Millions USD	-3 264	-56 941	16 459	-74 028	-113 255
Millions EUR	-2 439	-42 513	11 258	-53 285	-85 512
ESC en pourcentage	-2	-7	2	-9	-13
CNP des producteurs	1.02	1.08	0.97	1.11	1.16
CNS aux producteurs	1.02	1.08	0.98	1.10	1.16
Russie					
Millions USD	-3 139	-18 072	-24 583	-16 559	-13 074
Millions EUR	-2 816	-12 868	-16 814	-11 919	-9 872
ESC en pourcentage	-6	-20	-24	-20	-15
CNP des producteurs	1.06	1.23	1.28	1.25	1.16
CNS aux producteurs	1.07	1.25	1.31	1.26	1.17
Afrique du Sud					
Millions USD	-1 042	-224	-206	-404	-62
Millions EUR	-837	-159	-141	-291	-47
ESC en pourcentage	-12	-2	-1	-3	0
CNP des producteurs	1.14	1.02	1.02	1.03	1.01
CNS aux producteurs	1.13	1.02	1.01	1.03	1.00
Ukraine¹					
Millions USD	1 031	-1 913	-2 659	-2 170	-911
Millions EUR	774	-1 356	-1 819	-1 562	-688
ESC en pourcentage	11	-10	-12	-14	-5
CNP des producteurs	0.92	1.09	1.09	1.14	1.04
CNS aux producteurs	0.93	1.12	1.14	1.16	1.05

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

1. Pour l'Ukraine, le première moyenne est remplacée par la période 1996-97.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456848>

Tableau III.3a. OCDE : Estimation du soutien aux services d'intérêt général par pays

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Australie						
Millions USD	95	385	750	767	688	796
Millions EUR	86	315	540	524	495	601
En pourcentage de l'EST	7	26	43	35	46	53
Canada						
Millions USD	1 464	1 454	2 906	2 718	2 892	3 108
Millions EUR	1 328	1 175	2 096	1 859	2 081	2 347
En pourcentage de l'EST	19	29	31	33	30	29
Chili¹						
Millions USD	..nd	79	288	216	323	325
Millions EUR	..nd	66	208	148	232	245
En pourcentage de l'EST	..nd	16	47	43	46	52
Union européenne²						
Millions USD	9 187	10 589	15 176	18 532	13 678	13 319
Millions EUR	8 273	8 640	10 859	12 676	9 845	10 056
En pourcentage de l'EST	8	8	11	12	10	11
Islande						
Millions USD	18	14	9	12	8	8
Millions EUR	16	11	7	8	5	6
En pourcentage de l'EST	7	9	6	6	6	6
Israël³						
Millions USD	..nd	121	159	136	159	181
Millions EUR	..nd	98	115	93	114	137
En pourcentage de l'EST	..nd	13	16	11	17	20
Japon						
Millions USD	8 775	19 447	9 488	10 956	10 763	6 743
Millions EUR	7 889	15 611	6 778	7 494	7 748	5 091
En pourcentage de l'EST	15	25	17	20	19	11
Corée						
Millions USD	1 475	3 378	2 769	2 917	2 672	2 719
Millions EUR	1 368	2 762	1 990	1 995	1 923	2 053
En pourcentage de l'EST	11	13	14	15	13	13
Mexique⁴						
Millions USD	1 105	488	823	835	764	870
Millions EUR	900	392	593	571	550	657
En pourcentage de l'EST	11	17	10	10	10	12
Nouvelle-Zélande						
Millions USD	119	122	220	222	193	246
Millions EUR	108	100	159	152	139	185
En pourcentage de l'EST	21	66	77	76	79	76
Norvège						
Millions USD	124	160	356	354	340	374
Millions EUR	112	129	257	242	245	283
En pourcentage de l'EST	4	5	9	9	9	9
Suisse						
Millions USD	438	462	455	451	443	472
Millions EUR	396	373	328	308	319	356
En pourcentage de l'EST	7	7	7	7	7	8
Turquie						
Millions USD	309	2 303	1 266	1 071	1 690	1 038
Millions EUR	277	1 878	911	733	1 217	784
En pourcentage de l'EST	8	22	6	5	8	4
États-Unis						
Millions USD	13 682	25 678	57 196	45 088	56 651	69 849
Millions EUR	12 450	20 786	41 452	30 840	40 778	52 739
En pourcentage de l'EST	23	37	48	43	46	52
OCDE⁵						
Millions USD	36 914	65 178	91 372	83 805	90 926	99 385
Millions EUR	33 437	52 747	65 936	57 321	65 448	75 040
En pourcentage de l'EST	12	19	24	22	24	27

Note : p: provisoire. nd: non disponible. EST: Estimation du soutien total.

1. La base de données pour le Chili commence en 1995.
2. UE12 en 1986-94 inclut l'ex-RDA à partir de 1990 ; UE15 en 1995-2003 ; UE25 en 2004-06 ; EU27 à partir de 2007.
3. La base de données pour Israël commence en 1995. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
4. Pour le Mexique, la période 1986-88 est remplacée par 1991-93.
5. L'Autriche, la Finlande et la Suède sont incluses dans les totaux OCDE pour toutes les années et dans l'UE à partir de 1995. La Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la République slovaque sont incluses dans les totaux OCDE pour toutes les années et dans l'UE à partir de 2004. Le Chili et Israël sont inclus dans le total OCDE à partir de 1995. Le total OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non membres de l'OCDE.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456867>

Tableau III.3b. Pays Emergents : Estimation du soutien aux services d'intérêt général par pays

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Brésil					
Millions USD	2 902	2 073	1 917	1 903	2 400
Millions EUR	2 366	1 498	1 311	1 370	1 812
En pourcentage de l'EST	200	21	25	17	24
Chine					
Millions USD	5 530	27 379	23 529	28 412	30 195
Millions EUR	4 527	19 781	16 094	20 451	22 799
En pourcentage de l'EST	42	23	49	21	17
Russie					
Millions USD	1 927	4 164	4 676	5 044	2 773
Millions EUR	1 641	2 974	3 198	3 631	2 094
En pourcentage de l'EST	21	19	18	24	15
Afrique du Sud					
Millions USD	554	376	327	353	449
Millions EUR	444	272	223	254	339
En pourcentage de l'EST	35	42	41	34	53
Ukraine¹					
Millions USD	306	963	1 162	883	842
Millions EUR	254	689	795	636	636
En pourcentage de l'EST	864	32	42	26	33

Note : p: provisoire. EST: Estimation du soutien total.

1. Pour l'Ukraine, la première moyenne est remplacée par la période 1996-97.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456886>

Tableau III.4a. OCDE : Estimation du soutien total par pays

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Australie						
Millions USD	1 451	1 510	1 728	2 185	1 484	1 515
Millions EUR	1 329	1 219	1 236	1 494	1 068	1 144
En pourcentage du PIB	0.7	0.4	0.2	0.2	0.2	0.1
Canada						
Millions USD	7 518	5 024	9 482	8 294	9 613	10 539
Millions EUR	6 848	4 052	6 850	5 673	6 920	7 957
En pourcentage du PIB	1.8	0.8	0.6	0.6	0.7	0.7
Chili¹						
Millions USD	..nd	495	611	500	706	627
Millions EUR	..nd	403	441	342	509	473
En pourcentage du PIB	..nd	0.6	0.3	0.3	0.4	0.3
Union européenne²						
Millions USD	111 417	131 531	134 677	152 729	135 056	116 245
Millions EUR	100 720	106 337	96 483	104 464	97 214	87 770
En pourcentage du PIB	2.6	1.5	0.8	0.8	0.8	0.7
Islande						
Millions USD	257	150	153	193	135	131
Millions EUR	230	122	109	132	97	99
En pourcentage du PIB	5.0	2.1	1.1	1.2	1.1	1.0
Israël³						
Millions USD	..nd	903	1 024	1 226	959	889
Millions EUR	..nd	734	733	838	690	671
En pourcentage du PIB	..nd	0.9	0.5	0.6	0.5	0.4
Japon						
Millions USD	58 422	78 578	56 343	53 808	55 572	59 648
Millions EUR	52 901	63 106	40 614	36 804	40 001	45 037
En pourcentage du PIB	2.4	1.6	1.1	1.1	1.1	1.1
Corée						
Millions USD	13 634	26 767	20 126	19 811	20 342	20 224
Millions EUR	12 282	21 643	14 487	13 550	14 642	15 270
En pourcentage du PIB	9.1	4.9	2.2	2.1	2.4	2.0
Mexique⁴						
Millions USD	10 395	2 686	7 900	8 631	7 607	7 464
Millions EUR	8 458	2 287	5 671	5 903	5 475	5 636
En pourcentage du PIB	2.4	0.7	0.8	0.8	0.9	0.7
Nouvelle-Zélande						
Millions USD	551	186	285	291	244	321
Millions EUR	521	151	206	199	175	243
En pourcentage du PIB	1.6	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2
Norvège						
Millions USD	3 131	3 151	3 968	4 037	3 781	4 085
Millions EUR	2 831	2 554	2 856	2 761	2 721	3 085
En pourcentage du PIB	3.5	2.0	1.0	0.9	1.0	1.0
Suisse						
Millions USD	6 458	6 943	6 090	6 088	6 312	5 868
Millions EUR	5 823	5 605	4 380	4 164	4 544	4 431
En pourcentage du PIB	3.8	2.3	1.2	1.2	1.3	1.1
Turquie						
Millions USD	4 248	10 593	22 172	21 478	21 860	23 176
Millions EUR	3 823	8 639	15 975	14 691	15 735	17 499
En pourcentage du PIB	3.8	4.4	3.2	2.9	3.5	3.1
États-Unis						
Millions USD	60 182	70 108	119 979	104 446	122 041	133 450
Millions EUR	54 918	57 025	86 682	71 439	87 845	100 761
En pourcentage du PIB	1.3	0.9	0.8	0.7	0.9	0.9
OCDE⁵						
Millions USD	295 748	343 826	374 081	377 286	378 493	366 463
Millions EUR	268 278	278 093	269 064	258 057	272 439	276 696
En pourcentage du PIB	2.2	1.4	0.9	0.9	0.9	0.9

Note : p: provisoire. nd: non disponible.

1. La base de données pour le Chili commence en 1995.
2. UE12 en 1986-94 inclut l'ex-RDA à partir de 1990 ; UE15 en 1995-2003 ; UE25 en 2004-06 ; EU27 à partir de 2007.
3. La base de données pour Israël commence en 1995. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
4. Pour le Mexique, la période 1986-88 est remplacée par 1991-93.
5. L'Autriche, la Finlande et la Suède sont incluses dans les totaux OCDE pour toutes les années et dans l'UE à partir de 1995. La Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la République slovaque sont incluses dans les totaux OCDE pour toutes les années et dans l'UE à partir de 2004. Le Chili et Israël sont inclus dans le total OCDE à partir de 1995. Le total OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non membres de l'OCDE.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456905>

Tableau III.4b. Pays Emergents : Estimation du soutien total par pays

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Brésil					
Millions USD	1 359	9 628	7 780	10 981	10 124
Millions EUR	1 153	6 957	5 322	7 904	7 644
En pourcentage du PIB	0.2	0.5	0.5	0.7	0.5
Chine					
Millions USD	13 020	119 078	47 827	132 170	177 238
Millions EUR	10 474	87 224	32 713	95 136	133 823
En pourcentage du PIB	1.5	2.3	1.1	2.6	3.0
Russie					
Millions USD	9 379	21 684	25 488	21 270	18 295
Millions EUR	7 773	15 519	17 434	15 310	13 813
En pourcentage du PIB	2.6	1.6	1.5	1.7	1.4
Afrique du Sud					
Millions USD	1 591	888	790	1 026	846
Millions EUR	1 279	639	540	739	639
En pourcentage du PIB	1.0	0.3	0.3	0.4	0.3
Ukraine¹					
Millions USD	21	2 906	2 769	3 387	2 562
Millions EUR	95	2 089	1 894	2 438	1 934
En pourcentage du PIB	0.1	2.1	1.5	2.9	2.0

Note : p: provisoire.

1. Pour l'Ukraine, la première moyenne est remplacée par la période 1996-97.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456924>

Tableau III.5a. OCDE : Composition de l'estimation du soutien aux producteurs par pays

En pourcentage de l'ESP

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Australie						
ESP en pourcentage	10	6	3	4	3	2
Soutien au titre de la production des produits de base	71	50	0	0	0	1
Paielements au titre de l'utilisation d'intrants	16	35	51	45	56	54
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	0	1	6	6	6	7
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	13	14	40	48	36	36
Paielements selon critères non liés à des produits de base	0	0	2	1	2	2
Paielements divers	0	0	0	0	0	0
Canada						
ESP en pourcentage	36	16	16	13	17	18
Soutien au titre de la production des produits de base	58	51	55	46	57	61
Paielements au titre de l'utilisation d'intrants	18	14	7	9	6	6
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	22	17	29	30	30	27
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	3	2	0	5
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	15	5	12	3	0
Paielements selon critères non liés à des produits de base	0	0	1	0	4	1
Paielements divers	2	2	0	1	0	0
Chili²						
ESP en pourcentage	..nd	8	4	3	4	3
Soutien au titre de la production des produits de base	..nd	82	16	11	28	9
Paielements au titre de l'utilisation d'intrants	..nd	15	81	83	71	89
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	..nd	2	3	6	0	2
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	..nd	0	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	..nd	0	0	0	0	0
Paielements selon critères non liés à des produits de base	..nd	0	0	0	0	0
Paielements divers	..nd	0	0	0	0	0
Union européenne³						
ESP en pourcentage	39	34	22	22	24	20
Soutien au titre de la production des produits de base	91	61	24	29	26	16
Paielements au titre de l'utilisation d'intrants	5	7	14	13	13	16
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	4	32	18	17	18	18
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	42	37	40	47
Paielements selon critères non liés à des produits de base	0	1	2	3	2	2
Paielements divers	0	-1	0	0	0	0
Islande						
ESP en pourcentage	77	60	48	52	48	45
Soutien au titre de la production des produits de base	93	85	67	69	69	65
Paielements au titre de l'utilisation d'intrants	7	4	8	8	7	8
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	0	4	3	4	4
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	11	21	19	21	22
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	1	0	0	0	0	0
Paielements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	1	0	0
Paielements divers	0	0	0	0	0	0
Israël⁴						
ESP en pourcentage	..nd	20	12	15	12	10
Soutien au titre de la production des produits de base	..nd	66	80	83	80	77
Paielements au titre de l'utilisation d'intrants	..nd	28	13	10	13	16
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	..nd	4	6	6	6	6
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	..nd	0	0	0	0	0
Paielements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	..nd	2	1	1	1	1
Paielements selon critères non liés à des produits de base	..nd	0	0	0	0	0
Paielements divers	..nd	0	0	0	0	0

Tableau III.5a. OCDE : Composition de l'estimation du soutien aux producteurs par pays (suite)
 En pourcentage de l'ESP

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Japon						
ESP en pourcentage	64	58	49	48	48	50
Soutien au titre de la production des produits de base	93	93	86	89	87	83
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	4	5	4	4	4	4
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	0	3	1	2	6
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	3	2	7	6	7	8
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
Mexique⁵						
ESP en pourcentage	28	5	12	12	13	12
Soutien au titre de la production des produits de base	83	98	26	23	28	28
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	17	3	51	53	50	51
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	1	1	2	1	1
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	5	5	5	5
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	-1	17	17	16	16
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
Nouvelle-Zélande						
ESP en pourcentage	10	1	1	1	0	1
Soutien au titre de la production des produits de base	19	62	66	68	61	71
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	48	38	32	31	37	28
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	12	1	1	1	1	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	21	0	1	0	1	1
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
Norvège						
ESP en pourcentage	70	66	60	59	61	61
Soutien au titre de la production des produits de base	72	62	49	50	50	49
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	9	5	6	6	6	6
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	19	33	32	31	32	32
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	13	13	12	12
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
Suisse						
ESP en pourcentage	76	67	56	54	60	54
Soutien au titre de la production des produits de base	83	66	48	51	50	43
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	7	6	3	4	3	4
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	7	17	21	19	20	24
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	8	2	2	2	2
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	20	20	19	21
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	1	3	2	3	3
Paiements divers	3	3	3	3	3	3
Turquie						
ESP en pourcentage	20	25	27	25	29	28
Soutien au titre de la production des produits de base	77	75	89	85	91	91
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	23	25	3	5	3	2
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	1	6	6	6	7
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	1	4	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0	0
États-Unis						
ESP en pourcentage	22	12	9	9	10	7
Soutien au titre de la production des produits de base	44	47	10	6	16	7
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	20	26	33	30	30	37
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	34	8	27	33	25	22
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	1	13	22	23	20	23
Paiements selon critères non liés à des produits de base	2	7	9	8	8	10
Paiements divers	0	0	0	0	0	0

Tableau III.5a. OCDE : Composition de l'estimation du soutien aux producteurs par pays (suite)
 En pourcentage de l'ESP

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
OCDE⁶						
ESP en pourcentage	37	30	20	20	22	18
Soutien au titre de la production des produits de base	82	70	46	45	47	47
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	8	9	13	13	13	14
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	8	16	14	15	14	15
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	1	1	0	1
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	1	3	23	24	23	21
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	1	2	3	2	2
Paiements divers	0	0	0	0	0	0

Note : p: provisoire. nd: non disponible.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).
2. La base de données pour le Chili commence en 1995.
3. UE12 en 1986-94 inclut l'ex-RDA à partir de 1990 ; UE15 en 1995-2003 ; UE25 en 2004-06 ; EU27 à partir de 2007.
4. La base de données pour Israël commence en 1995. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
5. Pour le Mexique, la période 1986-88 est remplacée par 1991-93.
6. L'Autriche, la Finlande et la Suède sont incluses dans les totaux OCDE pour toutes les années et dans l'UE à partir de 1995. La Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la République slovaque sont incluses dans les totaux OCDE pour toutes les années et dans l'UE à partir de 2004. Le Chili et Israël sont inclus dans le total OCDE à partir de 1995. Le total OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non membres de l'OCDE.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456943>

Tableau III.5b. Pays Emergents : Composition de l'estimation du soutien aux producteurs par pays

En pourcentage de l'ESP

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Brésil					
ESP en pourcentage	-3	5	4	7	4
Soutien au titre de la production des produits de base	-1 706	54	36	68	57
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	1 806	45	63	31	42
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	0	1	1	1	1
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
Chine					
ESP en pourcentage	3	11	3	13	17
Soutien au titre de la production des produits de base	-8	9	-83	48	61
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	83	36	70	22	17
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	9	34	71	17	14
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	15	10	19	5	5
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	11	23	7	4
Paiements divers	0	0	0	0	0
Russie					
ESP en pourcentage	18	22	22	22	21
Soutien au titre de la production des produits de base	34	67	72	68	61
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	61	30	25	30	34
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	1	0	0	2
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	5	2	3	2	2
Afrique du Sud					
ESP en pourcentage	11	3	3	4	2
Soutien au titre de la production des produits de base	96	50	64	67	19
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	2	48	33	30	81
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	2	2	4	3	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0
Ukraine²					
ESP en pourcentage	-2	7	5	10	5
Soutien au titre de la production des produits de base	104	34	20	51	31
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	-3	55	53	45	68
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	-1	11	27	4	1
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Paiements selon critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paiements divers	0	0	0	0	0

Note : p: provisoire.

1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).
2. Pour l'Ukraine, le première moyenne est remplacée par la période 1996-97.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456962>

Tableau III.6a. OCDE : Caractéristiques des politiques de soutien par pays

En pourcentage de l'ESP

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Australie						
Part du soutien avec limites sur la production et les paiements	0.0	2.4	42.6	50.8	40.8	36.3
Part du soutien avec contraintes sur les intrants	0.0	2.4	8.6	5.4	9.2	11.3
Part du soutien au titre d'un seul produit	71.4	52.7	0.4	0.3	0.2	0.7
Part du soutien sans production requise	12.6	13.9	41.9	49.4	38.1	38.3
Canada						
Part du soutien avec limites sur la production et les paiements	35.9	43.8	68.7	62.8	65.8	77.6
Part du soutien avec contraintes sur les intrants	0.1	0.0	2.0	0.9	3.9	1.2
Part du soutien au titre d'un seul produit	71.3	59.0	67.8	60.7	69.9	72.9
Part du soutien sans production requise	2.1	17.3	6.9	12.7	6.8	1.2
Chili¹						
Part du soutien avec limites sur la production et les paiements	..nd	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Part du soutien avec contraintes sur les intrants	..nd	6.6	36.9	44.0	32.8	33.9
Part du soutien au titre d'un seul produit	..nd	82.4	16.3	11.4	28.3	9.3
Part du soutien sans production requise	..nd	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Union européenne²						
Part du soutien avec limites sur la production et les paiements	31.7	49.9	52.9	50.4	51.6	56.6
Part du soutien avec contraintes sur les intrants	1.5	13.8	59.5	55.8	57.2	65.4
Part du soutien au titre d'un seul produit	93.2	70.2	27.8	33.1	30.2	20.0
Part du soutien sans production requise	0.5	0.3	44.1	40.7	42.1	49.4
Islande						
Part du soutien avec limites sur la production et les paiements	0.0	46.7	54.0	50.3	53.8	58.0
Part du soutien avec contraintes sur les intrants	0.0	0.0	0.4	0.7	0.2	0.3
Part du soutien au titre d'un seul produit	94.1	97.5	94.6	94.4	94.9	94.6
Part du soutien sans production requise	0.6	0.2	0.4	0.7	0.2	0.2
Israël³						
Part du soutien avec limites sur la production et les paiements	..nd	2.6	3.1	2.7	3.1	3.5
Part du soutien avec contraintes sur les intrants	..nd	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Part du soutien au titre d'un seul produit	..nd	67.7	81.0	84.6	80.9	77.5
Part du soutien sans production requise	..nd	2.4	1.1	1.0	1.1	1.2
Japon						
Part du soutien avec limites sur la production et les paiements	2.1	2.2	4.4	3.0	3.4	7.0
Part du soutien avec contraintes sur les intrants	0.0	0.0	5.7	5.4	6.2	5.6
Part du soutien au titre d'un seul produit	92.7	93.3	87.5	88.7	87.0	86.8
Part du soutien sans production requise	3.1	1.9	7.1	6.1	7.3	7.8
Corée						
Part du soutien avec limites sur la production et les paiements	0.0	0.0	3.4	4.0	2.9	3.3
Part du soutien avec contraintes sur les intrants	0.0	0.4	4.2	4.5	3.6	4.3
Part du soutien au titre d'un seul produit	99.0	94.4	90.9	89.1	92.5	91.1
Part du soutien sans production requise	0.0	0.0	3.4	4.0	2.9	3.3
Mexique⁴						
Part du soutien avec limites sur la production et les paiements	0.5	-2.0	27.3	29.5	25.2	27.3
Part du soutien avec contraintes sur les intrants	0.0	0.0	5.0	5.2	5.1	4.8
Part du soutien au titre d'un seul produit	84.4	99.6	43.0	38.8	44.7	45.4
Part du soutien sans production requise	0.0	-1.4	16.5	17.5	16.4	15.7
Nouvelle-Zélande						
Part du soutien avec limites sur la production et les paiements	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Part du soutien avec contraintes sur les intrants	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Part du soutien au titre d'un seul produit	19.1	61.6	66.5	68.1	60.6	70.6
Part du soutien sans production requise	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Norvège						
Part du soutien avec limites sur la production et les paiements	32.5	34.9	25.9	24.8	26.9	26.1
Part du soutien avec contraintes sur les intrants	0.0	0.7	10.4	10.9	10.3	10.1
Part du soutien au titre d'un seul produit	72.2	62.4	54.3	54.6	54.4	54.1
Part du soutien sans production requise	0.0	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3
Suisse						
Part du soutien avec limites sur la production et les paiements	34.2	28.7	11.0	12.3	13.6	7.0
Part du soutien avec contraintes sur les intrants	4.9	26.5	45.9	43.0	44.2	50.4
Part du soutien au titre d'un seul produit	85.4	68.4	48.6	51.5	50.6	43.6
Part du soutien sans production requise	2.6	3.6	25.9	25.3	24.7	27.7
Turquie						
Part du soutien avec limites sur la production et les paiements	77.5	75.3	90.6	89.3	91.7	90.9
Part du soutien avec contraintes sur les intrants	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Part du soutien au titre d'un seul produit	77.8	75.5	90.2	85.5	92.6	92.5
Part du soutien sans production requise	0.0	0.0	1.4	4.3	0.0	0.0

Tableau III.6a. OCDE : Caractéristiques des politiques de soutien par pays (suite)

En pourcentage de l'ESP

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
États-Unis						
Part du soutien avec limites sur la production et les paiements	72.6	66.6	41.3	35.6	45.6	42.7
Part du soutien avec contraintes sur les intrants	24.0	28.1	63.0	68.1	59.2	61.6
Part du soutien au titre d'un seul produit	71.3	51.4	28.7	25.0	35.2	25.9
Part du soutien sans production requise	2.6	20.0	30.8	30.7	28.7	33.1
OCDE⁵						
Part du soutien avec limites sur la production et les paiements	27.8	35.1	39.5	39.4	40.5	38.6
Part du soutien avec contraintes sur les intrants	4.4	10.1	35.7	37.8	36.3	33.1
Part du soutien au titre d'un seul produit	87.7	75.1	51.9	50.1	52.5	53.2
Part du soutien sans production requise	1.4	3.7	25.2	26.6	25.6	23.3

Note : p: provisoire. nd: non disponible. La somme des parts peut exéder les 100 % car un même paiement peut avoir plusieurs caractéristiques.

1. La base de données pour le Chili commence en 1995.
2. UE12 en 1986-94 inclut l'ex-RDA à partir de 1990 ; UE15 en 1995-2003 ; UE25 en 2004-06 ; EU27 à partir de 2007.
3. La base de données pour Israël commence en 1995. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
4. Pour le Mexique, la période 1986-88 est remplacée par 1991-93.
5. L'Autriche, la Finlande et la Suède sont incluses dans les totaux OCDE pour toutes les années et dans l'UE à partir de 1995. La Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la République slovaque sont incluses dans les totaux OCDE pour toutes les années et dans l'UE à partir de 2004. Le Chili et Israël sont inclus dans le total OCDE à partir de 1995. Le total OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non membres de l'OCDE.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932456981>

Tableau III.6b. Pays Emergents : Caractéristiques des politiques de soutien par pays

En pourcentage de l'ESP

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Brésil					
Part du soutien avec limites sur la production et les paiements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Part du soutien avec contraintes sur les intrants	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Part du soutien au titre d'un seul produit	-803.0	66.2	53.6	77.1	68.0
Part du soutien sans production requise	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Chine					
Part du soutien avec limites sur la production et les paiements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Part du soutien avec contraintes sur les intrants	0.0	11.0	22.6	6.7	3.8
Part du soutien au titre d'un seul produit	-7.6	11.8	-77.1	50.0	62.7
Part du soutien sans production requise	15.4	20.6	41.5	12.0	8.4
Russie					
Part du soutien avec limites sur la production et les paiements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Part du soutien avec contraintes sur les intrants	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Part du soutien au titre d'un seul produit	34.2	69.0	72.8	70.1	64.0
Part du soutien sans production requise	4.9	2.3	2.6	2.1	2.1
Afrique du Sud					
Part du soutien avec limites sur la production et les paiements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Part du soutien avec contraintes sur les intrants	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Part du soutien au titre d'un seul produit	96.3	50.0	63.6	67.4	19.1
Part du soutien sans production requise	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ukraine¹					
Part du soutien avec limites sur la production et les paiements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Part du soutien avec contraintes sur les intrants	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Part du soutien au titre d'un seul produit	103.9	38.1	31.7	51.7	31.0
Part du soutien sans production requise	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Note : p: provisoire. La somme des parts peut exéder les 100 % car un même paiement peut avoir plusieurs caractéristiques.

1. Pour l'Ukraine, le première moyenne est remplacée par la période 1996-97.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457000>

Tableau III.7a. OCDE : Composition de l'estimation du soutien aux services d'intérêt général

En pourcentage de l'ESSG

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Australie						
Recherche et développement	100	77	69	64	72	71
Établissements d'enseignement agricole	0	0	1	1	1	1
Services d'inspection	0	5	11	10	11	11
Infrastructures	0	13	19	24	15	16
Commercialisation et promotion	0	5	1	1	1	1
Stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0
Canada						
Recherche et développement	17	21	14	14	14	15
Établissements d'enseignement agricole	14	13	8	9	8	8
Services d'inspection	17	18	29	30	29	29
Infrastructures	23	16	17	19	14	19
Commercialisation et promotion	29	32	31	28	36	29
Stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0	0
Chili¹						
Recherche et développement	..nd	34	15	19	13	13
Établissements d'enseignement agricole	..nd	1	1	1	1	1
Services d'inspection	..nd	1	23	12	28	30
Infrastructures	..nd	58	55	61	53	51
Commercialisation et promotion	..nd	5	6	7	5	6
Stockage public	..nd	0	0	0	0	0
Divers	..nd	1	0	0	0	0
Union européenne²						
Recherche et développement	13	17	20	17	22	21
Établissements d'enseignement agricole	2	8	10	7	9	12
Services d'inspection	2	3	7	6	7	8
Infrastructures	14	22	34	42	33	29
Commercialisation et promotion	19	26	28	26	27	30
Stockage public	50	21	1	2	2	0
Divers	0	3	0	0	0	0
Islande						
Recherche et développement	20	25	15	20	14	11
Établissements d'enseignement agricole	7	10	0	0	0	0
Services d'inspection	6	9	38	33	37	43
Infrastructures	13	19	5	5	6	5
Commercialisation et promotion	8	8	7	9	7	6
Stockage public	47	28	35	34	36	35
Divers	0	0	0	0	0	0
Israël³						
Recherche et développement	..nd	39	36	40	34	34
Établissements d'enseignement agricole	..nd	1	0	0	0	0
Services d'inspection	..nd	14	16	18	15	15
Infrastructures	..nd	3	39	32	42	43
Commercialisation et promotion	..nd	15	0	1	0	0
Stockage public	..nd	28	8	9	8	7
Divers	..nd	0	0	0	0	0
Japon						
Recherche et développement	4	3	10	8	9	14
Établissements d'enseignement agricole	2	1	4	4	4	6
Services d'inspection	1	1	1	1	1	2
Infrastructures	86	89	79	82	82	72
Commercialisation et promotion	2	1	1	1	1	0
Stockage public	3	3	2	2	2	3
Divers	2	1	2	2	2	3
Corée						
Recherche et développement	5	10	23	25	21	24
Établissements d'enseignement agricole	0	2	4	4	4	5
Services d'inspection	2	3	4	4	3	4
Infrastructures	37	74	56	54	58	55
Commercialisation et promotion	0	0	2	2	2	2
Stockage public	35	11	11	12	12	9
Divers	21	0	0	0	0	0
Mexique⁴						
Recherche et développement	10	19	14	15	16	12
Établissements d'enseignement agricole	16	25	37	33	33	44
Services d'inspection	0	5	8	13	5	7
Infrastructures	25	23	28	26	33	26
Commercialisation et promotion	9	6	12	13	13	8
Stockage public	35	14	0	0	0	0
Divers	5	9	2	1	0	4

Tableau III.7a. OCDE : Composition de l'estimation du soutien aux services d'intérêt général (suite)
 En pourcentage de l'ESSG

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Nouvelle-Zélande						
Recherche et développement	51	60	25	28	23	22
Établissements d'enseignement agricole	0	3	8	8	10	7
Services d'inspection	26	24	39	36	39	43
Infrastructures	23	12	28	28	29	28
Commercialisation et promotion	0	0	0	0	0	0
Stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	0	1	0	0	0	0
Norvège						
Recherche et développement	56	60	44	44	47	40
Établissements d'enseignement agricole	0	0	0	0	0	0
Services d'inspection	4	16	11	12	8	13
Infrastructures	16	7	14	14	14	14
Commercialisation et promotion	25	14	4	4	3	3
Stockage public	0	2	0	0	0	0
Divers	0	0	27	25	28	29
Suisse						
Recherche et développement	20	21	20	20	20	21
Établissements d'enseignement agricole	6	6	4	4	4	4
Services d'inspection	2	2	2	2	2	2
Infrastructures	20	14	18	18	17	17
Commercialisation et promotion	7	8	11	11	11	12
Stockage public	15	14	8	9	8	8
Divers	31	34	36	36	36	36
Turquie						
Recherche et développement	18	2	2	3	2	2
Établissements d'enseignement agricole	1	0	0	0	0	0
Services d'inspection	16	3	4	5	3	5
Infrastructures	3	1	0	0	0	0
Commercialisation et promotion	28	90	94	92	96	93
Stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	35	4	0	0	0	0
États-Unis						
Recherche et développement	8	6	4	5	4	3
Établissements d'enseignement agricole	0	0	0	0	0	0
Services d'inspection	3	2	2	2	2	2
Infrastructures	3	2	8	12	5	6
Commercialisation et promotion	78	85	82	76	85	86
Stockage public	0	0	0	0	0	0
Divers	8	6	4	5	4	3
OCDE⁵						
Recherche et développement	10	9	9	10	9	8
Établissements d'enseignement agricole	2	3	3	3	2	3
Services d'inspection	3	2	4	4	4	4
Infrastructures	28	35	22	29	21	16
Commercialisation et promotion	36	42	59	49	60	66
Stockage public	16	5	1	1	1	1
Divers	6	4	3	3	3	3

Note : p: provisoire. nd: non disponible.

1. La base de données pour le Chili commence en 1995.
2. UE12 en 1986-94 inclut l'ex-RDA à partir de 1990 ; UE15 en 1995-2003 ; UE25 en 2004-06 ; EU27 à partir de 2007.
3. La base de données pour Israël commence en 1995. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
4. Pour le Mexique, la période 1986-88 est remplacée par 1991-93.
5. L'Autriche, la Finlande et la Suède sont incluses dans les totaux OCDE pour toutes les années et dans l'UE à partir de 1995. La Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la République slovaque sont incluses dans les totaux OCDE pour toutes les années et dans l'UE à partir de 2004. Le Chili et Israël sont inclus dans le total OCDE à partir de 1995. Le total OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non membres de l'OCDE.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457019>

Tableau III.7b. Pays Emergents : Composition de l'estimation du soutien aux services d'intérêt général

En pourcentage de l'ESSG

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Brésil					
Recherche et développement	17	12	7	11	17
Établissements d'enseignement agricole	7	10	9	10	10
Services d'inspection	4	6	6	6	6
Infrastructures	58	57	62	57	52
Commercialisation et promotion	0	3	3	3	3
Stockage public	15	12	12	12	12
Divers	0	0	0	0	0
Chine					
Recherche et développement	1	2	2	2	2
Établissements d'enseignement agricole	7	11	12	12	10
Services d'inspection	5	6	6	6	7
Infrastructures	23	49	45	50	53
Commercialisation et promotion	0	0	0	0	0
Stockage public	64	31	35	30	28
Divers	0	0	0	0	0
Russie					
Recherche et développement	5	7	6	5	11
Établissements d'enseignement agricole	14	15	13	11	22
Services d'inspection	14	17	16	13	22
Infrastructures	18	24	23	17	31
Commercialisation et promotion	2	0	0	0	1
Stockage public	0	5	1	6	7
Divers	47	31	41	47	7
Afrique du Sud					
Recherche et développement	81	42	41	37	47
Établissements d'enseignement agricole	0	0	0	0	0
Services d'inspection	7	13	16	11	11
Infrastructures	7	25	24	27	23
Commercialisation et promotion	0	2	2	2	2
Stockage public	0	0	0	0	0
Divers	4	19	17	24	18
Ukraine¹					
Recherche et développement	10	8	10	7	8
Établissements d'enseignement agricole	15	23	21	21	27
Services d'inspection	6	12	13	10	12
Infrastructures	64	14	14	13	16
Commercialisation et promotion	1	1	0	1	1
Stockage public	0	41	40	47	35
Divers	3	1	1	1	0

Note : p: provisoire.

1. Pour l'Ukraine, le première moyenne est remplacée par la période 1996-97.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457038>

Tableau III.8. OCDE : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit (USD)

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESP Total (millions USD)	239 160	254 048	246 287	261 074	250 523	227 265
TSP Total aux producteurs (millions USD)	209 756	190 957	127 751	130 847	131 477	120 928
Part du TSP aux producteurs dans l'ESP Total (%)	88	75	52	50	52	53
Blé						
TSP aux producteurs (mns USD)	16 020	3 673	2 815	2 184	3 618	2 644
TSP en pourcentage	43.2	8.8	5.0	2.9	7.2	5.0
CNP des producteurs	1.67	1.05	1.03	1.01	1.04	1.03
Maïs						
TSP aux producteurs (mns USD)	11 012	2 724	2 849	2 773	3 023	2 750
TSP en pourcentage	36.2	7.4	3.9	3.7	4.7	3.2
CNP des producteurs	1.30	1.04	1.01	1.00	1.01	1.01
Autres céréales						
TSP aux producteurs (mns USD)	9 785	2 203	1 248	915	1 468	1 361
TSP en pourcentage	47.6	11.8	6.0	3.2	8.0	6.7
CNP des producteurs	1.92	1.13	1.05	1.02	1.07	1.05
Riz						
TSP aux producteurs (mns USD)	25 346	31 241	17 657	16 516	16 821	19 635
TSP en pourcentage	79.8	75.4	54.3	52.1	52.8	58.0
CNP des producteurs	4.90	4.17	2.09	2.05	2.07	2.15
Colza						
TSP aux producteurs (mns USD)	1 833	52	140	78	107	234
TSP en pourcentage	47.5	1.2	1.0	0.5	0.8	1.5
CNP des producteurs	1.88	1.01	1.00	1.00	1.00	1.00
Tournesol						
TSP aux producteurs (mns USD)	1 161	75	153	118	185	154
TSP en pourcentage	47.3	4.5	5.4	3.1	8.0	5.1
CNP des producteurs	1.92	1.05	1.06	1.03	1.09	1.05
Soja						
TSP aux producteurs (mns USD)	1 101	354	1 646	1 821	1 544	1 572
TSP en pourcentage	8.7	2.0	4.6	5.4	4.3	4.2
CNP des producteurs	1.09	1.02	1.01	1.01	1.01	1.01
Sucre						
TSP aux producteurs (mns USD)	4 988	5 727	2 659	4 107	2 094	1 776
TSP en pourcentage	50.8	41.2	22.0	35.1	17.1	13.7
CNP des producteurs	2.31	1.81	1.29	1.53	1.19	1.15
Lait						
TSP aux producteurs (mns USD)	45 217	42 226	12 760	10 768	15 259	12 252
TSP en pourcentage	59.2	44.7	10.6	7.5	13.5	10.6
CNP des producteurs	2.83	1.85	1.12	1.08	1.16	1.12
Viande bovine						
TSP aux producteurs (mns USD)	18 034	19 805	13 882	15 899	15 529	10 220
TSP en pourcentage	27.8	25.1	13.7	14.9	16.3	9.8
CNP des producteurs	1.40	1.25	1.12	1.14	1.15	1.08
Viande ovine						
TSP aux producteurs (mns USD)	4 284	4 085	1 522	1 710	1 785	1 070
TSP en pourcentage	51.7	39.8	14.7	16.2	17.7	10.2
CNP des producteurs	1.81	1.37	1.13	1.14	1.17	1.09
Laine						
TSP aux producteurs (mns USD)	112	97	31	32	30	31
TSP en pourcentage	2.9	3.7	1.5	1.7	1.5	1.3
CNP des producteurs	1.01	1.02	1.02	1.02	1.02	1.01
Viande porcine						
TSP aux producteurs (mns USD)	4 157	5 912	8 793	10 623	8 031	7 725
TSP en pourcentage	8.9	9.8	11.7	13.3	11.4	10.3
CNP des producteurs	1.20	1.13	1.13	1.15	1.13	1.11
Volaille						
TSP aux producteurs (mns USD)	3 224	5 019	8 662	8 609	9 070	8 305
TSP en pourcentage	13.3	13.7	14.1	13.8	15.5	13.0
CNP des producteurs	1.26	1.17	1.17	1.16	1.19	1.15
Oeufs						
TSP aux producteurs (mns USD)	3 379	2 374	1 545	1 562	1 379	1 692
TSP en pourcentage	21.6	12.3	5.3	5.2	4.9	5.9
CNP des producteurs	1.34	1.16	1.06	1.06	1.06	1.07
Autres produits						
TSP aux producteurs (mns USD) ¹	60 101	65 392	51 390	53 131	51 535	49 504
TSP en pourcentage	26.2	20.7	11.5	11.8	12.2	10.5
CNP des producteurs	1.51	1.32	1.12	1.13	1.12	1.10

Note : p : provisoire. nc: non calculé. ESP: Estimation du soutien aux producteurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457057>

Tableau III.9. OCDE : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit (EUR)

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESP Total (millions EUR)	216 990	205 377	176 831	178 570	180 327	171 595
TSP Total aux producteurs (millions EUR)	190 347	154 210	91 813	89 497	94 637	91 306
Part du TSP aux producteurs dans l'ESP Total (%)	88	75	52	50	52	53
Blé						
TSP aux producteurs (mns EUR)	14 648	2 954	2 032	1 494	2 604	1 996
TSP en pourcentage	43.2	8.8	5.0	2.9	7.2	5.0
CNP des producteurs	1.67	1.05	1.03	1.01	1.04	1.03
Maïs						
TSP aux producteurs (mns EUR)	10 121	2 193	2 050	1 897	2 176	2 076
TSP en pourcentage	36.2	7.4	3.9	3.7	4.7	3.2
CNP des producteurs	1.30	1.04	1.01	1.00	1.01	1.01
Autres céréales						
TSP aux producteurs (mns EUR)	8 963	1 763	903	626	1 056	1 028
TSP en pourcentage	47.6	11.8	6.0	3.2	8.0	6.7
CNP des producteurs	1.92	1.13	1.05	1.02	1.07	1.05
Riz						
TSP aux producteurs (mns EUR)	23 037	25 136	12 743	11 297	12 107	14 826
TSP en pourcentage	79.8	75.4	54.3	52.1	52.8	58.0
CNP des producteurs	4.90	4.17	2.09	2.05	2.07	2.15
Colza						
TSP aux producteurs (mns EUR)	1 662	41	102	53	77	177
TSP en pourcentage	47.5	1.2	1.0	0.5	0.8	1.5
CNP des producteurs	1.88	1.01	1.00	1.00	1.00	1.00
Tournesol						
TSP aux producteurs (mns EUR)	1 054	63	110	81	133	117
TSP en pourcentage	47.3	4.5	5.4	3.1	8.0	5.1
CNP des producteurs	1.92	1.05	1.06	1.03	1.09	1.05
Soja						
TSP aux producteurs (mns EUR)	1 001	285	1 181	1 246	1 111	1 187
TSP en pourcentage	8.7	2.0	4.6	5.4	4.3	4.2
CNP des producteurs	1.09	1.02	1.01	1.01	1.01	1.01
Sucre						
TSP aux producteurs (mns EUR)	4 544	4 662	1 886	2 809	1 507	1 341
TSP en pourcentage	50.8	41.2	22.0	35.1	17.1	13.7
CNP des producteurs	2.31	1.81	1.29	1.53	1.19	1.15
Lait						
TSP aux producteurs (mns EUR)	41 061	34 200	9 200	7 365	10 983	9 251
TSP en pourcentage	59.2	44.7	10.6	7.5	13.5	10.6
CNP des producteurs	2.83	1.85	1.12	1.08	1.16	1.12
Viande bovine						
TSP aux producteurs (mns EUR)	16 400	16 095	9 923	10 875	11 178	7 716
TSP en pourcentage	27.8	25.1	13.7	14.9	16.3	9.8
CNP des producteurs	1.40	1.25	1.12	1.14	1.15	1.08
Viande ovine						
TSP aux producteurs (mns EUR)	3 843	3 282	1 087	1 169	1 285	808
TSP en pourcentage	51.7	39.8	14.7	16.2	17.7	10.2
CNP des producteurs	1.81	1.37	1.13	1.14	1.17	1.09
Laine						
TSP aux producteurs (mns EUR)	105	77	23	22	22	24
TSP en pourcentage	2.9	3.7	1.5	1.7	1.5	1.3
CNP des producteurs	1.01	1.02	1.02	1.02	1.02	1.01
Viande porcine						
TSP aux producteurs (mns EUR)	3 585	4 743	6 293	7 266	5 781	5 833
TSP en pourcentage	8.9	9.8	11.7	13.3	11.4	10.3
CNP des producteurs	1.20	1.13	1.13	1.15	1.13	1.11
Volaille						
TSP aux producteurs (mns EUR)	2 843	4 034	6 229	5 889	6 529	6 271
TSP en pourcentage	13.3	13.7	14.1	13.8	15.5	13.0
CNP des producteurs	1.26	1.17	1.17	1.16	1.19	1.15
Oeufs						
TSP aux producteurs (mns EUR)	3 059	1 898	1 113	1 068	993	1 278
TSP en pourcentage	21.6	12.3	5.3	5.2	4.9	5.9
CNP des producteurs	1.34	1.16	1.06	1.06	1.06	1.07
Autres produits						
TSP aux producteurs (mns EUR) ¹	54 422	52 784	36 938	36 341	37 095	37 378
TSP en pourcentage	26.2	20.7	11.5	11.8	12.2	10.5
CNP des producteurs	1.51	1.32	1.12	1.13	1.12	1.10

Note : p : provisoire. nc : non calculé. ESP: Estimation du soutien aux producteurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457076>

Tableau III.10. Australie : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit

Millions AUD

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESP Total (millions AUD)	2 026	1 697	1 417	1 943	1 271	1 038
TSP total aux consommateurs (millions AUD)	1 452	876	5	5	3	8
Part du TSP aux producteurs dans l'ESP Total (%)	71	53	0	0	0	1
Blé						
TSP aux producteurs (millions AUD)	109	43	0	0	0	0
TSP en pourcentage	4.5	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.05	1.01	1.00	1.00	1.00	1.00
Maïs						
TSP aux producteurs (millions AUD)	.. n.c					
TSP en pourcentage	.. n.c					
CNP des producteurs	.. n.c					
Autres céréales						
TSP aux producteurs (millions AUD)	0	0	0	0	0	0
TSP en pourcentage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Riz						
TSP aux producteurs (millions AUD)	13	6	3	1	2	6
TSP en pourcentage	11.1	2.3	2.0	2.0	2.0	2.0
CNP des producteurs	1.13	1.02	1.02	1.02	1.02	1.02
Colza						
TSP aux producteurs (millions AUD)	0	0	0	0	0	0
TSP en pourcentage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Tournesol						
TSP aux producteurs (millions AUD)	0	0	0	0	0	0
TSP en pourcentage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Soja						
TSP aux producteurs (millions AUD)	0	0	0	0	0	0
TSP en pourcentage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Sucre						
TSP aux producteurs (millions AUD)	66	30	1	4	0	0
TSP en pourcentage	10.4	2.6	0.1	0.4	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.12	1.03	1.00	1.00	1.00	1.00
Lait						
TSP aux producteurs (millions AUD)	972	515	0	0	0	0
TSP en pourcentage	62.3	18.4	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	2.71	1.22	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande bovine						
TSP aux producteurs (millions AUD)	0	0	0	0	0	0
TSP en pourcentage	0	0	0	0	0	0
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande ovine						
TSP aux producteurs (millions AUD)	10	0	0	0	0	0
TSP en pourcentage	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.01	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Laine						
TSP aux producteurs (millions AUD)	26	74	0	0	0	0
TSP en pourcentage	0.6	2.8	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.01	1.01	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande porcine						
TSP aux producteurs (millions AUD)	1	0	0	0	0	0
TSP en pourcentage	0	0	0	0	0	0
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Volaille						
TSP aux producteurs (millions AUD)	0	0	0	0	0	0
TSP en pourcentage	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Oeufs						
TSP aux producteurs (millions AUD)	43	2	0	0	0	0
TSP en pourcentage	14.5	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.18	1.01	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres produits						
TSP aux producteurs (millions AUD) ¹	211	207	1	0	1	2
TSP en pourcentage	5.9	2.5	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.20	1.06	1.00	1.00	1.00	1.00

Note : p : provisoire. nc : non calculé. ESP: Estimation du soutien aux producteurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457095>

Tableau III.11. Canada : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit

Millions CAD

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESP Total (millions CAD)	7 940	4 896	7 094	5 953	7 672	7 655
TSP total aux consommateurs (millions CAD)	5 682	2 840	4 852	3 612	5 362	5 582
Part du TSP aux producteurs dans l'ESP Total (%)	71	59	68	61	70	73
Blé						
TSP aux producteurs (millions CAD)	1 274	54	118	65	101	188
TSP en pourcentage	33.2	1.2	2.3	1.0	2.4	3.6
CNP des producteurs	1.32	1.00	1.00	1.00	1.00	1.01
Maïs						
TSP aux producteurs (millions CAD)	169	32	82	79	116	50
TSP en pourcentage	20.6	2.7	4.4	3.8	6.9	2.5
CNP des producteurs	1.13	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres céréales						
TSP aux producteurs (millions CAD)	563	36	69	66	65	76
TSP en pourcentage	37.8	1.8	4.1	2.9	4.8	4.5
CNP des producteurs	1.45	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Riz						
TSP aux producteurs (millions CAD)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Colza						
TSP aux producteurs (millions CAD)	170	36	98	26	71	196
TSP en pourcentage	17.0	1.6	1.8	0.5	1.5	3.4
CNP des producteurs	1.11	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Tournesol						
TSP aux producteurs (millions CAD)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Soja						
TSP aux producteurs (millions CAD)	8	9	11	5	15	13
TSP en pourcentage	3.1	1.0	0.7	0.3	1.1	0.7
CNP des producteurs	1.02	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Sucre						
TSP aux producteurs (millions CAD)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Lait						
TSP aux producteurs (millions CAD)	2 591	1 909	2 828	1 826	3 070	3 587
TSP en pourcentage	73.6	48.2	49.4	33.1	54.7	60.5
CNP des producteurs	6.33	2.03	2.08	1.49	2.21	2.53
Viande bovine						
TSP aux producteurs (millions CAD)	-17	73	171	220	171	122
TSP en pourcentage	-1	2	3	4	3	2
CNP des producteurs	1.03	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande ovine						
TSP aux producteurs (millions CAD)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Laine						
TSP aux producteurs (millions CAD)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Viande porcine						
TSP aux producteurs (millions CAD)	-39	84	140	147	164	109
TSP en pourcentage	-2	3	4	4	5	3
CNP des producteurs	1.02	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Volaille						
TSP aux producteurs (millions CAD)	123	50	437	493	450	367
TSP en pourcentage	12.2	3.4	18.7	20.9	19.1	16.0
CNP des producteurs	1.19	1.04	1.23	1.26	1.24	1.19
Oeufs						
TSP aux producteurs (millions CAD)	78	135	101	-7	116	194
TSP en pourcentage	16.5	23.6	15.4	-1.1	18.5	28.6
CNP des producteurs	1.28	1.31	1.21	0.99	1.23	1.40
Autres produits						
TSP aux producteurs (millions CAD) ¹	760	422	798	691	1 022	679
TSP en pourcentage	35.2	13.7	9.1	9.0	8.4	9.8
CNP des producteurs	3.16	1.16	1.07	1.06	1.07	1.08

Note : p : provisoire. nc : non calculé. ESP: Estimation du soutien aux producteurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457114>

Tableau III.12. Chili : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit

Millions CLP

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESP Total (millions CLP)	170 102	172 508	148 960	214 511	154 052
TSP total aux consommateurs (millions CLP)	140 034	30 646	16 918	60 763	14 256
Part du TSP aux producteurs dans l'ESP Total (%)	82	16	11	28	9
Blé					
TSP aux producteurs (millions CLP)	7 631	889	2 666	0	0
TSP en pourcentage	6.1	0.3	1.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.07	1.00	1.01	1.00	1.00
Maïs					
TSP aux producteurs (millions CLP)	3 166	6 960	8 173	6 065	6 643
TSP en pourcentage	4.6	3.5	3.7	3.2	3.4
CNP des producteurs	1.05	1.04	1.04	1.03	1.04
Autres céréales					
TSP aux producteurs (millions CLP)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Riz					
TSP aux producteurs (millions CLP)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Colza					
TSP aux producteurs (millions CLP)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Tournesol					
TSP aux producteurs (millions CLP)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Soja					
TSP aux producteurs (millions CLP)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Sucre					
TSP aux producteurs (millions CLP)	27 124	1 706	1 340	1 420	2 359
TSP en pourcentage	27.7	2.5	2.4	2.6	2.6
CNP des producteurs	1.39	1.03	1.02	1.03	1.03
Lait					
TSP aux producteurs (millions CLP)	35 564	10 348	0	31 044	0
TSP en pourcentage	19.1	2.9	0.0	8.7	0.0
CNP des producteurs	1.24	1.03	1.00	1.09	1.00
Viande bovine					
TSP aux producteurs (millions CLP)	18 693	0	0	0	0
TSP en pourcentage	8.7	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.10	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande ovine					
TSP aux producteurs (millions CLP)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Laine					
TSP aux producteurs (millions CLP)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Viande porcine					
TSP aux producteurs (millions CLP)	-589	0	0	0	0
TSP en pourcentage	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Volaille					
TSP aux producteurs (millions CLP)	-1 178	0	0	0	0
TSP en pourcentage	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Oeufs					
TSP aux producteurs (millions CLP)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Autres produits					
TSP aux producteurs (millions CLP) ¹	49 623	10 743	4 739	22 235	5 254
TSP en pourcentage	4.6	0.4	0.2	0.8	0.2
CNP des producteurs	1.05	1.00	1.00	1.01	1.00

Note : p : provisoire. nc : non calculé. ESP: Estimation du soutien aux producteurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

La base de données pour le Chili commence en 1995.

1. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457133>

Tableau III.13. Union européenne : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit (EU27)

Millions EUR

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESP Total (millions EUR)	88 005	93 767	84 282	90 364	85 947	76 535
TSP total aux consommateurs (millions EUR)	82 020	65 823	23 752	29 943	25 989	15 325
Part du TSP aux producteurs dans l'ESP Total (%)	93	70	28	33	30	20
Blé						
TSP aux producteurs (millions EUR)	7 228	1 558	99	137	130	30
TSP en pourcentage	49.3	11.2	0.5	0.5	0.8	0.2
CNP des producteurs	2.14	1.05	1.00	1.00	1.00	1.00
Maïs						
TSP aux producteurs (millions EUR)	2 697	2 204	1	1	1	1
TSP en pourcentage	51.0	34.9	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	2.20	1.28	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres céréales						
TSP aux producteurs (millions EUR)	4 859	934	0	0	0	0
TSP en pourcentage	55.1	14.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	2.42	1.18	1.00	1.00	1.00	1.00
Riz						
TSP aux producteurs (millions EUR)	412	290	194	231	181	169
TSP en pourcentage	58.9	33.5	17.8	20.5	16.0	17.0
CNP des producteurs	2.62	1.52	1.03	1.07	1.01	1.01
Colza						
TSP aux producteurs (millions EUR)	1 267	4	3	3	3	2
TSP en pourcentage	58.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	2.40	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Tournesol						
TSP aux producteurs (millions EUR)	972	2	1	1	1	1
TSP en pourcentage	56.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	2.30	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Soja						
TSP aux producteurs (millions EUR)	479	1	7	9	6	6
TSP en pourcentage	60.9	0.2	2.5	3.6	2.2	1.7
CNP des producteurs	2.63	1.00	1.03	1.04	1.02	1.02
Sucre						
TSP aux producteurs (millions EUR)	2 582	2 800	665	1 327	588	81
TSP en pourcentage	58.8	49.7	21.4	44.4	17.1	2.6
CNP des producteurs	3.35	2.33	1.32	1.77	1.19	1.00
Lait						
TSP aux producteurs (millions EUR)	21 363	18 689	709	1 045	474	610
TSP en pourcentage	69.6	50.1	1.7	2.0	1.2	1.8
CNP des producteurs	4.60	2.08	1.01	1.02	1.01	1.01
Viande bovine						
TSP aux producteurs (millions EUR)	10 505	12 171	6 472	8 006	8 376	3 035
TSP en pourcentage	51	48	26	31	34	13
CNP des producteurs	2.07	1.66	1.26	1.32	1.40	1.07
Viande ovine						
TSP aux producteurs (millions EUR)	3 568	3 093	989	1 114	1 254	597
TSP en pourcentage	69.1	56.1	24.4	27.1	30.8	15.4
CNP des producteurs	2.70	1.71	1.21	1.25	1.29	1.08
Laine						
TSP aux producteurs (millions EUR)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Viande porcine						
TSP aux producteurs (millions EUR)	-270	1 381	1 647	2 855	1 137	948
TSP en pourcentage	-1	5	5	8	4	3
CNP des producteurs	1.13	1.08	1.05	1.09	1.03	1.03
Volaille						
TSP aux producteurs (millions EUR)	963	2 399	4 526	4 609	4 859	4 112
TSP en pourcentage	13.3	30.6	34.2	33.8	37.6	31.3
CNP des producteurs	1.46	1.51	1.52	1.50	1.59	1.45
Oeufs						
TSP aux producteurs (millions EUR)	1 682	456	122	142	136	86
TSP en pourcentage	32.7	9.4	1.5	1.8	1.6	1.0
CNP des producteurs	1.64	1.14	1.01	1.02	1.01	1.01
Autres produits						
TSP aux producteurs (millions EUR) ¹	23 713	19 843	8 317	10 463	8 844	5 646
TSP en pourcentage	25.2	18.4	5.7	7.2	6.3	3.5
CNP des producteurs	1.49	1.26	1.06	1.07	1.06	1.03

Note : p : provisoire. nc : non calculé. ESP: Estimation du soutien aux producteurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

UE12 en 1986-94 inclut l'ex-RDA à partir de 1990 ; UE15 en 1995-2003 ; UE25 en 2004-06 ; EU27 à partir de 2007.

1. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457152>

Tableau III.14. Islande : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit

Millions ISK

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESP Total (millions ISK)	7 896	8 820	15 214	15 606	15 428	14 609
TSP total aux consommateurs (millions ISK)	7 434	8 596	14 399	14 736	14 637	13 826
Part du TSP aux producteurs dans l'ESP Total (%)	94	97	95	94	95	95
Blé						
TSP aux producteurs (millions ISK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Maïs						
TSP aux producteurs (millions ISK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Autres céréales						
TSP aux producteurs (millions ISK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Riz						
TSP aux producteurs (millions ISK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Colza						
TSP aux producteurs (millions ISK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Tournesol						
TSP aux producteurs (millions ISK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Soja						
TSP aux producteurs (millions ISK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Sucre						
TSP aux producteurs (millions ISK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Lait						
TSP aux producteurs (millions ISK)	2 623	3 909	7 487	7 265	8 010	7 187
TSP en pourcentage	87.8	72.3	55.8	59.2	56.9	51.2
CNP des producteurs	9.45	3.89	2.22	2.38	2.28	1.99
Viande bovine						
TSP aux producteurs (millions ISK)	323	306	160	264	108	107
TSP en pourcentage	57	35	9	16	6	5
CNP des producteurs	2.40	1.61	1.04	1.12	1.00	1.00
Viande ovine						
TSP aux producteurs (millions ISK)	2 157	1 742	3 256	3 168	3 249	3 353
TSP en pourcentage	71.3	54.0	48.4	48.1	48.8	48.4
CNP des producteurs	3.57	1.55	1.00	1.00	1.00	1.00
Laine						
TSP aux producteurs (millions ISK)	26	129	-2	-2	-2	-2
TSP en pourcentage	15.0	45.0	-2.4	-2.4	-2.5	-2.4
CNP des producteurs	1.20	2.05	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande porcine						
TSP aux producteurs (millions ISK)	346	455	446	741	236	360
TSP en pourcentage	74	50	24	38	13	20
CNP des producteurs	4.08	2.10	1.36	1.63	1.17	1.28
Volaille						
TSP aux producteurs (millions ISK)	225	491	1 534	1 568	1 538	1 496
TSP en pourcentage	83.5	83.5	69.6	71.8	68.5	68.3
CNP des producteurs	6.38	6.54	3.38	3.65	3.26	3.24
Oeufs						
TSP aux producteurs (millions ISK)	304	413	348	425	300	319
TSP en pourcentage	81.4	73.9	46.6	57.3	39.9	42.5
CNP des producteurs	5.63	4.10	1.97	2.42	1.70	1.78
Autres produits						
TSP aux producteurs (millions ISK) ¹	1 429	1 151	1 170	1 307	1 197	1 006
TSP en pourcentage	73.1	42.1	29.7	33.9	30.2	25.0
CNP des producteurs	-4.21	1.93	1.59	1.73	1.62	1.43

Note : p : provisoire. nc : non calculé. ESP: Estimation du soutien aux producteurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457171>

Tableau III.15. Israël : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit

Millions ILS

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESP Total (millions ILS)	2 517	3 232	3 908	3 147	2 640
TSP total aux consommateurs (millions ILS)	1 716	2 633	3 306	2 547	2 046
Part du TSP aux producteurs dans l'ESP Total (%)	68	81	85	81	78
Blé					
TSP aux producteurs (millions ILS)	20	17	-16	53	14
TSP en pourcentage	16.2	8.4	-21.7	33.5	13.2
CNP des producteurs	1.22	1.16	0.82	1.50	1.15
Maïs					
TSP aux producteurs (millions ILS)	.. n.c.				
TSP en pourcentage	.. n.c.				
CNP des producteurs	.. n.c.				
Autres céréales					
TSP aux producteurs (millions ILS)	.. n.c.				
TSP en pourcentage	.. n.c.				
CNP des producteurs	.. n.c.				
Riz					
TSP aux producteurs (millions ILS)	.. n.c.				
TSP en pourcentage	.. n.c.				
CNP des producteurs	.. n.c.				
Colza					
TSP aux producteurs (millions ILS)	.. n.c.				
TSP en pourcentage	.. n.c.				
CNP des producteurs	.. n.c.				
Tournesol					
TSP aux producteurs (millions ILS)	.. n.c.				
TSP en pourcentage	.. n.c.				
CNP des producteurs	.. n.c.				
Soja					
TSP aux producteurs (millions ILS)	.. n.c.				
TSP en pourcentage	.. n.c.				
CNP des producteurs	.. n.c.				
Sucre					
TSP aux producteurs (millions ILS)	.. n.c.				
TSP en pourcentage	.. n.c.				
CNP des producteurs	.. n.c.				
Lait					
TSP aux producteurs (millions ILS)	800	741	939	790	494
TSP en pourcentage	58.1	28.9	33.8	32.0	20.8
CNP des producteurs	2.48	1.40	1.47	1.46	1.26
Viande bovine					
TSP aux producteurs (millions ILS)	135	565	604	491	600
TSP en pourcentage	29.1	40.9	41.5	39.8	41.5
CNP des producteurs	1.43	1.69	1.70	1.66	1.71
Viande ovine					
TSP aux producteurs (millions ILS)	51	262	255	258	274
TSP en pourcentage	32.3	33.5	34.0	33.3	33.3
CNP des producteurs	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50
Laine					
TSP aux producteurs (millions ILS)	.. n.c.				
TSP en pourcentage	.. n.c.				
CNP des producteurs	.. n.c.				
Viande porcine					
TSP aux producteurs (millions ILS)	.. n.c.				
TSP en pourcentage	.. n.c.				
CNP des producteurs	.. n.c.				
Volaille					
TSP aux producteurs (millions ILS)	278	403	533	372	306
TSP en pourcentage	18.9	12.7	17.1	11.5	9.5
CNP des producteurs	1.30	1.13	1.16	1.13	1.10
Oeufs					
TSP aux producteurs (millions ILS)	43	27	95	-29	14
TSP en pourcentage	9.5	3.5	12.3	-3.8	1.8
CNP des producteurs	1.13	1.03	1.12	0.96	1.02
Autres produits					
TSP aux producteurs (millions ILS) ¹	389	617	896	612	345
TSP en pourcentage	5.0	3.7	5.5	3.6	2.0
CNP des producteurs	1.07	1.03	1.04	1.03	1.02

Note : p : provisoire. nc : non calculé. ESP: Estimation du soutien aux producteurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

La base de données pour Israël commence en 1995. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

1. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457190>

Tableau III.16. Japon : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit

Milliards JPY

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESP Total (milliards JPY)	7 267	6 239	4 420	4 428	4 191	4 642
TSP total aux consommateurs (milliards JPY)	6 740	5 822	3 868	3 928	3 645	4 030
Part du TSP aux producteurs dans l'ESP Total (%)	93	93	88	89	87	87
Blé						
TSP aux producteurs (milliards JPY)	135	61	28	27	28	28
TSP en pourcentage	84.7	81.2	43.6	42.6	42.0	46.3
CNP des producteurs	6.56	5.34	1.78	1.74	1.73	1.86
Maïs						
TSP aux producteurs (milliards JPY)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Autres céréales						
TSP aux producteurs (milliards JPY)	52	24	10	7	12	11
TSP en pourcentage	84.1	77.3	57.3	38.6	66.5	67.0
CNP des producteurs	6.30	4.49	2.55	1.63	2.98	3.03
Riz						
TSP aux producteurs (milliards JPY)	2 720	2 385	1 272	1 248	1 138	1 430
TSP en pourcentage	82.6	79.9	68.5	68.8	63.3	73.4
CNP des producteurs	5.81	5.12	3.10	3.19	2.71	3.38
Colza						
TSP aux producteurs (milliards JPY)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Tournesol						
TSP aux producteurs (milliards JPY)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Soja						
TSP aux producteurs (milliards JPY)	29	5	7	6	7	7
TSP en pourcentage	64.7	19.8	14.2	13.3	15.7	13.6
CNP des producteurs	2.96	1.26	1.17	1.15	1.19	1.16
Sucre						
TSP aux producteurs (milliards JPY)	81	54	46	48	43	46
TSP en pourcentage	65.1	58.6	57.4	59.5	56.0	56.8
CNP des producteurs	2.88	2.42	2.35	2.47	2.27	2.31
Lait						
TSP aux producteurs (milliards JPY)	621	501	346	327	380	330
TSP en pourcentage	86.0	69.8	50.4	48.8	54.0	48.5
CNP des producteurs	7.43	3.40	2.02	1.95	2.17	1.94
Viande bovine						
TSP aux producteurs (milliards JPY)	357	155	152	132	124	199
TSP en pourcentage	72	34	32	29	29	39
CNP des producteurs	3.65	1.53	1.49	1.42	1.41	1.63
Viande ovine						
TSP aux producteurs (milliards JPY)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Laine						
TSP aux producteurs (milliards JPY)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Viande porcine						
TSP aux producteurs (milliards JPY)	285	255	363	388	350	351
TSP en pourcentage	41	51	70	70	72	68
CNP des producteurs	1.73	2.07	3.37	3.38	3.63	3.11
Volaille						
TSP aux producteurs (milliards JPY)	45	29	24	23	23	27
TSP en pourcentage	11.3	10.5	10.2	10.3	10.1	10.2
CNP des producteurs	1.13	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12
Oeufs						
TSP aux producteurs (milliards JPY)	70	71	63	67	60	63
TSP en pourcentage	17.0	16.1	14.9	14.6	14.9	15.1
CNP des producteurs	1.21	1.19	1.18	1.17	1.18	1.18
Autres produits						
TSP aux producteurs (milliards JPY) ¹	2 345	2 282	1 558	1 654	1 481	1 538
TSP en pourcentage	52.9	48.4	37.9	38.9	37.4	37.3
CNP des producteurs	2.17	1.96	1.61	1.64	1.60	1.60

Note : p : provisoire. nc : non calculé. ESP: Estimation du soutien aux producteurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457209>

Tableau III.17. Corée : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit

Milliards KRW

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESP Total (milliards KRW)	9 645	19 277	20 393	18 541	22 464	20 175
TSP total aux consommateurs (milliards KRW)	9 551	18 199	18 563	16 527	20 775	18 388
Part du TSP aux producteurs dans l'ESP Total (%)	99	94	91	89	92	91
Blé						
TSP aux producteurs (milliards KRW)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Maïs						
TSP aux producteurs (milliards KRW)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Autres céréales						
TSP aux producteurs (milliards KRW)	220	208	74	82	91	50
TSP en pourcentage	72.8	79.4	52.5	41.6	55.9	59.8
CNP des producteurs	3.69	4.89	2.16	1.71	2.27	2.49
Riz						
TSP aux producteurs (milliards KRW)	4 509	6 886	4 521	4 490	5 557	3 517
TSP en pourcentage	82.0	82.1	48.2	45.3	55.7	43.6
CNP des producteurs	5.59	5.89	1.83	1.78	2.12	1.60
Colza						
TSP aux producteurs (milliards KRW)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Tournesol						
TSP aux producteurs (milliards KRW)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Soja						
TSP aux producteurs (milliards KRW)	156	235	358	294	324	457
TSP en pourcentage	78.7	85.2	81.0	77.0	77.1	88.9
CNP des producteurs	4.75	6.97	5.91	4.35	4.36	9.02
Sucre						
TSP aux producteurs (milliards KRW)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Lait						
TSP aux producteurs (milliards KRW)	306	512	758	464	939	871
TSP en pourcentage	67.8	59.9	44.8	28.9	54.0	51.4
CNP des producteurs	3.11	2.50	1.88	1.41	2.18	2.06
Viande bovine						
TSP aux producteurs (milliards KRW)	496	1 294	1 117	876	1 241	1 234
TSP en pourcentage	54	65	30	29	31	31
CNP des producteurs	2.23	2.89	1.43	1.41	1.44	1.44
Viande ovine						
TSP aux producteurs (milliards KRW)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Laine						
TSP aux producteurs (milliards KRW)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Viande porcine						
TSP aux producteurs (milliards KRW)	307	775	2 145	1 961	2 421	2 052
TSP en pourcentage	32	40	63	64	68	58
CNP des producteurs	1.50	1.69	2.75	2.78	3.08	2.38
Volaille						
TSP aux producteurs (milliards KRW)	132	385	576	324	628	775
TSP en pourcentage	49.4	56.5	43.6	34.8	46.4	49.7
CNP des producteurs	2.09	2.33	1.80	1.53	1.86	1.99
Oeufs						
TSP aux producteurs (milliards KRW)	1	63	140	166	156	98
TSP en pourcentage	0.5	10.7	12.4	15.7	13.3	8.3
CNP des producteurs	0.92	1.12	1.14	1.19	1.15	1.09
Autres produits						
TSP aux producteurs (milliards KRW) ¹	3 424	7 841	8 874	7 871	9 416	9 334
TSP en pourcentage	71.0	61.9	43.7	42.3	47.7	41.0
CNP des producteurs	4.60	2.73	1.78	1.74	1.91	1.69

Note : p : provisoire. nc : non calculé. ESP: Estimation du soutien aux producteurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457228>

Tableau III.18. Mexique : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit

Millions MXN

	1991-93	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESP Total (millions MXN)	25 995	12 953	74 735	70 406	75 247	78 553
TSP total aux consommateurs (millions MXN)	21 975	630	32 235	27 349	33 670	35 686
Part du TSP aux producteurs dans l'ESP Total (%)	84	100	43	39	45	45
Blé						
TSP aux producteurs (millions MXN)	492	-176	1 726	1 275	1 972	1 932
TSP en pourcentage	22.0	-7.6	13.8	8.8	17.1	15.7
CNP des producteurs	1.29	0.95	1.01	1.00	1.00	1.03
Maïs						
TSP aux producteurs (millions MXN)	5 225	-732	4 357	3 506	4 302	5 263
TSP en pourcentage	42.9	-2.7	6.9	5.0	8.0	7.8
CNP des producteurs	1.75	0.99	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres céréales						
TSP aux producteurs (millions MXN)	601	134	1 669	1 694	1 497	1 818
TSP en pourcentage	28.0	3.8	8.4	7.3	8.9	9.0
CNP des producteurs	1.39	1.04	1.00	1.00	1.00	1.00
Riz						
TSP aux producteurs (millions MXN)	17	2	25	0	0	76
TSP en pourcentage	6.9	1.2	2.4	0.0	0.0	7.2
CNP des producteurs	1.08	1.02	1.03	1.00	1.00	1.08
Colza						
TSP aux producteurs (millions MXN)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Tournesol						
TSP aux producteurs (millions MXN)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Soja						
TSP aux producteurs (millions MXN)	75	-15	113	58	102	181
TSP en pourcentage	14.4	-7.1	12.7	6.6	14.7	16.9
CNP des producteurs	1.17	0.94	1.05	1.00	1.05	1.11
Sucre						
TSP aux producteurs (millions MXN)	2 114	1 745	3 357	5 174	33	4 863
TSP en pourcentage	56.1	19.5	12.4	22.8	0.2	14.3
CNP des producteurs	2.07	1.28	1.15	1.30	1.00	1.17
Lait						
TSP aux producteurs (millions MXN)	2 236	1 075	2 809	200	5 320	2 908
TSP en pourcentage	35.6	4.5	5.6	0.4	10.9	5.4
CNP des producteurs	1.62	1.07	1.06	1.00	1.12	1.06
Viande bovine						
TSP aux producteurs (millions MXN)	1 795	397	4 116	3 935	4 185	4 228
TSP en pourcentage	25	-1	9	9	9	9
CNP des producteurs	1.33	1.04	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande ovine						
TSP aux producteurs (millions MXN)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Laine						
TSP aux producteurs (millions MXN)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Viande porcine						
TSP aux producteurs (millions MXN)	25	-1 305	1 424	1 903	2 002	368
TSP en pourcentage	1	-18	7	9	9	2
CNP des producteurs	1.06	0.86	1.05	1.07	1.07	1.00
Volaille						
TSP aux producteurs (millions MXN)	1 685	1 992	5 214	4 229	6 581	4 831
TSP en pourcentage	33.1	11.2	9.5	8.9	11.3	8.2
CNP des producteurs	1.62	1.14	1.11	1.10	1.13	1.09
Oeufs						
TSP aux producteurs (millions MXN)	88	26	-87	0	-82	-178
TSP en pourcentage	2.5	0.2	-0.3	0.0	-0.2	-0.6
CNP des producteurs	1.05	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres produits						
TSP aux producteurs (millions MXN) ¹	7 622	-2 514	7 511	5 376	7 759	9 397
TSP en pourcentage	18.7	-5.1	3.1	2.4	3.3	3.6
CNP des producteurs	1.22	0.98	1.03	1.02	1.03	1.04

Note : p : provisoire. nc : non calculé. ESP: Estimation du soutien aux producteurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457247>

Tableau III.19. Nouvelle-Zélande : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit

Millions NZD

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESP Total (millions NZD)	781	96	95	99	80	105
TSP total aux consommateurs (millions NZD)	110	60	63	67	49	74
Part du TSP aux producteurs dans l'ESP Total (%)	19	62	66	68	61	71
Blé						
TSP aux producteurs (millions NZD)	3	0	0	0	0	0
TSP en pourcentage	2.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.03	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Maïs						
TSP aux producteurs (millions NZD)	0	0	0	0	0	0
TSP en pourcentage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres céréales						
TSP aux producteurs (millions NZD)	0	0	0	0	0	0
TSP en pourcentage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Riz						
TSP aux producteurs (millions NZD)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Colza						
TSP aux producteurs (millions NZD)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Tournesol						
TSP aux producteurs (millions NZD)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Soja						
TSP aux producteurs (millions NZD)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Sucre						
TSP aux producteurs (millions NZD)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Lait						
TSP aux producteurs (millions NZD)	21	0	0	0	0	0
TSP en pourcentage	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.02	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande bovine						
TSP aux producteurs (millions NZD)	0	0	0	0	0	0
TSP en pourcentage	0	0	0	0	0	0
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande ovine						
TSP aux producteurs (millions NZD)	0	0	0	0	0	0
TSP en pourcentage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Laine						
TSP aux producteurs (millions NZD)	0	0	0	0	0	0
TSP en pourcentage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande porcine						
TSP aux producteurs (millions NZD)	2	0	0	0	0	0
TSP en pourcentage	2	0	0	0	0	0
CNP des producteurs	1.02	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Volaille						
TSP aux producteurs (millions NZD)	18	16	44	46	36	50
TSP en pourcentage	17.4	9.0	12.5	13.4	10.3	13.7
CNP des producteurs	1.25	1.10	1.14	1.15	1.11	1.16
Oeufs						
TSP aux producteurs (millions NZD)	36	28	3	3	0	6
TSP en pourcentage	44.2	31.2	2.5	2.6	0.0	4.7
CNP des producteurs	1.81	1.47	1.03	1.03	1.00	1.05
Autres produits						
TSP aux producteurs (millions NZD) ¹	30	17	16	18	13	18
TSP en pourcentage	1.6	0.6	0.4	0.4	0.3	0.4
CNP des producteurs	1.02	1.01	1.00	1.00	1.00	1.00

Note : p : provisoire. nc : non calculé. ESP: Estimation du soutien aux producteurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457266>

Tableau III.20. Norvège : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit

Millions NOK

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESP Total (millions NOK)	19 078	19 246	21 163	20 345	21 174	21 969
TSP total aux consommateurs (millions NOK)	13 780	12 013	11 499	11 104	11 516	11 878
Part du TSP aux producteurs dans l'ESP Total (%)	72	62	54	55	54	54
Blé						
TSP aux producteurs (millions NOK)	330	320	305	235	308	370
TSP en pourcentage	73.1	51.6	40.0	24.0	51.6	44.6
CNP des producteurs	3.81	2.09	1.75	1.33	2.09	1.83
Maïs						
TSP aux producteurs (millions NOK)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Autres céréales						
TSP aux producteurs (millions NOK)	1 838	943	722	448	842	877
TSP en pourcentage	76.8	53.1	44.2	26.5	55.9	50.2
CNP des producteurs	4.46	2.16	1.91	1.38	2.30	2.04
Riz						
TSP aux producteurs (millions NOK)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Colza						
TSP aux producteurs (millions NOK)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Tournesol						
TSP aux producteurs (millions NOK)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Soja						
TSP aux producteurs (millions NOK)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Sucre						
TSP aux producteurs (millions NOK)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Lait						
TSP aux producteurs (millions NOK)	4 575	5 002	3 418	3 162	3 556	3 537
TSP en pourcentage	71.2	65.8	45.6	44.6	47.4	44.9
CNP des producteurs	6.20	3.36	1.73	1.63	1.86	1.69
Viande bovine						
TSP aux producteurs (millions NOK)	2 211	1 941	1 957	2 037	1 910	1 923
TSP en pourcentage	70	61	52	56	51	51
CNP des producteurs	4.70	2.96	2.24	2.34	2.20	2.18
Viande ovine						
TSP aux producteurs (millions NOK)	531	399	424	497	395	381
TSP en pourcentage	54.1	45.4	36.5	43.0	34.7	31.8
CNP des producteurs	3.64	2.05	1.70	1.83	1.68	1.59
Laine						
TSP aux producteurs (millions NOK)	104	175	145	155	137	142
TSP en pourcentage	48.7	66.4	69.3	71.9	69.2	66.7
CNP des producteurs	2.01	2.98	3.27	3.56	3.24	3.00
Viande porcine						
TSP aux producteurs (millions NOK)	1 031	732	1 355	1 395	1 206	1 465
TSP en pourcentage	42	34	45	48	41	46
CNP des producteurs	2.76	1.84	2.08	2.03	2.00	2.22
Volaille						
TSP aux producteurs (millions NOK)	136	283	820	823	774	863
TSP en pourcentage	43.2	57.8	57.3	58.4	55.7	57.9
CNP des producteurs	3.96	3.14	2.72	2.50	2.83	2.84
Oeufs						
TSP aux producteurs (millions NOK)	447	225	333	339	295	365
TSP en pourcentage	52.6	38.4	40.5	45.5	34.9	41.0
CNP des producteurs	4.79	2.54	2.03	2.03	1.88	2.18
Autres produits						
TSP aux producteurs (millions NOK) ¹	2 577	1 993	2 020	2 012	2 092	1 955
TSP en pourcentage	54.1	47.7	39.5	38.2	40.4	39.8
CNP des producteurs	4.07	2.68	1.84	1.73	1.92	1.87

Note : p : provisoire. nc : non calculé. ESP: Estimation du soutien aux producteurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457285>

Tableau III.21. Suisse : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit

Millions CHF

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESP Total (millions CHF)	8 335	7 240	6 002	6 035	6 350	5 621
TSP total aux consommateurs (millions CHF)	7 120	4 951	2 924	3 109	3 212	2 450
Part du TSP aux producteurs dans l'ESP Total (%)	85	68	49	52	51	44
Blé						
TSP aux producteurs (millions CHF)	417	333	49	52	24	71
TSP en pourcentage	76.0	54.1	18.3	16.4	9.4	29.0
CNP des producteurs	4.02	3.10	1.24	1.20	1.10	1.41
Maïs						
TSP aux producteurs (millions CHF)	102	63	13	7	15	18
TSP en pourcentage	70.9	52.8	22.3	9.2	24.4	33.3
CNP des producteurs	3.46	2.13	1.31	1.10	1.32	1.50
Autres céréales						
TSP aux producteurs (millions CHF)	173	114	18	2	25	28
TSP en pourcentage	77.7	57.2	26.6	2.1	34.5	43.1
CNP des producteurs	4.53	2.45	1.44	1.02	1.53	1.76
Riz						
TSP aux producteurs (millions CHF)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Colza						
TSP aux producteurs (millions CHF)	80	57	47	53	45	42
TSP en pourcentage	83.9	76.8	58.7	58.1	61.1	56.9
CNP des producteurs	6.45	4.32	2.43	2.39	2.57	2.32
Tournesol						
TSP aux producteurs (millions CHF)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Soja						
TSP aux producteurs (millions CHF)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Sucre						
TSP aux producteurs (millions CHF)	95	111	46	73	54	11
TSP en pourcentage	72.9	71.4	28.6	43.3	33.6	9.0
CNP des producteurs	4.51	3.51	1.46	1.76	1.51	1.10
Lait						
TSP aux producteurs (millions CHF)	2 771	2 129	666	744	862	393
TSP en pourcentage	85.5	64.9	28.6	28.3	39.0	18.5
CNP des producteurs	9.99	3.36	1.46	1.40	1.70	1.27
Viande bovine						
TSP aux producteurs (millions CHF)	1 311	645	522	558	521	485
TSP en pourcentage	75	55	45	48	44	43
CNP des producteurs	4.21	2.40	1.82	1.93	1.78	1.76
Viande ovine						
TSP aux producteurs (millions CHF)	36	41	14	18	15	11
TSP en pourcentage	67.7	63.0	34.5	39.9	35.6	28.1
CNP des producteurs	5.08	3.70	1.55	1.67	1.57	1.41
Laine						
TSP aux producteurs (millions CHF)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Viande porcine						
TSP aux producteurs (millions CHF)	704	450	530	626	507	458
TSP en pourcentage	44	39	51	55	50	48
CNP des producteurs	2.45	2.17	2.09	2.21	2.05	2.02
Volaille						
TSP aux producteurs (millions CHF)	112	133	109	108	109	110
TSP en pourcentage	73.0	74.6	77.0	75.0	78.2	77.7
CNP des producteurs	6.08	6.10	4.67	4.31	4.81	4.88
Oeufs						
TSP aux producteurs (millions CHF)	184	134	102	93	114	100
TSP en pourcentage	78.6	72.2	64.6	63.3	66.2	64.4
CNP des producteurs	6.87	5.28	3.10	2.91	3.22	3.16
Autres produits						
TSP aux producteurs (millions CHF) ¹	1 135	740	807	776	922	725
TSP en pourcentage	72.5	57.5	37.5	35.9	43.3	33.2
CNP des producteurs	11.02	4.80	1.52	1.58	1.60	1.37

Note : p : provisoire. nc : non calculé. ESP: Estimation du soutien aux producteurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457304>

Tableau III.22. Turquie : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit

Millions TRY

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESP Total (millions TRY)	4	796	30 296	26 504	31 200	33 184
TSP total aux consommateurs (millions TRY)	3	609	27 414	22 657	28 904	30 682
Part du TSP aux producteurs dans l'ESP Total (%)	78	75	90	85	93	92
Blé						
TSP aux producteurs (millions TRY)	1	54	1 397	673	2 009	1 511
TSP en pourcentage	23.9	11.0	14.1	8.0	20.3	14.1
CNP des producteurs	1.36	1.14	1.17	1.09	1.25	1.16
Maïs						
TSP aux producteurs (millions TRY)	0	8	540	278	630	712
TSP en pourcentage	13.6	17.6	26.6	15.8	31.7	32.4
CNP des producteurs	1.16	1.23	1.38	1.19	1.46	1.48
Autres céréales						
TSP aux producteurs (millions TRY)	0	21	892	402	1 236	1 039
TSP en pourcentage	23.1	13.0	33.3	18.4	45.2	36.3
CNP des producteurs	1.36	1.16	1.54	1.23	1.83	1.57
Riz						
TSP aux producteurs (millions TRY)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Colza						
TSP aux producteurs (millions TRY)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Tournesol						
TSP aux producteurs (millions TRY)	0	11	222	152	284	230
TSP en pourcentage	12.9	29.3	22.1	15.4	31.4	19.5
CNP des producteurs	1.16	1.43	1.29	1.18	1.46	1.24
Soja						
TSP aux producteurs (millions TRY)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Sucre						
TSP aux producteurs (millions TRY)	0	49	438	835	466	14
TSP en pourcentage	12.6	38.9	24.2	49.1	23.0	0.6
CNP des producteurs	1.11	1.67	1.41	1.95	1.29	1.00
Lait						
TSP aux producteurs (millions TRY)	0	98	3 008	3 334	3 015	2 674
TSP en pourcentage	52.9	50.5	32.2	34.1	35.2	27.2
CNP des producteurs	2.49	2.17	1.54	1.55	1.65	1.43
Viande bovine						
TSP aux producteurs (millions TRY)	0	44	1 697	1 504	1 175	2 412
TSP en pourcentage	8	29	40	37	34	48
CNP des producteurs	1.19	1.54	1.69	1.64	1.57	1.86
Viande ovine						
TSP aux producteurs (millions TRY)	0	1	149	-14	111	350
TSP en pourcentage	11.2	4.8	13.7	-2.0	11.0	32.1
CNP des producteurs	1.17	1.09	1.35	1.05	1.30	1.70
Laine						
TSP aux producteurs (millions TRY)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Viande porcine						
TSP aux producteurs (millions TRY)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Volaille						
TSP aux producteurs (millions TRY)	0	14	1 099	573	1 106	1 618
TSP en pourcentage	-15.9	23.1	27.9	20.1	28.9	34.8
CNP des producteurs	0.93	1.40	1.50	1.31	1.53	1.67
Oeufs						
TSP aux producteurs (millions TRY)	0	18	724	761	581	831
TSP en pourcentage	10.6	30.5	26.9	33.2	22.0	25.5
CNP des producteurs	1.21	1.59	1.49	1.58	1.42	1.47
Autres produits						
TSP aux producteurs (millions TRY) ¹	2	292	17 247	14 159	18 291	19 291
TSP en pourcentage	14.5	16.2	24.4	20.7	26.3	26.2
CNP des producteurs	1.17	1.17	1.19	1.25	1.17	1.16

Note : p : provisoire. nc : non calculé. ESP: Estimation du soutien aux producteurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457323>

Tableau III.23. États-Unis : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit

Millions USD

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESP Total (millions USD)	36 411	26 614	29 151	30 477	31 423	25 551
TSP total aux consommateurs (millions USD)	26 190	13 550	8 440	7 633	11 067	6 621
Part du TSP aux producteurs dans l'ESP Total (%)	71	51	29	25	35	26
Blé						
TSP aux producteurs (millions USD)	4 337	545	1 090	940	1 521	809
TSP en pourcentage	46.5	5.2	7.9	5.3	12.3	6.0
CNP des producteurs	1.33	1.01	1.01	1.00	1.01	1.01
Maïs						
TSP aux producteurs (millions USD)	7 217	120	2 031	2 147	2 168	1 778
TSP en pourcentage	34.8	0.5	3.7	4.2	4.5	2.6
CNP des producteurs	1.13	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres céréales						
TSP aux producteurs (millions USD)	1 177	49	139	166	141	110
TSP en pourcentage	37.7	1.8	5.2	5.6	5.8	4.2
CNP des producteurs	1.35	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Riz						
TSP aux producteurs (millions USD)	816	168	45	29	49	58
TSP en pourcentage	50.2	8.2	1.4	0.8	1.6	1.9
CNP des producteurs	1.45	1.01	1.00	1.00	1.00	1.00
Colza						
TSP aux producteurs (millions USD)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Tournesol						
TSP aux producteurs (millions USD)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Soja						
TSP aux producteurs (millions USD)	172	25	1 251	1 483	1 198	1 074
TSP en pourcentage	1.7	0.2	3.8	4.8	3.6	3.2
CNP des producteurs	1.01	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Sucre						
TSP aux producteurs (millions USD)	1 036	744	596	562	481	746
TSP en pourcentage	55.9	36.6	24.4	26.3	18.6	28.3
CNP des producteurs	2.31	1.60	1.31	1.34	1.21	1.38
Lait						
TSP aux producteurs (millions USD)	6 340	7 500	1 309	8	3 353	568
TSP en pourcentage	34.9	35.2	5.0	0.0	13.2	1.8
CNP des producteurs	1.56	1.57	1.06	1.00	1.15	1.02
Viande bovine						
TSP aux producteurs (millions USD)	258	-3	0	0	0	0
TSP en pourcentage	1	0	0	0	0	0
CNP des producteurs	1.02	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande ovine						
TSP aux producteurs (millions USD)	5	3	32	30	31	37
TSP en pourcentage	1.1	0.8	9.0	9.0	9.0	9.0
CNP des producteurs	1.01	1.01	1.10	1.10	1.10	1.10
Laine						
TSP aux producteurs (millions USD)	79	13	7	5	8	8
TSP en pourcentage	47.8	12.9	19.2	13.7	26.0	18.0
CNP des producteurs	1.01	1.01	1.24	1.16	1.35	1.22
Viande porcine						
TSP aux producteurs (millions USD)	-66	-2	0	0	0	0
TSP en pourcentage	-1	0	0	0	0	0
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Volaille						
TSP aux producteurs (millions USD)	725	65	20	18	28	14
TSP en pourcentage	8.8	0.4	0.1	0.1	0.1	0.0
CNP des producteurs	1.11	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Oeufs						
TSP aux producteurs (millions USD)	136	133	0	0	0	0
TSP en pourcentage	4.4	3.3	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.06	1.04	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres produits						
TSP aux producteurs (millions USD) ¹	3 957	4 190	1 918	2 245	2 090	1 419
TSP en pourcentage	8.8	6.5	2.2	2.5	2.5	1.5
CNP des producteurs	1.11	1.06	1.01	1.01	1.01	1.00

Note : p : provisoire. nc : non calculé. ESP: Estimation du soutien aux producteurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457342>

Tableau III.24. Brésil : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit

Millions BRL

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESP Total (millions BRL)	-1 473	13 507	10 619	17 372	12 529
TSP total aux consommateurs (millions BRL)	-2 849	9 201	5 688	13 400	8 514
Part du TSP aux producteurs dans l'ESP Total (%)	-803	66	54	77	68
Blé					
TSP aux producteurs (millions BRL)	52	156	91	113	263
TSP en pourcentage	10.9	6.8	4.2	4.2	12.1
CNP des producteurs	1.01	1.05	1.02	1.02	1.11
Maïs					
TSP aux producteurs (millions BRL)	411	601	1 090	376	339
TSP en pourcentage	8.7	3.1	5.2	2.0	2.2
CNP des producteurs	1.01	1.02	1.04	1.01	1.01
Autres céréales					
TSP aux producteurs (millions BRL)	.. n.c.				
TSP en pourcentage	.. n.c.				
CNP des producteurs	.. n.c.				
Riz					
TSP aux producteurs (millions BRL)	353	1 668	1 085	2 608	1 312
TSP en pourcentage	17.0	20.5	13.6	30.2	17.8
CNP des producteurs	1.14	1.26	1.15	1.42	1.21
Colza					
TSP aux producteurs (millions BRL)	.. n.c.				
TSP en pourcentage	.. n.c.				
CNP des producteurs	.. n.c.				
Tournesol					
TSP aux producteurs (millions BRL)	.. n.c.				
TSP en pourcentage	.. n.c.				
CNP des producteurs	.. n.c.				
Soja					
TSP aux producteurs (millions BRL)	332	321	358	315	291
TSP en pourcentage	5.6	0.8	0.8	0.7	0.7
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Sucre					
TSP aux producteurs (millions BRL)	-4 355	86	108	80	71
TSP en pourcentage	-94.8	0.4	0.5	0.3	0.2
CNP des producteurs	0.51	1.00	1.00	1.00	1.00
Lait					
TSP aux producteurs (millions BRL)	897	3 269	-47	6 036	3 818
TSP en pourcentage	18.0	16.2	-0.3	31.4	17.5
CNP des producteurs	1.21	1.22	1.00	1.46	1.21
Viande bovine					
TSP aux producteurs (millions BRL)	125	-24	-71	0	0
TSP en pourcentage	1.4	-0.1	-0.2	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande ovine					
TSP aux producteurs (millions BRL)	.. n.c.				
TSP en pourcentage	.. n.c.				
CNP des producteurs	.. n.c.				
Laine					
TSP aux producteurs (millions BRL)	.. n.c.				
TSP en pourcentage	.. n.c.				
CNP des producteurs	.. n.c.				
Viande porcine					
TSP aux producteurs (millions BRL)	32	-35	-105	0	0
TSP en pourcentage	1.5	-0.4	-1.1	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Volaille					
TSP aux producteurs (millions BRL)	51	-80	-240	0	0
TSP en pourcentage	1.4	-0.3	-1.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Oeufs					
TSP aux producteurs (millions BRL)	.. n.c.				
TSP en pourcentage	.. n.c.				
CNP des producteurs	.. n.c.				
Autres produits					
TSP aux producteurs (millions BRL) ¹	-747	3 237	3 418	3 872	2 421
TSP en pourcentage	-4.0	4.7	5.2	5.7	3.3
CNP des producteurs	0.91	1.03	1.03	1.05	1.02

Note : p : provisoire. nc: non calculé. ESP: Estimation du soutien aux producteurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457361>

Tableau III.25. Chine : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit

Millions RMB

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESP Total (millions RMB)	60 457	624 061	168 762	708 642	994 780
TSP total aux consommateurs (millions RMB)	18 660	282 403	-130 116	353 983	623 341
Part du TSP aux producteurs dans l'ESP Total (%)	-8	12	-77	50	63
Blé					
TSP aux producteurs (millions RMB)	9 232	52 695	26 774	65 161	66 149
TSP en pourcentage	6.0	24.4	14.4	30.6	28.1
CNP des producteurs	1.08	1.33	1.17	1.44	1.39
Maïs					
TSP aux producteurs (millions RMB)	-8 070	24 217	-35 896	40 468	68 079
TSP en pourcentage	-6.9	8.1	-15.4	16.3	23.3
CNP des producteurs	1.01	1.12	0.87	1.19	1.30
Autres céréales					
TSP aux producteurs (millions RMB)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
TSP en pourcentage	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des producteurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Riz					
TSP aux producteurs (millions RMB)	-25 734	-140 835	-239 880	-168 599	-14 026
TSP en pourcentage	-8.8	-37.5	-65.7	-43.6	-3.2
CNP des producteurs	0.92	0.76	0.60	0.70	0.97
Colza					
TSP aux producteurs (millions RMB)	3 896	11 536	15 010	11 477	8 122
TSP en pourcentage	16	22	25	24	16
CNP des producteurs	1.19	1.28	1.33	1.31	1.19
Tournesol					
TSP aux producteurs (millions RMB)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
TSP en pourcentage	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des producteurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Soja					
TSP aux producteurs (millions RMB)	406	6 786	-4 620	12 210	12 767
TSP en pourcentage	1.2	12.9	-8.4	23.3	23.9
CNP des producteurs	1.01	1.18	0.92	1.30	1.31
Sucre					
TSP aux producteurs (millions RMB)	6 943	14 215	6 447	25 482	10 715
TSP en pourcentage	38.1	39.4	19.9	69.7	28.7
CNP des producteurs	1.62	1.98	1.24	3.29	1.40
Lait					
TSP aux producteurs (millions RMB)	7 863	12 767	-21 373	32 094	27 581
TSP en pourcentage	61.0	10.9	-22.3	32.6	22.3
CNP des producteurs	2.55	1.22	0.80	1.52	1.33
Viande bovine					
TSP aux producteurs (millions RMB)	485	13 367	2 563	18 906	18 632
TSP en pourcentage	1.5	7.8	1.6	11.4	10.5
CNP des producteurs	1.00	1.10	1.00	1.16	1.16
Viande ovine					
TSP aux producteurs (millions RMB)	3 400	15 046	17 499	13 580	14 059
TSP en pourcentage	16.2	13.6	15.9	12.8	12.0
CNP des producteurs	1.17	1.17	1.17	1.17	1.17
Laine					
TSP aux producteurs (millions RMB)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
TSP en pourcentage	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des producteurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Viande porcine					
TSP aux producteurs (millions RMB)	3 459	107 372	138 272	96 134	87 712
TSP en pourcentage	1.1	13.8	16.0	13.1	12.1
CNP des producteurs	1.00	1.16	1.16	1.16	1.16
Volaille					
TSP aux producteurs (millions RMB)	674	10 921	12 656	10 335	9 771
TSP en pourcentage	0.5	3.8	4.5	3.6	3.2
CNP des producteurs	1.00	1.04	1.04	1.04	1.04
Oeufs					
TSP aux producteurs (millions RMB)	698	-601	1 113	-998	-1 919
TSP en pourcentage	0.5	-0.3	0.7	-0.6	-1.1
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres produits					
TSP aux producteurs (millions RMB) ¹	15 408	154 918	-48 680	197 734	315 700
TSP en pourcentage	2.6	5.9	-2.1	7.9	12.0
CNP des producteurs	1.02	1.07	0.97	1.10	1.15

Note : p : provisoire. nc : non calculé. ESP: Estimation du soutien aux producteurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457380>

Tableau III.26. Russie : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit

Millions RUB

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESP Total (millions RUB)	39 317	501 503	517 548	515 534	471 428
TSP total aux consommateurs (millions RUB)	17 767	346 647	376 565	361 543	301 834
Part du TSP aux producteurs dans l'ESP Total (%)	34	69	73	70	64
Blé					
TSP aux producteurs (millions RUB)	-1 679	-24 090	-10 354	-11 181	-50 733
TSP en pourcentage	-14.0	-13.0	-3.2	-4.2	-31.6
CNP des producteurs	0.90	0.90	0.97	0.96	0.76
Maïs					
TSP aux producteurs (millions RUB)	-585	-11 484	-14 459	-12 543	-7 451
TSP en pourcentage	-47.1	-54.0	-37.6	-72.6	-51.8
CNP des producteurs	0.68	0.66	0.73	0.58	0.66
Autres céréales					
TSP aux producteurs (millions RUB)	-1 067	-26 908	-43 541	-21 964	-15 219
TSP en pourcentage	-18.4	-27.5	-28.3	-20.7	-33.4
CNP des producteurs	0.89	0.79	0.78	0.83	0.75
Riz					
TSP aux producteurs (millions RUB)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Colza					
TSP aux producteurs (millions RUB)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Tournesol					
TSP aux producteurs (millions RUB)	-883	-16 141	10 428	285	-59 136
TSP en pourcentage	-35.4	-29.8	14.6	0.5	-104.5
CNP des producteurs	0.74	0.89	1.17	1.01	0.49
Soja					
TSP aux producteurs (millions RUB)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Sucre					
TSP aux producteurs (millions RUB)	884	11 656	14 193	10 794	9 980
TSP en pourcentage	31.3	34.9	42.1	34.9	27.8
CNP des producteurs	1.48	1.55	1.73	1.54	1.38
Lait					
TSP aux producteurs (millions RUB)	13 243	110 518	122 656	90 171	118 727
TSP en pourcentage	33.4	29.3	33.6	25.5	29.0
CNP des producteurs	1.48	1.37	1.47	1.29	1.34
Viande bovine					
TSP aux producteurs (millions RUB)	-2 205	46 888	37 238	63 861	39 566
TSP en pourcentage	-19.9	28.8	26.1	37.5	22.9
CNP des producteurs	0.93	1.35	1.31	1.53	1.22
Viande ovine					
TSP aux producteurs (millions RUB)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Laine					
TSP aux producteurs (millions RUB)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Viande porcine					
TSP aux producteurs (millions RUB)	2 514	102 073	102 489	101 115	102 614
TSP en pourcentage	16.6	53.4	62.2	50.3	47.6
CNP des producteurs	1.15	1.99	2.35	1.90	1.72
Volaille					
TSP aux producteurs (millions RUB)	2 273	75 660	68 290	64 860	93 828
TSP en pourcentage	31.3	43.4	49.9	34.3	45.9
CNP des producteurs	1.35	1.68	1.85	1.47	1.71
Oeufs					
TSP aux producteurs (millions RUB)	2 199	8 407	11 776	4 482	8 962
TSP en pourcentage	18.8	8.9	12.5	4.8	9.4
CNP des producteurs	1.20	1.03	1.07	1.00	1.00
Autres produits					
TSP aux producteurs (millions RUB) ¹	3 073	70 068	77 848	71 662	60 695
TSP en pourcentage	4.1	10.4	11.2	10.3	9.7
CNP des producteurs	1.04	1.09	1.09	1.10	1.08

Note : p : provisoire. nc : non calculé. ESP: Estimation du soutien aux producteurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457399>

Tableau III.27. Afrique du Sud : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit

Millions ZAR

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESP Total (millions ZAR)	4 064	4 139	3 826	5 679	2 911
TSP total aux consommateurs (millions ZAR)	3 905	2 272	2 435	3 825	555
Part du TSP aux producteurs dans l'ESP Total (%)	96	50	64	67	19
Blé					
TSP aux producteurs (millions ZAR)	105	0	0	0	0
TSP en pourcentage	4.3	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.05	1.00	1.00	1.00	1.00
Maïs					
TSP aux producteurs (millions ZAR)	338	701	162	1 559	382
TSP en pourcentage	9.0	4.4	1.1	9.6	2.6
CNP des producteurs	1.11	1.05	1.01	1.11	1.03
Autres céréales					
TSP aux producteurs (millions ZAR)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Riz					
TSP aux producteurs (millions ZAR)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Colza					
TSP aux producteurs (millions ZAR)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Tournesol					
TSP aux producteurs (millions ZAR)	0	160	479	0	0
TSP en pourcentage	0.0	4.1	12.4	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.00	1.05	1.14	1.00	1.00
Soja					
TSP aux producteurs (millions ZAR)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Sucre					
TSP aux producteurs (millions ZAR)	584	690	1 408	285	377
TSP en pourcentage	27.3	13.7	29.1	5.4	6.5
CNP des producteurs	1.40	1.18	1.41	1.06	1.07
Lait					
TSP aux producteurs (millions ZAR)	716	439	-20	1 371	-33
TSP en pourcentage	33.2	5.8	-0.2	18.1	-0.4
CNP des producteurs	1.54	1.08	1.00	1.23	1.00
Viande bovine					
TSP aux producteurs (millions ZAR)	322	-40	-24	-52	-44
TSP en pourcentage	8.3	-0.2	-0.1	-0.3	-0.2
CNP des producteurs	1.11	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande ovine					
TSP aux producteurs (millions ZAR)	387	0	0	0	0
TSP en pourcentage	32.5	0.0	0.0	0.0	0.0
CNP des producteurs	1.52	1.00	1.00	1.00	1.00
Laine					
TSP aux producteurs (millions ZAR)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
TSP en pourcentage	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des producteurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Viande porcine					
TSP aux producteurs (millions ZAR)	-18	-31	-19	-40	-34
TSP en pourcentage	-2.8	-1.1	-0.7	-1.4	-1.2
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Volaille					
TSP aux producteurs (millions ZAR)	485	-156	-94	-205	-168
TSP en pourcentage	9.3	-0.8	-0.5	-1.1	-1.0
CNP des producteurs	1.12	1.00	1.00	1.00	1.00
Oeufs					
TSP aux producteurs (millions ZAR)	-35	-60	-36	-79	-66
TSP en pourcentage	-3.3	-1.1	-0.8	-1.3	-1.1
CNP des producteurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres produits					
TSP aux producteurs (millions ZAR) ¹	1 022	568	578	985	140
TSP en pourcentage	8.1	1.3	1.5	2.2	0.3
CNP des producteurs	1.11	1.02	1.03	1.03	1.01

Note : p : provisoire. nc : non calculé. ESP: Estimation du soutien aux producteurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457418>

Tableau III.28. Ukraine : Transferts aux producteurs au titre d'un seul produit

Millions UAH

	1996-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESP Total (millions UAH)	-499	13 870	8 462	19 505	13 643
TSP total aux consommateurs (millions UAH)	-1 435	5 665	2 682	10 085	4 227
Part du TSP aux producteurs dans l'ESP Total (%)	104	38	32	52	31
Blé					
TSP aux producteurs (millions UAH)	-15	-6 099	-11 842	-4 931	-1 524
TSP en pourcentage	-11.6	-32.6	-59.5	-29.8	-8.3
CNP des producteurs	1.31	0.77	0.61	0.77	0.92
Maïs					
TSP aux producteurs (millions UAH)	-138	-2 003	-3 622	-355	-2 033
TSP en pourcentage	-18.7	-20.3	-43.3	-4.0	-13.7
CNP des producteurs	0.85	0.84	0.69	0.96	0.88
Autres céréales					
TSP aux producteurs (millions UAH)	52	-2 285	-4 286	-2 136	-433
TSP en pourcentage	3.8	-20.6	-34.5	-22.3	-4.9
CNP des producteurs	1.04	0.83	0.73	0.82	0.95
Riz					
TSP aux producteurs (millions UAH)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Colza					
TSP aux producteurs (millions UAH)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Tournesol					
TSP aux producteurs (millions UAH)	-119	-1 081	-469	791	-3 567
TSP en pourcentage	-20.2	-5.4	-5.3	6.6	-17.5
CNP des producteurs	0.83	0.96	0.95	1.07	0.85
Soja					
TSP aux producteurs (millions UAH)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Sucre					
TSP aux producteurs (millions UAH)	308	2 032	1 989	1 891	2 215
TSP en pourcentage	23.0	48.7	67.6	45.8	32.7
CNP des producteurs	1.30	2.14	3.09	1.85	1.49
Lait					
TSP aux producteurs (millions UAH)	-1 029	1 224	3 493	1 759	-1 581
TSP en pourcentage	-29.4	6.3	16.0	8.0	-5.2
CNP des producteurs	0.79	1.05	1.15	1.07	0.94
Viande bovine					
TSP aux producteurs (millions UAH)	130	746	2 784	73	-618
TSP en pourcentage	6.4	8.0	30.9	0.9	-7.9
CNP des producteurs	1.03	1.07	1.33	0.98	0.91
Viande ovine					
TSP aux producteurs (millions UAH)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Laine					
TSP aux producteurs (millions UAH)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
TSP en pourcentage	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des producteurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Viande porcine					
TSP aux producteurs (millions UAH)	-889	6 830	7 989	6 523	5 979
TSP en pourcentage	-42.9	60.3	68.7	59.2	53.2
CNP des producteurs	0.70	2.22	2.45	2.20	2.01
Volaille					
TSP aux producteurs (millions UAH)	168	5 288	6 229	4 613	5 023
TSP en pourcentage	22.9	46.8	60.8	40.9	38.8
CNP des producteurs	1.26	1.66	1.89	1.56	1.54
Oeufs					
TSP aux producteurs (millions UAH)	282	414	728	228	286
TSP en pourcentage	27.9	6.4	12.4	3.4	3.4
CNP des producteurs	1.44	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres produits					
TSP aux producteurs (millions UAH) ¹	-185	600	-312	1 629	481
TSP en pourcentage	-1.8	0.8	-0.5	2.4	0.5
CNP des producteurs	1.00	0.95	0.88	0.98	0.99

Note : p : provisoire. nc : non calculé. ESP: Estimation du soutien aux producteurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457437>

Tableau III.29. OCDE : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit (USD)

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESC Total (millions USD)	-159 898	-171 491	-86 376	-95 427	-86 814	-76 886
TSP total aux consommateurs (millions USD)¹	-173 153	-190 631	-122 222	-127 036	-123 329	-116 302
Blé						
TSP aux consommateurs (mns USD)	-12 466	-8 445	-532	-47	-998	-552
CNP des consommateurs	2.06	1.31	1.01	1.00	1.03	1.01
Maïs						
TSP aux consommateurs (mns USD)	-1 979	-304	-7	88	-53	-57
CNP des consommateurs	1.24	1.04	1.00	1.00	1.01	1.01
Autres céréales						
TSP aux consommateurs (mns USD)	-4 321	-3 191	-884	-396	-1 265	-990
CNP des consommateurs	2.05	1.29	1.07	1.03	1.12	1.08
Riz						
TSP aux consommateurs (mns USD)	-23 427	-29 660	-16 378	-15 577	-16 204	-17 354
CNP des consommateurs	4.96	4.32	2.14	2.06	2.11	2.26
Colza						
TSP aux consommateurs (mns USD)	-515	-189	-250	-288	-232	-229
CNP des consommateurs	1.35	1.06	1.02	1.02	1.02	1.02
Tournesol						
TSP aux consommateurs (mns USD)	-61	-160	-52	-38	-90	-27
CNP des consommateurs	1.07	1.07	1.02	1.01	1.03	1.01
Soja						
TSP aux consommateurs (mns USD)	-216	-433	-312	-282	-243	-411
CNP des consommateurs	1.02	1.02	1.01	1.01	1.01	1.01
Sucre						
TSP aux consommateurs (mns USD)	-7 285	-7 518	-4 063	-5 475	-3 251	-3 464
CNP des consommateurs	2.46	1.92	1.45	1.71	1.33	1.31
Lait						
TSP aux consommateurs (mns USD)	-38 612	-39 116	-13 302	-11 074	-15 717	-13 116
CNP des consommateurs	2.79	1.89	1.13	1.09	1.17	1.14
Viande bovine						
TSP aux consommateurs (mns USD)	-18 243	-16 517	-13 198	-14 945	-14 594	-10 057
CNP des consommateurs	1.41	1.28	1.15	1.16	1.18	1.10
Viande ovine						
TSP aux consommateurs (mns USD)	-3 561	-2 598	-1 485	-1 527	-1 724	-1 202
CNP des consommateurs	2.06	1.47	1.19	1.20	1.24	1.14
Laine						
TSP aux consommateurs (mns USD)	-8	0	3	4	3	3
CNP des consommateurs	1.04	1.02	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande porcine						
TSP aux consommateurs (mns USD)	-7 108	-7 986	-11 768	-13 953	-10 784	-10 566
CNP des consommateurs	1.20	1.16	1.19	1.22	1.19	1.17
Volaille						
TSP aux consommateurs (mns USD)	-4 509	-5 304	-8 809	-8 710	-9 154	-8 565
CNP des consommateurs	1.25	1.18	1.18	1.18	1.20	1.17
Oeufs						
TSP aux consommateurs (mns USD)	-3 842	-2 632	-1 608	-1 612	-1 516	-1 697
CNP des consommateurs	1.35	1.17	1.06	1.06	1.06	1.07
Autres produits						
TSP aux consommateurs (mns USD) ²	-46 999	-66 579	-49 578	-53 206	-47 508	-48 019
CNP des consommateurs	1.31	1.30	1.14	1.14	1.14	1.13

Note : p : provisoire. ESC : Estimation du Soutien aux Consommateurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. La différence entre l'ESC total et le TSP aux consommateurs représente le montant des subventions aux consommateurs qui ne sont pas spécifiques à un produit.
2. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457456>

Tableau III.30. OCDE : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit (EUR)

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESC Total (millions EUR)	-144 706	-138 258	-61 937	-65 270	-62 489	-58 052
TSP total aux consommateurs (millions EUR)¹	-156 729	-153 800	-87 825	-86 890	-88 772	-87 813
Blé						
TSP aux consommateurs (mns EUR)	-11 284	-6 819	-389	-32	-718	-417
CNP des consommateurs	2.06	1.31	1.01	1.00	1.03	1.01
Maïs						
TSP aux consommateurs (mns EUR)	-1 796	-239	-7	60	-38	-43
CNP des consommateurs	1.24	1.04	1.00	1.00	1.01	1.01
Autres céréales						
TSP aux consommateurs (mns EUR)	-3 917	-2 560	-643	-271	-910	-747
CNP des consommateurs	2.05	1.29	1.07	1.03	1.12	1.08
Riz						
TSP aux consommateurs (mns EUR)	-21 229	-23 846	-11 807	-10 654	-11 664	-13 103
CNP des consommateurs	4.96	4.32	2.14	2.06	2.11	2.26
Colza						
TSP aux consommateurs (mns EUR)	-465	-151	-179	-197	-167	-173
CNP des consommateurs	1.35	1.06	1.02	1.02	1.02	1.02
Tournesol						
TSP aux consommateurs (mns EUR)	-58	-132	-37	-26	-65	-21
CNP des consommateurs	1.07	1.07	1.02	1.01	1.03	1.01
Soja						
TSP aux consommateurs (mns EUR)	-193	-349	-226	-193	-175	-310
CNP des consommateurs	1.02	1.02	1.01	1.01	1.01	1.01
Sucre						
TSP aux consommateurs (mns EUR)	-6 632	-6 101	-2 900	-3 744	-2 340	-2 615
CNP des consommateurs	2.46	1.92	1.45	1.71	1.33	1.31
Lait						
TSP aux consommateurs (mns EUR)	-35 047	-31 701	-9 597	-7 574	-11 313	-9 903
CNP des consommateurs	2.79	1.89	1.13	1.09	1.17	1.14
Viande bovine						
TSP aux consommateurs (mns EUR)	-16 585	-13 408	-9 440	-10 222	-10 505	-7 593
CNP des consommateurs	1.41	1.28	1.15	1.16	1.18	1.10
Viande ovine						
TSP aux consommateurs (mns EUR)	-3 205	-2 079	-1 064	-1 045	-1 241	-907
CNP des consommateurs	2.06	1.47	1.19	1.20	1.24	1.14
Laine						
TSP aux consommateurs (mns EUR)	-7	0	2	3	2	2
CNP des consommateurs	1.04	1.02	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande porcine						
TSP aux consommateurs (mns EUR)	-6 289	-6 385	-8 428	-9 543	-7 762	-7 978
CNP des consommateurs	1.20	1.16	1.19	1.22	1.19	1.17
Volaille						
TSP aux consommateurs (mns EUR)	-4 018	-4 264	-6 338	-5 957	-6 589	-6 467
CNP des consommateurs	1.25	1.18	1.18	1.18	1.20	1.17
Oeufs						
TSP aux consommateurs (mns EUR)	-3 481	-2 106	-1 158	-1 102	-1 091	-1 281
CNP des consommateurs	1.35	1.17	1.06	1.06	1.06	1.07
Autres produits						
TSP aux consommateurs (mns EUR) ²	-42 522	-53 660	-35 615	-36 392	-34 196	-36 256
CNP des consommateurs	1.31	1.30	1.14	1.14	1.14	1.13

Note : p : provisoire. ESC : Estimation du Soutien aux Consommateurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. La différence entre l'ESC total et le TSP aux consommateurs représente le montant des subventions aux consommateurs qui ne sont pas spécifiques à un produit.
2. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457475>

Tableau III.31. Australie : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESC Total (millions AUD)	-971	-596	-256	-252	-257	-259
TSP aux consommateurs (millions AUD)¹	-971	-596	-256	-252	-257	-259
Blé						
TSP aux consommateurs (millions AUD)	-16	-6	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.05	1.01	1.00	1.00	1.00	1.00
Maïs						
TSP aux consommateurs (millions AUD)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Autres céréales						
TSP aux consommateurs (millions AUD)	0	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Riz						
TSP aux consommateurs (millions AUD)	-4	-2	-5	-5	-6	-4
CNP des consommateurs	1.13	1.02	1.02	1.02	1.02	1.02
Colza						
TSP aux consommateurs (millions AUD)	0	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Tournesol						
TSP aux consommateurs (millions AUD)	0	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Soja						
TSP aux consommateurs (millions AUD)	0	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Sucre						
TSP aux consommateurs (millions AUD)	-66	-30	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.12	1.03	1.00	1.00	1.00	1.00
Lait						
TSP aux consommateurs (millions AUD)	-713	-457	-249	-245	-250	-254
CNP des consommateurs	2.71	1.22	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande bovine						
TSP aux consommateurs (millions AUD)	0	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande ovine						
TSP aux consommateurs (millions AUD)	-5	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.01	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Laine						
TSP aux consommateurs (millions AUD)	-1	-1	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.01	1.01	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande porcine						
TSP aux consommateurs (millions AUD)	-1	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Volaille						
TSP aux consommateurs (millions AUD)	0	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Oeufs						
TSP aux consommateurs (millions AUD)	-43	-2	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.18	1.01	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres produits						
TSP aux consommateurs (millions AUD) ²	-121	-98	-2	-2	-2	-1
CNP des consommateurs	1.13	1.03	1.00	1.00	1.00	1.00

Note : p: provisoire. nc: non calculé. ESC : Estimation du Soutien aux Consommateurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. La différence entre l'ESC total et le TSP aux consommateurs représente le montant des subventions aux consommateurs qui ne sont pas spécifiques à un produit.
2. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457494>

Tableau III.32. Canada : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESC Total (millions CAD)	-3 758	-2 415	-4 397	-3 055	-4 893	-5 241
TSP aux consommateurs (millions CAD)¹	-3 758	-2 415	-4 397	-3 055	-4 893	-5 241
Blé						
TSP aux consommateurs (millions CAD)	-259	6	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.54	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Maïs						
TSP aux consommateurs (millions CAD)	-2	-1	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.02	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres céréales						
TSP aux consommateurs (millions CAD)	11	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.41	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Riz						
TSP aux consommateurs (millions CAD)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Colza						
TSP aux consommateurs (millions CAD)	-46	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.11	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Tournesol						
TSP aux consommateurs (millions CAD)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Soja						
TSP aux consommateurs (millions CAD)	0	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Sucre						
TSP aux consommateurs (millions CAD)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Lait						
TSP aux consommateurs (millions CAD)	-2 566	-1 850	-3 123	-2 095	-3 504	-3 770
CNP des consommateurs	5.81	1.94	2.04	1.49	2.21	2.41
Viande bovine						
TSP aux consommateurs (millions CAD)	-62	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.02	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande ovine						
TSP aux consommateurs (millions CAD)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Laine						
TSP aux consommateurs (millions CAD)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Viande porcine						
TSP aux consommateurs (millions CAD)	0	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Volaille						
TSP aux consommateurs (millions CAD)	-157	-47	-443	-496	-457	-378
CNP des consommateurs	1.19	1.03	1.23	1.26	1.23	1.19
Oeufs						
TSP aux consommateurs (millions CAD)	-90	-139	-99	7	-115	-188
CNP des consommateurs	1.28	1.31	1.21	0.99	1.23	1.40
Autres produits						
TSP aux consommateurs (millions CAD) ²	-588	-384	-731	-472	-816	-905
CNP des consommateurs	1.20	1.09	1.12	1.07	1.14	1.14

Note : p: provisoire. nc: non calculé. ESC : Estimation du Soutien aux Consommateurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. La différence entre l'ESC total et le TSP aux consommateurs représente le montant des subventions aux consommateurs qui ne sont pas spécifiques à un produit.
2. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457513>

Tableau III.33. Chili : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESC Total (millions CLP)	-172 494	-37 695	-29 109	-63 980	-19 995
TSP aux consommateurs (millions CLP)¹	-172 494	-37 695	-29 109	-63 980	-19 995
Blé					
TSP aux consommateurs (millions CLP)	-9 500	-1 395	-4 186	0	0
CNP des consommateurs	1.07	1.00	1.01	1.00	1.00
Maïs					
TSP aux consommateurs (millions CLP)	-3 946	-5 442	-9 183	-3 761	-3 383
CNP des consommateurs	1.05	1.04	1.04	1.03	1.04
Autres céréales					
TSP aux consommateurs (millions CLP)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Riz					
TSP aux consommateurs (millions CLP)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Colza					
TSP aux consommateurs (millions CLP)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Tournesol					
TSP aux consommateurs (millions CLP)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Soja					
TSP aux consommateurs (millions CLP)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Sucre					
TSP aux consommateurs (millions CLP)	-39 910	-6 305	-5 406	-6 543	-6 966
CNP des consommateurs	1.39	1.03	1.02	1.03	1.03
Lait					
TSP aux consommateurs (millions CLP)	-34 353	-9 400	0	-28 200	0
CNP des consommateurs	1.24	1.03	1.00	1.09	1.00
Viande bovine					
TSP aux consommateurs (millions CLP)	-23 036	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.10	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande ovine					
TSP aux consommateurs (millions CLP)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Laine					
TSP aux consommateurs (millions CLP)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Viande porcine					
TSP aux consommateurs (millions CLP)	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Volaille					
TSP aux consommateurs (millions CLP)	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Oeufs					
TSP aux consommateurs (millions CLP)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Autres produits					
TSP aux consommateurs (millions CLP) ²	-61 749	-15 152	-10 335	-25 476	-9 646
CNP des consommateurs	1.07	1.01	1.01	1.01	1.00

Note : p: provisoire. nc: non calculé. ESC : Estimation du Soutien aux Consommateurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

La base de données pour le Chili commence en 1995.

1. La différence entre l'ESC total et le TSP aux consommateurs représente le montant des subventions aux consommateurs qui ne sont pas spécifiques à un produit.
2. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457532>

Tableau III.34. Union européenne : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit (EU27)

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESC Total (millions EUR)	-65 589	-46 628	-18 107	-23 867	-20 029	-10 424
TSP aux consommateurs (millions EUR)¹	-66 496	-47 430	-19 287	-25 112	-21 285	-11 463
Blé						
TSP aux consommateurs (millions EUR)	-4 244	-263	0	0	0	0
CNP des consommateurs	2.14	1.05	1.00	1.00	1.00	1.00
Maïs						
TSP aux consommateurs (millions EUR)	-1 371	-421	0	0	0	0
CNP des consommateurs	2.20	1.28	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres céréales						
TSP aux consommateurs (millions EUR)	-1 271	-243	0	0	0	0
CNP des consommateurs	2.34	1.19	1.00	1.00	1.00	1.00
Riz						
TSP aux consommateurs (millions EUR)	-398	-252	-25	-75	0	0
CNP des consommateurs	2.50	1.50	1.02	1.06	1.00	1.00
Colza						
TSP aux consommateurs (millions EUR)	15	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Tournesol						
TSP aux consommateurs (millions EUR)	12	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Soja						
TSP aux consommateurs (millions EUR)	4	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Sucre						
TSP aux consommateurs (millions EUR)	-2 779	-2 547	-574	-1 261	-461	0
CNP des consommateurs	3.35	2.33	1.32	1.77	1.18	1.00
Lait						
TSP aux consommateurs (millions EUR)	-17 622	-16 027	-117	-555	114	90
CNP des consommateurs	4.56	2.07	1.00	1.01	1.00	1.00
Viande bovine						
TSP aux consommateurs (millions EUR)	-9 696	-7 185	-4 618	-5 884	-6 544	-1 426
CNP des consommateurs	2.07	1.66	1.26	1.32	1.40	1.07
Viande ovine						
TSP aux consommateurs (millions EUR)	-2 993	-1 914	-798	-961	-1 089	-345
CNP des consommateurs	2.70	1.71	1.21	1.25	1.29	1.08
Laine						
TSP aux consommateurs (millions EUR)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Viande porcine						
TSP aux consommateurs (millions EUR)	-1 675	-1 727	-1 458	-2 582	-985	-807
CNP des consommateurs	1.13	1.08	1.05	1.09	1.03	1.03
Volaille						
TSP aux consommateurs (millions EUR)	-2 078	-2 382	-4 393	-4 526	-4 712	-3 942
CNP des consommateurs	1.46	1.51	1.52	1.50	1.59	1.45
Oeufs						
TSP aux consommateurs (millions EUR)	-1 958	-552	-101	-131	-109	-63
CNP des consommateurs	1.64	1.14	1.01	1.02	1.01	1.01
Autres produits						
TSP aux consommateurs (millions EUR) ²	-20 442	-13 917	-7 201	-9 136	-7 499	-4 969
CNP des consommateurs	1.42	1.19	1.06	1.07	1.06	1.04

Note : p: provisoire. nc: non calculé. ESC : Estimation du Soutien aux Consommateurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

UE12 en 1986-94 inclut l'ex-RDA à partir de 1990 ; UE15 en 1995-2003 ; UE25 en 2004-06 ; EU27 à partir de 2007.

1. La différence entre l'ESC total et le TSP aux consommateurs représente le montant des subventions aux consommateurs qui ne sont pas spécifiques à un produit.
2. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457551>

Tableau III.35. Islande : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESC Total (millions ISK)	-4 566	-4 068	-5 203	-5 715	-5 364	-4 529
TSP aux consommateurs (millions ISK)¹	-4 566	-4 068	-5 203	-5 715	-5 364	-4 529
Blé						
TSP aux consommateurs (millions ISK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Maïs						
TSP aux consommateurs (millions ISK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Autres céréales						
TSP aux consommateurs (millions ISK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Riz						
TSP aux consommateurs (millions ISK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Colza						
TSP aux consommateurs (millions ISK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Tournesol						
TSP aux consommateurs (millions ISK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Soja						
TSP aux consommateurs (millions ISK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Sucre						
TSP aux consommateurs (millions ISK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Lait						
TSP aux consommateurs (millions ISK)	-1 664	-1 369	-2 174	-2 069	-2 656	-1 798
CNP des consommateurs	9.45	2.01	1.43	1.49	1.50	1.29
Viande bovine						
TSP aux consommateurs (millions ISK)	-208	-294	-50	-151	0	0
CNP des consommateurs	2.40	1.61	1.04	1.12	1.00	1.00
Viande ovine						
TSP aux consommateurs (millions ISK)	-747	-18	0	0	0	0
CNP des consommateurs	3.57	1.13	1.00	1.00	1.00	1.00
Laine						
TSP aux consommateurs (millions ISK)	98	106	361	348	364	371
CNP des consommateurs	1.20	2.05	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande porcine						
TSP aux consommateurs (millions ISK)	-316	-465	-466	-763	-260	-377
CNP des consommateurs	3.81	2.10	1.36	1.63	1.17	1.28
Volaille						
TSP aux consommateurs (millions ISK)	-192	-468	-1 573	-1 588	-1 554	-1 575
CNP des consommateurs	5.80	6.54	3.38	3.65	3.26	3.24
Oeufs						
TSP aux consommateurs (millions ISK)	-261	-386	-358	-435	-310	-330
CNP des consommateurs	5.37	4.10	1.97	2.42	1.70	1.78
Autres produits						
TSP aux consommateurs (millions ISK) ²	-1 277	-1 174	-942	-1 057	-948	-821
CNP des consommateurs	4.44	1.84	1.40	1.48	1.40	1.32

Note : p: provisoire. nc: non calculé. ESC : Estimation du Soutien aux Consommateurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. La différence entre l'ESC total et le TSP aux consommateurs représente le montant des subventions aux consommateurs qui ne sont pas spécifiques à un produit.
2. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457570>

Tableau III.36. Israël : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESC Total (millions ILS)	-2 128	-2 671	-2 766	-2 831	-2 417
TSP aux consommateurs (millions ILS)¹	-2 128	-2 671	-2 766	-2 831	-2 417
Blé					
TSP aux consommateurs (millions ILS)	-57	-104	148	-347	-112
CNP des consommateurs	1.22	1.16	0.82	1.50	1.15
Maïs					
TSP aux consommateurs (millions ILS)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Autres céréales					
TSP aux consommateurs (millions ILS)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Riz					
TSP aux consommateurs (millions ILS)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Colza					
TSP aux consommateurs (millions ILS)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Tournesol					
TSP aux consommateurs (millions ILS)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Soja					
TSP aux consommateurs (millions ILS)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Sucre					
TSP aux consommateurs (millions ILS)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Lait					
TSP aux consommateurs (millions ILS)	-783	-705	-869	-762	-485
CNP des consommateurs	2.48	1.40	1.47	1.46	1.26
Viande bovine					
TSP aux consommateurs (millions ILS)	-310	-784	-809	-702	-841
CNP des consommateurs	1.43	1.69	1.70	1.66	1.71
Viande ovine					
TSP aux consommateurs (millions ILS)	-63	-234	-215	-222	-264
CNP des consommateurs	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50
Laine					
TSP aux consommateurs (millions ILS)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Viande porcine					
TSP aux consommateurs (millions ILS)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Volaille					
TSP aux consommateurs (millions ILS)	-338	-335	-397	-335	-272
CNP des consommateurs	1.27	1.13	1.16	1.12	1.10
Oeufs					
TSP aux consommateurs (millions ILS)	-15	35	-23	86	41
CNP des consommateurs	1.04	0.96	1.03	0.90	0.95
Autres produits					
TSP aux consommateurs (millions ILS) ²	-563	-544	-601	-549	-484
CNP des consommateurs	1.15	1.06	1.07	1.07	1.05

Note : p: provisoire. nc: non calculé. ESC : Estimation du Soutien aux Consommateurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

La base de données pour Israël commence en 1995. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

1. La différence entre l'ESC total et le TSP aux consommateurs représente le montant des subventions aux consommateurs qui ne sont pas spécifiques à un produit.
2. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457589>

Tableau III.37. Japon : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESC Total (milliards JPY)	-8 910	-8 080	-4 860	-4 971	-4 750	-4 861
TSP aux consommateurs (milliards JPY)¹	-8 910	-8 080	-4 860	-4 971	-4 750	-4 861
Blé						
TSP aux consommateurs (milliards JPY)	-897	-780	0	0	0	0
CNP des consommateurs	6.56	5.34	1.00	1.00	1.00	1.00
Maïs						
TSP aux consommateurs (milliards JPY)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Autres céréales						
TSP aux consommateurs (milliards JPY)	-304	-269	-61	-24	-90	-68
CNP des consommateurs	6.18	4.36	1.90	1.25	2.26	2.20
Riz						
TSP aux consommateurs (milliards JPY)	-2 559	-2 230	-1 222	-1 217	-1 150	-1 300
CNP des consommateurs	5.61	4.93	3.07	3.14	2.68	3.38
Colza						
TSP aux consommateurs (milliards JPY)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Tournesol						
TSP aux consommateurs (milliards JPY)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Soja						
TSP aux consommateurs (milliards JPY)	0	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Sucre						
TSP aux consommateurs (milliards JPY)	-267	-171	-129	-144	-131	-112
CNP des consommateurs	2.50	2.34	-236.05	-14.55	-700.20	6.60
Lait						
TSP aux consommateurs (milliards JPY)	-776	-679	-473	-444	-527	-450
CNP des consommateurs	7.06	3.27	1.94	1.87	2.09	1.85
Viande bovine						
TSP aux consommateurs (milliards JPY)	-558	-355	-277	-272	-270	-288
CNP des consommateurs	3.65	1.46	1.39	1.39	1.39	1.39
Viande ovine						
TSP aux consommateurs (milliards JPY)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Laine						
TSP aux consommateurs (milliards JPY)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Viande porcine						
TSP aux consommateurs (milliards JPY)	-356	-414	-662	-730	-631	-623
CNP des consommateurs	1.73	2.07	3.36	3.38	3.63	3.07
Volaille						
TSP aux consommateurs (milliards JPY)	-51	-42	-32	-30	-30	-37
CNP des consommateurs	1.13	1.12	1.12	1.12	1.12	1.12
Oeufs						
TSP aux consommateurs (milliards JPY)	-71	-73	-64	-70	-60	-63
CNP des consommateurs	1.20	1.19	1.17	1.17	1.17	1.17
Autres produits						
TSP aux consommateurs (milliards JPY) ²	-3 072	-3 068	-1 940	-2 039	-1 861	-1 920
CNP des consommateurs	2.21	2.00	1.68	1.69	1.69	1.66

Note : p: provisoire. nc: non calculé. ESC : Estimation du Soutien aux Consommateurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. La différence entre l'ESC total et le TSP aux consommateurs représente le montant des subventions aux consommateurs qui ne sont pas spécifiques à un produit.
2. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457608>

Tableau III.38. Corée : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESC Total (milliards KRW)	-9 425	-19 748	-20 307	-18 910	-21 745	-20 266
TSP aux consommateurs (milliards KRW)¹	-9 481	-20 002	-20 341	-18 948	-21 787	-20 288
Blé						
TSP aux consommateurs (milliards KRW)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Maïs						
TSP aux consommateurs (milliards KRW)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Autres céréales						
TSP aux consommateurs (milliards KRW)	-210	-209	-76	-85	-92	-51
CNP des consommateurs	3.42	3.50	1.42	1.31	1.54	1.41
Riz						
TSP aux consommateurs (milliards KRW)	-4 452	-6 933	-3 990	-4 060	-4 990	-2 920
CNP des consommateurs	5.59	5.89	1.83	1.78	2.12	1.60
Colza						
TSP aux consommateurs (milliards KRW)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Tournesol						
TSP aux consommateurs (milliards KRW)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Soja						
TSP aux consommateurs (milliards KRW)	-175	-264	-360	-310	-309	-460
CNP des consommateurs	1.72	1.65	1.41	1.35	1.28	1.58
Sucre						
TSP aux consommateurs (milliards KRW)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Lait						
TSP aux consommateurs (milliards KRW)	-302	-604	-1 113	-640	-1 362	-1 335
CNP des consommateurs	3.11	2.50	1.88	1.41	2.18	2.06
Viande bovine						
TSP aux consommateurs (milliards KRW)	-495	-2 046	-1 693	-1 676	-1 581	-1 822
CNP des consommateurs	2.23	2.89	1.43	1.41	1.44	1.44
Viande ovine						
TSP aux consommateurs (milliards KRW)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Laine						
TSP aux consommateurs (milliards KRW)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Viande porcine						
TSP aux consommateurs (milliards KRW)	-303	-781	-2 312	-2 547	-2 423	-1 966
CNP des consommateurs	1.50	1.69	2.75	2.78	3.08	2.38
Volaille						
TSP aux consommateurs (milliards KRW)	-132	-398	-675	-375	-720	-928
CNP des consommateurs	2.09	2.33	1.80	1.53	1.86	1.99
Oeufs						
TSP aux consommateurs (milliards KRW)	28	-63	-141	-166	-157	-99
CNP des consommateurs	0.92	1.12	1.14	1.19	1.15	1.09
Autres produits						
TSP aux consommateurs (milliards KRW) ²	-3 439	-8 704	-9 982	-9 088	-10 152	-10 707
CNP des consommateurs	2.74	2.71	1.73	1.70	1.90	1.60

Note : p: provisoire. nc: non calculé. ESC : Estimation du Soutien aux Consommateurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. La différence entre l'ESC total et le TSP aux consommateurs représente le montant des subventions aux consommateurs qui ne sont pas spécifiques à un produit.
2. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457627>

Tableau III.39. Mexique : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit

	1991-93	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESC Total (millions MXN)	-19 400	-760	-8 466	-961	-3 055	-21 382
TSP aux consommateurs (millions MXN)¹	-19 403	-765	-16 953	-11 857	-15 625	-23 378
Blé						
TSP aux consommateurs (millions MXN)	189	375	19	56	0	0
CNP des consommateurs	1.24	0.99	1.00	1.00	1.00	1.00
Maïs						
TSP aux consommateurs (millions MXN)	-4 659	2 016	446	1 337	0	0
CNP des consommateurs	1.70	0.99	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres céréales						
TSP aux consommateurs (millions MXN)	-68	227	11	34	0	0
CNP des consommateurs	1.21	1.03	1.00	1.00	1.00	1.00
Riz						
TSP aux consommateurs (millions MXN)	-30	-66	-33	0	0	-100
CNP des consommateurs	1.06	1.06	1.01	1.00	1.00	1.03
Colza						
TSP aux consommateurs (millions MXN)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Tournesol						
TSP aux consommateurs (millions MXN)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Soja						
TSP aux consommateurs (millions MXN)	-229	-857	-54	0	0	-162
CNP des consommateurs	1.19	1.13	1.01	1.00	1.00	1.02
Sucre						
TSP aux consommateurs (millions MXN)	-1 699	-2 724	-4 641	-6 150	0	-7 774
CNP des consommateurs	1.98	1.51	1.22	1.37	1.00	1.30
Lait						
TSP aux consommateurs (millions MXN)	-1 013	1 516	600	4 216	-1 901	-517
CNP des consommateurs	1.51	1.06	1.05	1.00	1.10	1.05
Viande bovine						
TSP aux consommateurs (millions MXN)	-1 816	-389	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.32	1.03	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande ovine						
TSP aux consommateurs (millions MXN)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Laine						
TSP aux consommateurs (millions MXN)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Viande porcine						
TSP aux consommateurs (millions MXN)	-275	1 302	-930	-1 301	-1 489	0
CNP des consommateurs	1.07	0.86	1.03	1.05	1.05	1.00
Volaille						
TSP aux consommateurs (millions MXN)	-1 955	-1 966	-5 315	-4 229	-6 677	-5 039
CNP des consommateurs	1.58	1.13	1.09	1.08	1.11	1.08
Oeufs						
TSP aux consommateurs (millions MXN)	-152	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.05	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres produits						
TSP aux consommateurs (millions MXN) ²	-7 696	-200	-7 055	-5 820	-5 558	-9 787
CNP des consommateurs	1.34	0.99	1.04	1.03	1.03	1.05

Note : p: provisoire. nc: non calculé. ESC : Estimation du Soutien aux Consommateurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. La différence entre l'ESC total et le TSP aux consommateurs représente le montant des subventions aux consommateurs qui ne sont pas spécifiques à un produit.
2. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457646>

Tableau III.40. Nouvelle-Zélande : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESC Total (millions NZD)	-105	-53	-63	-69	-49	-72
TSP aux consommateurs (millions NZD)¹	-105	-53	-63	-69	-49	-72
Blé						
TSP aux consommateurs (millions NZD)	0	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Maïs						
TSP aux consommateurs (millions NZD)	0	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres céréales						
TSP aux consommateurs (millions NZD)	0	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Riz						
TSP aux consommateurs (millions NZD)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Colza						
TSP aux consommateurs (millions NZD)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Tournesol						
TSP aux consommateurs (millions NZD)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Soja						
TSP aux consommateurs (millions NZD)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Sucre						
TSP aux consommateurs (millions NZD)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Lait						
TSP aux consommateurs (millions NZD)	-21	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.09	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande bovine						
TSP aux consommateurs (millions NZD)	0	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande ovine						
TSP aux consommateurs (millions NZD)	0	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Laine						
TSP aux consommateurs (millions NZD)	0	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande porcine						
TSP aux consommateurs (millions NZD)	-2	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.02	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Volaille						
TSP aux consommateurs (millions NZD)	-16	-16	-45	-48	-36	-50
CNP des consommateurs	1.25	1.10	1.14	1.15	1.11	1.16
Oeufs						
TSP aux consommateurs (millions NZD)	-36	-23	-3	-3	0	-5
CNP des consommateurs	1.81	1.47	1.03	1.03	1.00	1.05
Autres produits						
TSP aux consommateurs (millions NZD) ²	-30	-15	-16	-18	-12	-18
CNP des consommateurs	1.07	1.02	1.02	1.02	1.01	1.02

Note : p: provisoire. nc: non calculé. ESC : Estimation du Soutien aux Consommateurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. La différence entre l'ESC total et le TSP aux consommateurs représente le montant des subventions aux consommateurs qui ne sont pas spécifiques à un produit.
2. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457665>

Tableau III.41. Norvège : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESC Total (millions NOK)	-9 050	-8 343	-9 343	-8 720	-9 849	-9 459
TSP aux consommateurs (millions NOK)¹	-9 050	-8 343	-9 343	-8 720	-9 849	-9 459
Blé						
TSP aux consommateurs (millions NOK)	-121	-332	-154	-109	-220	-133
CNP des consommateurs	2.05	2.21	1.71	1.27	2.16	1.71
Maïs						
TSP aux consommateurs (millions NOK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Autres céréales						
TSP aux consommateurs (millions NOK)	-609	-252	-115	-150	-143	-52
CNP des consommateurs	4.07	2.14	1.79	1.31	2.14	1.92
Riz						
TSP aux consommateurs (millions NOK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Colza						
TSP aux consommateurs (millions NOK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Tournesol						
TSP aux consommateurs (millions NOK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Soja						
TSP aux consommateurs (millions NOK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Sucre						
TSP aux consommateurs (millions NOK)	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
CNP des consommateurs	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.	..n.c.
Lait						
TSP aux consommateurs (millions NOK)	-700	-2 654	-2 163	-1 810	-2 475	-2 204
CNP des consommateurs	3.37	2.36	1.59	1.50	1.71	1.55
Viande bovine						
TSP aux consommateurs (millions NOK)	-1 703	-1 436	-1 811	-1 846	-1 783	-1 803
CNP des consommateurs	3.60	2.35	1.99	2.05	1.96	1.94
Viande ovine						
TSP aux consommateurs (millions NOK)	-356	-171	-254	-313	-233	-217
CNP des consommateurs	2.53	1.44	1.35	1.42	1.34	1.28
Laine						
TSP aux consommateurs (millions NOK)	-55	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	2.01	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande porcine						
TSP aux consommateurs (millions NOK)	-1 383	-969	-1 486	-1 405	-1 406	-1 648
CNP des consommateurs	2.66	1.80	2.03	1.98	1.95	2.17
Volaille						
TSP aux consommateurs (millions NOK)	-256	-321	-895	-791	-932	-960
CNP des consommateurs	3.96	3.14	2.70	2.48	2.81	2.82
Oeufs						
TSP aux consommateurs (millions NOK)	-590	-299	-398	-368	-368	-458
CNP des consommateurs	4.48	2.45	1.99	1.99	1.84	2.14
Autres produits						
TSP aux consommateurs (millions NOK) ²	-3 277	-1 909	-2 067	-1 929	-2 289	-1 983
CNP des consommateurs	3.18	2.13	1.79	1.68	1.89	1.81

Note : p: provisoire. nc: non calculé. ESC : Estimation du Soutien aux Consommateurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. La différence entre l'ESC total et le TSP aux consommateurs représente le montant des subventions aux consommateurs qui ne sont pas spécifiques à un produit.
2. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457684>

Tableau III.42. Suisse : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESC Total (millions CHF)	-7 609	-4 910	-3 297	-3 605	-3 498	-2 790
TSP aux consommateurs (millions CHF)¹	-7 889	-5 039	-3 305	-3 614	-3 508	-2 794
Blé						
TSP aux consommateurs (millions CHF)	-538	-399	-81	-71	-42	-131
CNP des consommateurs	4.02	3.10	1.24	1.20	1.10	1.41
Maïs						
TSP aux consommateurs (millions CHF)	-139	-32	-16	-7	-17	-25
CNP des consommateurs	3.46	2.13	1.31	1.10	1.32	1.50
Autres céréales						
TSP aux consommateurs (millions CHF)	-265	-62	-18	-2	-23	-29
CNP des consommateurs	4.53	2.45	1.44	1.02	1.53	1.76
Riz						
TSP aux consommateurs (millions CHF)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Colza						
TSP aux consommateurs (millions CHF)	-313	-252	-267	-312	-252	-238
CNP des consommateurs	6.45	4.32	2.43	2.39	2.57	2.32
Tournesol						
TSP aux consommateurs (millions CHF)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Soja						
TSP aux consommateurs (millions CHF)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Sucre						
TSP aux consommateurs (millions CHF)	-143	-146	-50	-45	-84	-19
CNP des consommateurs	4.51	3.51	1.46	1.76	1.51	1.10
Lait						
TSP aux consommateurs (millions CHF)	-1 900	-1 102	-382	-397	-598	-150
CNP des consommateurs	9.85	3.27	1.27	1.24	1.49	1.09
Viande bovine						
TSP aux consommateurs (millions CHF)	-1 382	-712	-578	-633	-571	-531
CNP des consommateurs	4.21	2.40	1.82	1.93	1.78	1.76
Viande ovine						
TSP aux consommateurs (millions CHF)	-106	-102	-30	-38	-30	-23
CNP des consommateurs	5.08	3.70	1.55	1.67	1.57	1.41
Laine						
TSP aux consommateurs (millions CHF)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Viande porcine						
TSP aux consommateurs (millions CHF)	-908	-651	-572	-675	-546	-494
CNP des consommateurs	2.45	2.17	2.09	2.21	2.05	2.02
Volaille						
TSP aux consommateurs (millions CHF)	-301	-298	-228	-230	-224	-231
CNP des consommateurs	6.08	6.10	4.67	4.31	4.81	4.88
Oeufs						
TSP aux consommateurs (millions CHF)	-399	-299	-210	-193	-231	-207
CNP des consommateurs	6.87	5.28	3.10	2.91	3.22	3.16
Autres produits						
TSP aux consommateurs (millions CHF) ²	-1 495	-985	-872	-1 012	-889	-715
CNP des consommateurs	4.52	2.89	1.52	1.62	1.56	1.39

Note : p: provisoire. nc: non calculé. ESC : Estimation du Soutien aux Consommateurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. La différence entre l'ESC total et le TSP aux consommateurs représente le montant des subventions aux consommateurs qui ne sont pas spécifiques à un produit.
2. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457703>

Tableau III.43. Turquie : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESC Total (millions TRY)	-3	-584	-20 077	-20 201	-18 347	-21 682
TSP aux consommateurs (millions TRY)¹	-3	-584	-20 077	-20 201	-18 347	-21 682
Blé						
TSP aux consommateurs (millions TRY)	0	-54	-618	0	-1 293	-562
CNP des consommateurs	1.36	1.14	1.09	1.00	1.19	1.07
Maïs						
TSP aux consommateurs (millions TRY)	0	-4	-32	-10	-47	-39
CNP des consommateurs	1.16	1.23	1.29	1.14	1.35	1.37
Autres céréales						
TSP aux consommateurs (millions TRY)	0	-1	-191	-77	-287	-210
CNP des consommateurs	1.36	1.16	1.51	1.23	1.80	1.51
Riz						
TSP aux consommateurs (millions TRY)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Colza						
TSP aux consommateurs (millions TRY)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Tournesol						
TSP aux consommateurs (millions TRY)	0	-20	-77	-50	-139	-41
CNP des consommateurs	1.16	1.43	1.08	1.05	1.17	1.03
Soja						
TSP aux consommateurs (millions TRY)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Sucre						
TSP aux consommateurs (millions TRY)	0	-41	-349	-698	-349	0
CNP des consommateurs	1.11	1.67	1.43	1.98	1.29	1.00
Lait						
TSP aux consommateurs (millions TRY)	-1	-104	-3 308	-3 539	-3 419	-2 965
CNP des consommateurs	2.46	2.12	1.54	1.55	1.65	1.43
Viande bovine						
TSP aux consommateurs (millions TRY)	0	-53	-2 073	-1 555	-1 134	-3 529
CNP des consommateurs	1.19	1.54	1.69	1.64	1.57	1.86
Viande ovine						
TSP aux consommateurs (millions TRY)	0	-4	-380	-35	-236	-869
CNP des consommateurs	1.17	1.09	1.35	1.05	1.30	1.70
Laine						
TSP aux consommateurs (millions TRY)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Viande porcine						
TSP aux consommateurs (millions TRY)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Volaille						
TSP aux consommateurs (millions TRY)	0	-18	-1 188	-652	-1 159	-1 752
CNP des consommateurs	0.93	1.39	1.50	1.31	1.53	1.67
Oeufs						
TSP aux consommateurs (millions TRY)	0	-21	-656	-699	-615	-654
CNP des consommateurs	1.21	1.59	1.49	1.58	1.42	1.47
Autres produits						
TSP aux consommateurs (millions TRY) ²	-2	-263	-11 205	-12 885	-9 668	-11 060
CNP des consommateurs	1.23	1.23	1.21	1.29	1.17	1.16

Note : p: provisoire. nc: non calculé. ESC : Estimation du Soutien aux Consommateurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. La différence entre l'ESC total et le TSP aux consommateurs représente le montant des subventions aux consommateurs qui ne sont pas spécifiques à un produit.
2. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457722>

Tableau III.44. États-Unis : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESC Total (millions USD)	-3 794	4 452	30 624	27 124	29 357	35 390
TSP aux consommateurs (millions USD)¹	-13 872	-13 284	-2 924	-1 712	-4 515	-2 545
Blé						
TSP aux consommateurs (millions USD)	-353	-26	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.20	1.01	1.00	1.00	1.00	1.00
Maïs						
TSP aux consommateurs (millions USD)	0	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres céréales						
TSP aux consommateurs (millions USD)	-100	-4	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.22	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Riz						
TSP aux consommateurs (millions USD)	-5	-1	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.01	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Colza						
TSP aux consommateurs (millions USD)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Tournesol						
TSP aux consommateurs (millions USD)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Soja						
TSP aux consommateurs (millions USD)	0	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Sucre						
TSP aux consommateurs (millions USD)	-1 997	-1 624	-1 224	-1 195	-936	-1 542
CNP des consommateurs	3.18	2.00	1.52	1.57	1.36	1.63
Lait						
TSP aux consommateurs (millions USD)	-6 181	-7 576	-886	0	-2 281	-377
CNP des consommateurs	1.56	1.57	1.04	1.00	1.10	1.01
Viande bovine						
TSP aux consommateurs (millions USD)	-378	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.02	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande ovine						
TSP aux consommateurs (millions USD)	-6	-4	-63	-57	-58	-73
CNP des consommateurs	1.01	1.01	1.10	1.10	1.10	1.10
Laine						
TSP aux consommateurs (millions USD)	-2	-1	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.01	1.01	1.01	1.01	1.01	1.01
Viande porcine						
TSP aux consommateurs (millions USD)	0	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Volaille						
TSP aux consommateurs (millions USD)	-727	-56	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.11	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Oeufs						
TSP aux consommateurs (millions USD)	-140	-111	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.06	1.04	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres produits						
TSP aux consommateurs (millions USD) ²	-3 983	-3 881	-751	-461	-1 239	-554
CNP des consommateurs	1.11	1.08	1.01	1.01	1.02	1.01

Note : p: provisoire. nc: non calculé. ESC : Estimation du Soutien aux Consommateurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. La différence entre l'ESC total et le TSP aux consommateurs représente le montant des subventions aux consommateurs qui ne sont pas spécifiques à un produit.
2. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457741>

Tableau III.45. Brésil : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESC Total (millions BRL)	2 537	-6 421	-2 514	-10 592	-6 157
TSP aux consommateurs (millions BRL)¹	2 537	-6 421	-2 514	-10 592	-6 157
Blé					
TSP aux consommateurs (millions BRL)	11	161	54	438	-9
CNP des consommateurs	1.00	1.03	1.00	1.00	1.08
Maïs					
TSP aux consommateurs (millions BRL)	2	338	-69	322	760
CNP des consommateurs	1.00	1.01	1.04	1.00	1.00
Autres céréales					
TSP aux consommateurs (millions BRL)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Riz					
TSP aux consommateurs (millions BRL)	-277	-1 866	-1 195	-2 922	-1 482
CNP des consommateurs	1.13	1.25	1.14	1.42	1.20
Colza					
TSP aux consommateurs (millions BRL)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Tournesol					
TSP aux consommateurs (millions BRL)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Soja					
TSP aux consommateurs (millions BRL)	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Sucre					
TSP aux consommateurs (millions BRL)	3 151	0	0	0	0
CNP des consommateurs	0.51	1.00	1.00	1.00	1.00
Lait					
TSP aux consommateurs (millions BRL)	-827	-3 281	0	-6 030	-3 813
CNP des consommateurs	1.21	1.22	1.00	1.46	1.21
Viande bovine					
TSP aux consommateurs (millions BRL)	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande ovine					
TSP aux consommateurs (millions BRL)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Laine					
TSP aux consommateurs (millions BRL)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Viande porcine					
TSP aux consommateurs (millions BRL)	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Volaille					
TSP aux consommateurs (millions BRL)	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Oeufs					
TSP aux consommateurs (millions BRL)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Autres produits					
TSP aux consommateurs (millions BRL) ²	476	-1 772	-1 304	-2 401	-1 613
CNP des consommateurs	0.97	1.04	1.03	1.06	1.03

Note : p: provisoire. nc: non calculé. ESC : Estimation du Soutien aux Consommateurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. La différence entre l'ESC total et le TSP aux consommateurs représente le montant des subventions aux consommateurs qui ne sont pas spécifiques à un produit.
2. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457760>

Tableau III.46. Chine : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESC Total (millions RMB)	-27 360	-385 848	114 396	-505 670	-766 270
TSP aux consommateurs (millions RMB)¹	-29 461	-385 952	114 282	-505 772	-766 367
Blé					
TSP aux consommateurs (millions RMB)	-10 108	-47 741	-24 565	-59 341	-59 317
CNP des consommateurs	1.08	1.33	1.17	1.44	1.39
Maïs					
TSP aux consommateurs (millions RMB)	2 276	-9 536	12 896	-15 351	-26 154
CNP des consommateurs	1.01	1.12	0.87	1.19	1.30
Autres céréales					
TSP aux consommateurs (millions RMB)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Riz					
TSP aux consommateurs (millions RMB)	24 267	133 947	229 056	159 601	13 182
CNP des consommateurs	0.92	0.76	0.60	0.70	0.97
Colza					
TSP aux consommateurs (millions RMB)	-3 919	-13 074	-16 846	-14 278	-8 098
CNP des consommateurs	1.19	1.28	1.33	1.31	1.19
Tournesol					
TSP aux consommateurs (millions RMB)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Soja					
TSP aux consommateurs (millions RMB)	-550	-28 425	14 938	-48 208	-52 004
CNP des consommateurs	1.01	1.18	0.92	1.30	1.31
Sucre					
TSP aux consommateurs (millions RMB)	-7 317	-15 179	-6 177	-27 267	-12 093
CNP des consommateurs	1.62	1.98	1.24	3.29	1.40
Lait					
TSP aux consommateurs (millions RMB)	-11 856	-11 701	17 453	-27 549	-25 008
CNP des consommateurs	2.55	1.22	0.80	1.52	1.33
Viande bovine					
TSP aux consommateurs (millions RMB)	0	-13 579	0	-20 611	-20 127
CNP des consommateurs	1.00	1.10	1.00	1.16	1.16
Viande ovine					
TSP aux consommateurs (millions RMB)	-3 032	-18 495	-19 598	-17 184	-18 703
CNP des consommateurs	1.17	1.17	1.17	1.17	1.17
Laine					
TSP aux consommateurs (millions RMB)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Viande porcine					
TSP aux consommateurs (millions RMB)	0	-104 183	-117 682	-99 816	-95 050
CNP des consommateurs	1.00	1.16	1.16	1.16	1.16
Volaille					
TSP aux consommateurs (millions RMB)	0	-13 482	-13 462	-13 290	-13 692
CNP des consommateurs	1.00	1.04	1.04	1.04	1.04
Oeufs					
TSP aux consommateurs (millions RMB)	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres produits					
TSP aux consommateurs (millions RMB) ²	-19 221	-244 504	38 269	-322 479	-449 302
CNP des consommateurs	1.03	1.10	0.98	1.13	1.19

Note : p: provisoire. nc: non calculé. ESC : Estimation du Soutien aux Consommateurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. La différence entre l'ESC total et le TSP aux consommateurs représente le montant des subventions aux consommateurs qui ne sont pas spécifiques à un produit.
2. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457779>

Tableau III.47. Russie : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESC Total (millions RUB)	-18 847	-511 515	-611 294	-526 152	-397 100
TSP aux consommateurs (millions RUB)¹	-18 847	-511 515	-611 294	-526 152	-397 100
Blé					
TSP aux consommateurs (millions RUB)	1 253	10 045	4 006	4 053	22 076
CNP des consommateurs	0.90	0.90	0.97	0.96	0.76
Maïs					
TSP aux consommateurs (millions RUB)	284	2 270	2 491	4 334	-16
CNP des consommateurs	0.68	0.66	0.73	0.58	0.66
Autres céréales					
TSP aux consommateurs (millions RUB)	94	16 624	21 217	14 278	14 376
CNP des consommateurs	0.89	0.77	0.76	0.81	0.74
Riz					
TSP aux consommateurs (millions RUB)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Colza					
TSP aux consommateurs (millions RUB)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Tournesol					
TSP aux consommateurs (millions RUB)	588	16 455	-10 307	-281	59 953
CNP des consommateurs	0.74	0.89	1.17	1.01	0.49
Soja					
TSP aux consommateurs (millions RUB)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Sucre					
TSP aux consommateurs (millions RUB)	-2 367	-20 187	-24 880	-17 546	-18 137
CNP des consommateurs	1.48	1.55	1.73	1.54	1.38
Lait					
TSP aux consommateurs (millions RUB)	-12 390	-110 747	-128 747	-85 252	-118 241
CNP des consommateurs	1.40	1.34	1.43	1.26	1.32
Viande bovine					
TSP aux consommateurs (millions RUB)	4 317	-76 288	-63 678	-107 634	-57 551
CNP des consommateurs	0.90	1.35	1.30	1.53	1.22
Viande ovine					
TSP aux consommateurs (millions RUB)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Laine					
TSP aux consommateurs (millions RUB)	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
CNP des consommateurs	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c	..n.c
Viande porcine					
TSP aux consommateurs (millions RUB)	-2 528	-154 524	-164 325	-152 761	-146 487
CNP des consommateurs	1.11	1.99	2.34	1.90	1.72
Volaille					
TSP aux consommateurs (millions RUB)	-3 487	-95 826	-99 240	-85 954	-102 283
CNP des consommateurs	1.25	1.67	1.84	1.47	1.70
Oeufs					
TSP aux consommateurs (millions RUB)	-1 544	-1 937	-5 810	0	0
CNP des consommateurs	1.15	1.02	1.07	1.00	1.00
Autres produits					
TSP aux consommateurs (millions RUB) ²	-3 068	-97 400	-142 019	-99 389	-50 792
CNP des consommateurs	1.03	1.15	1.18	1.15	1.10

Note : p: provisoire. nc: non calculé. ESC : Estimation du Soutien aux Consommateurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. La différence entre l'ESC total et le TSP aux consommateurs représente le montant des subventions aux consommateurs qui ne sont pas spécifiques à un produit.
2. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457798>

Tableau III.48. Afrique du Sud : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESC Total (millions ZAR)	-4 031	-1 852	-1 703	-3 403	-451
TSP aux consommateurs (millions ZAR)¹	-4 031	-1 852	-1 703	-3 403	-451
Blé					
TSP aux consommateurs (millions ZAR)	-98	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.05	1.00	1.00	1.00	1.00
Maïs					
TSP aux consommateurs (millions ZAR)	-244	-275	-23	-795	-9
CNP des consommateurs	1.11	1.05	1.01	1.10	1.03
Autres céréales					
TSP aux consommateurs (millions ZAR)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Riz					
TSP aux consommateurs (millions ZAR)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Colza					
TSP aux consommateurs (millions ZAR)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Tournesol					
TSP aux consommateurs (millions ZAR)	0	-115	-345	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.05	1.14	1.00	1.00
Soja					
TSP aux consommateurs (millions ZAR)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Sucre					
TSP aux consommateurs (millions ZAR)	-372	-442	-896	-185	-245
CNP des consommateurs	1.40	1.18	1.41	1.06	1.07
Lait					
TSP aux consommateurs (millions ZAR)	-712	-482	0	-1 447	0
CNP des consommateurs	1.54	1.08	1.00	1.23	1.00
Viande bovine					
TSP aux consommateurs (millions ZAR)	-403	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.11	1.00	1.00	1.00	1.00
Viande ovine					
TSP aux consommateurs (millions ZAR)	-511	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.52	1.00	1.00	1.00	1.00
Laine					
TSP aux consommateurs (millions ZAR)	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
CNP des consommateurs	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.	.. n.c.
Viande porcine					
TSP aux consommateurs (millions ZAR)	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Volaille					
TSP aux consommateurs (millions ZAR)	-591	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.12	1.00	1.00	1.00	1.00
Oeufs					
TSP aux consommateurs (millions ZAR)	0	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres produits					
TSP aux consommateurs (millions ZAR) ²	-1 099	-538	-439	-977	-197
CNP des consommateurs	1.12	1.02	1.01	1.03	1.01

Note : p: provisoire. nc: non calculé. ESC : Estimation du Soutien aux Consommateurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. La différence entre l'ESC total et le TSP aux consommateurs représente le montant des subventions aux consommateurs qui ne sont pas spécifiques à un produit.
2. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457817>

Tableau III.49. Ukraine : Transferts aux consommateurs au titre d'un seul produit

	1996-97	2008-10	2008	2009	2010p
ESC Total (millions UAH)	1 874	-12 714	-14 005	-16 911	-7 226
TSP aux consommateurs (millions UAH)¹	1 874	-12 714	-14 005	-16 911	-7 226
Blé					
TSP aux consommateurs (millions UAH)	15	2 445	4 519	2 092	724
CNP des consommateurs	1.31	0.77	0.61	0.77	0.92
Maïs					
TSP aux consommateurs (millions UAH)	23	280	498	38	305
CNP des consommateurs	0.85	0.84	0.69	0.96	0.88
Autres céréales					
TSP aux consommateurs (millions UAH)	-36	359	821	239	18
CNP des consommateurs	1.03	0.84	0.73	0.83	0.95
Riz					
TSP aux consommateurs (millions UAH)	.. n.c	.. n.c	.. n.c	.. n.c	.. n.c
CNP des consommateurs	.. n.c	.. n.c	.. n.c	.. n.c	.. n.c
Colza					
TSP aux consommateurs (millions UAH)	.. n.c	.. n.c	.. n.c	.. n.c	.. n.c
CNP des consommateurs	.. n.c	.. n.c	.. n.c	.. n.c	.. n.c
Tournesol					
TSP aux consommateurs (millions UAH)	89	1 052	452	-769	3 472
CNP des consommateurs	0.83	0.96	0.95	1.07	0.85
Soja					
TSP aux consommateurs (millions UAH)	.. n.c	.. n.c	.. n.c	.. n.c	.. n.c
CNP des consommateurs	.. n.c	.. n.c	.. n.c	.. n.c	.. n.c
Sucre					
TSP aux consommateurs (millions UAH)	-279	-2 324	-2 264	-2 566	-2 141
CNP des consommateurs	1.30	2.12	3.09	1.85	1.44
Lait					
TSP aux consommateurs (millions UAH)	1 062	526	-939	-414	2 930
CNP des consommateurs	0.78	0.99	1.05	1.02	0.90
Viande bovine					
TSP aux consommateurs (millions UAH)	-49	-28	-1 187	392	710
CNP des consommateurs	1.03	1.01	1.17	0.95	0.91
Viande ovine					
TSP aux consommateurs (millions UAH)	.. n.c	.. n.c	.. n.c	.. n.c	.. n.c
CNP des consommateurs	.. n.c	.. n.c	.. n.c	.. n.c	.. n.c
Laine					
TSP aux consommateurs (millions UAH)	.. n.c	.. n.c	.. n.c	.. n.c	.. n.c
CNP des consommateurs	.. n.c	.. n.c	.. n.c	.. n.c	.. n.c
Viande porcine					
TSP aux consommateurs (millions UAH)	1 224	-7 933	-8 495	-8 364	-6 939
CNP des consommateurs	0.70	2.16	2.29	2.18	1.99
Volaille					
TSP aux consommateurs (millions UAH)	-185	-5 205	-5 512	-4 815	-5 286
CNP des consommateurs	1.27	1.64	1.82	1.56	1.54
Oeufs					
TSP aux consommateurs (millions UAH)	-266	0	0	0	0
CNP des consommateurs	1.44	1.00	1.00	1.00	1.00
Autres produits					
TSP aux consommateurs (millions UAH) ²	277	-1 888	-1 899	-2 743	-1 021
CNP des consommateurs	0.92	1.09	1.09	1.14	1.04

Note : p: provisoire. nc: non calculé. ESC : Estimation du Soutien aux Consommateurs. TSP : Transferts au titre d'un Seul Produit. CNP : Coefficient Nominal de Protection.

1. La différence entre l'ESC total et le TSP aux consommateurs représente le montant des subventions aux consommateurs qui ne sont pas spécifiques à un produit.
2. TSP pour l'ensemble des produits moins les TSP pour les produits présentés ci-dessus.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457836>

Tableau III.50. Australie : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu

Millions AUD

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	19	89	115	76	76
Part dans l'ESP (%)	0	1	6	6	6	7
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	19	89	115	76	76
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Part dans l'ESP (%)	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	250	227	592	942	460	374
Part dans l'ESP (%)	13	14	40	48	36	36
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	34	91	87	93	93
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	73	219	0	0
Paiements au titre des recettes	250	193	428	636	367	281

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457855>
Tableau III.51. Canada : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu

Millions CAD

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	1 787	840	2 041	1 794	2 285	2 044
Part dans l'ESP (%)	22	17	29	30	30	27
Paiements au titre de la superficie cultivée	1 075	223	622	502	670	693
Paiements au titre du nombre d'animaux	81	159	299	342	324	231
Paiements au titre du revenu	632	396	248	266	161	316
Paiements au titre des recettes	0	63	873	684	1 130	804
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	183	137	17	396
Part dans l'ESP (%)	0	0	3	2	0	5
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	106	0	6	312
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	32	2	11	84
Paiements au titre du revenu	0	0	45	135	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	790	314	719	217	7
Part dans l'ESP (%)	0	15	5	12	3	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	755	2	1	3	3
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	39	41	77	0
Paiements au titre du revenu	0	35	81	236	7	0
Paiements au titre des recettes	0	0	192	441	130	4

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457874>

Tableau III.52. Chili : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu

Millions CLP

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	4 158	4 160	8 812	809	2 858
Part dans l'ESP (%)	2	3	6	0	2
Paiements au titre de la superficie cultivée	4 158	4 160	8 812	809	2 858
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Part dans l'ESP (%)	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Part dans l'ESP (%)	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

La base de données pour le Chili commence en 1995.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457893>
Tableau III.53. Union européenne : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu (EU27)

Millions EUR

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	3 195	29 776	15 231	15 777	15 812	14 104
Part dans l'ESP (%)	4	32	18	17	18	18
Paiements au titre de la superficie cultivée	515	20 609	11 444	12 027	11 800	10 505
Paiements au titre du nombre d'animaux	2 548	9 102	3 273	3 429	3 425	2 964
Paiements au titre du revenu	91	47	258	291	242	241
Paiements au titre des recettes	41	18	257	30	346	394
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	177	191	167	174
Part dans l'ESP (%)	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	177	191	167	174
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	24	34 740	33 633	34 299	36 288
Part dans l'ESP (%)	0	0	42	37	40	47
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	24	13 014	12 299	12 870	13 873
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	21 726	21 334	21 429	22 415
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

UE12 en 1986-94 inclut l'ex-RDA à partir de 1990 ; UE15 en 1995-2003 ; UE25 en 2004-06 ; EU27 à partir de 2007.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457912>

Tableau III.54. Islande : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu

Millions ISK

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	0	546	538	542	558
Part dans l'ESP (%)	0	0	4	3	4	4
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	2	0	0	5
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	544	538	542	553
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	1 011	3 181	3 039	3 220	3 285
Part dans l'ESP (%)	0	11	21	19	21	22
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	1 011	3 165	2 989	3 220	3 285
Paiements au titre du revenu	0	0	16	49	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	48	14	0	0	0	0
Part dans l'ESP (%)	1	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	48	14	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457931>
Tableau III.55. Israël : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu

Millions ILS

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	102	194	240	174	169
Part dans l'ESP (%)	4	6	6	6	6
Paiements au titre de la superficie cultivée	5	23	27	19	23
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	97	171	213	155	146
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Part dans l'ESP (%)	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	56	35	37	35	32
Part dans l'ESP (%)	2	1	1	1	1
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	56	35	37	35	32

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

La base de données pour Israël commence en 1995. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457950>

Tableau III.56. Japon : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu

Milliards JPY

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	0	142	64	84	279
Part dans l'ESP (%)	0	0	3	1	2	6
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	73	8	8	202
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	69	56	76	76
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Part dans l'ESP (%)	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	228	119	313	272	308	360
Part dans l'ESP (%)	3	2	7	6	7	8
Paiements au titre de la superficie cultivée	228	119	313	272	308	360
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457969>
Tableau III.57. Corée : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu

Milliards KRW

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	24	206	936	689	941	1 179
Part dans l'ESP (%)	0	1	5	4	4	6
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	607	308	646	867
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	11	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	11	14	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	13	182	329	381	295	312
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Part dans l'ESP (%)	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	686	743	653	661
Part dans l'ESP (%)	0	0	3	4	3	3
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	686	743	653	661
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932457988>

Tableau III.58. Mexique : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu

Millions MXN

	1991-93	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	10	234	932	1 143	879	773
Part dans l'ESP (%)	0	1	1	2	1	1
Paiements au titre de la superficie cultivée	10	134	849	894	879	773
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	83	250	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	100	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	3 759	3 661	3 835	3 781
Part dans l'ESP (%)	0	0	5	5	5	5
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	3 759	3 661	3 835	3 781
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	6 701	12 311	12 310	12 311	12 312
Part dans l'ESP (%)	0	-1	17	17	16	16
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	6 701	12 311	12 310	12 311	12 312
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932458007>
Tableau III.59. Nouvelle-Zélande : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu

Millions NZD

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	42	1	1	1	1	0
Part dans l'ESP (%)	12	1	1	1	1	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	42	1	1	1	1	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	315	0	1	0	1	1
Part dans l'ESP (%)	21	0	1	0	1	1
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	315	0	1	0	1	1
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0	0
Part dans l'ESP (%)	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932458026>

Tableau III.60. Norvège : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu

Millions NOK

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	3 577	6 254	6 761	6 366	6 789	7 127
Part dans l'ESP (%)	19	33	32	31	32	32
Paiements au titre de la superficie cultivée	974	3 335	2 215	2 154	2 237	2 255
Paiements au titre du nombre d'animaux	2 603	2 920	3 650	3 359	3 671	3 918
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	896	853	881	954
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	2 652	2 689	2 568	2 698
Part dans l'ESP (%)	0	0	13	13	12	12
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	1 618	1 664	1 596	1 594
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	1 034	1 025	972	1 104
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0	0
Part dans l'ESP (%)	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932458045>
Tableau III.61. Suisse : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu

Millions CHF

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	612	1 203	1 244	1 117	1 287	1 328
Part dans l'ESP (%)	7	17	21	19	20	24
Paiements au titre de la superficie cultivée	259	804	217	219	204	227
Paiements au titre du nombre d'animaux	338	399	1 028	898	1 084	1 101
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	15	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	28	569	97	92	98	101
Part dans l'ESP (%)	0	8	2	2	2	2
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	28	60	97	92	98	101
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	509	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	1 210	1 201	1 226	1 205
Part dans l'ESP (%)	0	0	20	20	19	21
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	1 210	1 201	1 226	1 205
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932458064>

Tableau III.62. Turquie : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu

Millions TRY

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	4	1 973	1 679	1 751	2 488
Part dans l'ESP (%)	0	1	6	6	6	8
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	4	1 572	1 567	1 361	1 789
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	328	63	326	596
Paiements au titre du revenu	0	0	72	49	65	103
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Part dans l'ESP (%)	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	380	1 139	1	1
Part dans l'ESP (%)	0	0	1	4	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	380	1 139	1	1
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932458083>
Tableau III.63. États-Unis : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu

Millions USD

	1986-88	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	12 231	1 825	7 819	9 910	7 910	5 638
Part dans l'ESP (%)	34	8	27	33	25	22
Paiements au titre de la superficie cultivée	11 053	1 104	6 623	8 506	6 530	4 833
Paiements au titre du nombre d'animaux	267	0	22	24	28	14
Paiements au titre du revenu	0	0	9	7	8	11
Paiements au titre des recettes	912	721	1 166	1 372	1 344	780
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0	0
Part dans l'ESP (%)	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	338	3 824	6 415	6 996	6 396	5 852
Part dans l'ESP (%)	1	13	22	23	20	23
Paiements au titre de la superficie cultivée	338	3 824	5 461	6 041	5 443	4 898
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	954	955	953	954
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0	0

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932458102>

Tableau III.64. Brésil : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu

Millions BRL

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	116	89	130	130
Part dans l'ESP (%)	0	1	1	1	1
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	116	89	130	130
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Part dans l'ESP (%)	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Part dans l'ESP (%)	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932458121>
Tableau III.65. Chine : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu

Millions RMB

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	3 866	108 790	108 461	103 585	114 323
Part dans l'ESP (%)	9	30	64	15	11
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	93 367	86 900	94 600	98 600
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	2 230	1 930	2 230	2 530
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	3 866	13 193	19 631	6 755	13 193
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Part dans l'ESP (%)	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	6 000	38 438	32 035	37 480	45 798
Part dans l'ESP (%)	15	10	19	5	5
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	6 000	38 438	32 035	37 480	45 798

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932458140>

Tableau III.66. Russie : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu

Millions RUB

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	0	4 190	1 120	1 450	10 000
Part dans l'ESP (%)	0	1	0	0	2
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	653	910	1 049	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	3 537	210	402	10 000
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Part dans l'ESP (%)	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Part dans l'ESP (%)	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932458159>
Tableau III.67. Afrique du Sud : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu

Millions ZAR

	1995-97	2008-10	2008	2009	2010p
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	97	98	137	157	0
Part dans l'ESP (%)	2	2	4	3	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	10	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	87	98	137	157	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Part dans l'ESP (%)	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Part dans l'ESP (%)	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932458178>

Tableau III.68. Ukraine : Paiements au titre de la superficie, du nombre d'animaux, des recettes ou du revenu

millions UAH

	1996-97	2008-10	2008	2009	2010p
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	380	1 064	2 273	830	90
Part dans l'ESP (%)	-1	11	27	4	1
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	262	786	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	96	182	106	0
Paiements au titre du revenu	0	12	35	0	0
Paiements au titre des recettes	380	695	1 270	724	90
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Part dans l'ESP (%)	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Part dans l'ESP (%)	0	0	0	0	0
Paiements au titre de la superficie cultivée	0	0	0	0	0
Paiements au titre du nombre d'animaux	0	0	0	0	0
Paiements au titre du revenu	0	0	0	0	0
Paiements au titre des recettes	0	0	0	0	0

Note : S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932458197>
Tableau III.69. Contribution du Soutien des prix du marché aux variations de l'ESP par pays, 2009 à 2010

	Estimations du soutien aux producteurs (ESP)	Contribution de :		Contribution des éléments du SPM :	
		PB	SPM	Quantité	Écart de prix
	Variation en pourcentage ¹	Variation en pourcentage de l'ESP nominale, toutes les autres variables étant maintenues constantes.			
Australie	-18.3	-18.7	0.4	0.6	-0.2
Canada	-0.2	-4.1	3.9	0.1	3.9
Chili	-28.2	-6.5	-21.7	1.5	-23.2
Union européenne ²	-11.0	0.2	-11.2	-0.2	-11.0
Islande	-5.3	1.7	-7.1	-1.0	-6.1
Israël ³	-16.1	-0.7	-15.4	-2.1	-13.3
Japon	10.8	7.7	3.1	-0.3	3.4
Corée	-10.2	1.3	-11.5	-3.3	-8.3
Mexique	4.4	3.4	1.0	0.4	0.6
Nouvelle-Zélande	30.8	-1.0	31.8	2.1	29.7
Norvège	3.8	3.0	0.8	0.7	0.1
Suisse	-11.5	0.5	-12.0	-0.2	-11.9
Turquie	6.4	3.4	3.0	1.5	1.4
États-Unis	-18.7	-11.1	-7.6	0.1	-7.8
OCDE⁴	9.9	1.7	8.2	0.4	7.8
Brésil	-27.9	-3.8	-24.0	0.2	-24.3
Chine	40.4	2.7	37.6	2.0	35.7
Russie	-8.6	2.8	-11.4	10.9	-22.3
Ukraine	-30.1	0.9	-31.0	17.4	-48.3
Afrique du Sud	-48.7	8.8	-57.6	1.3	-58.9

PB : Paiements budgétaires. SPM : Soutien des prix du marché.

1. Variations des valeurs nominales exprimées en monnaie nationale.

2. Union européenne 27.

3. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

4. Variations en monnaie nationale des ESP par pays exprimées en pourcentage pondérées par la part des ESP des pays dans la valeur de l'ESP de l'OCDE de l'année antérieure, car ces variations ne sont pas équivalentes à la variation de l'ESP de l'OCDE exprimée en monnaie commune.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932458216>

Tableau III.70. Contributions aux variations de prix à la frontière par pays entre 2009 et 2010

	Prix de production	Prix à la frontière	Contribution aux variations de prix à la frontière ¹ du:	
			Taux de change	Prix à la frontière (USD)
	Variation en % ²	Variation en % ²	Toutes les autres variables étant par ailleurs maintenues constantes	
Australie	-31.9	-31.9	-13.5	-18.4
Canada	0.4	-6.6	-9.9	3.3
Chili	10.7	19.3	-10.1	29.4
Union européenne ³	1.3	19.0	5.1	13.9
Islande	0.5	9.6	-1.2	10.8
Israël ⁴	1.3	8.9	-5.2	14.1
Japon	0.6	-2.8	-6.3	3.5
Corée	0.0	19.3	-10.9	30.2
Mexique	4.2	9.1	-7.0	16.1
Nouvelle-Zélande	0.5	-3.4	-14.0	10.7
Norvège	3.2	5.9	-4.1	10.0
Suisse	-5.5	5.7	-4.2	9.9
Turquie	8.8	13.6	-3.4	16.9
États-Unis	22.9	30.6	0.0	30.6
OCDE⁵	2.7	10.1	-3.4	13.6
Brésil	3.9	23.9	-14.4	38.3
Chine	3.0	54.3	-1.2	55.5
Russie	8.1	12.9	-4.8	17.7
Ukraine	-28.0	17.2	2.0	15.2
Afrique du Sud	-6.2	8.3	-14.8	23.1

1. Prix à la frontière à la sortie de l'exploitation, c'est-à-dire que le prix est net des marges commerciales existant entre la sortie d'exploitation et la frontière /marché de gros.
2. Moyenne des variations des prix de production/prix à la frontière de chaque produit en monnaie nationale, pondérées par la part du SPM de chaque produit dans le SPM total du pays de l'année antérieure.
3. Union européenne 27.
4. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.
5. Moyenne des variations des prix de production/prix à la frontière de chaque pays en monnaie nationale, pondérées par la part du SPM de chaque pays dans le SPM total de l'OCDE de l'année antérieure.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2011.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932458235>

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Politiques agricoles : suivi et évaluation 2011

PAYS DE L'OCDE ET ÉCONOMIES ÉMERGENTES

Pour la première fois le rapport *Suivi et évaluation* des politiques agricoles couvre les pays membres de l'OCDE (y compris les nouveaux membres entrés au cours de l'année 2010 – le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie) et certaines économies émergentes : l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Russie et l'Ukraine.

Cette édition montre que, après une augmentation en 2009, le soutien a baissé de nouveau en 2010 dans la zone de l'OCDE, ce qui confirme la tendance à la baisse du soutien aux agriculteurs. Les tendances dans les économies émergentes révèlent une certaine augmentation du soutien qui reste néanmoins bien en dessous de la moyenne de l'OCDE.

Ce rapport constitue une source unique d'estimations récentes du soutien à l'agriculture et est complété par des chapitres sur l'évolution des politiques agricoles dans chaque pays inclus dans le rapport. La base de données contenant les estimations du soutien à l'agriculture est disponible en ligne sur www.oecd.org/agriculture/PSE.

Sommaire

PARTIE I. Développements agricoles dans les pays de l'OCDE et les économies émergentes

Chapitre 1. Nouveaux pays membres de l'OCDE et économies émergentes : une grande diversité

Chapitre 2. Évaluation des évolutions récentes des politiques agricoles et du soutien à l'agriculture

PARTIE II. Chapitres par pays

PARTIE III. Tableaux récapitulatifs des estimations de soutien

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2011), *Politiques agricoles : suivi et évaluation 2011 : Pays de l'OCDE et économies émergentes*, Éditions OCDE.

http://dx.doi.org/10.1787/agr_pol-2011-fr

Cet ouvrage est publié sur *OECD iLibrary*, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation. Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org et n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.